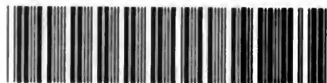
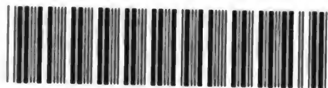
image
not
available

image
not
available




600009644T



LA

FRANCE PONTIFICALE.

Bar-le-Duc. — Imp. Contant-Laguerre, rue Rousseau, 36.

LA

FRANCE PONTIFICALE

(GALLIA CHRISTIANA)

HISTOIRE

CHRONOLOGIQUE ET BIOGRAPHIQUE

DES

ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES

DE TOUS LES DIOCÈSES DE FRANCE

Depuis l'établissement du Christianisme jusqu'à nos jours

DIVISÉE EN 18 PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES

PAR M. H. FISQUET

Membre de plusieurs Sociétés savantes



MÉTROPOLE D'AVIGNON

MONTPELLIER

DEUXIÈME PARTIE

CONTENANT

BÉZIERS, LODÈVE, SAINT-PONS DE TOMIÈRES



PARIS

ÉTIENNE REPOS, CHEVALIER DE L'ORDRE DE S.-SYLVESTRE,

LIBRAIRE-ÉDITEUR de la REVUE et du RÉPERTOIRE DE MUSIQUE SACRÉE, de L'ILLUSTRATION MUSICALE, de LIVRES LITURGIQUES et de CHANT ROMAIN

70, RUE BONAPARTE, 70

LA

FRANCE PONTIFICALE

(GALLIA CHRISTIANA).

DIOCÈSE DE BÉZIERS.

De l'histoire de Béziers,

« Ce que l'on sait *le moins*, c'est *le commencement.* »

Son nom surtout a tellement varié dans les auteurs anciens qu'il faudrait des pages pour reproduire leurs diverses orthographes. Pour n'en citer que quelques-unes en passant, Strabon écrit *Bittera;* Pomponius Méla, *Bœttera;* Sénèque, *Blitera;* Pline l'Ancien, *Betteræ;* l'Itinéraire d'Antonin, *Beterras;* Ptolémée, *Baïtira*, etc..., Etienne de Byzance, *Baiturra*; Frédegaire, *Beteris;* Hildebert, dans la vie de saint Hugues de Cluny, *Bliterium;* Guillaume de Newbury la nomme *civitas Bederensis*..... Arrêtons-nous. A travers le moyen âge, ce nom s'est de plus en plus rapproché de la forme qu'il a aujourd'hui.

Nous ne perdrons pas notre temps à rechercher non plus ce que fut cette ville avant la conquête romaine et dans les premiers temps qui la suivirent; il nous faudrait discuter des médailles, faire s'entre-choquer des numismates, et nous sommes certain d'avance que de ce choc ne jaillirait pas la lumière. Ce qui n'est pas douteux, c'est que dès son apparition dans l'histoire, Béziers a une importance considérable dans la Gaule Narbonnaise, importance qu'elle doit surtout à son heureuse situation et à son climat. Cet adage tant de fois cité et estropié :

Si vellet Deus in terris habitare, Biterris,

est le premier titre de noblesse de Béziers. Elle en avait d'autres: Robert d'Auxerre nous dit qu'elle était grande et fort peuplée; Guillaume le Breton (liv. VIII, p. 265) chante la même chose en vers, et ajoute qu'elle est belliqueuse et capable de se défendre :

Fortis enim et nimium locuples, populosaque valde
Urbs erat, armatisque viris et milite multo
Freta......

Après la conquête de la Narbonnaise par Domitius, les soldats romains fondèrent une colonie à Béziers comme à Narbonne, et alors, dans les notices, elle s'appelle *Civitas Biterensium* ou *Blitera Septimanorum;* quand les vétérans de la septième légion de Jules César l'eurent occupée, on la désigna par ces mots : *Juliæ Bæterræ.* Sous César Auguste, deux temples y furent élevés; l'un au César et l'autre à Livie, deux divinités assez étranges. Alors Béziers avait le 4e rang dans la Narbonnaise, après Narbonne, Nîmes et Toulouse. Un cirque et de grands bains y furent établis. Alors arrivent les Barbares : il paraît certain que les Sarrasins, les Vandales et les Suèves ne passèrent point par cette ville; mais les Goths n'eurent garde de négliger cette étape. Ataulphe traversa Béziers en septembre 415 pour aller s'établir à Narbonne. Le patrice Constance ne tarda guère à refouler les Goths au delà des Pyrénées. Wallia, second successeur d'Ataulphe, établit le siége de son royaume à Toulouse et comprit Béziers sous sa domination : la suite la plus regrettable peut-être de cette occupation, ce furent les semences d'hérésie laissées par les Goths ariens.

Pendant ce temps, le christianisme s'était glissé dans la France méridionale, sur les pas de quelques apôtres. L'histoire de Béziers chrétien n'est pas moins obscure que celle de Béziers païen. Une très-ancienne tradition veut que saint Paul Serge s'étant rendu en Gaule, soit passé à Béziers, qu'il y ait fait de nombreux prosélytes, à qui il administra le sacrement de baptême; qu'il y ait élevé une église et fondé un siége épiscopal; qu'alors sa réputation ayant fait du bruit à Narbonne, les habitants de cette métropole soient venus lui offrir leur ville; que Paul se soit rendu à leurs vœux, en laissant pour évêque à Béziers saint Aphrodise. Tout ce que la critique peut tirer de cette tradition sans la mépriser, c'est que Paul Serge a, le premier, évangélisé Béziers. Pour nous, ce ne fut, dans ce cas, qu'un mis-

sionnaire errant, qui ne fit jamais de Béziers ce centre d'administration religieuse, constituant seule un siége épiscopal. C'est pourquoi nous ouvrirons la série de nos évêques par saint Aphrodise.

Esquissons maintenant à grands traits l'histoire politique de cette ville, sans perdre de vue l'objet que nous nous proposons dans ces notices, et qui est de rendre plus facilement intelligible l'histoire ecclésiastique du diocèse en général, et l'histoire particulière de chaque évêque.

Les Visigoths, maîtres dès l'an 462, de Carcassonne et du pays jusqu'à Nîmes, achevèrent de conquérir, sans grande peine, la Narbonnaise, et Euric, un de leurs rois, en devint même le possesseur légitime, par la cession que lui en fit l'empereur Julius Népos. Ces conquérants se seraient facilement acclimatés parmi la population celtico-romaine, s'ils n'en eussent été empêchés par leur croyance religieuse erronée et par l'ambition des Francs. On sait la harangue de Clovis à ses troupes lorsqu'il partit pour chasser ces ariens du midi de la Gaule. Durant les guerres que le roi franc et ses fils firent aux Visigoths, Béziers appartint tantôt à l'un, tantôt à l'autre des partis belligérants, suivant le sort des armes. En 673, le général Paul, se révolta contre le roi Wamba, et Béziers secoua le joug des Visigoths; mais ce fut pour peu de temps. Le duc Loup d'Aquitaine ne réussit pas davantage. Nous arrivons ainsi à l'apparition des Sarrasins. Vers 724, la ville de Béziers tomba en leur pouvoir; Charles-Martel les en chassa trois ans après, et pour empêcher qu'à l'avenir ils y trouvassent une retraite, il la ruina, la démantela, et dévasta son territoire par le fer et le feu. Cependant les Sarrasins s'y établirent de nouveau, et l'on ne peut dire quand la malheureuse cité en aurait été définitivement délivrée, si les infidèles, pour guerroyer entre eux en Espagne et en Afrique, n'avaient été obligés d'affaiblir leurs forces en Gaule, au point que leur joug put être facilement secoué. Alors les Francs, dont l'ambition ne s'endormait pas, revinrent. Un seigneur goth, Ansemond, ayant conquis la principale autorité dans la Septimanie, et s'étant, en 752, rendu maître de Béziers, d'Agde, de Maguelone et de Nîmes, livra ces quatre villes à Pepin le Bref, qui le nomma gouverneur de Béziers. C'est là l'époque de la première réunion de cette cité à la monarchie française.

Ansemond, avons-nous dit, fut son premier comte ou gouverneur. Il n'est pas oiseux de rappeler en deux mots quelles étaient

les attributions des comtes sous les successeurs de Constantin, et sous les Goths et autres peuples barbares, qui s'établirent dans l'empire d'Occident. Leur autorité s'étendait sur un diocèse; ils étaient subordonnés aux ducs qui gouvernaient à la fois plusieurs cités ou plusieurs diocèses; les comtes avaient au-dessous d'eux des officiers qui portaient le nom de Vicaires ou de Viguiers; les deux principales fonctions des uns et des autres étaient de commander les troupes et de rendre la justice. Le second comte de Béziers, Adhémar ou Erlin, vivait en 812, et fut institué par Charlemagne. Le troisième, Arnaud, établi par Louis le Débonnaire, en 822, paraît être le dernier. Après lui, on ne trouve que des vicomtes. Ainsi, en 845, nous voyons Charles le Chauve, donner le gouvernement de Béziers à un vicomte Antoine, fils d'un comte Wandrille, qu'on fait descendre d'Eudes, roi d'Aquitaine. Il a pour successeur Garin, puis Rainard; ce dernier transmet la vicomté de Béziers à sa fille Adélaïde, laquelle épouse Bozon, vicomte d'Agde, les deux fiefs se réunissant ainsi dans la même main, en 897. Pendant près de 150 ans, ce ne sont qu'usurpations favorisées par ce fait que la famille des vicomtes héréditaires de Béziers ne se continue que par les femmes. Les comtes de Toulouse s'étaient arrogé la suzeraineté sur ce fief. Garsinde, fille du vicomte Guillaume, laisse, par sa mort, en 1034, les vicomtés d'Agde et de Béziers, à son fils Pierre; Ermengarde, fille de celui-ci, les transporte, en 1067, à son mari, Raimond-Bernard, vicomte d'Alby et de Nîmes, dont le fils, Bernard-Aton, partagea son héritage entre ses enfants. Raimond-Trencavel un de ceux-ci, devient, en 1129, seigneur particulier de la vicomté de Béziers. L'histoire de ce dernier doit nous arrêter un moment.

Raimond-Trencavel avait fait partie de la seconde croisade, en 1148; revenu en France, il se disposait à prendre possession du comté de Carcassonne, vacant par la mort de son frère Roger. Bernard-Aton, vicomte de Nîmes, son autre frère, réclama, les armes à la main, sa part de la succession. Une transaction ménagée par des seigneurs et des évêques, donna le comté de Carcassonne à Trencavel, qui se le vit sur-le-champ disputer par Raimond-Bérenger II, comte de Barcelone. Raimond-Trencavel, trop faible contre ce nouveau compétiteur, déclara tenir en fief de son ennemi, le comté, objet de leurs communes prétentions. Survient alors, en 1153, Raimond V, comte de Toulouse, qui revendique la suzeraineté de Carcassonne, prend

Trencavel, et le jette dans un cachot d'où il ne le délivre que moyennant une énorme rançon. Détesté de ses sujets qu'il accablait d'exactions, Trencavel est victime d'un meurtre commis le 15 octobre 1167, au pied du grand autel de l'église de la Madeleine, à Béziers, par les bourgeois ameutés, et en présence de l'évêque qui s'était rendu là, croyant assister à une réconciliation. Roger II Trencavel, fils du vicomte assassiné, soutenu par le roi d'Aragon, mit le siége devant la ville coupable qui ne se rendit, après une vigoureuse résistance, que sur la promesse d'un pardon absolu (1168). Ce perfide pardon fut une quasi-extermination. Le comte de Toulouse intervient de nouveau. Roger renouvelle son hommage et épouse la fille du comte, Adeline, qui reçut une dot de 500 marcs d'argent fin, et à laquelle il assigna pour douaire le comté de Razez, les châteaux de Balaguier et de Conffolens, et le pays de Limoux.

L'hérésie des Albigeois avait profité de toutes ces querelles pour grandir et s'étendre. Roger II, croyant trouver en ces sectaires un appui contre les deux puissants seigneurs qui se disputaient le droit de se l'inféoder, se déclara le protecteur de la secte, et Béziers devint son chef-lieu. Le cardinal Henri de Château-Marcey, évêque d'Albano et légat du pape Alexandre III le somma de retirer sa protection aux ennemis de l'Église; le vicomte obéit, pour se rétracter bientôt. Enfin, il cessa ses palinodies et ses lâchetés, en mourant le 20 mars 1194. Son fils Raimond Roger III Trencavel atteignit sa majorité et épousa Agnès de Montpellier qui lui apporta les châteaux de Tourbes et de Pézenas. Raimond VI comte de Toulouse avait fait sa soumission à l'Église romaine, et le jeune Trencavel, resta seul en face de la croisade contre les Albigeois. Le 22 juillet 1209, la citadelle de Béziers fut investie. L'évêque, Renaud de Montpeyroux supplia vainement les habitants de se rendre, en abandonnant les Albigeois; on lui répond : « Nous périrons tous. » Malgré l'intrépidité des assiégés, la citadelle est prise, la ville est envahie; un massacre effroyable a lieu, surtout dans les églises de Saint-Nazaire et de la Madeleine. Nous ne voulons entrer ici dans aucun détail ni dans aucune discussion ; mais il nous est impossible de ne pas dire que cette journée fut déplorable. — Passons. Raimond Roger avec sa femme s'était fortifié dans Carcassonne. Les croisés allèrent l'y assiéger, le prirent, le jetèrent dans un cachot où il mourut subitement à l'âge de 24 ans, au mois d'août suivant, ne laissant qu'un fils à peine âgé

de deux ans. Ses fiefs passèrent à Simon de Montfort qui ne put jamais en prendre possession. En 1224, Raimond-Trencavel II, vainqueur d'Amaury de Montfort, fils de Simon, fit son entrée à Béziers; mais déjà la France avait jeté son dévolu sur ces riches contrées. Agnès de Montpellier, mère du jeune vicomte, céda à Louis VII les domaines de son fils, qui dut chercher un asile à la cour du roi d'Aragon. Les seigneurs, vassaux du vicomte prêtèrent serment au roi de France entre les mains de leur évêque, Bernard. Après quelques tentatives sans succès pour reprendre son héritage, le dernier Trencavel signa, le 7 avril 1247, une renonciation complète à toutes ses prétentions, et reçut une rente de 600 livres de Louis IX, avec qui il partit pour la croisade. En lui finirent les vicomtes de Béziers.

A l'époque où nous voilà parvenus, trois conciles s'étaient tenus à Béziers. Nous n'en dirons rien, ayant à en parler longuement dans la suite, ainsi que de ceux qu'on y célébra plus tard.

L'histoire de Béziers, depuis sa réunion à la France n'offre guère de faits saillants : ce ne sont que serments prêtés, subsides fournis au trésor, contingents fournis aux armées des rois; conflits de juridiction entre les autorités locales, ecclésiastiques et séculières, ou entre les autorités et la commune. Philippe le Hardi traversa Béziers pour aller combattre le roi d'Aragon; Philippe le Bel y demeura sept jours en 1304. Le pape Clément V y parut en 1305. Six ans auparavant, dans un 4e concile avait été célébrée la fête de saint Louis récemment canonisé.

Depuis 760 environ, nous l'avons indiqué, Béziers avait une viguerie; cet emploi ne fut plus que viager après Bernard-Aton. Les rois de France, pour diminuer à leur profit l'autorité des gouverneurs, comtes ou vicomtes, ou seigneurs, leur imposèrent un tribunal supérieur, sous le titre de Sénéchaussée; un même sénéchal réunit les vigueries de Béziers et de Carcassonne, et résida dans cette dernière ville. Voyons le rôle des évêques dans ce système administratif. Pepin avait fait don aux évêques de la Septimanie du tiers des droits domaniaux dans cette contrée, en sorte que celui de Béziers était seigneur pour un tiers de la ville et de ses faubourgs; et lors de la cession de 1247, il entra pour un tiers de seigneurie en paréage avec le roi. Sous les vicomtes, la juridiction temporelle épiscopale avait beaucoup grandi, grâce aux libéralités des seigneurs. En parlant des évêques en particulier, nous aurons occasion de mentionner de nombreux litiges soulevés à ce sujet.

Les magistrats de la ville portaient le nom de *consuls;* ils étaient au nombre de sept, et nommés tous les ans le 30 novembre, jour de saint André, par 15 électeurs pris parmi les citoyens qui avaient déjà rempli cette charge. Après 1247, ils devaient, à leur entrée en fonctions, prêter serment entre les mains du viguier royal et de l'évêque. En retour, le viguier et le sénéchal lui-même juraient entre les mains des consuls de respecter les droits, franchises et libertés de la cité. En quoi consistaient ces franchises, il serait bien difficile de le dire?

Sous le règne de Charles VI, Béziers prit parti pour le comte de Foix, contre le duc de Berry, oncle du roi : ce dernier triomphant, impose une lourde amende aux Biterrois qui refusent de la payer, et étouffent leurs magistrats dans les flammes, sur le simple soupçon qu'ils veulent capituler avec le pouvoir royal. Bon nombre de pendaisons et 12,000 livres d'amendes furent le fruit de ces velléités de révolte. Charles VI vient visiter la ville en 1389, y est reçu par des fêtes, et fait bonne justice d'un sieur de Bétisac, son conseiller et trésorier, dont les exactions ruinaient le pays depuis six ans. Cet infâme voleur fut pendu et brûlé sur la place de Saint-Nazaire, sous les fenêtres de l'évêché où le roi s'était logé. La reconnaissance ne dure guère au cœur du peuple : pendant la folie de Charles VI, les Biterrois embrassèrent le parti du duc de Bourgogne, contre le dauphin régent. Leur ville, assiégée par le comte de Clermont, résista depuis le 8 juin 1421, jusqu'au 16 août suivant, jour où elle capitula par la médiation du comte de Foix, et moyennant des lettres d'absolution signées par le Dauphin. L'année suivante, par une vengeance tardive et déloyale, en pleine paix, ce même Dauphin fit trancher la tête aux principaux citoyens, abattre les remparts de la ville, et dépouilla la commune de ses priviléges et de ses consuls. Devenu roi, sous le nom de Charles VII, il rétracta de ce châtiment ce qui pouvait en être rétracté, et s'efforça même de donner à la malheureuse cité une splendeur auparavant inconnue. Ainsi les Etats de Languedoc s'y tinrent deux fois sous son règne, et il y présida en personne ceux de 1437. François Ier y établit une sénéchaussée qui comprit les évêchés de Béziers, de Saint-Pons, d'Agde et de Lodève, avec les riches et nombreuses abbayes qui en dépendaient. Ce roi y parut en 1533 et en 1542. A cette dernière visite, il y séjourna 4 jours, pendant une nouvelle tenue des Etats généraux de la province.

Le calvinisme avait pénétré dans le Languedoc, y apportant

le trouble et la guerre. Béziers ne fut pas la ville la moins infestée des nouvelles doctrines, ni celle qui souffrit le moins de la répression. Vainqueurs et vaincus lui étaient également funestes. Les hérétiques avaient pillé et dévasté les églises; le vicomte de Joyeuse accourt du Roussillon, à la tête d'une troupe de soldats; il ne peut se rendre maître de la sédition, et est obligé de se faire jour lui-même l'épée à la main; bientôt il revient en force, fait exécuter les plus mutins, et chasse le reste de la ville. En 1562, paraît un édit de pacification qui n'eut pas d'effet; car Jacques de Crussol, lieutenant du prince de Condé, vint avec les protestants de Nîmes, s'emparer de Béziers. Alors furent complétés le pillage des églises et la profanation de tout ce qu'on y vénérait. Jacques faisait caracoler son cheval dans la cathédrale, pendant que ses soldats détruisaient les châsses de saint Aphrodise et les autres reliques. Un nouvel édit de pacification est aussi peu suivi d'effet que le précédent. Une ligue catholique est créée à Toulouse, contre les Huguenots. Sous Henri III, la guerre reprend dans des conditions étranges. Joyeuse se révolte contre son chef, le maréchal de Damville (plus tard connétable de Montmorency), gouverneur de la province. Celui-ci allie aux calvinistes ses troupes catholiques, pour combattre Joyeuse que soutient la faveur du roi. Il se fixe à Béziers, et malgré le parlement de Toulouse qui supprime la sénéchaussée de la ville; malgré le roi qui retire à Damville son gouvernement pour le donner à Joyeuse, il continue sa révolte. Le roi n'était qu'un fantôme. On sait comment Henri IV pacifia définitivement ces provinces ainsi que les autres, par l'édit de Nantes.

Sous Louis XIII, Béziers prit parti pour le duc Henri II de Montmorency, et paya sa faute de la destruction de sa citadelle. Ce roi vint y tenir les Etats-généraux de Languedoc, en 1632. Le prince de Conti les y présida en 1654. Il n'entre pas dans notre plan de poursuivre cette esquisse historique jusqu'aux temps de la révolution. Revenons en peu de mots sur l'administration ecclésiastique.

L'évêque de Béziers était suffragant de l'église métropolitaine de Narbonne. Cet ordre hiérarchique fut interverti pour cet évêché comme pour tous les autres de la province Narbonnaise au commencement du Ve siècle. Le pape Zozime, sollicité par Constance, général d'Honorius et protecteur de Patrocle, évêque d'Arles, établit, par une décrétale du 22 mars 417, la primatie de cet évêque sur les Gaules; il lui accorda le pouvoir d'en or-

donner les évêques, et, en outre, ce privilége que les évêques et ecclésiastiques de cette province ne pourraient s'absenter, sans permission écrite du métropolitain d'Arles, sans être exclus de la communion du Saint-Siége. Cet état de choses dura peu de temps; en 422, le métropolitain de Narbonne fut rétabli dans ses droits de primat, et les évêques de la Narbonnaise remis sous sa juridiction.

Béziers était soumis à quatre seigneurs justiciers qui avaient chacun leurs officiers et leur territoire séparé. Ces seigneurs étaient le roi, l'évêque, l'abbé de Saint-Aphrodise et l'abbé de Saint-Jacques. L'évêque siégeait aux Etats de Languedoc. Il prenait le titre de *comte et seigneur de Béziers*, il était, en outre, seigneur de Cazouls-les-Béziers, de Gabian, Vaillan, Lieuran-les-Béziers et d'autres lieux. Jusqu'en 1317, il occupa le second rang parmi les suffragants de la métropole de Narbonne; mais à cette époque, lors de l'érection de l'Eglise de Toulouse en archevêché, la première place lui fut donnée. L'église cathédrale était dédiée à saint Nazaire, et possédait avant la révolution, un orgue remarquable par sa puissance d'effets et par sa devanture : sa montre a été proposée pour modèle par dom Bedos de Celles, auteur de l'*Art du facteur d'orgues*. Cet instrument, l'un des meilleurs qu'il y eut en France et pour lequel le chapitre cathédral avait fait de très-grands sacrifices, fut en 1794 dévasté par des voleurs; mais depuis le Concordat, grâce au zèle de la fabrique de Saint-Nazaire et au concours généreux des fidèles, le dommage causé par cette déprédation a été réparé, et M. Cavaillé-Coll, que Montpellier s'honore d'avoir vu naître, et qui est sans contredit le premier facteur d'orgues en France, a remis cet instrument dans un état satisfaisant.

Le chapitre de Saint-Nazaire était composé de douze chanoines dont six dignitaires, savoir : le grand-archidiacre, le précenteur, l'archidiacre de Caprais, le sacristain, le camérier et le sous-chantre. Le bas-chœur comptait quatre hebdomadiers, 24 prébendés, 22 semi-prébendés et 12 bénéficiers. Les dignités et les canonicats étaient à la nomination et à la collation de l'évêque. Le chapitre portait pour armoiries : *d'azur plein*.

Outre le chapitre cathédral, il y avait à Béziers le chapitre de Saint-Aphrodise, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoit, sécularisée et érigée en collégiale, tout en conservant son abbé qui était nommé par le roi et avait le privilége d'officier avec les insignes épiscopaux. Les abbayes proprement dites du diocèse étaient au

nombre de quatre, savoir, Joncels et Villemagne (hommes) de l'Ordre de Saint-Benoît; Saint-Jacques (hommes) et le Saint-Esprit (femmes) de l'Ordre de Saint-Augustin. Notre-Dame de Cassan était un prieuré à nomination royale. Le diocèse possédait divers couvents de Minimes, de Jacobins, de Cordeliers, d'Augustins, de Carmes, de Capucins, de Récollets, d'Ursulines, de Clarisses, d'Hospitalières, etc. Le séminaire de Béziers était dirigé par les prêtres de la Mission ou de Saint-Lazare. Des prêtres séculiers avaient, après l'expulsion de l'Ordre, remplacé les Jésuites au collége de Béziers.

Le diocèse de Béziers, un des meilleurs de la province de Languedoc, quoique en grande partie dans les montagnes, était situé entre les diocèses d'Agde, de Maguelone ou de Montpellier et de Lodève à l'est, le Rouergue au nord, les diocèses de Castres, de Narbonne et de Saint-Pons à l'ouest, et la Méditerranée au sud. On sait que cette division est fort ancienne et remonte à la conquête romaine. En 1790, l'évêché de Béziers comprenait 130 paroisses et 6 annexes, distribuées en 3 archiprêtrés : Cazouls, le Pouget, Boussagues. Ce diocèse supprimé par la bulle du 29 novembre 1801, et celui d'Agde, forment actuellement la plus grande partie de l'arrondissement de Béziers, diocèse actuel de Montpellier.

Guillaume Catel, Andoque, en son *Catalogue des évêques de Béziers* (Béziers, 1650, in-4°), Claude Robert, les frères de Sainte-Marthe, les Bénédictins de Saint-Maur, ont successivement donné la série des évêques de Béziers; de nos jours, M. Sabatier, avocat distingué de Béziers, a publié un excellent volume sous le titre : *Histoire de la ville et des évêques de Béziers*, Béziers et Paris, 1854, in-8°. Nous ne citons que pour mémoire l'*Histoire de Béziers*, par M. Henri Julia, Paris, 1845, in-8°. C'est de tous ces auteurs que nous extrayons notre nomenclature en y ajoutant quelques documents et titres découverts par nous dans diverses archives.

ÉVÊQUES DE BÉZIERS.



1. — SAINT APHRODISE (IIe ou IIIe siècle).

Il n'est guère permis de mettre en doute que saint Aphrodise ait été le premier évêque de Béziers; les légendes, les hagiologies, les martyrologes et les plus anciennes chroniques sont d'accord sur ce point, mais sur ce point seulement, ainsi que nous allons le montrer par quelques citations. Usuard, sous le onzième jour des calendes d'avril, dit : « *A Béziers, ville de Septimanie, déposition du corps de saint Aphrodise, évêque et confesseur. Illustre par ses épreuves souffertes pour la foi, il avait été ordonné évêque de cette ville par le B. Paul, évêque de Narbonne. Paré des mérites de ses vertus, il s'endormit en paix.* » Le titre de confesseur ne suffit pas à d'autres auteurs, qui veulent que le saint ait été martyrisé, mais qui se divisent ensuite sur l'époque et sur les circonstances de son martyre. Citons Andoque, auteur d'après lequel l'apôtre saint Paul, se rendant de Rome en Espagne accompagné de quelques disciples, laissa Aphrodise à Béziers. « Julius Vindex, gouverneur de la Gaule sous Néron, fit mettre à mort saint Aphrodise. Les prêtres du temple d'Auguste, l'accusèrent de chercher à corrompre par des superstitions, le culte de leurs dieux. L'exécution du chrétien eut lieu sur la place de l'amphithéâtre : c'était la décollation. La tête du martyr fut jetée dans un puits; mais le niveau de l'eau s'étant miraculeusement élevé; le décapité prit dans ses mains sa tête qui surnageait et la porta jusqu'à l'endroit où depuis lui a été bâti une église... (Suivent d'autres prodiges). » Où Andoque a-t-il pris que saint Aphrodise souffrit le martyre sous Néron? Sulpice-Sévère, qui connaissait la Gaule Narbonnaise pour avoir habité aux environs de Carcassonne, écrivait, en 420, que sous le règne de Marc-Aurèle, fin du IIe siècle, la religion chrétienne n'avait pas encore eu de martyrs en deçà des Alpes. Que l'apôtre saint Paul soit allé en Espagne en passant

par le midi des Gaules, c'est plus que douteux; absolument rien ne le prouve. Mais l'apôtre saint Paul dont il s'agit, est-ce bien l'apôtre des Gentils? Nouvelles divergences. La plupart veulent que le maître de saint Aphrodise fut Paul Serge. Mais qu'était Paul Serge? Les uns ne se le demandent pas; les autres disent qu'il n'était pas différent de Sergius Paulus, gouverneur de l'île de Chypre, converti par saint Paul : ce qu'ils ne pensèrent jamais à prouver. Quelques-uns assurent que Paul était accompagné de Sernin ou Saturnin, et de saint Aphrodise; d'autres, pour établir un système différent, accordent que Paul, disciple des apôtres, a pu être envoyé pour prêcher l'Evangile dans les Gaules longtemps avant Saturnin. Ce n'est pas tout : il y aurait, outre Paul apôtre et Paul Serge, un autre Paul qui serait le premier évêque de Narbonne : ce dernier serait peut-être celui que saint Pierre dirigea vers les Gaules avec plusieurs autres de ses disciples, parmi lesquels était Trophime d'Arles.

Est-il nécessaire de demander à Pierre de Natalis où il a pris qu'Aphrodise était gouverneur de l'Egypte lors de la fuite en ce pays de Marie, de Joseph et de l'enfant Jésus? à Ribadeneira, comment il sait qu'Aphrodise, avant sa conversion, était grand-prêtre de Mercure à Héliopolis?... Nous laissons de côté le chameau amené par le saint à Béziers et à l'entretien duquel un comte Bernard assigna les revenus d'un fief; nous terminerons en disant que l'existence seule de saint Aphrodise, premier évêque de Béziers, se dégage avec certitude de ce fonds de légendes.

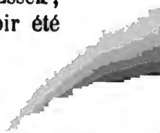
La piété des fidèles ne raisonne pas autant, et a conservé à travers les siècles sa croyance aux miracles de saint Aphrodise. Deux fêtes en témoignent : la première, le 23 mars, en anniversaire de la translation des reliques du saint; la deuxième, le 28 avril, en mémoire de sa mort.

Quelle que soit la date de l'épiscopat d'Aphrodise, il s'écoule un temps fort long, des siècles, entre lui et le premier successeur que lui donne l'histoire, Paulin. Cette lacune, on a voulu la combler, mais sans succès. Audoque réfute bien Bernard de la Guionie, suivi par Plantavit de la Pause, et prouve que Smagius n'a jamais été évêque de Béziers. Ce Smagius qui assista et souscrivit en 305 au concile tenu, soit à Collioure, à Elne ou à Elvire, près de Grenade (*concilium Illiberitanum*), était évêque de *Bigères* (Bigerre) et non de Béziers. Bigerre était une ville de la Tarragonaise extérieure, et dont l'évêché dépendait du mé-

tropolitain de Tolède (V. les anciens conciles espagnols publiés par le cardinal d'Aguirre, tome I, p. 270). Andoque n'est plus aussi heureux, lorsqu'il introduit dans le catalogue de nos évêques, entre saint Aphrodise et Paulin, un Agrice ou Agrœce. Les Bénédictins, historiens du Languedoc, avaient d'abord adopté son erreur; mais ils l'ont ensuite reconnue et réparée en des termes qui partent d'un esprit convaincu : « Nous avons dit, sur la foi d'Andoque, qu'Agrice, qu'on prétend avoir souscrit au concile d'Arles, en 314, fut le second évêque de Béziers dont on ait une connaissance certaine; mais dom Brice a fait voir dans une nouvelle édition de la *Gallia christiana,* tome VI, p. 295, qu'Agrice ne fut jamais évêque de Béziers, et qu'Agrœce, qui souscrivit au concile d'Arles, était évêque de Trèves. Ainsi, depuis saint Aphrodise, nous n'avons rien d'assuré sur les évêques de Béziers, jusqu'à Paulin qui vivait en 418 (*Hist. gén. du Languedoc*, tome Ier, p. 129). »

Cette obscurité qui environne le berceau et les premiers siècles d'un grand nombre d'Eglises de France et surtout du midi de la France, s'explique trop bien, comme le dit un historien moderne, par la persistance de la religion d'empire, par la persécution dirigée contre un culte ennemi, par les invasions des Barbares, et par le laps des siècles. Il n'était pas toujours permis aux réunions de chrétiens de se choisir un premier pasteur, et, quand ils pouvaient le faire, ce pasteur n'arrivait pas toujours à une notoriété suffisante pour laisser des traces dans l'histoire.

Ce qui serait plus difficile à expliquer, ce serait que pendant plus de trois siècles, un grand nombre d'Eglises eussent manqué d'évêques, ou que ces évêques ne se fussent jamais réunis en corps, de manière à avoir une influence marquée sur les faits contemporains. Aussi Sulpice-Sévère nous a-t-il conservé le souvenir de deux conciles tenus à cette époque; l'un à Arles, en 353, et l'autre, à Béziers, avant le mois de juin 356. Ce dernier, que la plupart des auteurs qualifient de conciliabule, fut tenu contre saint Hilaire, et eut les suites que voici : La persécution s'étant de nouveau élevée contre les catholiques à la suite du concile de Milan, saint Hilaire de Poitiers et d'autres évêques des Gaules, proscrivirent par un décret composé de concert, les personnes de Saturnin, évêque d'Arles, d'Ursace, évêque de Segedin ou Belgrade, et de Valens, évêque de Mursa, aujourd'hui Essek, en Illyrie, déclarant excommuniés ceux qui, après avoir été



avertis, communiqueraient encore avec ces suppôts de l'hérésie arienne. Saturnin irrité, assembla, avec l'appui de l'empereur Constance, un concile à Béziers. Saint Hilaire, qu'on voulait perdre, y fut cité, et il s'y rendit avec plusieurs évêques de la Gaule. Il n'espérait pas y faire triompher la vérité, mais il voulait lui rendre un glorieux témoignage, et il s'attendait d'avoir l'honneur de souffrir pour elle. Le saint évêque de Poitiers s'offrit d'abord de dévoiler l'erreur en plein concile, d'en faire connaître les partisans, et de prouver par témoins leur héréticité. La faction arienne, qui connaissait l'érudition et l'éloquence du saint docteur, craignit de se voir publiquement confondue. On ne lui répondit que par des accusations contre sa personne. Son zèle et sa foi étaient tout son crime, mais on chercha d'autres prétextes, et l'esprit d'erreur, fonds inépuisable de calomnie, en trouva sans peine. Craignant que les ariens n'abusassent de la simplicité de plus d'un évêque orthodoxe, en faisant un épouvantail de l'*Omousion*, Hilaire présenta un écrit qui mettait au grand jour les équivoques et les blasphèmes de ces hérétiques. Mais les évêques ariens empêchèrent la lecture de cet écrit, et Saturnin, ayant prévenu l'empereur par une fausse relation de ce qui s'était passé, obtint un ordre impérial qui reléguait saint Hilaire en Phrygie, avec Rhodane, évêque de Toulouse.

2. — PAULIN (418).

Nous savons bien peu de chose sur cet évêque; les auteurs de l'*Histoire littér. de la France* (tome II), résument et discutent très-bien dans le passage que nous leur empruntons le petit nombre de faits qui le concernent. Paulin, premier du nom, gouvernait au commencement du Ve siècle l'Église de Béziers dans l'ancienne Viennoise seconde, aujourd'hui le Bas-Languedoc. M. Dupin avance assez hardiment que cet évêque est le même que Paulin, disciple de saint Ambroise, dont il nous a laissé la vie. Mais l'autorité seule d'un moderne ne suffit pas pour établir une opinion de cette nature. Après les premières années du cinquième siècle, il arriva en plusieurs endroits du monde chrétien, divers prodiges et signes extraordinaires. La ville de Béziers fut un des lieux où il en parut des plus terribles, en l'année 419 (Idace, *Chron.*, p. 298). Paulin, évêque du lieu, en dressa une relation qu'il inséra dans une lettre circulaire, pour en donner connaissance à toutes les églises de la terre. C'est ce

que nous apprenons de la Chronique d'Idace, qui ne spécifie point quels étaient ces prodiges. Il n'en parle non plus qu'en général dans ses *Fastes* (p. 343), où il est dit que Jean, évêque de Jérusalem, en prit aussi occasion d'écrire une lettre-circulaire. Nous n'avons plus la relation qu'en dressa Paulin, et qui nous donnerait sans doute de grands éclaircissements sur ces événements dignes de notre curiosité. Apparemment, ces prodiges étaient de la nature de ceux dont parlent saint Augustin, dans un de ses sermons au peuple de Carthage, et le comte Marcellin, dans sa Chronique sur la même année 419. Selon le rapport de gens dignes de foi, il était arrivé alors dans l'Orient et dans l'Afrique de furieux tremblements de terre; Jésus-Christ s'était fait voir sur le mont des Oliviers; le signe de la croix, avait paru empreint, par miracle, sur les habits tant des juifs que des autres qui, épouvantés par ces prodiges, avaient reçu le baptême.

« Roswey (d'après Aubert Le Mire) dans ses notes sur saint Paulin de Nole, doute si l'homélie sur saint Genès d'Arles, qui se trouve dans quelques éditions entre les ouvrages de cet évêque, et que Surius rapporte au 25e jour d'août, ne serait point de Paulin, évêque de Béziers. D'autres, comme Papire Masson, dans la description qu'il nous a donnée de la France par les rivières, attribue cette homélie à saint Patient, évêque de Lyon, au même siècle.

« Gennade (*Vir. illust.*, cap. 68, p. 32) parle d'un Paulin à qui il ne donne aucune qualité et qu'il assure avoir composé des traités sur le commencement du Carême. Cet écrivain ajoute, en s'exprimant d'une manière enveloppée, qu'il en avait lu deux sur le jour du dimanche de Pâques, sur l'obéissance, sur la pénitence, sur les néophytes. Comme Gennade place cet auteur entre ceux qui ont fleuri avant le milieu de ce siècle, et qu'il le distingue de plusieurs autres du même nom, nous n'en connaissons point à qui ce qu'il dit convienne mieux qu'à Paulin, évêque de Béziers. Il n'importe que Gennade ne lui donne point le titre d'évêque; il ne le donne point non plus à saint Eucher, que l'on sait certainement avoir été évêque de Lyon. D'ailleurs, il aura pu aisément se faire que ces traités aient paru dans le public sous le nom de Paulin, dénué de toute qualification, quoiqu'ils fussent l'ouvrage d'un évêque, ce que Gennade n'aura pas su. » On ne saurait assigner une époque fixe à la fin de l'épiscopat de Paulin.

3. — DYNAME (vers 451...)

Cet évêque a été omis volontairement ou non par les frères de Sainte-Marthe; et dom Brice, dans la *Gallia christiana,* tome VI, ne l'admet qu'avec une réserve voisine de l'exclusion. Voici du reste ce qu'il en dit : Dyname est nommé dans l'inscription que nous avons rapportée en parlant de saint Rustique, évêque de Narbonne, à propos de la reconstruction de son église métropolitaine. Il y est qualifié évêque, mais sans indication de siége. — Tillemont (*Hist. ecclésiast.*, tome XV, p. 405), pense que ce Dyname était évêque de Béziers; Quesnel avant Tillemont, avait hasardé la même conjecture; mais ni l'un ni l'autre de ces auteurs ne donne des raisons à l'appui de son sentiment, à moins qu'il ne soit vraisemblable que le Dyname, qui contribue pour 50 sols à la reconstruction de l'église de Narbonne, était évêque dans la province. Quesnel, dans ses notes sur les lettres de saint Léon, soupçonne que le Dyname qui souscrit à la lettre synodique, envoyée en 451, par Ravennius et d'autres évêques des Gaules à saint Léon, était évêque de Béziers : en effet, remarque-t-il, toutes les églises de la province de Narbonne, sauf celle de Béziers, reconnaissent leur évêque parmi les signataires de cette lettre. En avouant que cette dernière raison ne laisse pas que d'être spécieuse, nous dirons que ce n'en est pas moins une simple conjecture, et que, comme telle, elle ne vaut pas une assertion fondée.

4. — HERMÈS (461-462).

Hermès, diacre de Rustique, évêque de Narbonne (ainsi le désigne une vieille inscription de Narbonne), fut chargé de porter à ce prélat la célèbre lettre que lui écrivit en 452, le pape saint Léon. L'évêque de Narbonne l'ordonna évêque de Béziers; mais ses diocésains ou ne voulurent pas le recevoir ou le chassèrent bientôt. Hermès revint auprès de Rustique, qui appréciait fort ses vertus et ses talents, comme il y parut; en effet, se sentant approcher de sa fin, l'évêque de Narbonne, le désigna pour son successeur, et écrivit au souverain Pontife pour le prier de confirmer son choix. A cette époque, une telle façon de procéder blessait vivement les usages traditionnels touchant la succession à l'épiscopat : aussi le pape refusa-t-il comme ab-

solument insolite ce qui lui était demandé. Sur ces entrefaites, Rustique mourut le 26 octobre 461; le clergé et le peuple de Narbonne reconnurent pour son successeur Hermès qui fut également agréé par ses comprovinciaux et par Léonce, métropolitain d'Arles. Alors au pape Hilaire, pontife successeur de saint Léon sur la chaire de saint Pierre, Hermès fut représenté comme occupant par intrusion le siége de Narbonne, et ainsi induit en erreur, ce pape, écrivit, le 3 novembre 462, en ces termes, aux évêques de la Gaule : « Quels sont les exemples qui autorisent une semblable conduite? et quels reproches ne mérite-t-on pas en violant les décrets des saints Pères et les règles des canons? Comment! notre frère et coévêque Hermès a cru pouvoir s'emparer justement de l'Église de Narbonne, parce que, disait-il, les Biterrois pour qui il avait été ordonné l'ont injustement repoussé? Si vraiment ses plaintes étaient fondées, et s'il connaissait un moyen de réparer l'injustice à lui faite, il lui était bien plus convenable d'attendre la réparation que de se mettre dans le cas d'être injuste lui-même. Du moins, si maintenant il est animé de l'esprit commun à tous les prêtres du Seigneur, qu'il les imite; si tout ce qui peut troubler la contemplation tranquille de l'Église est assoupi, qu'il réfléchisse, et voie des yeux du cœur, le mal qu'il a fait à la paix et à la foi. Il n'est rien certainement qu'il ne condamne en lui-même et ne rougisse d'avoir fait de ce qu'à bon droit il condamnerait chez les autres : la connaissance personnelle que nous avons de ce frère nous est un garant qu'il est plutôt tombé qu'il n'a volontairement commis les choses blâmables que nous lui reprochons. »

Les évêques de ces provinces n'avaient point attendu ces reproches pour s'occuper de cette affaire. Comme Léonce se rappelant la disgrâce encourue par son prédécesseur saint Hilaire dans une circonstance semblable, n'avait point voulu, par prudence, agir contre Hermès, il avait député de concert avec lui à Rome deux d'entre eux, Fauste de Riez et Auxanius de Cimiez, pour instruire le pape de cette intrusion. Hilaire, après avoir entendu ces prélats, tint à Rome un nombreux concile de diverses provinces, auquel paraissent avoir présidé les deux évêques provençaux. La cause d'Hermès y fut terminée, et le Pape en fit connaître le résultat aux évêques des provinces Lyonnaise, Viennoise, des deux Narbonnaises et des Alpes Pennines. Il marque dans sa lettre que la conduite régulière et édifiante d'Hermès jusqu'à son élévation à l'épiscopat avait fait

trouver sa faute plus excusable, qu'ainsi on a eu égard tout à la fois dans la sentence portée contre lui et à la douceur de la charité et à la sévérité de la discipline. Elle portait en effet qu'Hermès demeurerait évêque de Narbonne; que cependant pour le punir du procédé irrégulier qu'il avait employé pour monter sur ce siége, il serait privé du droit d'ordonner des évêques, droit qu'on transféra à Constance, évêque d'Uzès, comme au plus ancien dans l'épiscopat, mais qu'après la mort d'Hermès, ce droit retournerait à ses successeurs, parce que c'est à la personne d'Hermès qu'on l'enlève et non pas à l'Église de Narbonne. Pour prévenir de pareils abus, le pape Hilaire ordonna qu'on tînt tous les ans des conciles dont la convocation appartiendra toujours à Léonce d'Arles qu'il délègue à cet effet. On y mettra fin aux affaires occurrentes, relativement à l'ordination des évêques, des prêtres et des autres personnes du clergé, mais on consultera le Saint-Siége sur les causes les plus importantes qui n'auront pu être terminées. Cette seconde lettre, datée du 3 décembre 462, termina l'affaire d'Hermès.

5. — SEDAT (589).

Entre cet évêque et le précédent il y a évidemment une lacune considérable. Qui succéda à Hermès jusque vers la fin du VI[e] siècle? Ici, il n'y a pas même un nom sur lequel on puisse échafauder des conjectures. Cependant la religion chrétienne avait fait des progrès dans la Narbonnaise. Les Visigoths ariens persécutèrent les chrétiens attachés à la doctrine du concile de Nicée. Un de leurs rois, Alaric II, fut tolérant, mais ne réussit guère à se faire aimer de ceux qui ne voyaient en lui que l'hérétique : on sait qu'il périt à la bataille de Vouillé. Enfin, Reccarède, autre roi Visigoth, se convertit, et c'est sous lui que fut tenu le concile où nous allons trouver Sedat, l'évêque de Béziers. Les auteurs de l'*Hist. litt. de la France* vont encore nous fournir ce que nous n'oserions refaire après eux.

« L'antiquité ne nous apprend que deux traits de l'histoire de Sedatus. Comme il était sous la domination des Goths d'Espagne, à qui Béziers obéissait encore, il assista en 589, au troisième concile de Tolède, convoqué par le roi Reccarède, après qu'il eut abjuré l'arianisme. Sedatus eut part à tout ce qui se fit dans cette assemblée en faveur de la foi et de la bonne discipline. La même année, le 1[er] jour de novembre, il se trouva encore au

concile qui fut assemblé à Narbonne, et y souscrivit immédiatement après le métropolitain qui y présidait. Le rang qu'il tint dans cette assemblée et celle de Tolède, où sa souscription se trouve la neuvième entre celles de 64 évêques qui la composèrent, fait juger que Sedatus était dès lors ancien dans l'épiscopat. On n'a point de preuves qu'il ait vécu longtemps après l'époque marquée. Le nom de ce prélat qui paraît à la tête de quelques homélies avec le titre de saint, est un indice, et de son zèle à instruire son peuple, et de la vénération qu'on avait pour sa mémoire.

» On a imprimé, sous ce même titre, dans le XI[e] volume de la Bibliothèque des Pères, une homélie sur l'Epiphanie. Sedatus y traite des trois mystères que l'Eglise honore en ce jour : l'adoration des Mages, le baptême de Jésus-Christ et le miracle des Noces de Cana. Il y insiste particulièrement sur le premier et le dernier mystère, et explique l'un et l'autre d'une manière mystique, qui le conduit à de fort belles moralités. Son style est très-simple, comme il convient à ces sortes de pièces, mais il est clair, et ses pensées sont assez nobles.

» Dans un manuscrit de l'abbaye de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire, il y a un sermon sur le 1[er] jour de janvier, qui porte le même titre que l'homélie précédente : *Incipit sermo sancti Sedati episcopi de Kalendis januariis.* Mais ceux qui l'ont lu observent que ce n'est qu'un sermon assez mal assorti de divers fragments d'autres sermons. On n'a pas laissé néanmoins de lui faire porter assez longtemps le nom de saint Augustin; il fait partie de ceux qui sont faussement attribués à ce saint docteur, dont il est le 130[e] dans l'appendice de la nouvelle édition. Nos Pères, qui ont pris le soin de la diriger, croient que le 129[e], qui est aussi pour le 1[er] jour de janvier, appartient au même auteur que le précédent; de sorte que si l'un est de Sedatus, l'autre en est également.

» Nous ne serions pas éloigné de lui donner encore le 249[e] et le 265[e] du même appendice. Le premier porte son nom dans un ancien lectionnaire, et l'autre contient expressément un point de discipline décidé dans le quinzième canon du premier concile de Narbonne, auquel Sedatus assista, comme on l'a dit. Mais ces deux pièces présentant tous les autres caractères des véritables écrits de saint Césaire d'Arles, nous avons jugé qu'il était plus naturel de les lui attribuer qu'à Sedatus. » Dom Brice (tome VI, col. 297 de la *Gallia christiana*), ne sait si l'homélie sur l'Epipha-

nie, dont il est parlé plus haut, et qui commence ainsi : *Proxime, fratres carissimi, redemptionis nostræ*, etc.; si cette homélie, disons-nous, doit être attribuée à Sédat, évêque de Narbonne, qui assista au concile d'Agde, ou à Sédat, évêque de Béziers, ou enfin à un troisième Sédat. Au lieu de Sédat, *évêque de Narbonne*, il faut lire Sedat, *évêque de Nîmes*, d'après dom Brice lui-même, qui en traitant des évêques de Nîmes, est beaucoup plus affirmatif, et attribue positivement le sermon ou l'homélie dont il s'agit à Sedat, évêque de cette dernière ville : *Ipsius habetur sermo de Epiphania Domini editus, etc.*

Il nous reste à relever un passage de la Chronique d'Andoque : « Il y a apparence, dit-il, que les évêques de Béziers, depuis Hermès jusqu'à Sédatus, furent ariens. » Comme dans cet intervalle nous n'avons pas trouvé d'évêques, nous sommes dispensés de les laver de ce reproche, qui, d'ailleurs, ne s'appuie sur rien. Si cela pouvait être supposé, il serait juste de dire aussi que la majorité des habitants et des membres du clergé était arienne, puisqu'alors l'élévation à l'épiscopat était le fruit de l'élection. Andoque aurait à nous dire pourquoi le roi visigoth se convertit au catholicisme, si la population orthodoxe n'était pas l'élément dominant dans ses possessions en Gaule.

6. — PIERRE Ier (633?).

Dans le IVe concile de Tolède, en 633, on trouve la souscription d'un *Petrus Veterensis episcopus*, d'après l'édition des conciles de Garcias Loaisa. Dans une édition postérieure, on a traduit en marge *Veterensis* par *Biterrensis*, selon la leçon du cardinal d'Aguirre. Les frères de Sainte-Marthe n'autorisent pas cette correction, parce que, disent-ils, ceux que Kiliander appelle *Veteres*, sont des peuples de l'Espagne Tarragonaise, dont Pierre a pu être l'évêque.

Quant à Rogat, évêque de Béziers, il ne se trouve ni dans le cardinal d'Aguirre, ni dans Labbe, parmi les membres de l'épiscopat présents au XIe concile de Tolède; mais on y voit un Rogat, évêque de Baëza (*Beatiensis* ou *Vatiensis*), autrefois suffragant de la métropole de Tolède. Baëza était alors une ville épiscopale, mais depuis 1249, son évêché a été transféré à Jaën. Il y a mieux : le Rogat qui assista au XIe concile de Tolède, assista aussi au XIIIe, au XIVe et au XVe : or, Crescitaire, évêque de Bé-

ziers, assista au XIIIe, et Pacotase au XVe. Conclusion : Pierre Ier est douteux ; mais Rogat est impossible.

On parle aussi d'un Paulin II, évêque de Béziers, ayant assisté au XIIe concile de Tolède. On chercherait en vain son nom dans les actes de ce concile.

Nous ne devons pas passer sous silence qu'en 675, au XIe concile de Tolède, le roi goth Wamba fit, en Espagne, une division des siéges épiscopaux. C'est aussi vers ce temps que le duc Paul s'allia à Hilderic, gouverneur de Nîmes, pour soulever contre les Goths les villes de la Septimanie. A cette nouvelle, Wamba accourut à marches forcées, et eut bientôt rétabli la tranquillité. Alors, il s'occupa de couper court aux divisions qu'amenait parmi les évêques l'incertitude des limites entre leurs diocèses. Malheureusement pour nous, cette délimitation officielle est faite en termes si barbares, qu'il est à peu près impossible aujourd'hui d'y rien comprendre.

7. — CRESCITAIRE ou CRESCITURUS (683).

Cet évêque de Béziers assista au treizième concile de Tolède, tenu le 4 novembre 683, sous le pape Léon II, et la quatrième année du règne d'Ervide, roi des Goths, en Espagne (Card. d'Aguirre, tome II, page 702).

8. — PACOTASE (688).

Le 11 mai 688, et la première année du pontificat du pape Serge, fut tenu le quinzième concile de Tolède; Pacotase, évêque de Béziers, s'y trouva, d'après le cardinal d'Aguirre et la collection des conciles de Labbe.

Les frères de Sainte-Marthe veulent qu'à ce concile ait assisté un évêque de Béziers nommé *Sacrosus*. Nulle part on ne lit ce nom. Les auteurs de la *Gallia quadripartita* commettent même ici une double erreur : au quatorzième concile de Tolède, qui commença le 14 novembre 684 et se termina le 23 du même mois, il n'y eut pas d'évêque de Béziers; et le quinzième, celui où se trouva Pacotase, eut lieu en 688 et non pas en 690 comme ils le disent.

9. — ERVIGE ou ERVINGE (693).

En 693, le roi goth Egiga convoqua le seizième concile de Tolède qui s'ouvrit le 3 mai de cette année. Les actes en sont signés par Ervige ou Ervinge, évêque de Béziers. On ne saurait dire toutefois si ce prélat se trouva réellement à cette assemblée, ou si seulement il en souscrivit plus tard les décisions. Le treizième canon de ce concile ordonne en effet que les évêques de la province de Narbonne, alors empêchés à cause de la peste, de se rendre à Tolède, en souscriraient les décrets dans un concile qu'ils tiendraient à Narbonne. Sous l'épiscopat d'Ervige, les juifs que Wamba avait chassés de Béziers y revinrent, autorisés par Vitisa. Pour être exacts, il nous faut dire que Wamba n'avait pas expulsé les juifs de l'Espagne et de la Narbonnaise; mais leur avait imposé des lois si gênantes, qu'ils devaient, ou se convertir, ou s'expatrier. Vitisa n'eut donc qu'à tempérer quelque peu la rigueur de la législation, pour qu'ils pussent revenir.

Pendant près d'un siècle, les successeurs d'Ervige nous sont totalement inconnus. Voici l'explication de cette nuit subite. En 711, le royaume goth avait été détruit par la bataille de Guadalète. Les Sarrasins vainqueurs eurent soumis, dès 725, la Septimanie, qui devint une province arabe, ayant Narbonne pour chef-lieu. Un historien moderne observe qu'à partir de ce moment toutes relations cessèrent entièrement entre les Églises de ce pays et celles du reste de la Gaule. Fût-ce par ordre exprès de l'autorité musulmane? Cet ordre aurait été violé, sans doute. Il est mieux de croire que l'existence seule de cette domination isola le pays où elle s'exerçait de tous les autres. En fait, des huit ou neuf Églises qui composaient la province ecclésiastique de Narbonne, il n'y en a pas une dont on connaisse le plus petit acte ou dont on puisse nommer un seul évêque durant toute la période de l'occupation musulmane. Nous ne disons rien des archives brûlées, des monuments détruits par les conquérants : qu'on rappelle ces temps à l'imagination, si on le peut, ou mieux qu'on les juge par comparaison avec le temps des représailles des chrétiens. En 732, défaite des Sarrazins à Poitiers; Charles-Martel les poursuit en Provence, les chasse de Narbonne, puis de Béziers, de Nîmes et d'Agde. De toutes ces cités, déjà si éprouvées, il rase les murailles, brûle les maisons et

ravage les campagnes : ceci en 737. En 752, le goth Ansemond livre Béziers à Pepin, fils de Charles-Martel et récemment élevé sur le trône des Francs. Ce prince rétablit aussitôt qu'il le put les évêques ravis à leurs Églises par les Sarrasins, et leur donna le tiers de tous les droits que les comtes exigeaient auparavant. Charlemagne imita ce zèle, et sous son règne, on ne vit plus dans la Septimanie un diocèse qui n'eut son évêque.

10. — VULFEGAIRE (791).

Nous ne savons de Vulfegaire que ce que nous en a transmis Catel. Le 27 juin 791, les évêques de la province étaient réunis à Narbonne, principalement dans le but de condamner la doctrine de Félix d'Urgel, sur la nature humaine de Jésus-Christ. Daniel, métropolitain de Narbonne, s'y plaignit des empiètements que faisaient, sur son propre diocèse, Wenedure, évêque d'Elne, et Vulfegaire, évêque de Béziers. Ce dernier, disait-il, avait usurpé une partie de son territoire, aux environs de la rivière d'Orb. On entendit à cet égard les évêques d'Agde et de Nîmes, ainsi qu'Amicus, comte de Maguelone, qui attestèrent que le diocèse de Narbonne s'étendait du côté de l'Orb, aussi loin que le comté même de Narbonne. Daniel fut donc maintenu en possession du territoire contesté, et qui est compris dans la commune actuelle de Cazouls-les-Béziers. Vulfegaire ne se trouva pas à ce concile, mais s'y fit représenter par le prêtre Ricimer. Au sujet de ce concile, dont quelques actes sont soupçonnés de faux, on peut consulter les Notes de Baluze (*Concordia sacerdotii et imperii*, p. 993).

Certains auteurs donnent pour successeur à Vulfegaire un évêque du nom de *Pierre*, et s'appuient sur la charte de consécration de l'autel d'Aniane, qui eut lieu le 10 octobre 804, mais le P. le Cointe (*ad an. Christi* 805, num. 11 et seq.) prouve surabondamment que cette charte est falsifiée ou absolument controuvée.

11. — ÉTIENNE Ier (833).

Le P. le Cointe (*ad an. Christi* 833, num. 70) pense que l'évêque Étienne qui, au concile de Sens, tenu en cette année 833, souscrivit un privilége accordé par Aldric, archevêque de Sens, au monastère de Saint-Remi, était évêque de Béziers, quoiqu'on lise *Bituricensium indignus episcopus subscripsi.* Au lieu de

traduire la *Gallia christiana*, on nous permettra de transcrire un passage de l'*Histoire générale du Languedoc*, où la même opinion est clairement déduite. « La souscription, dit dom Vaissette, semblerait prouver qu'Étienne était alors archevêque de Bourges. Nous sommes persuadés, cependant, avec le P. le Cointe, qu'il y a une faute de copiste dans cet endroit, et qu'il faut lire *Bitterrensium* ou *Bitterrensis*, au lieu de *Bituricensium* ou *Bituricensis*. Voici les raisons sur lesquelles nous nous appuyons.

» 1° Cette faute n'est pas la seule que les copistes aient commise dans cet acte. 2° Si Étienne eut été archevêque de Bourges, il n'aurait pas souscrit en son rang, puisque son nom ne se trouve qu'après celui de six ou sept évêques. 3° Cette souscription, étant de l'an 833, Étienne ne peut avoir été alors archevêque de Bourges, puisque Agiulfe, qui vécut jusqu'à l'an 840, occupait ce siége dans le même temps. Il est certain, en effet, que cet acte est antérieur à la mort de Louis le Débonnaire, car ce prince le confirma l'an 835, ou le 16 de novembre de la vingt-deuxième année de son empire, indiction 13. 4° Aucun Étienne, archevêque de Bourges, n'a pu souscrire à ce privilége, depuis la mort d'Agiulfe et du vivant d'Aldric, archevêque de Sens, puisque Radulphe ou Raoul, successeur immédiat d'Agiulfe, vécut jusqu'à l'an 866, longtemps après la mort d'Aldric. 5° Les évêques qui souscrivirent à ce privilége reconnaissaient, non-seulement l'autorité de Lothaire, mais encore leurs villes épiscopales étaient comprises dans la portion du royaume qui était échue à ce prince, *in ditione domini imperatoris Lotharii serenissimi Augusti constituti*. Or, en 833, Pepin était paisible possesseur de l'Aquitaine, et par conséquent de la ville de Bourges, et il vivait en bonne intelligence avec Lothaire, avec lequel il était alors ligué contre l'empereur, leur père. 6° Enfin, ce qui paraît ôter toute la difficulté, c'est que nous trouvons la souscription d'un Étienne, évêque, qui ne paraît pas différent de celui qui souscrivit au privilége du monastère de Saint-Remi, jointe à celle d'Agiulphe, archevêque de Bourges, à l'assemblée de Quierzy, de l'an 833. »

Il est vrai que le P. Labbe place le concile dont il s'agit à Worms et non à Sens, de par quelle autorité, nous l'ignorons. Il serait beaucoup plus vraisemblable (si l'on n'avait des preuves d'aucun côté) que Lothaire eut assemblé les évêques de son parti à Sens, lieu voisin de Compiègne où il venait de faire déposer son père, plutôt que dans une ville aussi éloignée que Worms.

Mais encore, Labbe a lui-même à résoudre son objection; car il n'est pas plus difficile d'admettre à Worms la présence de l'évêque de Béziers que celle de l'archevêque de Bourges : les distances sont les mêmes; et de plus, personne ne nie que Barthélemi, métropolitain de Narbonne, n'ait souscrit au même privilége. Il faut donc admettre qu'Étienne était évêque de Béziers en 833, qu'il contribua à la déposition du malheureux empereur Louis le Débonnaire; qu'il souscrivit ensuite à Sens le privilége d'Aldric. Une autre conséquence de ceci est que dans la série des archevêques de Bourges, saint Étienne doit reprendre sa place entre saint David et Ébroïn. Du reste, nous ferons remarquer qu'Étienne, évêque de Béziers, souscrivit en 838, dans le concile de Quierzy-sur-Oise, au privilége accordé au monastère de Saint-Calais, et que sa signature est précédée de celles d'Agiulphe, archevêque de Bourges, et de Barthélemi, archevêque de Narbonne.

Sous l'épiscopat d'Étienne (fait remarquer un historien moderne de Béziers, M. Sabatier) ou peut-être de son successeur immédiat qui nous serait inconnu, et au mois de mai 858, passèrent à Béziers Usuard, auteur du Martyrologe qui porte son nom, et un autre religieux de Saint-Germain-des-Prés. Ils revenaient d'Espagne, apportant les reliques des saints Georges, Aurèle et Natalie, martyrisés à Cordoue durant la persécution sarrasine. Les sacrés ossements opérèrent pendant leur séjour à Béziers deux guérisons signalées (V. *Acta SS. Bened.*, lib. 1).

12. — ALARIC (875-878).

Cet évêque souscrivit, en 875, à un privilége accordé au monastère de Tournus par le concile de Châlon-sur-Saône : *Alaricus exilis omnium servorum Bitterrensis episcopus consensi et subscripsi.* Il souscrivit aussi aux décrets du deuxième concile de Troyes que présida le pape Jean VIII, en 878; mais ici il se nomme *Maric* d'après les auteurs, soit que son nom ait été mal écrit, ou mal lu, ou mal copié dans les manuscrits.

13. — AGILBERT ou GILBERT (885-897).

Agilbert ou Gilbert succéda à Alaric : les actes de l'Église de Béziers et des monuments de la plus respectable antiquité le prouvent. Et d'abord, on voit dans Catel et dans Bollandus, qu'il

sacra saint Théodard, archevêque de Narbonne. Voici les termes du second de ces auteurs. « *De concert avec Gisleran, évêque de Carcassonne, il fit faire avec soin un inventaire authentique et public de tout ce que le défunt Sigebode laissait en meubles domestiques, en argent et en livres. Trois jours après, accompagné du futur évêque Théodard déjà élu, et d'une foule composée du clergé et du peuple, il entra dans l'église Sainte-Marie avec Ausinde, évêque d'Elne, pour y sacrer dévotement l'archevêque de Narbonne; or, c'était le dimanche 15 août, l'an de l'Incarnation 885, en la fête de l'Assomption de la Mère de Dieu qu'ils célébrèrent religieusement et saintement.* » Agilbert assista au concile tenu dans un petit village, situé sur les limites des diocèses de Nîmes et de Maguelone, appelé Notre-Dame du Port. Cette assemblée se réunit, le 17 novembre 887, pour rétablir l'autorité de Servus-Dei, évêque de Girone, et prononcer la déposition d'Ermemire, évêque intrus de cette ville.

Le 15 décembre 888, *sous le règne de Dieu et en attendant un roi*, Agilbert acquit de Servus-Dei, évêque de Girone, moyennant 180 sols melgoriens, tout ce que celui-ci tenait par héritage de son père Engelbert et de sa mère Adaltrude, dans la *villa Valeriana*, sur le territoire d'Agde, banlieue de Béziers. L'an second du règne d'Eudes, ou le 4 novembre 889, au prix de 25 sous, il acquit encore d'Ansemond et de sa femme Colombe, le cinquième du lieu de Cuminian, ainsi que le constate le livre noir de l'église cathédrale. En 891, il assista au concile de Meung-sur-Loire, et ici encore, dans les actes de ce concile il faut lire *Episcopus Bitterrensis* au lieu de *Bituricensis;* car Adace était depuis un an environ archevêque de Bourges. Agilbert se trouva, deux ans après, à la translation solennelle des reliques de saint Majan, confesseur, dans l'abbaye de Cogne ou Cotnag, depuis Villemagne, au diocèse de Béziers. Le 19 avril 897, on tint à Notre-Dame du Port un nouveau concile auquel Agilbert assista; mais il n'en souscrivit pas les actes, au bas desquels on trouve la signature de Fructaire, son successeur. Ce dernier fait, corroboré par ce qui va suivre à propos de Fructaire, donne à penser qu'Agilbert mourut avant la clôture de cette assemblée (V. Baluze, *Concil. Narbon.*, p. 2).

C'est à tort que les frères de Sainte-Marthe donnent pour successeur à Agilbert un évêque nommé Reinard. Voici leurs motifs: Reinard a assisté au concile de Jonquières, diocèse de Mague-

lone, son métropolitain; Arnuste, archevêque de Narbonne, a expiré dans ses bras; enfin il est cité dans la lettre du pape Jean X, en faveur de Agius de Narbonne, contre Gérard. Tout ceci ne peut s'appliquer qu'au Reinard ou Renaud qui vint après Fructaire; ainsi que nous l'établirons bientôt. L'erreur des savants jumeaux provient de ce qu'autrefois le concile de Jonquières était consigné à l'année 894 au lieu de 909.

14. — FRUCTAIRE (897-898).

Fructaire, que quelques-uns appellent Tructaire, souscrivit au concile que Arnuste, archevêque de Narbonne avait convoqué à Port, le 19 avril 897; mais il n'est pas nommé parmi les prélats présents à l'ouverture. Son prédécesseur, par son décès ou autrement avait donc laissé le siége de Béziers vacant, dans l'intervalle de l'ouverture et de la clôture de l'assemblée. Le samedi, 16 juillet de la même année, qui était la 9e du règne d'Eudes, Fructaire fit un échange avec Reinard, vicomte de Béziers, et Dide son épouse. A la prière de l'abbé Vulfaire, le roi Carloman avait donné, en 881, à Reinard, en récompense de la fidélité qu'il avait mise à le servir, des propriétés territoriales situées à Aspiran et à Albignan, dans le Bitterrois, ainsi que l'église de Saint-Félix à Coulobres, avec un champ et les appartenances, et de plus, le domaine de Paulinian près de Coulobres. Ce fait est constaté par des titres que le chapitre de Béziers conservait dans ses archives. L'évêque Fructaire, du consentement de son chapitre donna au vicomte Reinard et à Dide son épouse, tout ce que l'église de Saint-Nazaire possédait dans le comté d'Avignon, c'est-à-dire, le village de Tavels avec les églises de Saint-Pierre et de Saint-Ferréol, sous quelques réserves peu importantes. Reinard et son épouse donnèrent en échange, à l'église de Saint-Nazaire, le domaine d'Aspiran avec l'église de Saint-Romain, à l'exception de la part de ces biens déjà donnée à un certain Walcheron; le comte donnait aussi tout ce qui lui appartenait à Vias et à Albignan. Quant à la portion que Walcheron tenait déjà en fief de Reinard, et qui s'appelait Villeneuve-de-Ricuin, le vicomte voulut qu'on en fît une paroisse, tandis qu'elle était comprise auparavant dans la paroisse de Saint-Martin du Puech, et, pour réaliser cette volonté, il fit construire à ses frais l'église de Sainte-Marie de Villeneuve qui fut consacrée le 29 juillet, par Fructaire; le curé

eut pour son entretien la dîme du territoire paroissial; toutefois, afin que le chapelain de Saint-Martin du Puech ne fut pas grevé par la nouvelle paroisse, Fructaire lui attribua quelques dîmes, et donna à Walcheron et à sa femme Frodile, deux vignes et un champ situés aux territoires de Villenouvette et de Maraussan. Par acte du 2 août suivant, les deux époux donnèrent ces alleux à l'église de Saint-Martin du Puech.

Le 14 décembre de la même année, Bozon, étant alors vicomte de Béziers et d'Agde, Fructaire eut un procès avec Amaury, fils d'Andraud pour une petite île située sur les confins du domaine d'Aspiran : or, nous venons de dire que ce domaine était compris parmi ceux cédés par l'évêque au vicomte Reinard. Fructaire mourut fort peu après.

15. — MATFRED ou MAINFROI (898 — vers 905).

Matfred ou Mainfroi succéda à Fructaire dès 898, d'après Andoque. Cet historien s'appuyant sur des titres conservés aux archives de l'évêché de Béziers, rapporte qu'entre Matfred, évêque de Béziers, d'une part, et Bligaire avec sa femme Ermogodel de l'autre, fut fait un échange de biens, le 5 octobre de l'an 1er du règne de Charles le Simple. Or, des diplômes spéciaux à la Septimanie constatent que Charles le Simple, après la mort d'Eudes, arrivée le 3 janvier 898, voulut que les années de son règne ne commençassent qu'à cette année. C'est du reste tout ce que nous savons de Matfred.

16. — RENAUD ou REINARD Ier DE BÉZIERS (906-932).

Renaud ou Rainard (*Reginaldus* ou *Rainaldus*), issu de la famille des vicomtes de Béziers, siégeait en 906 et avait déjà souscrit la charte que Emma, abbesse de Saint-Jean-Baptiste au diocèse de Vich en Catalogne, présenta cette année à la confirmation des évêques réunis à Barcelone, dans l'église de Sainte-Croix, sous la présidence d'Arnuste, archevêque de Narbonne. En 907, un autre concile se réunit à Saint-Thibéry, au diocèse d'Agde. On y délibéra sur les franchises de l'Eglise de Vich envers celle de Narbonne; notre Renaud et les autres évêques de la province, tant ceux qui avaient été présents au précédent concile de Barcelone que ceux qui ne s'y étaient pas trouvés assistèrent à cette assemblée.

Restituons maintement à ce Renaud, les actes que les frères de Sainte-Marthe attribuent à l'évêque qu'ils placent après Agilbert. Il assista, le 3 mai 909 au concile de Saint-Vincent de Jonquières, diocèse de Maguelone. Avant le mois de juin 912, l'archevêque Arnuste rendit le dernier soupir entre ses bras et ceux de Nantégise, évêque d'Urgel. En 914, la lettre du pape Jean X en faveur d'Agius, successeur élu d'Arnuste, contre Gérard, lui est adressée ainsi qu'à un grand nombre d'autres évêques.

Le 12 septembre 918, une pieuse dame, nommée Dailhide ou Adélaïde, donna à Renaud quelques alleux qu'elle possédait aux territoires d'Aspiran et de Montauri, et le 19 octobre de la même année, Tructilde, son fils Foucher et le prêtre Leudoin, donnèrent à l'église cathédrale de Saint-Nazaire huit parts qui leur appartenaient sur la terre de Saint-Jean d'Aureilhan (d'après les archives de Béziers). Les donateurs étaient de ces Goths d'Espagne qui, sous Louis le Débonnaire, avaient émigré en Gaule et y avaient obtenu des terres. Renaud, évêque de Béziers, est mentionné dans une charte par laquelle le prêtre Ildegaire donne à Dieu et à Saint-Thibéry, à l'abbé de ce lieu, Rodoald, et aux frères qui y servent Dieu, le *fisc* de Cers qu'il tenait d'un seigneur nommé Volcaire, dans le terroir d'Agde. L'acte de cette donation est de la 27e année du règne de Charles le Simple, c'est-à-dire 924 de l'ère chrétienne. En cette année, les Hongrois, après avoir ravagé l'Italie, passèrent les Alpes, et tombèrent comme un torrent furieux sur le Dauphiné, la Provence et la Septimanie, où ils causèrent des maux incalculables. Raimond-Pons, comte de Toulouse et marquis de Gothie, marcha contre eux, en tua une partie et chassa le reste de nos contrées. Le 13 mai 926, Isarn et sa femme Adoire, cèdent à l'évêque Renaud l'alleu qu'ils possédaient à Lignan. L'année suivante, notre prélat; Aimeri, récemment élu archevêque de Narbonne; Hugues, évêque de Toulouse, et d'autres évêques écrivirent au pape Jean X et non pas Jean VIII, comme l'a dit Catel, en suivant Claude Robert, une lettre collective pour le prier d'excuser Aimeri, de ce que, par députés ou en personne, il ne l'avait pas encore visité. Leur excuse était celle-ci : Notre pays vient d'être désolé par une invasion hongroise; les chemins de Narbonne à Rome sont infestés par les Sarrasins, et le nouvel archevêque n'a pas osé, dans ces conditions, quitter sa patrie affligée.

Enfin, peu de mois après le décès de Charles le Simple, arrivé

le 7 octobre 929, Renaud donna par testament à son Église le domaine de Saint-Pierre d'Appoul, avec le bois, le moulin, le droit d'écluse et de pêche, les îles, et, en un mot, toutes les dépendances consistant en l'église de Saint-Pierre avec ses vases et ornements sacrés, sa sacristie et son cimetière; ensemble les maisons, cabanes, masures, fermes, olivettes, parcs, vergers, vignes, prés, pâturages, glandages, forêts, garrigues, eaux et cours d'eau, et tous droits connus ou à découvrir, le tout légué à cette unique condition que les chanoines de Saint-Nazaire posséderaient ce domaine à perpétuité en commun. Le 19 mars de la 4e année du règne de Raoul, après la mort de Charles le Simple, c'est-à-dire en 933, les exécuteurs testamentaires de Renaud mirent le chapitre de Béziers en possession de ce legs. Cet évêque ne vécut donc pas jusqu'en 937, comme le disent les frères de Sainte-Marthe. Leur erreur a probablement pour cause une donation des villages de Boujan et de Tampunian, faite le 17 janvier 937, par Pons, comte de Toulouse, *au Seigneur Dieu et à Saint-Nazaire de l'évêché de Béziers;* mais ici il n'y a pas de nom d'évêque; du reste, ce serait le suivant.

17. — RAOUL ou RODOALD (932-954).

Raoul ou Rodoald avait été, selon quelques auteurs, abbé de Saint-Thibéry. Il fut certainement le successeur immédiat de Renaud, mais on ignore en quelle année : en effet, Renaud ne vivait plus en 933, et l'acte de Pons, comte de Toulouse, en 937, mentionné ci-dessus, ne cite point le nom de l'évêque de Béziers. Cette même année cependant, Raoul assista à la dédicace de l'église de Saint-Pons de Tomières, avec Aimeri, archevêque de Narbonne, et d'autres prélats qui allèrent de là s'assembler au concile d'Ausède[1]. A propos de ce concile, que dom Vaissette assure n'être mentionné dans aucune collection, disons que l'objet principal de sa convocation fut de confirmer les donations faites à l'abbaye de Saint-Pons de Tomières, et de renouveler l'anathème contre ceux qui violeraient ses priviléges. En 940, Raoul souscrivit aux lettres qu'Aimeri, archevêque de

[1] Nous avons dit, page 49, de notre Ire partie, qu'Assignan avait été le lieu de réunion de cette assemblée. C'est là un *lapsus calami*, que nous nous empressons de rectifier.

Narbonne, donna en faveur de Saint-Pons, et lui-même, au mois d'août, conféra à ce monastère plusieurs églises, entre autres celles de Sainte-Marie de Tomières et de Bessan, avec leurs droits de dîmes, prémices, oblations, etc. (Archiv. de Saint-Pons). La 8e année du règne de Louis, c'est-à-dire en 943, il confirma à l'abbé de la Grasse la donation de Notre-Dame de Camon. Il assista, le 27 mars 947, à l'élection que firent pour l'évêché d'Elne, en la personne de Riculfe, les évêques de la province, assemblés à Narbonne. En 948, en présence de son archidiacre, il fit l'acquisition de quelques vignes dans le terroir de Thezan, comté de Béziers, enfin, en 954, il donna à Trasoar des terres qu'il possédait à Cers, pour les complanter de vignes à son profit et à celui des chanoines du chapitre cathédral. Sa mort arriva cette année ou la suivante.

18. — BERNARD Ier DE GÉRAUD (956-978).

« Une charte de Saint-Guillem-le-Désert, donnée publiquement à Nîmes, un vendredi, 6 des nones de juillet, la 18e année du règne de Lothaire, nous apprend que cet évêque se nommait Bernard de Géraud (*Géraldi*). » Ainsi commence dans la *Gallia christiana*, la notice consacrée à ce prélat. Il y a là une erreur positive. Lothaire régna du 10 septembre 954 au 2 mars 986. La 18e année de son règne commença le 10 septembre 971, pour finir à pareil jour de l'année suivante. Or, le 6 des nones de juillet, c'est-à-dire, le 2 juillet 972, était un mardi et non pas un vendredi. Le 2 juillet ne tomba un vendredi qu'en 958, en 975, en 980 et en 986. Quoi qu'il en soit, les Bénédictins se demandent si Bernard serait l'évêque que Baluze dit avoir souscrit à un concile convoqué par Arnuste, archevêque de Narbonne, en 911, indiction 14, à Fontcouverte, sur le territoire de Narbonne et dans l'église du martyr saint Julien? Evidemment non, d'après ce qui précède. Si cette souscription est authentique, elle a eu lieu à une date bien postérieure à celle qu'on lui assigne. Il est même fort probable qu'il faut lire sur ces actes *Reinardus* au lieu de *Bernardus*, comme le prétend Baluze. En 957, Abbon, et Servande sa femme, concèdent à notre Bernard les alleux qu'ils avaient à Badones. Les frères de Sainte-Marthe acceptent le dire d'Andoque, qui affirme avoir vu dans le cartulaire de Béziers, un acte de 959, où l'évêque Bernard confirme la donation faite à l'église de Saint-Nazaire, par Renaud, son prédécesseur du domaine de Saint-Pierre d'Ap-

poul. Le 20 août de la même année, Bernard et les chanoines de Béziers donnent à loyer à Gislemond, ce même lieu de Saint-Pierre d'Appoul, moyennant neuf septiers de blé annuels.

Un acte du 1er mai 960, constate que Bernard de Géraud, en qualité d'abbé d'Aniane, échangea avec Ari ou Henri, sa femme Richilde et son fils Geoffroi, l'alleu du domaine de Popian. Bernard s'était, après Manassès de Jully, archevêque d'Arles, emparé de ce monastère. L'habitude mauvaise de ces cumuls commençait à se généraliser. L'acte de cet échange a pour date *cal. de mai*, 6e *année du règne de Lothaire après la mort du roi Louis*, et Bernard y traite comme *évêque et abbé au nom de la communauté de Saint-Sauveur d'Aniane.* Par acte du 22 novembre 962, un certain Godoin donne une ferme sise au terroir de Sainte-Eulalie de Popian, *à vénérable père Bernard*, *évêque et abbé du monastère d'Aniane.* Le 20 août 966, Matfred, vicomte de Narbonne, et sa femme Adélaïde, sur le point de partir pour Rome, firent leur testament, dont l'évêque Bernard fut l'un des exécuteurs. En 967, un certain Salacon donne à Saint-Nazaire et à Saint-Jacques de Béziers, la moitié du fief de Saint-Bauzile d'Esclassan. Cette même année, Bernard échange l'alleu de Capestang avec le lévite Aimeri, abbé de Saint-Paul, assisté d'Aimeri, archevêque de Narbonne. Le 17 avril 968, eut lieu un autre échange important, entre l'évêque de Béziers et les chanoines de Saint-Nazaire, d'une part, et de l'autre les nommés Itier et Pons, frères et membres du clergé de Béziers. Ceux-ci cèdent le domaine de *Pardines* ou *la Belle*, la moitié d'un alleu ayant appartenu à leur mère Gisèle, la moitié de l'église de Saint-Etienne, et des salines; l'évêque et les chanoines cèdent en retour, des alleux à Bétignan, territoire d'Abeilhan, à Samprenian, territoire de Coulobres, avec le tiers de l'église de Saint-André; plus des salines à Sérignan, des alleux à Villeneuve, un champ et des vignes à *Molarias* actuellement *las Larios,* dans le territoire de Sauvian. Le 29 juillet 970, Bernard échange avec Bernard, évêque de Nîmes, et Leufroi, abbé de Saint-Sauveur d'Aniane, l'église de Saint-Bauzile contre des alleux que ses cocontractants avaient à Coursan, à Capestang et à Puy-Valadoz, dans le comté de Narbonne.

En qualité d'exécuteur testamentaire du vicomte de Béziers, Reinard, et de concert avec la vicomtesse Garsinde, sa veuve, et avec Bernard, abbé de Saint-Jacques, l'évêque Bernard fait délivrer à l'église de Saint-Nazaire le domaine de Luc et l'église de Saint-Martin : à cette délivrance assistaient le vicomte Guillaume

et Boson. Auparavant et le 12 octobre 969, il avait fait ensevelir le vicomte défunt dans l'église de Saint-Jacques. En 972, la 19e année du règne de Lothaire, du consentement de son chapitre, il donna au prêtre Lailulfe l'usufruit de l'église de Saint-Etienne de Boujan, avec les terres de Garisson; ceci, d'après Andoque et les frères de Sainte-Marthe; Estiennot assure que cette église fut donnée en commende à Lailulfe, par Bernard, abbé de Saint-Aphrodise, et de l'aveu de Bernard, évêque de Béziers. La même année, un certain Ameil lui laissa, par testament, son alleu sis à *Campagnan de Saint-Michel,* c'est-à-dire le domaine et l'église de Saint-Saturnin, que le précenteur posséda toujours dans la suite. Ce legs avait pour destination d'entretenir une école cléricale; mais comme l'évêque était le directeur et le précenteur de l'école, il s'en arrogea la propriété et la jouissance. Le 2 novembre 976, Fulcran, évêque de Lodève, et notre évêque de Béziers, firent échange des biens qu'ils avaient dans le diocèse l'un de l'autre. Le 22 août de l'année suivante, Guillaume, vicomte de Béziers, et sa femme Ermentrude (*Drude* par abréviation), donnèrent à Saint-Nazaire le domaine de Lignan et tout ce qui en dépendait, pour les revenus en être employés à la construction de l'église cathédrale, à condition que cette construction achevée, la propriété donnée reviendrait à la mense capitulaire des chanoines vivant en communauté. En 978, Bernard vivait encore, puisqu'il échangea un fonds situé à Colombiers. En une année que nous ne pouvons fixer, il donna des salines sur les limites de Capestang, à la vicomtesse Adélaïde, et celle-ci les transmit au monastère d'Aniane, le 29 mars 990. On ignore la date de la mort de cet évêque.

19. — MATFRED II ou MAINFROI (986-1110).

Dans les chartes de Saint-Nazaire de cette époque, l'évêque de Béziers est nommé tantôt Matfred, tantôt Macfred, et aussi Manfred, Alafred et Ansefred. Est-ce le même prélat dont le nom a été diversement écrit? ou sont-ce divers évêques qui se sont succédé avec ou sans interruption? Nous ne pouvons le dire. Quoi qu'il en soit, Matfred, né à Villecun, diocèse de Lodève, selon Plantavit de la Pause, était, croit-on, parent d'Ermengaud, archevêque de Narbonne. Dom Vaissette présume même qu'il était fils de quelque comte ou vicomte du pays, et tenait à la maison de Narbonne qui a un Matfred au Xe siècle.

Ce qui est plus certain, c'est qu'il fut d'abord prévôt de Narbonne, comme le prouve une charte relatée par Catel, p. 958. En 987 ou 988, il occupait le siége épiscopal de Béziers; car saint Fulcran, évêque de Lodève, qui l'honorait d'une bienveillance particulière, ayant fait cette année-là son testament, légua certains biens au monastère de Saint-Sauveur de Lodève, avec cette condition que Matfred, évêque de Béziers, serait le père, le proviseur, le régulateur et le défenseur de ce monastère. Nous le voyons ensuite mentionné dans le testament de Guillaume, vicomte de Béziers et d'Agde, qui, en 990, lègue aux chanoines de Saint-Nazaire le lieu de Sérignan avec ses dépendances et des vignes dans le terroir de Boujan. Le 29 juillet 981, Matfred reçut en don, d'un certain Golfin, quelques pièces de vignes, et le 19 août 994 il cède au vicomte Guillaume et à Arsinde, son épouse, l'alleu dit de Saint-Nazaire et de Saint-Michel, dans le terroir de Cers, et reçoit d'eux en échange un alleu situé dans le comté de Béziers, à Saint-Jean d'Aureilhan. La 4e année du règne de Robert, Bernard Guifred cède à Dieu et à l'évêque Matfred l'archidiaconé de Saint-Nazaire, dont Salomon, son oncle maternel, avait été en possession; le prélat lui en conféra aussitôt la dignité à titre de fief clérical, sous ces expresses conditions que Guifred servira l'église de son mieux et n'emploiera aucun moyen détourné pour empêcher qu'après sa mort l'archidiaconé ne revienne à l'évêque de Béziers. Il est vraisemblable que Matfred est cet évêque à qui Ermengaud, archevêque de Narbonne, légua deux hanaps et une livre d'or, en 1005.

Il fut un des prélats qui, cette année-là, étant rassemblés à Toulouse, excommunièrent quiconque, homme ou femme, exercerait ou laisserait exercer quelque déprédation sur la grande route d'Aspet à Toulouse. Le 13 février 1007, il se trouvait à Lodève lorsque le saint évêque de cette ville, Fulcran, dont il était particulièrement chéri, rendit son âme à Dieu. Aussitôt, avec ou sans droit à le faire, il prit le gouvernement du diocèse vacant et le garda neuf ans entiers, sans quitter celui de Béziers. C'est avec le titre d'évêque de Béziers et de Lodève que, le 18 novembre 1010, il confirma, avec plusieurs autres évêques le décret par lequel Ermengaud, évêque d'Urgel, instituait la vie canoniale dans son église cathédrale. Au nombre de ces prélats était Borel, évêque de Vich, dont les actes d'élection avaient été souscrits par Matfred, le 1er octobre de cette année. Le cartulaire de Saint-Nazaire contient un inventaire dressé lorsque

Ansefred fut fait évêque, et un autre où il est nommé *Alafred :* il n'est pas douteux cependant, d'après la *Gallia christiana*, que ce ne soit le même évêque dont les copistes ont altéré le nom.

20. — URBAIN (1016).

Andoque ne place pas cet évêque dans sa nomenclature, mais son existence se trouve constatée par la découverte, dans les archives de Notre-Dame de Quarante, d'un acte où nous voyons qu'en 1016, Urbain, évêque de Béziers, délégué par l'archevêque de Narbonne, Ermengaud, consacra dans cette abbaye la chapelle de Saint-Martin.

21. — ÉTIENNE II (1016-1036).

Il ne paraît pas qu'Urbain ait survécu longtemps à la cérémonie qu'il présida dans l'église de Quarante, puisque dans la même année, 1016, nous voyons d'après les archives de Béziers qu'Etienne, son successeur, donne à un prêtre nommé Reinaud, des terres sises à Badones pour être complantées de vignes. La première année du règne de Henri, c'est-à-dire en 1031, cet évêque acheta du prêtre Dieudonné une vigne située à Palignan, moyennant 27 sous de Béziers, pour y bâtir une église en l'honneur de Saint-André. Vers 1032, il assista à un concile assemblé à Narbonne et où furent confirmés les priviléges du monastère de Saint-Martin de Canigou. En 1035, il présida un plaid qui eut lieu à Béziers pour juger une contestation entre Bermond de Sauve et son frère utérin Pierre, comte de Carcassonne et vicomte de Béziers, au sujet des abbayes d'Aniane et de Saint-Guilhem-le-Désert. En 1036, il donna à son église de Saint-Nazaire deux condamines situées l'une au Cagaraulié et l'autre à Divisan; plus tard, Arnaud, évêque de Maguelone les usurpa. Le 7 février de la même année il lui donna encore d'autres biens ruraux situés à Pailhés et à Amilhac. Cl. Estiennot ajoute que ce prélat se montra aussi fort généreux en cette année 1036, à l'égard de l'abbaye de Saint-Aphrodise.

22. — BERNARD II (1036-1050).

Le 23 juin 1035, à la suite des actes d'un concile présidé par Guifred de Cerdagne, archevêque de Narbonne, et tenu dans le monastère de Cuxa en Roussillon, relativement à l'union à ce

monastère de l'église de Sainte-Marie de Tramezaigues, on trouve la souscription de Bernard, évêque de Béziers (1). Il est certain, d'autre part, et nous venons de le voir, qu'en 1035 et même en 1036, Etienne II occupait encore ce siége. Cette apparente difficulté disparaît aisément. Bernard apposa sa signature aux actes du concile après sa clôture. Et cette supposition n'est pas un expédient; elle est fondée : d'abord cet évêque n'est pas nommé dans le recensement des prélats présents à l'ouverture; ensuite, parmi les souscripteurs on voit deux évêques de Comminges : Arnaud et Guillaume, son successeur. Ces actes furent donc visés et approuvés par des prélats absents du concile ou qui n'étaient même pas encore élus à l'époque où il se tint. Cela suffit pour concilier deux faits d'ailleurs positivement certains.

Bernard fut présent, en 1043, à deux conciles tenus à Narbonne, sous le même Guifred, archevêque de cette ville; dans le premier, le 17 mars, les envahisseurs des biens du monastère de Cuxa sont frappés d'excommunication; dans le second, tenu le 1er août, les prélats confirmèrent une donation faite par Guillaume d'Hugues à l'église d'Embres, dans le diocèse de Carcassonne. Nous nous apercevons qu'on pourrait demander ici, vu l'incertitude qui règne sur les dates de la mort d'Etienne II et de l'intronisation de Bernard II, lequel des deux évêques assista, en 1041, à l'assemblée des grands des deux ordres tenue à Toulouges en Roussillon, pour l'établissement de la *paix et trève de Dieu*. Nous répondrons que nous n'en savons rien, puisque les dates nous font défaut, ainsi que les personnes, de 1036 à 1043. Nous ne doutons pas cependant que ce ne soit Bernard.

Le 29 septembre de cette année 1043, Pierre-Raimond, comte

(1) La *Gallia christiana*, tome VI, page 34, donne pour date de cette assemblée d'évêques, le 9 des calendes de juillet 1035 (23 juin), et page 738, le 9 des calendes de juin (24 mai). Cette dernière date est celle que nous avons suivie, page 52 de notre 1er volume, dans la notice d'Arnaud Ier, évêque de Maguelone. De nouvelles recherches nous ont convaincu que le 23 juin 1035 était la date précise de ce concile. Nous devons rectifier également le nom de l'église qui fut confirmée à l'abbaye de Saint-Michel de Cuxa. C'était l'église de Tramezaigues, aujourd'hui simple écart de la commune de Cintegabelle, au diocèse de Toulouse. C'est là du moins l'opinion des Bénédictins. Il ne nous semble pas cependant impossible que cette église indiquée en latin sous le nom de *Sancta Maria inter ambas aquas* soit bien celle de Notre-Dame d'Ayguetebia, au diocèse actuel de Perpignan.

de Carcassonne et vicomte de Béziers et d'Agde, sur le point d'entreprendre un pèlerinage à Saint-Jacques de Galice, donna à la cathédrale de Saint-Nazaire de Béziers une manse que le prêtre Isembert avait acquise d'un juif nommé Benjamin. A lire cet acte de donation dans les preuves de l'*Histoire du Languedoc*, on s'explique ce qui d'abord paraît singulier, c'est-à-dire, que Pierre Raimond donne ce qu'un autre a acquis. Isembert était devenu possesseur légitime de cette partie des biens du juif Benjamin, avec le consentement de la comtesse Garsinde, mère de Pierre-Raimond, et celui-ci les détenait contre tout droit, lorsqu'à la veille de son pèlerinage, il eut la bonne pensée de les restituer au moyen d'un euphémisme. En 1045, l'évêque Bernard assista à la dédicace de l'église de Saint-Martin-du-Lez, dans le comté de Fenouillèdes.

23. — BÉRENGER Ier (1050-1053).

Cet évêque assista au concile provincial tenu dans l'abbaye de Saint-Thibéry, du diocèse d'Agde, le 15 juillet 1050, contre les envahisseurs des biens de Notre-Dame d'Arles, monastère du diocèse d'Elne (1) : Guifred, archevêque de Narbonne, y présidait. La même année, Bérenger donna en fief à Bernard Salomon, seigneur de Boujan et de Badones, les bourgs de son domaine situés hors des portes de la ville, à la condition que ce vassal défendrait l'évêque, son seigneur, contre ceux qui usurpaient les biens de l'Eglise par violence ou autrement. On lisait dans les archives de Notre-Dame de Quarante que Bérenger, évêque de Béziers, avait assisté avec Guifred, archevêque de Narbonne, et Gontier, évêque d'Agde, à la consécration de l'église de ce monastère, le 19 octobre 1053. L'acte est certainement faux : d'abord, l'église de Quarante avait été dédiée en 982 par l'archevêque Ermengaud, et la consécration du grand autel faite par l'archevêque Guifred en 1035. De plus, l'évêque Bérenger était mort avant le 20 août 1053, comme va le prouver un acte concernant l'église de Bétignan. (V. aux pièces justificatives de l'*Hist. du Languedoc*, tome II, col. 222.)

(1) C'est à tort que nous avons dit Saint-Pierre d'Arlance, pages 52 et 432 de notre 1er volume.

24. — BERNARD III ARNAUD (1053-1057).

Bernard, surnommé Arnaud, avait reçu la bénédiction épiscopale avant le 19 octobre 1053, et Bérenger, son prédécesseur, était mort quelque temps auparavant : le différend au sujet de l'église de Bétignan va mettre ces deux faits en évidence, quelque brève connaissance que nous en prenions dans le cartulaire de la cathédrale de Béziers. Pons Lenoir, chanoine de Saint-Nazaire, avant de commencer un pèlerinage au sépulcre du Seigneur, statua par un codicille de son testament que l'église de Saint-André de Bétignan qu'il léguait à un nommé Guiraud, ferait retour au chapitre de Saint-Nazaire, après la mort de ce Guiraud et de son fils Bernard. Guiraud et Bernard décédés, les chanoines revendiquèrent le legs, à quoi s'opposèrent Odon, Bernard, Rostang et Guillaume, prétendant défendre l'héritage de leur père. Bernard, portier et prévôt du chapitre, et Guillaume, archidiacre, portèrent leur plainte devant l'évêque Bérenger, Ermengaud de Cazouls et Matfred, son fils, abbé de Saint-Jacques de Béziers, dans un plaid qui se tint à Aspiran : là, comme ni de part ni d'autre, on n'apportait de preuves authentiques, les juges inclinaient à ordonner le combat singulier avec le bâton et le bouclier. Toutefois, un nouveau plaid eut lieu à Saint-Hippolyte près Narbonne, où se trouvèrent le vicomte Bérenger, Amblard, Gaucelin et d'autres personnages de qualité. Cette fois, les héritiers de Guiraud et de Bernard prétendirent faussement qu'à son lit de mort, leur père leur avait recommandé qu'aussitôt qu'il aurait expiré, ils se missent en devoir de rendre hommage à l'évêque Bérenger pour l'église de Bétignan ; d'autre part, ce susdit prélat, à qui les quatre frères avaient promis une somme d'argent, cherchait à traîner la contestation en longueur ; ce que voyant, Ermengaud et l'abbé Matfred levèrent le plaid. Sur ces entrefaites, l'évêque Bérenger vint à mourir, et Bernard Arnaud lui succéda peu de jours après. Celui-ci ouvrit un troisième plaid à Lignan, où il épousa devant le vicomte de Narbonne la cause de ses chanoines. Le vicomte réussit enfin à accommoder l'affaire de cette façon : les quatre frères feraient abandon de l'église en litige qui resterait la propriété des chanoines ; et ceux-ci désintéresseraient l'autre partie par trois cents sols melgoriens. La transaction fut signée et les chanoines

dûment investis de leur acquisition. L'acte est daté du palais épiscopal de Béziers, le vendredi 20 du mois d'août 1053.

Au commencement de 1054, Bernard concourut avec cinq archevêques et neuf autres évêques à la consécration de l'église cathédrale de Maguelone, que son évêque Arnaud avait relevée de ses ruines. Le 15 juillet suivant, conjointement avec ses frères Ameil et Guillaume, Bernard donna au monastère de Saint-Pierre de Roses, ce que leur père leur avait laissé dans le lieu de Soulan, au comté de Toulouse : ce fait indiquerait que le prélat était originaire du pays de Foix. Il est nommé le premier des évêques qui, le 25 août de cette année, sous la présidence du métropolitain Guifred, célébrèrent à Narbonne un concile où fut confirmé l'établissement de la paix et trêve de Dieu. Le 3 mars 1055, Pierre-Raimond, comte de Carcassonne et de Béziers, de concert avec son épouse Rangarde, fit don à l'église de Saint-Nazaire de *l'abbaye de Saint-Geniez, près la mer*, avec ses dépendances. « Ce lieu, dit M. Sabatier, était situé à l'embouchure de l'Orb et n'est plus depuis longtemps qu'un domaine agricole. » Le 1er octobre, Bernard Arnaud assista au concile tenu à Narbonne par le métropolitain Guifred, et où l'on déclara excommuniés les usurpateurs des biens de l'église de Vich. Nous le voyons, le 13 septembre 1056, au concile réuni à Toulouse contre la simonie, l'incontinence des clercs et d'autres abus. Suivant les frères de Sainte-Marthe, dans la même année, il fit abandon de la redevance annuelle de pains consentie par l'église de Saint-Nazaire à la comtesse Rangarde et au vicomte Raimond. Enfin, l'évêque de Maguelone, Arnaud, ayant reçu ordre du concile de Toulouse de renoncer à deux métairies que Bernard avait ôtées à ses chanoines pour lui en faire don, le 6 février 1057, notre prélat les restitua aux chanoines. C'est le dernier acte que lui attribuent les archives capitulaires de Béziers.

25. — BÉRENGER II (1061-1065).

Les archives capitulaires de Béziers nous font connaître que Bérenger, successeur de Bernard, reprit aux chanoines de Saint-Nazaire les deux métairies dont il vient d'être parlé et les donna à Pons-Pierre, neveu d'Arnaud, évêque de Maguelone, mort le 27 juin 1060. Pons résista aux réclamations du chapitre spolié; mais à sa mort qui arriva subitement, ses fils restituèrent les

métairies en 1061, sous le règne de Philippe. Roger, comte de Carcassonne, imita cet exemple, le 16 juin 1065, en se désistant de toute prétention sur la propriété du prêtre Isembert, propriété que nous avons vu rendre aux chanoines de Saint-Nazaire en 1043, sous l'épiscopat de Bernard II. Les frères de Sainte-Marthe veulent que la maison achetée au juif Benjamin par le prêtre Isembert étant réunie à d'autres ait formé l'un des palais des vicomtes de Béziers, et qu'on ait ajouté à ces constructions une grande tour : alors, disent ces auteurs, les murailles de la ville ne dépassaient pas l'église des religieuses de Sainte-Marie. Il y a ici un point d'archéologie locale que le dernier monographe des évêques de Béziers, M. Sabatier, a nettement traité ; on nous saura gré de le citer. « L'un des côtés de cette tour subsiste encore en partie, un de ces murs domine les bâtiments de l'ancien couvent de Sainte-Marie ; et il est aisé, d'après sa direction, d'apprécier celle de l'ancienne ligne des remparts qui se raccordaient avec elle, et dont les restes soutiennent le préau du collége, ainsi que l'enceinte de la place Canterelle, vers le bâtiment du ci-devant évêché. On voit, d'après cela, qu'une partie du bourg actuel de Saint-Louis, dans laquelle est l'église Saint-Nazaire, se trouvait au XIe siècle hors les murs. Si l'on considère ensuite que le plateau de terrain sur lequel reposent l'église et les édifices environnants est, jusqu'à une certaine profondeur, le produit de terres jetées et portées là sans doute à l'époque où l'enceinte fut agrandie, on concevra que les actes de donation ci-dessus rapportés, du château de Lignan, par le vicomte Guillaume, en 977, et de la propriété du chanoine Isembert, par le comte Pierre-Raymond, en 1043, énoncent que l'église de Saint-Nazaire, à ces deux époques, était située *sous les murs.* » (Sabatier, *Histoire de Béziers,* page 187 ; V. aussi *Bull. de la Soc. archéol. de Béziers*, livrais. 4, p. 169).

26. — MATFRED III (1077-1093).

Matfred, abbé de Saint-Aphrodise, est élevé sur le siége épiscopal de Béziers à une date qu'on ne pourrait préciser ; mais nous savons certainement que le 11 janvier 1077, Rotmond de Fougères et Raimond son frère lui cédèrent l'archidiaconé de Saint-Nazaire avec ses dépendances, et au prix de 600 sous melgoriens leur part du château et des terres de Lignan. La même

année, Bernard de Fougères lui transmit la propriété de ce qu'il possédait à Aspiran. L'année suivante, conjointement avec Frotard, abbé de Saint-Pons et d'autres personnages de distinction, il condamna Bermond d'Agde pour déprédations et injustices commises dans l'alleu de Palais relevant de l'abbaye de Conques : c'est ce que nous apprend un plaid tenu le 27 juin 1078 par Raimond, comte de Rouergue. Le 7 mai 1080, Matfred assista au concile de Narbonne, et le 30 du même mois, il fut présent à la donation de la dîme du sel et de la pêche faite aux chanoines de Saint-Just par Pierre, archevêque élu et vicomte de Narbonne. Le lendemain, il approuva la charte du même Pierre en faveur de l'église de Saint-Paul de Narbonne. Le 25 mars 1082, du consentement de son chapitre, il fit quelque libéralité au monastère de Cassan, que Guillaume Aucher avait fondé deux ans auparavant. Il fut ensuite témoin de la donation que Raimond, vicomte de Minervois, fit le 3 février 1083 au monastère de Saint-Pons de Tomières. L'année suivante, Raimond, comte de Rouergue, renonça au droit que ses prédécesseurs s'étaient arrogé, de prendre, en leur qualité de marquis de Gothie, les dépouilles des évêques de Béziers décédés; en reconnaissance, Matfred fit présent au comte d'un cheval qui avait coûté 200 sous melgoriens. Andoque prétend que Roger Bernard Trencavel, vicomte de Béziers, imita bientôt cet acte de justice; il y a erreur de sa part au moins sur un point : la vicomté de Béziers était alors possédée par Bernard-Aton, et non par Roger-Bernard Trencavel; toutefois, ainsi que le fait très-bien remarquer M. Sabatier; « cela n'empêche pas que Bernard-Aton n'ait pu abandonner de son côté, de même que Raimond de Saint-Gilles, la part que ses prédécesseurs, en qualité de vicomtes, pouvaient avoir eue à la dépouille des évêques défunts, et avoir par là rendu une entière liberté à l'Eglise de Béziers. »

En 1086, Matfred, avec Dalmace son métropolitain et d'autres évêques réunis en concile, assista à la consécration de l'église du monastère de Saint-Etienne de Banyuls. Deux ans après, il souscrivit comme témoin à une charte de donation faite au prieuré de Cassan par Ermengaud de Pouzols. En 1090, il fut au nombre des prélats qui, sur la plainte des chanoines de Béziers que des seigneurs usurpaient les biens de leur église, se réunirent à Toulouse et frappèrent anathème les envahisseurs. Le 30 mars 1091, il assista au concile de Narbonne, où fut agitée et décidée contre Dalmace qui y présidait la question de l'ab-

baye de Saint-Laurent. L'année suivante, il réunit au domaine de sa mense épiscopale quelques biens qu'il avait acquis d'un nommé Golfin dans le terroir de Colombiers. En cette année et le 12 février, Matfred considérant qu'au grand détriment de son église, la vie canoniale n'existait plus dans le chapitre de Saint-Nazaire, parce que, grâce aux usurpations de ses prédécesseurs, les chanoines n'avaient plus de quoi vivre en commun ; voyant que, par suite, la discipline était complètement relâchée, les divins mystères négligés, les offices omis, Matfred, disons-nous, abandonna au chapitre cathédral la prévôté, la sacristie majeure et la petite sacristie qu'il venait d'enrichir par l'adjonction des églises de Saint-Félix, de Saint-Saturnin, de Saint-André, de Saint-Julien et de Sainte-Madeleine. Les revenus de toutes ces dignités furent consacrés à l'entretien des clercs de la cathédrale et au soulagement des pauvres. Les termes de la charte de donation sont remarquables. Après avoir fait l'énumération des biens concédés, Matfred s'exprime ainsi : « Tous les biens ci-dessus décrits, moi, Matfred, évêque, je les donne, transmets et livre aux clercs nommés chanoines de Saint-Nazaire, actuellement présents ou à venir, pour fournir à leur subsistance en commun et pour faire des aumônes aux pauvres; afin que le clergé de Saint-Nazaire ait suffisamment pour vivre en commun tous les jours de l'année et que les pauvres viennent avec joie, plus nombreux et plus dévots à l'église prier pour les vivants et pour les morts, comme il est d'usage dans la société des fidèles chrétiens. Ainsi, ceux qui s'excusaient d'y venir sous prétexte qu'il leur faut gagner leur vie, deviendront inexcusables devant Dieu et devant les hommes. Je veux qu'aucun clerc ou chanoine de Saint-Nazaire, ne puisse rien distraire de ces biens pour les consommer hors de la communauté, ou pour le vendre ou pour autrement l'aliéner. »

Vers le même temps, l'église de Béziers reçut en don le prieuré de Saint-Félix de Toureilles, suivant les frères de Sainte-Marthe et Andoque. Ces auteurs s'appuient sur un ancien parchemin où on lit aussi qu'en 1096, Matfred eut un différend avec la comtesse Ermengarde touchant les droits féodaux sur le bourg de Saint-Nazaire, tels que le poivre, la cannelle, et les peaux d'agneaux que les juifs étaient obligés de payer à l'évêque le jour de Noël. Dom Brice (tome VI de la *Gallia christiana*, p. 311) se refuse à admettre le fait, parce que, dit-il, les dates ne concordent pas, et il continue ainsi : « Si Matfred n'était pas mort en

1096, il s'était du moins fait moine et avait quitté la mitre pour le capuchon; c'est ce qu'atteste une ancienne charte par laquelle un nommé Bernard Mantellin, le 11 novembre 1093, conseillé par les clercs de Saint-Nazaire, donna l'église de Saint-Marcel d'Adelan au monastère de Saint-Jacques de Béziers, étant mu à cette libéralité par le motif *que l'évêque Matfred s'était fait moine dans ladite abbaye.* J'ai lu quelque part que ce prélat avait embrassé la vie monastique à Saint-Jacques dans l'année 1093. Quant à ce qu'ajoutent les frères de Sainte-Marthe que Matfred assista aux obsèques de Dalmace, archevêque de Narbonne, par qui il avait été consacré, c'est tout à fait inadmissible, en effet, 1° Matfred occupait le siége de Béziers en 1077; il n'a donc pu être consacré par Dalmace qui ne fut élu qu'en 1081; 2° l'évêque qui assista aux funérailles de Dalmace avait été consacré par lui, et cet évêque est Arnaud de Levezon, comme nous allons le voir tout à l'heure; 3° Dalmace mourut le 17 janvier 1096, et son deuil ne fut pas conduit par Matfred qui était moine depuis trois ans, mais par Arnaud son successeur. »

Après avoir reproduit dans toute son intégrité l'opinion de dom Brice, nous croyons devoir revenir un instant sur l'opinion contraire. « Matfred, dit M. Sabatier, n'a-t-il pu se donner pour moine en se faisant affilier à l'abbaye de Saint-Jacques, chose fort commune en ce temps, et continuer de régir l'évêché de Béziers? Ce qu'il y a de vrai, disent les savants historiens du Languedoc, c'est que Matfred siégeait encore en 1096, et qu'il eut un différend avec Ermengarde, comtesse de cette ville, au sujet des droits féodaux du bourg de Saint-Nazaire qu'il prétendait lui appartenir. Les nouveaux éditeurs de la *Gallia christiana* n'ont pas eu égard à ce fait, et à tort, je pense, car l'acte où il avait été puisé par Andoque, et qui faisait partie du cartulaire de l'Église de Béziers, renferme des détails qui suffisent pour lui imprimer le caractère de la vérité... » En cette année (1096), dit notre historien, Matfred fit une énumération par écrit des torts qu'on lui faisait : Ermengarde, vicomtesse de Béziers, lui prenait les droits féodaux du bourg de Saint-Nazaire, c'est-à-dire le poivre, la cannelle, et les peaux d'agneaux que les juifs avaient l'habitude de donner aux évêques de Béziers le jour de la Nativité de Jésus-Christ; elle lui occupait encore les châteaux de Nisas et de Mourèze; Bringuier de Béziers lui détenait toute l'île que fait la rivière d'Orb en se divisant; Gérald, fils de Bernard lui détenait le jardin et l'étang de l'église de

Saint-André; Pierre Seguier lui prenait les dîmes de Pailhès et de Toureilles, et Seguier Salomon lui avait usurpé la maison qui est près de l'église de Saint-Pierre avec les *vignes de Montibel jusqu'à la rivière d'Orb*. (Catel, p. 58 et suiv.) »

Si après avoir exposé les allégations de part et d'autre, il nous était permis de donner notre avis, nous dirions que le fait du différend de Matfred avec Ermengarde ne nous paraît pas insoutenable; mais que le fait de la présence de cet évêque aux obsèques de Dalmace est apocryphe. Du reste, que le lecteur juge lui-même.

Dom Brice n'est pas d'accord non plus avec les frères de Sainte-Marthe, sur le successeur immédiat de Matfred, et cette nouvelle divergence s'explique par la précédente. Ceux-ci introduisent Guillaume de Frédol qui ne fut évêque de Béziers qu'au commencement du XIVe siècle. En vérité, puisqu'il n'y a pas de raison pour soutenir qu'Arnaud de Levezon ne fut pas ce successeur immédiat, quelle raison a-t-on d'en chercher un autre?

27. — ARNAUD DE LEVEZON (1096-1121).

Arnaud de Levezon fut consacré évêque de Béziers par Dalmace, archevêque de Narbonne; voici en effet ce que porte textuellement une charte de notre prélat de 1129, époque où il était lui-même archevêque de Narbonne : *Notum esse volumus tam vobis quam universis Ecclesiæ filiis, quod S. memoriæ Dalmatius archiepiscopus, quo consecrante Biterrensem prius cathedram providentia divina suscepimus*..... Il siégeait dès 1097, car, le 12 mars de cette année, il assista, comme évêque de Béziers, aux funérailles du même Dalmace. Le 9 juin suivant, sa médiation obtint de Guillaume-Arnaud, vicomte de Béziers qu'il reconnût à Dieu et à l'église de Saint-Nazaire la seigneurie du domaine de Saint-Pierre-du-Bois, moyennant 300 sous melgoriens que les chanoines lui comptèrent. La même année, nous le trouvons cité dans une charte de Roger de Lezignan, et nous le voyons donner, du consentement de son chapitre, à Dieu, à l'autel de Saint-Sauveur d'Aniane, à l'abbé Pierre et aux moines de ce monastère, l'église de Saint-Pierre de Gignac (*Archives d'Aniane*). Le 13 avril 1098, il est témoin d'une donation faite à l'abbaye de Notre-Dame de Quarante (*Cartulaire de l'église de Crusy*). Le 21 juin suivant, d'après

Andoque et les frères de Sainte-Marthe, il est présent, avec la vicomtesse Ermengarde, lorsque Guillaume de Béziers donne aux chanoines de Saint-Nazaire quelques fonds de terres situées à Saint-Pierre-du-Bois : ce sont probablement les mêmes biens que l'année précédente ce seigneur avait reconnus au chapitre et qu'il lui donna ensuite complétement; ou bien le dernier acte ne comprend que des terres voisines et complémentaires du fief. C'est à peu près à la même époque que cet évêque, du gré de ses chanoines, céda à Bérenger, abbé de Saint-Guillem-le-Désert, et à son monastère, l'église de Murviel. Le 19 mars 1101, avec Bertrand, archevêque de Narbonne; Pierre, évêque de Carcassonne; Isarn, évêque de Toulouse, et Godefroi, évêque de Maguelone, il souscrivit l'acte d'union du monastère de Saint-Chinian avec celui de Saint-Pons de Tomières. Le 6 octobre 1115, jour de la fête de sainte Foi, il se trouva à la consécration de l'église de Cassan, et le même jour, il donna à ce prieuré l'église de Saint-Laurent de Roujan. En 1116, Bernard lui concéda tout ce qu'il possédait à Sérignan. La même année, il assista à la donation de la dîme de Pouget faite au chapitre de Béziers, par Jourdan de Servian et Rixende, son épouse (*Archives capit. de Béziers*).

L'année suivante, avec Aton, métropolitain d'Arles, et Arnaud, évêque de Carcassonne, notre prélat ménagea une transaction entre Richard, archevêque de Narbonne, et Hugues, abbé de Saint-Paul; l'archevêque reprochait à l'abbé d'avoir aliéné des biens, des terres, des châteaux, et celui-ci promit de les recouvrer. En 1118, Arnaud reçut de Pierre Pellet et de Pierre Thezan certaines possessions à titre de gage. Au mois de novembre 1120, il est au nombre des évêques dont le jugement termina la contestation pendante entre Elzéar de Castries et Engelrade, son épouse, d'une part, et le monastère de Saint-Thibéry, de l'autre. Les frères de Sainte-Marthe avancent, sur la foi de la copie d'un ancien parchemin, qu'en l'absence d'Ameil, évêque de Toulouse, Arnaud administra ce diocèse, étant encore lui-même évêque de Béziers; mais ils n'apportent aucune raison de cette affirmation. Il est généralement admis que l'évêque de Béziers gouverna quelque temps, non le diocèse, mais la ville de Toulouse, au commencement de l'année 1121. Voici comment s'exprime une charte relatée par Catel (Hist. occit., p. 959) : *Ce don fut fait d'après le conseil du comte Alphonse, d'Amelius, évêque de Toulouse, et d'Arnaud, évêque de Béziers, qui alors gouvernait*

Toulouse pour le comte Alfonse, et fut dans la suite archevêque de Narbonne et légat pontifical. M. Sabatier est plus clair encore : « En 1119, les habitants de Toulouse avaient secoué le joug de Guillaume, duc d'Aquitaine; Alphonse Jourdain, comte de cette ville, n'ayant pu s'y rendre tout de suite, en confia le gouvernement à l'évêque de Béziers, qui avait embrassé ses intérêts avec chaleur. »

L'intégrité de sa vie et sa charité pour les pauvres, valurent à ce prélat d'être élevé sur le siége métropolitain de Narbonne, le 16 avril 1121 ; ce n'est pas hasarder une supposition injurieuse que d'attribuer une part dans cette élection, à l'influence du comte Alphonse, duc et comte particulier de Narbonne.

Confirmé le 17 mai 1121, dans sa nouvelle dignité, par le pape Calixte II, Arnaud de Levezon prit possession et, la même année, reçut le serment de fidélité de Bernard Aton, vicomte de Béziers, et de Raimond de Termes; Aimeri, vicomte de Narbonne, le lui prêta l'année suivante. En 1122, Bernard de Montseret lui vendit un fief situé à Salles, et que Bernard de Puisserguier tenait de l'Église de Narbonne. Arnaud suivit le pape Calixte à Rome, et il s'y trouvait au mois d'avril 1123, ainsi que l'écrit le Pontife lui-même (Tom. IV, *Italia sacra*, p. 1181 de l'ancienne édition). Le successeur de Calixte, Honorius II, nomma notre prélat légat apostolique, et Arnaud désormais prend ce titre dans ses actes.

De retour à Narbonne, il donna ou rendit, le 26 février 1125, aux chanoines de Saint-Just, la prévôté avec ses dépendances, savoir, l'église de Saint-Etienne, située près des murs de la ville de Narbonne, etc.; telle que l'avaient possédée Matfred, jadis évêque de Béziers, et Bernard Rainaud, archidiacre ; furent témoins de cette collation les évêques Pierre d'Elne, Arnaud de Carcassonne, Jean de Nîmes, Aldebert d'Agde, Pierre de Lodève et Raimond d'Uzès. En 1126, Arnaud est mentionné dans une transaction entre Ameil, évêque de Toulouse, et Bérenger, abbé de Montolieu, touchant l'église de Mancioux. Deux ans après, il est témoin à la donation que fait l'évêque de Béziers, Bermond, de l'église de Saint-Félix à Auger, abbé de Saint-Sauveur. A la même époque, il décida que l'abbaye de Joncels était désormais indépendante de celle de Psalmodi. En 1129, indiction 8ᵉ, généreux à l'égard des chanoines de son église métropolitaine et plein de sollicitude pour leur réforme, il leur donna ou confirma les églises de Saint-Jean d'Ouveillan, de Sainte-Marie de

Rieux-Minervois, de Saint-Pierre d'Alaman et d'autres, avec leurs dépendances, afin de les conserver et fortifier dans la vie canoniale régulière qu'avait instituée dans leur chapitre l'archevêque Dalmace : fait en concile à Narbonne, l'an du Seigneur 1129, férie 4e, sous le règne de Louis, le 26e jour de la lune, en présence des évêques Bermond de Béziers, Aldebert d'Agde, et Arnaud de Carcassonne, de Bernard de Luc, archidiacre, et d'autres. La même année il ratifia le don fait par Ermengaud, sacristain de l'église des SS. Just et Pasteur, au prieuré de Sainte-Marie du Bourg, autrement dit la *Mourguié*, entre les mains de Dieudonné, prieur de ce lieu; le don consistait en l'église de Saint-Laurent de Cazouls. Au mois d'août de cette année encore, avec Bernard, archevêque d'Arles, et les évêques Raimond de Maguelone, Bermond de Béziers et Pierre de Lodève, il signa au contrat de mariage entre Guillem, seigneur de Montpellier et Sibille de Mataplane. L'année suivante, 1130, au mois d'avril, le pape Innocent II, qui l'avait confirmé dans les fonctions de légat apostolique, le chargea de souscrire à un accord ménagé entre ce même Guillem et Bernard, comte de Melgueil. Arnaud assista, en novembre suivant, au concile de Clermont présidé par Innocent. Le mercredi 10 juin 1131, la vicomtesse Cécile et ses deux fils, Roger et Trencavel, donnèrent à notre prélat le château de Corneilhan avec toutes ses fortifications; l'acte de donation fut souscrit par Raimond de Sorèze, élu de ce jour évêque de Carcassonne. La même année, Arnaud est mentionné dans le jugement que porta Alphonse, comte de Toulouse, sur le différend soulevé entre l'évêque Bermond et les vicomtes de Béziers. Le 5 décembre de l'année suivante, indiction XIe, il consacra l'église de Saint-Martin de Creissan; avec les évêques qui l'avaient assisté dans la cérémonie, il fut établi à Creissan une *salvetat* ou lieu d'asile dans les formes et selon les prescriptions traditionnelles (V. tome X, *Concil. Labb.*, col. 989).

Par ordre du pape Innocent, un concile s'assembla à Montpellier, le 3 novembre 1134, sous la présidence de Hugues, archevêque de Rouen et légat apostolique, pour décider entre les moines de Saint-Thibéry et ceux de la Chaise-Dieu qui se disputaient l'église de Bessan. Trois plaids tenus, l'un à Cabrils, en présence de l'archevêque Bertrand; le second à Courbières et le dernier à Loupian en présence d'Arnaud, avaient donné déjà gain de cause à Saint-Thibéry : le concile de Montpellier consacra définitivement ce jugement. En 1135, notre prélat, commis à cet effet par

le même pontife, amena à heureuse conclusion le mariage de Bérenger-Raimond, comte de Provence, avec Béatrix, comtesse de Melgueil; il assista également de par cette mission à un traité entre le susdit comte et Guillem, seigneur de Montpellier. En 1138, notre archevêque, en qualité de légat apostolique, chargea Pierre, évêque de Lodève, de conférer l'église de Notre-Dame de Cornillon aux chanoines réguliers qui la desservaient. En 1140, et non en 1134, comme le dit Pierre de Marca, dans son ouvrage intitulé *Marca Hispanica*, Arnaud tint dans sa cathédrale un concile, où, en présence des évêques Bermond de Béziers, Raimond de Maguelone, Raimond de Carcassonne, et Raimond de Toulouse; Udalgaire, évêque d'Elne, exposa les malheurs de son diocèse. Les prélats, émus par ce tableau, résolurent d'intéresser au sort des fidèles du diocèse d'Elne tous les chrétiens de la Narbonnaise, et, pour mieux atteindre ce but, ils accordèrent à tous ceux qui feraient une aumône destinée à racheter les captifs emmenés par les pirates sarrasins, *pleine rémission de tous les péchés, après une bonne confession, excepté les péchés publics.*

Le 12 décembre 1142, Alphonse, comte de Toulouse, donna à notre prélat le château de Conilhac avec sa tour et autres fortifications, ensemble les terres et vignes, garrigues, pâturages, etc., tel que le tout se comporte : « Je vous fais ce don, ajoute le noble comte, pour reconnaître l'amour et les services que j'ai éprouvés de vous depuis mon enfance. » La même année, Pierre le Vénérable, abbé de Cluny (*Epist. XI*, *lib.* 4), représente à Arnaud le poids des années qu'il a vécu, et l'engage à déposer le fardeau pastoral pour venir terminer ses jours en repos à Cluny; « *cependant*, a-t-il soin de dire, *je vous parle en ami ; si votre esprit est plus fort que les années et ne sait céder à la vieillesse*, *je ne voudrais pas vous conseiller de descendre du faîte des honneurs à l'humble état de moine.* » Le 8 décembre 1143, le pape Célestin II, écrivit au métropolitain de Narbonne et à ses suffragants d'avertir leurs diocésains de bien s'interdire toute aide aux vassaux révoltés de Guillem, seigneur de Montpellier. Eugène III lui écrivit aussi, le 23 juin 1145, comme à Raimond, évêque de Toulouse, pour qu'ils obtinssent du comte Alphonse la cessation de ses vexations contre les moines de Saint-Théodard. En la même année, Arnaud ramena ses chanoines de Narbonne à la régularité dont ils commençaient à se relâcher, puis il apaisa une contestation soulevée

entre les chanoines et le sacristain de sa cathédrale touchant les linceuls et les lits des morts qu'on apportait à cette église pour la sépulture. La même année encore, il tint un plaid avec les châtelains de Sigean. En 1147, il concéda aux chanoines de Saint-Paul la chapellenie de l'église d'Escales; l'année suivante, il fit à Sanche, abbé de Fontfroide, une libéralité dont fut témoin Pons de Brugal, abbé de Saint-Paul, et archidiacre de la cathédrale. Après avoir en mars 1148, assisté à un concile à Reims, il présida, le 13 mars 1149, à la cérémonie de la consécration de l'autel de saint Michel, fondé dans l'église des saints Juste et Pasteur; consécration faite par Artaud, évêque d'Elne. Le 13 août suivant, il souscrivit une charte de Pierre Bairol, en faveur de la *Mourguié;* le 28 septembre de la même année, il fit son testament en présence de Bermond de Levezon, évêque de Béziers, son neveu, à qui il légua tous ses esclaves sarrasins. Le prélat avait choisi pour lieu de sa sépulture l'église de Saint-Paul à laquelle il laissa des biens considérables, ainsi qu'à d'autres églises (V. son testament. *Gall. Christ.*, tome VI, *Instrum.*, col. 38). Deux jours après, c'est-à-dire, le 30 septembre, il quitta ce monde après avoir siégé à Narbonne 28 ans, 5 mois et 14 jours. Le Nécrologe de la cathédrale de Narbonne porte à cette date : « A son anniversaire, la communauté doit assembler tout le clergé de la ville et de cette église, et donner un setier de blé en aumône aux pauvres; puis tout le monde doit se rendre à Saint-Paul où une messe est célébrée pour son âme. » Son décès est consigné le même jour de la même année dans le Nécrologe de Saint-Paul de Narbonne, où il est dit que, le jour de son anniversaire, la messe du matin sera toujours conventuelle, mais non des morts. Enfin on lit dans le Martyrologe de Saint-Sébastien de Narbonne : *Pridie calendas octobris obiit Arnaudus de Leveson archiepiscopus, pro quo facimus anniversarium, et vadimus ad S. Justum, et habemus inde procurationem, vel rationes XII denar. et vinum.* La veille des calendes d'octobre, mourut l'archevêque Arnaud de Levezon, pour lequel nous célébrons un anniversaire, nous nous rendons à Saint-Just, et y avons gîte, distribution, douze deniers et le vin.

Arnaud de Levezon, dont la famille originaire du Rouergue, existe encore de nos jours sous le nom de Levezou, et a donné un évêque à l'Église d'Agen, était frère de Renaud de Levezon, qui, avant 1095, avait épousé Esclarmonde, fille d'Engilbert,

comte de Gévaudan pour Robert le Pieux, roi de France. Il portait pour armoiries : *d'azur, au lion montant, couronné d'or, allumé et lampassé de gueules.*

28. — SAINT GÉRAUD (1122-1123).

Géraud qui signait *Geraldus*, comme l'attestaient plus de 74 chartes conservées jusqu'à la Révolution dans le prieuré de Cassan, est aussi nommé *Guiraudus* et *Guiraldus* dans d'autres actes. Il était né en 1070, à Puissalicon, bourg assez considérable du Bitterrois et qui a aussi donné à l'Église, Guillaume de la Broue, archevêque de Narbonne. La légende rapporte que sa mère ne le porta dans son sein que sept mois et que lorsqu'on lui administra le baptême, l'eau des fonts baptismaux se mit aussitôt à bouillonner comme si on y avait plongé un fer rouge : ce prodige était un présage de la sainteté de l'enfant. Dès sa tendre jeunesse, il vécut parmi les moines du prieuré de Cassan alors récemment fondé, et en fut élu prieur, après Pierre qui en avait été le premier. Il honorait cette dignité en la possédant dès le 9 août 1106, comme le prouve une charte de cette date, qu'il souscrit ainsi : *Geraldus prior Cassianensis scripsit.* Peu après, il fonda un hôpital près du monastère ; et fit aussi élever une élégante église, dont la dédicace eut lieu le jour de la fête de saint Foi, 9 octobre 1115. Lorsque Arnaud de Levezou fut transféré sur le siége archiépiscopal de Narbonne, Géraud fut élu à l'unanimité pour le remplacer sur celui de Béziers, en 1121. Les actes authentiques ne nous apprennent pas exactement en quelle année il reçut la consécration épiscopale. En effet, dans une charte datée du jeudi 23 février 1122, suivant notre manière actuelle de compter, sous le règne de Louis, on lit en souscription : *Géraud, serviteur et ministre de Marie, mère de Dieu, de ce prié par les susdits donateurs, a écrit la présente charte.* L'année suivante, il confirma l'union que l'évêque Matfred avait faite de la prévôté et de la petite sacristie à la mense capitulaire. En cette même année 1123, il conféra au prieuré de Cassan, une partie de la dîme d'Aureilhan, c'est-à-dire, sauf le droit de l'église-mère Saint-Nazaire, la part qu'il en avait reçue d'Amblard de Villeneuve et de sa femme ; qui, de leur côté, firent don aux chanoines de l'église de Sainte-Marie de Villeneuve de Ricuin, vulgairement Villenouvette, et ce, en la présence de Géraud. Le 23 octobre 1123, il signa une charte d'échange avec Aldebert, évêque d'Agde, et le lundi 5 novembre suivant, son âme, délivrée du

fardeau du corps s'envola vers le ciel. Sa mémoire est honorée dans les fastes des saints de Béziers et du diocèse de Montpellier à cette même date. Ses restes mortels, inhumés dans l'église abbatiale de Saint-Aphrodise, y furent pendant des siècles, l'objet d'un culte pieux et d'une profonde vénération jusqu'en 1562. En cette année, les hérétiques s'étant emparés de Béziers, ouvrirent le tombeau, brisèrent la châsse d'argent où étaient les reliques du saint évêque et les dispersèrent par toute l'église. Andoque ajoute : « Quelques catholiques en recueillirent une partie qu'ils conservèrent avec grand soin, dans la conviction que la félicité de la ville de Béziers y est attachée. » Dom Brice, qui écrivait en 1739, dit qu'il ne restait alors de saint Géraud que son anneau pastoral. M. Sabatier complète ainsi ce qui précède : « En 1793, le reliquaire fut de nouveau dévasté ; les ossements qu'il contenait furent portés à l'Hôtel-de-Ville pour être brûlés ; mais quelques-unes de ces reliques, des cendres mêmes de cet autodafé révolutionnaire ayant été pieusement soustraites, furent reportées dans le reliquaire, après que les églises eurent été rendues au culte..... Ce reliquaire renferme encore un anneau que l'on dit être celui de saint Guiraud. »

C'est à tort que l'ancienne *Gallia christiana* fixe la mort de saint Guiraud à l'année 1122. Le Nécrologe de Béziers porte : *Nonis novembris obiit Reverendus dominus Guiraudus Bitterrensis episcopus anno Domini* 1123. L'auteur de l'épitaphe suivante prend lui-même pour date dans le dernier vers, 1123, et le 5 novembre.

Præsulis hîc almi condita membra Geraldi,
Hic vir honestatis et miræ simplicitatis,
Moribus ornatus fuit et flos intemeratus :
Hunc meruit florem Cacianus habere priorem.
Hic speculum terris, fit præsul in urbe Biterris.
Eximitur membris quinta sub luce novembris,
Quo Deus in pannis jacuit vergentibus annis,
Bis quingentibus centum tribus et duo denis.

« Ici sont ensevelis les membres de l'évêque Géraud, personnage rempli de charité, d'une simplicité admirable et de mœurs austères. Cette fleur toujours pure, le monastère de Cassan eut le bonheur de la posséder le premier. Ce modèle des hommes sur la terre devint évêque de Béziers, et son âme

abandonna sa dépouille mortelle, le 5e jour de novembre, de l'an 1123 de la naissance du Sauveur. »

29. — GUILLAUME Ier DE SERVIEZ (1127).

Dom Vaissette et Andoque n'ont pas mentionné cet évêque; mais son existence nous est authentiquement démontrée par deux chartes du monastère de Saint-Guillem-le-Désert. Dans la première, on lit que Guillaume de Serviez, évêque de Béziers, du conseil et avec le consentement de Raimond Gaucelin, archidiacre de Murviel, et de dix autres chanoines, a donné, en mai 1127, l'église de Saint-Vincent de Popian avec ses dîmes, prémices, oblations, etc., à l'autel de Saint-Sauveur de Gellone, à l'abbé et aux moines de ce lieu. Dans la seconde, un autre Guillaume, évêque de Béziers, restitue à Raimond, abbé de Gellone ou Saint-Guillem, la susdite église, reconnaissant qu'elle avait déjà été donnée par ses prédécesseurs Guillaume de Serviez, Bermond et d'autres.

Ce prélat portait pour armoiries : *de gueules, au lion d'or, terrassant un taureau d'argent, le combat éclairé d'un soleil levant d'or.*

30. — BERMOND DE LEVEZOU (1128-1152).

Bermond de Levezou était neveu d'Arnaud de Levezou, qui, du siége de Béziers était monté sur la chaire métropolitaine de Narbonne. Il était fils de Bernard, seigneur du pays de Levezou, de Saint-Georges dans la Haute-Marche et de Saint-Christophe en Rhodezian. Une charte de 1140 le qualifie *comes Regis in Ruthena.* Grand archidiacre de la cathédrale de Béziers, Bermond fut promu à l'évêché de cette ville à une date qui n'est pas exactement déterminée, mais que, vu ce qui précède et ce qui va suivre, on peut placer dans les derniers mois de 1127, ou dans les premiers de 1128. En effet, au mois d'avril de cette dernière année, Pons de Corneilhan et Adélaïde, sa femme, lui firent donation de quelques alleux dans le terroir de Bassan; le 12 juin suivant, il intervint comme amiable compositeur ntre Raimond Salbajan et Lamberte, touchant le partage du ı de Saint-Félix; le 7 août, il reçut de Pierre de Cers et nessinde, sa femme, les dîmes de l'église de Ramejan; ême donna à Auger, abbé de Saint-Sauveur de Lodève,

l'église de Saint-Félix, en présence d'Arnaud, archevêque de Narbonne, de Bertrand de Ventajon, de Bérenger de Lignan et de Pierre de Canet; toujours en la même année, et d'après les archives de l'évêché, il attribua à l'hospice de Béziers, l'église de Saint-Martin de Luc, et cela du consentement de Raimond de Montrond, archidiacre, de Matfred, précenteur, de Hugues, camérier, de Bernard de Thezan, sacristain, et de Jean, écolâtre, tous représentant les intérêts du chapitre de Saint-Nazaire. Au mois de mars 1129, avec Adalbert, évêque d'Agde, et Arnaud, évêque de Carcassonne, il assista à un concile provincial convoqué à Narbonne par Arnaud de Levezou, et où les suffragants obtinrent de leur métropolitain qu'il maintiendrait aux chanoines réguliers de Saint-Just, la possession de l'église d'Ouveilhan, que son prédécesseur Dalmace leur avait donnée. Il est vrai qu'en tête des lettres on lit *Bernard*, *évêque de Béziers;* mais c'est un *lapsus* évident, puisque parmi les souscriptions ou trouve la signature de *Bermond*, *évêque de Béziers.* Le 2 juillet de la même année, son frère, Guillaume de Béziers, partant pour la Terre-Sainte, lui donna tout ce qu'il possédait généralement dans la ville, ainsi que sa part sur des salines dans le territoire de Narbonne, à cette condition que le donataire remettrait cent saumées de sel à sa sœur Marie. Pierre de Cers et sa femme Ermessinde, donnèrent, le 17 juillet, à l'évêque Bermond et à son chapitre, les églises de Ramejan et de Cers. Au mois d'août suivant, notre prélat signa au contrat du mariage de Guillem, seigneur de Montpellier, avec Sibille de Mataplane : il est vrai qu'ici encore on a lu *Bernardus episc. Bitterrensis,* mais nul doute qu'il ne faille lire *Bermundus.* L'erreur que nous signalons pour la seconde fois, s'est reproduite dans d'autres chartes, et à cela, rien d'étonnant; car il est très-facile de lire ou d'écrire un de ces noms pour l'autre.

Le 21 mai 1130, Bermond confirma à son chapitre cathédral la possession de l'abbaye de Saint-Geniez près la mer, et donna à la fabrique de son église l'autel de Cers avec ses dépendances, sauf quelques réserves qu'il fit pour aider à la construction de la *basilique majeure.* Il reçut, ainsi que d'autres évêques, la lettre que le pape Innocent II écrivit le 29 novembre 1130, pour recommander à ces prélats de donner satisfaction à l'abbé et aux moines d'Aniane à cause du meurtre qui avait été commis sur un de leurs hommes. Bermond était rigoureux dispensateur de la justice temporelle, qu'il rendait lui-même, assisté de ses cha-

noines, conformément à l'usage de cette époque, comme le prouve l'original d'un jugement rendu, touchant le domaine de Saint-Félix, dans la cause entre Raimond de Sauvian et son épouse Gallicane ou Françoise. En 1131, se tint à Montpellier, sous la présidence du comte Alphonse de Toulouse, un plaid d'une importance considérable pour l'évêque de Béziers. Bermond attaquait les vicomtes Roger et Raimond Trencavel, se plaignant de ce qu'ils usurpaient la juridiction civile et criminelle dans la ville et les bourgs de l'évêché, et y exerçaient divers droits qui n'appartenaient qu'à lui. Le comte reconnut le bien fondé de ses réclamations, et ordonna aux deux vicomtes, ses feudataires, de laisser l'évêque jouir de ses droits épiscopaux, comme en avait joui Arnaud son prédécesseur; entre autres, de poursuivre les voleurs dans le bourg de Saint-Nazaire, pendant tout le mois d'avril, de percevoir seul, dans les lieux qui dépendaient simultanément du vicomte et de l'évêque, les revenus des enterrements, etc.; enfin le comte réduisit l'albergue due par l'évêque au vicomte en temps de guerre à 50 chevaliers, ou hommes d'armes. L'acte portant cette sentence fut écrit sur une pancarte noire, le 18 mai 1131, en présence d'Arnaud de Levezou, archevêque de Narbonne, de Roger, vicomte de Carcassonne, et d'autres seigneurs. Nous remarquerons que ce titre est le plus ancien monument qu'aient trouvé les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire de Languedoc*, où il soit fait mention des *Consuls* des villes de la province, c'est-à-dire, de leurs magistrats municipaux. Ce titre constate également que le bourg de l'évêque était séparé de ceux des vicomtes par *la voie publique* qui allait de la *principale porte de la ville* (sans doute la porte Tourventouse), à l'église Saint-Saturnin.

Par acte du même jour, Cécile, vicomtesse de Béziers et ses trois fils Roger, Raimond Trencavel et Bernard-Aton, engagèrent à l'évêque Bermond, pour 5000 sous melgoriens, l'albergue à eux due par l'évêché ainsi que l'église de Saint-Aphrodise et toute la justice qu'ils exerçaient à Lignan et à Aspiran. Le 5 décembre 1132, avec Raimond et Jean, évêques de Carcassonne et de Nîmes, Bermond assista à la consécration de l'église paroissiale de Saint-Martin de Creissan par l'archevêque Arnaud. Cette assemblée, ainsi que nous l'avons dit dans la notice d'Arnaud de Levezou, fut signalée par une particularité qu'il est intéressant de mettre en lumière. Les prélats réunis à Creissan, y établirent une sauvegarde dont les limites furent marquées par des croix, plantées de distance en distance; ils prononcèrent en même

temps anathème contre ceux qui violeraient cette sauvegarde ou commettraient des désordres dans les bornes prescrites. C'était, on le voit, un lieu d'asile, ce qu'au moyen-âge on appelait *Salvitas*, d'où le nom de *Salvetat* qu'ont retenu certaines localités. Le 7 janvier 1133, Bermond acquit de noble Archambaud de Thezan, et d'Aicie, son épouse, au prix de 25 livres d'argent, une part des dîmes d'Aspiran : témoins Arnaud, archevêque de Narbonne, et Matfred, archidiacre de Béziers; la même année, il est mentionné dans une charte de Raimond, évêque d'Agde, à qui, en échange de l'église de Lignan, il céda tous les droits qu'il possédait sur celle de Bessan. Le 13 avril 1134, Raimond-Bernard de Portiragnes, et Benoîte, sa femme, engagent à notre prélat toute la dîme qu'ils avaient à Bassan, en garantie de 280 sous de Béziers; vers le même temps, il confirma la donation que Guillaume de Serviez son prédécesseur avait faite à Saint-Guillem-le-Désert de l'église Saint-Vincent de Popian (d'après les archives de Gellone). En 1135, choisi pour arbitre conjointement avec un nommé Arnaud, l'archidiacre Matfred et d'autres, Bermond aplanit le différend qui divisait un certain Jean et Etienne, son neveu, d'une part; et Hugues de Paulhan, Pierre de Caux et Guillaume de Capestang, chevaliers, d'autre part : ici encore il faut lire *Bermond* au lieu de *Bernard* qu'on trouve dans l'acte. En 1138, il achète des frères Bernard et Arnaud Escadaussens des terres situées à Lignan, pour une somme de 800 sous melgoriens. La même année, il donne à Pierre de Raimond, évêque de Lodève, son consentement pour établir des chanoines réguliers au Mont-Cornillon.

En 1140, Bermond assista au 14e concile de Narbonne présidé par le métropolitain Arnaud : il y fut décrété que la province ferait toute la diligence possible pour venir en aide au diocèse d'Elne que les pirates sarrasins ne cessaient de désoler. A la mort de Bérenger de Ventajon, abbé de Saint Aphrodise, Bermond prit la direction de ce monastère et fit, en 1142, une cession de quelques biens lui appartenant. Les archives de l'évêché nous apprennent qu'en 1143, ce prélat, du consentement de Dieudonné, archidiacre, de Guillaume de Béziers, sacristain, et de Guillaume de Murviel, chanoine, unit à l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem fondé à Béziers, l'église de Sainte-Théodosie, en réservant le quart des dîmes. C'est là l'origine de la commanderie de Malte qui existait à Béziers. Le 8 mars 1145, notre évêque, du consentement de son chapitre, concéda à Pierre Sicard et à Narbonne, sa femme, un terrain pour y bâtir une mai-

son; la même année, avec Pons, évêque de Carcassonne, il assista au jugement qui mit fin à un différend entre l'archevêque de Narbonne et les habitants de Capestang; puis il acquit la portion du château de Lignan, que les frères Guillaume et Bérenger avaient héritée de leur mère Sibille de Lignan. En 1147, Bermond, évêque de Béziers, et Pons, évêque de Carcassonne, approuvent en la munissant de leur sceau la donation de l'église d'Escales aux chanoines de Saint-Paul, par l'archevêque Arnaud. On lit dans un acte du 20 août de la même année que Raimond Trencavel, vicomte de Béziers, permit, moyennant 620 sous melgoriens, aux chanoines de Saint-Nazaire, d'ouvrir une porte dans les remparts de la ville, sous cette condition qu'en cas de guerre, le vicomte désignerait lui-même le chanoine chargé d'en garder la clé. Le 7 août 1148, Bermond acquit de Raimond Ruffi une partie des dîmes de Villeneuve. Le 28 de ce mois, de l'aveu du chapitre, il donna à l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem l'église de Saint-Saturnin située hors la ville : il y a à cette libéralité, certaines restrictions énoncées dans la charte insérée aux *Preuves* de la *Gallia christiana*, tome VI, col. 137. Par exemple, on ne devait y administrer les sacrements qu'aux frères hospitaliers ou à leur famille, on ne devait y enterrer personne autre qu'eux, sans la permission de l'évêque et de son chapitre : on ne pourrait sonner la cloche de cette église pendant que sonneraient celles de l'église de la Madeleine. Enfin, dans le cas où l'on viendrait à construire quelque *maison* ou un *bourg* autour de cette église, les bâtiments ne pourraient appartenir à des laïques, mais seulement à la maison de Saint-Jean de Jérusalem.

En mai 1149, Bermond fut témoin d'une transaction conclue entre Ameil, abbé de Saint-Théodard, et Raimond, comte de Toulouse. Ce prélat avait toujours vécu en relations très-amicales avec l'archevêque de Narbonne son oncle : aussi Arnaud de Levezou lui légua-t-il ses esclaves sarrasins, par son testament du 28 septembre 1149. Le 10 octobre suivant, le pape Eugène III écrivit à l'évêque de Béziers de permettre au vicomte Trencavel, revenu de Palestine, d'avoir dans son palais une chapelle et un chapelain, sauf les droits de l'évêché. Si l'on en croit Edmond Martenne qui étudia avec le plus grand soin les monuments de l'Eglise de Béziers, Bermond siégeait encore en 1152, année où Frotard d'Elzerie lui reconnut tout ce qu'il possédait sur la paroisse de Saint-André de Valquières. Il est certain du moins que

l'épiscopat de ce prélat ne se prolongea pas jusqu'à la fin de 1152, d'après la notice du suivant.

Bermond de Levezou portait pour armoiries : *d'azur, au lion montant, couronné d'or, allumé et lampassé de gueules.*

31. — GUILLAUME II (1152-1156).

Raimond, comte de Toulouse, duc de Narbonne et marquis de Provence, écrivit à Guillaume, récemment élevé sur le siége de Béziers, d'abord pour le féliciter de sa nouvelle dignité, et ensuite pour l'exhorter à ne pas permettre que Trencavel usurpât les biens ou les droits de son Eglise, lui promettant, le cas échéant, une protection efficace. Voici du reste les termes de cette lettre où se révèle la politique tortueuse du comte, politique que la suite des événements couronna du succès. « A Guillaume, vénérable et révérend père et seigneur, par la grâce divine, évêque de Béziers; Raimond, comte de Toulouse, etc... désire de pouvoir traverser les biens du temps, de manière à ne pas perdre ceux de l'éternité. Puisque le Dieu tout-puissant vous a, par sa grâce, établi diligent ouvrier dans sa vigne, qu'il soit béni, Lui, dont le sacerdoce demeure éternellement! Je prie instamment votre dilection de ne pas permettre à Trencavel ou à d'autres d'amoindrir les choses de votre Eglise; car je désire user à votre égard de la même amitié que mes prédécesseurs ont portée aux vôtres, avec un plus grand désir, s'il m'est possible, de préserver et de défendre les biens de l'Eglise. C'est pourquoi veuillez m'employer sans crainte, dès qu'il en sera besoin. Adieu, priez pour moi, s'il vous plaît. » Or, il est clair que cette lettre fut écrite en 1152. Elle ne le fut pas en 1150, car à cette date il n'y a nulle trace de Guillaume. Nous savons que les frères de Sainte-Marthe, à la suite d'Andoque, rapportent que ce Guillaume acheta pour 200 sous melgoriens certaines terres d'un certain Ramaille de Corneilhan, en 1151; mais Andoque n'est pas une autorité infaillible : il lui arrive de sommeiller, et alors il confond les dates; nous nous en sommes aperçus et l'avons prouvé plusieurs fois. Pour nous, ce Guillaume est l'évêque de Béziers dont il a été parlé à l'article de Guillaume de Serviez, et qui en 1152, du conseil et du gré de Matfred, archidiacre et autres chanoines de Saint-Nazaire, confirma au monastère de Saint-Guillem-le-Désert, dont Raimond était alors abbé, l'église de Popian, précédemment concédée

par Guillaume de Serviez et par Bermond de Levezou. Le 27 avril 1153, le pape Eugène III, la 9e année de son pontificat, par une bulle que souscrivirent quatre cardinaux, plaça sous la tutelle spéciale de l'évêque Guillaume les églises dépendantes de Béziers, tant Saint-Nazaire que toutes les abbayes du diocèse. Ce prélat avait un entourage qui rehaussait encore sa dignité; ainsi il se donna un sénéchal dont la charge fut inféodée à Pons de Corneilhan; au mois de juillet suivant, il eut, avec Guillaume, un procès que terminèrent à l'amiable divers arbitres.

En 1154, par considération pour ce prélat, Raimond de Maureilhan, dans un codicille de son testament, choisit sa sépulture dans l'église Saint-Nazaire, à laquelle il faisait des legs considérables. La même année, sur l'avis de Guillaume, abbé de Saint-Aphrodise, Guillaume adjugea aux chanoines de sa cathédrale des vignes, objet d'un litige. Vers ce temps, il fit le voyage de Rome où le pape Adrien IV lui donna deux bulles destinées à assurer l'exécution de celle d'Eugène III. Par l'une, datée du 13 novembre 1154, le Pontife réprimande les abbés qui s'étaient montrés désobéissants, et par l'autre, du 16 décembre, il enjoint au clergé et au peuple de garder pour leur prélat les égards qui lui sont dus et de lui rendre tous les devoirs auxquels ils sont tenus. Au mois de septembre 1156, Guillaume, évêque de Béziers, et Hugues, abbé élu de Villemagne, sont mentionnés comme témoins à une sentence portée par Raimond-Étienne de Servian, dans la contestation qu'avaient Adémar, Arnaud, vicomte de Bruniquel, et Austor de Lunas, relativement au château de Brusque. Notre prélat eut ensuite avec Jean, prieur de Notre-Dame de Cassan, un différend auquel mit fin une transaction amenée par les soins de Bérenger, archevêque de Narbonne et des évêques Aldebert de Nîmes, Raimond d'Uzès, et Ademar d'Agde : cet accord fut confirmé le 9 décembre 1156 par un bref du pape Adrien IV, qui énumère les églises dépendant du prieuré de Cassan, sauf les droits de l'évêque et quelques redevances. Il fut reconnu sous ces réserves, que du prieuré de Cassan dépendaient les églises d'Aureilhan, de Saint-Victor, celles de Saint-Pierre de Lespignan, de Saint-Félix de Coulobres, de Saint-Martin de Grésan, de Saint-André de Prouille, de Saint-Laurent de Roujan, de Saint-Michel de Pader, de Sainte-Nathalie d'Affagnian, de Notre-Dame de Roquesels, de Saint-Sever de Veyran, de Saint-André de Béziers, et en partie, celles de Cabrières et de Clairac.

32. — RAIMOND Ier (1159).

Le cartulaire de Silvanès nous fait connaître deux actes de cet évêque dont nous ignorons le reste de la vie. En 1159, il est témoin dans une charte de Bérenger, archevêque de Narbonne, accordant liberté entière dans Narbonne au monastère de Silvanès; à la même date, il est mentionné dans la charte par laquelle Hugues, abbé de Villemagne, exempte ce même monastère de tout lods à Villemagne. Raimond mourut sans doute dans cette année, comme il appert de ce qui suit.

33. — GUILLAUME III (1159-1167).

Guillaume III avait succédé à Raimond dès 1159; car en cette année, nous le voyons témoin à une charte par laquelle Hugues, abbé de Villemagne, fait remise à Ermengaud, abbé de Valmagne de toute taxe à Villemagne. Les deux abbés conclurent presque en même temps une association réciproque de prières au nom de leurs monastères respectifs, en présence de l'archevêque Bérenger, de Guillaume, évêque de Béziers, et d'autres. Le 24 mai 1160, ce prélat abolit une coutume que le progrès des mœurs rendait barbare et nuisible à l'Église. Depuis la première heure du samedi avant les Rameaux, jusqu'à la dernière heure du lundi de Pâques, les chrétiens avaient licence d'attaquer à coups de pierres les maisons et les personnes des juifs. Guillaume, honteux sans doute d'une coutume si peu charitable, autorisée par ses prédécesseurs, du consentement de son chapitre, fit défense de vexer à l'avenir cette race. Le vicomte Raimond Trencavel reçut des juifs pour sa part une forte somme d'argent, et l'évêque, 200 sous melgoriens, en témoignage de reconnaissance. De plus, les Israélites s'engagèrent à payer tous les ans, le jour des Rameaux, quatre livres melgoriennes, pour être employées aux embellissements de la cathédrale (Voir pour plus de détails, *Hist. de Languedoc*, t. II, p. 485).

En 1161, notre prélat fut présent avec Bérenger, archevêque de Narbonne, Pierre, évêque de Lodève, et Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, lorsque Dieudonné de Guillaume, moine de Villemagne, du consentement de l'abbé Hugues, donna sa personne et ses biens au monastère de Silvanès et à son abbé Guiraud (*Archives de Silvanès*). Le 23 avril de l'année suivante,

de l'avis du chapitre, il vendit certains biens à Guillaume de Béziers, précenteur de Saint-Nazaire. Vers la fin d'avril 1164, il alla saluer à Saint-Gilles le pape Alexandre III, et se plaignit à lui de ce que dans son diocèse, les excommuniés étaient ensevelis avec les cérémonies ecclésiastiques; le pontife délégua Gaucelin, évêque de Lodève, pour remédier à cet abus. Le 30 novembre de la même année, Guillaume d'Arnaud fit cession à Guillaume, évêque de Béziers, et à l'archidiacre Matfred, de toutes les dîmes qu'il avait sur le village et sur le territoire de Badones. Notre prélat est nommé aussi dans l'acte d'une vente faite en 1166 par Guillaume de Corneilhan à Matfred, archidiacre; enfin, le 5 mars 1167, il donne à Bernard, prieur de Taussac, les églises de Sainte-Marie de Tiberet et de Saint-Martin des Crozes avec leurs dépendances. Il mourut ou abdiqua en cette année.

34. — BERNARD IV GAUCELIN (1167-1184.)

Cet évêque était fils de Raimond Gaucelin, seigneur de Lunel, et de Guillemette, fille de Guillem VII, seigneur de Montpellier; aussi fut-il souvent désigné par ces mots : *fils de Guillemette.* Ayant succédé à Guillaume III, en 1167, il reçut en don de Giraud de Montpeyroux une part du moulin de Carlet sur l'Orb, en présence de Guillaume de Margon, abbé de Saint-Aphrodise, et de Guillaume Bernard, abbé de Saint-Jacques. Le 15 octobre de cette année, il vit assassiner près de lui au pied du grand autel de l'église de la Madeleine, le vicomte de Béziers, Raimond Trencavel, par des bourgeois révoltés, et faillit périr lui-même en voulant s'opposer à la consommation de cet horrible attentat. On raconte qu'il fut violemment frappé au visage et eut quelques dents brisées. Le 24 août 1168, Bernard reçut l'hommage que lui rendirent les frères Guillaume de Béziers et Raimond de Lespignan, pour la maison d'Hugues de Colombiers. Cependant le souverain Pontife, à la suite du meurtre de Raimond Trencavel, avait lancé l'excommunication sur la ville coupable; l'évêque soupçonné de l'avoir provoquée, fut en butte à la haine des bourgeois et obligé de prendre la fuite pour sauver sa vie. Il ne rentra dans Béziers que lorsque le jeune Roger Trencavel, fils de la victime, s'en fût emparé grâce aux troupes que lui fournit Alphonse II, roi d'Aragon. Les frais de la guerre avaient épuisé les finances du vicomte et du prélat,

tous deux imposèrent sur les habitants et par chaque famille une redevance annuelle de trois livres de poivre; un nommé Bernard de Caussiniojouls en fut nommé le premier collecteur, et prêta serment en cette qualité à l'évêque et au vicomte. Voici les dernières lignes de la charte dressée à cet effet : *Fait en 1170, peu de jours après que Roger, secouru par Alphonse, roi d'Aragon et comte de Barcelone, eût repris Béziers que les meurtriers de son père avaient longtemps retenue, et n'y eût fait son entrée avec l'évêque.*

Le 10 février 1171, Bernard reçut en don, de Bérenger de Lignan, tout ce que celui-ci possédait sur le château de Vaillan et sur l'église de Notre-Dame de ce lieu (*Archives de l'évêché de Béziers*). La même année, conjointement avec son métropolitain Pons d'Arsac et Guillaume, évêque d'Albi, il fut amiable compositeur entre le vicomte de Béziers, et Raimond, abbé de Saint-Pons de Tomières; assista au contrat de mariage de Roger, vicomte de Béziers, avec Adélaïde, fille de Raimond, duc de Narbonne et comte de Toulouse, et fut présent à un plaid tenu à Montpellier, en faveur de Saint-Guillem-le-Désert. Le 27 mars 1172, Bérenger de Caux lui assure par serment qu'il n'empiétera point sur les biens du chapelain de Caux. En cette même année, du consentement des membres de son chapitre, Bernard établit un *trentin ;* c'est-à-dire, que pendant 30 jours à compter de celui du décès d'un chanoine, un pauvre devait occuper la place du défunt au réfectoire, et de même, chaque année, le jour anniversaire de ce décès. En 1173, il confirma au monastère d'Aniane toutes les églises situées dans son diocèse; l'abbé reçut en outre de lui, le prieuré de Saint-Pierre de Nisas, et fit, en retour, plusieurs libéralités à l'évêque. Au mois d'août 1174, pour le prix de 100 sous melgoriens, et sous la redevance annuelle de six livres de poivre, il vendit le notariat de la ville de Béziers, à Bernard de Caussiniojouls. Il y avait dans les archives épiscopales, un placet de 1174, par lequel Garsinde réclamait à l'évêque Bernard, la part du bourg de Maureilhan, que son père, Arnaud de Corneilhan, avait achetée pour elle, au prix de 1100 sous melgoriens. Ce procès se termina, comme on le voyait dans la pancarte noire, par le paiement que fit l'évêque à Garsinde, d'une somme de 700 sous melgoriens.

Un jugement arbitral mit fin, le 20 mai 1175, à un procès qui divisait l'évêque et l'abbé de Saint-Aphrodise. Ce jugement porte que l'évêque gouvernera l'abbaye vacante, jusqu'à ce que,

et de son consentement, les chanoines aient fait choix d'un abbé, lequel lui prêtera aussitôt serment et hommage. Ce point principal est suivi de beaucoup d'autres moins importants, que nous prenons dans la charte de composition : « Tous les dimanches de l'Avent, le jour de Noël, tous les dimanches du Carême, aux fêtes de Pâques et de la Pentecôte, et la veille de saint Nazaire, la majeure partie des chanoines et des clercs de Saint-Aphrodise, se rendra la nuit à la cathédrale pour y dire matines, et tous, le lendemain, assisteront à la grand'messe. Le jour de la fête de saint Michel, tout le clergé, chanoines ou autres ecclésiastiques doit aller à l'église de Saint-Nazaire, sans esprit de désobéissance, et là assister aux processions et à la célébration solennelle de la messe. L'abbé n'est tenu d'assister aux processions que le premier dimanche de l'Avent, le premier dimanche du Carême, et aux quatre solennités de Pâques, Noël, Pentecôte et fête de saint Nazaire; mais ces jours-là, il doit venir avec tout son clergé, assister aux processions, faire l'office au chœur, ou s'il est légitimement empêché, se faire remplacer par un de ses honorables chanoines. Il en sera de même aux trois jours des Rogations. L'évêque permet ensuite aux membres du clergé de Saint-Aphrodise, de choisir leur sépulture où ils voudront. L'abbé de ce monastère aura désormais voix au chapitre de Saint-Nazaire et lors de l'élection de l'évêque. Enfin, le prélat se reconnaît tenu, d'après un usage immémorial, à traiter à table après les vêpres, les jours de Noël, de Pâques et de la fête de saint Nazaire, tout le chapitre de Saint-Aphrodise... Ont signé, l'évêque Bernard et les chanoines de la cathédrale; ont confirmé la teneur de la présente, Fulcran, prévôt de Maguelone; Guillaume, abbé de Saint-Aphrodise; Pons, archevêque de Narbonne, l'a corroborée de l'autorité de son sceau. »

Le 13 mars 1176, Bernard reçut l'hommage de Bérenger de Caux; au mois de septembre de l'année suivante, il unit au chapitre de Saint-Nazaire les églises de Saint-Pierre de Lédignan, de Boujan, de Sainte-Marie de Badones, et de Sainte-Marie de Poussec, avec leurs appartenances : de plus, il fut statué à cette occasion, que lorsque viendrait à vaquer une des églises dépendant du chapitre cathédral de Saint-Nazaire, les chanoines en auraient les clés et l'honneur, jusqu'à ce qu'ils y eussent eux-mêmes pourvu, et cela sans que l'évêque pût contredire à leur choix; le chapelain ainsi promu recevra charge d'âmes de la main de l'évêque, et la collation du temporel de son emploi lui

sera faite par les chanoines. Le 3 novembre 1178, Bernard vendit un fief dépendant de son évêché. Appelé la même année au concile de Latran, et manquant d'argent pour subvenir aux frais du voyage, ou n'en trouvant qu'à un taux usuraire, il emprunta 23,000 sous melgoriens à trois des chanoines de la cathédrale, Pierre de Libouriac, sacristain, Bernard de Narbonne, camérier, et Raimond de Nisas, succenteur. L'acte d'emprunt est du 10 décembre 1178; les témoins en furent : Guillaume de Margon, abbé de Saint-Aphrodise, et Guillaume Bernard, abbé de Saint-Jacques. Le 3 février 1179, une bulle pontificale d'Alexandre III, lui confirma les biens et possessions de son évêché que ce pape couvrait de sa protection. Cette bulle, que les Bénédictins ont insérée dans les Preuves de la *Gallia Christiana*, tome VI, col. 140, offre un certain intérêt pour l'histoire locale, en ce qu'elle contient une longue énumération d'églises et de monastères dont les noms ont subi depuis des transformations. Les églises qui y sont mentionnées sont : l'abbaye de Saint-Aphrodise, celle de Saint-Jacques, l'église de Saint-Saturnin, l'abbaye de Saint-Pierre de Joncels, celle de Saint-Martin de Villemagne, les églises de Notre-Dame de Cassan, de Saint-Cyr, de Notre-Dame de Frangouille, de Faysen, de Sissan, de Rouvignac, d'Avène, de Clémensan, de Die, de Saint-Sauveur de Pézènes, de Lédignan, de Notre-Dame de Beaulieu, de Saint-Pierre de Rèdes, de Cabrières, de Faugères, de Grésan, de Coujan, d'Albignan, de Cabrials, de Mus, de Montblanc, de Campagnan, des Vailles, de Saint-Christophe-de-Margon, de Magalas, de Tourbes et de Buèges.

En mars 1179, Bernard assistait au concile de Latran, et en octobre, il souscrivait une transaction entre les moines de Valcrose et ceux de Fontcaude. En décembre 1180, le vicomte Roger et Robert d'Hautpoul, promettent à notre évêque de ne jamais rappeler Pierre Veyrat et ses fils, de l'exil qu'ils subissaient pour trahison, et en outre lui abandonnent les biens confisqués sur ces traîtres. Le 20 janvier 1181 (nouveau style), Bernard accorda à Robert, frère de Guillaume, précenteur de sa cathédrale, le droit de percevoir une taxe de deux deniers sur le bois et les autres marchandises venues à Béziers par voie d'eau. Le 10 mars de cette année, il fit sa paix avec Dieudonné, abbé élu de Joncels, qu'il n'avait pas encore voulu reconnaître, et le bénit solennellement devant le grand autel de Saint-Nazaire. Le même mois, du consentement de son chapitre, il donna aux

chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, de la maison de Sainte-Eulalie de Béziers, l'église paroissiale de Saint-Martin des Ubertes et la chapelle de Rocozels, aux mêmes conditions que les donataires avaient acceptées lorsque l'évêque Bermond leur avait donné l'église de Saint-Saturnin. Au mois d'avril, Roger, vicomte de Béziers, s'engagea à ne conférer le tabellionage de Béziers, que de l'avis et du consentement de l'évêque. Nous trouvons encore ce prélat témoin en cette année, d'une transaction entre Jean, évêque de Maguelone, et Amédée, abbé de Valmagne. Quelques mois après, il fut transféré au siége métropolitain de Narbonne, mais ce ne fut pas avant 1181, quoique les archives épiscopales, au dire d'Andoque, continssent un acte de vente faite le 4 décembre 1180, par une nommée Bonne, à un nommé Guitard, d'après le conseil de Bernard, archevêque de Narbonne et administrateur du diocèse de Béziers. Andoque se trompe ici, comme lorsqu'il prétend que Bernard, fils de Guillemette, évêque de Béziers, puis archevêque de Narbonne, n'est pas le Bernard dont il s'agit. Nous l'avons dit en commençant cette notice, notre évêque était Gaucelin par son père et fils de Guillemette.

Devenu archevêque de Narbonne, Bernard conserva le gouvernement du diocèse de Béziers, jusqu'en 1184, et cela, avec l'autorisation du Saint-Siége, ainsi que l'établissent des actes de ce temps; en effet, le 23 novembre 1182, Roger, vicomte de Béziers, et Raimond Trencavel, son frère, lui firent comme à l'administrateur du diocèse, remise de tous les droits qu'ils pourraient prétendre sur ses acquisitions futures dans le diocèse. La même année, au mois de mars, il transigea, au dire d'arbitres, avec Bérenger, abbé de Villemagne, touchant l'église de Saint-Pierre de Rèdes. La même année encore, il confirma la vente faite au susdit monastère par Bernard et Gérard de Cabrières de tous leurs biens à Veyrac. Au mois de novembre 1184, d'après les archives de Béziers, fut fait un contrat de gage par Escolape, *bayle du seigneur Bernard, archevêque de Narbonne qui, en vertu d'une autorisation pontificale, administre l'évêché de Béziers*. Bien plus, en sa double qualité, Bernard confirma en janvier 1185, la donation de la grange d'Orts faite à l'abbé Amédée et aux religieux de Valmagne, dans une assemblée tenue à Béziers. Les témoins de cet acte fait en janvier 1185 déclarèrent que le siége était alors vacant (*Archives de Valmagne*). Si donc cette dernière date n'est pas erronée,

il faudra admettre que Geoffroi, élu successeur de Bernard, au mois de novembre 1184, n'était pas encore sacré au mois de janvier suivant qui commença l'année 1185 d'après le document qu'on vient de citer.

Après la déposition de Pons d'Arse, archevêque de Narbonne, par le cardinal-légat Henri d'Albano, Jean de Bellême, évêque de Poitiers, fut nommé à ce siége métropolitain en 1181; mais ayant été presque aussitôt promu à l'archevêché de Lyon, il ne prit jamais possession de celui de Narbonne. L'Eglise de cette dernière ville était alors dans un état déplorable, et par suite de sa viduité, et par suite de la terrible guerre des Albigeois. Ce que voyant, les chanoines de la cathédrale s'engagèrent par serment à obéir en toutes choses au cardinal Henri d'Albano; celui-ci quitta le Languedoc pour aller à Rome saluer Luce III, à qui la tiare venait d'être récemment déférée, et avant son retour, Bernard Gaucelin, évêque de Béziers fut transféré à Narbonne, en 1181. Dès cette année, quoique non encore confirmé, nous le voyons acquérir tout ce que Raimond de Feuilla possédait à Sigean. Il acheta aussi quelques biens en 1182, puis partit avec l'évêque de Maguelone pour Velletri où se trouvait le souverain Pontife Luce III. Il en rapporta une lettre papale qui enjoignait au chapitre de Narbonne de ne pas différer l'admission des trois archidiacres, d'un sacristain et d'un chanoine institués par l'évêque d'Albano, lui rappelant son serment à ce sujet; défense était faite ensuite à tous et à chacun d'empêcher l'évêque de Béziers de conférer à ces dignitaires le personat et la prébende d'après la formule; mais nulle part dans cette lettre il n'est fait mention du nouvel archevêque.

En 1183, Bernard étant de retour, reçut l'hommage d'Ameil d'Auriac pour le château d'Albières; la même année, au mois de novembre, dans l'acte d'acquisition de la terre de Canet, il se qualifie lui-même *archevêque élu de Narbonne.* Vers ce même temps, Bernard, abbé de Fontfroide, lui prêta 4000 sous melgoriens, par ordre de Gaucelin, évêque de Lodève, qui, en 1186 concéda au même abbé pareille somme qu'il lui devait. En 1184, d'après les frères de Sainte-Marthe, ou 1188, d'après Catel (*Comment.*, page 594), Bernard, du consentement de ses chanoines, vendit à l'abbaye de Fontfroide le château du Terrail. Nous avons vu qu'il conservait en même temps, l'administration du diocèse de Béziers. En 1184, le pape Luce III lui fit remettre ses bulles et le *pallium,* aussi en février 1185, trouvons-

nous Bernard qualifié archevêque dans une composition faite entre Alphonse, roi d'Aragon, et Raimond, comte de Toulouse. Roger, vicomte de Béziers, lui rendit hommage, après accord amiable au sujet de certains différends. Nous le rencontrons ensuite témoin avec Geoffroi, évêque de Béziers, au premier testament de ce même Roger; il est également nommé dans le second testament de ce seigneur fait en 1193 (Voir Baluze, *Preuves de l'Histoire de la maison d'Auvergne*, page 500). Le 14 septembre 1185, il confirma une donation faite au monastère de Valmagne par Bernard-Aton, vicomte de Nimes et d'Agde. La même année il assure à Saint-Victor de Marseille, les biens de Sainte-Marie du Bourg de Narbonne (*d'après le petit Cartulaire de Saint-Victor*, N° 135). En 1188, il fit ratifier les priviléges de Fontfroide. La même année, il traita avec Guillaume d'Alfaric, de Saint-Nazaire, touchant la mise et l'enlèvement du service du repas de l'archevêque, relativement aussi au cheval sur lequel l'archevêque faisait son entrée après sa consécration. Alfaric prétendait que cette monture lui appartenait moyennant 2 marcs d'argent monnayé, somme que Bernard lui paya pour le désintéresser. Raimond, duc de Narbonne, lui jura fidélité en 1189, et promit de le défendre durant la guerre que faisaient les habitants de Capestang (*d'après une charte authentique des archives de Narbonne*, N° 1). Cette même année, notre prélat ratifia la donation faite par le prieur et les moines de Sainte-Eugénie, de leurs personnes et de leurs biens au monastère de Fontfroide. L'an d'après, il confirma les libéralités de Pons d'Arse, son prédécesseur, à l'égard de la même abbaye; les frères de Sainte-Marthe nous apprennent que ces libéralités consistaient dans les dîmes de Saint-Pierre de Rochelongue et de Saint-Etienne d'Agassens, d'après les registres de Fontfroide où l'on voit aussi que, la même année, une transaction fut passée entre Raimond-Guillaume, évêque de Lodève, et Bernard, abbé du monastère de Fontfroide, sous l'influence de notre archevêque. La même année encore (1190) Bernard Gaucelin fit don à l'église de Narbonne d'un setier annuel d'huile, pour entretenir à perpétuité une lampe devant l'autel de saint Just. Dieudonné de Poussaury lui jura fidélité et lui livra le château qu'il en tenait en fief, dans le dessein de nuire ainsi aux habitants de Capestang, contre lesquels il guerroyait.

Ce prélat mourut le 2 octobre 1191, d'après le martyrologe, disent les frères de Sainte-Marthe, ou mieux le 8 avril, d'après

le nécrologe de Cassan inséré au tome X, page 159, des *Fragments* d'Etiennot. Le martyrologe porte, *VI nonas Octobris* (ceu die 2) *obiit D. Bernardus presbyter et canonicus S. Pauli et archiepiscopus Narbonensis :* il est évident que cette mention doit s'entendre d'un autre Bernard que celui dont nous nous occupons.

Bernard Gaucelin portait pour armoiries : *d'azur, au croissant d'argent, accompagné en chef d'une étoile d'or.*

35. — GEOFFROI DE MARSEILLE (1184-1199).

Cet évêque était fils de Hugues Geoffroi, vicomte de Marseille en 1160, seigneur de Tretz, mort en 1188. Sa mère se nommait Cécile, mais sa famille est demeurée inconnue. Il est nommé dans les chartes *Gaufridus*, ou *Gausfridus* ou encore *Guisfridus*. Les frères de Sainte-Marthe veulent qu'il fut abbé de Saint-Victor de Marseille, avant son élévation à l'épiscopat. C'est une erreur; il était plus probablement chanoine du chapitre de Béziers. Il siégeait en 1184, comme il appert d'un jugement porté par Hugues Féro, viguier de Geoffroi, évêque de Béziers et de Roncelin, vicomte de Marseille, son frère (Ruffi, *Hist. de Marseille*, page 206). C'est lui, sans doute, qui est désigné par l'initiale G, comme évêque élu dans le Nécrologe de l'Eglise de Béziers, sous le 8 novembre 1184, jour du décès de Pierre de Libouriac, archidiacre : il est vrai que, dans le livre des ordonnances de l'évêque Bernard, il est nommé Guillaume; mais l'initiale G étant commune aux deux noms Guillaume et Geoffroi, cette variante s'explique fort aisément. En 1185, Geoffroi est témoin d'une donation faite au monastère de Valmagne par Huguette, veuve d'Othon de Cournon. Au mois de mars 1186, il aplanit un différend soulevé entre l'abbé de Saint-Victor de Marseille et toute sa communauté. L'année suivante il reçoit en don de Pierre de Thézan et de sa femme Richarde, le quart des dîmes de Bassan. En 1188, avec d'autres évêques de la province, il confirme une donation faite à Fontfroide, par Bernard, archevêque de Narbonne. En février 1189, il est mentionné comme témoin du jugement qu'Alphonse, roi d'Aragon et marquis de Provence, prononça à Brignoles en faveur des religieuses d'Artecelle (*Archiv. du roi à Aix*). Il est également émoin, en 1190 d'une donation faite au chapitre de Saint-Just, par Bernard Gaucelin, archevêque de Narbonne. En 1191, il est

énuméré parmi les amis et bienfaiteurs du monastère de Valmagne. Roger, vicomte de Béziers, lui confia la garde d'un testament qu'il fit le 17 mars 1194 et qui a été conservé jusqu'à la Révolution dans les archives de Notre-Dame de Cassan; celui qu'il avait dicté auparavant était confié à Bernard, archevêque de Narbonne et à notre Geoffroi (V. le 1er de ces actes, tome I, *Anecdot.*, col. 597, et le 2e, *Preuves de l'Histoire de la maison d'Auvergne*, p. 500). Au mois de janvier 1194, Sibille, fille d'Arnaud de Maureilhan, du gré de son mari Guillaume d'Abeilhan, vendit à notre prélat une partie du bourg de Maureilhan 2,500 sous melgoriens : ce qu'elle aliénait ainsi, elle le tenait en fief de l'église de Saint-Nazaire.

Par son testament du 17 mars 1194, le vicomte Roger, révoquant toutes dispositions contraires, remit la tutelle de son fils Raimond-Roger à Bertrand de Saissac : celui-ci, le 4 août de la même année, fit en présence de l'évêque Geoffroi, de la comtesse Adélaïde, des viguiers de Carcassonne et de Razez et de plusieurs seigneurs de la contrée, une reconnaissance mutuelle des droits de l'évêque et des citoyens de Béziers d'un côté, et du vicomte de l'autre côté. Cet acte est trop long pour que nous le reproduisions ici, mais nous engageons vivement à le lire ou dans Catel, ou dans les frères de Sainte-Marthe, ou dans les pièces justificatives de la nouvelle *Gallia christiana*, tome VI, col. 142, ou mieux encore dans l'*Histoire de Béziers*, de M. Sabatier. « Le jour même où la reconnaissance dont il s'agit fut faite, Bertrand de Saissac, s'engagea tant en son nom qu'en celui de son pupille, envers l'évêque de Béziers et Etienne de Servian qui tous deux faisaient partie du conseil de tutelle que lui avait adjoint le vicomte Roger: 1° à ne faire rien d'important sans les avoir consultés, dans la ville de Béziers et son diocèse, et dans celui d'Agde, tant que sa tutelle durerait; 2° à les protéger l'un et l'autre avec leurs vassaux et leurs biens, les églises et les clercs; 3° à n'introduire *aucun hérétique ou Vaudois* dans la ville ou le diocèse de Béziers, à chasser ou à aider l'évêque à chasser ceux qui pourraient y être; 4° enfin à n'établir aucun autre viguier à Béziers que celui qu'ils y établiraient eux-mêmes. L'évêque et Etienne de Servian promirent de leur côté par serment à Bertrand de Saissac et au vicomte, son pupille, de les conseiller fidèlement dans toutes leurs affaires des diocèses de Béziers et d'Agde et de les aider contre tous, à *l'exception du comte de Toulouse* à qui l'évêque est tenu de garder la fidélité. Le tuteur du jeune

vicomte et l'évêque se promirent ensuite, par un serment réciproque, de ne pas s'ôter la ville de Béziers et leurs domaines, et de s'aider l'un l'autre envers et contre tous, à l'exception du comte de Toulouse de la part du prélat. » (Sabatier, *Hist. de Béziers*, p. 222.)

Geoffroi eut un différend avec l'abbé et les chanoines réguliers de Saint-Jacques de Béziers touchant l'obéissance et le respect que ceux-ci devaient au prélat. Au mois de septembre 1194, un accord intervint, et il fut constaté que l'abbé devait à l'évêque honneur, respect, soumission et l'observation de son interdit; que l'abbé avait le droit de corriger ses chanoines selon la règle de Saint-Augustin, et qu'il était tenu envers l'église cathédrale de la dîme de tous les fruits récoltés sur les biens de l'abbaye tant en deçà qu'en delà de la rivière d'Orb. Les Vaudois répandant leurs erreurs dans Béziers, Bertrand de Saissac, en exécution du traité qu'il avait juré, unit ses forces à celles de l'évêque pour les expulser (1195). En mai de la même année, Geoffroi accorda à Raimond de Corneilhan la faculté d'entourer de murs, de tours et d'autres défenses le village de Lieuran, à condition qu'il lui en rendrait hommage.

Ce prélat mourut en 1196 d'après la chronique de Marseille, relatée dans la *Nouv. Biblioth.* de Labbe, p. 341 ; mais dans le martyrologe de la Major de Marseille, le jour de sa mort est indiqué au 2 des ides de mai 1199, et l'on déduit la même date d'une inscription mutilée qu'on lisait sur un tombeau de chevaliers Pisans dans l'église de Saint-Victor : ici, après la consignation du décès de Fulconis, évêque d'Antibes, on trouvait..... ID. MAII O DM. GAVFRD, BITTERRESS. EPS. L'une et l'autre opinion est fausse, en voici là preuve : au mois d'août 1199, Titburge attaque comme nul et de nul effet le contrat du mariage consenti par ses parents entre elle encore mineure et le fils de Guillem, seigneur de Montpellier (*Spicilège*, tome VIII, p. 214). Et l'exactitude de cette charte est incontestable, car elle en vise une de 1191 (*Ibid.*, p. 205); or à celle du mois d'août 1199, Geoffroi est cité comme présent. Aussi fixons-nous en ce même mois la mort de ce prélat. Quelle que soit la date précise de son décès, son corps fut inhumé dans la chapelle de Saint-Martin en l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, d'où ses ossements furent transportés dans le vestibule de la même église, au temps du souverain Pontife Urbain V. C'est lui sans doute qui, sous l'initiale G, est l'évêque de Béziers qui avait un anniversaire au

4 janvier dans cette célèbre abbaye de Victorins, anniversaire auquel (ce sont les expressions mêmes des archives) l'économe devait pourvoir *bene et honorifice*.

Geoffroi de Marseille avait pour armoiries : *de gueules au pal d'or*.

36. — GUILLAUME IV DE ROCOZELS (1199-1205.)

Les frères de Sainte-Marthe veulent que cet évêque ait été, avant son élévation à l'épiscopat, prieur de Cassan ; mais ils ne donnent aucune raison à l'appui de leur affirmation, si ce n'est qu'il fut enseveli dans ce monastère : la conséquence est vraiment forcée. Le catalogue des prieurs de Cassan, que les chanoines de cette maison fournirent eux-mêmes à dom Brice pour le 6e vol. de la *Gallia christiana* et qu'ils avaient dressé d'après leurs archives, ne porte pas ce Guillaume. Mais il est certain qu'il était abbé de Saint-Aphrodise et chanoine de Saint-Nazaire, lorsqu'il fut élu évêque de Béziers peu de jours après la mort de Geoffroi de Marseille. Dès le mois d'août 1199, il assista comme témoin à l'acte par lequel Raimond Roger, vicomte de Béziers, concéda à Etienne de Servian le puy ou la garde de Valros (Baluze, *Preuves de l'Hist. de la maison d'Auvergne*, p. 501). La même année, d'après les archives de la cathédrale, il donna les terres de Lignan en fief, et sous condition d'un serment de fidélité à un certain Englic. En 1200, nous le trouvons témoin à la vente d'un fief faite aux chanoines de Saint-Nazaire par Bernard de Montesquieu et sa femme Guillemette, pour le prix de 1150 sous melgoriens. Le 5 novembre de la même année, il assista à Montpellier à la consécration de l'église de Sainte-Croix. L'an d'après, du consentement des chanoines de sa cathédrale, il donna à Pierre, abbé de Valmagne, l'église de Saint-Marcel d'Adilhan et la chapelle de Saint-Pierre d'Appoul. En 1263, il fut présent à l'acte par lequel Raimond-Roger autorise les chanoines de Saint-Nazaire à fortifier l'église de Saint-Pierre-du-Bois, pour la mettre autant que possible à l'abri des ravages des Vaudois, dont le nombre allait s'accroissant rapidement dans le diocèse de Béziers. Au mois d'octobre de la même année, il donna, du gré de son chapitre, à Bermond, commandeur des Templiers de Pézenas, les églises de Saint-Pierre de Cazouls et de Saint-Véran d'Usclas. Vers ce temps aussi, il traita, au sujet de quelques dîmes et églises, avec Gaucelin, abbé d'Aniane.

Au mois de mai 1204, Raimond Roger, vicomte de Béziers, engagea à l'évêque Guillaume pour dix ans et moyennant 6,000 sous melgoriens : 1° l'albergue qu'il avait sur l'évêché de Béziers, sur l'abbaye de Saint-Aphrodise et sur le lieu de Lignan; 2° la justice qui lui appartenait pour certains crimes commis par des clercs ou par des moines, ou par d'autres ecclésiastiques du diocèse. En même temps et par le même acte, le vicomte dispense l'évêque de la redevance de 50 hommes d'armes qu'il lui devait fournir et entretenir en temps de guerre.

Pierre de Castelnau et Raoul, moines de Fontfroide, légats pontificaux pour l'extinction de l'hérésie dans le Languedoc, avaient ordonné à Bérenger, archevêque de Narbonne, de les suivre auprès du comte de Toulouse pour le sommer de chasser les sectaires de ses États. Bérenger refusa d'obéir et en appela au Saint-Siége. L'évêque de Béziers était présent à cet appel. Les légats lui intimèrent le même ordre, il le déclina comme son métropolitain. Il fut alors déclaré suspens, et défense fut faite au clergé et au peuple du diocèse de lui obéir jusqu'à ce qu'il eût été relevé de la censure par le pape. Innocent III confirma la sentence et chargea l'évêque d'Agde et l'abbé de Saint-Pons de Tomières de la faire publier dans toutes les églises du diocèse de Béziers et de commettre quelques personnes pour administrer ce diocèse jusqu'à ce que le prélat récalcitrant se fût présenté à Rome avec les lettres des légats. Cette bulle est du 18 février 1205. Nous ignorons quelles auraient été les suites de cette mesure, si des fanatiques de la domesticité même de Guillaume ne l'eussent assassiné le 22 avril suivant. Il fut inhumé dans l'église du prieuré de Cassan. Un ancien Nécrologe de l'Église de Béziers indique ainsi le décès de ce prélat : *X. cal. maii obiit domnus D. Guillelmus de Rocosello Biterrensis episcopus.* Une table de marbre encastrée dans un pilier du cloître portait cette inscription :

Factus in terris abba, præsulque Biterris,
Transiit in Christo mundo Guillelmus ab isto :
Qui radiis morum cumulans benefacta priorum,
Ecclesia teste, bona fecit, vixit honeste.
Nam pius athleta, quasi martyr sive propheta;
Abstulit errores, multos patiendo labores :
Denique servorum deceptus fraude suorum
Corruit in fatum post certum pontificatum.

Christe, vero parce, summa qui cernis ab arce :
Vivat in æternum translatus ad esse supernum.
Amen.

Anno Domini 1205, *X cal. maii obiit dominus Guillelmus de Rocosello Biterrensis episcopus.*

« Sur cette terre d'abord abbé, ensuite évêque de Béziers, Guillaume passa de ce monde dans le sein du Christ : à la pureté primitive des mœurs, il joignit la bienfaisance. Cette église le témoigne assez, il fit le bien et vécut avec honneur. Pieux athlète, pour ainsi dire, prophète et martyr, par ses immenses travaux, il détruisit l'erreur. Enfin victime de la ruse de ses serviteurs, il tomba toujours innocent, après quelques années de pontificat. O Christ ! du haut des cieux, sois indulgent envers cet homme illustre; qu'après être sorti de ce monde, il vive éternellement dans l'autre. Ainsi soit-il. L'an du Seigneur 1205 et le 10 des calendes de mai mourut Monseigneur Guillaume de Rocozels, évêque de Béziers. »

Dans l'église de Cassan, on voyait avant la Révolution un magnifique cénotaphe en marbre, en la chapelle de Saint-Privat. Comme l'épitaphe de Guillaume de Rocozels était fixée à un pilier de cette chapelle, on a cru que le mausolée et la chapelle même avaient été érigés en son honneur. Il n'en est rien. Ce monument est celui de Guillaume Durand, évêque de Mende, qui avait été chanoine de Cassan. Ce prélat fit construire cette chapelle en l'honneur de saint Privat, évêque de Mende et son prédécesseur, et y choisit sa sépulture. A défaut d'autres preuves, ses armes sculptées à la clé de voûte et sur le fronton l'indiqueraient suffisamment.

Guillaume de Rocozels avait pour armoiries : *d'azur à trois rocs d'échiquier d'or* 2 *et* 1.

37. — ERMENGAUD (1205-1208).

Ermengaud ne sortait pas d'un chapitre de chanoines, comme l'ont cru les frères de Sainte-Marthe, mais de l'abbaye de Saint-Pons dont il était abbé, ainsi que l'affirme la lettre du clergé de Béziers à Bérenger, archevêque de Narbonne. Il fut élu quelques jours après la mort de Guillaume de Rocozels, et siégeait déjà le 28 avril 1205. Ce jour-là en effet, il fut pris pour juge d'un dif-

férend avec Bernard, abbé de Saint-Aphrodise, et d'autres, par Etienne de Servian d'un côté, et par Bérenger au nom du monastère de Valmagne de l'autre. Les deux parties se disputaient le château de Cassan. Ermengaud l'adjugea à l'abbé, mais à charge de payer à Etienne 2000 sous melgoriens, et de promettre de ne jamais engager cette forteresse ni au comte de Toulouse, ni au vicomte de Béziers, ni au seigneur de Montpellier. L'évêque acquit lui-même une autre partie du bourg de Maureilhan, voici par quelle série d'événements. Les frères Arnaud et Ermengaud de Maureilhan qui possédaient cette part, l'avaient engagée à Richer, un des meurtriers du vicomte de Trencavel; les biens de cet assassin furent confisqués au profit du fils du vicomte et ne furent rendus à Garsinde, fille de Richer, qu'au mois d'août 1205, par le vicomte Raimond Roger, et c'est alors que celle-ci abandonna à l'évêque Ermengaud tous ses biens et droits sur Maureilhan, moyennant 575 sous melgoriens une fois payés. Au mois de novembre de l'année suivante, Raimond de Florensac, et sa femme Aïcie, vendirent au même prélat, pour le prix de 2500 sous melgoriens, la troisième partie de ce même bourg qu'ils tenaient de l'église cathédrale.

Nous trouvons dans l'*Histoire de Béziers*, par M. Sabatier, et nous lui empruntons le fait suivant : « Cette même année 1206, Diego d'Azebez, évêque d'Osma, et saint Dominique, sous-prieur de son église, en compagnie des deux légats, Pierre de Castelnau et Raoul, arrivèrent à Béziers, où ils demeurèrent pendant quinze jours, disputant avec les hérétiques et opérant peu de conversions. L'évêque d'Osma et frère Raoul, voyant que ces sectaires avaient conçu une grande haine contre Pierre de Castelnau, craignirent pour sa vie, et lui conseillèrent de quitter cette ville. Celui-ci écouta leur avis et alla à Montpellier. » Retenons de cette citation deux choses qui expliqueront les tristes et déplorables événements qui s'approchent : l'obstination des Bitterrois dans leurs erreurs et la haine violente que soulevait le légat Pierre de Castelnau.

Le 18 mai 1208, Guillaume Seguier vendit pour 40 sous melgoriens tout ce qu'il possédait en fief sur le terroir de Divisan, à l'évêque Ermengaud. C'est avec raison que l'historien Andoque a avancé que ce Guillaume Seguier était un des ancêtres du chancelier de France de ce nom. La famille Seguier, l'une des quatre nobles familles de Narbonne, était originaire de Béziers, et elle posséda longtemps la moitié de la seigneurie de

Montady et l'entière seigneurie de Baissan. Divers généalogistes ont cru qu'elle était du Bourbonnais; c'est une erreur. Ce n'est que vers le XVe siècle qu'un Seguier de Narbonne vint habiter le Bourbonnais. Ermengaud mourut le 26 août de la même année 1208. Le Nécrologe le mentionne ainsi : *VII cal. septemb. obiit domnus Ermengaldus Dei gratia Biterrensis episcopus.*

38. — RENAUD II DE MONTPEYROUX (1209-1211).

Renaud de Montpeyroux, appelé aussi Reinaud et Armand dans les chartes, et que divers auteurs ont à tort nommé Renaud *de Montpellier*, était chanoine de Saint-Nazaire lorsqu'il fut élevé à l'épiscopat. Plantavit de la Pauze, historien des évêques de Lodève, assure que Renaud, évêque de Béziers, assista en 1199 à la translation des reliques de saint Fulcran : c'est une erreur, Renaud n'était alors que chanoine de Béziers. Julien, prêtre de Clermont-l'Hérault, dans son histoire des comtes de Clermont, assure que Renaud était évêque lorsqu'il assista, en 1197, aux derniers moments de Raimond-Guillaume de Madières, son oncle; c'est une autre erreur. Nous venons de voir Ermengaud siéger jusqu'en 1208, et nous voyons Renaud recevoir, le 5 juillet 1209, l'hommage de Pons de Bessan, pour diverses maisons qu'il tenait en fief de l'évêque au château de ce nom. C'est en cette année 1209 et dans ce mois de juillet que fondit sur Béziers une des plus terribles catastrophes qui aient jamais frappé une ville. Sans nous écarter de notre sujet, nous devons entrer ici dans quelques détails au sujet des Albigeois et de la croisade dirigée contre eux.

A cette époque l'Eglise et l'Etât étaient confondus dans la constitution politique de l'Europe, et leurs intérêts étaient communs; aussi naturellement avaient-ils les mêmes ennemis. Au sommet de cette société qui embrassait tous les chrétiens, trônait le pape, chef de l'Eglise et protecteur de l'humanité. Les hérétiques, attaquant l'Eglise, ou dans ses dogmes, ou dans sa morale, ou dans sa discipline, rencontraient d'abord devant eux les armes spirituelles, la discussion, les censures, l'excommunication. Si, non contents de résister à ces armes, ils troublaient les familles, les cités, les royaumes, le prince intervenait, ou spontanément, ou sur l'ordre du souverain Pontife, et alors c'était la guerre, d'autant plus inexorable que des deux côtés on y apportait de plus ardentes convictions. Nous avons eu l'oc-

casion de dire que les Visigoths avaient laissé dans la Narbonnaise des restes d'arianisme, qui devaient préparer un terrain propice à de nouvelles hérésies. Dès le XI[e] siècle, en 1056, un concile de Toulouse constate dans ces contrées la présence d'une secte manichéenne. Etait-ce bien le dualisme de Manès que ces sectaires adoptaient? il est difficile de le savoir, en tous cas, ils varièrent beaucoup sur la doctrine et sur ses applications. Ils s'accordaient toutefois sur quelques points : l'impureté absolue du monde visible, la négation du libre arbitre, et par suite l'indifférence des actions, la haine pour l'Eglise catholique. Peu à peu, ils s'organisaient en société d'abord secrète, puis publique à mesure qu'ils se sentaient plus forts par le nombre et par l'impunité; toutes les classes fournissaient leur contingent à la secte. Mettez en face de ces hérétiques le clergé catholique d'alors, généralement ignorant et de mœurs peu édifiantes, quoiqu'il maintînt dans son enseignement les rigueurs de la morale évangélique, et vous comprendrez que le mal devait faire des progrès rapides. Un moment arriva où le culte public avait presque cessé dans les villes et dans les campagnes; les églises tombaient en ruines; les dîmes n'étaient plus payées; les bénéfices étaient usurpés par des laïques; le clergé, méprisé ou haï. Pierre des Vaux de Cernay rapporte, qu'un matin de bonne heure, un prêtre de Béziers se rendait à l'église pour célébrer les divins mystères, portant le calice dans ses mains; des habitants se jettent sur lui, le frappent à coups violents et redoublés, et lui cassent un bras; le calice tombe, les sacriléges s'en saisissent et le profanent indignement. Sans conclure de ce trait, comme le fait l'historien de la Croisade, que tous les Bitterrois étaient *ravisseurs, injustes, adultères, voleurs et pleins de toute sorte* de péchés, on peut assurer que l'erreur avait fait dans cette ville de nombreux prosélytes.

Innocent III invita les seigneurs du haut et bas Languedoc, et même le roi de France, à s'unir pour exterminer l'hérésie. Sur ces entrefaites, le légat Pierre de Castelnau, fut assassiné à Saint-Gilles, et l'on crut que le comte de Toulouse n'était pas étranger à ce meurtre. Cette nouvelle fit résoudre la croisade contre les hérétiques et contre leurs fauteurs. A l'approche de l'orage, le comte offrit de se soumettre, on le lui permit à de dures conditions, et peut-être pour ne pas donner un chef encore puissant aux sectaires. Le vicomte de Béziers, Raimond Roger, alla aussi au devant de l'armée des croisés à Montpellier;

mais il fut moins heureux que son oncle, le légat refusa d'admettre ses excuses. Il revint à Béziers, que bientôt l'armée catholique vint assiéger; elle comptait, au dire de Pierre des Vaux de Cernay, témoin oculaire, 50,000 hommes. Laissons parler maintenant les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*.

« L'abbé de Cîteaux et les chefs de l'armée députèrent aux habitants catholiques de Béziers, Réginald de Montpeyroux, leur évêque, prélat également respectable par son âge avancé, par sa science et par sa vertu, pour leur enjoindre sous peine d'excommunication, de livrer aux croisés tous les hérétiques de cette ville avec tous leurs biens; ou pour leur persuader du moins, s'ils n'étaient pas assez forts, de sortir eux-mêmes, afin de n'être pas enveloppés dans la ruine des autres. Réginald employa vainement son éloquence : les catholiques de Béziers refusèrent non-seulement de déférer à ses conseils, mais ils se lièrent plus étroitement avec les hérétiques, auxquels ils promirent par serment de répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la défense de la ville. Les croisés se disposèrent alors à commencer le siége. Leurs chefs s'étant assemblés, délibéraient actuellement sur les moyens de sauver les catholiques de la ville, lorsque les assiégés ayant fait une sortie, vinrent escarmoucher autour du camp. Les goujats et les *ribauds* de l'armée, ne pouvant souffrir patiemment une pareille insulte, s'attroupent de leur propre autorité; et sans la participation de leurs commandants, ils repoussent les habitants de Béziers, et les poursuivent jusque dans la ville, en criant de toutes leurs forces: *aux armes! aux armes!* Les croisés accourent de toutes parts pour les secourir, et font tous leurs efforts pour franchir le fossé et escalader la muraille. Les assiégés, après une vive résistance de deux ou trois heures, sont obligés de céder; et les croisés étant entrés aussitôt dans la ville, font main-basse sur tout ce qu'ils rencontrent sans distinguer la religion, le sexe, l'âge et la condition. Les habitants éperdus se réfugient en foule dans les églises, dans l'espérance d'y trouver un asile assuré; la plupart vont dans la cathédrale de Saint-Nazaire, et s'y mettent sous la protection des chanoines, lesquels revêtus de leurs habits de chœur, font sonner les cloches pour exciter les vainqueurs à compassion. Les autres se retirent dans l'église de la Madeleine : mais rien n'arrête les croisés qui poursuivent leurs ennemis jusque dans les lieux saints, et en font un carnage horrible; en sorte, qu'on compte que sept mille habitants périrent dans cette

seule église. On ajoute que ce fut une punition de Dieu, pour le meurtre du vicomte Raimond Trencavel, que ces mêmes habitants avaient massacré dans cette église 42 ans auparavant. Enfin les croisés, après avoir assouvi leur fureur sur tout le peuple de Béziers, qu'ils massacrèrent sans miséricorde, et s'être enrichis des dépouilles de la ville, y mirent le feu qui la consuma entièrement. Ainsi fut détruite, le jour de la Madeleine, 22 de juillet de l'an 1209, la ville de Béziers, également recommandable par les agréments de sa situation et le nombre de ses habitants. On ajoute qu'elle était si bien fortifiée et si bien munie qu'elle paraissait en état d'arrêter longtemps l'armée la plus formidable. Les anciens historiens ne conviennent pas du nombre de ceux qui périrent dans cette occasion; Arnaud, abbé de Cîteaux, qui était présent, n'en met que 15,000 dans la relation qu'il envoya bientôt après au pape. D'autres disent seulement 17,000; mais un historien du temps (Guill. Arm.), suivi par Albéric dans sa chronique, fait monter le nombre des morts jusqu'à 60,000 (*Millia bis triplicata de decem*) et non pas seulement jusqu'à 30,000 comme le dit un moderne (Daniel, *Hist. de Fr.*). Enfin, un historien contemporain, mais étranger (*Cæs. Heisterb.*, l. 5, c. 21), assure que 100,000 habitants furent tués dans le massacre de Béziers. Ce dernier rapporte une circonstance que quelques auteurs récents révoquent en doute. Il dit : « Qu'avant le sac de » Béziers, les croisés demandèrent à l'abbé de Cîteaux, ce qu'ils » devaient faire en cas qu'on vînt prendre la ville par assaut, » dans l'impossibilité où on était de distinguer les catholiques » d'avec ceux qui ne l'étaient pas. L'abbé, craignant que plu- » sieurs hérétiques ne voulussent passer pour orthodoxes dans » la vue d'éviter la mort, et qu'ils ne reprissent ensuite leurs » erreurs, répondit : *Tuez-les tous ; car Dieu connaît ceux qui* » *sont à lui.* » Quoi qu'il en soit de cette circonstance, les croisés, après la prise et le sac de Béziers, rassemblèrent tous les corps morts en divers monceaux, y mirent le feu, et se disposèrent à pousser plus loin leurs conquêtes. »

Le vicomte Raimond Roger s'était réfugié à Carcassonne; il est fait prisonnier par Simon de Montfort, généralissime des croisés, et retenu dans la plus étroite captivité jusqu'au jour de sa mort, le 10 novembre suivant. Il n'avait que 24 ans; on peut le regarder comme « bien moins coupable d'avoir suivi ou favorisé les erreurs des hérétiques qui, dans le temps de sa naissance étaient déjà répandus dans ses Etats, que malheureux

d'avoir eu des tuteurs qui, durant sa minorité, n'arrêtèrent pas leurs progrès dans les pays soumis à son autorité » (DD. Vaissette et de Vic, *Hist. gén. de Languedoc*, liv. 21, chap. 75). Revenons maintenant à notre évêque.

Renaud de Montpeyroux se trouvait à Saint-Thibéry au mois de mars 1210, avec Arnaud, abbé de Cîteaux et légat du Saint-Siége, avec les évêques d'Agde et de Maguelone et les principaux abbés de la province de Narbonne, lorsque Etienne de Servian abjura l'hérésie et rendit hommage à Simon de Montfort pour tous les fiefs qui lui avaient été confisqués et qu'on lui rendait. Ce seigneur, outre Servian, possédait encore Montblanc, la Bastide et Combas; il avait des fiefs à Alignan, à Abeilhan, Pouzolles, Espondeilhan, Caux, Puimisson, Bassan et Roujan. Il s'avoua humblement coupable d'être hérétique et fauteur d'hérétiques : il confessa la foi catholique et jura sur les Evangiles, sur la croix et sur les reliques de garder cette foi et la soumission à son évêque. Concilie qui pourra cet acte avec le Nécrologe et le cartulaire de Béziers où on lit qu'un décret fut fait en décembre 1209 de l'avis de *Guillaume*, *évêque de Béziers*, et du consentement du chapitre de Saint-Nazaire. Ce décret porte que tout clerc qui sera nommé à un bénéfice dans la juridiction du dit chapitre prêtera aussitôt serment de fidélité à l'église dont il devient titulaire et à la communauté où il sera nourri : serment que prêta alors Pierre d'Ameil, dans la suite archevêque de Narbonne. Il n'en est pas moins prouvé, par ce qui précède, que Renaud était encore évêque de Béziers en 1209. Voici qui le prouve encore : en juin 1210, d'après Plantavit, Renaud de Montpeyroux approuve le don que Bernard de Magalas, abbé de Joncels fait de l'église de Prunet et de ses dépendances, à Pierre, évêque de Lodève. Cette église du vocable de Notre-Dame de Prunet est aujourd'hui le Cros, canton du Caylar.

Le 20 juillet de la même année, Simon de Montfort, devenu vicomte de Béziers et de Carcassonne, donne à Dieu, à l'église de Béziers et à l'évêque Renaud, le domaine de Castelnau, dans le terroir de Vendres, avec la juridiction y attachée. En avril, mai et juin 1211, le même prélat reçut des cessions de biens; lui-même, en juin de cette année, céda à Bernard, abbé de Saint-Aphrodise, la dîme de Faysen, qu'il reprit ensuite pour l'offrir au chapitre de Saint-Nazaire. Nous le trouvons ensuite, en juillet, cité dans une charte de l'évêché de Béziers où il est nommé une fois *Arnaldus*, et trois fois *Rainaldus*. Au mois de

février de la même année, Raimond Bérenger de Murviel lui fit cession gratuite de la dîme entière qu'il avait sur le territoire de Corneilhan, et en mars suivant, Guillaume de Pézenas renonça en sa faveur à sa dîme sur le terroir de Portiragnes et ailleurs dans le diocèse de Béziers. C'est ici le lieu de noter qu'après la prise de Béziers et l'occupation de Carcassonne, Simon de Montfort ordonna le paiement des dîmes, et pour s'attacher les évêchés du midi, les combla de donations et d'investitures. Individuellement ou de concert, les seigneurs du Bitterrois firent leur soumission au nouveau suzerain, et notre évêque obtint d'eux, ou la restitution ou la concession de plus de cent dîmes. Voici la liste des noms que l'histoire nous a conservés : Guillaume de Thézan lui rendit alors les dîmes de Thézan et d'Aspiran; Guillaume Seguier, celles de Boujan; Bérenger de Mourèze, celles de Caux; Guillaume et Roger de Faugères, celles de Faugères; Raimond de Lair, les dîmes de Roujan; Arnaud de Gignac, celles de Péret; Raimond de Colombiers, celles de Colombiers; Guillemette et Marie de Montpeyroux, les dîmes de Pouzolles; Bérenger et Guillaume, celles de Maraussan; Atracier de Cabrerolles, celles de Saint-Pierre de Valet et de Saint-Geniès de Gresan; Jeanne et Jacquette de Servian, celles de Lunas; Bernard-Gaucelin de Servian, celles de Servian, Douce d'Arnaud, celles de Joncels et de Dio; Gui de Roquessel, celles de Roquessel; Bernard de Roquebrun, celles de Roquebrun.

Renaud de Montpeyroux mourut en 1211 ou peu de mois après. Pierre des Vaux de Cernay, et après lui les Bénédictins, au tome de l'*Histoire générale du Languedoc*, le qualifient d'homme très-instruit. On dit, en effet, que la bibliothèque du Vatican possède un grand nombre de ses ouvrages dont le plus remarquable est celui intitulé : *Vies des souverains Pontifes*.

Renaud de Montpeyroux portait pour armoiries : *fascé d'or et d'azur, au chef d'argent.*

39. — PIERRE II D'AIGREFEUILLE (1212).

La noble et très-ancienne famille d'Aigrefeuille a étendu ses branches en diverses provinces de France : les archives de Montpellier mentionnent un G. d'Aigrefeuille, protonotaire apostolique, et fils d'Adhémar d'Aigrefeuille, maréchal de la cour de Rome en 1375. Dans le Limousin, le nom devient d'Arfeuille : Raimond d'Arfeuille, évêque de Rodez, en 1349, eut pour frère,

Pierre d'Arfeuille, évêque de Clermont, de Lavaur, etc. Un autre Pierre d'Arfeuille fut abbé de la Chaise-Dieu. Celui dont nous avons à nous occuper ici fut d'abord, en 1206, chanoine de Saint-Nazaire de Béziers. Ayant succédé à Renaud de Montpeyroux, il est cité parmi les évêques du consentement desquels Arnaud-Amaury, archevêque de Narbonne, donna aux chanoines de Saint-Just l'église de Cuxac, dans un concile tenu à Narbonne, le 30 avril 1212. La même année, Raimond, évêque d'Uzès et légat pontifical, lui donna mission de terminer un litige soulevé entre les citoyens et l'évêque de Lodève d'une part, et le comte de Rouergue d'autre part, touchant les péages. Il avait été présent, le 12 mars 1212, lorsque Arnaud-Amaury, en prenant possession du siége métropolitain de Narbonne, fit arborer sur la tour de son palais archiépiscopal le drapeau de l'Eglise de Narbonne en signe du domaine et du duché, au mépris des droits des comtes de Toulouse. Pierre d'Aigrefeuille ne siégea que bien peu de temps, le trépas l'ayant enlevé de ce monde, le 6 juillet 1212, d'après les Nécrologes de l'évêché et du chapitre de Béziers. Andoque place son décès au commencement du mois de décembre suivant, alors que le comte de Montfort conférait à Béziers, avec les évêques du Languedoc, sur les affaires de la croisade contre les Albigeois. Un passage du récit de Pierre des Vaux de Cernay semble donner raison à Andoque : « Pendant que nous étions à Béziers, le siége épiscopal de cette ville étant venu à vaquer, les chanoines de l'église cathédrale élurent pour évêque le vénérable Guillaume, archidiacre de Paris. » D'autre part, M. Sabatier voit un motif de croire les nécrologes en ce que Pierre ne figure point au nombre des évêques que Simon de Montfort réunit à Pamiers à la fin du mois de novembre de cette année; il est vrai, ajoute-t-il, que cette absence peut facilement s'expliquer ou par le grand âge ou par un état de maladie. Il n'y a donc pas de quoi se décider entre ces deux mois.

Comme on pourrait s'étonner de rencontrer souvent, dans cet évêché de Béziers des épiscopats très-courts, nous citerons l'explication qu'Andoque donne de ce fait : « En ce temps-là l'on prenait souvent les évêques dans le corps du chapitre, et l'on choisissait les plus anciens; c'est pourquoi ceux-là ne siégeaient pas longtemps; Guillaume de Rocozels, Ermengaud, Réginald et deux ou trois autres de qui je parlerai ci-après, furent pris dans les chanoines de Saint-Nazaire. » Il ne sera pas inutile de remarquer en outre après les frères de Sainte-Marthe et en l'hon-

neur du chapitre cathédral de Béziers, que de ce corps sortirent plusieurs évêques autres que ceux de Béziers, et même des archevêques de Narbonne. Ainsi Pierre d'Ameil, chanoine de Saint-Nazaire en 1201, camérier du même corps en 1206, puis grand archidiacre de Narbonne, devient archevêque de cette dernière Eglise et meurt le 20 mai 1245.

Pierre d'Aigrefeuille portait pour armoiries : *d'azur, à trois étoiles d'or, au chef cousu de gueules.*

40. — BERTRAND Ier DE SAINT-GERVAIS (1212-1215).

Après la mort de Pierre d'Aigrefeuille, on élut évêque de Béziers saint Dominique, qui refusa ce siége comme il avait déjà refusé ceux de Comminges et de Couserans. Percin, auteur des *Annales* des Dominicains, rapporte d'après Bernard de la Guionie, que le saint personnage aurait dit : « Je m'enfuirai de ce pays, la nuit, mon bâton à la main, plutôt que d'accepter l'épiscopat ou toute autre dignité. » Sur son refus, les chanoines demandèrent pour évêque Guillaume, archidiacre de l'Eglise de Paris, ingénieur militaire de la croisade contre les Albigeois, et malade à Béziers lors de la mort de Pierre. Lui aussi résista à toutes les prières du clergé et du peuple. Décédé peu après, il fut enseveli dans l'église de Cassan, près du cloître, où son épitaphe à peu près illisible se voyait encore dans le siècle dernier. Alors, dit Percin, sur la fin de l'année 1212, fut élu évêque de Béziers, Bertrand de Saint-Gervais qui, le 1er janvier 1213, reçut de Bernard de Béziers, un de ses feudataires, l'abandon du droit qu'il prétendait avoir sur le cheval monté par l'évêque à sa première entrée dans le palais épiscopal, ainsi que sur la chape et les autres ornements dont il était revêtu dans cette occasion. Andoque, qui avait vu la charte de cette renonciation, assure que Bertrand, à cette date, était nouvellement sacré.

Dans ce même mois de janvier 1213, l'évêque de Béziers écrivit au pape Innocent III pour l'engager à poursuivre la croisade contre le comte de Toulouse, et à ne pas se laisser prendre aux sollicitations du roi d'Aragon en faveur des fauteurs dissimulés de l'hérésie. Dans cette lettre, dit dom Vaissette, « l'évêque de Béziers prie le pape de détruire de fond en comble la ville de Toulouse avec les lieux voisins où le reste des hérétiques s'était réfugié, et d'empêcher que le comte Raimond et son fils ne puissent nuire davantage à l'Eglise. » — « Que Votre

» Sainteté prenne garde surtout, dit ce prélat, que le roi d'A-» ragon ne vous surprenne, et que ce prince, qui sans blesser » le respect qui est dû à l'onction qu'il a reçue, paraît être de-» venu un enfant rebelle, et qui se vante présomptueusement » d'obtenir la restitution des terres saisies, et les bonnes grâces » de Votre Sainteté en faveur de ce comte et de ses complices, » ne les amène en votre présence, car ils sont tous hérétiques, » routiers, sacriléges, homicides et chargés de toute sorte de » crimes. En effet, si la ville de Toulouse, qui est l'asile des » hérétiques, comme elle l'était anciennement (car on lit qu'elle » fut autrefois entièrement renversée, et que la charrue passa » par-dessus pour une semblable cause) demeure à ces hommes » perfides, il en sortira une flamme qui dévorera nos cantons » avec tous les pays voisins. » On ne sait, ajoute dom Vaissette, dans quelle source ce bon évêque avait puisé la fable que la ville de Toulouse avait été entièrement renversée pour crime d'hérésie (V. *Hist. génér. de Languedoc*, liv. 54e, chap. 43, et la lettre 44e d'Innocent III).

Le 1er mai de cette année, Simon de Montfort, comte de Leicester, vicomte de Carcassonne et de Béziers, reconnut devoir à l'évêque Bertrand, 100 marcs d'argent, et lui donna en paiement tout ce que Hugues de Paulhan et ses frères possédaient sur le lieu d'Aspiran et sur le château de Parets. Aton de Corneilhan revendiquait la seigneurie de Castelnau donnée auparavant à Renaud, par Montfort; mais il y renonça en faveur de Bertrand, moyennant 120 sous melgoriens dont plus tard ses héritiers firent remise. L'acte de renonciation est du mois de juillet 1213, d'après les archives de l'évêché. Notre évêque avec ceux de Toulouse, de Nîmes, d'Uzès, de Lodève, d'Agde et de Comminges, avec les abbés de Clairac, de Villemagne et de Saint-Thibéry, accompagna Montfort dans sa marche vers Muret, place qui fut bientôt assiégée par le roi d'Aragon. Ces prélats avaient ordre de la part de l'archevêque de Narbonne, légat du Saint-Siége de *tâcher de moyenner* la paix. On sait qu'ils n'y réussirent pas, et que dans une sortie des croisés, le roi d'Aragon fut tué. Bertrand souscrivit la lettre circulaire des évêques du Languedoc, écrite pour annoncer la victoire de Montfort. Le 30 octobre suivant, notre prélat, du consentement du chapitre de Saint-Nazaire, transigea avec l'abbé de Cîteaux touchant quelques terres situées dans le diocèse de Béziers, et que ce dernier avait reçues en don du comte de Montfort. La même

année encore, 1213, il acheta de Guimbaud et de son épouse Sibille une maison sise à Lieuran, pour le prix de 60 sous melgoriens. Au mois de janvier 1214, il acquit d'un certain Pierre Veyrat deux roues du moulin de Carlet et des condamines à Aspiran, puis il donna en fief aux époux Guillaume et Bernarde, une portion de terrain. Andoque et les frères de Sainte-Marthe lisent Bernard au lieu de Bertrand, dans ce dernier acte d'inféodation; mais c'est à tort; car Bertrand ne mourut que le 14 janvier 1215, pendant la tenue du concile de Montpellier.

Ses armoiries étaient : *d'or, au trident renversé d'azur, la partie supérieure du manche potencée, accompagné de trois pattes de lion, celles du chef affrontées.*

41. — RAIMOND II LENOIR (1215).

Un Raimond, évêque élu de Béziers, juge comme arbitre, le 27 février 1215, une contestation entre Arnaud, archevêque de Narbonne et un citoyen nommé Jean Bistan (d'après les archives de l'Eglise de Narb.). Ce Raimond est, sans aucun doute, Raimond Lenoir, d'abord chanoine de Saint-Nazaire, puis prévôt annuel du chapitre en 1201, sacristain, enfin archidiacre de la même Eglise, et qui, devenu évêque, donna 1000 sous melgoriens pour la construction de la cathédrale. Il fonda aussi un hebdomadier perpétuel, et donna pour cette fondation une somme de 4700 sous qu'il augmenta de 3000 par son testament. Ces actes de bienfaisance font regretter que ce prélat ait siégé si peu de temps. Il décéda le 20 avril 1215, et fut inhumé dans l'église Saint-Nazaire. L'ancien Nécrologe de cette Eglise le mentionne ainsi : *XII cal. maii obiit domnus Raimundus Niger Dei gratia Biterrensis episcopus, qui jacet hic.*

Andoque et dom Vaissette l'ont omis. Claude Robert, introduit en cette année 1215, un évêque nommé Foulque, dont ni Catel, ni Andoque, ni les frères de Sainte-Marthe ne parlent, et pour qui du reste il n'y a pas de place dans notre nomenclature, ainsi qu'on va le voir à l'instant.

Raimond Lenoir avait pour armoiries : *d'or, au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or, mouvant du canton dextre.*

42. — BERNARD V, DE CUXAC (1215-1242).

Bernard de Cuxac, originaire du village dont il portait le nom, situé au diocèse de Narbonne, est qualifié évêque élu

de Béziers dès le mois de juillet 1215, par dom Martenne. Le 1er août suivant, il est témoin d'une transaction entre Arnaud, archevêque de Narbonne, et Pierre d'Ouveilhan. Dans le même mois, il acquiert d'Adémar de Montmaurel et d'autres seigneurs, le château de Lignau et sa seigneurie que ses prédécesseurs avaient aliénés, et ce qu'ils possédaient soit en dehors des murs, soit dans le faubourg de Béziers. Au mois de janvier 1216, Guillemette de Roudigou lui vendit, moyennant 2000 sous, une portion du moulin de Carlet à Lignan. En février de cette année, dans la contestation que l'archevêque de Narbonne et Simon de Montfort, déférèrent au pape Honoré III, il n'est encore désigné que comme évêque élu ; mais en mai suivant, il avait pris possession et jouissait de son titre. Le même souverain Pontife, Honoré III, confirma à ce prélat, le 22 novembre 1216, toutes les églises et les dîmes qui avaient été restituées en 1211 à l'évêque Renaud de Montpeyroux; en outre le pape prend sous sa protection l'église de Saint-Nazaire avec toutes les abbayes qui en dépendent, ainsi que le constate le *Livre noir* où se trouvent aussi d'autres bulles des souverains Pontifes, par lesquelles sont confirmés tous les privilèges et toutes les franchises dont jouissait l'église Saint-Nazaire.

Le 11 avril 1217, Bernard acquiert de Marie de Béziers, veuve de Bérenger de Lignan, pour le prix de 6000 sous, le domaine des fiefs et terres qu'elle avait dans ce dernier lieu : Etienne de Murviel fut témoin de la vente. En 1218, il abandonna à Bérenger, abbé de Saint-Thibéry, ses droits sur la dîme de Firmian, et inféoda à Raimond Roger deux casals qu'avait possédés Roger, père de Raimond. L'année suivante, il reçut lui-même en don de Guillaume de Boujan et de son épouse Faulnie, un autre fief sis à Lignan. En 1221, une somme de 400 sous, payée à Pierre Seguier et à sa femme Ermessinde, lui valut l'île de Carlet et le bois dit d'Ermengaud; les principaux membres du chapitre et Engilbert, archidiacre de Saint-Nazaire, étaient présents à cette acquisition. Le 15 janvier 1223, Amaury, duc de Narbonne, comte de Toulouse et seigneur de Montfort, tant en son nom qu'en celui de Guillaume, son oncle, et de Guilhem, son frère, donna à l'évêque Bernard le château de Cazouls, reconnaissant qu'avant cette donation, il le tenait de l'évêque, conformément à un accord conclu avec le sénéchal de Carcassonne. En 1224, ainsi que plusieurs seigneurs, Bernard apposa son sceau sur l'acte par lequel Raimond, comte de Toulouse, restitue la moitié de

la justice d'Agen à l'évêque de cette ville. Le 23 septembre 1225, il est témoin d'une libéralité faite par Arnaud, archevêque de Narbonne, aux moines de Fontfroide; puis, la même année, nous le voyons présent à la prestation du serment à l'Eglise et au roi par Raimond de Roquefeuil, et sa présence s'y explique parce qu'il avait soutenu la cause de Raimond de Toulouse.

Malgré l'habileté de sa politique, Simon de Montfort n'avait pu établir solidement son pouvoir sur les vicomtés de Carcassonne et de Béziers. On sait qu'il fut tué devant Toulouse qu'il assiégeait, le 25 juin 1218. Son fils Amaury, malgré les secours que continue à lui fournir la croisade, se voit dans l'impossibilité de conserver les domaines de son père et les offre au roi de France Philippe-Auguste, en le priant d'envoyer une armée pour en prendre possession. En attendant, il se débarrasse de certaines seigneuries et avant d'abandonner, en janvier 1225, le pays que son père et lui avaient possédé pendant quatorze années, il confirme à Bernard de Cuxac la donation du château de Cazouls. Le pays s'était déjà remis entre les mains du jeune Trencavel; Béziers, en particulier, témoigna sa haine pour Montfort en rasant le palais que Simon s'était fait construire dans la ville. Mais le roi Louis VIII s'avançait avec des forces considérables; les seigneurs du Bitterrois firent d'avance leurs soumissions. Le 14 avril 1226, Pierre-Raimond de Corneilhan, Pons de Thezan, Pons d'Olargues, Adélaïde de Cazouls, Bérengère, femme de Raimond de Capendu, etc., lui firent hommage pour le château de Cazouls à Aspiran, près de Lignan. Bernard, délégué par Pierre d'Ameil, archevêque élu de Narbonne, reçoit le 29 du même mois le serment des habitants de Béziers, serment qu'ils renouvelèrent devant Romain, cardinal de Saint-Ange et légat apostolique. Louis VIII pouvait arriver : il ne rencontra pas de résistance dans le Languedoc.

Bernard avait assisté, le 23 septembre 1225, à une donation faite aux religieux de Fontfroide par Arnaud, archevêque de Narbonne, et aussi à l'hommage rendu à l'Eglise et au roi par Raimond de Roquefeuil, qui avait suivi le parti du comte de Toulouse. En 1227, il donna 5000 sous melgoriens pour la construction de l'église de Valmagne, et assista à un concile provincial que tint à Narbonne l'archevêque Pierre. En 1229, il acquit quelques biens de Bertrand d'Escadaussens. Le 12 mai 1230, il se trouvait à Rome à la bénédiction d'Adémar, abbé de Castres, et le même jour, il signe avec Hugues, arche-

vêque d'Arles, et Clairin, évêque de Carcassonne, la charte par laquelle Durand, évêque d'Albi, ratifie l'élection de cet abbé. Il était de retour dans sa ville épiscopale le 2 octobre suivant, puisqu'à cette date, Pons d'Auracre, fils de Bernard-Raimond de Capendu, lui engage, pour 8000 sous melgoriens, le château et la seigneurie de Cazouls. Ce même Pons, par acte du 13 décembre suivant, lui vendit, pour 2,000 sous melgoriens, ses droits sur le château et sur les terres de Maraussan.

Cette même année, 1230, à la suite de nombreux conflits de juridiction entre l'évêque de Béziers et le nouveau seigneur temporel le roi de France; intervint une composition dont voici le début : « Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, l'an de l'incarnation 1230, le roi Louis régnant, faisons savoir à tous ceux qui ces présentes verront, qu'un litige s'agitait entre le seigneur Bernard, évêque de Béziers, d'une part, et le sieur Adam de Milly, représentant du seigneur roi Louis, d'autre part. L'évêque prétendait, etc. » La pièce étant extrêmement longue, nous ne pouvons la reproduire même en partie. Il suffit de savoir que les arbitres Pierre, archevêque de Narbonne, Clairin, évêque de Carcassonne, et le cardinal Romain, légat du Saint-Siége, firent la part de l'évêque de Béziers et du roi quant à tout ce qui concerne la justice, les fiefs et les droits de chacune des parties.

Voici la brève, mais exacte analyse que dom Vaissette donne du dispositif de cette composition : « Les droits que les vicomtes de Béziers levaient sur le blé mis en vente dans les marchés publics, et sur d'autres objets, seront adjugés au roi; il en est ainsi des droits sur les juifs, sauf le cens dû à l'évêque et aux chanoines. — Le tiers de la leude sur les marchés et les chemins est adjugé à l'évêque; il est reconnu qu'il avait seul le droit à la leude de Sérignan. — Les *préconisations* ou publications devront se faire à Béziers au nom du roi et de l'évêque. — Les informations pour les crimes appartiendront à la justice de l'évêque ou des abbés de Saint-Aphrodise et de Saint-Jacques de Béziers; mais la punition pour l'adultère et l'homicide appartiendra à celle du roi. — Les impositions à la taille seront réparties, eu égard aux biens que chacun tient du roi, et selon la quantité qu'il en possède, et nul ne sera mis à la taille *pour sa personne*. — Les vassaux de l'Église, qui demeurent dans les châteaux du roi, seront tenus de plaider devant les officiers de ce prince pour leurs affaires personnelles. — L'évêque et l'Église

de Béziers conserveront les domaines qu'ils prouveront avoir possédés, soit dans la ville, soit dans son territoire, avant l'arrivée des croisés; il en sera de même du roi. Tous les autres biens, dont on n'a pas de titres, seront partagés entre l'évêque et le roi. — Les donations et les ventes faites aux églises de Béziers et du diocèse, tant par le comte de Montfort et ses officiers, que par les chevaliers français ses vassaux, subsisteront en leur entier. — La ville et les faubourgs de Béziers furent partagés entre le roi et l'évêque. Il paraît par l'acte que le tiers de Béziers et de ses droits domaniaux fut adjugé à l'évêque, et dans ce tiers était compris le petit bourg de *Pennavaria*, près de la *Tour-Ventouse*. Les limites pour les deux parts furent marquées; mais les points de délimitation étant généralement près de la maison de tel ou tel particulier, ces énonciations ne peuvent plus faire reconnaître aujourd'hui les lieux désignés » (Sabatier, p. 255, et *Hist. gén. de Languedoc*, liv. 54, chap. 67).

L'année suivante, 1231, et le 7 juillet, Bernard de Cuxac décréta qu'il se tiendrait trois synodes par an dans son diocèse. La même année, il remit à Gui de Lévis, maréchal de Mirepoix, le jugement de la cause qui s'agitait entre Bernard de Capendu et Guillaume Serguier, hommes du château de Cazouls, au sujet de la mort de B. Raimond de Capendu. Le 27 mai de l'année suivante, assisté de Thédise, évêque d'Agde, et de G. de Jourdan, prieur de Cassan, il cassa l'élection de P. Guirardi, sacristain de Saint-Paul, comme abbé de cette dernière église, parce qu'elle avait été faite sans le consentement de l'archevêque de Narbonne. De nouveau arbitre avec l'évêque d'Agde, il termina le différend qui, à propos des églises de Rieux et d'Ouveilhan, et du château de Pépieux, divisait l'archevêque de Narbonne et son chapitre cathédral; leur jugement fut prononcé le 26 mai 1232. Bernard céda, le 29 juillet de cette année, à Auguste Aimeri, commandeur des Templiers de Pézenas, les églises de Saint-André de Salanières, de Saint-Clément d'Aiguesvives et autres, moyennant une redevance annuelle de deux muids de froment et d'autant d'orge. A cette époque, les officiers du roi prétendaient que l'évêque de Béziers usurpait des domaines appartenant au roi, sous prétexte qu'ils étaient compris dans les donations faites à son évêché par Simon de Montfort; de son côté, le prélat se plaignait qu'on n'avait aucun égard à ces mêmes donations, au mépris de l'acte d'accord conclu en 1230. Bernard dut promettre, par acte daté de Montpellier, le 28 août

1233, au sénéchal de Carcassonne, qu'il se rendrait en personne auprès du roi, pour se laver des accusations portées contre lui et faire valoir ses droits.

Le 2 avril 1234, 4e dimanche de Carême, s'ouvrit un concile à Béziers. Cette date est établie par les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc* contre des écrivains modernes qui placent ce concile de Béziers en 1233, en interprétant mal le dire de Guillaume de Puylaurens. Ce chroniqueur, en effet, ne faisait commencer l'année que le jour de Pâques, et cette remarque faite, il reste évident que le concile dont nous allons parler se tint dans un des deux derniers mois de 1233, selon l'ancienne manière de commencer l'année, ou dans un des premiers mois de 1234. Il y a encore une erreur sur ce point, et celle-ci plus importante est partagée par un plus grand nombre d'auteurs, y compris le P. Labbe et le rédacteur du tome VI de la *Gallia christiana*. Laissons parler dom Vaissette : « Ce que nous venons d'établir prouve manifestement que ce ne fut pas Gautier de Marvis, évêque de Tournay et légat du Saint-Siége dans la province qui présida au concile de Béziers, mais Jean de Bournin, archevêque de Vienne, puisque ce dernier avait déjà succédé à la légation de l'autre dès le mois de janvier 1234, suivant notre usage de commencer l'année. On voit en effet par une lettre du pape Grégoire IX, datée du 15 de janvier de cette année, que l'archevêque de Vienne exerçait dès lors les fonctions de légat dans la province. Gautier sera donc retourné dans son évêché de Tournay et ne sera plus revenu dans le pays depuis environ le milieu de l'automne de l'an 1233, qu'étant allé à la cour du roi saint Louis, avec l'archevêque de Narbonne et plusieurs évêques de la province, il présenta à ce prince les griefs qu'il avait contre le comte de Toulouse. Nous voyons enfin que l'archevêque de Vienne fit exécuter, au mois d'octobre 1234, les canons du concile de Béziers. Aussi quand Guillaume de Puylaurens dit en général que le *légat* tint un concile dans cette ville, cela doit s'entendre de l'archevêque de Vienne, et non de l'évêque de Tournay, car il ne nomme ni l'un ni l'autre. »

Dans cette assemblée, on confirma les décisions prises dans les conciles de Narbonne et de Toulouse, tenus en 1227, et on y dressa 26 nouveaux canons. Les voici :

1. On excommuniera tous les dimanches les hérétiques et leurs fauteurs.

2. Tout homme pourra arrêter en tout lieu un hérétique pour le présenter à l'évêque.

3. Les fauteurs des hérétiques ne pourront acheter des bailliages.

4. Les hérétiques convertis qui ne voudront point porter deux croix, selon l'ordre de l'évêque, seront traités comme des hérétiques, et leurs biens confisqués.

5. Les prêtres observeront soigneusement les décrets du concile de Toulouse contre les hérétiques et contre ceux qui n'assisteront pas à l'office divin.

6. On examinera la capacité et les mœurs de ceux qu'on élève aux ordres sacrés; et l'on n'en admettra point qui n'aient un titre patrimonial de cent sous tournois.

7. On ne donnera la tonsure qu'à ceux qui savent lire et écrire, qui sont enfants de personnes libres, et nés en légitime mariage, à moins que l'évêque du lieu ne donne dispense pour de bonnes raisons.

8. Défense aux évêques d'exiger de ceux qu'ils ordonnent des serments, et de ne les inquiéter point, eux ni leurs successeurs, au sujet du titre patrimonial qu'ils apportent pour recevoir les ordres.

9. Les évêques auront soin de nommer des archidiacres zélés et capables de prêcher le clergé et le peuple.

10. On lira les constitutions du quatrième concile général contre ceux qui excommunient injustement.

11. Les patrons, tant ecclésiastiques que laïques, présenteront aux évêques, avant la fête de tous les Saints, des curés ou des vicaires perpétuels, qui soient capables et de bonnes mœurs, en leur assignant une portion congrue sur les revenus des églises auxquelles ils seront attachés.

12. Ceux qui ont des bénéfices à charge d'âmes seront contraints, par la privation de leurs revenus, de prendre les ordres au plus tôt. Que, si une cure est unie à une prébende, ou à une dignité, celui qui en est pourvu mettra à sa place dans la cure un vicaire perpétuel à qui il donnera une portion congrue; et chaque église paroissiale aura un vicaire perpétuel qui la desservira perpétuellement.

13. On observera les constitutions faites dans le quatrième concile général de Latran, touchant la vie et les mœurs des clercs. Ils ne porteront point d'armes, si ce n'est peut-être en temps de guerre. Les chanoines séculiers, qui ne sont pas dans

les ordres sacrés, ne seront point assis dans les hautes stalles du chœur et n'auront pas voix au chapitre.

14. On défend aux moines de violer la règle de Saint-Benoît sous peine de damnation, et en particulier de rien posséder en propre.

15. L'abbé et les moines porteront des habits vils et grossiers, selon la règle de Saint-Benoît.

16. Les chanoines réguliers auront aussi des habits blancs ou noirs, d'une étoffe de laine peu recherchée.

17. Les cloîtres seront fermés, de sorte que les laïques n'y entrent point sans nécessité, si ce n'est lors des enterrements et des processions.

18. On fera tous les jours la lecture pendant les repas. On tiendra aussi tous les jours le chapitre pour la proclamation et la correction des fautes. Il y aura sermon les fêtes principales.

19. Les moines qui ne sont chargés d'aucun office particulier, resteront dans le cloître depuis l'heure du chapitre jusqu'à Tierce, et n'en sortiront point sans la permission du supérieur.

20. On fera une distribution aux pauvres au moins une fois la semaine.

21. Les supérieurs auront soin d'établir dans chaque monastère un maître de grammaire régulier ou séculier.

22. Les laïques ne donneront pas leurs biens aux monastères dans la vue d'avoir des bénéfices. Ceux qui les ont par ces voies en seront dépouillés ; et ceux qui les donnent ainsi seront privés de leur droit d'en disposer pour cette fois, et ce droit sera dévolu à l'évêque diocésain. Ni l'abbé, ni le prieur, ni tout autre moine ne pourra posséder le prieuré d'un autre monastère, à moins qu'il n'y soit appelé par une élection canonique.

23. On ne vendra point de vin dans l'intérieur d'un monastère, et l'on n'y fera point entrer des personnes dont la profession ne soit pas honnête.

24. Aucune église ne recevra des laïques de mauvaises mœurs, en qualité d'oblats, pour posséder des prébendes ou les revenus de ces prébendes.

25. On ne souffrira point qu'un moine soit seul dans un prieuré ; mais il y en aura toujours trois ou quatre, et l'on n'y enverra point de moines déréglés.

26. On obligera tous ceux qui ont atteint l'âge de quatorze ans à jurer qu'ils observeront la paix.

Tels sont les canons de ce concile de Béziers.

En 1234, Bernard de Cuxac acheta la seigneurie de Gabian. Le 6 février 1235, du consentement du chapitre de Saint-Nazaire, il donna aux chanoines de Saint-Just de Narbonne des maisons sises dans la ville de Béziers et qui avaient appartenu à Guillaume-Pierre, de Carcassonne, accusé d'hérésie. Le 31 décembre, pour le prix de 30 sous melgoriens, il acheta à Guillaume Jourdan de Servian une terre située dans le terroir de Gabian. Entre lui et Bérenger de Puisserguier, et touchant les bourgs de la Madelaine et de Tournemire, il s'éleva une contestation que terminèrent le 23 février 1236, en qualité d'arbitres, Guillaume de la Broue, abbé de Saint-Aphrodise, et G. Capus, docteur en l'un et l'autre droit. Le 28 mai suivant, Durand, évêque d'Albi, prie l'évêque de Béziers de dénoncer publiquement dans son diocèse l'excommunication dont étaient frappés les moines de Castres. Le 26 septembre de la même année, Bernard aplanit un différend entre Pierre, évêque de Lodève, et les habitants de sa ville épiscopale. Le 3 janvier 1238, il reçut l'hommage de Bote, fille de Pierre-Raimond de Maureilhan, et le 14 mars 1239, celui d'Adélaïde de Cazouls. Le 12 mars 1241, grâce à l'intermédiaire du vénérable évêque de Béziers, Jacques, roi d'Aragon, fit sa paix avec Jean, évêque de Maguelone. Le 23 mai de cette année, Bernard transigea avec l'abbé et les moines de Villemagne, au sujet de quelques dîmes litigieuses, et vers la même époque, il fut présent, ainsi que les évêques d'Agde et de Maguelone, à la consécration que reçut à Pézenas Guillaume de Cazouls, nouvel évêque de Lodève. Enfin, il atteignit le terme de sa vie le 23 janvier 1242, comme il résulte des deux anciens monuments que nous citons. Dans le vieux livre du chapitre Catel a lu : « *Anno Domini millesimo du centesimo quadragesimo secundo obiit Bernardus episcopus Biterrensis*. L'an du Seigneur 1242, mourut Bernard, évêque de Béziers. » De son côté, le Nécrologe de Saint-Aphrodise porte : « *X cal. febr. obiit domnus Bernardus, episcopus Biterrensis, jacet ante altare S. Michaelis apud S. Nazarium*. Le 10 des calendes de février mourut messire Bernard, évêque de Béziers, il repose devant l'autel de Saint-Michel, à Saint-Nazaire. » Ici le jour est indiqué, mais non l'année : c'est le contraire de la précédente note.

Wading, après Marian, sous l'année 1286, N° 7, reproche à Bernard de Cuxac d'avoir enrichi ses neveux et d'autres membres de sa famille, de les avoir mariés à des femmes de

fortune considérable, et d'avoir ajouté à son nom celui d'un domaine de l'église de Lignan, voulant faire oublier ainsi qu'il était d'extraction obscure. Il nous est impossible de juger du bien ou mal fondé de ces accusations; nous renvoyons donc à l'auteur qui les a formulées. Terminons en disant que sous l'épiscopat de Bernard et en 1238, un frère mineur ou cordelier, appelé Ange de Tancrède, vint prêcher à Béziers. C'était un des six religieux qu'avait établis à Arles Guichard de Beaujeu, ambassadeur de France à Constantinople. Homme de savoir et doué d'une assez grande éloquence, il obtint de Bernard de Cuxac, l'autorisation de fonder à Béziers un couvent de son ordre. Bernard lui permit également d'établir un couvent de sœurs minorettes ou de Sainte-Claire.

43. — R... (1242-1243).

Le siége épiscopal de Béziers étant vacant, les chanoines de cette Église écrivirent au métropolitain, Pierre d'Ameil, une lettre datée du 26 janvier 1242 (nouveau style), pour le prier de ne pas confirmer sans leur avis, l'évêque de Béziers à élire. Par une autre lettre du 17 février suivant, ils le prient de nouveau de ne pas confirmer, avant de les avoir consultés, R..., archidiacre de Béziers, récemment élu. Nous ne savons absolument rien de ce prélat, si ce n'est que pendant son épiscopat, le samedi dans l'octave de Pâques, 18 avril 1243, les archevêques de Narbonne et d'Arles, assistés de dix évêques et de plusieurs abbés, se réunirent en concile à Béziers. Raimond, comte de Toulouse, y protesta contre l'excommunication dont l'avaient frappé les deux inquisiteurs dominicains, frère Ferrier et frère Raimond Guillaume, malgré l'appel qu'il avait interjeté au Saint-Siége de leurs procédures. La protestation se trouve au tome IV du *Spicilége*, p. 265, où au lieu de *Bituricensis archidiaconi*, il faut lire *Biterrensis*.

44. — P... (1244).

Cet évêque, comme le précédent et comme celui qui va suivre, n'est mentionné ni par Andoque ni par dom Vaissette, ni par les frères de Sainte-Marthe. On va voir sur quel fondement repose son admission dans la nomenclature de dom Brice. Le concile de Narbonne, que le P. Labbe place en 1243, doit être

reporté en 1244. Les manuscrits de l'inquisition de Carcassonne, contiennent les noms des évêques qui le composèrent, et, au dernier rang, on trouve P., évêque élu de Béziers. Mais comme l'année du concile n'est pas positivement certaine, l'initiale P. pourrait bien être une altération de l'initiale R., et, dans ce cas, désignerait le précédent ou le suivant.

45. — RAIMOND III DE SALLES (1245-1247).

Raimond de Salles était évêque en 1245. Le 14 juin de cette année, les évêques de la province ecclésiastique de Narbonne, réunis à Béziers, écrivent au pape Innocent IV, pour le prier de donner aux inquisiteurs de la foi, plein pouvoir d'informer et d'agir contre les hérétiques. Parmi les souscripteurs de cette lettre et le dernier, nous trouvons R., évêque élu. De son temps, le 19 avril 1246, se tint à Béziers un concile présidé par l'archevêque de Narbonne, et auquel Raimond assista avec ses comprovinciaux. On y publia 46 règlements de discipline recueillis des conciles précédents, et particulièrement du quatrième concile général de Latran, de celui de Narbonne, de 1227, et de celui d'Avignon. L'assemblée formula aussi 37 articles sous le nom de *conseils* aux inquisiteurs sur la manière de procéder contre les hérétiques. Ces conseils depuis lors, firent loi dans toute la chrétienté. Le régime cellulaire fut établi dans les prisons, de crainte que les prisonniers ne se pervertissent les uns les autres; la confiscation des biens des hérétiques condamnés fut maintenue, et une part en fut attribuée à leurs dénonciateurs (Labbe, t. XII). Les plus remarquables des 46 canons sont les suivants : C. 22. Les chanoines séculiers n'auront de stalle au chœur et de voix au chapitre, qu'autant qu'ils seront dans les ordres sacrés. — 32. Les puissances séculières ne devront point envahir les biens des laïques, qui se trouveraient excommuniés pour quelque outrage fait à des clercs. — 43. Défense à tout chrétien, sous peine d'excommunication, de recourir, en cas de maladie, à des médecins juifs.

L'année suivante, 1247, eut lieu un événement des plus importants pour Béziers, et pour tout le Bas-Languedoc : Trencavel, fils de Raimond Roger, fit la cession solennelle à Louis IX, des droits qu'avait possédés sur Béziers et Carcassonne, la maison vicomtale dont il était le dernier héritier. « L'original de cette charte, fut fait à Béziers, sur la place de Saint-Félix, devant

la grande porte de l'église, l'an de la Nativité 1247, et le 7 avril, en présence des témoins : Guillaume, par la grâce de Dieu, archevêque de Narbonne; Pierre, évêque d'Agde; Raimond, évêque de Béziers; Guillaume, évêque de Lodève; Raimond, abbé de Villemagne; les abbés de Saint-Paul-de-Narbonne et de Saint-Thibéry; Pons de l'Etang, prieur de Cassan; Jacques, abbé de Saint-Aphrodise; Bérenger-Guillaume, seigneur de Clermont; Dieudonné de Boussagues; Gualfred, seigneur de Faugères; Pons d'Olargues; Sicard de Murviel; Guillaume-Raimond de Colombiers; Guillaume de Lodève; Guillaume de Thezan; Guillaume de Rocozels,... et d'autres (V. Catel). » — Le 24 mai de la même année, les consuls de Béziers, de l'avis du grand conseil de la commune et du consentement de l'évêque, des abbés de Saint-Aphrodise et de Saint-Jacques, firent un traité pour donner de l'eau à la ville et construire une fontaine sur la place de l'Hôtel-de-ville (Sabatier, p. 262). Raimond de Salles mourut le 25 juillet 1247, son décès est ainsi mentionné dans l'ancien Nécrologe : *Anno Domini 1247, VIII cal. Augusti obiit domnus Raimundus Dei gratia episcopus Biterrensis, qui rexit episcopatum per duos annos.*

Il portait pour armoiries : *d'azur, à la tour d'argent, maçonnée de sable.*

46. — RAIMOND IV DE VALHAUQUÈS (1247-1261).

Peu de temps après le décès de Raimond de Salles, c'est-à-dire, le 19 septembre 1247, le chapitre de Saint-Nazaire s'étant assemblé, élut évêque, Raimond de Valhauquès, né à Montpellier, issu de la famille de Murles, et alors prieur de Saint-Firmin dans sa ville natale. Innocent IV, par une bulle donnée à Lyon, le 27 octobre suivant, le confirma et le recommanda à l'archevêque de Narbonne. Le 24 février 1248, les Frères-Prêcheurs fondèrent un couvent de leur Ordre à Béziers, sur l'emplacement du château-fort, que Simon de Montfort s'était fait bâtir et que les habitants avaient rasé. Voici la charte de fondation : « Faisons savoir à tous ceux qui verront les présentes que nous, Jean de Crans, chevalier, sénéchal de Carcassonne et de Béziers, en suite de l'ordre que le seigneur roi de France nous a fait remettre par Robert Scanson, son sergent, avons mis frère Pierre d'Arles et frère Bernard de Rocozels, de l'Ordre des Prêcheurs, au nom de l'Ordre entier, en possession du terrain qu'occupait le château détruit de Béziers,

pour y élever une église et un couvent. Fait à Béziers, le jour de saint Matthias, apôtre, l'an du seigneur 1247 (ancien style). » L'année suivante, et le 13 juillet, l'évêque Raimond acheta pour le prix de 6 livres melgoriennes, de Guillaume Jourdan, chevalier de Servian, quelques droits sur le terroir de Gabian. Le samedi 5 décembre, il se tint un concile à Valence-sur-Rhône, pour délibérer sur la foi, sur la paix et la liberté de l'Eglise : les évêques de quatre provinces y assistèrent, et parmi eux celui de Béziers.

Un différend s'éleva entre lui et le viguier de Gui de Lévis, maréchal de Mirepoix, et seigneur de Thezan, au sujet de la répartition des impôts à payer à l'évêque par les habitants d'Aspiran, de Pailhès et de Thezan à Gui de Lévis : l'intervention amiable de l'archidiacre de Béziers et de Jean de Roujan rétablit la concorde, le 25 février 1249. La même année, du consentement de son chapitre, Raimond fonda douze *semaines* et diminua le nombre des chanoines. Il fonda également un hebdomadier perpétuel auquel il assigna 45 setiers de froment et autant d'orge à prendre sur l'église de Sérignan; en même temps, du gré du chapitre, il réunit l'église de Toureilles à celle de Pailhès dont le recteur dut percevoir en accroissement de revenus un boisseau de méteil (*arao*); il formula des statuts capitulaires qu'il serait trop long de rapporter; enfin le 16 décembre de cette année 1249, il acquit quelques biens d'une dame Bote, fille de Pierre-Raimond de Maureilhan. Le 6 novembre 1250, Rostaing de Béziers lui rendit foi et hommage pour le bourg de *Montibel* de cette ville.

En 1251, Gui Fulcodi, fameux jurisconsulte et clerc du roi, depuis pape sous le nom de Clément IV, conjointement avec notre prélat, termina le 20 septembre par sentence arbitrale une grave contestation soulevée entre Guillaume de la Broue, archevêque de Narbonne, et Amaury, vicomte de cette ville, à la suite de vexations et d'injustices commises par ce dernier contre l'archevêque qui l'avait frappé d'excommunication (V. Baluze. Appendice aux *Concil. Narb.*, p. 118 et suiv.). La même année, Raimond de Valhauquès transigea avec le bailli de Caux au nom du roi et eut à s'élever contre G. Dapiano, sénéchal de Carcassonne et de Béziers, qui maltraitait les habitants de Gabian et de Cazilhac; l'affaire se termina le 24 juin 1252. Il donna le 11 décembre de la même année, à Amaury, vicomte de Narbonne, l'absolution de l'excommunication fulminée contre lui par l'archevêque Guillaume de la Broue, pour avoir fait mourir en pri-

son Arnaud Guillabert, clerc marié et notaire public à Narbonne; le vicomte promit toutefois par serment de se présenter au jour que l'évêque de Béziers déterminerait pour se voir infliger sa pénitence. La même année, il convint avec son chapitre que les *conduchiers* n'ayant pas reçu les ordres sacrés ne participeraient pas aux distributions quotidiennes, et que les chanoines qui n'étaient pas de l'ancien nombre n'auraient pas voix au chapitre.

En 1253, de concert avec l'archevêque de Narbonne et les évêques de Lodève et d'Agde, il écrivit à Louis IX, roi de France, pour le prier de faire exécuter la convention signée à Aigues-Mortes avec l'abbé de la Grasse. La même année, Alphonse de France, frère du roi Louis IX et comte de Toulouse, ayant voulu tempérer la rigueur dont on avait usé envers les hérétiques et les héritiers naturels de leurs biens, se proposa de permettre aux parents des hérétiques, condamnés et frappés par l'inquisition, de racheter les biens confisqués : l'archevêque de Narbonne et les évêques de Béziers, de Lodève et d'Agde, écrivirent au comte pour le déterminer à ne point exécuter son dessein, disant qu'une pareille mesure compromettrait la foi et la tranquillité des catholiques. Le 28 octobre 1254, notre prélat imposa à Amaury, vicomte de Narbonne, la pénitence qu'il différait depuis deux ans. Le 2 janvier 1255, il reçut le serment de foi et hommage de Guillaume de Castres, citoyen de Béziers.

En 1254, saint Louis revenant de la croisade en Terre-Sainte et passant par la Narbonnaise, avait promulgué une ordonnance en faveur des deux sénéchaussées de Carcassonne et de Beaucaire. Cette ordonnance confirmée par des actes postérieurs du même prince fut enregistrée, pour ce qui regarde le Bas-Languedoc, dans un concile ou assemblée générale tenue dans le palais épiscopal de Béziers, le 8 mai 1255, et composée des prélats, des barons et des chevaliers du pays. Guillaume, archevêque de Narbonne, y présida, et les évêques de Béziers, Toulouse, Lodève, Nîmes, Agde et Uzès, les procureurs des évêques de Carcassonne et de Maguelone, les abbés de Saint-Pons de Tomières, d'Aniane, de Villemagne, de Caunes, de Montolieu, de Saint-Aphrodise et de Saint-Jacques de Béziers, de Joncels, de Saint-Hilaire, de Quarante et de Saint-Chinian, et enfin les procureurs des abbés d'Alet, de Saint-Guillem-le-Désert et de Saint-Polycarpe s'y trouvèrent, outre les archidiacres, les précenteurs et divers autres ecclésiastiques. D'abord les évêques assemblés furent invités à

prêter main-forte pour reprendre le château de Quérigut, sur les hérétiques; ce château était situé dans le comté de Fenouillède, et fut en effet bientôt repris au nom du roi, par Pierre d'Auteuil, sénéchal de Carcassonne. On lut ensuite trente-deux statuts formulés par saint Louis, lesquels avaient trait à la réformation des mœurs, à la conduite des officiers royaux, et qui furent tous approuvés par l'assemblée. Les neuf premiers regardent les sénéchaux, baillis et autres officiers. On les oblige de prêter un serment public de ne faire aucun gain illicite; de rendre à tous également une justice exacte; de ne recevoir ni directement ni indirectement aucun présent, si ce n'est quelque don de civilité, comme choses comestibles, dont la valeur ne dépasse pas dix sous parisis; de ne point souffrir qu'on fasse des largesses à qui que ce soit de leur famille ou de leurs domestiques; de ne rien donner aux officiers supérieurs, etc.

Le 10e ordonne à ces mêmes officiers de s'abtenir de toute parole peu respectueuse envers Dieu, sa bienheureuse Mère, et les saints.

Le 11e défend à tous officiers d'acheter aucune terre dans le lieu de leur juridiction, tant qu'ils sont en charge, sans la permission du roi.

Le 12e interdit aux mêmes officiers et à toute leur maison les mariages avec des personnes de leur sénéchaussée ou bailliage, sans la permission du roi.

Le 13e attribue au roi seul le droit de permettre les gîtes et procurations dans les monastères. Le 14e explique les canons 12 et 13 et y met une exception.

Le 15e et les huit suivants tendent à empêcher que les provinces ne soient surchargées par une multitude de bas officiers, ou vexées par les malversations de ceux qui sont à la tête de la justice.

Le 23e renouvelle les statuts déjà publiés pour mettre un frein aux impiétés et aux usures des juifs.

Le 24e défend les jeux de hasard, et singulièrement les académies de dés; il en prohibe même la fabrique et le commerce.

Le 25e interdit les cabarets à toute autre personne qu'aux voyageurs.

Le 26e veut qu'on ne souffre ni femme ni fille de mauvaise vie, soit dans les campagnes, soit dans les lieux habités; mais, qu'après les monitions faites, on saisisse tout ce qu'elles ont, et que

celui qui sciemment leur aura loué sa maison en paie au bailli du lieu le revenu d'une année.

Le 27e et les deux suivants regardent les usures des juifs; et l'on y appelle usure tout ce qui est au delà du risque (et non pas du capital, comme un auteur le traduit).

Le 30e défend d'employer les chevaux des particuliers, si ce n'est pour le service du roi, lorsque les chevaux affectés à ce service ne suffisent pas; même dans ce cas, les baillis, sénéchaux ou autres qui les remplaceront, devront épargner les chevaux des marchands, des passants et des pauvres gens, et prendre les chevaux des riches.

Le 31e défend même pour le service du roi, à moins d'un mandat spécial de sa part, de prendre les chevaux des gens d'église, et en tous cas d'en prendre plus qu'il n'est nécessaire.

Dans le 32e, le roi déclare qu'il se réserve plein pouvoir de changer, d'augmenter ou de diminuer les prescriptions qui précèdent, selon qu'il jugera convenable.

Dans la rédaction manuscrite des canons de ce concile, notre Raimond se qualifie premier suffragant de l'archevêché de Narbonne, au dire des frères de Sainte-Marthe. Dans Labbe et dans Baluze (*Concil. Gall. Narb.*), nous voyons seulement qu'il est nommé aussitôt après le métropolitain. Le 11 juillet 1257, il porte un jugement contre les syndics et les habitants de Gignac, en faveur du monastère d'Aniane. En 1258, par une bulle du 18 octobre, le souverain Pontife Alexandre IV ordonne à l'évêque de Béziers de bénir et instituer canoniquement Jourdan de Montpaon, abbé élu de Joncels; notre prélat déclina cet ordre, et ce fut l'évêque de Rodez qui le reçut ensuite et l'exécuta. Le 12 octobre 1259, il sanctionna l'établissement, à Béziers, des sœurs Minorettes ou de Sainte-Claire, et accorda quelques priviléges à Marie, leur abbesse. Enfin, le 28 juin 1260, ayant quatre moines d'Aniane pour collaborateurs, il dressa des statuts destinés à réformer la discipline dans ce monastère, et peu de mois après, en fit jurer l'observation par tous les religieux. Sa mort arriva le 5 juin 1261. Nous traduisons ce que dit de cet évêque un ancien registre : *L'an du Seigneur* 1261, *décéda révérend père Raimond de Valhauquès, par la grâce de Dieu, évêque de Béziers, et oncle de Pons de Saint-Just, évêque de Béziers.* Le Nécrologe porte : *Le* 5 *juin* 1261, *mourut Mgr R. de Valhauquès, par la grâce de Dieu, évêque de Béziers. Il donna à la communauté de Saint-Nazaire* 177 *livres, monnaie melgorienne.*

Raimond de Valhauquès portait pour armoiries : *d'or, à un cor de chasse d'azur, lié, enguiché et virolé de gueules.*

47. — PONS DE SAINT-JUST (1261-1293).

Pons, neveu du précédent, était fils de Bernard, seigneur de Saint-Just, près de Lunel, et d'Egline, dame de Castries et de Poussan, dans le diocèse de Montpellier. Il avait eu aussi pour oncle Bertrand de Saint-Just, évêque d'Agde, arrêté, en 1241, avec d'autres prélats par ordre de Frédéric, empereur d'Allemagne, lorsqu'il se rendait à un concile convoqué par le pape Célestin IV. Bertrand mourut en prison. Notre Pons fit plus tard transporter ses restes de Capoue à Béziers; ils furent déposés sous un magnifique mausolée près de l'autel de Saint-Michel, dans l'église Saint-Nazaire. Pour l'obit qui devait être célébré à perpétuité le 14 décembre dans la cathédrale de Béziers, à son intention ainsi qu'à celle de ses autres oncles paternels ou maternels, Pons assigna 30 sous melgoriens de rente annuelle. Ceci soit dit par anticipation.

Pons de Saint-Just, d'abord simple chanoine, puis camérier, et grand archidiacre de l'Église de Béziers, reçut la mitre en 1261, et fut confirmé dans sa dignité le 19 juin de cette année par Gui, archevêque de Narbonne. Le mercredi 10 mai 1262, il présenta aux enquêteurs royaux des lettres données par le roi Louis IX le jeudi 23 mars précédent, et où il était dit que ceux qui se plaignaient de biens injustement confisqués pour cause d'hérésie, devaient motiver et prouver le bien fondé de leurs plaintes; étant dans ce cas, il revendiqua la moitié du château de Cazouls qui avait appartenu à Adélaïde, et produisit des pièces à l'appui de sa requête. A peu près à la même date, il unit à la cathédrale de Béziers l'église de Saint-Symphorien de Maraussan, sous cette condition que deux prêtres hebdomadiers qu'il y avait institués pour célébrer la messe à son intention et à celle de ses parents, participeraient à la distribution quotidienne, c'est-à-dire que chacun d'eux recevrait la moitié d'une part de chanoine, comme les autres hebdomadiers. En cette année 1262, un crieur, commis par le roi et l'évêque, fut troublé dans ses fonctions par les consuls de Béziers, en violation de l'article de l'accord de 1230 réglant les *préconisations :* les cours réunies du roi et de l'évêque rendirent, le 7 octobre, un jugement qui condamnait les consuls.

En 1263, mourut Raimond de Sérignan, abbé de Saint-Aphrodise. Les chanoines de cette église collégiale en envoyèrent, comme c'était l'usage, les clés à l'évêque à qui appartenait l'administration de l'abbaye pendant la vacance; mais au lieu d'attendre qu'il leur eût donné l'autorisation d'élire un autre abbé, ils procédèrent à cette élection sans son avis, et leurs suffrages se réunirent sur l'un d'entre eux, nommé Pierre Vézian. Pons excommunia les chanoines le 5 juillet de cette année. L'affaire traîna pendant à peu près un an et fut terminée, le 26 juin 1264, par une sentence arbitrale rendue par Gui Fulcodi, cardinal de Sainte-Sabine et légat du Siége apostolique, qui, allant en Angleterre, s'arrêta à Béziers. Par cette sentence, l'élection de Pierre Vézian, faite au mépris des droits de l'évêque, fut annulée, et les chanoines de Saint-Aphrodise rappelés à l'observation de la bulle papale de Luce III, ainsi qu'à celle de l'accord intervenu entre l'évêque Geoffroi et le chapitre de Saint-Aphrodise. La même année, 1264, Pons informa contre l'évêque de Rodez, en vertu d'une mission du souverain Pontife. Au tome II, page 255, des *Anecdota* de dom Martenne, sont mentionnées deux lettres du pape Clément IV en l'année 1265 : la première, dont nous ignorons l'objet, est adressée aux évêques d'Agde, de Béziers, de Lodève et de Maguelone; par la seconde, le Pontife remercie l'évêque de Béziers de présents qu'il en a reçus. La même année, le roi Louis IX rétablit ce prélat ainsi que les abbés de Saint-Aphrodise et de Saint-Jacques, en possession de garder, chacun dans les bourgs de son domaine, les clés de la ville. En 1266, le 13 août, d'amiables compositeurs aplanirent une contestation élevée entre Pons de Saint-Just et Raimond, archidiacre de Saint-Nazaire, d'une part, et Guillaume, abbé de Saint-Guillem-le-Désert, d'autre part, touchant les dîmes de l'église de Murviel. En 1267, par une charte du 11 mars, Pons certifie avoir vu une bulle du pape Clément IV qui exempte les Frères-Prêcheurs de la juridiction épiscopale. La même année, il se plaint au roi des empiètements commis sur sa juridiction dans la ville de Béziers. C'est lui certainement qui fut délégué par ce souverain Pontife pour faire exécuter la sentence d'excommunication lancée contre le viguier du comte de Toulouse, pour avoir mis la main sur les biens de l'évêque de cette ville que l'on croyait mort.

En juillet 1269, Pons assista aux Etats-généraux tenus à Carcassonne. L'année suivante, il adressa au roi saint Louis un mé-

moire divisé en 5 articles, pour réclamer contre Guillaume de Cohardon, chevalier, sénéchal de Carcassonne et de Béziers, qui prétendait exiger de lui qu'il se rendît en personne au chef-lieu de la sénéchaussée, et là, jurât fidélité au roi pour les biens qu'il en tenait. Nous ignorons quel accueil fut fait à ce mémoire. Dans un synode pascal que Pons tint le 1er mai 1271, il excommunia tous et chacun de ceux qui entreprendraient sur sa juridiction spirituelle et temporelle dans toute l'étendue du diocèse. Les consuls de la ville, par actes du 9 et du 13 de ce même mois, appelèrent de ce décret de censures éventuelles au souverain Pontife et au roi : leur appel contenait contre l'évêque diverses imputations dont il nous est impossible d'apprécier la justice. Il paraîtrait que le roi, c'était alors Philippe III, agréa la plainte du sénéchal et des consuls ; car le 10 mai 1272, les lieutenants du sénéchal reçurent dans l'église de la Madeleine le serment de fidélité des habitants de Béziers, malgré l'opposition de l'official de l'évêque. Le 1er septembre de la même année, Pons réconcilia l'église de Cassan qu'avait souillée, la veille de l'Assomption, une invasion subite et violente des habitants de Gabian. Un mois auparavant, le 13 août, il avait assisté à une assemblée des trois Etats de la sénéchaussée de Carcassonne, tenue au chef-lieu, sous la présidence de Guillaume de Cohardon, sénéchal. Notre évêque et celui d'Agde y furent condamnés à une amende pour ne pas avoir prêté au roi, dans sa guerre contre le comte de Foix, le service militaire qu'ils lui devaient. Tous les évêques de la province, excepté celui d'Agde, y protestèrent qu'ils n'étaient tenus à rien de semblable.

Le 12 janvier 1273, Pons augmenta le luminaire du grand autel de la cathédrale ; pour cet effet, il assigna au sacristain le tiers de la dîme de Luc et neuf quartauts d'huile. Ensuite, il statua que la fête de saint Blaise se célébrerait dorénavant dans le diocèse sous le rit double. C'est aussi à cette époque, que Pierre de Montbrun ayant été élu successeur de Maurin, archevêque de Narbonne, et son élection signifiée aux évêques de la province, ceux-ci écrivirent à Grégoire X et aux cardinaux alors rassemblés auprès de lui à Viterbe, les priant de donner aussitôt congé à leur nouveau métropolitain, pour qu'il vînt occuper son siége. Peu après, ils s'adressèrent aussi au roi Philippe III, l'engageant à n'accueillir aucune malveillante insinuation contre le même Pierre de Montbrun (1273). La même année, Pons fit un échange avec les chanoines de Saint-Paul de Narbonne.

Les droits respectifs du roi et de l'évêque ne cessaient pas d'amener des contestations; enfin une sentence du 2 mars 1274 les régla ainsi qu'il suit : Les publications devaient se faire au nom du roi et de l'évêque conjointement. — L'habitant de l'un des bourgs de l'évêque pouvait être saisi ou appelé de son autorité, en quelque lieu du territoire de Béziers qu'il eût commis crime ou délit, et le procès devait être examiné en la cour de l'évêque, sauf à ses officiers à le renvoyer devant la juridiction du roi, si le fait emportait peine corporelle, telle que fustigation, mutilation des membres, peine de la hart ou du feu; dans les autres cas, l'official pouvait appliquer la peine. Il en devait être de même pour les juridictions des abbés de Saint-Aphrodise et de Saint-Jacques. — Les étrangers n'étaient justiciables que de la cour du roi. Suivent des détails sur l'importation ou l'exportation du blé, du vin et d'autres denrées; sur les marchés, sur la chasse, la pêche, etc. (M. Sabatier, p. 268). Le 24 août de la même année, conformément à une bulle donnée par le pape Clément IV, le 6 juillet 1268, Pons interdit aux Frères-Mineurs de recevoir dans leur Ordre aucun Dominicain profès. La même année encore et le jeudi 13 décembre, il fut convoqué, ainsi que ses comprovinciaux, à Carcassonne, pour le jour de la Circoncision, afin de délibérer à nouveau sur l'exportation du blé hors de la province ecclésiastique. Le 30 juin 1278, il assista à une transaction conclue entre le roi de Majorque et Bérenger, évêque de Maguelone. L'année suivante, par son ordre, est promulgué un décret qui soumet le *conduchier* de l'Eglise de Béziers à payer chaque année au sacristain 22 sous et 6 setiers de froment, pour le salaire des sonneurs de cloches.

Malgré tous les accords et règlements déjà intervenus, les prélats du Languedoc se plaignaient toujours des empiètements des officiers royaux sur leurs biens, droits et priviléges. Pour remédier à cet état de choses, Pierre de Montbrun, archevêque de Narbonne, écrivit à ses suffragants la lettre suivante : « Pierre, par la miséricorde divine, archevêque de Narbonne, à nos vénérables frères en Jésus-Christ, les évêques de Béziers, de Maguelone, de Lodève, d'Uzès, d'Agde et de Nîmes; salut et sincère charité dans le Seigneur. Ayant besoin de nous entretenir et de traiter avec vous de certaines difficultés qui, depuis longtemps et aujourd'hui encore intéressent l'état général de l'Eglise de la province de Narbonne, nous jugeons devoir par la présente prier votre Fraternité de se rendre, toute autre affaire

cessante, à Béziers, pour le lendemain de la fête de l'Invention de la Sainte-Croix, afin que nous résolvions, sous l'inspiration de Dieu, ce qui nous semblera le plus utile à l'honneur et à la prospérité des Eglises de notre province. Donné à Monteils, le 16 avril 1279. » Copie de cette circulaire fut adressée aussi aux évêques de Toulouse, d'Elne et de Carcassonne. Au jour fixé, huit évêques, y compris le métropolitain, se trouvèrent réunis. Après discussion, il fut convenu que l'archevêque de Narbonne et l'évêque de Toulouse, munis des procurations des autres prélats, iraient en France au prochain parlement, pour se plaindre au nom de la province des entreprises anciennes et nouvelles des officiers royaux sur les fiefs, les alleux, le service de guerre, et demander la conservation des libertés, des exemptions et priviléges dont leurs Églises étaient en possession. (Le nom de France était pris à cette époque dans la signification restreinte de l'Ile-de-France). M. Sabatier ajoute qu'un autre concile provincial fut ensuite tenu à Béziers pour entendre le rapport de ces députés et la lecture des lettres du roi qui paraissent avoir été favorables; nous n'avons rien trouvé de semblable, ni dans Baluze ni dans d'autres auteurs, et M. Sabatier n'indique pas la source où il a puisé ce fait. Serait-ce le concile tenu à Béziers, le dimanche de *Lætare*, 31 mars de l'année suivante, que cet historien a voulu désigner? Mais les actes ne nous en sont pas parvenus, et nous ne le connaissons que par deux lettres adressées à l'archevêque de Narbonne : l'une par l'évêque d'Elne (en Roussillon), dans laquelle ce prélat s'excuse sur sa goutte de ne pouvoir se rendre à l'invitation qui lui est adressée, et désigne pour le représenter Bérenger de Palme, chanoine d'Elne et sacristain de l'Église de Perpignan ; l'autre lettre est du chapitre d'Elne qui recommande à l'archevêque son député, Raimond d'Olivier.

Au mois de juin 1283, Pons prêta serment au roi, non en sa qualité d'évêque mais comme simple vassal séculier, pour la terre et baronnie de Larzat (*Arisdensis terra*) qu'il avait achetée de Guillaume d'Anduze et de son fils Bernard. Par lettre du 3 février 1285, le roi ordonna que les habitants de Béziers jureraient fidélité à l'évêque, en même temps qu'au roi de France; ainsi étaient réparés les torts faits à l'évêque par les exigences du sénéchal de Carcassonne, en 1272. Ce prince, Philippe le Hardi, étant mort à Perpignan, le 5 octobre 1285, Pons assista à l'inhumation de ses entrailles dans le chœur de l'église de

Saint-Just à Narbonne. L'année suivante, il renouvela à Philippe le Bel, le nouveau roi, le serment prêté au monarque défunt pour la terre de Larzat.

En 1287, l'évêque de Béziers mande à tous les curés et prieurs de son diocèse d'exhorter les fidèles qui leur sont soumis de porter secours à un certain Pierre de Champlan, obsédé du démon, et promet dix jours d'indulgence à ceux qui, munis des sacrements de pénitence et d'eucharistie, contribueront à le délivrer. En 1290, Pons obtient du roi des lettres l'autorisant à construire un hôpital dans la ville, et, pour le doter, une rente de cent livres à prendre sur les fiefs et arrière-fiefs de la couronne. Cet hôpital est sans doute celui dont Andoque, nous ne savons pour quelle raison, reporte la fondation à l'année 1266. Ce qui est certain, c'est que Pons éleva à l'extrémité du pont de l'Orb, du côté de la ville et dans le faubourg, un vaste et magnifique asile pour les pauvres et les infirmes; qu'il institua trois chapelains pour en desservir l'église, et qu'il affecta à leur entretien plusieurs propriétés de la mense épiscopale parmi lesquelles l'église rurale de Saint-Geniès de Poussan, près de Béziers, ce à quoi le chapitre de Saint-Nazaire donna les mains. Cependant, pour que ses successeurs ne souffrissent aucun préjudice de cette libéralité, il la compensa en unissant à la mense épiscopale la moitié de la seigneurie de Cazouls, qu'il avait achetée de ses deniers, à Edouard de Moledin, et dont faisaient partie les châteaux de Maureilhan, de Montady et d'autres.

Les frères de Sainte-Marthe veulent que Pons de Saint-Just ait fait construire une maladrerie au delà de l'Orb; dom Brice dit n'avoir rien vu qui justifie cette assertion, M. Sabatier hasarde une explication que sa connaissance approfondie de l'histoire et des localités du Bitterrois rend assez plausible; on nous permettra de le citer textuellement : « Il y avait à Béziers, tout au moins dans le commencement du XII[e] siècle, une léproserie, située sur le chemin de Saint-Thibéry, dans le voisinage du faubourg dit de Saint-Pierre. En effet, en l'année 1114, Bernard-Aton, vicomte de Béziers, et Cécile, sa femme, inféodant la justice de cette ville, donnaient pour limites à l'exercice de cette concession, le prieuré de Saint-Julien, la porte du Gua, la croix de Saint-Aphrodise hors la ville, le ruisseau de Bagnols et les léproseries sur le chemin de Saint-Thibéry. Il est certain qu'un autre établissement de ce genre a existé au delà de la rivière; le lieu où il était situé en a retenu le nom de *Maladerie* ou *Mala-*

prerie; il était contigu au prieuré de Saint-Julien. On ignore l'époque de sa fondation, mais il est à présumer qu'elle fut contemporaine de celle de la léproserie sur le chemin de Saint-Thibéry, ces deux hospices étant aux extrémités de la ville, sur la voie principale qui y conduisait, l'ancienne voie romaine. L'Ordre de Saint-Lazare prit possession de la maladrerie du bout du pont en 1674. » On voit qu'il y a de vrai dans l'assertion des jumeaux de Sainte-Marthe qu'il exista une léproserie au bout du pont de l'Orb ; mais il y a de faux que cet établissement dût sa fondation à l'évêque Pons. Notre auteur continue : « L'église des lépreux et celle du prieuré de Saint-Julien furent détruites, lors de l'établissement du canal du Midi, qui nécessita la construction d'un nouveau chemin de Béziers à Narbonne. »

En 1290, de nouvelles contestations s'élevèrent entre notre prélat et Simon Brisetête, chevalier, sénéchal de Carcassonne, touchant les limites réciproques de juridiction royale et épiscopale; elles se prolongèrent jusqu'en l'année 1300; mais Pons n'en vit pas la fin, étant décédé le 19 mars 1293. Il avait légué à son parent, Bernard de Saint-Just, la terre et la baronnie de Larzat ; il avait aussi fait fabriquer cent calices et cent ciboires d'argent qu'il offrit gratuitement aux églises de son diocèse. Un ancien registre porte ce qui suit : *XIV calend. Aprilis anno Domini M CC XCIII obiit Reverendus Pontius de S. Justo, Biterrensis episcopus, et anno M CC XCIX, 2 non. Junii translatum fuit ejus corpus, et positum in sepulcro suo marmoreo, quod est in choro ecclesiæ Biterrensis.*

Le 14 des calendes d'avril 1293, mourut Révérend Pons de Saint-Just, évêque de Béziers, et le 2 des nones de juin (4 juin) 1299 son corps fut transporté à Béziers et déposé dans son tombeau de marbre, dans le chœur de la cathédrale.

Ses armoiries étaient : *de gueules, à une croix d'or.*

48. — RAIMOND V DE COLOMBIERS (1293-1294).

Raimond était chanoine de Saint-Nazaire en 1279, d'après les frères de Sainte-Marthe, et succéda à Pons de Saint-Just en 1293. Il siégea très-peu de temps et nous avons peu de choses à en dire. Il fit agrandir la nef de la cathédrale. Le 21 janvier 1294, les consuls de Narbonne lui exhibent une bulle pontificale d'Alexandre IV, qui les dispense de pouvoir être cités en justice par lettres apostoliques, pour les biens qu'ils possèdent hors du

diocèse de Narbonne, à moins que les lettres apostoliques ne portent formellement la clause contraire. Guibert de Colombiers, son neveu, fonda par son ordre un hebdomadier, qu'il dota de 5000 sous melgoriens. Raimond de Colombiers, originaire sans doute du village dont il portait le nom, mourut le 28 juin 1294. Son décès est consigné au Nécrologe en ces termes : « *Le 4 des cal. de juillet* 1294, *décéda R. de Colombiers d'heureuse mémoire, évêque de Béziers; il laissa* 50 *livres tournois à la communauté de l'Église de Béziers pour célébrer l'anniversaire de sa mort.* »

Ses armoiries étaient : *d'argent, à trois corneilles de sable, becquées et membrées de gueules.*

D'après un ancien livre, les frères de Sainte-Marthe donnent pour successeur à Raimond de Colombiers un certain *Guillaume* qu'ils assurent être décédé en 1298. Rien ne constate qui fut ce Guillaume, ni en quel temps il vécut, ni à quelle époque eut lieu son décès, car ce qu'ajoutent les deux illustres jumeaux au sujet de l'épître de Boniface VIII, insérée au livre VI des *Décrétales*, titre 10, traitant de la forme de la dégradation et adressée à Guillaume, manque tout à fait de fondement. Cette épître n'est point adressée à Guillaume, mais bien à l'évêque de Béziers, et cet évêque ne peut être différend de Bérenger, successeur de Raimond. On a sans doute fait confusion de noms avec Guillaume de Mandagot, archevêque d'Embrun, l'un des collaborateurs de Bérenger de Frédol dans la rédaction de ce livre des *Décrétales*. C'est dans le livre V, titre 9, qu'on trouve la décrétale dont veulent parler Andoque et les frères de Sainte-Marthe. Elle commence par le mot : *Degradatio*, et forme le chapitre deuxième.

49. — BÉRENGER III DE FRÉDOL DIT L'ANCIEN (1294-1305).

La famille de Bérenger de Frédol, dit l'Ancien, était une de celles qui tenaient le premier rang dans la province de Languedoc, et nous avons signalé au *diocèse de Maguelone*, page 120, l'illustration de quelques-uns de ses membres. Né au château de la Vérune, à peu de distance de Montpellier, Bérenger de Frédol était fils de Guillaume de Frédol, seigneur de la Vérune. Pourvu jeune encore d'un canonicat dans la cathédrale de Béziers, il y devint sous-chantre, et fut élu en 1287, abbé de Saint-Aphro-

dise. Le Nécrologe de Narbonne et les pièces de la procédure du frère Bernard Délicieux constatent qu'il était aussi chanoine et archidiacre de Corbières dans l'Eglise de Narbonne, et Jean Scholastique Pitton assure dans les *Annales de l'Eglise d'Aix*, page 166, que Bérenger de Frédol était également chanoine de Saint-Sauveur de cette ville. Un Bénédictin, collaborateur de la *Gallia christiana*, a trouvé enfin dans les archives des Frères-Prêcheurs de Clermont, que ce prélat fut vicaire du pape Célestin V, maître de chambre, auditeur garde-robe, et l'un des six clercs domestiques de ce souverain Pontife.

En 1295, Bérenger reçut, le 18 août, la reconnaissance de Pierre Renaud de Montauban. L'année suivante, les évêques rassemblés à Paris le députèrent, avec Jean de Savigny, évêque de Nevers, pour porter au pied du trône pontifical les doléances de l'Église gallicane alors durement éprouvée. Le 25 juin 1297, une nouvelle répartition des dîmes des églises Saint-Martin de Carcarès et de Saint-Bauzile de la Silve, rétablit la concorde entre le prieur de la première et l'évêque, prieur de la deuxième. En 1298, Bérenger certifie avoir vu une bulle du pape Boniface, par laquelle de nombreux priviléges sont accordés aux Frères-Prêcheurs.

Notre prélat était doué d'une grande intelligence et très-versé dans l'étude du droit canonique; c'est pourquoi Boniface VIII, qui avait pu l'apprécier, l'ayant eu pour chapelain, l'employa à la rédaction du VI[e] livre des *Décrétales* avec Guillaume de Mandagot, archevêque d'Embrun, et Richard de Sienne, docteur en droit canon. En effet, dans la Préface de l'ouvrage, le Pape s'exprime ainsi : « *Par les soins de nos vénérables frères Guillaume*, *archevêque d'Embrun*, *et Bérenger*, *évêque de Béziers*, *secondés par notre cher fils Richard de Sienne*, *vice-chancelier de l'Eglise romaine et docteur en l'un et l'autre droit*, *nous avons fait compiler avec plus d'exactitude les présentes Décrétales*. Le recueil a en outre deux chapitres, 1° *De rerum permutatione*, 2° *De pœnis*. Ce dernier est adressé sans nom propre à l'évêque de Béziers et traite des formes de la dégradation; comme il est très-certain que Bérenger fut évêque de Béziers avant et après le pontificat de Boniface VIII, c'est de lui qu'il s'agit ici, et non d'un certain Guillaume qui aurait siégé entre Raimond de Colombiers et Bérenger de Frédol. Ce n'est pas l'unique fois que le Pape eut recours aux lumières de ce dernier; le roi de France lui confia aussi diverses missions importantes.

Gilles Aycelin de Montaigut, archevêque de Narbonne, tint un concile à Béziers, le 29 octobre 1299, pour mettre un terme aux contestations qui s'étaient élevées entre lui et Amaury, vicomte de Narbonne. On y députa au roi Philippe le Bel l'évêque de Béziers, Bernard de la Tour, abbé de Saint-Papoul, et un chanoine de Maguelone, pour supplier ce prince de rendre justice à l'archevêque de Narbonne dont Amaury se refusait à reconnaître la suzeraineté sur les fiefs donnés à ses ancêtres par les prédécesseurs de Gilles Aycelin. On lit dans les lettres de créance rédigées par les membres du concile : « Laissez-vous toucher, ô roi clément, par la fidélité que notre mère, l'Église de Narbonne, ainsi que les autres Églises de la province ont toujours conservée à la couronne par les dépenses et les travaux qu'elles ont soutenus en faveur de votre maison royale, par les avantages que vous en retirez aujourd'hui et que vos successeurs en retireront dans la suite. » L'affaire fut déférée non-seulement au roi, mais encore au pape Boniface VIII, dont le successeur, Benoît XI, la décida en faveur des archevêques. Baluze nous apprend qu'en outre, l'assemblée fit un décret pour ordonner la célébration sous le rit double de la fête de saint Louis. Jean, évêque de Carcassonne, en des Constitutions synodales publiées, le jeudi 26 novembre 1299, recommande d'*observer les statuts ou conseils nouvellement formulés dans le concile de Béziers, et spécialement celui qui concerne la fête double du bienheureux saint Louis que doit célébrer chaque église au jour indiqué.* Dom Martenne attribue encore à ce concile huit règlements de discipline trouvés dans les archives de l'Église de Carcassonne, et non vingt et un règlements, comme le dit Richard, qui les a confondus avec ceux du concile de 1310. Le premier des huit canons approuve un statut d'un autre concile provincial de Narbonne tenu sous Pierre de Montbrun contre les clercs non mariés qui exerçaient des métiers mécaniques trop vils ; le troisième ordonne une information exacte contre ceux qui avaient reçu ou favorisé quelques hérétiques *parfaits* que l'on avait vus dans le pays ; dans le quatrième, on condamne les confréries de Béguins ou Béguines pratiquant des dévotions singulières ou suspectes.

Dès son installation, Bérenger de Frédol avait eu la pensée de fonder à Béziers un monastère de filles ; il la réalisa de concert avec son chapitre et après avoir pris conseil du pape Boniface VIII, en établissant dans un local annexé à l'hospice des

saints Nazaire et Celse, vingt-quatre chanoinesses, qui devaient desservir l'hospice créé par Pons de Saint-Just, suivre la règle de Saint-Augustin, et porter des vêtements blancs avec une croix rouge sur leur voile. Le prélat affecta à la mense de l'hôpital le revenu de l'église de Saint-Félix de Portiragnes, dès qu'elle viendrait à vaquer par la mort de Pierre Bedace, aumônier de Saint-Nazaire; il y ajouta les dîmes que l'évêché, la fabrique de Saint-Nazaire et l'aumônier avaient sur le domaine de Poussan (V. plus loin *Abbaye du Saint-Esprit*). Le roi confirma la fondation par lettres du mois de janvier 1299.

Le 17 mai 1300, Bérenger et son chapitre firent avec Philippe le Bel un traité par lequel le prince donnait à l'évêque une rue destinée à agrandir sa cathédrale, et recevait en retour 150 livres tournois et l'impôt sur le territoire de Lunas; cette affaire avait été déjà le sujet de lettres royales du 13 septembre 1298. Notre prélat, conjointement avec Gaucelin, évêque de Maguelone, obtint de Roger Bernard, comte de Foix, qu'il rendît hommage, le 27 juin, à l'évêque de Pamiers, pour le château de la ville de ce nom. Le 18 juillet 1300, il fut délégué par Boniface VIII avec Raimond du Puy, évêque d'Agde, pour citer au tribunal du pape le vicomte Amaury et l'archevêque de Narbonne : le premier avait à répondre sur le serment de foi et hommage qu'il refusait au second, et celui-ci sur les droits de son siége. Les deux prélats, pour des motifs que nous ignorons, subdéléguèrent à leur place par des lettres datées de Mirepoix, le 27 novembre de la même année, Bertrand de Carbonel, chanoine de Béziers, et Albert de Vincent, official d'Agde. La même année encore, Bérenger de Frédol, Gaucelin de la Garde, évêque de Maguelone, Raimond, évêque d'Elne, et Bernard Saisset, évêque de Pamiers, sont présents à la sentence prononcée par les inquisiteurs de Carcassonne contre Arnaud Dambrine de Limoux, hérétique relaps; enfin, notre prélat s'excuse par lettre auprès de l'archevêque de Narbonne de ne pouvoir se rendre à la consécration de Pierre de Rochefort, évêque élu de Carcassonne.

En 1301, il se trouvait à Paris où le roi Philippe l'avait appelé pour l'affaire de Bernard Saisset, évêque de Pamiers, accusé devant le prince des crimes d'hérésie, de trahison, de rébellion, et autres aussi graves; nous trouvons même dans Martenne que Bérenger se rendit à Senlis au mois d'octobre de cette année, et au sujet de la même accusation. Il est probable qu'il profita de

ces divers voyages pour obtenir du roi les lettres patentes qui accordent à la ville de Béziers une foire annuelle que l'on tenait dans la partie qui appartenait au roi, et depuis le 20 jusqu'au 27 mai. La faveur royale dont il jouissait ne l'empêcha pas de se trouver, au mois de novembre 1302, au concile convoqué à Rome, par Boniface VIII contre Philippe le Bel. Le 14 juillet de cette année, Bérenger, au nom du roi, avait signifié au sénéchal de Carcassonne et au viguier de Béziers, de rendre à l'archevêque de Narbonne et au vicomte Amaury la juridiction qu'ils avaient mise sous la main du roi, par suite des excès dont s'étaient rendus coupables les officiers de l'archevêque et du vicomte. En 1304, se tint à Béziers un autre concile dont nous ne savons que quelques mots : il y fut question de la levée des dîmes que les évêques des provinces de Narbonne et de Lyon avaient bénévolement permis au roi de percevoir sur leurs diocèses.

Le 5 octobre 1305, Clément V, récemment élevé sur la chaire de saint Pierre, confirma la charte de fondation du monastère du Saint-Esprit; bientôt, le 28 février 1306, il renouvela cette confirmation; et peu auparavant il avait approuvé la translation du couvent des Carmes, situé au delà de l'Orb, dans l'intérieur de la ville. Nous avons pu remarquer déjà que Béziers avait, à l'époque où nous voilà, des Templiers, des Frères-Prêcheurs, des Mineurs, des Carmes, des Clarisses et des religieuses du Saint-Esprit.

Bérenger de Frédol fut compris dans la première création de cardinaux faite à Lyon par Clément V, le 15 décembre 1305, et son titre cardinalice fut celui des saints Nérée et Achillée; mais, comme malgré sa promotion, il ne cessa pas de favoriser l'Église qu'il quittait, nous continuerons à le suivre jusqu'à sa mort. L'année précédente, les chanoines de Maguelone lui avaient offert le siége épiscopal de cette ville, vacant par la mort de Gaucelin; il le refusa, et établit sa résidence ordinaire à Avignon. Clément V le députa en 1306, avec le cardinal Etienne de Suizy, auprès du roi de France, à l'effet de convenir d'un lieu propice à une entrevue où le pontife et le roi traiteraient ensemble et en secret de certaines affaires. En 1307, conjointement avec Landolphe Brancaccio, il fut chargé de connaître des crimes reprochés aux Templiers : pour le dire en passant, c'était là une des affaires graves et secrètes dont les deux grands personnages avaient eu à s'entretenir. Cette année, il institua dans l'é-

glise de Saint-Nazaire six chapelains pour desservir la chapelle récemment construite du Saint-Esprit, et leur assigna l'église de Baissan et d'autres églises du territoire de Béziers; il leur donna aussi une maison pour habiter en commun ainsi que leurs successeurs, le tout à charge de prier pour lui et pour le pape Clément V. « Cette maison, dit M. Sabatier, est celle qui, située sur la place Saint-Nazaire, porte encore le nom du *Saint-Esprit*. La porte d'entrée, ogivale, est dans le style de ce temps. »

Le 16 janvier 1309, Bérenger fut présent à l'élévation par le pape des reliques de saint Bertrand, évêque de Comminges. La même année et le 13 juin, mourut à Avignon Jean Buccamace, évêque de Frascati; Clément V lui donna aussitôt pour successeur le cardinal Bérenger de Frédol, qu'il créa en même temps grand-pénitencier de l'Eglise romaine. Il ne sera pas inutile de relever à ce propos que Ciaconius, surnomme notre prélat *Stadelli*, au lieu de *Fredoli*. En 1310, il fut délégué pour connaître de certains désordres survenus dans les couvents de Franciscains à cause de leur pauvreté. Au mois d'avril 1312, avant la clôture du concile de Vienne, il se fit autoriser par Philippe le Bel à donner aux chanoinesses du Saint-Esprit de Béziers 100 livres tournois de rente annuelle et perpétuelle. Deux ans après, Clément V mourut, et les cardinaux divisèrent leurs suffrages pour l'élection d'un nouveau pape entre Bérenger de Frédol et Arnaud de Pellegrue ; aucune des deux factions n'espérant l'emporter, elles s'accordèrent à nommer Jacques d'Euse, qui prit le nom de Jean XXII : ainsi le racontent Jean Villani, auteur florentin, et Bosquet, évêque de Lodève, puis de Montpellier, dans ses notes sur Clément V.

Le 24 novembre 1316, notre cardinal donna la consécration à plusieurs évêques et la bénédiction à plusieurs abbés. En 1317, il reçut la profession et donna l'habit de Saint-Benoît à Ubertin Casali, précédemment de l'Ordre des Mineurs. La même année, il eut la triste commission de dégrader publiquement avec toutes les cérémonies usitées à cette époque, Hugues Géraud, évêque de Cahors, convaincu de divers crimes. En 1320, il reçut de Jean XXII l'ordre de procéder à une enquête sur les crimes dont on accusait Matthieu Visconti de Milan. Enfin, Bérenger de Frédol, cardinal-évêque de Frascati, quitta à Avignon la pourpre et la vie le 11 juin 1323. Son décès est consigné en ces termes dans le Nécrologe de Narbonne : « *Anno Domini M CCC XXIII, III idus junii obiit Reverendus in Christo Pater domnus Beren-*

garius Fredoli, qui fuit archidiaconus Corbariensis et canonicus in Ecclesia Narbonensi : postea vero fuit episcopus Biterrensis, deinde episcopus Tusculanus et sanctæ Romanæ Ecclesiæ cardinalis. L'an du Seigneur 1323, et le 3 des ides de juin, mourut révérend Père en Dieu, monseigneur Bérenger de Frédol qui fut archidiacre de Corbières et chanoine dans l'église de Narbonne, plus tard évêque de Béziers, et ensuite de Frascati et cardinal de la sainte Eglise romaine. » Dans la suite, Guillaume de Frédol, son neveu et son successeur sur le siége de Béziers, fit rapporter et inhuma son corps dans la chapelle Saint-Etienne de la cathédrale.

Bérenger, nous avons eu occasion de le dire, fut un des hommes de son temps les plus versés dans la connaissance du droit. Il a laissé plusieurs ouvrages qu'il composa étant évêque de Béziers, comme l'indiquent les dédicaces. Ainsi 1° il adressa à Guillaume de Mandagot, archidiacre de Nîmes, son traité ou plutôt son commentaire sur la *Somme* du cardinal d'Ostie, en remercîment de ce que Guillaume, plus tard archevêque d'Embrun et cardinal, lui avait dédié son livre sur *l'élection des prélats;* 2° un *Inventaire* sur le droit canonique qu'il dédia au même Guillaume, en l'année 1300, en le priant d'y faire ses corrections; 3° un *Traité des excommunications;* 4° un *Inventaire du Miroir judiciaire*, et d'autres ouvrages qui se trouvaient principalement dans la bibliothèque de Colbert (V. aussi Baluze, *Vies des Papes d'Avignon*, col. 631).

Bérenger de Frédol avait pour armoiries : *d'argent, au chef de sinople;* on les voit dans l'église cathédrale de Béziers en trois ou quatre endroits.

50. — RICHARD NEVEU (1305-1309).

Richard Neveu, mentionné par du Tillet (*Ordo magnatum*, p. 369) était Normand d'origine, abbé d'Aubeterre dans le diocèse de Périgueux, et archidiacre d'Auge dans le diocèse de Lisieux. En 1295, le roi Philippe le commit avec Jean, vidame d'Amiens, pour informer contre Bernard Saisset, évêque de Pamiers. Plus tard, il fut chargé par ce même prince d'administrer le diocèse de Nîmes à la place de l'évêque Bertrand, violemment dépossédé et qui l'excommunia. C'est alors que le siége de Béziers étant devenu vacant par la promotion de Bérenger de Frédol au cardinalat, Richard l'obtint en 1305, suivant les frères de Sainte-

Marthe, qui ajoutent, sur l'autorité d'un ancien document, que le nouvel évêque de Béziers fut envoyé dans la sénéchaussée de Toulouse par le roi Philippe, avec Sicard de Bar, dans l'intérêt des finances royales. Il avait eu précédemment pour mission de relever les plaintes qu'excitait la conduite des inquisiteurs de la foi dans cette sénéchaussée. Il paraît que notre prélat se rendit ensuite à Rome avec plusieurs de ses confrères dans l'épiscopat.

En 1306, et le vendredi 12 août, nous rencontrons dans les archives de Béziers son premier acte épiscopal, qui fut de recevoir l'hommage de Salomon de Faugères, châtelain de Lunas, pour la seigneurie de Carlencas. Le 2 mars 1307, il s'acquitta envers la Chambre apostolique, d'après le registre des provisions, sous Benoît XI. Vers ce même temps, il échangea quelques biens détachés de la mense épiscopale et situés sur le territoire de Cazouls. En 1307, il donna son assentiment à la fondation par le cardinal Bérenger de Frédol, des six chapelains dans la chapelle du Saint-Esprit dont il a été parlé dans la Notice précédente. A son assentiment il joignit bientôt sa confirmation qu'accompagnèrent celles de Rostaing de Clermont, précenteur, et d'autres chanoines de Saint-Nazaire. L'année suivante 1308, Clément V l'appela à un concile à Vienne; mais il n'eut pas besoin de s'y rendre, l'assemblée ayant été remise pour divers motifs.

Au tome IV du *Thesaurus Anecdotorum* de dom Martène, et à la col. 227, on trouve les canons d'un concile tenu à Béziers sous la présidence de Gilles Aycelin, archevêque de Narbonne. Le savant bénédictin dit les avoir tirés de deux manuscrits, l'un de l'évêché de Béziers, et l'autre du marquis d'Aubaïs; mais pour toute date il met *avant l'année* 1310. Dom Brice suppose que cette assemblée eut lieu sous l'épiscopat de Richard Neveu. On y fit les 21 canons suivants :

1. On observera la constitution du pape Boniface VIII, au sujet de ceux à qui l'on doit donner la tonsure, et on ne la donnera qu'à ceux qui voudront entrer dans le clergé par esprit de piété, qui seront exempts de toute irrégularité et qui auront la science convenable.

2. On ne donnera pas non plus les quatre ordres mineurs à quiconque ne saura pas lire le psautier, les épîtres, les leçons, les exorcismes, ni chanter les antiennes et les vêpres.

3. Les sous-diacres sauront lire et chanter, et un peu de

grammaire ; ils auront aussi, comme tous les autres promus aux ordres, des lettres testimoniales de leur ordination.

4. Les diacres sauront lire et expliquer les épîtres, homélies et évangiles.

5. On n'élèvera au sacerdoce que ceux qui seront en état d'édifier et d'instruire les peuples par leurs mœurs et par leur science.

6. On gardera les interstices entre la collation des différents ordres.

7. Un évêque n'enverra personne pour être ordonné dans un autre diocèse, à moins qu'il ne l'ait jugé digne de l'ordination, après un mûr examen, ni sans lettres testimoniales de sa capacité.

8. Tous ceux qui contractent des mariages clandestins, ou qui bénissent ces sortes de mariages, ou qui les procurent, les conseillent, les favorisent en quelque manière que ce soit, seront excommuniés *ipso facto*.

9. Tous les parjures et les faux témoins seront excommuniés solennellement.

10. Défense aux ecclésiastiques de refuser la sépulture ou la bénédiction du mariage à ceux qui ne veulent pas leur donner ou leur assurer l'honoraire accoutumé pour ces sortes de fonctions.

11. — On n'admettra aucun prêtre étranger à gouverner une paroisse, ou même à dire la messe, à moins qu'il n'ait des lettres dimissoires de son évêque ou de ses vicaires généraux.

12. — Les curés résideront dans leurs paroisses, pour y remplir, comme il convient, toutes leurs fonctions de pasteurs.

13. — Aucuns prêtres et aucuns religieux ne pourront pratiquer la chirurgie ni la médecine sous peine d'interdit.

14. — Même peine est prononcée contre les bénéficiers qui vendent pour de l'argent les revenus de leurs bénéfices, sans une permission spéciale de l'évêque.

15. — Même peine contre ceux qui exposent en vente des choses non comestibles les jours de dimanches et de fêtes.

16. — Ordre aux curés d'avertir leurs paroissiens de se conformer au précédent statut, touchant les choses vénales, et de ne point ouvrir non plus leurs boutiques ni laboratoires, et de s'abstenir des œuvres serviles les jours de fêtes.

17. — Les curés avertiront encore leurs paroissiens qu'on procédera contre les excommuniés comme étant suspects d'hé-

résie, s'ils ne se font absoudre dans quinze jours ou un mois au plus tard.

18. — Les curés chasseront publiquement de l'église ceux de leurs paroissiens qui seront manifestement convaincus d'avoir passé un an et un mois sans délivrer les legs pieux auxquels ils sont tenus.

19. — Quand un excommunié refuse de sortir de l'église, le prêtre célébrant, qui l'en a averti, doit laisser la messe s'il n'a pas encore commencé le canon; s'il l'a commencé, il doit poursuivre la messe jusqu'à la communion inclusivement; mais tous les assistants doivent sortir, excepté un ou deux clercs qui resteront pour servir le prêtre à l'autel. Celui-ci, ayant communié, quittera l'autel et l'église sans achever la messe.

20. — Le peuple n'évitera un excommunié que quand l'excommunié aura confessé son crime devant le prêtre et plusieurs témoins, ou que la renommée publique l'attestera, ou que le prêtre l'aura vu de façon qu'il puisse le prouver, ou que le juge d'église lui aura ordonné d'éviter l'excommunié.

21. — Excommunication majeure est prononcée contre tous ceux qui font célébrer la messe ou les autres offices divins dans des lieux interdits, et qui y reçoivent et, à plus forte raison, font avertir les excommuniés de s'y trouver. — Ce dernier canon, qui est la reproduction d'une décrétale du pape Clément, s'adressait surtout aux nobles et aux seigneurs dont le respect pour les censures de l'Eglise avait souvent besoin d'être maintenu.

Richard Neveu mourut, après moins de quatre ans d'épiscopat, le 7 mai 1309. Au dire de son contemporain, Bertrand de la Guionie, religieux dominicain et ensuite évêque de Lodève, la lèpre qui conduisit Richard au tombeau était une punition divine pour avoir traversé les rigueurs des inquisiteurs de la foi. Cette appréciation nous semble tenir plutôt de l'esprit de corps que de la vérité. Un ancien Nécrologe porte : *VI idus Maii, obiit anno MCCC IX venerabilis pater domnus Richardus bonæ memoriæ quondam Episcopus Biterrensis.*

Il portait pour armoiries : *d'azur, à trois roses d'argent.*

51. — BÉRENGER IV DE FRÉDOL DIT LE JEUNE (1309-1312).

Bérenger de Frédol, surnommé *le Jeune*, pour le distinguer de son oncle le cardinal-évêque de Frascati, naquit probable-

ment comme lui, au château de la Vérune, et était chanoine et camérier de l'église de Saint-Nazaire, lorsque, peu de jours après la mort de Richard Neveu, lui échut le gouvernement du diocèse de Béziers, en mai 1309. Il est à croire que c'est par l'élection dans les formes ordinaires qu'il arriva à l'épiscopat, contre l'opinion du savant Baluze, qui attribue sa nomination directe au pape Clément V. Une chose est certaine, c'est que Bérenger fut confirmé en la même année par ce pontife, et de là pourrait bien venir l'assertion de Baluze. Il paraît qu'il était absent lors de sa promotion; car le 14 mai, sept jours par conséquent après le décès de Richard, les vicaires généraux de l'évêché donnèrent en son nom à Gilles, archevêque de Narbonne, les lettres nécessaires pour percevoir les subsides accordés aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Lui-même écrivit à ce sujet à l'archevêque, le 15 juin 1310 et le 15 mai 1311. Très-probablement, il assista au concile de Vienne du 16 octobre 1311 au 6 mai 1312; c'est du moins la remarque que fait Andoque, après avoir dit que le décret rendu par ce concile contre les Templiers fut adressé non à l'évêque de Béziers, qui était absent, mais à Guillaume de Frédol, archidiacre, et à Bérenger Alverin, chanoine de Saint-Nazaire.

En 1311, ce prélat reçut l'hommage de Guillaume de Montpezat pour le fief de Montibel. L'année suivante, il appela au Saint-Siége de ce que Luc de Fiesque, cardinal du titre de Sainte-Marie *in via lata*, avait nommé à l'abbaye de Saint-Aphrodise, blessant ainsi et les droits de l'évêque, à qui appartenait le gouvernement de l'abbaye depuis la mort de l'abbé Benoît Gaëtan, et les droits des chanoines de la même église, à qui appartenait l'élection de leur abbé, sauf le consentement de l'évêque; ceux-ci, par acte du 30 mars 1312, appelèrent également à Rome contre le susdit cardinal, en rejetant Frédéric, fils de Guillaume de Fiesque, son parent, qu'il voulait leur donner pour abbé. Nous ignorons l'issue de ce double appel. Au mois d'octobre de la même année, Bérenger engagea le four banal de Cazouls, moyennant une rente annuelle.

François de Bosquet, évêque de Lodève et plus tard, de Montpellier, auteur d'un ouvrage intitulé les *Vies des Papes français qui ont siégé à Avignon*, dit que notre prélat fut compris dans la 3e création de cardinaux faite par Clément V; Ptolémée de Lucques et Bernard de la Guionie, biographes de ce souverain Pontife, disent de leur côté, que Bérenger, évêque de Béziers, fut

élevé au cardinalat dans cette même promotion le samedi des Quatre-Temps de l'Avent, 23 décembre 1312, et qu'il eut le titre des saints Nérée et Achillée, qu'avait d'abord eu son oncle, titre qu'il échangea ensuite contre celui des saints Jean et Paul : aussi Félix Contelorio n'a-t-il pas de peine à prouver, d'après le livre des obligations du Vatican, qu'il y a eu deux Bérenger de Frédol, cardinaux, tous deux créés par Clément V et tous deux ayant porté le même titre cardinalice ; l'un Bérenger l'Ancien, évêque de Frascati, l'autre Bérenger le Jeune, évêque de Porto. Certainement Frizon et Ciaconius n'en auraient pas fait qu'un personnage, s'ils avaient consulté les registres du Vatican. C'est le 14 août 1317 que Jean XXII nomma Bérenger le Jeune évêque de Porto, dont le siége était depuis peu devenu vacant par la mort de Bernard de Castanet. Le 12 juillet 1319, le cardinal Pierre d'Arrablay et Bérenger écrivirent aux Carmes de Paris au sujet du corps du cardinal Michel du Bec, que leur couvent allait recevoir; cette lettre se trouve parmi les pièces justificatives de l'*Histoire des cardinaux français*, page 277. En 1321, notre prélat sacra Henri, évêque de Kiovie : ce seul fait qui n'est pas contesté, renverse l'affirmation des frères de Sainte-Marthe, d'après lesquels il serait mort le 24 avril 1316. Baluze, après Contelorio, est plus exact en plaçant ce décès en mai 1323, puisqu'en cette année l'évêque de Porto est nommé parmi les cardinaux défunts non participants.

Ses armoiries étaient : *d'argent, au chef de sinople.*

52. — GUILLAUME V DE FRÉDOL (1314-1349).

Guillaume de Frédol, était fils de Pierre de Frédol, seigneur de la Vérune ; frère de Bérenger IV de Frédol, son prédécesseur ; frère aussi d'André de Frédol, évêque de Maguelone ; et par conséquent neveu de Bérenger III de Frédol, mort cardinal-évêque de Frascati. Le 31 juillet 1314, il s'acquitta envers la Chambre apostolique, d'après le registre du Vatican ; mais il peut bien être qu'il eut succédé à son frère en 1313, et même vers la fin de 1312. Quoi qu'il en soit, le 18 octobre 1315, il tint à Béziers un synode diocésain où, entre plusieurs autres, fut rédigé le statut suivant : « Parce qu'il est arrivé fréquemment, de l'aveu de personnes dignes de foi, que des lettres émanées de notre cour spirituelle, n'ont pas été présentées aux chapelains destinataires, et ont reçu des scels faux ; ce qui provient de ce qu'un grand

nombre d'églises de notre cité et de notre diocèse, n'ont pas de sceau particulier et distinctif; vu les dommages et dépenses résultant de ces faits et voulant y obvier, nous, Guillaume, évêque de Béziers, ordonnons que tous les recteurs et vicaires perpétuels des églises de notre ville et de notre diocèse qui n'ont pas de sceau au propre nom de leur église, en fassent faire un d'ici à un mois, sous peine, aux contrevenants, d'une amende de dix sous tournois. »

En 1316, Guillaume échangea quelques terres qu'il avait près de l'étang de Cailan, contre des fiefs possédés sur le terroir de Cazouls, par Armand de Lair. Les seigneurs qui tenaient de l'évêque des fiefs autour de la ville, lui rendirent hommage; du nombre furent Jacques Chauvet, chevalier, et Guillaume de Pataut, son neveu, damoiseau de Villeneuve, qui, en 1317, lui reconnurent une condamine dans la dîmerie de Cers. En 1318, il fonda un obit pour le repos de l'âme de Pierre de Frédol, son père. Le 17 avril 1320, il convoqua dans la cathédrale de Saint-Nazaire, un synode où furent promulgués quelques décrets contre les Juifs. Le 28 mai 1321, délégué par le pape Jean XXII, il dressa des statuts pour la réformation de l'abbé et des religieux de Joncels. En 1323, et non pas 1321, comme l'indique la *Gallia christiana*, le corps de son oncle, le cardinal Bérenger de Frédol, fut par ses soins rapporté d'Avignon où il avait été inhumé, et il le fit déposer dans la chapelle de Saint-Etienne en la cathédrale. Le 9 décembre de cette année, Hugues de Foussières, coseigneur de Pézènes, reconnut à Guillaume le domaine de Poussec, situé entre Faugères et Soumartre. Par une bulle datée d'Avignon, le 3 mai 1324, Jean XXII lui accorda la faculté de tester. En 1326, Guillaume, de concert avec son chapitre, confirma la division, qu'avait faite son prédécesseur Bérenger, des bénéfices qui étaient à la collation de l'évêque d'avec ceux qui étaient à la nomination des dignitaires et des chanoines de ce même chapitre. A sa prière et en vertu d'une bulle du 13 février 1327, le pape Jean XXII unit à la mense épiscopale de Béziers l'église de Coussergues, près de Montblanc. En 1328, Bernard de Fouzillon lui fit hommage pour le fief de Carausan. L'année suivante se représenta la question que nous avons déjà souvent rencontrée : L'évêque de Béziers devait-il prêter serment au roi? Guillaume requis de le faire le 15 juillet 1329, répondit le 2 novembre suivant, à l'encontre des exigences de Philippe VI de Valois, qu'il ne devait pas le serment, et que par conséquent il ne

voulait ni ne pouvait le prêter. Il protesta toutefois en même temps de son inviolable attachement au roi de France. Ce prince, qui avait des embarras plus sérieux sur les bras, fit semblant de se contenter de cette réponse. Faut-il ici laisser dire à dom Vaissette que le clergé fut communément plus soigneux en ce temps-là de défendre ses immunités et ses prérogatives que d'édifier par ses mœurs et par sa conduite?

Le 9 décembre 1330, l'évêque de Béziers reçut l'hommage de Salomon de Faugères, coseigneur du château de Mallevieille, près de Mérifons, et de Paul de Clermont. En 1335, il contribua de son influence et de ses libéralités, à assurer aux chapelains du Saint-Esprit une part égale dans les distributions à celle des conduchiers et des hebdomadiers de la cathédrale. Deux ans après, une grave accusation pesa sur lui, celle d'avoir eu recours aux maléfices et aux rites sacriléges de la magie, pour amener la mort de Jean XXII. Le pape Benoît XII ordonna d'informer publiquement à ce sujet et de lui envoyer le résultat de l'enquête. Cette accusation absurde n'a pas laissé d'autres traces dans l'histoire, et nous en ignorons parfaitement les suites : elle n'en eut pas de graves cependant et dut tomber bientôt devant l'évidence, puisque Guillaume continua encore plus de dix ans et jusqu'à sa mort à gouverner son diocèse.

Le 1er mai 1342, ses chanoines étant capitulairement assemblés, après un discours qu'Andoque avait vu dans les archives épiscopales, Guillaume fit rédiger en 40 articles les Statuts et Coutumes de son diocèse. En voici l'analyse d'après le texte publié par dom Martène (*Thes. Anecd.*, tome IV, col. 539).

Le 1er veut que chaque recteur ou vicaire du diocèse, ou en leur absence le chapelain chargé de les remplacer choisisse parmi les paroissiens un ou deux, ou un plus grand nombre d'hommes sages, prudents, aisés de fortune, pour recueillir et administrer les revenus de l'Eglise. Les fabriciens (pour employer le mot moderne) prêteront serment au prieur, au vicaire ou au chapelain, de gérer avec probité et de rendre compte une fois par an des recettes et des dépenses. Ils ne pourront disposer des fonds de l'église que pour ses besoins et son utilité propres, à moins d'obtenir pour en user autrement, la permission de l'évêque, ou de ses vicaires en cas d'absence. S'ils font autrement, qu'ils soient excommuniés. Si étant ainsi excommuniés, ils ne se font pas absoudre au bout de quinze jours à dater de celui de la publication de la sentence; que deux fois par jour

dans l'église, à la grand'messe et aux vêpres, leurs noms soient proclamés au son des cloches et les cierges éteints; que si après quinze autres jours, ils ne viennent pas encore à résipiscence, le synode veut qu'on s'abstienne dans la paroisse de célébrer publiquement l'office divin et de sonner les cloches, si ce n'est pour tierce, midi et none. On prévoit ensuite le cas où les fabriciens ne pourraient rendre leurs comptes, pour ce motif que les débiteurs de la fabrique ne paieraient pas.

2e. Qu'à l'endroit le plus convenable et le plus sûr de chaque église, il y ait un tronc ou coffre fixé au mur où les fonds soient enfermés sous une double serrure. Des deux clés, le recteur, ou, en son absence, le chapelain en gardera une, et le fabricien l'autre; ils s'en serviront ensemble quand il le faudra.

3e. Il est décrété que si, par suite de discorde entre les fabriciens, l'Eglise ne peut obtenir ce qui lui est nécessaire, on en informera l'évêque au bout de quinze jours, ou celui-ci ou ses vicaires. — La destination des legs doit être respectée par ceux qui les administrent, et on ne peut les employer à d'autres usages que par l'autorisation de l'évêque. Que ceux qui agiront autrement redoutent avec raison l'excommunication et les autres peines canoniques.

4e. Cet article explique les points de foi contenus dans les douze articles du Symbole des Apôtres.

Le 5e parcourt le Décalogue et en tire des règles pratiques pour la conduite des chrétiens.

Le 6e et les suivants jusques et y compris le 12e traitent du baptême, règlent les formes pour l'administrer, et déterminent les personnes qui, en général ou dans des cas prévus, peuvent le conférer. Il y est question de l'ondoiement.

Les trois suivants s'occupent de la confirmation. Nous y remarquons ce passage : Si quelqu'un par mépris, et ayant la faculté de recevoir la confirmation, néglige de le faire, je ne crois pas qu'il puisse se sauver sans ce sacrement; il pèche mortellement et n'est pas un vrai chrétien... On peut changer les noms des confirmants.

Les huit articles suivants traitent de la confession : Que chaque dimanche, les fidèles soient avertis qu'ils doivent se confesser une fois l'an à leur propre prêtre ou à un autre, mais avec la permission de leur chapelain ou recteur. S'ils ne le font pas, que l'entrée de l'église leur soit refusée pendant leur vie, et qu'à leur mort, conformément aux décrets du concile de Latran, ils soient pri-

vés de la sépulture ecclésiastique. — Que les médecins appelés auprès des malades les engagent à se confesser. Que le prêtre n'ose jamais par haine, par colère ou par amour, révéler des lèvres ou du geste la confession de quelqu'un, sinon qu'il redoute la déposition, peine édictée par le concile de Latran. — Il est défendu au prêtre qui reçoit la confession d'un laïque de lui imposer en pénitence des messes à faire dire ou par lui-même ou par quelqu'autre prêtre qu'il lui désignerait.

Le 24e décrète que tout chrétien âgé de 14 ans, et qui est en danger de mort, doit autant que possible recevoir l'extrême-onction.

Le 25e ordonne les trois publications avant le mariage, de façon que dans les intervalles qui les séparent, le peuple puisse révéler des empêchements, s'il en connaît. Agir autrement, c'est faire un mariage clandestin, péché dont l'absolution est réservée à l'évêque.

Le 26e prescrit au moins une communion par an ; à défaut, que celui qui s'en abstient soit exclu de l'église pendant sa vie et privé, à sa mort, de la sépulture ecclésiastique. Le pasteur toutefois, peut, pour de bonnes raisons, retarder la communion pendant un temps.

27e Durant les trois dimanches qui suivent chaque synode, les vicaires, recteurs et chapelains curés, à la grand'messe, avertiront tous les héritiers, successeurs et généralement les personnes chargées de l'exécution des dernières volontés des mourants, de ne pas différer plus de deux mois après la dernière monition, de faire part à leurs curés ou recteurs des intentions pieuses qu'ils ont à remplir, etc.

Le 39e règle la forme et l'étoffe des vêtements que porteront les ecclésiastiques, surtout ceux qui ont charge d'âmes. On leur recommande la décence et l'honnêteté, et on leur défend le rouge et le vert pour l'habit et pour la chaussure.

40e et dernier. « De l'autorité du Tout-Puissant Père, Fils et Saint-Esprit, et des bienheureux apôtres, Pierre et Paul et de tous les saints ; de l'autorité apostolique et de notre propre autorité, nous excommunions tous les hérétiques, leurs adeptes, leurs fauteurs, protecteurs, tous ceux qui s'opposent à leur poursuite par l'Inquisition.

» *Item*, les corsaires de mer et les brigands sur terre, ceux qui vendent aux Sarrasins des armes, du fer, du bois ou toute autre chose dont ces infidèles peuvent se servir pour attaquer les chrétiens ou se défendre contre eux.

» *Item*, les usuriers, les concubinaires, les adultères, les incestueux manifestes;

» *Item*, ceux qui ont établi ou établissent de nouveaux péages, ou augmentent le tarif des anciens, sans y être légitimement autorisés;

» *Item*, ceux qui tiennent des *tricheries* publiques où l'on blasphème les noms du Christ, de la sainte Vierge et de tous les saints;

» *Item*, les enchanteurs, les augures, les sorciers et sorcières, les aruspices, les devins et autres gens adonnés aux maléfices, de quelque condition, de quelque sexe qu'ils soient, aussi bien ceux qui pratiquent l'art magique que ceux qui leur demandent conseil ou assistance;

» *Item*, nous excommunions quiconque sciemment envahit, usurpe ou trouble notre juridiction spirituelle ou temporelle dans la ville ou le diocèse de Béziers. Si une fois, canoniquement avertis, les coupables ne se désistent pas, nous mettrons leurs biens en interdit.

» Tous ces excommuniés, nous les livrons à Satan pour la perte de leurs corps, afin que leurs âmes soient sauvées au jour du jugement; de même que ces cierges s'éteignent, ainsi leurs œuvres soient éteintes devant Dieu, jusqu'à ce qu'ils se repentent et viennent à amendement. »

Furent témoins de la promulgation de ces Statuts, Bérenger de Frédol, neveu de l'évêque et archidiacre de Cabrières; Jacques de la Broue, archidiacre de Lunas; Albaron-Albaron, précenteur; Bernard de Caylus, sacristain; Ponce-Aybrand, sous-chantre; Bernard de Mandagot, chanoine, et d'autres.

Guillaume de Frédol est mentionné dans les rubriques de Clément VI, au 29 mai 1345, et il y est dit qu'il succéda à Richard, successeur de Bérenger : c'est une erreur manifeste; Guillaume succéda à son frère Bérenger et non à Richard. Baluze (T. II, *Vit. Pap. Aven.*, col. 717), rapporte une lettre de Clément VI par laquelle le pontife charge les évêques d'Agde, de Béziers et de Maguelone de délivrer au plus tôt Bernard de Liposcoa, de la prison où l'avaient jeté, quand il passait à Agde, Jean Berrier et ses complices. Ce document est de l'an 1347. Dom Martène produit une autre lettre datée du 6 juillet 1349, et où Pierre, archevêque de Narbonne, invite ses suffragants à dénoncer l'excommunication encourue par Girbert, évêque de Carcassonne, pour s'être opposé à la visite de son métropolitain.

L'archevêque donne ici à notre prélat le titre de doyen des évêques de la province de Narbonne : ce qui indique suffisamment son grand âge. Aussi les historiens ne nous apprennent-ils plus rien de lui, pas même la date exacte de sa mort. Catel l'assigne à l'année 1333, d'après un ancien cartulaire, et lui substitue un Pons. Nous venons de voir que Catel se trompe de beaucoup. Andoque la place au 28 décembre 1349, d'après les archives; les frères de Sainte-Marthe, au 23 décembre de la même année; enfin, le monographe le plus moderne, M. Sabatier, au 6 juillet 1349, d'après une autorité qu'il n'indique pas, mais nous soupçonnons qu'il a pris ici par inadvertance la date de la lettre de l'archevêque de Narbonne rapportée par dom Martène. Ce qui nous semble incontestable, c'est que Guillaume mourut en décembre 1349 : quant au jour nous ne saurions nous prononcer.

Guillaume de Frédol portait pour armoiries : *d'argent, au chef de sinople.*

53. — GUILLAUME VI DE LANDORRE (1350).

Les historiens du monastère d'Aniane sont tous d'accord sur ce point, qu'un abbé de ce monastère, Guillaume de Landorre, fut élevé en 1350 (nouveau style) sur le siége épiscopal de Béziers. Avant de porter la crosse abbatiale, Guillaume de Landorre avait été moine en l'abbaye de Conques, au diocèse de Rodez. Il était fils d'Amalvin de Landorre, devenu l'unique possesseur de la baronnie de ce nom, en Rouergue, par la mort sans enfants de son frère Arnaud de Landorre, et qui épousa par contrat du 25 septembre 1317 une femme de la maison de Caylus, qualifiée dans divers actes, noble Caylusse de Caylus, dame de Salmiech, vicomtesse de Cadars. Guillaume de Landorre fut sacré dans l'église cathédrale de Narbonne par l'archevêque de cette ville et lui jura ensuite obéissance, le 13 février 1350. Nous traduisons la formule de ce serment comme spécimen de tous les actes semblables. « Je Guillaume, appelé à l'évêché de Béziers, jure dès cette heure et pour toujours à la sainte Eglise de Narbonne et à vous, seigneur Pierre, archevêque actuel de cette Eglise, ainsi qu'à vos successeurs canoniquement institués, l'obéissance et le respect que les saints Pères ont établis. Je promets que ni par conseil ni par action je ne serai cause que vous perdiez la vie ou un membre, ou que vous soyiez privé de votre liberté. Je garderai

secret tout ce que vous m'aurez confié de vos desseins ou directement ou par lettres ou par messager. Sauf les devoirs de ma charge, je viendrai de tout mon pouvoir à l'aide de votre personne et de votre évêché. Appelé au synode, je m'y rendrai, à moins d'en être empêché par une cause canonique. Je n'aliénerai point les biens de l'Eglise de Béziers et ne les inféoderai à personne sans votre autorisation, et seulement, selon les canons, usages et priviléges de ma dite Eglise. Cela, je le jure sur les saints Evangiles et le scelle de mon propre sceau devant les témoins ici présents. Fait et donné à Narbonne, le 13 février 1349 (1350, n. style). »

Il est donc incontestable que Guillaume de Landorre fut évêque de Béziers, mais son épiscopat a fort embarrassé les auteurs de la *Gallia christiana*. « Dans le livre des obligations du Vatican, disent-ils, Hugues de la Judie est qualifié *évêque élu de Béziers*, le 12 décembre de la même année, de plus, le 24 du même mois, ce dernier proteste auprès du sénéchal de Carcassonne contre le viguier de Béziers qui avait indûment mis sous la main du roi les biens de son évêché après la mort de Guillaume : ce que reconnaissent les officiers royaux. Très-certainement, le 11 décembre, Hugues était en possession et le fut désormais. Il n'est qu'un moyen de concilier ces deux séries de faits, c'est d'admettre que Guillaume de Landorre, élu par le chapitre de Saint-Nazaire et confirmé par le métropolitain, fut presque aussitôt forcé de céder la place à Hugues. »

Les honorables Bénédictins eussent triomphé aisément de ces difficultés apparentes, en réfléchissant que la date de 1349, mentionnée dans le document ci-dessus, doit être comptée 1350, suivant le comput moderne. Du reste, dans la série des abbés d'Aniane (Voir notre vol. Ier, *diocèse de Montpellier*, page 361), ils indiquent eux-mêmes la date du décès de Guillaume, qui arriva le 29 mai 1350, quelques mois après son intronisation.

Guillaume de Landorre avait pour armoiries : *de gueules, au lion d'or.*

54. — HUGUES DE LA JUDIE (1349-1371).

Hugues de la Judie, et non de la Jugie, comme l'ont écrit divers auteurs, naquit dans la paroisse d'Eyren, village situé près de Tulle, dans la province de Limousin. Il eut pour père Jacques de la Judie, seigneur du château de ce nom, auprès de

Saint-Martin-le-Vieux, aujourd'hui canton d'Aixe (Haute-Vienne), que le roi Philippe de Valois annoblit en 1338. Sa mère, Guillemette-Reine Roger, était la sœur du pape Clément VI. Ses frères furent Nicolas, seigneur de la Vinadière; Guillaume, chanoine et archidiacre de Paris, cardinal le 20 septembre 1342, légat en Castille, mort à Avignon le 28 avril 1374; Pierre, archevêque de Narbonne, puis de Rouen, cardinal le 20 décembre 1375, mort le 21 novembre 1376, et Guillaume de Colonges. Il eut en outre une sœur nommée Elisa. Le 11 décembre 1350, et non pas 1349, Clément VI nomma évêque de Béziers, à la place de Guillaume de Landorre, Hugues, alors simple clerc et trésorier de l'Eglise de Tours. Cette rapide élévation fut due à l'influence du cardinal de Beaufort, depuis pape sous le nom de Grégoire XI, et comme lui neveu de Clément VI. On devine aussi qu'ayant à parcourir tous les degrés de la cléricature, il ne vint pas tout de suite prendre possession; on le voit, cependant, quoique absent, faire valoir ses droits. Nous l'avons dit à la fin de la Notice précédente; les biens de son évêché étaient sous le séquestre royal par droit de régale depuis la mort de Guillaume de Landorre; il les réclama aussitôt après sa nomination, et ils lui furent rendus le 20 janvier 1351 (n. s.) par les officiers royaux, qui reconnurent n'avoir aucun droit de régale sur l'Eglise de Béziers. La même année, Hugues transigea avec Pons de Thezan et Bérenger, seigneur de Saint-Geniez, tous deux frères, touchant le château d'Aspiran, dont ils étaient coseigneurs.

On l'a fait remarquer justement : le Languedoc souffrait depuis plusieurs années les atteintes des trois fléaux les plus désastreux : la guerre, la peste et la famine. La discipline ecclésiastique, les mœurs des laïques s'étaient grandement relâchées, en même temps que les priviléges des clercs avaient subi des dommages. Pierre de la Judie, archevêque de Narbonne, vit le remède au désordre dans la convocation d'un concile provincial. Nous allons donner par extraits la lettre adressée dans ce but à l'évêque élu de Béziers; celles que reçurent ses cosuffragants n'en diffèrent que très-peu.

« Pierre, par la grâce de Dieu et la faveur du Siége apostolique, archevêque de Narbonne, à vénérable frère Hugues, évêque élu de Béziers, notre suffragant, ou, en cas d'absence, à son vicaire général, salut et sincère affection en Notre Seigneur. Parmi les sollicitudes continuelles qui incombent à notre ministère, la principale est de veiller à maintenir ou à ramener

dans un état salutaire les Eglises de notre cité, de notre diocèse et de la province, d'y faire fleurir la tranquillité, la liberté et tous les biens que produit une heureuse paix; nous devons en conséquence réformer le mieux possible et de la manière la plus profitable tout ce qui concerne le culte divin et ses ministres; suivant la voie de la vérité, aimant la lumière, il est de notre office de chercher à éviter les difficultés et de garder dans nos résolutions des mesures telles qu'il en résulte avantage pour tous et dommage pour personne. Or, dans notre cité, dans notre diocèse et dans notre province, il s'est produit des affaires intéressant toutes ces choses si importantes : c'est pourquoi nous avons décidé d'en délibérer avec vous, si Dieu le permet, dans un concile provincial, qui se tiendra le 7 novembre à Béziers, dans votre église cathédrale. Par la teneur des présentes, nous vous engageons donc, avec exhortation, à vous réunir, le jour et au lieu susdit, à nous et aux autres prélats également convoqués, pour tenir ce concile autant de temps qu'il conviendra de le proroger. Nous vous mandons aussi d'ordonner, de notre autorité et de la vôtre, pour le temps opportun, à tous les abbés, prévôts, doyens et prévôts d'églises collégiales, et autres personnes ecclésiastiques, régulières ou séculières, non exemptes, qui d'usage ou de droit font partie de semblables assemblées, de se rendre à celle-ci en personne ou de s'y faire représenter par procureurs munis de pouvoirs spéciaux. Et pour que ces personnes à vous soumises et que la chose intéresse ne puissent prétexter d'ignorance, vous publierez notre présente lettre dans un synode diocésain que vous tiendrez dans l'intervalle de ce jour à celui de l'ouverture du concile. Mais voulant prévenir tout étalage de vaines magnificences, nous vous enjoignons, de par la sainte vertu d'obéissance, de ne pas amener plus de dix chevaux de selle et deux sommiers pour vous et votre suite de domestiques; quant aux abbés de votre diocèse, vous leur enjoindrez de n'amener que cinq chevaux au plus et un sommier... Rendez la présente au porteur après l'avoir scellée de votre sceau, en témoignage que vous l'avez lue. Donné à notre château de Montels, l'avant-dernier jour de septembre, l'an du Seigneur 1351. »

D'après tous les auteurs, Hugues n'assista pas à ce concile; Andoque, les frères de Sainte-Marthe et dom Brice disent que c'est parce qu'il ne le voulut point à cause d'une question de préséance. Hugues, suivant ces auteurs, prétendait siéger après

le métropolitain, prétention qu'il notifiait par ces deux raisons : 1° l'Eglise a adopté dans la constitution hiérarchique l'organisation provinciale de l'empire, plaçant le siége du primat dans la ville qui avait un proconsul, et donnant aux suffragants le rang de la cité où ils étaient évêques à l'égard de la métropole ; or, la seconde colonie établie par les Romains dans la Gaule Narbonnaise étant Béziers, l'évêque de cette ville devait prendre place après l'archevêque de Narbonne ; — 2° la raison d'antiquité de son siége : car saint Aphrodise l'avait fondé aussitôt après l'établissement de celui de Narbonne. Il paraîtrait que les autres suffragants ne goûtèrent pas cette argumentation, et l'évêque de Béziers ne parut pas au concile ; mais, ajoute dom Brice, il ne quitta pas Béziers, pour maintenir intacte la valeur de sa réclamation. Dom Vaissette pense, avec plus de raison, que si Hugues n'assista pas à l'assemblée, c'est parce qu'il n'était pas encore sacré et qu'il n'était pas même encore venu à Béziers. Le même auteur cite, en preuve de son opinion, ce fait, que l'entrée solennelle de Hugues dans sa ville épiscopale n'eut lieu qu'en mai 1354. De notre côté, nous ferons remarquer que l'archevêque de Narbonne qualifie Hugues d'*évêque élu* dans la lettre-circulaire de convocation. En somme, s'il est difficile de tout nier dans le premier récit, il ne l'est pas moins, en l'absence de preuves directes, d'en maintenir l'exactitude complète. L'évêque de Carcassonne — et de ceci il y a preuve — prétendit avoir la première place au concile après l'archevêque, quoiqu'il ne fut pas le plus ancien par son sacre. L'assemblée décida ou plutôt laissa décider par son président que l'évêque de Carcassonne siégerait à gauche de l'archevêque, après l'évêque de Maguelone, qui était le plus ancien, sans rien préjuger sur le fond de la prétention du prélat qui en fit dresser acte. Cet acte, donné par Baluze dans ses *Concilia Galliæ Narbonensis*, mentionne le consentement des évêques de Maguelone, d'Agde, d'Uzès, de Nîmes, et la protestation de celui de Carcassonne, mais il n'y est nullement question de l'évêque de Béziers ; ce qui, à notre avis, corrobore l'opinion de dom Vaissette.

Dans ce concile furent rédigés douze canons de discipline, dont dix sont répétés, presque mot à mot, des conciles tenus à Avignon en 1326 et en 1337. En voici le sommaire :

1. — On recommande d'incliner la tête en prononçant le saint nom de Jésus. Indulgence de dix jours pour chaque fois qu'on l'inclinera avec respect dans la récitation de l'office divin.

2. — Les curés exhorteront les fidèles à accompagner le Saint-Sacrement, quand on le porte aux malades. Indulgence de dix jours pour ceux qui l'accompagneront de jour ou de nuit; de vingt jours s'ils l'accompagnent avec de la lumière pendant le jour, et de trente s'ils l'accompagnent avec de la lumière pendant la nuit. Même indulgence à ceux qui enverront des flambeaux pour être portés de leur part.

3. — Indulgence de douze jours à ceux qui prieront à la messe pour le pape, pour le roi et pour les prélats de la province.

4. — Ordre aux curés et aux vicaires de fermer à clé les fonts baptismaux et de les tenir propres.

5. — Excommunication contre les particuliers, et interdit contre les communautés qui auront usurpé les biens de l'Eglise, s'ils ne font satisfaction dans l'espace de six jours.

6. — Défense, sous peine d'excommunication, aux curés de permettre à leurs paroissiens de recevoir la communion, ou à qui que ce soit de l'administrer au temps de Pâques, ailleurs que dans les paroisses et dans les lieux où les curés ont coutume de faire leurs fonctions : on excepte le cas de maladie. Les prélats sont aussi avertis de n'accorder que pour de bonnes raisons la permission de communier en ce temps-là hors de la paroisse.

7. — On exhorte les clercs bénéficiers et dans les ordres sacrés à garder l'abstinence du samedi. (Dans le second concile d'Avignon, ce statut avait pour sanction l'exclusion de l'église pendant un mois. On voit que l'abstinence du samedi n'était pas encore passée en loi pour tous les fidèles.)

8. — On renouvelle les peines portées contre ceux qui osent excommunier les supérieurs par qui ils ont été frappés de censures.

9. — On défend toute violence contre les porteurs ou exécuteurs des actes de la juridiction ecclésiastique.

10. — Ordre de faire les testaments en présence du curé, ou du moins de lui donner connaissance de ce qui y est contenu.

11. — Les bénéficiers qui entreront dans l'église sans être en habits décents, paieront douze deniers d'amende. Pour la même faute, les chanoines seront privés des distributions manuelles de ce jour-là.

12. — Les confesseurs écriront les noms de ceux qu'ils confessent, afin qu'on puisse s'assurer si le précepte de la confession annuelle a été observé. Si quelqu'un se confesse à un autre

prêtre approuvé pour entendre les confessions, on lui enjoint, sous peine d'être privé de l'entrée de l'église pendant sa vie, et de la sépulture ecclésiastique après sa mort, de certifier une fois l'année, à son propre prêtre, qu'il s'est confessé.

En 1352, Hugues de la Judie, transigea avec ses chanoines touchant quelques dîmes. Jusque-là il avait administré par l'intermédiaire d'un vicaire général; mais, le 4 mai 1353, il fit son entrée solennelle dans Béziers par la porte du Pont, en compagnie de son frère l'archevêque de Narbonne.

Le chroniqueur contemporain Mascaro nous a laissé la relation de cette entrée. Il paraît que Hugues de la Judie se souciait fort peu d'imiter les évêques, ses devanciers, et voulait se refuser au serment qu'on exigeait du prélat qui faisait son entrée dans Béziers et que les gouverneurs de la cité réclamaient avec les formes les plus sévères. Avertis à temps, les consuls firent fermer les portes de la ville et refusèrent obstinément de les ouvrir jusqu'à ce que le nouvel évêque eût juré de maintenir les franchises et les libertés de Béziers. Pierre de la Judie, archevêque de Narbonne, qui accompagnait son frère Hugues, exhorta ce dernier à s'exécuter de bonne grâce, et pour faire connaître aux habitants de la cité qu'il voulait se conformer à l'usage, l'archevêque de Narbonne trouva qu'il n'y avait rien de mieux à faire par l'évêque que de lever la main en guise de serment. Ce signe fut compris, deux notaires, maître Estève et maître Jean de Camplong vinrent recevoir l'acte de serment et l'entrée fut effectuée.

La réception de Hugues ne fut pas du reste trop brillante, un temps affreux et froid régna tout le long de la journée. Le vent était si fort qu'il enlevait les toitures des maisons et personne n'osait s'aventurer dans les rues (1).

Le 11 septembre 1353, Hugues signifia que le vendredi, 13 de ce même mois, il visiterait canoniquement l'abbaye de Saint-Aphrodise.

(1) Aquel an meteis intret mossen Huc, avesque de Bezes, e intret al portal de la Costa del Pon. Els senhors Cossols van far claure lo dich portal, entro que agues jurat las libertatz e la franquezas de la viela, et l'arcivesque de Narbona son frayre va li dir que leves la ma sus aut al portal en senhal de juramen, IIII del mes de may (M CCC LIII) Pres ne carta maystre Esteve vices e maistre John de Camplont. E aquel jour fes sobre gran freg et sobre gran ven, que tombavan los teules des hostals que hom non auzava ana per carieyras (*Chronique* de Mascaro).

Le prince de Galles, à la tête d'une armée anglaise, fit en 1355 une irruption dans le Languedoc. Dans la crainte d'être assiégés et pour nuire à l'ennemi en même temps que pour mieux se défendre, les habitants de Béziers demandèrent à l'évêque la permission de démolir plusieurs établissements religieux et même deux faubourgs situés hors des remparts, et où se trouvaient les couvents des Cordeliers, des Augustins, des religieuses de Saint-Antoine, des Clarisses et des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. En 1357, et toujours en prévision d'une nouvelle invasion anglaise, l'évêque Hugues, de concert avec Arnaud de Montespan, sénéchal de Carcassonne, approuva l'élection d'un certain Montpesuc, comme capitaine de guerre. Le prince s'avança jusqu'à Capestang. Les milices de la sénéchaussée de Beaucaire étaient réunies à Béziers, tandis que le comte d'Armagnac marchait contre lui avec une armée qu'il avait réunie près de Toulouse, ce qui força le prince anglais de se retirer par les montagnes du Cabardès. Suivant quelques historiens, ce Montpesuc est le personnage dont le peuple croit reconnaître l'image dans un torse antique de marbre blanc placé jusqu'en 1849 à l'entrée de la rue Française, près de l'Hôtel-de-Ville, et qu'on nomme la statue de Pepesuc (Pierre Péruc). Nous ferons remarquer que le chroniqueur Mascaro parle de cette statue de P. Peruc *ques de peyra al cap de la carrieyra Franceza*, en l'an 1348.

Le roi Jean ayant été fait prisonnier après le désastre de Poitiers, Hugues contribua en 1358 à sa rançon pour 2000 deniers d'or. En 1363, amiable compositeur, conjointement avec l'archevêque de Narbonne, il termina un différend qui s'était élevé entre lui et les consuls de Béziers d'une part, et les officiers royaux de l'autre; ceux-ci refusaient de s'engager par serment à respecter les franchises et priviléges de la ville; les arbitres les y condamnèrent. La même année, il leva dans son diocèse des troupes, au moyen desquelles Arnaud de Montespan assiégea le château de Lignan, où une bande d'aventuriers s'était établie, pour de là rançonner le pays. En 1365, il fournit également des soldats à Louis, duc d'Anjou, pour faire le siége de Tarascon; mais il paraît que ce secours ne fut pas volontaire, et que Duguesclin l'obligea à le fournir.

Par une lettre du 1er avril 1366, Hugues dénonça par ordre de Jean, cardinal du titre de Saint-Marc, une sentence en vertu de laquelle le juge et le viguier de Gignac, qui avaient fait pendre

un clerc, devaient détacher de la potence le corps du supplicié, le faire porter par quatre huissiers dans un drap du prix de 10 florins, jusqu'à l'église, eux l'accompagnant une torche allumée à la main, et enfin assister à une messe et aux funérailles en présence de l'official de l'évêque. En 1367, le vicaire général de Hugues accorda aux juifs habitants de Béziers le droit d'ouvrir une école, une synagogue et d'avoir un cimetière particulier. Le 28 janvier de l'année suivante, il fut présent à la réception à Toulouse des reliques de saint Thomas apportées d'Italie. En avril suivant, il fonda la vicairie de sa cathédrale. Le 28 du même mois, l'archevêque et primat de Narbonne, convoqua par lettres ses suffragants au concile qui devait se tenir à Lavaur le 27 mai 1368, pour délibérer sur la foi et les libertés de l'Eglise. Dans cette lettre écrite d'autorité du pape Urbain V, notre prélat est qualifié doyen des évêques de la Narbonnaise. Les évêques des trois provinces de Narbonne, de Toulouse et d'Auch, obéirent pour la plupart à cet appel; celui de Béziers était alors absent, et la lettre de convocation fut dénoncée par son vicaire général aux abbés du diocèse.

Le 31 juillet de la même année, Hugues renouvela et confirma dans un synode les Statuts dressés par ses prédécesseurs; Jean de la Garrigue, précenteur de l'Eglise de Béziers, présida à cette assemblée à la place de l'évêque, retenu par une assez grave maladie. Le 17 avril 1369, après la quinzaine de Pâques, il tint un autre synode où fut réglée la tenue de celui qui aurait lieu le 16 octobre en la fête de saint Luc. Ce jour-là, il promulgua quelques nouveaux règlements, et l'année suivante, 1370, il fit encore quelques dispositions synodales que relate dom Martène, au tome IV du *Thes. Anecd.* passim. M. Sabatier nous fournit quelques prescriptions de ces diverses assemblées diocésaines. « Il est défendu aux clercs de porter des armes, si ce n'est en voyage ou pour toute autre cause légitime. Ils ne doivent pas exercer des métiers déshonnêtes, se livrer au commerce, et surtout pratiquer l'usure. Ils s'abstiendront de fréquenter les tavernes et d'assister à des spectacles profanes. — Les clercs et les laïques ne doivent pas avoir des concubines, ni occuper à leur service des femmes de mœurs suspectes. — Il est défendu, sous peine d'excommunication de se livrer à l'exercice de la chasse le dimanche; de faire des charivaris aux veufs et aux veuves qui convolent à de secondes noces, ainsi qu'à toutes autres personnes. — Les juifs ne pourront être entendus en

témoignage contre un chrétien pour fait de dettes, ni obtenir justice dans leurs propres demandes qu'après avoir prêté serment selon le rit mosaïque. Ils doivent porter un costume distinctif et sont soumis à plusieurs autres prescriptions toutes empreintes de ce caractère de défiance et de haine qu'on éprouvait à leur égard et que légitimait souvent l'énormité de leurs usures. — Il est défendu aux femmes de se farder, une telle action étant une offense à Dieu; car elle annonce de leur part qu'elles préfèrent le visage qu'elles se composent à celui qu'il leur a donné. »

En 1371, le cardinal de Beaufort, cousin de Hugues de la Judie, étant devenu pape, sous le nom de Grégoire XI, unit à l'église de Saint-Nazaire celle de Gabian, et la même année transféra notre prélat au siége de Carcassonne. Hugues se rendit à Avignon pour saluer le pontife, et y mourut le dimanche 13 juillet 1371. Il avait légué à la cathédrale de Béziers sa crosse d'argent et sa mitre enrichie de perles et de pierres précieuses. Nous traduisons, d'un ancien registre de l'église de Saint-Nazaire, la note suivante: « L'an du Seigneur 1371 et le 13 juillet, mourut à Avignon, Révérend Père en Dieu, seigneur Hugues, évêque de Béziers, pour l'âme de qui son frère, Révérend Père en Dieu, Pierre, archevêque de Rouen, comme son exécuteur testamentaire, a institué un obit général dans une chapelle de Saint-Nazaire en 1375, alors que son corps fut rapporté d'Avignon et inhumé dans la chapelle de Saint-Eloi de la cathédrale de Béziers. »

Hugues de la Judie portait pour armoiries : *parti d'argent à la bande d'azur, accompagnée de six roses de gueules*, qui est de Roger; *et d'azur, à la fasce d'or*, qui est de la Judie; sur le tout, *d'or, à un lis au naturel de gueules.*

55. — SICARD D'AMBRES DE LAUTREC (1371-1383).

Andoque donne pour successeur à Hugues de la Judie, un Raimond Lenoir, de la famille de la Redorte, qui aurait été nommé d'office par Grégoire XI; mais ajoute-t-il, le clergé, la noblesse et le peuple ne voulurent pas le reconnaître pour évêque, et en élurent un autre selon les anciennes formes. La *Gallia christiana* suppose que l'erreur d'Andoque vient qu'il aura lu 1371, où il y avait 1215, et alors il s'agirait de l'évêque de ce nom que nous avons vu ci-devant, à cette dernière date. De fait, cet auteur est le seul à placer un évêque de Béziers, entre Hugues

de la Judie et Sicard d'Ambres de Lautrec (Voir, 1er vol. *diocèse d'Agde*, page 478).

56. — GUI DE MALSEC (1383).

(Voir aux *Évêques d'Agde*, tome Ier, page 484.)

57. — SIMON DE CRAMAUD (1383-1384).

Fils de Pierre de Cramaud, damoiseau de Biennac, et de Mathilde ou Marthe de Sardène, de Salignac, Simon de Cramaud naquit au château de ce nom, dans la paroisse de Biennac, près de Rochechouart en Poitou, vers le milieu du XIVe siècle. Il eut deux frères, Pierre et Aimery : ce dernier, dit-on, mourut fort jeune, et Pierre qui devait être son aîné, se distingua, en 1356, à la bataille de Poitiers où il portait, en qualité d'enseigne, la bannière du seigneur de Rochechouart, son suzerain : il eut le bonheur d'échapper aux désastres de cette fameuse journée. Destiné dès son jeune âge à la carrière ecclésiastique, Simon de Cramaud entra dans l'abbaye bénédictine de Saint-Lucien de Beauvais, où son écu se voyait encore à la fin du siècle dernier. Il n'y resta pas longtemps, et dut à l'appui et à l'influence du seigneur de Cramaud, son frère, et à ses brillantes qualités personnelles, d'arriver rapidement à une haute position. Il se recommandait surtout par son éloquence et sa pénétration : aussi fut-il en quelque sorte surchargé de dignités ecclésiastiques.

Dès 1369, Simon était licencié ès-lois. Il obtint, le 21 décembre 1380, le titre de maître des requêtes à la cour de Charles VI, et fut nommé presque en même temps chancelier de Jean de France, duc de Berry, comte de Poitou et d'Auvergne, et fils du roi Jean. Ce prince le fit élire, le 16 juin 1382, évêque d'Agen, et la même année, le nomma juge et conservateur des privilèges des juifs des trois sénéchaussées du Languedoc.

En opposition au droit d'élection qu'exerçaient les chapitres cathédraux, le pape Clément VII, dont la France suivait l'obédience, lui donna, en août 1383, l'évêché de Béziers. C'est à tort qu'Andoque et les auteurs de la *Gallia christiana nova* ont prétendu qu'il n'avait jamais pris possession de ce siége. La Chronique de Mascaro, que nous avons déjà eu occasion de citer, nous apprend d'une manière irréfragable et certaine, que Simon prit possession par procureur le 2 septembre 1383, et que le 16

mai 1384, il fit son entrée solennelle à Béziers avec un cérémonial inusité jusqu'à lui. « Le 16 du mois de mai 1384, dit le chroniqueur roman que nous traduisons, entra à Béziers par la porte des Minorettes, Monseigneur Simon de Cramaud, évêque de Béziers, qui, avant d'entrer dans la ville, promit et jura de conserver et de maintenir les libertés et franchises de la dite ville, en la forme et manière que ses prédécesseurs étaient habitués de le faire. Maître Jean de Fontaines et maître P. Estaci, notaires royaux, en dressèrent acte. Nous devons dire que le seigneur Jean de la Garrigue, consul, et le seigneur P. Gauteroie, consul, et tous ceux qui les accompagnaient, descendirent de leurs chevaux; les dits seigneurs Jean de la Garrigue et P. Gauteroie, prirent le susdit Monseigneur l'Evêque par les rênes de son cheval : les autres seigneurs consuls se tenaient tout autour, et le conduisirent ainsi jusqu'au pied de Saint-Sauveur, où il descendit de cheval. Là, en effet, étaient venus les seigneurs chanoines et les autres prêtres de la ville, portant les saintes reliques, et ils le reçurent comme seigneur évêque. Les susdits seigneurs consuls, Jean de la Garrigue, et le seigneur Pierre Gauteroie, le guidèrent et conduisirent, tenant les rênes, toujours à pied, ainsi qu'il est dit : Une telle conduite ne se tint pas par la volonté du conseil de la ville, mais ce fut de la propre autorité et volonté des dits consuls, car jamais pareille chose n'avait été faite à aucun autre seigneur évêque [1]. »

Des chartes de la collection de Gaignières, constatent que le 9 mars 1384 et le 2 mars 1385 (n. s.), Simon de Cramaud, donna, comme évêque de Béziers et conseiller du roi, quittance d'une somme d'argent à lui comptée pour une mission en Languedoc. Tout ce que rapportent en conséquence les frères de Sainte-Marthe et les Bénédictins, auteurs de la *Gallia christiana* sur Simon de Cramaud, en donnant son épiscopat à Béziers comme fort douteux, tombe devant l'évidence des faits. Simon ne demeura pas longtemps sur ce siége, car nous le trouvons en 1385, évêque de Poitiers, et il souscrit avec ce titre en 1386, au contrat de mariage de Louis d'Orléans et de Valentine de Milan. En cette même qualité, il fut installé, le jeudi 16 avril 1388, comme chanoine de l'église de Saint-Martin de Tours, et après avoir prêté, ainsi que l'avaient fait ses prédécesseurs, le serment

[1] Chronique de Mascaro, page 127, en la 1re livraison du *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, année 1836.

d'usage à cette église, il célébra pontificalement la messe, et eut une stalle assignée au chœur, et une place dans la salle du chapitre. Chancelier du duc de Berry, il signa le samedi, 5 juin 1389, l'acte de mariage de ce prince avec Jeanne, comtesse d'Auvergne et de Boulogne.

On ignore le motif qui fit quitter peu de temps après à Simon de Cramaud le siége épiscopal de Poitiers, mais il est présumable que Clément VII, appréciant son mérite, l'appela à Avignon vers le mois de septembre 1390. Il ne tarda pas à le nommer patriarche d'Alexandrie, et lui donna, avant le 28 octobre 1391, l'administration perpétuelle de l'Eglise de Carcassonne. Presque aussitôt après, Simon intenta un procès à Pierre de Saint-Martial, son prédécesseur sur ce dernier siége, et alors archevêque de Toulouse, pour avoir laissé tomber en ruines et sans réparations quelques églises paroissiales et le palais épiscopal.

Simon de Cramaud prit une grande part à tout ce qui se fit en France, pour arriver à l'extinction du schisme qui désolait alors l'Eglise. Il assista à l'assemblée de prélats tenue à Paris pour cet objet du 17 décembre 1394 au 2 février 1395 et en fut le président. Cette même année, les docteurs de l'Université de Paris le députèrent au roi Charles VI qui était alors à Perpignan, pour lui faire sentir la nécessité de réprimer les entreprises de Pierre de Lune, antipape sous le nom de Benoît XIII. En mars 1398, il se trouva à une autre assemblée composée de l'empereur Wenceslas, de Charles VI, roi de France, de Charles III, roi de Navarre, des princes et des premiers seigneurs du royaume, et en cette occasion, il eut l'honneur de s'asseoir à la table de ces trois souverains. Enfin, Charles VI et l'Eglise de France le députèrent vers Benoît lui-même pour l'exhorter dans l'intérêt de la paix publique, à renoncer au souverain pontificat. Simon de Cramaud n'ayant pu convaincre cet obstiné vieillard, publia un traité *du schisme*, afin de prouver la nécessité de refuser l'obéissance à cet antipape. L'auteur de l'*Athœneum romanum* parle avec éloge de cet écrit.

Ses travaux ne furent pas inutiles. Charles VI convoqua une nombreuse assemblée de prélats et de docteurs, dont Simon de Cramaud fit l'ouverture le 22 mai 1398 par un discours en français, où il exposa tout ce qui s'était passé depuis la mort de Clément VI, et conclut pour le refus d'obéissance à Benoît XIII.

Ces conclusions furent adoptées dans une seconde assemblée

qui se tint au mois de juillet, et où il fut résolu d'enlever à l'antipape la collation des bénéfices et tout exercice de son autorité. Le concile envoya alors deux commissaires à Avignon, pour signifier à Benoît cette résolution, mais celui-ci n'y ayant aucun égard, et prétendant mourir pape, on tint à Paris, du mois de novembre 1406 au 16 janvier 1407, une assemblée du clergé de France, dans laquelle on choisit douze théologiens et canonistes, dont les uns parlèrent pour Benoît, et les autres contre lui. Simon de Cramaud fut le troisième qui parla le samedi 27 novembre, et il conclut pour le refus d'obéissance. Le concile le mit alors à la tête de la célèbre ambassade que le roi et l'Eglise de France envoyèrent aux deux papes Benoît XIII et Grégoire XII, pour les presser l'un et l'autre de renoncer au souverain pontificat. Benoît XIII reçut avec beaucoup d'honneur les députés du clergé et du roi, le 10 mai 1407, dans une audience où Simon de Cramaud porta la parole. Le 18 juin suivant, l'ambassade française était à Rome, et le patriarche d'Alexandrie haranguait Grégoire XII.

Toutes ces négociations étaient restées sans résultat, un concile se réunit à Pise, le 26 mars 1409. Les Pères du concile eurent soin d'assigner une place très-distinguée à Simon de Cramaud, qui, dans les sessions, avait le premier rang après le cardinal-président, Gui de Malsec, évêque de Palestrine, et à la messe et durant les prières, était placé immédiatement après François de Conzié, archevêque de Narbonne et camerlingue de l'Eglise. Le 8 mai, il parla dans une congrégation de cardinaux, et entreprit d'y résoudre les difficultés de Robert de Bavière, qui prétendait au titre de roi des Romains. Il détermina ensuite les cardinaux à donner une meilleure forme aux assemblées particulières qui précédaient les séances générales. Grâce à lui, l'acte juridique de la soustraction universelle, fut dressé dans la huitième session le 10 mai, et il en fit la lecture devant tous les Pères du concile, dans la neuvième session qui fut tenue le 17 du même mois. Ce fut lui aussi qui, le 5 juin, publia, dans la cathédrale de Pise, la sentence portée contre Benoît XIII et Grégoire XII.

Au milieu des soins donnés aux affaires de l'Eglise universelle, Simon de Cramaud ne pouvait que s'occuper fort peu de son diocèse de Carcassonne. On trouve cependant que, le 26 juillet 1405, il se fit inscrire sur les registres de la confrérie de Sainte-Anne, que Hélie, abbé de Montolieu et son vicaire général, avait fondée, le 26 mai 1397, dans la cathédrale de Carcassonne.

En récompense des services rendus à l'Eglise par Simon de Cramaud, le pape Alexandre V lui accorda, le 12 juillet 1409, l'archevêché de Reims, vacant par le décès de Gui de Roye. Simon prit possession de ce grand siége le 15 décembre suivant, après avoir remis entre les mains du souverain Pontife sa démission de l'évêché de Carcassonne. Le 7 mai 1410, il transféra dans une nouvelle châsse, en l'abbaye de Hautvillers, les reliques de sainte Hélène, impératrice. L'année suivante, il eut un différend avec le cardinal Octavien Ottaviani, archidiacre de Reims, qui, comptant sur l'influence dont il jouissait à la cour papale, essaya de lancer une excommunication contre lui. Soumise au parlement de Paris, cette affaire fut résolue en faveur de Simon de Cramaud. Le pape Jean XXIII le revêtit de la pourpre romaine, dans la deuxième promotion de cardinaux, qu'il fit le 14 avril 1413, et lui donna le titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*. Il lui confia en même temps, pour soutenir son rang, l'administration perpétuelle de l'évêché de Poitiers, car, suivant l'usage de ce temps, sa promotion au cardinalat faisait vaquer de droit l'archevêché de Reims. Dès ce moment, Simon ne fut plus connu que sous le nom de *cardinal de Poitiers*. On prétend même qu'en 1419, il joignit à ces prélatures la modeste cure de Bessines, qu'on décora dès ce moment du titre d'archiprêtré, mais qu'il y renonça la même année ou la suivante.

Après avoir ainsi repris le gouvernement de son ancien diocèse, le cardinal Simon de Cramaud parut avec éclat au concile de Constance où il prononça, le dimanche 14 avril 1417, un discours qui eut l'approbation de tous les membres présents : il prit pour texte ces paroles : *Libera*, *Deus Israel*, *ex omnibus tribulationibus suis Ecclesiam*. Martin V, que le concile élut pour souverain Pontife le 11 novembre 1417, confirma le cardinal de Cramaud dans toutes les dignités dont il était revêtu. A l'issue du concile de Constance, Simon revint à Poitiers. Il fit son testament le 11 mars 1421. Déjà en 1402, il avait doté la cathédrale de Poitiers, et en 1406, l'église de Biennac, où reposaient ses ancêtres, de plusieurs fondations qu'il confirma ou augmenta dans l'acte de ses dernières volontés. En 1422, il ratifia l'élection de Robert Frottier, abbé de Saint-Jouin de Marnes. Le 14 février 1424, il se démit de l'évêché de Poitiers, mais continua de résider en cette ville, où, selon l'opinion la plus commune, conforme au Nécrologe de l'Eglise de Reims, il mourut le 15 décembre 1429, et non pas en 1426, comme l'indique faussement

un portrait sur bois représentant le cardinal, et au bas duquel on lit ces mots : *Simon de Cramaudo*, *cardinalis episcopus Pictaviensis*, *obiit* 1426.

On inhuma le cardinal de Cramaud dans la cathédrale de Poitiers, sous un arceau, derrière le chœur, dans un tombeau de marbre qu'il s'était fait ériger. Ce mausolée fut surmonté plus tard de sa statue en albâtre, mais les protestants, dans leur fureur sacrilége, détruisirent ce magnifique monument, dont il ne resta plus qu'une inscription en beaux caractères gothiques, sur une pierre peinte en noir. Cette inscription latine, rapportée par Dreux du Radier, et par M. l'abbé Auber, historiographe du diocèse de Poitiers (*Mémoires des antiq. de l'Ouest*, 1840), rappelle que Simon de Cramaud avait fondé, dans l'église de Poitiers, une prébende avec un gros de 40 livres, et qu'il avait laissé des fonds pour l'entretien de six enfants de chœur et d'un maître. Cette dernière fondation avait été faite par acte du 6 octobre 1402, et suivant les apparences, il n'y avait, avant l'épiscopat de Simon, ni enfant de chœur, ni musique dans la cathédrale de Poitiers. Cette inscription est ainsi conçue :

Simon Sanctæ Romanæ Ecclesiæ et sancti Laurentii in Lucina presbyter cardinalis episcopus Pictavensis jacet in hoc sepulchro cujus ymago de alabastro est super tumulum marmoreum posita, et statua cardinalis in proximo pilari prædicto sepulchro contiguo erecta. Qui dum fuit Romæ promotus ad cardinalatum, erat archiepiscopus Remensis et pro sustentatione sui status fuit sibi datus episcopatus Pictavensis, cujus etiam per multos annos fuerat episcopus, et fundavit in istâ Ecclesiâ unam præbendam, cum grosso quadraginta librarum pro nutrimento unius magistri et sex puerorum in musica instruendorum ad faciendum divinum servitium. Item quia Clemens quintus ante divisionem episcopatus Pictavensis ordinaverat in..... quod episcopus solveret supra emolumenta sigilli quinquaginta libras capitulo pro quotidianis distributionibus, pro qua solutione percipiet divisionem Malleacensis et Lucionensis ecclesiarum, episcopi non modicum gravamentum occasione cujus oriebantur multæ lites, ad quarum coadunationem procuravit capitulum istum. Simon, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*, évêque de Poitiers, repose dans ce tombeau de marbre, que surmonte son buste en albâtre. La statue du cardinal est érigée au pilier voisin, contigu à ce même tombeau. Il était archevêque de Reims

lors de sa promotion au cardinalat à Rome, et pour l'aider à soutenir sa dignité, il reçut en outre alors l'évêché de Poitiers, qu'il avait déjà gouverné pendant plusieurs années. Il fonda dans cette Eglise une prébende avec un gros de 40 livres, destiné à l'entretien d'un maître et de six enfants de chœur pour le service divin. Et comme Clément V, avant le partage de l'évêché de Poitiers, avait réglé dans..... que sur les émoluments du sceau, l'évêque paierait au chapitre une somme de 50 livres pour les distributions quotidiennes; pour ce paiement, il percevra le partage des églises de Maillezais et de Luçon, à l'occasion desquelles s'étaient, au grand détriment de l'évêque, élevés de nombreux procès, à l'achèvement desquels s'employa ce chapitre.....

Les dernières lignes de cette inscription, depuis *item quia* ne se trouvent que dans un manuscrit laissé par Nadaud, écrivain limousin, qui l'avait transcrite en 1767. Il est regrettable que Nadaud n'ait point achevé de déchiffrer ce document qui devait se terminer par la date de la mort du cardinal, date qu'il n'a pas dû négliger et qu'il a prise probablement là, puisqu'il ne fait aucune observation sur l'époque de cette mort, arrivée selon lui en 1429.

M. l'abbé Texier (*Manuel d'épigraphie*, pages 246 et 250) donne aussi deux inscriptions latines, l'une qu'on peut voir au côté gauche du sanctuaire de l'église de Biennac, paroisse natale du cardinal de Cramaud, et qui perpétue le souvenir de la fondation d'un service perpétuel faite par lui dans cette église; l'autre qui se lisait avant la révolution de 1789, au côté gauche de l'entrée du chœur de l'église de Saint-Junien : c'était le titre commémoratif d'une autre fondation du cardinal, au profit du chapitre de cette ville. On doit la conservation de cette dernière inscription au bénédictin Claude Estiennot, et sa première publication à M. l'abbé Arbellot.

Outre les discours remarquables que le cardinal Simon de Cramaud prononça en diverses occasions, et dont l'extrait se trouve dans les historiens ecclésiastiques, il composa, comme nous l'avons dit, un Traité *de l'élection de Barthélemi de Prignano*, sous le nom d'Urbain VI, mentionné par Henri de Sponde, et par d'autres auteurs, et que l'on conservait en manuscrit dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor à Paris. Il prononça aussi, en faveur de l'Université de Paris, une harangue, qu'on trouvait dans un manuscrit de la bibliothèque des Minimes, de la place Royale à Paris, intitulé : *Schisme arrivé en l'Eglise l'an* 1378 *et qui dura jusqu'en* 1428. Godefroy l'avait vue et en cite

une partie (*Hist. de Charles VI*, page 216). Cette date de 1428 ne confirme-t-elle pas la date de 1429 assignée au décès de Simon de Cramaud ? Le cardinal avait fait en 1420 une *constitution touchant la formule de l'absolution sacramentelle*, et certains auteurs mentionnent encore un *Dictionnaire* (?) *pour les Dominicains de Poitiers*.

Les armoiries de Simon de Cramaud étaient : *de gueules à une bande d'or, à la bordure de même, chargée de dix tourteaux de gueules*. Il nous semble que M. l'abbé Texier s'est trompé sur les émaux, quand il a dit qu'aux quatre angles de l'inscription placée dans l'église de Biennac, se trouvent les armes du cardinal surmontées de la croix épiscopale et qu'il blasonne *d'azur à une bande d'or qu'accompagnent six merlettes*. Ce savant archéologue a pris les *tourteaux* pour des *merlettes*, et le champ de l'écu, *d'azur* au lieu *de gueules*.

La collection de M. Maurice Ardant, à Limoges, renferme un magnifique Missel écrit ou plutôt peint sur vélin en belles lettres gothiques, orné de brillantes vignettes dorées et coloriées. Ce Missel a dû coûter plusieurs années de travail et est admirablement conservé. Les lignes suivantes terminent ce Missel romain à l'usage du diocèse de Limoges :

« *Reverendus in Christo pater Dominus Sy. de Cramaudo loco juxta Ruppem Cavardi, ex nobilibus patre Petro de Cramaudo et matre* Matha *de Sarèna, ville Solempniaci diocesis Lemovicensis genitus, dedit istud Missale ecclesie cathedrali sancti Stephani Lemovicensis, ad honorem Dei et prothomartiris prædicti, orationibus ministrorum prædicte ecclesie, se et parentes suos humiliter recommendans. Donatio autem predicta facta fuit die XXVI mensis decembris anno Domini millesimo quadringentesimo quinto.* » Le révérend Père en Dieu monseigneur Simon de Cramaud, lieu voisin de Rochechouart, fils de nobles parents Pierre de Cramaud et *Mathe* de Sardène, du village de Solignac, au diocèse de Limoges, a donné ce Missel à l'église cathédrale Saint-Etienne de Limoges pour l'honneur de Dieu et du susdit premier martyr, en se recommandant humblement, lui et ses parents, aux prières des prêtres de cette dite église. Cette donation fut faite le 26 du mois de décembre 1405. — Quelques lignes écrites sur la feuille de garde de ce précieux manuscrit mentionnent qu'un chanoine, nommé *de Julien* en fit l'acquisition en donnant en échange un calice d'or pesant six marcs et cinq onces.

On peut consulter sur Simon de Cramaud les *Mémoires de la*

Société des Antiquaires de l'Ouest, tome XXIV, page 371 ; année 1840, page 249, et année 1850, page 250.

58. — BARTHÉLEMI DE MONTCHENU (1385-1403).

Ce prélat, que les historiens ont toujours appelé Barthélemi de Montcalve, par une fausse traduction de son nom latin *Bartholomæus de Montecalvo*, était issu d'une ancienne et puissante famille qui, dès le commencement du XII[e] siècle, tenait déjà un rang considérable en Dauphiné, où elle possédait, outre la terre de Montchenu, celles de Moras, de la Roche-de-Glun et de Châteauneuf de Galaure. Il était fils de Geoffroi de Montchenu, dont on a plusieurs actes, entre autres une transaction avec le prince Henri, dauphin, dans laquelle il est qualifié de *chevalier, noble et puissant seigneur*. Sa mère Jeanne Roland d'Annonay, appartenait à la famille de Canillac et testa en 1343. Après avoir fait solennellement profession dans le monastère de Saint-Antoine de Viennois, Barthélemi, nommé d'abord commandeur de Laudy en Rouergue, devint ensuite cellerier de Saint-Antoine de Viennois, et enfin commandeur de Ranvers. Dans ces diverses fonctions, il se distingua par une touchante et admirable charité envers les pauvres, aussi voulut-il fonder dans son abbaye un aumônier et un sous-aumônier, chargés spécialement d'accueillir les pèlerins. Son mérite ne tarda pas à le faire arriver à l'épiscopat. Suivant les frères de Sainte-Marthe, Barthélemi était évêque de Béziers en 1384, et M. Sabatier prétend que cette assertion est confirmée par le chroniqueur Mascaro. Nous nous permettrons de contester cette date.

Nous avons vu qu'en 1385, Simon de Cramaud figurait encore comme évêque de Béziers, et ce n'est qu'en cette année, qu'il eut un successeur sur ce siége dans la personne de Barthélemi de Montchenu. La date consignée dans le texte de Mascaro, publié par la Société archéologique de Béziers doit être rectifiée. On a lu à tort 1384, au lieu de 1388 qui est certainement l'année où fut porté à Lignan le chef de saint Félix, pour que l'évêque Barthélemi authentiquât cette relique. Il suffit, pour être convaincu de notre affirmation, de lire la suite du texte de Mascaro, ainsi conçu : « *Aquel an meteis, dijous, lo dernier jour d'Abriel, a hora de vespras, venc à Bezes mossenhor Berthomieu, evesque de Bezes, se dineren ambel los senhors Cossols davan ditz.* La même année, jeudi, le dernier jour d'avril, à l'heure de vêpres,

vint à Béziers monseigneur Barthélemi, évêque de Béziers, et les consuls ci-dessus nommés dînèrent avec lui. » Ce texte est formel, *jeudi* 30 *avril*. Or en 1384, le 30 avril n'était point un jeudi, mais bien un samedi. Ce jour ne tomba un jeudi qu'en 1383 et en 1388. La première de ces dates devant être rejetée, puisque nous avons de Simon de Cramaud des actes postérieurs, il faut nécessairement s'arrêter à la seconde et dire 1388. Le récit de Mascaro la confirme encore, puisque presque immédiatement après, le chroniqueur commence un nouveau paragraphe par ces mots : *Item lan sobre dig* M CCC LXXXVII, et aussi la susdite année 1387. Ici encore, il faut lire 1388.

Le fait dont parle à cette dernière année, Mascaro, c'est la bénédiction d'une belle croix d'or et d'argent faite au château de Lignan, par Barthélemi de Montchenu. Cette croix appartenait à l'église Saint-Félix de Béziers, et une épine provenant de la sainte couronne du Sauveur y était enchâssée. Paul Tricart, bourgeois de Béziers, avait fait don de cette relique à l'église Saint-Félix, et le chroniqueur ajoute que le jour du vendredi-saint, cette épine devenait vermeille comme du sang.

Après son sacre en 1385, Barthélemi tarda trop, au gré du Pape, de faire sa visite *ad limina apostolorum;* c'est pourquoi l'archevêque de Toulouse, camérier pontifical, vint lui signifier des lettres d'excommunication. Il paya donc à la Chambre apostolique, le 21 février 1396, d'après le registre des quittances de Clément VII. L'année suivante, il promit non pas pour Sicard, son prédécesseur, comme le dit la *Gallia christiana,* mais pour Simon, d'après le livre des obligations. Le 20 mai 1389, Barthélemi reçut de Guillaume d'Aigrefeuille ou d'Arfeuille, cardinal du titre de Saint-Etienne au Mont-Cœlius, et camérier du sacré collége des cardinaux, quittance de soixante florins d'or, en déduction de ce qu'il devait à raison de service commun. Par ordre de l'archevêque de Narbonne, les procureurs des évêques de la province célébrèrent, le 26 juillet de la même année, un synode à Saint-Thibéry; et Pierre Ciscreboni, sacristain de Saint-Nazaire y représenta l'évêque de Béziers. Cette assemblée détermina, entre autres choses, avec quelles cérémonies se ferait l'entrée du roi dans les villes de la Narbonnaise, et elle assigna à l'évêque de Béziers 135 francs sur mille alloués, pour suivre les affaires ecclésiastiques de la province, auprès du roi ou de son conseil.

On stipulait pour la visite du roi et on avait malheureusement

trop de motifs pour la désirer. Le duc de Berry, gouverneur du Languedoc, au nom du roi de France, accablait cette province de vexations et de concussions, au point que les habitants émigraient et se retiraient en Espagne sous la protection du roi d'Aragon. Charles VI vint en effet, après avoir suspendu les pouvoirs de son oncle concussionnaire. Le dimanche, 21 novembre 1389, il arriva de Saint-Thibéry à Béziers; malgré la misère universelle, la bonne ville de Béziers s'était mise en frais d'équiper des cavaliers vêtus de rouge. L'évêque Barthélemi, à la tête de son clergé, l'attendit hors de la porte des Frères-Prêcheurs. A la vue du roi, le peuple se mit à genoux; les consuls allèrent porter au-dessus de lui un dais de drap d'or, au fond d'azur fleurdelisé aussi d'or; arrivés ainsi, en passant par l'Hôtel-de-Ville, à la chapelle de Saint-Sauveur, on s'arrêta, et le prince descendit de cheval pour vénérer les saintes reliques exposées là à son occasion. Il se rendit ensuite à Saint-Nazaire et pria Dieu au pied du grand autel. Il remonta ensuite à cheval pour se rendre à l'hôtel qui avait été préparé pour le recevoir auprès de la porte de Grindes. Nous avons dit, dans la notice sommaire en tête du diocèse, que Jean Bétizac, secrétaire et argentier du duc de Berry, âme damnée de ce prince, avait été exécuté par suite des plaintes des Bitterrois auprès de Charles VI : nous ne reviendrons pas sur ce fait, pour mettre d'accord les différentes versions concernant les motifs, la date et le lieu du supplice. Prompte justice fut faite, dès que le souverain fut édifié; cela suffit à la morale et justifie ce vieux dicton de nos pères : *Ah! si le roi le savait!*

En 1391, et au mois de janvier, l'évêque de Béziers régla la division des collations appartenant à chaque chanoine, soit au dedans, soit au dehors de l'église de Béziers, et le 29 février suivant, fit dresser, en assemblée capitulaire, une nouvelle répartition des bénéfices suivant que la collation en appartenait à l'évêque ou au chapitre. Bientôt renaquit entre lui et les chanoines de Saint-Aphrodise ce différend que nous avons vu assoupir plusieurs fois et qui avait pour objet l'administration temporelle de l'abbaye depuis la mort d'un abbé jusqu'à l'élection de son successeur : deux bacheliers, Jacques Brun et Raimond Foulquier, pris pour arbitres, décidèrent, conformément à une bulle du pape Luce III, que l'évêque aurait en son pouvoir les clés de la maison abbatiale et administrerait les revenus du monastère dans l'intervalle de temps ci-dessus limité. Le 9 septembre de la

même année, François, archevêque de Toulouse, atteste que Barthélemi, évêque de Béziers, a visité le siége apostolique par l'intermédiaire de Martin de Plossac, damoiseau, son vicaire général, et qu'à cette occasion, il n'a rien offert à la Chambre pontificale; le même document nous apprend que tout évêque était alors tenu de renouveler pareille visite une fois l'an, tant que la cour romaine résiderait en deçà des Monts. Le registre des services des prélats fait foi que Barthélemi de Montchenu s'acquitta envers la susdite Chambre, le 22 décembre 1391 et le 28 mars 1392, toutefois, il paraîtrait que le 1er avril 1393, cet évêque eut besoin d'un délai pour payer 40 florins d'or qu'il devait au collége des cardinaux; délai que lui accorda Guillaume d'Arfeuille, cardinal du titre de Saint-Etienne au Mont-Cœlius. En 1397, il transigea avec le chapitre de Saint-Pierre de Montpellier touchant un fief indivis situé sur le territoire de Béziers. Le 18 juin de l'année suivante, il unit à la chartreuse de Castres les églises de Saint-Jean de Creissan et de Saint-Vincent, saufs et réservés les droits de l'évêque et de l'église cathédrale de Béziers. Enfin, en 1401, il fit un contrat avec les chanoines de Saint-Paul de Narbonne.

Tous les historiens du Languedoc concordent à placer la mort de Barthélemi de Montchenu à l'année 1402; il n'en est plus ainsi quant au jour et au mois. Les frères de Sainte-Marthe, à la suite d'Andoque, donnent le 8 juin; Catel, le 22 du même mois, d'après un document qu'il cite et où on lit: *Anno Domini M CCCC II, die 22 junii obiit reverendus in Christo pater Bartholemæus de Calo olivi Bitterrensis episcopus.* Dans le Nécrologe de la chartreuse de Castres, à laquelle il fit beaucoup de bien, notre prélat est nommé au 18 janvier parmi les bienfaiteurs du monastère. Peut-être doit-on lire 18 juin. Son corps fut inhumé dans le chœur de l'église de Saint-Antoine de Viennois, en exécution de sa dernière volonté. Le chroniqueur de cette dernière maison religieuse termine ainsi la notice ou plutôt le panégyrique qu'il consacre à cet évêque: *Par ses vertus insignes, par la sainteté de sa vie dont tous ont été témoins, plusieurs estiment qu'il mérite d'être mis au rang des saints.* L'Eglise de Béziers demanda à l'abbaye de Saint-Antoine de Viennois des reliques de son prélat, mort en odeur de sainteté, et on lui envoya son bras droit.

Barthélemi de Montchenu portait pour armoiries: *de gueules, à la bande engrelée d'argent.*

Après lui, le siége épiscopal de Béziers demeura vacant plusieurs années, et nous n'avons pas besoin d'en rechercher la raison ailleurs que dans les funestes troubles du grand schisme d'Occident. Le Cartulaire de Béziers porte : « Le 2 juin 1403, qui fut la veille de la Pentecôte, le siége de Béziers étant vacant, furent consacrés dans l'église Saint-Nazaire, l'autel majeur des saints Nazaire et Celse, les autels de Sainte-Croix, de Saint-Etienne et de Saint-Eloi de l'Eglise de Béziers, par le révérend Père et seigneur en Jésus-Christ l'archevêque de Mitylène, vicaire général au spirituel de l'archevêque de Narbonne, camérier du Saint-Siége apostolique. »

Nous ne nous arrêterons pas à réfuter l'opinion de ceux qui avancent que frère Ange de Bari fut évêque de Béziers après Barthélemi de Montchenu ; il suffit de dire que le document sur lequel ils s'appuient est daté d'Acquaviva, province de Bari, dans le royaume de Naples et que là se trouvait l'évêché de Bitonto (*Bituntensis*), en effet, occupé vers l'an 1400, par Ange de Bari : on a confondu *Bituntensis* avec *Biterrensis*.

59. — BERTRAND II DE MAUMONT (1408-1422).

Issu d'une noble famille du Limousin, Bertrand de Maumont, eut pour oncles maternels le cardinal Hugues de Saint-Martial et Pierre de Saint-Martial, archevêque de Toulouse. Lui-même était conseiller des rois de France et d'Espagne et chanoine de Burgos, lorsqu'il fut nommé au siége épiscopal de Mirepoix, le 16 novembre 1394. En 1395 et en 1397, on le trouve mentionné dans le Cartulaire de l'abbaye de Bolbone. Le 13 mai 1398, il approuve et confirme les statuts de la confrérie de Notre-Dame de Fanjaux. Par une bulle du 18 septembre 1405, Benoît XIII le transféra à l'évêché de Lavaur qu'il conserva jusqu'en 1408. Le chapitre de Saint-Nazaire ne le reconnut qu'avec difficulté, s'autorisant dans sa résistance des lettres patentes de 1406, qui prescrivaient que l'on pourvoirait aux prélatures suivant les lois canoniques, sans égard aux faveurs accordées par le pape. Le 24 avril 1408, les chanoines ayant été contraints de plier, l'évêque, suivant le continuateur de la chronique de Mascaro, le 10 février 1409, fit son entrée solennelle dans Béziers par la porte des Minorettes, après avoir prêté le serment accoutumé. D'après la chronique de Mascaro, les consuls lui firent présent de douze tasses d'argent et d'un gobelet en vermeil, le tout pesant 18

à 20 marcs d'argent. C'est la première apparition d'un présent fait à nos évêques lors de leur prise de possession solennelle et en personne.

Bertrand de Maumont tenait pour Benoît XIII, à l'obédience de qui le clergé de France avait résolu de se soustraire : aussi dans le concile national réuni à Paris du 11 août au 3 novembre 1408, fut-il, le 20 octobre, déclaré fauteur de cet antipape que l'assemblée proclama hérétique et schismatique. Cela n'empêcha pas Bertrand de se trouver, au mois de novembre suivant, malgré la défense du roi, au concile que Pierre de Lune réunit à Perpignan. Aussitôt, les officiers du duc de Berry, gouverneur du Languedoc, saisirent les revenus de l'évêché de Béziers, comme ils avaient déjà saisi, pour la même cause, ceux de l'évêché de Lavaur. Bertrand se détacha alors du parti de Benoît XIII, soit qu'il ne pût faire autrement, soit (nous préférons le penser) qu'il fût désabusé sur le compte de cet opiniâtre perturbateur du repos de l'Eglise. Pierre de Montigny, au nom du duc de Berry, donna main-levée de la saisie pratiquée sur la seigneurie et les biens de l'évêque de Béziers, par lettres datées de Lusignan, le 4 janvier 1409 (nouveau comput). Bertrand députa ensuite un procureur pour le représenter au concile de Pise où l'on sait que les deux papes rivaux, Benoît XIII et Grégoire XII, furent déposés, et Alexandre V, pape unique, proclamé.

Le 25 avril 1409, après Pâques, se tint à Béziers un synode où *Barthélemi*, par la miséricorde divine, *évêque de Béziers*, récrimine contre ceux qui attentent à sa liberté et à celle de son Eglise, en usurpant sa juridiction, et les excommunie eux et leurs aides ou fauteurs quelle que soit leur dignité. Les mots que nous avons soulignés se trouvent dans dom Martène (*Anecd.*, tome IV, col. 665); mais il n'est pas douteux que *Bartholomæus* est ici par erreur pour *Bertrandus;* car depuis plusieurs années il n'y a plus de traces de Barthélemi, et Bertrand de Maumont était alors très-positivement évêque de Béziers. Le 9 juin de cette année, avec Pierre Neveu, évêque de Lavaur, et en présence de Gilbert de Veyrac, abbé de Saint-Paul de Narbonne, il assista Pierre Saupin, évêque de Bazas, vicaire général de François de Conzié, archevêque de Narbonne, dans la cérémonie du sacre de Geoffroi de Pompadour, évêque élu de Saint-Pons; cérémonie qui eut lieu dans la cathédrale de Narbonne. Le lendemain, Bertrand fit un Mandement pour ordonner dans son diocèse la célébration de la fête de sainte Anne. En

1412, sur sa demande, Jean XXII supprima la chapelle rurale ou vicairie de Campagnolles, et en ajouta les revenus à la précentorie de la cathédrale de Béziers. En 1419, du consentement de l'évêque Bertrand et d'Olivier Arian, dernier grand-archidiacre, fut également supprimé l'archidiaconé de Saint-Nazaire, moyennant une pension annuelle de 300 livres; alors aussi furent unies au chapitre cathédral les églises de Vendres et de Boujan. Andoque assure que de son temps on conservait dans les archives de l'évêché une lettre adressée, en 1412, à Bertrand de Maumont par le roi Charles VI, pour l'inviter à excommunier l'amiral Pierre de Brehan, dit Clignet, qui n'avait point voulu adhérer au parti du duc de Bourgogne.

Bertrand, dans son zèle pour le culte divin, voyait avec douleur que les chanoines de son Eglise résidaient rarement, et qu'à peine deux ou trois d'entre eux assistaient aux offices; il crut remédier à ce malheureux état de choses, en rétablissant un canonicat et une prébende que le pape Jean XXIII avait unis à la mense du chapitre : le premier nouveau titulaire de la dignité et du bénéfice fut Ferrier Gaubert, prévôt de la collégiale de Saint-Didier d'Avignon.

Personne n'ignore les désastres que la folie du malheureux Charles VI et les compétitions de ses oncles attirèrent sur la France à cette époque. Béziers suivit le parti Bourguignon, fit ensuite, en 1420, sa soumission au Dauphin, puis refusa de recevoir le comte de Clermont, capitaine-général du Languedoc. Celui-ci mit le siége devant la ville, le 8 juin 1421 ; elle capitula le 15 août suivant à des conditions douloureuses que le vainqueur outrepassa encore dès qu'il put le faire impunément. Peu de temps après la reddition de Béziers, Bertrand de Maumont, par permutation, en janvier 1422, fut transféré à l'évêché de Tulle, par le pape Martin V. Il réduisit à quinze les prébendes de Rocamadour et occupa son siége jusqu'au jour de sa mort 25 juillet 1425. Il fut inhumé dans la cathédrale de Tulle.

Cet évêque portait pour armoiries : *d'azur, à deux lambels en chef d'or et trois étoiles en fasce de même et en pointe une rose d'argent.*

60. — HUGUES II DE COMBAREL (1422-1424).

Hugues II de Combarel, né dans le Limousin, était fils de Jean de Combarel, chevalier, seigneur de Noailles et conseiller

à la cour des aides. Nous le trouvons évêque de Tulle en 1415, mais il ne fut point paisible possesseur de ce siége où il eut pour compétiteur Martin de Saint-Sauveur, nommé par une partie du chapitre et qui jouit, jusqu'en 1421, des revenus de l'évêché. Un arrêt du parlement de Paris, du 12 juillet de cette année, maintint Hugues en possession et obligea Martin à la restitution des fruits. Hugues, toutefois, permuta avec Bertrand de Maumont, et une bulle du pape Martin V le transféra à l'évêché de Béziers le 12 janvier 1422. Ce même jour, Hugues paya à la Chambre apostolique, et Martin V le recommanda à l'archevêque de Narbonne. En 1423, il autorisa les juifs qui restaient à Béziers à y avoir une synagogue et un cimetière, à condition qu'à chaque fête de Pâques, et par tête, ils paieraient à l'évêque un gros d'argent. Cette redevance était légère eu égard aux profits du trafic usuraire que, sous le règne de Charles VI, on permit à la race israélite de faire dans le royaume; plus on leur avait fait payer cher cette permission, plus ils étaient âpres à en user, et il est notoire que les emprunteurs, en une seule année, leur rendaient en intérêts les deux tiers du principal. Sous l'épiscopat à Béziers d'Hugues de Combarel, les ermites de Saint-Augustin, dont le couvent, situé dans le faubourg, avait été détruit en 1355, lors de la guerre contre les Anglais, obtinrent de Martin V, par une bulle du 18 août 1423, la faculté d'en fonder un autre dans l'intérieur de la ville.

Une bulle du même pape, datée du 14 février 1424, appela notre prélat à occuper le siége épiscopal de Poitiers. Le 18 avril de cette année, François, abbé de Saint-Claude du Jura, à cela autorisé par le souverain Pontife, donne faculté d'intimer Hugues, évêque de Poitiers, antérieurement de Béziers, au paiement d'une pension annuelle de mille livres, stipulée avec l'autorisation du pape, par le cardinal Louis de Bar, évêque de Porto, sur l'un et l'autre de ces évêchés. Hugues de Combarel, appelé mal à propos Guillaume dans les *Annales* de Bouchet et dans le *Grand-Gautier*, fut chargé de négocier la trève conclue au Mans, entre la France et l'Angleterre. Jean de Rochechouart, seigneur de Vivonne, s'obligea, en 1433, à lui rendre hommage en qualité d'évêque de Poitiers, et Jean de Lezay, seigneur des Marets, remplit le même devoir envers lui en 1434. Hugues se trouva, en 1438, à la célèbre assemblée de Bourges, où fut formulée la Pragmatique-Sanction de Charles VII; il est dit en effet, que Jean, abbé de Saint-Thibéry, ne pouvant se rendre à cette as-

semblée, pria de l'y représenter avec ses pleins pouvoirs, Hugues, évêque de Poitiers, et Guillaume, évêque de Béziers. Hugues de Combarel mourut en 1440.

Hugues de Combarel avait pour armoiries : *parti, au* 1[er], *d'azur, à trois coquilles d'or, posées en pal*, *au* 2[e], *de gueules à une demi-mollette d'éperon d'argent*, *mouvante de la partition de l'écu.*

61. — GUILLAUME VIII DE MONTJOIE (1424-1451).

Guillaume était fils de Louis de Montjoie, lieutenant du roi dans le royaume de Naples en 1389, pour le roi de France Louis XII. Il fut élu évêque de Verdun par les chanoines de cette Eglise, mais il ne paraît pas qu'il ait jamais pris possession de ce diocèse, car le titulaire, Louis de Bar, encore vivant, annula ce qu'avait fait son chapitre, et ne cessa point d'avoir virtuellement l'administration du diocèse. Martin V, par une bulle du 14 février 1424, nomma Guillaume à l'évêché de Béziers, alors vacant par la translation à Poitiers de Hugues de Combarel, et le recommanda à l'archevêque de Narbonne. Le nouveau prélat prêta serment au roi dans le château d'Espaly, près le Puy, où le roi Charles VII s'était rendu dès le 20 décembre de la même année, pour assister à l'assemblée des Etats du Languedoc. Pour don de joyeux avénement, il apporta à la ville de Béziers plusieurs grâces et priviléges que le roi lui avait concédés; Béziers avait été ruinée et dépeuplée par les Anglais, et plus encore par le comte de Clermont, lors de la guerre des Bourguignons et des Armagnacs; ses murailles détruites depuis la porte de Saint-Guilhem (dite plus tard *des Carmes*), jusqu'à celle des Minorettes, la privation de son consulat et le retrait de ses priviléges séculaires, lors de la capitulation en 1420, rendaient bien nécessaires les faveurs que lui apportait son évêque.

Guillaume eut presque aussitôt avec François de Conzié, archevêque de Narbonne, un différend qui se termina par un compromis que ce dernier prélat ratifia le 12 août 1426. A la prière de Guillaume de Montjoie, le parlement, que la peste chassait de Toulouse vint, en 1425, s'établir à Béziers, et y tint ses séances jusqu'au mois d'octobre 1428, et pour qu'il y fût en sûreté, on rebâtit les remparts. Dans un synode assemblé le 17 avril 1426, l'évêque modifia le statut de Hugues de la Judie sur la chasse; il fut permis de s'y livrer les dimanches et fêtes après

la grand'messe, comme à un exercice récréatif, et non dans un esprit de lucre. Le 2 août de l'année suivante, Guillaume donna aux Carmes de Béziers, pour les adjoindre aux constructions de leur couvent, quelques maisons que le roi Charles VII mit pour eux en main-morte.

Jean, comte de Foix, alors gouverneur du Languedoc, abusant dans sa province de la latitude que le pouvoir royal lui laissait, tendait à tout mettre à sa discrétion; en 1428, il prit possession de la tour de la cathédrale et du palais épiscopal, et y mit une garnison. L'évêque se plaignit au roi et en obtint, le 18 novembre de cette année, des lettres qui ordonnaient au comte de retirer ses troupes; le pape Martin V, le 28 de ce même mois, écrivit de son côté à Guillaume de Champeaux, évêque de Laon, conseiller intime du comte, pour l'engager à procurer le même résultat. Jean, comte de Foix, non-seulement ne s'exécuta pas, mais il fit présenter à l'évêque de Béziers des articles dont celui-ci devait jurer l'exécution s'il voulait obtenir la liberté de son église cathédrale et de sa maison épiscopale. Guillaume de Montjoie refusa fermement ce serment comme illicite et contraire à la dignité ecclésiastique. A travers ces phases, l'affaire traîna jusqu'au mois de mars 1429, où elle paraît s'être terminée sans éclat fâcheux. Le 18 avril suivant, le prélat avait reçu l'hommage de Gérard de Bricogne, abbé de Saint-Aphrodise.

Le 29 mai 1430, avec les évêques Geoffroi de Carcassonne; Pierre, de Lodève; Bertrand, d'Uzès; Jean, d'Agde; et les vicaires généraux des évêques de Maguelone, de Nîmes, d'Elne, d'Aleth, et de Saint-Pons de Tomières, il assista au concile de Narbonne tenu dans la chapelle du palais archiépiscopal et que présida, pour le métropolitain empêché, Pierre, évêque de Castres. Là chaque prélat, et les procureurs des évêques absents présentèrent un cahier de doléances du total desquelles se dégageait ce fait que les officiers de l'archevêque avaient fréquemment et abusivement entrepris sur la juridiction des suffragants: fait malheureux qui avait engendré et engendrait chaque jour des procès inextricables et interminables. En raison de quoi, les plaignants prient l'archevêque de remettre toutes choses en ordre, annonçant que s'il n'est fait justice à leur demande, ils en appelleront au souverain Pontife, à son Siége apostolique et au plus prochain concile général. L'évêque de Béziers fut le premier à motiver sa plainte, et tous les assistants furent de son avis, sans doute parce qu'ils en avaient de semblables à exposer.

Le concile délibérait encore lorsque le comte de Foix annonça la prochaine tenue des Etats des trois ordres à Béziers; Guillaume se hâta de s'y rendre et désigna pour tenir sa place au concile, François de Lombez, son official. De retour à Narbonne, il apprit avec stupeur que son représentant aux Etats avait imprudemment avancé que l'official de Béziers avait une autorité supérieure à celle du roi. Guillaume, craignant qu'on ne fît remonter cette déclaration jusqu'à lui, désavoua son mandataire et déclara que le roi était supérieur même aux patriarches, et aux archevêques (6 septembre 1430).

Par lettres du 15 octobre 1431, il invite les abbés de Saint-Aphrodise, de Villemagne, de Saint-Jacques, de Joncels, ainsi que le chapitre cathédral de Béziers, à se rendre au concile de Bâle. En 1432, à sa prière, Pierre de Jouy, abbé de Caunes et official de Narbonne, vient publier à Béziers la bulle du pape Innocent IV, renfermant les lettres par lesquelles le roi saint Louis étendit à la province ecclésiastique de Narbonne les priviléges accordés à l'Église gallicane. En 1433, Guillaume reçut le serment d'André, abbé de Saint-Jacques. Par une bulle du 30 septembre 1435, Eugène III lui concède le pouvoir de réconcilier les églises, cimetières et autres lieux ecclésiastiques du diocèse de Béziers, profanés par l'effusion du sang ou pour des actes de débauche. Le 26 novembre suivant, les évêques de la province de Narbonne ayant écrit au concile de Bâle, en faveur de Gérard de Bricogne évêque de Pamiers, transféré à Saint-Pons, notre prélat donna son adhésion à leur lettre. Le 24 janvier 1436, Jacques de Bourbon, roi de Hongrie, de Jérusalem et de Sicile, fit son testament et en institua exécuteurs, Guillaume de Montjoie, évêque de Béziers, et Pierre Soybert, évêque de Saint-Papoul. En 1437, aux environs de la fête de Pâques, Guillaume alla à Montpellier, où se trouvait alors le roi Charles VII, qui, à sa sollicitation, rendit à la ville de Béziers le consulat dont elle avait été privée depuis la capitulation de 1421.

Le 17 octobre de l'année suivante, Guillaume tint un synode dont on trouve les actes dans le tome IV des *Anecd.* de dom Martène; si nous ne les rapportons pas au moins sommairement, c'est qu'ils n'offrent rien d'assez saillant pour nous arrêter. Les archives épiscopales témoignent du zèle qu'à dater de 1438, notre prélat mit à faire observer dans son diocèse les décrets du concile de Bâle, et par un Mandement du 19 avril de cette année, il s'employa à réformer, selon leurs prescriptions, les chapitres

de Saint-Nazaire et de Saint-Aphrodise. La même année, il assista à la célèbre assemblée des Etats de Bourges, où fut faite la Pragmatique-Sanction de Charles VII, et nous avons dit précédemment que Jean, abbé de Saint-Thibéry, l'avait chargé d'y soutenir ses intérêts en tant que de besoin. C'est encore à cette année qu'il faut placer ce que dit Sponde, d'un mémoire demandé à l'évêque de Béziers par le roi de France. Dans cet écrit, Guillaume donne au souverain quatre conseils (*avisamenta*) : 1° de ne se laisser détacher de l'Eglise romaine, sous aucun prétexte; 2° de ne point différer le jugement du petit nombre d'individus opposés au pape Eugène IV; 3° de poursuivre avec zèle l'extinction du schisme; 4° de rejeter ce que ferait désormais le concile de Bâle et de ne s'attacher qu'à la sainte Eglise romaine et au Siége apostolique. Cet ouvrage était dans la bibliothèque du collége de Navarre, de Paris.

Des chartes de Gaignières, en date du 22 octobre et du 20 décembre 1439, nous apprennent que Guillaume de Montjoie était alors conseiller du roi et du dauphin de Viennois; nous le voyons l'année suivante parmi ceux qui exercent en Languedoc la justice souveraine des aides, et il reçoit en cette qualité, pour frais et honoraires, 100 livres tournois. Par une bulle datée du 13 septembre 1441, Eugène IV lui accorda la faculté de tester; bientôt nous saurons quel noble usage il en fit. En cette année, le même pontife, à la prière de notre évêque, unit à la mense épiscopale l'église des Saints-Saturnin-et-Martin de Campagnan, et la chapelle de Saint-Jean de Gresan. En 1442, Guillaume reçut dans son palais la reine Marie d'Anjou, épouse de Charles VII, et tint un synode diocésain. L'année suivante, il fit bâtir la sacristie de l'église de Saint-Nazaire, où furent sculptées en plusieurs endroits, aux entrecroisements des arcs des voûtes, les armes de France et celles du dauphin de Viennois, depuis Louis XI.

Dom Brice s'arrête ici pour réfuter des assertions du livre des Provisions d'Eugène IV; assertions d'après lesquelles Jean de Montjoie aurait été transféré de Béziers à Embrun; Gérard Machet, évêque de Castres, aurait remplacé *Jean* à Béziers, par une bulle du 20 avril 1444, et Guillaume d'Estouteville, cardinal d'Angers, prêtre du titre de Saint-Martin-aux-Monts, aurait enfin reçu en commende l'évêché de Béziers, vacant par la translation de Guillaume à Embrun, le 10 juillet de la même année. Le savant Bénédictin prouve par plusieurs raisons toutes meilleures l'une que l'autre, la défectuosité de ce registre; 1° on ne

s'accorde point sur le nom de l'évêque transféré, qu'on appelle tantôt Jean et tantôt Guillaume; 2° on ne trouve nulle part trace d'un *Jean de Montjoie*, évêque de Béziers; 3° Gérard Machet, divers titres le constatent aussi bien que son épitaphe, conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 17 juillet 1448, le siége de Castres; 4° en concédant que Guillaume ait été transféré à Embrun, il est pleinement certain qu'il n'accepta point, puisque son épitaphe indique qu'il gouverna pendant 27 ans l'Eglise de Béziers, de 1424 à 1451; 5° enfin, le 28 mai 1448, le pape Nicolas V, sur les prières de Guillaume de Montjoie, unit à la mense épiscopale de Béziers, le prieuré de Notre-Dame d'Abeilhan et la chapelle de Saint-Etienne annexée à cette église. La Chronique des consuls Mercier et Regis, nous fournit encore un fait : Le 14 octobre 1450, le roi Charles VII écrivit à notre prélat une lettre circulaire, annonçant la prise de Cherbourg et la reddition totale de la Normandie par les Anglais; pour remercier Dieu de ces heureux événements, l'évêque de Béziers fit dire une messe solennelle et faire une procession générale.

Le 3 mars 1451, exactement un mois avant sa mort, ce grand évêque fit son testament, par lequel il légua une partie du château de Lignan pour achever la chapelle de Saint-Nazaire dans sa cathédrale; orna le grand autel de cette église d'un rétable et de statues de vermeil; donna pour fonder quatre chapellenies, sa bibliothèque estimée 2,000 livres, plus 4,000 livres en espèces, et pour les frais de ses funérailles, le prix de son argenterie. Il fit encore d'autres legs en meubles ou en argent, à son chapitre et à sa cathédrale, aux religieuses du Saint-Esprit, à l'église de Saint-Aphrodise, et à celle des Dominicains d'Avignon, où reposait son père Louis de Montjoie. Ce dont il n'avait pas ainsi disposé, il le laissa en héritage aux pauvres de Jésus-Christ : ainsi, 1500 écus d'or furent destinés au grand hôpital, pour fonder douze lits, dans l'un desquels il voulut mourir; et 500 écus d'or pour marier de pauvres filles. Cet homme qui, pour le bien de l'humanité, n'aurait jamais dû mourir, rendit son âme à Dieu le 3 avril 1451, et fut inhumé dans le cimetière des pauvres, à Saint-Félix, sans épitaphe. Peu de mots auraient suffi pour la lui faire telle qu'il la méritait : *Guillaume de Montjoie, saint évêque et père des pauvres.* Son humilité ne l'a pas préservé de la gloire; mais cette gloire emprunte à son humilité quelque chose de plus pur, de plus touchant, de plus durable.

Un ancien document, que nous transcrivons, nous dira ce qui manque dans nos dernières lignes.

Anno Domini M CCCC LI, et die 3 aprilis obiit recolendæ memoriæ Guillelmus de Montegaudio episcopus Biterrensis qui dictæ Ecclesiæ per XXVII annos præfuit, ipsamque et totum clerum pacifice rexit, multa pro libertate Ecclesiæ conservanda passus incommoda, plurima Ecclesiæ Biterrensi bona largitus est. Inter quæ majus altare argenteum refici, cathedram episcopalem et organa reparari, sacristiam funditus ædificari, ac quatuor millia ducatorum pro fundatione instituta donari, sex vestimenta sacerdotalia, duos calices pulcherrimos deauratos, unam crucem auream, totas suas tapisserias pro ornatu ecclesiæ et alia infinita dona, voluitque sepeliri in cimeterio pauperum S. Felicis in quo capitulum ad memoriam tanti ac venerandi episcopi curavit extrui monumentum quadratum.

Le 3 avril de l'an du Seigneur 1451, mourut Guillaume de Montjoie, évêque de Béziers, de touchante mémoire, qui, pendant 27 années, gouverna cette Eglise et tout son clergé de la façon la plus paisible, souffrit de nombreux désagréments pour le maintien des franchises de l'Eglise, et fit de grands biens à l'Eglise de Béziers. Par ses soins, entre autres choses, le grand autel d'argent fut rétabli, la chaire épiscopale et l'orgue furent réparés, la sacristie bâtie de fond en comble. Il donna 4000 ducats pour l'établissement d'une fondation, six ornements sacerdotaux, deux très-beaux calices en vermeil, une croix d'or, toutes ses tapisseries pour l'embellissement de l'église, et une infinité d'autres choses. Il voulut être enterré au milieu des pauvres dans le cimetière de Saint-Félix, où, pour conserver la mémoire d'un si grand et si saint évêque, le chapitre a fait ériger un mausolée de forme carrée.

Guillaume de Montjoie, portait pour armoiries : *de gueules, à une clé d'argent posée en pal.* Ces armes se voient en plusieurs endroits à l'extérieur du mur qui ferme l'ancienne salle capitulaire, et elles ornent les clés de voûte de cette partie de l'église, ce qui annonce que, de même que la sacristie, elle fut bâtie par les soins de ce bon et magnifique prélat.

62. — LOUIS DE HARCOURT (1451).

Fils naturel de Jean de Harcourt, huitième du nom, comte d'Aumale et de Mortain, mort le 17 août 1424, à la bataille de Verneuil, et de Marguerite de Preullay, vicomtesse de Dreux,

Louis de Harcourt fut légitimé par lettres patentes du roi Charles VII, données à Ruffec au mois d'avril 1441. C'est à tort que dom Pommeraye le dit né du légitime mariage de Jean III, comte de Harcourt, et de Catherine de Bourbon, sœur de Jeanne de Bourbon, femme de Charles V, roi de France. Il le confond avec Louis de Harcourt, qui occupa le siége métropolitain de Rouen de 1407 à 1422. Élevé à Paris dans le collége fondé par sa famille, Louis, à qui le roi Charles VII donna, en 1450, une charge de maître des requêtes, devint chanoine et chantre de l'église métropolitaine de Narbonne, alors gouvernée par son oncle, Jean de Harcourt, qui l'avait nommé son vicaire général. Il n'avait que 26 ans lorsque, par lettres du 13 octobre 1451, le roi l'appela à remplacer Guillaume de Montjoie sur le siége épiscopal de Béziers, ainsi que le constatent le livre des Provisions des évêques sous Nicolas V, et des chartes authentiques conservées à la Bibliothèque impériale et faisant partie de la collection de Gaignières. Il ne gouverna cette Église que pendant deux mois, et durant cet intervalle, la réforme de sainte Colette fut introduite dans le couvent de Sainte-Claire, à Béziers.

Le 10 décembre de la même année, son oncle ayant été nommé patriarche d'Alexandrie, il lui succéda sur le siége de Narbonne. Charles VII ne cessa pas de le combler de faveurs : il l'admit au nombre de ses conseillers, le 11 novembre 1452; le fit président de l'Échiquier de Normandie, tenu à Rouen de 1453 à 1456, et le nomma abbé commendataire de Lyre en 1457. On voit dans l'intervalle Louis de Harcourt recevoir en 1452 les hommages des feudataires de l'Eglise de Narbonne. Le 29 avril 1453, le roi le chargea de diverses missions en Dauphiné et en Normandie, où il présida l'Échiquier, après avoir, le 10 mars précédent, fait une translation du corps de saint Martin, de Tours. Il réconcilia à cette époque l'Université de Paris avec la province de Normandie, en discussion sur quelques priviléges. Le 3 juillet de cette même année, il prit possession de l'archevêché de Rouen, au nom du cardinal Guillaume d'Estouteville, qu'Andoque et les frères de Sainte-Marthe ont à tort désigné comme ayant succédé à Guillaume de Montjoie dans l'évêché de Béziers.

Président de l'Échiquier de Rouen en 1455, Louis de Harcourt reconnut avoir reçu de Simon Bourlier, notaire et secrétaire du roi, receveur général de ses finances, dans le duché de Normandie, une somme de 3000 livres que Charles VII lui avait accor-

dée. Administrateur avec Jean le Boursier, chevalier, seigneur d'Esternay, chambellan du roi, etc., des terres et domaines du duc d'Alençon, que le feu roi avait fait saisir, Louis de Harcourt, par acte du 3 septembre 1456, constitua Jean Couel, pour receveur général des finances de ce duché.

Après la mort de Zénon de Castiglione, évêque de Bayeux, le chapitre cathédral de cette Eglise, rejetant le choix de Jean de Gaucourt, fait par les évêques d'Avranches et de Lisieux, déféra l'évêché à Louis de Harcourt, dont le pape Pie II, par un bref donné à Mantoue, le 18 janvier 1460, confirma l'élection. Mais afin qu'il ne perdit point le rang qu'il tenait dans l'Eglise comme archevêque, le souverain Pontife le créa le même jour patriarche de Jérusalem. Le 18 mars suivant, Hugues de Coquerel, doyen de Lisieux, prit en son nom possession du siége de Bayeux, et lui-même, le 7 juin, prêta à Marmoutiers, serment de fidélité au roi. Il officia pontificalement aux obsèques du roi Charles VII, le mardi 5 août 1461, dans l'église du prieuré de Notre-Dame des Champs à Paris, le lendemain 6, dans l'église cathédrale, et le jeudi 7, en l'abbaye de Saint-Denys. Le 15 du même mois, il assista à Reims au sacre de Louis XI. Il présenta cette année au parlement, des lettres du roi qui abolissaient la Pragmatique-Sanction. A la demande de son chapitre, Louis de Harcourt consentit, le 20 avril 1462, à l'union de l'église de Notre-Dame des Champs, à la mense capitulaire. Le 30 juin 1464, il siégea au conseil réuni par le roi à Dampierre, pour aviser aux moyens de maintenir les libertés de l'Eglise gallicane. Charles, duc de Normandie, prêta le 10 décembre 1465, serment entre ses mains dans la métropole de Rouen, et par son conseil, Jean II, duc de Bourbon, s'empara de cette ville. A cette époque, il enrichit d'une centaine de volumes la bibliothèque capitulaire commencée par Nicolas Habart, un de ses prédécesseurs.

Nous ignorons pour quel motif les registres de la Chambre des comptes de Paris mentionnent, à la date du 10 janvier 1467, un serment prêté à Louis XI par Jean Balue, évêque d'Evreux, depuis cardinal, en qualité de commendataire de l'évêché de Bayeux, puisque le 6 avril de cette année, Louis de Harcourt assistait aux Etats généraux réunis à Tours, où il soutint énergiquement que la Normandie ne pouvait être aliénée de la couronne.

En 1470 et en 1471, Louis XI lui confia la mission de présider les Etats de cette province, et Louis de Harcourt reçut, en cette

dernière année, comme garde des sceaux ordinaire, l'hommage de Pierre Bonnart, pour la terre de Couvert. Deux ans après, Louis XI étant venu en pèlerinage à Notre-Dame de la Délivrande, Louis de Harcourt l'y accompagna et lui fit ensuite les honneurs de sa cathédrale. Par acte du 27 avril 1473, il fonda quatre anniversaires dans l'église métropolitaine de Rouen. Le 7 avril 1474, il investit le roi du duché d'Alençon, et reçut en son nom le serment des bourgeois et des officiers de ce duché, dont le duc Jean avait été emprisonné le 22 septembre de l'année précédente. Le 6 août de cette même année 1474, il écrivit au nom du roi aux habitants de Montivilliers d'avoir à fortifier leur ville. Marie, comtesse de Harcourt et de Vaudémont, le nomma à cette époque son exécuteur testamentaire, et lui légua une somme de cent marcs d'argent. Par lettres données en octobre 1477, Louis XI érigea en sa faveur les terres de l'évêché de Bayeux en haute justice. Louis de Harcourt assista à l'assemblée de prélats tenue à Orléans, du 13 septembre au 19 octobre 1478, au sujet de la Pragmatique-Sanction, et mourut à Tours le 14 décembre 1479, pendant la session des Etats généraux.

Ce prélat se montra fort libéral envers les Eglises de Narbonne et de Bayeux, qu'il avait successivement gouvernées. Nous ne voyons pas qu'il ait fait quelque libéralité à celle de Béziers. Il fut inhumé dans le chœur de la cathédrale de Bayeux, où il avait fondé six anniversaires; mais en 1562, les calvinistes détruisirent son tombeau, et exhumèrent son corps qu'ils dépouillèrent. Les grands biens dont il avait comblé cette Eglise l'ont fait considérer comme son second fondateur. Ce fut lui qui, le 1er octobre 1477, fit commencer la partie de la belle tour octogone à claires-voies supportée sur les quatre piliers du transsept, et qu'on appelle pour ce motif la *tour du Patriarche.* Il avait payé pour cette construction, en 1479, une somme de 4092 livres. Le 2 avril 1474, il avait donné à sa cathédrale sa mître dorée, ornée de quantité de perles, d'émeraudes et de pierres précieuses, son anneau d'or où était enchâssé un saphir d'une valeur de cent livres, ses gants brodés et sa crosse en vermeil, à la charge de ne jamais aliéner ni vendre tous ces objets. Au moment de sa mort, il faisait exécuter des travaux considérables pour l'amélioration du chenal de Port-en-Bessin.

Louis de Harcourt avait pour armoiries : *de gueules, à deux fasces d'or.*

63. — PIERRE BUREAU (1451-1457).

Originaire de Paris, Pierre Bureau dont la famille occupait des charges importantes dans la finance, était fils de Jean Bureau, conseiller du roi et trésorier de France, et de Jeanne Hesselin, morte le 24 mai 1428, et inhumée dans l'église des Saints-Innocents. Il était chanoine d'Orléans et écolâtre de cette Eglise, depuis le 28 octobre 1447, archidiacre de Reims et protonotaire apostolique, lorsque, par une bulle du 20 novembre de cette année, le pape Nicolas V le nomma à l'évêché d'Orléans, pour succéder à Jean du Gué. Le chapitre cathédral, par une délibération du 21 octobre, avait indiqué l'élection du successeur de ce prélat au mardi 28 novembre, et l'avait remise au 15 décembre. Aussi ne voulut-il point le reconnaître, et Thibaud d'Aussigny qui, dans cette dernière assemblée capitulaire, avait obtenu les suffrages des chanoines, lui disputa la crosse pastorale. Ayant succombé devant le tribunal de Louis de Melun, archevêque de Sens, Thibaud en appela au parlement de Paris qui, par arrêt du 7 septembre 1450, confirma la sentence du métropolitain.

Pierre Bureau, en faveur de qui le souverain Pontife avait écrit en 1448 aux habitants du diocèse d'Orléans, avait, dans l'intervalle, et le 20 octobre de cette année, prêté à Montargis, serment de fidélité au roi. Une bulle du 10 décembre 1451 le transféra à l'évêché de Béziers, ainsi que le constate le livre des Provisions des évêques au Vatican. Toutefois, il conserva le gouvernement du diocèse d'Orléans au moins jusqu'au 5 mai 1452, soit comme vicaire général de Jean de Harcourt, patriarche d'Alexandrie, mort au mois de janvier de cette année, après avoir eu cette Eglise en commende pendant deux mois à peine, soit comme administrateur apostolique.

Installé à Béziers suivant l'usage, Pierre Bureau assista, le 12 novembre 1453, avec les députés de son chapitre, à l'élection de Jeanne de Cluys, comme abbesse du Saint-Esprit, élection qui eut lieu dans la chapelle du Crucifix. Le 28 avril 1455, il acquit une maison dans sa ville épiscopale. Le Cartulaire du monastère d'Aniane le mentionne encore au 12 avril 1456; mais il décéda vers le mois de juillet suivant, au château de Lignan; car il est constaté par le même Cartulaire que Jean de Sonha, chanoine et sous-chantre de l'Eglise de Béziers, vicaire général au

spirituel et au temporel de l'évêché], le siége étant vacant, institua Amauri Roux recteur perpétuel de Saint-Pierre de Gignac, sur la présentation de Géraud, abbé d'Aniane, le 6 août 1456, et qu'il pourvut, le 18 du même mois, à la demande du même abbé, Jean de Manse, de la vicairie perpétuelle de Saint-Martin de Carcarès. Pierre Bureau fut inhumé dans la chapelle de la Sainte-Vierge, près de la grande porte de l'église, et non pas, comme le prétend Andoque, dans la chapelle Saint-Etienne.

Pierre Bureau portait pour armoiries : *d'azur, au chevron rempli de sable, potencé et contrepotencé d'or, accompagné de trois buires aussi d'or*, 2 et 1.

Ce serait ici le lieu de placer *Raoul Bouvier*, qualifié évêque élu de Béziers dans un ancien titre tiré des archives de Notre-Dame de Lyre, et communiqué aux auteurs de la *Gallia christiana*. Voici la pièce, le lecteur jugera.

« *L'an du Seigneur* 1469 *et le* 9 *juillet, mourut à Bayeux R. P. messire Raoul Bouvier, jadis évêque élu de Béziers et d'Agde, chantre et chanoine de Lisieux, et vicaire général de Louis de Harcourt, patriarche de Jérusalem, évêque de Bayeux et commendataire perpétuel du monastère de Notre-Dame de Lyre de l'Ordre de Saint-Benoît, au diocèse d'Evreux, lequel, par son testament, a légué au susdit monastère l'ouvrage entier de maître Nicolas de Lyre, sur le sens littéral de la Bible, contenu en six volumes, ses Commentaires entiers sur le sens mystique, en un volume. Ces volumes furent livrés et consignés dans la salle capitulaire aux religieux du même monastère réunis en chapitre, sous la présidence du dit Révérend Père en Dieu, après que lecture eut été faite de la clause du testament du dit défunt, relative à ce legs par le même Révérendissime seigneur le patriarche, et vénérable et discrète personne, maître Raoul de Boisseau, docteur en théologie, l'un et l'autre exécuteurs testamentaires du susdit défunt.* »

Qui était ce Raoul Bouvier? quand fut-il nommé? pourquoi ne fut-il pas confirmé? On l'ignore absolument.

64. — JEAN Ier BUREAU (1456-1490).

Jean Bureau, grand-archidiacre de Reims, le 28 avril 1456, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, nommé évêque de Béziers la même année, en remplacement de son oncle, était

fils de Jean Bureau, seigneur de Montglat, de la Houssaye-en-Brie, etc., et de Germaine Hesselin. Son élévation fut due en grande partie au mari de Philippe sa sœur, Nicolas Balue, seigneur de Villepreux, frère de Jean, cardinal d'Angers. La bulle qui l'institue évêque de Béziers, est donnée par le pape Calixte III, le 29 décembre 1456. Le souverain Pontife, dans le même acte, lui permet de posséder avec son évêché toute sorte de bénéfices en commende, ou toute autre dignité; laquelle faculté lui fut ensuite confirmée par le pape Pie II, le 20 avril 1459.

Jean Bureau ne fit son entrée solennelle que le 11 janvier 1461 (nouveau comput), par la porte des Minorettes. Au mois de juillet suivant, il assista aux funérailles de Charles VII. Il était sans doute absent encore de Béziers en 1467, car on lit dans la Chronique de Mercier et Régis, que cette année, à cause de la grande mortalité occasionnée par la peste, les consuls et les habitants allèrent supplier le *vicaire de l'évêque*, les chanoines de Saint-Aphrodise et tout le clergé de la ville, de tirer le corps de saint Géraud de son tombeau, ainsi qu'on l'avait fait lors d'une grande mortalité qui avait eu lieu un siècle auparavant, afin que son intercession puissante obtint de Dieu la cessation du fléau qui désolait la ville. Le samedi 13 juin [1], à l'issue des vêpres, le corps fut retiré du tombeau avec de grands honneurs, au son des cloches de toutes les églises, déposé dans une châsse neuve, recouverte d'un drap d'or, et environné d'une grande quantité de cierges, en présence d'un grand concours de peuple. « On vit, dit le chroniqueur, aller s'y prosterner beaucoup de gens atteints de la maladie, qui recouvrèrent la santé, grâce à Dieu et à saint Géraud, dont le corps fut porté le lendemain processionnellement à la croix de *Saint-Sire*. »

Jean Bureau est mentionné dans un registre de Sixte IV, en 1472; au mois de mars de cette année, il assista aux Etats du Languedoc tenus à Béziers, et reçut pour cela des honoraires au mois d'août 1475. Sa cathédrale lui fut redevable de plusieurs fondations et réunions d'églises; ainsi, en 1478, il institua le

[1] La fixation de ce jour, samedi 13 juin, indique que ce fait eut lieu en 1467 et non pas en 1464, comme on l'a marqué dans la publication de la Chronique de Mercier et Régis, au tome III, page 101 du *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*. En 1464, le 13 juin se trouvait un mercredi.

chant de l'*Inviolata* et du *Salve regina*, tous les jours de samedi et de fêtes de la Vierge, par le chapitre, devant la chapelle de la Vierge, où son oncle, Pierre Bureau, avait été enterré, et pour doter cette fondation, il unit au chapitre les bénéfices de Rèdes, de Fouzilhon, de Saint-Pierre de Mus et de Coujan. Il réunit également à la cathédrale les prieurés de Saint-Pierre de Levas, de Causses et de Montblanc. En 1487, il plaidait devant le parlement de Toulouse contre Catherine, reine de Navarre, ainsi que le constataient diverses chartes conservées aux archives de Pau. Le 21 mai 1489, il transigea avec les deux nobles frères Raimond et Guillaume de Caylar, seigneurs d'Espondeilhan, relativement au pacage sur les terroirs de Casilhac, de Lieuran et d'Espondeilhan. Cet évêque enrichit la sacristie de sa cathédrale d'une magnifique tapisserie en soie brochée où étaient représentés les mystères de la vie de Notre Seigneur Jésus-Christ. Il légua tous ses biens à sa mère qui lui survécut, et mourut à Paris, le 2 mai 1490, dans sa maison, située paroisse Saint-Jacques la Boucherie. On l'inhuma dans l'église des Célestins de cette ville : une lame de cuivre sur son tombeau portait cette épitaphe :

Hîc jacet Reverendus in Christo pater Dominus Johannes Bureau, episcopus Biterrensis, qui obiit Parisiis 2 die mensis maii an. MCCCCXC. Cujus anima requiescat in pace. Amen.

Ici gît Révérend Père en Dieu, Monseigneur Jean Bureau, évêque de Béziers, conseiller du roi, notre Sire, lequel mourut à Paris, le 2 mai 1490. Que son âme repose en paix. Ainsi soit-il.

Jean Bureau avait pour armoiries : *d'azur, au chevron potencé et contrepotencé d'or, rempli de sable, accompagné de trois buires d'or*, 2 *et* 1.

65. — PIERRE VI DE JAVAILHAC (1490-1503).

La mort de Jean Bureau laissant le siége de Béziers vacant, le 5 juillet 1490, les chanoines de Saint-Nazaire élurent pour lui succéder un d'entre eux, Pierre de Javailhac, camérier, et qui avait été vicaire général du précédent. Mais le roi Charles VIII, nomma de son côté, Antoine Dubois qui fut confirmé par Innocent VIII. Ce souverain Pontife écrivit aux chanoines, le 7 janvier 1491, qu'il leur défendait d'élire un évêque et qu'il se réservait de le nommer lui-même ; le roi leur écrivit dans le même sens. Le chapitre maintint son élection et Pierre de Javailhac occupa le

siége de Béziers; car nous voyons dans un registre de la Chambre des comptes de Paris que le 8 août 1498, il prêta serment au roi pour plusieurs fiefs qu'il possédait à Moret dans la mouvance de la couronne. Cependant son compétiteur ne se désistant pas, il craignit d'éprouver les effets du ressentiment du prince, il abdiqua l'épiscopat et reçut en échange, d'Antoine Dubois, un canonicat à la Sainte-Chapelle de Paris dont il prit possession, le 2 février 1503. Décédé en 1510, il fut inhumé dans l'église basse de la Sainte-Chapelle. Notons que ce prélat fut le dernier à Béziers nommé par le chapitre. Charles VIII et Louis XII firent toujours observer depuis la Pragmatique-Sanction de Charles VII; le concordat entre François Ier et Léon X survint ensuite et attribua définitivement au roi les nominations aux évêchés et aux abbayes.

Pierre de Javailhac portait pour armoiries : *d'azur, à six molettes d'or,* 3 *en chef et* 3 *en pointe, et une fasce d'argent chargée d'un lion d'azur.*

66. — ANTOINE DUBOIS (1504-1537).

Antoine Dubois, dit Antoine de Fiennes, comte de Chaumont en Bassigny, était fils de Jean Dubois, seigneur d'Esquerdes, et avait pour sœur Barbe Dubois, seconde femme de François Ier, comte de la Rochefoucauld, prince de Marsillac, duquel est descendue la branche des la Rochefoucauld-Montendre. Son oncle fut Philippe de Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes, maréchal de France, qui, en 1477, mit Arras aux mains de Louis XI. Soutenu par ce dernier, Antoine Dubois, clerc du diocèse d'Arras, protonotaire apostolique et chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, bien qu'il ne fut âgé que de dix-sept ans, avait obtenu, le 21 juillet 1486, du pape Innocent VIII, un rescrit lui réservant l'évêché de Beauvais, à la mort de Jean de Bar qui en était titulaire. Ce dernier prélat mourut le 15 mars 1487. Quatre jours après, le maréchal d'Esquerdes, alors gouverneur de Picardie, se présenta au chapitre de Beauvais pour l'inviter à obtempérer à la volonté du pape; mais les chanoines, sans tenir compte des désirs du Saint-Père ni des lettres qu'ils avaient reçues de Charles VIII, élurent, le 1er juin suivant, l'un d'entre eux, Louis de Villiers de l'Ile-Adam, doyen de la cathédrale d'Orléans.

A peine Charles VIII eut-il connaissance de cette élection,

que par une lettre du 24 juin 1487, datée d'Angers, il ordonna la saisie du temporel du chapitre. Pendant ce temps, Antoine Dubois fit prendre possession du siége par un des chanoines, son adhérent, appelé Jean Bredouille, malgré toutes protestations et entreprit même de faire quelques nominations. Jean Danse, en sa qualité de plus ancien chanoine, fut chargé, en janvier 1488, d'aller à Reims demander à l'archevêque, Pierre de Laval, la confirmation de l'élection de Louis de Villiers. Antoine Dubois, appuyé cette fois de Guillaume de Cambrai, doyen de la cathédrale de Beauvais, et de quelques autres chanoines, forma opposition à cette requête. L'affaire ayant été portée devant le parlement, par Louis de Villiers, il intervint, le 7 septembre 1489, un arrêt qui maintint le chapitre dans l'exercice de la juridiction spirituelle, tant que durerait le litige entre les deux prétendants.

Préconisé le 23 mai 1490 comme évêque de Béziers, Antoine Dubois, nous l'avons dit, trouva dans ce diocèse un nouveau compétiteur en la personne de Pierre de Javailhac, élu par le chapitre le 5 juillet suivant. Il n'en prit pas moins possession du siége, le 22 septembre de la même année, à l'heure de vêpres. Une bulle du 9 juillet précédent l'avait nommé premier abbé commendataire de Saint-Lucien de Beauvais, et le qualifiait d'élu de Beauvais et administrateur de l'Eglise de Béziers. Après un procès qui dura plus de neuf ans, l'évêché de Beauvais fut enfin adjugé à Louis de Villiers, le 24 juin 1497, et Antoine, repoussé par le chapitre de Béziers, dut continuer de plaider pour ce siége qu'il n'obtint définitivement que sur la démission de Pierre de Javailhac, et après avoir été de nouveau préconisé par Jules II, le 10 mai 1504. Cette seconde nomination n'empêcha point les chanoines d'accorder leurs suffrages à Gui de Castelnau de Bretenoux; mais cette fois, un arrêt rendu en 1506, par le parlement de Toulouse, adjugea enfin l'évêché à Antoine Dubois.

De nouvelles contrariétés l'attendaient encore. Pierre Siffroi, grand-archidiacre de la cathédrale, prétendit, comme étant investi du décanat et de la première dignité capitulaire, être vicaire général du diocèse. L'évêque rejeta cette prétention. Le viguier de Béziers d'abord, en 1509, puis le parlement, réglèrent la contestation en faveur du prélat, sauf qu'ils laissèrent à l'archidiacre le soin de visiter les églises paroissiales. En 1515, Antoine Dubois fit, en présence des commissaires royaux, l'in-

ventaire de ce qu'il possédait comme évêque, en outre des dîmes. Trois ans après, il consentit l'union à l'église cathédrale de la cure de Saint-Martin de Valros, dont le chanoine Jacques Picard s'était démis. Un peu auparavant, il avait acquis de Pierre Pradines, au prix de 160 livres, un jardin situé sous les fenêtres de l'évêché, du côté du pont. Le 26 avril 1519, il reçut dans son palais le sire de Chièvres, ambassadeur de Charles-Quint, qui se rendait à Montpellier pour conférer avec celui de François Ier. Lorsque ce personnage repassa par Béziers, l'évêque lui fit de nouveau un accueil distingué. En 1530, la veille de l'Annonciation de la Vierge, il donna 500 livres pour instituer le répons *Gaude Maria virgo* qui a, dit-on, pour auteur Raimond d'Agiles, chanoine du Puy, et qu'on trouve imprimé dans les *Gesta Dei per Francos.*

Antoine eut à recevoir aussi à Béziers le roi François Ier. Ce prince, pendant sa captivité à Madrid, avait fait vœu d'accomplir le pèlerinage de Notre-Dame du Puy et de Saint-Sernin de Toulouse, s'il obtenait sa mise en liberté. La reine Eléonore arriva la première à Béziers, le 25 juillet 1533, avec une suite nombreuse. On ne lui fit point de fête, sans doute par ordre; mais quand elle repassa avec le roi, le 13 août suivant, il leur fut fait une réception magnifique; le roi, la reine et leur famille logèrent dans le palais épiscopal. Le lendemain, la cour alla dîner à Montblanc.

Antoine Dubois mourut, non pas en 1534, comme le prétendent les frères de Sainte-Marthe, mais bien le mardi 17 avril 1537, ainsi que le constate le Nécrologe : *XV cal. Maii obiit Reverendus in Christo pater Dominus Antonius Dubois Bitterrensis episcopus et abbas S. Luciani prope Belvacum anno MDXXXVII.* Comme il n'avait jamais payé sa chapelle épiscopale, Anne de Pisseleu, duchesse d'Etampes, instituée son héritière, parce que Bernard Dubois, son plus proche parent, avait été déclaré rebelle au roi pour avoir suivi le parti du connétable Charles de Bourbon, donna à l'église Saint-Nazaire une tapisserie où étaient brodés des fontaines, des prophètes et autres objets.

Cet évêque portait pour armoiries : *d'azur, au lion de sable brisé d'une bordure de gueules.*

67. — JEAN II DE LETTES (1537-1543).

Jean de Lettes était fils d'Antoine de Lettes, seigneur de Puissalicon, et de Blanche des Prés, sœur de Jean des Prés, évêque de Montauban. Son frère, Antoine des Prés, seigneur de Montpezat, près Cahors, mourut maréchal de France, le 26 juin 1544. Jean fut le premier évêque de Béziers que François Ier nomma en vertu des dispositions de son concordat avec Léon X. Il fut institué le 13 juillet 1537, d'après le livre des Provisions des évêques au Vatican. Il avait été précédemment, après son oncle Jean, doyen de l'église collégiale de Montpezat. Andoque avait vu dans les archives de l'évêché de Béziers des Statuts dressés par ce prélat en 1537, en 1540 et en 1541. Le 12 décembre de cette dernière année, Jean échangea quelques terres situées à Vendres et à Saint-Bauzile contre celles que le chapitre possédait à Gabian. Des actes publics établissent qu'il siégeait encore en 1543; car, à cette date, conjointement avec Pierre de Béziers, viguier de Béziers, il trancha un différend soulevé entre les chanoines et les prébendiers de Saint-Nazaire.

Dans le courant de cette année, Jean de Lettes qui, depuis 1540, possédait à la fois les évêchés de Montauban et de Béziers, échangea le dernier avec Jean de Narbonne pour l'abbaye de Moissac. Il réduisit à trente le nombre des religieux de ce monastère, et statua qu'on exigerait à l'avenir des preuves de noblesse pour y être admis. En 1557, il devint, par brevet royal, premier abbé commendataire de Notre-Dame de Locdieu, au diocèse de Rodez, et posséda nombre d'autres bénéfices qu'il ne méritait nullement.

Egaré par les doctrines des novateurs, et plus encore peut-être par un amour sacrilége, il résigna, après bien des scandales, l'évêché de Montauban à son neveu Jacques des Prés, et l'abbaye de Moissac au cardinal Louis de Lorraine, renonça à tous ses autres bénéfices, et se retira à Genève; là il abjura le catholicisme pour épouser l'objet de sa passion, Armande de Durfort, veuve de Jean du Bousquet, seigneur de Verlhac, et mourut, après 1560, dans sa baronnie d'Eaubonne qu'il avait achetée.

Il portait pour armoiries : *d'or, à trois bandes de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

68. — JEAN III DE NARBONNE (1543-1545).

Jean de Narbonne était fils de Guillaume de Narbonne, baron de Capendu, Pérignan, Fitou et Treilles, et de Blanche de Couziers de Cesseras. Ses frères furent Antoine de Narbonne, mort en 1528 à Naples, où il avait accompagné Odet de Foix, seigneur de Lautrec, et Bertrand de Narbonne, abbé de la Garde-Dieu, au diocèse de Cahors. Guérin de Narbonne, seigneur de Salelles, son oncle, fut gouverneur de Perpignan et du Châteauneuf, à Naples. Avant de parvenir au siége épiscopal de Béziers, Jean, pourvu, depuis 1516, de l'abbaye de Moissac, était en outre prieur de Notre-Dame de la Daurade à Toulouse. François Ier approuva l'échange fait entre lui et Jean de Lettes, et le pape Paul III lui donna l'institution canonique le 30 mars 1543, d'après le registre des Provisions du Vatican. Il prit possession le 31 août suivant, et, le 2 février 1544, fit son entrée solennelle, assisté des abbés de Saint-Sauveur de Lodève et de Villemagne.

Voici comment, d'après les chroniques locales, l'historien contemporain de Béziers raconte cette entrée. « Il y eut une immense quantité de spectateurs, dont une grande partie était accourue de tous les points du diocèse, pour gagner les pardons que le pape Paul III avait permis au nouvel évêque d'accorder à ses diocésains. Le prélat fut à peine sorti de son château de Lignan, qu'il fut salué à grands canons, fauconnaux, arquebuses à ricochet et autre artillerie. Les consuls, le juge, le viguier, le capitaine de ville, les principaux habitants, tous à cheval et richement vêtus allèrent au devant de lui. Les corporations de métiers avaient formé des compagnies de gens de guerre bien équipés. L'acte du serment fut reçu *près des arcades de la ville* (à la porte Saint-Aphrodise), par le notaire Vitalis; l'évêque jura *de garder et tenir les habitants de Béziers en leurs libertés, franchises et prééminences*, *sauf ses droits*, *et de ne pas chercher des nouveautés*. Là se trouva tout le clergé, qui l'accompagna processionnellement. Sur la paroisse Saint-Félix, à la place de la Fontaine, une galère richement peinte et décorée se montra aux regards du prélat, et un maître théologien, homme discret qui était dedans, lui fit une belle harangue. Sur la place publique, se trouva une autre galère, celle de l'église Sainte-Madeleine, également resplendissante de soie, de velours et d'or;

dans celle-ci était, représentant sainte Madeleine, une jeune et belle enfant de 8 ou 9 ans. A la place Saint-Sauveur, le chapitre reçut dans la chapelle de la Trinité, le serment de l'évêque, qui de là se rendit à la cathédrale, où il célébra la grand'-messe avec la pompe accoutumée. »

La même année, notre prélat reçut l'hommage de Guillaume de Brettes, pour la *Caïlanie*, située dans le terroir de Ramejan. Il n'occupa que deux ans, au bout desquels la mort le ravit à ses diocésains, qui lui avaient donné le beau surnom de *Père des pauvres* : sa charité lui fesait répandre sur les indigents la plus grande part de ses revenus. Il expira, le lundi 16 novembre 1545, dans son château de Lignan, et fut inhumé dans la cathédrale, près du maître-autel. Le Nécrologe s'exprime ainsi sur lui :

16 Cal. decembris obiit Reverendus in Christo pater et pater pauperum, dominus Johannes de Narbona episcopus Bitterrensis in castro de Linhano anno Domini M D XLV, et die sequenti fuit inter vestibulum et altare præsentis ecclesiæ in pontificalibus honorabiliter sepultus : Le 16 des calendes de décembre de l'an du Seigneur 1545, mourut au château de Lignan, révérend Père en Dieu, et le père des pauvres, Monseigneur Jean de Narbonne, évêque de Béziers. Le lendemain, on l'inhuma honorablement en habits pontificaux, entre le vestibule et le grand autel de la présente cathédrale.

Ses armoiries étaient simplement *de gueules plein.*

69. — FRANÇOIS GOUFFIER (1546-1547).

François était fils de Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnivet, grand amiral de France, gouverneur d'Aquitaine et du Dauphiné. Sa mère Louise, était fille unique de François, seigneur de Crèvecœur, et de Jeanne de Rubempré; notre François eut pour frères, François Gouffier, seigneur de Bonnivet, colonel-général de l'infanterie française en Piémont, et un autre François, lieutenant-général au gouvernement de Picardie, chevalier des ordres du roi. Il s'était d'abord engagé dans l'Ordre de Malte, et était notaire du Siége apostolique, lorsqu'à la suite de la nomination du roi de France, le pape Paul III le préconisa pour l'évêché de Béziers, le 15 octobre 1546, comme il appert du registre des Provisions des prélats. Ayant pris possession par procureur, le 12 février 1547, il institua pour vicaire général, le

14 du même mois, Jacques d'Arnoye, abbé de Saint-Jacques. La même année, il résigna son évêché entre les mains du même pontife, et en faveur de Laurent Strozzi, et mourut en 1548, en Angleterre, où il était ambassadeur extraordinaire.

François Gouffier avait pour armoiries : *d'or, à trois jumelles de sable.*

Andoque, à cet endroit du catalogue des évêques de Béziers, mentionne *Jean Bertrandi*, né à Toulouse, et garde-des-sceaux de France. « Un brevet royal, dit-il, lui donna l'évêché de Béziers, mais avant l'expédition de ses bulles, Jean passa à l'archevêché de Sens. » Claude Robert s'accorde sur ce fait avec Andoque, mais nous nous garderons bien de suivre l'exemple de ces auteurs.

Lorsque François Gouffier se démit de l'évêché de Béziers, Jean Bertrandi, président à mortier au parlement de Paris, n'était point encore dans les ordres, puisque sa femme Jeanne de Barras, dame de Mirebeau et de Villeneuve, était toujours de ce monde. Ce ce fut qu'en 1554, que devenu veuf, Jean, alors garde-des-sceaux de France, embrassa la carrière ecclésiastique. L'évêché de Comminges lui fut donné l'année suivante, et Paul IV l'avait, le 14 mars 1557, décoré de la pourpre romaine, quand il le préconisa le 5 juillet de cette année, archevêque de Sens. Il est donc constant qu'Andoque et Claude Robert ont commis ici un anachronisme de dix années. Les Bénédictins n'ont point mentionné Jean Bertrandi, comme évêque de Béziers, mais ils n'ont point relevé l'anachronisme de leurs devanciers.

70. — LAURENT, CARDINAL STROZZI (1547-1561).

Né à Florence, le 3 décembre 1523, Laurent Strozzi était fils de Philippe de Strozzi, dit le jeune, et de Clarisse de Médicis, nièce de Léon X, et tante de Catherine de Médicis, reine de France. Son frère, Pierre Strozzi, l'un des plus habiles capitaines de son temps, devint maréchal de France, et fut tué, le 20 juin 1558, devant Thionville, au moment où il conférait avec le duc de Guise, de l'installation d'une batterie. Après avoir appris les humanités sous la direction de Benoît Varchi, qui fut non moins bon poète qu'historien et orateur, Laurent alla étudier le droit à Padoue et y reçut le bonnet de docteur; mais bientôt, à l'exemple de ses frères, Pierre et Philippe, il embrassa la carrière militaire et entra au service de la France.

Henri II le fit son lieutenant-général au gouvernement de Languedoc, et Laurent réduisit dans cette province plusieurs places fortes occupées par les religionnaires.

Suivant le conseil de sa cousine Catherine de Médicis, il abandonna bientôt les armes pour se vouer à l'état ecclésiastique, et fut pourvu de l'évêché de Béziers, par résignation de François Gouffier, le 5 décembre 1547, ainsi que le constate le livre des Provisions des prélats. Il fit prendre possession de l'évêché, le 27 février 1548, mais son sacre n'eut lieu que le dimanche 8 juin 1555 à Paris, et nommé conseiller d'Etat, il assista, le 2 juillet suivant, à la séance du parlement que présida ce jour-là le roi Henri II. Le 2 juillet 1551, Laurent nomma, pour administrer le diocèse de Béziers, Pierre de Puimisson, abbé de Villelongue, et ce vicaire général assista en son nom au concile provincial qui se tint à Narbonne du 10 au 20 décembre de cette année, pour arrêter les progrès de l'hérésie. L'année précédente, Laurent avait été nommé abbé commendataire de Notre-Dame de Staffarde en Piémont, et il fut pourvu plus tard des abbayes de Saint-Victor de Marseille (1555); de Beaubec, au diocèse de Rouen (janvier 1560); de Villers, mais non d'Aniane, comme l'ont dit certains historiens. Jacques de Roux d'Arnoye, abbé de Saint-Jacques de Béziers, lui rendit hommage le 4 décembre 1556.

Le pape Paul IV l'ayant promu au cardinalat, dans le consistoire du 15 mars 1557, Laurent reçut le chapeau et le titre de Sainte-Balbine, dans celui du 20 septembre suivant, revint en France tout aussitôt après, et fit sa première entrée solennelle à Béziers. Les consuls de cette ville allèrent l'attendre à Gabian et lui firent présent d'une grande quantité de gibier. Le cardinal les supplia de vouloir bien abréger le cérémonial et surtout la promenade dans les rues de Béziers. Cette demande provoqua une assemblée entraordinaire du conseil de la commune, car nos pères tenaient à leurs usages. Après une longue délibération, on résolut de condescendre aux désirs du prélat, sans que cela pût nuire à la coutume. Le cardinal entra par la porte Tourventouse, assez rapprochée du palais épiscopal. La ville lui donna deux chandeliers et quatre coupes d'argent, le tout du poids de 12 marcs. Jean de Chambert, abbé de Villemagne, et Jacques de Saint-Félix, abbé de Saint-Thibéry, assistèrent à cette cérémonie, qui, malgré sa brièveté, ne laissa pas d'être brillante, ainsi que nous l'apprend le notaire Vitalis, qui en rédigea le

procès-verbal (*Bulletin de la Société archéol. de Béziers*, t. I, p. 184).

Nous ne savons si le cardinal Strozzi résida dans son diocèse, mais on a de lui, à la date du 23 juillet 1561, une lettre à la reine-mère, sa cousine, pour la prévenir que jusqu'alors Béziers avait été paisible, nonobstant les troubles de la province, mais qu'enfin le mal y avait gagné et qu'il y avait eu une émotion depuis quelques jours, non pas tant à cause de religion que par le mauvais gouvernement de quelques officiers de police, et qu'il aurait couru un grand danger sans le secours du vicomte de Joyeuse, qui s'y prenait de manière à faire espérer que le tumulte finirait bientôt.

Les calvinistes de Béziers se livrèrent d'abord à leurs pratiques religieuses hors de la ville, dans une île que formait la rivière d'Orb en se divisant; mais peu à peu, ils se hasardèrent à tenir leur prêche dans la ville même. Un soir du mois d'août, tandis qu'ils chantaient des psaumes sur la place du marché, le cardinal, qui passait près de là en carosse les ayant entendus, leur fit dire de se taire. Mais les religionnaires, loin de lui obéir, chargèrent ceux qui venaient de sa part, et en blessèrent quelques-uns. Le prélat, plus que surpris de cet attentat, demanda alors des troupes au vicomte de Joyeuse, assurant que sa personne n'était point en sûreté dans une ville où les religionnaires étaient déjà en aussi grand nombre que les catholiques.

Au mois de septembre suivant, sur la résignation que fit en sa faveur le cardinal Louis de Lorraine, Laurent Strozzi fut transféré à l'évêché d'Albi, où il fit son entrée solennelle le 6 octobre 1561. Ce jour-là, les consuls de la ville lui rendirent l'hommage accoutumé. Les calvinistes faisaient de grands ravages dans le midi de France. Mais le cardinal mit tant de soins et de zèle à maintenir ses diocésains dans le sein de l'Eglise; sa vigilance et son esprit de persuasion furent si puissants sur les cœurs, que sa ville épiscopale et la plus grande partie de son diocèse furent préservés de l'hérésie. Au mois d'août 1562, il obtint du roi Charles IX des lettres de protection pour son Eglise, et l'année suivante, prêta serment de fidélité entre les mains de ce prince, qui, comptant sur son énergie, le nomma son lieutenant dans l'Albigeois.

Afin de maintenir la jeunesse dans les vrais principes de la foi, le cardinal donna à la ville d'Albi un vaste établissement, appelé de *Sainte-Gemme*, pour l'instruction des enfants. C'est le

collége qui existe encore. En janvier 1567, le cardinal échangea son évêché pour l'abbaye de Saint-Victor de Marseille que gouvernait Philippe de Rodolphi, son neveu, mais il ne tarda point à être appelé à l'archevêché d'Aix. Après avoir prêté serment en qualité de chancelier de l'Université entre les mains de Nicolas Flotte, premier conseiller au parlement, il prit solennellement possession de sa nouvelle Eglise, le 14 avril 1568, et mourut à Avignon, le vendredi 14 décembre 1571. Son corps y fut inhumé dans l'église de Saint-Agricol, mais aucune inscription ne fut placée sur son tombeau.

La plupart des historiens ont loué la noblesse, le courage et les actions de ce cardinal dont l'éloge a été notamment écrit par François Augustin de l'Eglise dans son *Histoire chronologique de Piémont*. La famille Strozzi a fourni à l'Eglise d'Italie plusieurs prélats distingués, nous citerons, Alexandre, archevêque de Fermo; Alexandre, évêque de Volterra; Robert, évêque de Fiésole; un autre Robert, évêque de Collo, et Alexandre, évêque de San-Miniato.

Les armoiries du cardinal Laurent Strozzi étaient : *d'or, à une fasce de sable chargée de trois croissants d'argent.*

71. — JULIEN DE MÉDICIS (1561-1571).

Nous ne nous appesantirons pas ici sur l'illustration de cette célèbre famille florentine qui s'éleva à la souveraineté dans le XVe siècle. Ses origines sont obscures; quoiqu'elle ait trouvé des généalogistes qui l'ont fait remonter jusqu'à Charlemagne, c'est seulement à partir du XIIIe siècle que des membres de cette maison figurent dans l'histoire. Les richesses considérables qu'elle avait acquises par le commerce lui assurèrent une puissante influence; mais les véritables fondateurs de la grandeur de cette maison furent Salvestro de Médicis, qui, en 1378, arriva aux affaires comme gonfalonier de la justice à Florence, et Jean de Médicis son petit-fils, qui fut le père de Côme, chef de la république florentine, mort le 1er août 1464. Cette maison, en moins d'un siècle et demi, a donné à l'Eglise quatre souverains Pontifes : Léon X, Clément VII, Pie IV, Léon XI; huit cardinaux, et deux reines à la France, Catherine et Marie.

Julien de Médicis, fils de Pierre-François de Médicis, IIe du nom, gonfalonier de Florence en 1516, et de Marie Soderini, descendait de cette branche des Médicis qui, lors de l'expulsion

de Pierre II, prince de Florence (9 novembre 1494), avait pris le nom de *Popolani*. Laurent, son frère, plus connu sous le nom de Lorenzino, fut, dans la nuit du 5 au 6 janvier 1537, l'assassin d'Alexandre de Médicis, premier duc de Florence, et ses sœurs Laudamie et Madeleine épousèrent, la première, Pierre Strozzi, maréchal de France; la deuxième, Robert Strozzi, l'un et l'autre frères du cardinal Laurent Strozzi.

Appelé en France par la reine Catherine de Médicis, Julien remplaça, en octobre 1561 le cardinal Strozzi dans l'évêché de Béziers, et sous son épiscopat, l'Eglise de Béziers eut horriblement à souffrir de la part des religionnaires qui, le 6 mai 1562, s'emparèrent de la ville et y introduisirent Jacques de Crussol, seigneur de Beaudiné, qui était à la tête de leur parti dans le Bas-Languedoc, ainsi que les barons de Faugères et de Montpeyroux et 1200 fantassins. Les églises furent envahies, pillées et dévastées; dans la cathédrale de Saint-Nazaire où les hérétiques pénétrèrent, malgré la résistance qu'opposèrent d'abord douze bénéficiers et un chanoine qui s'y étaient enfermés, les tapisseries furent détendues et enlevées, ainsi que les calices, les patènes, les croix, les vases sacrés, les reliquaires et les autres richesses qu'on n'avait pas eu le temps de cacher; les statues et les images des saints furent brisées, les tombeaux de marbre et de jaspe de plusieurs évêques et celui de la princesse Jeanne de France, qui était supporté par des piliers fleurdelisés, furent détruits; les peintures qui ornaient les murailles furent gâtées à coup de piques et de hallebardes. Pour comble de profanation, les soldats de Beaudiné mirent les chevaux de leurs officiers dans l'église et leur donnèrent à manger l'avoine sur les autels. Dans l'église de Saint-Aphrodise, on mit en pièces le tombeau de l'évêque saint Géraud et l'on dispersa ses reliques et celles de saint Aphrodise, dont de pieux fidèles purent cependant sauver quelques fragments. Pendant cinq ou six jours de pareils sacriléges furent commis dans les autres églises. Les couvents furent dévastés et quelques-uns dépouillés même de leurs toitures, portes et ferrements, de telle sorte qu'il n'en resta que les murs. Des ecclésiastiques furent tués ou emprisonnés, les biens des églises dispersés ou aliénés : aussi l'évêque, les chanoines et les bénéficiers eurent alors à peine de quoi subvenir à leur modique entretien. Le château de Lignan, seigneurie des évêques de Béziers, fut pris jusqu'à trois fois et incendié le 17 juillet 1562.

L'année suivante, par suite d'un nouvel édit de pacification, Béziers revint au pouvoir des catholiques, mais les religionnaires se remirent à y tenir leur prêche. A la prière de Julien de Médicis, Henri de Montmorency-Damville, gouverneur de Languedoc, les contraignit, au mois d'août, à aller faire la cène hors de la ville. Le 29 décembre 1564, Charles IX et la reine-mère arrivèrent à Béziers : le roi logea à l'évêché et Catherine de Médicis dans la maison du baron de Sorgues. Le lendemain, la reine et les ministres d'Etat furent occupés à entendre les plaintes des catholiques et des religionnaires de Béziers, et firent espérer satisfaction aux uns et aux autres. L'évêque Julien de Médicis se plaignit surtout des violences que se permettaient les protestants.

Il avait obtenu du roi, en 1566, la permission de se rendre à Rome, mais il ne fit point ce voyage, parce que le pape saint Pie V lui écrivit le 4 mars de cette année, en l'exhortant à demeurer dans son diocèse, où sa présence était nécessaire pour arrêter les progrès de l'hérésie. Pourvu en 1570 de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Julien de Médicis fut nommé, en décembre 1571, à l'archevêché d'Aix, et chancelier de l'Université de cette ville. En juillet 1574, il se démit de ce siége en faveur d'Alexandre Canigiani, son parent, pour monter sur la riche chaire épiscopale d'Albi.

Julien de Médicis sut, dans ce nouveau diocèse, se concilier l'amour de son clergé et des fidèles, au point que lorsqu'il se disposait à s'absenter d'Albi, le peuple se portait en foule au seuil de son palais pour le conjurer de retarder son départ. Il fonda à Albi le couvent des Capucins dans le faubourg de Tarn, et fit bâtir la grosse tour de Combefa, qui porte son nom. Matthieu Toscan, son vicaire général, assista en son nom, en 1584, au concile provincial de Bourges. Diverses infirmités contraignirent Julien de se retirer au château d'Auriol, et c'est là qu'il mourut le jeudi 28 juillet 1588. On l'inhuma dans son abbaye de Saint-Victor de Marseille, et François Antelmy, de cette ville, composa son épitaphe.

Ce prélat portait pour armoiries : *d'or, à cinq tourteaux de gueules surmontés en chef d'un tourteau d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or*, d'après une concession de Louis XII en faveur de Pierre II de Médicis et en récompense des services que ce seigneur lui avait rendus en Italie. L'origine des six tourteaux qui figurent dans les armoiries des Médicis est diverse-

ment exposée. D'après un ouvrage manuscrit cité par Roscoe (*Vie de Laurent de Médicis*) et intitulé : *Origine e descendenza della casa de Medicis*, Averardo de Médicis, l'un des paladins de Charlemagne, tua un géant nommé Mugello et obtint le privilége de porter dans ses armes six *palle* (disques ou tourteaux), comme souvenir des six disques de fer qui étaient attachés à la massue de son adversaire. Suivant une opinion plus commune et qui n'est pas plus fondée, les *palle* seraient des sortes de pilules et rappelleraient la profession médicale des premiers membres de cette famille. Les mots *alle palle* devinrent le cri de ralliement des Médicis.

ESTIENNE-ANDRÉ D'ESTIENNE, ÉVÊQUE NOMMÉ.

Issu de la maison de Saint-Jean de la Salle, et de Montfuron en Provence, qui, quoi qu'en disent les Bénédictins, n'a rien de commun avec la famille des célèbres imprimeurs de ce nom, Estienne-André d'Estienne, fils d'Honoré d'Estienne, et de Marguerite d'Antoine, était docteur en droit et chanoine de l'église métropolitaine de Saint-Sauveur d'Aix, sa ville natale, lorsque sur la recommandation du chapitre où il jouissait d'une grande influence, le roi Charles IX, l'appela, le 26 mars 1567, à succéder sur le siége d'Aix à Jean de Saint-Chamond qui avait apostasié. Le Pape ne voulut point confirmer sa nomination, parce que le roi s'opposa à ce qu'on exprimât dans les bulles que Jean de Saint-Chamond avait été privé de son siége pour crime d'hérésie, par une sentence de la cour de Rome. Ce jugement, en effet, était contraire aux libertés de l'Eglise gallicane qui attribuent aux seuls évêques de France la connaissance des causes de l'espèce dont il s'agit. On peut consulter à ce sujet une décrétale de Boniface Ier, *Can. decrevimus*, *quæst.* 3.

André d'Estienne, fut alors transféré en 1568, par le roi, à l'évêché de Gap, mais le Saint-Père persista à ne point lui donner l'institution canonique. Le roi, enfin, par brevet du 25 janvier 1572, l'appela à l'évêché de Béziers; sa nomination fut annulée le 27 avril 1573, pour des causes qui sont demeurées inconnues. André d'Estienne conserva son canonicat à Saint-Sauveur, et mourut à Aix, le 5 juin 1580. On l'inhuma le lendemain dans l'église métropolitaine.

Ses armoiries étaient : *de gueules, à la bande d'or, accostée à dextre d'un besant d'or, à senestre d'une branche de chêne*

glandée et feuillée de même, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or.

72. — THOMAS Ier DE BONZI (1576-1596).

Après une vacance de plus de deux années pendant lesquelles le temporel de l'évêché fut confié à des commissaires royaux, et le spirituel à Julien du Caylar, grand-archidiacre, le roi appela au siége de Béziers, en 1576, un cousin de la reine Catherine de Médicis, Thomas de Bonzi, d'une maison florentine, recommandable par son ancienneté et par les grands hommes qu'elle a fournis. Né à Florence en 1522, Thomas de Bonzi, était fils de Robert de Bonzi, ambassadeur auprès du pape Clément VII, et qui servit dignement le roi François Ier dans ses guerres d'Italie, et de Marie-Élisabeth Soderini, sœur de Marie Soderini, femme de François de Médicis, cousin-germain de Côme de Médicis, grand-duc de Toscane. Sa famille était unie par les liens du sang à celles des Strozzi, et des Fiesque, si illustres en Italie. Son oncle, Antoine de Bonzi, évêque de Terracine, fut ambassadeur de la république florentine auprès de Clément VII, et ce même souverain Pontife l'envoya en qualité de nonce extraordinaire en France pour traiter à la cour de François Ier, du mariage de Catherine de Médicis, sa nièce, avec Henri de France, duc d'Anjou.

Thomas avait été le vicaire général, dans l'évêché de Béziers, du cardinal Strozzi et de Julien de Médicis; dans l'exercice de ces fonctions, il avait fait preuve d'habileté, de talents et de vertu en des circonstances bien difficiles, lorsque, par exemple, le 18 novembre 1575, il contribua, par son énergie, à empêcher Montmorency-Damville, révolté contre l'autorité royale, de s'emparer de Béziers. La reine Catherine de Médicis, sa cousine, le fit, en récompense, nommer au siége de cette ville. Il devait rendre encore d'éclatants services à la cause de l'ordre et de la foi, en détachant, par ses bons conseils, le maréchal de Damville de la cause des religionnaires, et, avec l'aide de Jean Montluc, évêque de Valence, en ménageant le retour de ce turbulent ambitieux sous l'obéissance due à son prince. Les deux prélats accordèrent ensuite les députés des villes protestantes avec ceux des villes catholiques, et leur firent signer un traité d'union. Ce résultat mit encore plus en lumière la prudence de notre évêque; aussi le roi le choisit-il, en 1578, pour aller à Florence, traiter

avec le grand-duc de Toscane du mariage du duc d'Alençon, avec Eléonore de Médicis, fille du duc François. Nul doute qu'il n'eut réussi au gré du roi, si les guerres civiles qui désolaient alors la France, n'eussent empêché le projet d'aboutir. Pendant son absence, la reine-mère, passant par Béziers, logea dans le palais épiscopal, qu'elle délivra des hommes d'armes que Damville y avait placés.

De retour, Thomas employa tous ses soins à conserver sa ville au roi et à empêcher qu'elle ne retombât au pouvoir des Calvinistes; en poursuivant ce dessein, il courut plusieurs fois risque de la vie. Damville avait de nouveau quitté le parti du roi et fait alliance avec le roi de Navarre : Béziers était retombé au pouvoir des sectaires dès 1586; une citadelle avait été élevée dans son sein, et les gouverneurs empiétaient impunément sur la juridiction du prélat. Alors celui-ci entra dans un complot, dont le but était d'introduire les troupes catholiques du duc de Joyeuse dans Béziers; le secret fut éventé; les conspirateurs arrêtés; le principal, Douzon, exécuté, et Thomas de Bonzi ne dut qu'à sa dignité de ne pas subir le même sort.

A travers tous ces orages, le prélat n'avait pas négligé les soins spirituels que réclamait son Eglise. La *Gallia christiana* fait surtout remarquer, à son honneur, qu'il n'admettait aux ordres que des personnes de piété assurée et instruites, afin que l'exemple de leurs bonnes mœurs et leur doctrine éclairée ramenassent les égarés dans le bon chemin. En 1594, il autorisa à Béziers l'établissement des Capucins, et le 21 décembre de cette année, il consacra le nouveau grand autel de Saint-Nazaire, relevé par ses soins, sur les débris du précédent que les Huguenots avaient détruit. Voici la traduction de l'inscription consacrée à perpétuer la mémoire de ce fait. « L'an du Seigneur 1594, et le 21 décembre, jour de la fête de saint Thomas, le présent grand autel de la cathédrale des saints Nazaire et Celse, a été consacré, — après avoir été refait à neuf par suite de la ruine du précédent due aux hérétiques huguenots, — par révérend père Thomas de Bonzi, prélat-évêque de ce diocèse; on y a enfermé des reliques des saints Jean-Baptiste et Nazaire martyrs. A l'occasion de cette consécration, le susdit prélat accorda à tous les chrétiens fidèles qui y ont assisté, une indulgence de 40 jours. Ainsi soit-il. »

En 1596, Thomas de Bonzi abdiqua l'évêché de Béziers en faveur de son neveu, Jean de Bonzi, et vécut encore sept ans. En-

fin, plein d'années et de mérites, il expira à Béziers le lundi 22 décembre 1603, à l'âge de 80 ans. Son corps fut inhumé dans la chapelle de Saint-Etienne, avec cette épitaphe :

DEO OPT. MAX.

Thomæ Bonsio senatori Florentino, Roberti Bonsii et Mariæ Soderinæ filio, paterna maternaque nobilitate conspicuo, Antonii Terracinensis episcopi pro Clemente papa VIII. ad Franciscum I regem legatione functi nepoti, regis consiliario : qui cum Laurentii cardinalis Strozzii Biterrensis antistitis et cognati vices gerens per complures annos diœcesim hanc, optime administrasset, post Julianum Medices consobrinum, de Biterrensi episcopatu ad archiepiscopatum Aquensem, anno 1574 *translatum, præsul hujus urbis adscitus, calamitosis illis temporibus ob nascentem in Gallia hæresim et intestina bella, pietate in Deum, fidelitate in regem, singulari in gregem pietate maxime enituit, vir constantiæ, dexteritatis et prudentiæ incomparabilis. Missus demum per Henricum regem III legatus ad Franciscum magnum Etruriæ ducem, obiit octogenarius Biterris die* 22 *decembris anno* 1603. *Jacet in æde S. Nazarii, M. una cum equite Francisco nepote equestris turmæ ductor, in sacello divi Stephani.*

« A DIEU TRÈS-BON ET TRÈS-GRAND.

» A Thomas de Bonzi, sénateur de Florence, fils de Robert de Bonzi, et de Marie Soderini, l'un et l'autre d'une noblesse distinguée, neveu d'Antoine de Bonzi, évêque de Terracine, ambassadeur de Clément VII auprès du roi François Ier, conseiller du roi. Après avoir pendant plusieurs années parfaitement administré ce diocèse, en qualité de vicaire général de Laurent, cardinal Strozzi, évêque de Béziers, son parent, il succéda sur ce siége à Julien de Médicis, son cousin, transféré en 1574, de l'évêché de Béziers à l'archevêché d'Aix. Devenu évêque de cette cité, en ces temps déplorables où l'hérésie naissante et les guerres intestines désolaient la France, il brilla surtout par sa piété envers Dieu, sa fidélité envers le roi, son affection dévouée pour son troupeau, et se montra incomparable par sa constance, sa droiture et sa prudence. Le roi Henri III l'envoya comme ambassadeur auprès de François, grand-duc de Toscane. Il mourut octogénaire, à Béziers, le 22 décembre 1603. Il repose dans la cathédrale Saint-Nazaire, martyr, en la chapelle de Saint-Etienne,

où repose avec lui son neveu François, chevalier, général de cavalerie. »

La justice nous fait un devoir de consigner ici l'honorable mémoire de Gabriel de Rocoles, homme qui, par sa piété, par son zèle pour la religion, par ses fatigues à procurer le bien de l'Eglise de Béziers, mérite de passer à la postérité. L'histoire ne doit pas mesurer la place à la dignité, mais à la valeur personnelle des individus qu'elle rencontre. Gabriel de Rocoles, chanoine et sous-chantre de Saint-Nazaire, l'un des aumôniers du roi de France, docteur en droit canon, et très-habile à traiter les affaires de l'Eglise, fut un excellent auxiliaire pour Thomas de Bonzi. La sagesse de ses conseils, son activité, sa piété et son savoir, lui auraient valu d'être promu à l'épiscopat, de l'avis de tous ceux qui le connaissaient; le maréchal de Montmorency, qui avait pu l'apprécier, n'aurait pas manqué de lui procurer un évêché, s'il n'avait redouté de faire violence à une modestie invincible. Six diocèses, Agde, Béziers, Uzès, Nîmes, Mende et Carcassonne, le choisirent pour syndic et procureur auprès du roi de Navarre, afin d'obtenir un adoucissement aux maux de la guerre, et dans cette difficile mission, il n'épargna ni les démarches, ni les représentations, ni les importunités. Au retour, fait prisonnier par un parti de ligueurs, il eut à endurer tous les outrages, jusqu'à ce que le duc de Montmorency écrivit en sa faveur au duc de Mayenne, qui lui fit rendre la liberté. Ce protecteur lui-même le persécuta bientôt après, parce que les diocèses dont il avait été le député, refusèrent de fournir les subsides exhorbitants que lui, Montmorency, leur demandait pour l'entretien de son armée. Gabriel de Rocoles mourut à l'âge de près de 50 ans, le 15 juillet 1600, et fut inhumé dans la chapelle de Sainte-Marie-la-Belle de la cathédrale. L'éloge de cet homme de bien, qui avait tant de droits à la reconnaissance de l'Eglise de Béziers et de son clergé, se trouvait dans le registre des obits des chanoines de la cathédrale Saint-Nazaire.

Thomas de Bonzi portait pour armoiries : *écartelé : au 1er et au 4e, d'or au chef d'azur, chargé d'un quintefeuille d'or, au 2e et au 3e, d'argent, à la guivre d'azur, couronnée d'or, à l'issant de gueules*, et sur le tout, *d'azur, à la roue de moulin d'or.*

73. — JEAN IV DE BONZI (1596-1621).

Dominique de Bonzi, sénateur de Florence, premier ministre intime du duc de Toscane, et Constance Vettoria, donnèrent le jour à Jean-Baptiste de Bonzi. Il fit d'abord à Padoue d'excellentes études littéraires, puis y ayant pris le grade de docteur en l'un et l'autre droit, il alla à Rome exercer avec un grand succès, la profession d'avocat. François, grand-duc de Toscane, le choisit pour arbitre d'un différend qu'il avait avec le pape Clément VIII, touchant les limites respectives de leurs Etats. Le jeune juriste s'acquitta de cette mission à la satisfaction des deux parties, et fut, en récompense, nommé sénateur par le grand-duc, quoiqu'il n'eût pas encore l'âge requis. Il remplissait ces hautes fonctions à l'approbation générale, lorsqu'en 1596, sur la recommandation de son oncle, Thomas de Bonzi, le roi Henri IV le nomma évêque de Béziers. Le grand-duc, Ferdinand de Médicis, qui avait alors succédé à son père François dans le gouvernement de la Toscane, fit tous ses efforts pour le retenir, et crut y réussir en lui offrant l'archevêché de Florence. Jean le refusa, partit pour Rome, où il fut sacré, puis pour Paris, afin de remercier le roi Henri. Toutefois, il ne prit possession de son évêché qu'en 1598.

Les guerres de religion avaient permis à des désordres de toutes sortes, de s'introduire et même de s'étaler effrontément dans l'Eglise de Béziers. Les religieuses du Saint-Esprit en particulier, scandalisaient la ville par leurs dérèglements, abusant de la faiblesse corporelle et morale de leur abbesse, Anne de antavit. Cet état de choses fut dénoncé au pape Clément VIII, qui adressa à Jean de Bonzi une bulle, donnée le 3 août 1597, et portant suppression du monastère des dames du Saint-Esprit. L'évêque était, par le même acte, autorisé à changer leur maison en un collége, dirigé par les PP. Jésuites ou par les Théatins. Nous dirons plus loin, en traitant spécialement de ce couvent, comment la bulle dont il s'agit ne reçut pas son exécution. Le septembre 1598, l'évêque de Béziers racheta de Silvain Pom- la seigneurie de Castelnau, distraite du domaine épiscopal dans le cours des troubles civils. L'année suivante, il appela les Jésuites à Béziers, pour y instruire la jeunesse et contribua à leur faire allouer, par les consuls, une somme suffisante pour élever les bâtiments du collége, et des revenus convenables pour

y entretenir des professeurs (16 avril 1599). Le 18 décembre de la même année, le duc Henri de Montmorency, lui fit donation de la tour adjacente au palais épiscopal, et construite lors de la guerre : le prélat l'utilisa aussitôt en y plaçant une belle bibliothèque. En 1600, Ferdinand, grand-duc de Toscane, lui envoya sa procuration, pour négocier le mariage de Marie de Médicis, sa nièce, avec Henri IV, roi de France. Cette union accomplie, la nouvelle reine nomma l'évêque de Béziers son premier aumônier. Vers ce temps aussi, le 21 février 1603, il fut autorisé à posséder des bénéfices quelconques. Deux ans après, le 16 mai 1605, il reçut le serment de Pierre Dalmas, abbé de Saint-Aphrodise, en présence de Fulcran de Barrès, qui fut plus tard évêque d'Agde. Le 25 du même mois et de la même année, il racheta, de Jérôme Mercorant, la seigneurie de Vailhan, aliénée comme d'autres biens épiscopaux pendant les guerres civiles religieuses.

Nous lisons dans le *Bulletin de la Société archéol. de Béziers*, qu'en ce mois de mai eut lieu l'entrée solennelle de Jean de Bonzi. Elle avait été retardée jusqu'alors par suite de mésintelligence entre le prélat et les consuls, au sujet que voici : Le premier demandait à être déchargé du festin que, selon l'usage introduit par ses prédécesseurs, l'évêque devait payer le jour de son entrée; et les consuls n'y consentant pas, déclaraient que l'entrée solennelle n'aurait pas lieu. On s'accorda enfin, après avoir fait intervenir le parlement de Toulouse. L'évêque paya 300 livres tournois, pour n'être pas tenu à payer le festin, et la ville fut dispensée par lui du présent qu'elle lui offrait habituellement en cette circonstance. Acte de cet accord fut dressé, par Gayon, notaire royal et secrétaire du consulat. La cérémonie se fit ensuite avec la pompe traditionnelle et au milieu de la joie publique.

En 1606, Jean de Bonzi se rendit à Paris sur la prière que lui en avait faite, par une lettre écrite de Rome, le cardinal Duperron, qui sollicitait ses bons offices auprès de la reine. En 1607, il reçut à Béziers les religieux Minimes et, le 9 juin de cette année, établit les Récollets dans la maison des Franciscains; ces derniers étaient loin de ne donner aux habitants que des sujets d'édification. Le 16 octobre suivant, il acheta, pour la réunir au domaine épiscopal et pour le prix de 3,150 livres, une portion de fief que le chapitre de Montpellier avait dans Béziers. Le 25 août 1608, il alla baptiser à Fontainebleau le troisième

enfant du roi Henri, celui qui s'appela Gaston. L'année suivante, se tint à Narbonne un concile provincial; Fulcran de Barrès, chanoine de la cathédrale d'Agde et vicaire général de notre prélat, y assista et en souscrivit les actes en son nom. En 1610, Jean se trouva de sa personne à l'assemblée générale du clergé de France à Paris, et avant son retour fut présent au couronnement de la reine. Le 17 août 1611, il fut décoré de la pourpre par Paul V et reçut en commende l'abbaye de Saint-Guillem-le-Désert. L'année suivante, le 13 mai, il sacra dans l'église des Feuillants de Paris, Louis Chateigner de la Rocheposay, évêque de Poitiers; et le 30 septembre, Louis XIII, du consentement de sa mère, régente du royaume, donna à notre prélat et à son clergé une somme de 20,000 livres pour payer leurs dettes, à la condition que tous les jours se célébrerait une messe dans la cathédrale, et que, dans les collégiales, on chanterait chaque année deux messes d'actions de grâces.

En 1612, Jean de Bonzi fit imprimer les décrets du concile de Narbonne de 1609. Parmi ces décrets, nous signalons 1° ceux qui excommunient les magiciens, sorciers, charmeurs, devins, etc.; 2° ceux qui défendent les représentations théâtrales dans les églises ainsi que les danses et les banquets dans les mêmes saints lieux. En 1614, il fut député par le clergé du Languedoc aux États généraux assemblés à Paris, lors de la déclaration de la majorité du roi. De là il alla à Rome, où le pape Paul V le retint pour se servir de lui dans les affaires générales de l'Église, alors notre cardinal résigna à son neveu, Dominique de Bonzi, la charge de premier aumônier de la reine, et bientôt après l'obtint pour coadjuteur de l'évêché de Béziers (en 1615). Le 13 juin de l'année suivante, il le nomma son vicaire général au spirituel et au temporel dans l'administration du diocèse et des abbayes d'Aniane et de Saint-Guillem-le-Désert.

Avant son départ, Jean de Bonzi avait appelé de Bordeaux, les religieuses de Notre-Dame; ce fut Fulcran de Barrès qui, étant encore vicaire général, les reçut le 18 juin 1616, dans la maison des Ursulines : celles-ci désirèrent embrasser l'institut des nouvelles venues et ne formèrent avec elles qu'un seul et même couvent. Le 30 du même mois, selon Andoque, notre prélat reçut de Paul V le chapeau, et le 20 juillet suivant le titre cardinalice de Saint-Clément. Admis à faire partie de la Congrégation des Rites et de celle de la Propagande, il s'y acquit une telle considération que l'on n'y décidait rien sans avoir pris son

avis. Très-versé dans la connaissance de l'un et de l'autre droit, il élucida plusieurs questions difficiles; c'est sans doute à cela que fait allusion Andoque lorsqu'il dit avoir vu de ce savant homme des réponses sur les points principaux du droit, travail que l'auteur revit après avoir été élevé à la pourpre romaine. Notre chroniqueur en loue la doctrine ainsi que le style pur et plein de clarté. On peut voir aussi de Jean de Bonzi quelques lettres dans le tome premier de la *Bibliotheca Pontificia*.

Pendant ce temps le grand autel de l'église Saint-Nazaire fut de nouveau consacré dans les circonstances que relate une inscription dont voici la traduction : « *L'an du Seigneur* 1618, *aux ides de décembre, et le jour de la fête de saint Paul, évêque de Narbonne, le grand autel de la cathédrale de Béziers fut consacré en l'honneur des saints martyrs Nazaire et Celse par Révérendissime Vital de L'Estang, évêque d'Ephèse et vicaire général de l'évêque de Carcassonne, sur la demande du vicaire général de l'illustrissime et révérendissime seigneur Jean de Bonzi, cardinal du titre de Saint-Clément, évêque de Béziers, demeurant actuellement à Rome. Cet autel a été démoli au mois d'octobre précédent et disposé en avant du chœur, afin d'avoir plus d'espace pour placer symétriquement les nouvelles stalles. On y a de nouveau transféré un doigt de saint Jean-Baptiste et un bras de saint Nazaire. Le pontife consécrateur a accordé à tous les chrétiens fidèles, qui l'ont visité le jour de la cérémonie, un an d'indulgences en la forme accoutumée de l'Eglise, et quarante jours à ceux qui le visiteront le jour anniversaire.*

Le 30 avril 1621, mourut Dominique de Bonzi; le cardinal, son oncle, ne lui survécut guère. Ayant assisté, à Rome, le 9 février 1621, à l'élection de Grégoire XV, il y passa de vie à trépas le 4 juillet suivant. Ses restes furent rapportés à Florence, et inhumés dans l'église de Saint-Michel des Théatins, par les soins de ses deux sœurs, Hélène et Elizabeth. La première de celles-ci épousa Pierre Ner, neveu de Léon XI, et la seconde, Jean Caponi, noble Florentin. Voici l'épitaphe de Jean de Bonzi; elle est comme le sommaire de la notice que nous venons d'écrire.

D. O. M.

Johanni Bonzio Thomæ episcopi ex fratre nepoti, Dominici et Constantiæ Victoriæ fœminæ nobilissimæ filio, senatoria dignitate præclaro I. V. C. celeberrimo, Francisco et Ferdinando magnis Etruriæ ducibus apprime caro, qui post sedatas inter

Clementem papam VIII et Ferdinandum ducem limitum controversias Biterras appulsus, episcopali infula ornatus, diœcesim suam optimis in visitatione sanctionibus imbuit et instruxit. Pias in urbem virorum ac mulierum domos admisit, quæque in hæresum, bellorumque civilium tenebris diu jacuerant, singulari ejus ope emerserunt. Mox ab Henrico magno rege IV ob matrimonium cum Maria Medices ineundum in Italiam missus, magnus ejusdem Mariæ reginæ eleemosynarius mirum sibi amorem in regia curia conciliavit. Tandem rege petente à Paulo papa V purpura illustratus, Romæ pluribus et arduis pro Sede apostolica et regno Galliæ negotiis summa cum laude peractis, eximia candoris, prudentiæ, pietatis et integritatis exempla reliquit : obiit Romæ die 4 julii, anno 1621. *Jacet Florentiæ in æde S. Michaelis patrum clericorum regularium.*

Jean de Bonzi portait pour armoiries : *d'azur, à une roue de moulin d'or.*

DOMINIQUE DE BONZI, COADJUTEUR.

En donnant à ce prélat un numéro d'ordre dans la série des évêques de Béziers, les auteurs de la *Gallia christiana* consacrent une nomenclature inexacte. Dominique de Bonzi, en effet, fut évêque *in partibus* de Césarée, et coadjuteur de son oncle, évêque de Béziers, mais ne porta jamais lui-même le titre d'évêque de Béziers. Ce titre, Jean de Bonzi le conserva jusqu'à sa mort, qui fut postérieure à celle de Dominique. Cette réserve faite, disons que Dominique de Bonzi, fils du comte Pierre de Bonzi, et de Lucrèce de Manelli, était neveu du cardinal Jean de Bonzi. Il montra, jeune encore, une telle maturité de jugement et une telle étendue de connaissances, que la reine-mère, Marie de Médicis, n'entreprenait rien d'important sans l'avoir consulté. Nous l'avons vu succéder à son oncle comme premier aumônier de cette princesse, puis devenir coadjuteur à l'évêché de Béziers, en 1615, avec le titre d'évêque de Césarée. Le pape Paul V le mit aussitôt au nombre des prélats assistants au trône pontifical. L'année suivante, Paul Sfondrate, évêque d'Albano, cardinal du titre de Sainte-Cécile, et neuf autres princes de l'Eglise, lui confèrent, le 21 avril, le pouvoir d'absoudre pendant 5 ans, les hérétiques, les schismatiques et les irréguliers. Par lettres du 13 juin de la même année 1616, le cardinal de Bonzi

le constitue son vicaire général pour l'administration spirituelle et temporelle, tant du diocèse de Béziers que des abbayes d'Aniane et de Saint-Guillem-le-Désert. Ces lettres furent enregistrées au grand conseil, le 15 octobre 1619. Il résulte du silence gardé sur son nom dans l'inscription commémorative du grand autel de Saint-Nazaire, que le 11 décembre 1618, il n'était pas encore venu à Béziers. Lorsqu'il s'y fut rendu, sa science, ses vertus, son éloquence, firent concevoir de lui les plus magnifiques espérances; mais la mort le moissonna à la fleur de l'âge, le 30 avril 1621, à peine âgé de 30 ans, au grand regret de tous. Sa dépouille mortelle fut enterrée dans la chapelle de Saint-Etienne avec cette épitaphe :

DEO OPT. MAX.

Dominico Bonzio Florentino, Petri senatoris filio, Johannis sanctæ Romanæ Eccl. cardinalis ex fratre nepoti, episcopo Cæsareensi, patrui in episcopatu Biterrensi coadjutori dignissimo, inter antistites Paulo V Summo pontifici adstantes electo, christianissimo regi Ludovico XIII a consiliis, Mariæ Medices reginæ primo eleemosynario, ovilis sibi crediti pastori vigilantissimo, immunitatis ecclesiasticæ invicto defensori; inexhausto divinæ justitiæ et humanæ sapientiæ thesauro, quem sexto vix transacto lustro, non immatura minus, quam tot virtutibus invida mors, ordine naturæ turbato, ante patruum, summo omnium mærore præripuit pridie cal. Maias anno Domini M DC XXI. Jacet in ecclesia cathedrali, in sacello D. Stephani.

Dominique avait les mêmes armoiries que le cardinal Jean de Bonzi, son oncle.

74. — THOMAS II DE BONZI (1621-1628).

Thomas de Bonzi, frère de Dominique de Bonzi, fut amené en France à l'âge de six ans; élevé et instruit par les soins du cardinal de Bonzi son oncle, et, à l'âge de quatorze ans, admis au nombre des pages de Louis XIII. Cinq ans après, ce même oncle étant mort, il fut pourvu de l'évêché de Béziers et de l'abbaye de Saint-Guilhem-le-Désert, en 1621. L'année suivante, il reçut dans son palais épiscopal le roi Louis XIII qui allait faire le siége de Montpellier, un des boulevards des protestants factieux.

Ce prélat de 20 ans, élevé dans les délices et les mœurs faciles

de la cour, n'eût pas plus tôt sur ses épaules le fardeau pastoral, que, secondé par la grâce de Dieu, il devint un saint évêque tout entier à ses devoirs. Bien plus, s'estimant indigne de sa dignité et incapable de la porter honorablement devant les hommes, il prit la résolution de la quitter, pour se donner tout à Dieu, en embrassant la vie monastique. Heureusement, le pape Urbain VIII le détourna de ce parti en vertu de son pouvoir apostolique. Obéissant à cette voix, il consacra son temps à l'étude, aux bonnes œuvres, à la prédication, et ce qui lui en restait, à l'oraison ou à la pénitence. Modèle de son troupeau, il distribuait des aumônes aux pauvres, les recevant dans sa maison épiscopale, étendant sa charité à tous ceux qui souffraient. Il fit rebâtir ou réparer les églises renversées ou dégradées pendant les guerres précédentes; il fit refaire l'orgue de Saint-Nazaire et décora cette cathédrale à grands frais. La discipline s'était relâchée dans son abbaye de Saint-Guillem-le-Désert : il l'y fit refleurir par ses exemples et ses prédications. En tout, il se proposait d'imiter saint Charles Borromée, en l'honneur de qui il fit élever avec du marbre et du jaspe une magnifique chapelle dans l'église des Jacobins de Béziers. Ses ouailles, de quelque condition qu'elles fussent, le regardaient comme un ami, comme un père. Nous en avons la preuve dans le fait suivant que nous empruntons à la chronique locale de Béziers. « Lorsque le 26 mai 1626, étant de retour d'un voyage à Rome, il eut fait connaître aux consuls de Béziers qu'il désirait faire son entrée solennelle et pontificale dans cette ville, à l'exemple de ses prédécesseurs, le conseil général de la commune immédiatement assemblé décida que l'on recevrait *ledit seigneur évesque, le plus honorablement qu'il se pourroit heu esgard à sa bonté et piété*, *et qu'en cette considération on excèderoit en quelque fasson par dessus ce qui avoit été faict aux autres sieurs évesques ses prédécesseurs*. Cette entrée eut lieu en effet avec beaucoup de pompe, le 7 juin suivant.

Hélas! Triste destinée de tout ce qui est mortel, le 27 août 1628, Thomas de Bonzi dans sa 27e année, fut enlevé par le trépas à son troupeau inconsolable. Son corps repose dans la vieille église des Jésuites sous cette épitaphe, qui, en le louant beaucoup, ne dit que la vérité.

D. O. M.

Thomæ Bonzio juniori, Domino Castronovi, Valliani vice

comiti, Dominici episcopi germano fratri, sexenni inter christianissimi regis Ludovici XIII, lectissimosque Galliæ bissenos ephebos allecto, dein lustro, patruo et fratre vita functis, Biterrensi episcopio cælitus dato, pietate, doctrina et amore in pauperes incomparabili prædito, catholicæ fidei propugnatori ardentissimo, cujus innocentia vitæ sic omnibus et ipsis quoque Calvinianis eluxit, ut plures ejus percussi radiis, ex errorum tenebris ad veræ se religionis iter evocatos proprio testimonio comprobarint. Nec minus Thomæ studium fuit ut in D. Guillelmi de Desertis cœnobio, cujus commenda fruebatur, monasticæ vitæ diciplina revivisceret : ejus demum animi dotes, munificentia præcipue ac liberalitas, in multas suæ diœcesis ecclesias, tum in cathedralem organorum mira elaboratione, sua maxime impensa decoratam, tum etiam in hanc marmoreo ad honorem D. Caroli inchoato sacello nituere : obiit Biterris, annum agens VII supra XX, die 7 Augusti anni M DC XXVIII. Jacet in ecclesia patrum Societatis Jesu.

Ses armoiries étaient celles de son prédécesseur.

75. — CLÉMENT DE BONZI (1628-1659).

Clément de Bonzi, frère des deux précédents, prenait les titres de baron de Castelnau, vicomte de Vailhan, abbé de Saint-Sauveur d'Aniane et de Lodève. Il était chanoine de Saint-Pierre de Rome, lorsque, par la mort de Thomas son frère, il fut fait évêque et seigneur de Béziers, où de pénibles conjonctures l'attendaient. D'abord la peste, pendant les années 1629, 1630 et 1631 sévit sur les habitants avec une telle violence, que presque tous se retirèrent dans la campagne; puis le duc Henri II de Montmorency s'étant ligué avec Gaston, frère du roi, souleva le Languedoc contre Louis XIII, ou plutôt contre le cardinal de Richelieu. Clément de Bonzi et l'archevêque de Narbonne restèrent fidèles à l'autorité légitime, malgré les démarches pressantes du duc pour les corrompre. Néanmoins Gaston occupa Béziers, et lorsqu'il dut faire sa soumission, les consuls tremblèrent de subir la vengeance du monarque vainqueur. Ils implorèrent sa clémence et furent exaucés; mais pour que leur ville ne tentât plus les rebelles, ils demandèrent que la citadelle en fut rasée; ce qui leur fut encore accordé, et ils l'exécutèrent sans tarder. Le 11 octobre 1632, s'ouvrit à Béziers, dans l'église des Augustins, l'assemblée des Etats de la pro-

vince d'où sortit le fameux *édit de Béziers*, qui supprima les privilèges de la ville et la greva de lourdes contributions.

En 1633, Clément procéda à la visite générale des églises de son diocèse, à l'occasion de laquelle le Pape avait accordé une indulgence plénière. Plusieurs procès-verbaux de cette visite attestent la vigilance et le zèle minutieux avec lesquels ce prélat accomplit cette importante fonction de son ministère. A Abeilhan, il prohiba les assemblées profanes qui se tenaient dans l'église et l'usage de deux repas annuels qui s'y faisaient, appelés, l'un *de fructu*, l'autre de *la Traille*, ainsi que certains usages grotesques ou indécents dans le lieu saint (V. M. Sabatier, p. 370). En 1637, il équipa à ses frais un régiment d'infanterie qu'il conduisit lui-même au secours de Leucate assiégée, et il vit les Espagnols battus par les troupes françaises, sous les ordres de Schomberg. Nous aimons mieux le voir veiller aux intérêts spirituels de son diocèse. Il reconstitua à Béziers le monastère des Ursulines. Le conseil de la commune donna la main à ce rétablissement, sous la condition que les religieuses enseigneraient les filles pauvres de la ville. De même le prélat unit aux Minimes l'église de Notre-Dame-de-Consolation; il donna aux Dominicains la maison de Notre-Dame de Mougères; aux Capucins, Servian; il fit reconstruire le château de Lignan, démoli par les huguenots; en 1645, l'évêque de Béziers et le baron de Sorgues, premier consul de la ville, s'entendirent pour introduire dans l'hôpital les religieux de la Charité qu'il fit venir de Paris; enfin, il fit achever la chapelle de Saint-Charles Borromée commencée par son frère, Thomas, dans l'église des Frères Prêcheurs, y fit placer une balustrade de marbre et de jaspe, et des tables de marbre noir sur lesquelles furent gravées des inscriptions consacrées à la mémoire des prélats de sa famille qui l'avaient précédé sur le siége épiscopal de Béziers. Après la démolition de l'église des Jacobins, les marbres de l'autel de cette chapelle consistant en un rétable, et en des colonnes brunes avec chapiteaux blancs, furent rachetés par l'abbé Daumas, curé de Saint-Nazaire, et ils ornent aujourd'hui la chapelle des Morts, ancienne chapelle de Saint-Etienne, dans la vieille cathédrale de Béziers. Voici la fin de l'inscription collective gravée sur le monument :

Clemens Bonzius episcopus et dominus Biterrensis, *Castrinovi dominus*, *Valliani vicecomes*, *abbas Anianensis*, *sacello*

suis sumtibus peracto, fratribus patruisque amoris simul et honoris, monimentum posuit anno Domini M DC XXXV.

Au mois d'octobre 1648, l'évêque de Béziers et Nicolas Pavillon, évêque d'Aleth, assistèrent Claude de Rebé, archevêque de Narbonne, dans la cérémonie du sacre de Pierre de Marca, évêque de Conserans. En 1651, Andoque, conseiller au sénéchal de Béziers, dédia au prélat qui nous occupe, son *Catalogue des évêques de Béziers*. On a dit de cet ouvrage, qu'il manque de critique, mais qu'il renferme quelques détails utiles pour l'histoire du pays où l'auteur passa sa vie.

Clément de Bonzi mourut à l'âge de 61 ans, le 6 octobre 1659. Dom Brice fait remarquer à sa louange que, durant tout son épiscopat, qui fut de 31 ans, il ne quitta son diocèse qu'une seule fois, encore fût-ce comme député, pour aller porter au roi les cahiers de la province.

Comme tous les membres de la maison de Bonzi, il portait pour armoiries : *d'azur, à une roue de moulin d'or.*

76. — PIERRE V DE BONZI (1659-1669).

Voici le dernier évêque du nom de Bonzi sur le siége épiscopal de Béziers. Il était né le 15 avril 1631, de François de Bonzi, sénateur florentin, et frère du précédent prélat, et de Christine Riario : il était donc neveu de Clément, à qui on l'envoya tout enfant. Celui-ci le fit élever avec soin, et l'initia dans les saints ordres. Lorsqu'il eut atteint 24 ans, Pierre alla à la cour de France, où il gagna si bien la faveur du cardinal Mazarin, que ce ministre le destinait aux plus hautes dignités. En 1656, il assista à l'assemblée générale du clergé de France, et y remplit l'office de promoteur. Ambassadeur du grand-duc de Toscane auprès des cours de France et d'Espagne, il se trouvait à Paris, lorsque survint la mort de son oncle : Louis XIV le nomma alors évêque de Béziers, abbé d'Aniane et de Saint-Sauveur de Lodève, en 1659. Préconisé dans le consistoire du 7 juin 1660, il prêta serment au roi dans la chapelle du château de Marly, le 16 septembre, après avoir, le 12 du même mois, été sacré dans l'église de Sainte-Geneviève de Paris, par François de Bosquet, évêque de Montpellier, assisté de Louis Fouquet, évêque d'Agde, et de Michel Tubeuf, évêque de Saint-Pons de Tomières.

En cette année 1660, le roi se rendant sur la frontière des

Pyrénées, pour recevoir la future reine, l'infante Marie-Thérèse, passa par Béziers, et aida généreusement l'évêque à faire réparer son palais, devenu la proie des flammes. La reconstruction en fut commencée en 1664, lorsqu'on en eut assemblé les matériaux. Pierre de Bonzi avait pris possession de son évêché, lorsqu'il reçut la procuration du grand-duc de Toscane, pour conclure le mariage de Côme, fils de ce prince, avec la fille de Gaston, duc d'Orléans; il officia lui-même à cette union, le 19 avril 1661, dans la chapelle du Louvre, puis fut chargé d'accompagner la princesse à Florence. Etant encore dans cette ville en 1662, il reçut du roi de France une mission pour la république de Venise, et choisit, pour gouverner son diocèse pendant son absence, Jean de Mallevaud, évêque d'Olonne *in partibus*. En passant par Milan, pour se rendre à Venise, il reçut de l'archevêque de cette ville, des reliques des saints Nazaire et Celse, patrons de la cathédrale de Béziers, et les fit parvenir à son église en 1665. Il accomplit heureusement son ambassade, ce qui lui valut aussitôt de partir pour la Pologne, afin de détourner le roi Casimir d'abdiquer la couronne.

Il était à peine de retour, que Casimir abdiqua, et il dut repartir pour ce pays, afin d'y soutenir le parti français dans l'élection d'un nouveau roi. Il y avait une forte cabale pour un prétendant opposé aux intérêts de la France; mais l'évêque de Béziers la dissipa par sa vigilance et son habileté ordinaires, et il fit élire Michel Wisnovicski, également agréable à la nation polonaise et à la France. A son retour, il fut transféré à l'archevêché de Toulouse, le 8 décembre 1669, et partit pour Madrid, en qualité d'envoyé extraordinaire. En 1672, le 22 février, le pape Clément X le décora de la pourpre, sous le titre de Saint-Onuphre; déjà le 10 août 1671, il avait été promu à la dignité de grand aumônier de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, et avait prêté serment en cette qualité, le 18 octobre de cette année. Le *pallium* lui avait été accordé dans le consistoire du 28 septembre précédent. Le cardinal fit son entrée à Toulouse, le 8 août 1672. Enfin, en octobre 1673, le roi le nomma à l'archevêché de Narbonne, et le cardinal prêta, le 16 avril 1674, serment aux mains du roi pour ce nouveau siége. Il se trouvait à Paris en 1676, et y sacrait le 28 juin, en l'église de Saint-Louis des Jésuites, Charles de Pradel, évêque de Marcopolis, coadjuteur de Montpellier. Le 5 décembre 1677, il conférait aussi l'onction épiscopale à Barthélemi de Grammont de Lanta, évêque de Saint-Papoul, et

accomplissait cette cérémonie dans l'église des Cordeliers de Pézenas, en présence des Etats de la province de Languedoc. Le 28 avril 1679, le cardinal jeta les fondements de la nouvelle église abbatiale d'Aniane, et le 1er septembre 1680, sacra, dans l'église des Minimes à Paris, Louis-Alphonse de Valbelle, évêque d'Alet.

Il y avait devant la porte dè son palais archiépiscopal une inscription antique remarquable, découverte jadis à Minerve et qui constatait la fondation de la cathédrale de Narbonne, par Rustique, quatrième évêque de cette ville. Ses prédécesseurs n'y avaient point fait une grande attention; le cardinal, moins oublieux des illustres pontifes auxquels il succédait, prit soin de faire placer, dans un lieu plus convenable de son palais, ce marbre antique, que tous les historiens du Languedoc ont signalé. Nommé le 2 novembre 1688, prélat commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, le cardinal de Bonzi fut reçu en cette qualité, le 1er janvier 1689, et cette année, se rendit à Rome pour prendre part au conclave qui élut Alexandre VIII, successeur d'Innocent XII, à l'élection duquel il avait également concouru. En juillet 1691, il se trouva aussi au conclave qui donna la tiare à Innocent XII, et dans ces trois conclaves, l'archevêque de Narbonne fut toujours honoré de la confiance du roi et de l'estime de tous les membres du Sacré-Collége.

Les libéralités du cardinal de Bonzi contribuèrent beaucoup à la construction du séminaire de Narbonne, qui était un des plus beaux de la France. Ce prélat fonda aussi dans cette ville un petit séminaire pour les élèves pauvres de son diocèse, et dans son église métropolitaine, il fit élever un grand autel d'une rare magnificence, et qu'il consacra le 21 mars 1695.

Du 20 novembre 1698 au 10 janvier 1699, le cardinal présida les Etats à Narbonne. Au mois de mai de cette dernière année, il réunit en concile les évêques de sa province. Outre les abbayes de Saint-Sauveur de Lodève et d'Aniane, il possédait encore celles de Villemagne, de Saint-Chaffre et de Mortemer. Il mourut à Montpellier, le 11 juillet 1703, à l'âge de 73 ans, et fut inhumé dans la chapelle de Notre-Dame de Bethléhem de sa cathédrale.

N'oublions pas de dire que cet illustre prélat établit dans le diocèse de Béziers des conférences régulières, pour maintenir parmi son clergé le zèle de l'instruction, le bon ordre, l'uniformité de doctrine, de morale et de discipline, et enfin des relations

amicales. La *Gallia christiana* note aussi que ses deux sœurs, l'une, Elizabeth, épousa, en 1644, Gaspard-René de la Croix, marquis de Castries, chevalier des ordres, lieutenant du roi en Languedoc, gouverneur de la ville et de la citadelle de Montpellier; l'autre, Marie, devint, le 20 janvier 1671, la femme de Jean, marquis de Caylus, baron de Rouairoux, jouissant du droit d'entrée aux Etats généraux de Languedoc.

Le cardinal de Bonzi avait les mêmes armoiries que Thomas Ier de Bonzi.

77. — JEAN-ARMAND DE ROTUNDIS DE BISCARRAS (1671-1702).

Fils de Jacques de Rotundis de Biscarras, colonel d'infanterie, gouverneur de Charleville et de la forteresse de Mont-Olympe, et de Françoise de Gleizenove, Jean-Armand était docteur en théologie de la faculté de Paris, lorsque, par brevet royal du mois d'avril 1668, il fut appelé à succéder à M. de Forbin-Janson sur le siége de Digne. Sacré au mois de janvier 1669, il prêta serment de fidélité au roi le 23 de ce mois, et n'était point encore venu prendre possession de son Église, quand Louis XIV lui donna, en avril de cette année, l'évêché de Lodève que laissait vacant la mort de Roger de Harlay de Césy. Jean-Armand prêta de nouveau serment au roi pour ce siége le 20 octobre suivant, mais cette Église ne le posséda pas longtemps. Un brevet royal du 5 janvier 1671 le transféra enfin au siége épiscopal de Béziers, et Louis XIV reçut encore son serment de fidélité le 25 avril 1672. Jean-Armand ne prit personnellement possession de cette Église que le 3 mai 1673, et ne fit son entrée solennelle dans Béziers que le 26 de ce même mois. Dans un synode diocésain qu'il présida le 21 mars 1675, il publia diverses ordonnances promulguées dans un synode diocésain en 1660, par François Fouquet, archevêque de Narbonne, mais il y fit les changements et les modifications que lui parut réclamer la pratique particulière du diocèse de Béziers. Imprimées à Béziers par Henri Martel (1675, in-18), ces ordonnances synodales furent éditées de nouveau avec les *Lois de saint Charles Borromée aux confesseurs*, Béziers, chez veuve Barbut, 1738, in-18.

Parmi ces ordonnances, on remarque celle par laquelle il recommande aux ecclésiastiques la continuation des conférences

établies par Pierre de Bonzi, son prédécesseur, « à peine d'être traités dans les occasions comme des personnes remplies de leur propre suffisance, peu soigneuses de leur avancement, et destituées de zèle et d'affection pour les choses de leur devoir; » l'excommunication contre ceux qui se battent en duel et leurs témoins; la défense aux médecins de visiter après la troisième fois un malade, s'il ne s'est confessé, au cas que le prieur ou vicaire le juge à propos; la défense à tous les membres du clergé de danser, d'assister au bal et d'aller au brelan, à peine d'excommunication *ipso facto*.

En 1676, M. de Biscarras se trouvait à Paris, car le 26 avril de cette année, il assista M. de Harlay, archevêque de Paris, avec Louis-Armand de Simiane, évêque de Langres, dans la cérémonie du sacre d'Antoine-Benoît de Clermont-Tonnerre, évêque de Fréjus, cérémonie qui eut lieu en présence de la reine, en l'église des Carmélites de la rue du Bouloi. Le 7 juin suivant, il assistait le cardinal de Bonzi, archevêque de Narbonne, pour le sacre de Michel Phelippeaux de la Vrillière, évêque d'Uzès, et le 28 de ce même mois, pour le sacre de Charles de Pradel, évêque de Marcopolis, coadjuteur de Montpellier.

Des lettres patentes du mois de septembre 1678 unirent à la congrégation des prêtres de la Mission, le séminaire qu'avait fondé et fait bâtir en 1672, à Béziers, M. de Biscarras, et qui depuis la Révolution, sert d'hôpital civil et militaire. Il fit, vers ce même temps, reconstruire et agrandir l'hôpital-mage ou de Saint-Jacques établi à Béziers en 1513. Le 28 avril 1679, M. de Biscarras assista avec plusieurs autres évêques à la pose de la première pierre de l'église abbatiale d'Aniane, par le cardinal Pierre de Bonzi. Au mois de mai 1681, le canal des Deux-Mers, œuvre d'un illustre biterrois, fut ouvert à la navigation au milieu d'acclamations de joie et de reconnaissance des populations riveraines. Une sérieuse inspection, ordonnée par le roi, amena, le 24 de ce mois à Béziers, les commissaires qui en furent chargés. M. de Biscarras officia en personne à la messe célébrée à cette occasion dans la cathédrale de Saint-Nazaire, puis, mître en tête, et suivi de tout son clergé, il vint sur les bords du canal, donna la bénédiction aux eaux et entonna le *Te Deum* que répéta en chœur toute la population accourue à cette grande solennité. Il prit part à la fête qui eut lieu à cette occasion à Béziers, et dont on trouve la relation dans le nº 2

du *Bulletin de la Société archéologique* de cette ville. Elle se termina par un magnifique dîner que donna le prélat aux commissaires royaux, à plusieurs évêques voisins et aux autorités civiles et militaires.

Un édit royal de 1662 avait prescrit l'établissement d'un hôpital général dans les villes et les gros bourgs du royaume pour y renfermer les pauvres. Celui de Béziers, par suite de la négligence de ses directeurs, ne servait plus que pour quelques jeunes enfants. M. de Biscarras résolut de le reconstituer suivant les intentions du roi, et il agit avec tant de prudence, de charité et de zèle, qu'à partir de 1686, cet hôpital fut en état de se soutenir, et par les dons considérables qu'il lui fit et par d'autres secours qu'il sut lui procurer. A sa demande, Louis XIV autorisa la ville de Béziers à ouvrir chaque année le lendemain de l'Ascension, une foire d'une durée de sept jours, et à cette fin, de construire une halle couverte avec bancs, étaux et autres choses nécessaires pour la commodité publique.

L'évêque de Béziers ne prit aucune part aux mesures violentes dirigées contre les protestants, après la révocation de l'édit de Nantes. Les États de Languedoc ayant décidé que des casernes seraient établies dans toutes les villes situées sur la ligne d'étape des troupes, il employa ses bons offices en faveur de sa ville épiscopale auprès de l'assiette du diocèse, et obtint de cette assemblée le 2 mars 1695, une délibération par laquelle le diocèse accordait en pur don à la ville le quart des sommes que nécessiterait la construction d'une caserne qui fut commencée l'année suivante, sur les plans de l'architecte Daviler. Par ordonnance du 27 mai 1696, il régla la manière dont le pain de la charité devait, le jour de l'Ascension, être béni dans la chapelle des Pénitents-Bleus, par le chapitre de Saint-Nazaire. Au mois de mai 1699, il assista au concile provincial que présida à Narbonne le cardinal Pierre de Bonzi. M. de Biscarras dépensa des sommes considérables pour la reconstruction de son palais épiscopal, où il reçut en 1701 les ducs de Bourgogne et de Berry, à leur passage à Béziers. Enfin, après trente-quatre années d'une carrière pastorale marquée par toutes sortes de vertus, de bonnes œuvres, et par plusieurs fondations importantes, ce vénérable prélat succomba à une longue maladie le jeudi 16 février 1702.

Ses obsèques furent présidées par Pierre de la Broue, évêque de Mirepoix, assisté de Louis-Joseph-Adhémar de Monteil de

Grignan, évêque de Carcassonne. On l'inhuma dans le sanctuaire de son église cathédrale, où sur l'une des dalles de marbre en losange, les plus rapprochées de la première marche du grand autel, on lit encore ces mots : *Hic jacet corpus D. D. de Biscarras*..... (sans doute, *episcopus*) *Biterensis, cujus lapis sepulcralis infrà positus est.* Le tombeau qu'indique cette inscription est placé dans le chœur, et consiste en une grande table de marbre gris sur laquelle est gravée une épitaphe, touchant témoignage des vertus du prélat et de la reconnaissance des pauvres dont il ne cessa pas d'être le bienfaiteur, car il institua l'hôpital général de Béziers pour héritier universel de ses biens.

C'est sous son épiscopat et en 1692, que les sœurs de la Charité furent appelées à Béziers, où elles s'établirent dans le quartier du Capnau, dont l'une des rues se nomme encore la *rue des Sœurs grises.* On prétend qu'un prédicateur complimenta sérieusement en chaire ce prélat, sur ce que son nom résolvait le problème de *la quadrature du cercle.*

M. de Biscarras portait pour armoiries : *d'azur, à trois besans d'or 2 et 1.*

78. — LOUIS-CHARLES DES ALRICS DE ROUSSET (1702-1744).

Le 14 avril 1702, Jean-Claude de la Poype de Vertrieu, d'une ancienne maison qui a donné plusieurs comtes à l'Eglise de Lyon, et qui était lui-même chanoine et comte de cette Eglise, fut nommé évêque de Béziers; le lendemain un autre brevet royal le fit évêque de Poitiers, et le 15 du même mois, fut appelé au siége de Béziers, Louis-Charles des Alrics de Rousset, 4e fils d'Esprit-Joseph des Alrics de Cornillan, seigneur de Rousset, etc., et de Gasparde de Rostaing, d'une noble famille du Dauphiné. Il était alors, depuis le mois d'août 1698, docteur en théologie de la Faculté de Paris, doyen et vicaire général de Carcassonne. Proposé dans le consistoire du 31 juillet, il obtint ses bulles le 25 septembre suivant, et fut sacré le 3 décembre de la même année 1702, à Montpellier, par Louis-Adhémar de Monteil de Grignan, évêque de Carcassonne, assisté d'Esprit Fléchier, évêque de Nîmes, et de François de Crillon, évêque de Vence. Il prêta serment au roi, le 25 janvier 1703, dans la chapelle du château de Versailles.

En 1709, à l'exemple de son vénéré prédécesseur, il obtint du

roi, pour sa ville épiscopale, l'autorisation d'ouvrir une foire annuelle au mois d'octobre. L'année suivante, sur sa demande, le conseil de Béziers permit aux Jésuites d'agrandir leur établissement, en prenant le chemin de ronde derrière le collége, et de s'entourer de murailles. Le 30 septembre 1711, le prélat accrut les revenus de son séminaire, en y unissant le prieuré de Lespignan, où il établit un vicaire. Deux ans après, il consentit à la demande des marguilliers de la paroisse Saint-Félix, qui désiraient restreindre leur cimetière au profit d'une rue. Critique éclairé autant que pieux prélat, il publia, en 1721, un nouveau Propre des saints de son diocèse, après en avoir revu les légendes qu'il purgea des assertions superstitieuses qu'elles renfermaient dans les éditions précédentes. La même année, pendant que la peste faisait à Marseille et dans les environs les horribles ravages que l'on sait, et dans le cas où son introduction dans Béziers rendrait nécessaire un cordon sanitaire autour des remparts, il fit faire des provisions considérables de subsistances, y contribua pour 10,000 livres, et aida la commune à parfaire la somme requise pour cet objet. Le fléau arriva en effet, et les Biterrois furent prisonniers dans leur ville pendant plusieurs mois, devant pour beaucoup, à la sollicitude de leur pasteur, de ne manquer ni de vivres ni de soins religieux et corporels dans ces malheureuses conjonctures. Vers le mois de juin 1722, voyant que le cordon sanitaire était devenu plus préjudiciable qu'utile, il en obtint du roi la suppression : des réjouissances publiques eurent lieu, et il y prit part de sa personne et de sa bourse.

En 1723, ayant pu se convaincre durant le règne de la contagion, que le bon ordre et la discipline laissaient à désirer dans l'hôpital Saint-Joseph, il fit dresser de nouveaux règlements pour remédier à ces abus; en même temps, il ménagea aux pauvres et aux malades le moyen d'occuper leurs loisirs, de se créer un petit pécule et de contribuer à augmenter les revenus de la maison, en y créant une fabrique de basins. L'année suivante, le bon prélat poussa de tous ses moyens à la réalisation du projet qui devait donner de l'eau à la ville.

Dès 1705, on avait essayé de fonder à Béziers une maison de refuge ou du *Bon-Pasteur;* mais les fonds recueillis dans une quête générale avaient été insuffisants. On n'y renonça pas cependant : des personnes généreuses firent des libéralités dans l'intention annoncée. Dès que Mgr de Rousset vit la possibilité de réaliser cet établissement de bienfaisance chrétienne et d'hu-

manité, il ajouta de ses deniers à la somme totale amassée, 4,000 livres, et des lettres patentes expédiées au mois d'octobre 1738, à sa sollicitation, unirent la nouvelle maison à l'hôpital général, réservant à l'évêque et à ses successeurs l'administration spirituelle du Refuge. Au commencement de cette année, le fameux Père Bridaine avait prêché une mission à Béziers; lors de la clôture, une croix commémorative fut plantée dans le cimetière de la paroisse de la Madeleine, en présence d'un immense concours de prêtres, de religieux et de fidèles. En 1740, l'évêque et les consuls accueillirent la demande des Pères de la Merci, à l'effet d'être autorisés à se rétablir dans la ville, à condition toutefois qu'ils suffiraient par leurs propres ressources aux frais de leur installation et de leur entretien, sans rien prétendre de la part de la communauté.

M. de Rousset décéda le 6 septembre 1744, âgé d'environ 82 ans, après avoir institué l'hôpital Saint-Joseph son héritier universel, sauf 6,000 livres léguées au chapitre de Saint-Nazaire pour les ornements de sa chapelle. Il avait occupé le siége de Béziers pendant 41 ans, 9 mois et 3 jours. Sa dépouille mortelle fut inhumée dans le cloître de Saint-Nazaire.

Il portait pour armoiries : *parti au 1er de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois croisettes de même, à un chef d'argent, chargé d'un soleil de gueules; au 2e de gueules, à une bande d'argent, chargée de trois corneilles de sable.*

ÉVÊQUES NOMMÉS.

1. — LOUIS-ANGE DE GHISTELLE DE SAINT-FLORIS (1744-1745).

Né à Serny en Rivière, au diocèse d'Arras, aujourd'hui hameau de la commune d'Enquin (Pas-de-Calais), Louis-Ange de Ghistelle de Saint-Floris, fils de Philippe-Alexandre de Ghistelle, et de Marie-Claire de Créqui, était aumônier du roi, et depuis 1738, abbé commendataire de Beaulieu-les-Mans, quand, par brevet du 10 décembre 1744, le roi Louis XV le nomma à l'évêché de Béziers. La charge épiscopale lui paraissant trop lourde, il se démit quelques mois après de ce siége, et préféra devenir, le 11 novembre 1745, abbé commendataire de Forest-Montier,

abbaye bénédictine au diocèse d'Amiens. Il la résigna cependant peu après, pour accepter, le 21 avril 1746, l'abbaye de Saint-Denys de Reims. A peine eut-il le temps d'en jouir, car la mort le frappa l'année suivante.

Il portait pour armoiries : *de gueules, à un chevron d'hermines.*

2. — JEAN-BAPTISTE-ANTOINE DE MALHERBE (1745).

Fils de Jean-Baptiste, chevalier, marquis de Malherbe, seigneur et patron de Juvigny, etc., et de Marie-Françoise-Henriette le Prévost, il naquit à Caen, sur la paroisse Saint-Jean, le 12 janvier 1712. Ayant embrassé la carrière ecclésiastique, il devint abbé commendataire de Grestain, aussitôt qu'il eût reçu la prêtrise, et déjà, dès le 6 juin 1731, il avait été pourvu d'un canonicat dans l'église métropolitaine de Paris. Reçu en 1736, docteur de la maison et société de Sorbonne, l'abbé de Malherbe obtint, en 1743, l'abbaye de Tiron, au diocèse de Chartres, et fut nommé, en 1745, à l'évêché de Béziers. Il refusa cette haute dignité, et ne montra pas moins de modestie en n'acceptant point l'archevêché de Tours que lui donna, en 1750, le roi Louis XV. Aux abbayes qu'il possédait déjà en commende, l'abbé de Malherbe ajouta, en 1757, celle de Livry, au diocèse de Paris, et il mourut à Paris le 5 février 1771, démissionnaire de cette dernière abbaye depuis deux années.

Ses armoiries étaient : *d'hermine, à trois roses de gueules.*

---

79. — JOSEPH-BRUNO DE BAUSSET DE ROQUEFORT (1745-1771).

Joseph-Bruno de Bausset, né en 1702, à Aubagne, près Marseille, de Charles-Joseph de Bausset, seigneur de Roquefort, et de Marguerite Labre-Thomassin, avait achevé de brillantes et solides études à l'âge de 17 ans. Il conçut alors le dessein de se vouer à la vie monastique, dans l'institut de Saint-Bruno, dont il portait le nom. Un de ses parents, dom Debret, le détourna de cette résolution par une lettre datée de 1720, et dont nous citons un passage où respirent une douce piété, une tendre et prudente affection, et une expérience consommée. Notons que dom Debret était lui-même chartreux. « ..... Elle est belle, elle

est pieuse, elle est sainte, cette résolution qui vous porte à vouloir imiter les vertus de notre vénérable fondateur. Dans nos fréquents entretiens, je me suis fait un devoir de vous faire connaître la douceur du joug du Seigneur : sachez, mon jeune ami, que pour éprouver combien le poids de ce joug est léger, il ne faut rien moins qu'une âme ardente, un zèle éprouvé, un amour pur, une fidélité sans tache. Mon fils, je vous parle à cœur ouvert, vous ne me semblez pas réunir les qualités que le Seigneur doit attendre du vrai cénobite. Que ces paroles sévères soient loin de vous alarmer. Depuis trente ans, je suis dans le cloître, et les austérités de la vie contemplative sont de nature à m'effrayer pour vous, jeune homme, que le ciel appelle peut-être à d'autres destinées. — Non, mon cher Bruno, la lumière ne doit point rester cachée sous le boisseau. Qui sait, ton nom, tes vertus, tes talents, t'appelleront peut-être à la direction d'un troupeau qui se glorifiera de te voir à sa tête!... Pardonnez, mon cher enfant, l'orgueil est au nombre des sept péchés capitaux; *Vani, vana!* L'avenir est le secret de Dieu. Mon affection pour vous m'a fait vous montrer les replis de mon cœur. Mais, n'ajoutez aucune foi à ces dernières paroles. Je fais des vœux pour votre bonheur, et Dieu m'est témoin qu'après avoir rompu le pain du sacrifice, je ne vous oublie jamais dans le *Memento* des vivants; persévérez dans la voie du Seigneur, et attendez tout de son inépuisable bonté. »

Docile à ces conseils, le jeune Bruno de Bausset commença au séminaire d'Aix ses études ecclésiastiques qu'il alla bientôt achever à Saint-Sulpice. M. de Vintimille le présenta au cardinal de Fleury, qui lui dit : « En vous montrant, M. l'abbé, vous deviez espérer de tout obtenir. » Ordonné prêtre, il fut bientôt élu chanoine et administrateur par le chapitre métropolitain d'Aix; M. de Brancas le nomma ensuite son grand-vicaire, et enfin son official. C'est dans ces fonctions que le surprit sa promotion à l'évêché de Béziers, laquelle eut lieu le 8 novembre 1745. Sacré à Aix par M. de Brancas, archevêque de cette ville, le 1er mai 1746, M. de Bausset-Roquefort prêta, le 23 juin suivant, serment de fidélité au roi et ne prit possession que vers la fin du mois d'octobre de cette année. M. de Brancas l'avait retenu pendant ce temps pour terminer des affaires que lui seul pouvait heureusement expédier. M. de Bausset reçut, à son entrée dans sa ville épiscopale, les honneurs accoutumés, et ne tarda pas un jour à s'occuper de l'administration du diocèse.

Visites aux hôpitaux qu'il secourut de ses biens, nomination de curés; mandements, instructions pastorales aux fidèles; publication d'un nouveau catéchisme : sa sollicitude éclairée s'étendit à tout, et prouva à tous que Dieu, dans sa bonté, venait de pourvoir l'Eglise de Béziers d'un évêque selon son cœur.

Le 19 novembre 1749, il régla, par une ordonnance, les honoraires et droits casuels dus aux curés, secondaires et autres ecclésiastiques, à raison de leurs fonctions. En tête de ce règlement, on lit ces paroles : « Il serait à désirer, dit-il, que tous les ministres de l'Eglise fussent dans le cas de n'avoir à demander au peuple chrétien aucune rétribution temporelle pour les services spirituels qu'ils lui rendent dans les fonctions de leur ministère, se contentant de recevoir ce qu'on voudrait leur offrir par reconnaissance; mais nous ne sommes plus dans ces heureux temps où la charité des fidèles prévenait les besoins des ministres..... *Il est juste*, *cependant*, *que celui qui combat ne combatte pas à ses dépens*, *et que celui qui sert l'autel vive de l'autel.* » En 1751, M. de Bausset prononça l'interdiction du cimetière de Saint-Félix, à la suite d'éboulements qui en avaient ruiné les murs de soutènement. L'année suivante, par sa prudence et par l'influence qu'exerçait son grand caractère, il fit cesser l'interruption des Etats de Languedoc, prononcée par le roi lors du refus par ce corps d'enregistrer l'édit du vingtième rendu au mois de mars 1749. Grâce à lui, la province rentra dans ses priviléges. Le rapport dans lequel il rendit compte de sa mission est consigné dans l'*Histoire de Languedoc.*

Depuis l'arrêt du parlement de Toulouse, du 5 juin 1762, portant expulsion des Jésuites du Languedoc et confiscation de leurs biens, la suppression du collége de Béziers était imminente : notre prélat fit de persévérantes démarches auprès des Etats et du Parlement, auprès du haut clergé de Toulouse pour parer ce coup désastreux, et obtint enfin, le 1er septembre 1764, un arrêt qui maintenait le collége. Cet établissement fut depuis desservi par des ecclésiastiques séculiers; les deux chaires de théologie étaient à la nomination de l'évêque, dont la surveillance active s'étendit sur toutes les branches de l'enseignement et sur l'éducation morale et religieuse. En septembre 1755, M. de Bausset obtint du roi des lettres patentes confirmatives de l'hôpital général de Béziers et le déclarant participant aux priviléges dont jouissaient les autres hôpitaux; puis, aux conditions d'un acte passé à Paris, le 22 octobre 1765, six sœurs de charité

furent accordées à cette même maison sous sa régie et pour le service des pauvres.

En 1723, une société littéraire et scientifique, sous le nom d'Académie, avait été reconstituée sous l'impulsion de quelques Biterrois savants; notre prélat, que ce corps avait tenu à honneur de recevoir dans son sein, voulut qu'il tînt ses séances dans son palais, et obtint, en 1766, des lettres patentes qui l'érigeaient en *Académie royale des sciences et belles-lettres*. En reconnaissance de ce signalé service et par considération pour sa dignité et pour sa personne, M. de Bausset en fut nommé président perpétuel. La même année, le roi lui accorda aussi le droit de nommer le 2e et le 3e consul de Béziers, ou tout au moins de les présenter au conseil de ville où son juge temporel devait entrer avec voix délibérative.

Son but en ceci, comme en toute sa conduite, était évidemment d'avoir à sa disposition le plus de moyens possibles pour faire le bien : cependant la communauté voyant dans ces lettres royales une atteinte à ses droits et priviléges, y forma opposition, et le prélat dut assurer la communauté que son intention était de n'en point faire usage. Par une ordonnance du 12 février 1768, il approuva les règlements élaborés pour l'hôpital général Saint-Joseph; le 16 de ce mois, par une autre ordonnance rendue sur la demande des habitants de Badones, il prononça l'interdiction du cimetière de cette paroisse, et permit de creuser dans l'église un caveau, pouvant contenir douze corps. L'année suivante, il fit autoriser par le roi l'établissement à Béziers d'un petit séminaire, auquel il attribua la mense capitulaire de Joncels : cette création ne se réalisa pas, nous ignorons pour quelles causes, probablement par le manque d'argent.

Depuis longtemps, M. de Bausset luttait contre une maladie douloureuse; se sentant près de mourir, il demanda les sacrements et disposa de ses biens en faveur de l'hôpital de Saint-Joseph, moins quelques legs pieux : *Les pauvres*, disait-il, *sont les créanciers des évêques*. Sa bibliothèque fut destinée au collége de la ville, avec cette clause expresse *que la donation n'était faite qu'au collége régi par des ecclésiastiques*. Peu de temps avant d'expirer, il disait encore : « *L'homme pieux ne doit point laisser de monument de sa charité; qui sait si la gloire qui en résulterait pour sa mémoire ne pourrait pas le priver de la récompense qu'il faut attendre de celui qui voit dans le secret?* » Le 26 juin 1771, étant âgé d'environ 70 ans, après 25

ans, 1 mois et 6 jours d'épiscopat, il rendit son âme à Dieu, laissant des regrets universels et une mémoire bénie par tous ceux qui l'avaient connu. Il fut inhumé dans la chapelle Saint-Eloi de son église cathédrale.

Il portait : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un rocher de six coupeaux du même, mouvant du bas de l'écu.*

80. — AIMAR-CLAUDE DE NICOLAÏ (1771-1801).

La famille de Nicolaï, originaire de Saint-Andéol, bourg du Vivarais, a compté parmi ses membres plusieurs personnages distingués, surtout dans la magistrature. Les Nicolaï étaient seigneurs de Méas, de Saint-Victor, de Goussainville, de Presle, d'Ivor, d'Osny, etc. La dignité de premier président de la Chambre des comptes se transmit dans cette ancienne famille pendant presque trois siècles.

Aimar-Claude de Nicolaï, né le 6 août 1738, à Paris, était le deuxième fils d'Aimar-Jean de Nicolaï, marquis de Goussainville, premier président de la Chambre des comptes de Paris, le 5 avril 1734, et de Madeleine-Charlotte-Wilhelmine-Léontine de Vintimille du Luc, décédée le 13 août 1767. Son frère puîné, Aimar-Charles-Marie de Nicolaï, succéda en 1768 à son père dans la charge de premier président. Il fut un des plus recommandables magistrats de son temps, par ses talents oratoires et par l'éclat de ses vertus, et périt sur l'échafaud révolutionnaire, trois jours avant son fils, Aimar-Pierre-Léon de Nicolaï, à peine âgé de 24 ans.

Aimar-Claude fut successivement chanoine de Paris, le 22 juin 1758, vicaire général de Verdun, puis de Reims, abbé de Saint-Sauveur le Vicomte, en août 1766, et enfin nommé évêque de Béziers en juillet 1771, préconisé le 26 septembre, et sacré le 13 octobre suivant. Il prêta serment au roi le 21 de ce même mois, prit possession le 13 novembre suivant par l'intermédiaire de François de Barrès, grand archidiacre de l'Eglise de Béziers, mais ne fut installé en personne que le 6 septembre 1772. M. de Bausset ayant constitué l'hospice Saint-Joseph son héritier universel, cet établissement de bienfaisance était tenu des dettes grévant les biens épiscopaux; il se trouva ainsi débiteur envers le nouveau prélat d'une somme de 40,000 livres. M. de Nicolaï donna gratuitement quittance à l'hospice, inaugurant par cet acte de gé-

nérosité une carrière qui, bien que toute de bonnes œuvres, fut cependant semée de tribulations imméritées. En 1775, il adressa au clergé de son diocèse un Mandement contenant de sages conseils et de prudentes prescriptions pour l'administration du sacrement de pénitence. Le 25 août de la même année, à l'occasion du sacre de Louis XVI, il fit chanter un *Te Deum* dans sa cathédrale, en présence du corps de ville. Peu après, les consuls exprimèrent le désir d'en faire chanter un autre au nom de la cité, dans l'église Saint-Félix qui lui appartenait. Le 3 août, l'évêque leur répondit la lettre suivante : « Le corps de ville a été invité et a assisté, de l'ordre du roi, au *Te Deum* qui a été chanté le 25 juin dans la cathédrale ; ses vœux se sont trouvés unis à ceux de tous les citoyens, les prières publiques ont été célébrées ; chaque sujet de Sa Majesté doit aujourd'hui en faire de particulières pour la prospérité de son règne. » Hélas ! il n'entrait pas dans les desseins de Dieu que les prières fussent exaucées ; mais alors la France entière était livrée à la joie de voir monter sur le trône un prince dont les vertus lui promettaient le bonheur pour longtemps. Ainsi le 26 juin 1777, Monsieur (depuis roi sous le nom de Louis XVIII) arriva à Béziers sur le soir : les rues, les places, les édifices publics, et tout ce qui devait se trouver sur son passage étaient illuminés. M. de Nicolaï assisté de tous les dignitaires de son église, l'attendait au bas du grand escalier du palais épiscopal où il l'introduisit. Au dehors, une foule immense faisait retentir l'air de ses acclamations enthousiastes. Le lendemain, le frère du roi assista à la messe dans l'église Saint-Nazaire, puis partit pour Agde, au milieu des mêmes fêtes qui l'avaient accueilli la veille, et qui coûtèrent à la ville des sommes considérables : notre prélat y contribua pour 20,000 livres. L'empereur Joseph II, frère de la reine Marie-Antoinette, passa également à Béziers, le dernier jour de ce même mois.

Les sœurs de la Charité avaient eu leur premier établissement, au quartier de Capnau ; le voisinage des *brassiers* offensait souvent les yeux et les oreilles des saintes filles et des jeunes élèves qui fréquentaient leurs écoles. En 1776, avec la permission de l'évêque, et du consentement du conseil de ville, elles acquirent la maison de M. Lenoir de Ribaute, où elles transférèrent leur établissement.

Alors renaquirent des contestations entre la commune et le viguier de l'évêque, au sujet de certaines prérogatives liti-

gieuses : celle entre autres, pour ce dernier, de recueillir les voix dans les délibérations communales. Nous ne voulons pas entrer dans les détails de cette affaire, dont l'importance est aujourd'hui bien diminuée. Nous ne la mentionnons même que pour signaler la modération de M. de Nicolaï, et les efforts qu'il fit pour maintenir la paix et le bon ordre. De cette modération, il donna une autre preuve, en cherchant à terminer à l'amiable une querelle au moins cinq fois séculaire entre le chapitre de Saint-Nazaire et l'administration civile de Béziers, touchant le domaine de Saint-Pierre d'Apullo. Il s'agissait de savoir si ce domaine était noble ou roturier, et par conséquent, s'il était sujet ou non à la taille et autres charges. Les bonnes intentions du prélat échouèrent, et le procès durerait probablement encore, s'il n'eût été tranché par la Révolution. En 1778, M. de Nicolaï, obtint du roi des lettres patentes pour la création d'une chaire de mathématiques au collége de Béziers. Le professeur était appointé à 500 livres annuelles, payables par le trésor du royaume, et logé aux frais du diocèse. Le 29 septembre de l'année suivante, fut interdit le cimetière de la paroisse Saint-Aphrodise, contigu à l'église de ce nom, et on le transféra dès lors auprès de ceux de la Madeleine et de Saint-Félix.

Le 11 novembre 1781, un *Te Deum* fut chanté dans l'église cathédrale, pour la naissance du Dauphin (Louis XVII) : l'évêque officia pontificalement; des réjouissances publiques auxquelles prirent part le prélat et le conseil de ville, suivirent cette action de grâces solennelle.

En 1784, M. de Nicolaï fit construire au-dessous de son palais la magnifique terrasse qu'on admire encore; mais il n'entreprit pas ce travail dispendieux dans un intérêt de vanité ou de magnificence; de nombreuses gens manquaient de travail et de pain : c'était là un moyen de leur procurer dignement l'un et l'autre. Un trait témoigne de son bon cœur, et nous l'empruntons textuellement à M. Sabatier : « Quelques personnes, dans le dessein de prouver leur zèle pour les intérêts du prélat, lui représentèrent que l'entrepreneur de ces travaux faisait ses affaires; — *Je l'entends bien aussi*, répondit-il, *je fais travailler pour que l'on gagne*. — Quand l'ouvrage fut terminé, il donna à cet entrepreneur des matériaux considérables qui étaient de reste, et celui-ci s'en fit bâtir une belle maison, hors la porte des Carmes. »

La pierre, cette douloureuse maladie, faisait cruellement souf-

frir l'évêque de Béziers; il dut se résigner à supporter une opération fréquemment mortelle, surtout à cette époque, vu l'état de la chirurgie. Dans toutes les églises, des prières publiques furent faites pour son succès, et ces prières trouvèrent le chemin du ciel. L'opération pratiquée en juin 1787, par M. Deschamps, chirurgien major de la Charité de Paris, réussit parfaitement. A la vive inquiétude des Biterrois succéda une allégresse universelle; le conseil de ville donna officiellement au prélat, que l'on avait redouté de perdre, les noms de *pasteur bienfaisant*, *bien-aimé* et de *père;* une fête brillante permit à la joie publique de se manifester librement. L'habile opérateur reçut le titre de citoyen de Béziers, avec tous les droits de bourgeoisie.

L'année suivante, le cimetière de la paroisse Saint-Nazaire fut à son tour interdit, et dès lors la ville eut un cimetière unique, près des remparts. La même année, M. de Nicolaï siégea à l'assemblée de la sénéchaussée, avec les évêques d'Agde et de Saint-Pons, mais il ne fut point élu député aux Etats généraux de 1789, et de ceci, nous voyons la cause dans la trop grande confiance qu'il avait mise dans l'un de ses grands-vicaires M. l'abbé Daydé. Cet ecclésiastique, à tort ou à raison (nous ne voulons pas le rechercher), avait soulevé contre lui dans le clergé du diocèse, une malveillance, ou plutôt une répulsion, dont on faisait remonter les effets jusqu'au bon prélat. Ajoutons que, dès lors le clergé du second ordre prêtait l'oreille aux premiers bruits de la Révolution, et se détachait du corps épiscopal, en matières de discipline hiérarchique du moins. Le choix des électeurs se porta sur le curé de Saint-Aphrodise, l'abbé Jean-Jacques Martin, pasteur entouré de l'estime et de l'affection générales, et qui, après avoir subi l'exil pendant la Révolution, rentra lors du Concordat dans sa paroisse, où il mourut, le 16 octobre 1824, à l'âge de 84 ans, universellement regretté des Biterrois, qui, le 3 octobre 1852, ont placé son buste en bronze sur la place publique, au devant de l'église que ce digne pasteur gouverna pendant un si long temps.

1789 arrivait; on sait que l'hiver de cette année fut exceptionnellement rigoureux, après une récolte insuffisante de biens de la terre. A Béziers et dans le diocèse, les besoins furent nombreux et pressants. L'évêque fit de ses deniers personnels d'abondantes aumônes, et offrit au conseil de ville de contribuer à supporter la perte qui résulterait de la vente aux habitants des

blés achetés. Cette offre fut acceptée, et les consuls en firent remercier le généreux auteur par une députation. En 1790, commencent pour Béziers les désordres qui devaient bientôt ensanglanter la France entière et l'Europe. Le taux excessif de l'impôt sur le sel en fut l'occasion. On en trouve les détails dans les *Histoires* de la ville. Un citoyen est frappé à mort dans l'émeute; plusieurs gardes de la gabelle avaient eu le même sort; de nouveaux malheurs, et plus grands encore, semblaient inévitables : « Il fallait dans cette circonstance une voix aimée, qui portât la consolation dans les cœurs et de la décision dans les esprits. L'évêque se rendit à l'hôtel-de-ville; on accourut de tous les quartiers; il parut au balcon, et, par une allocution touchante, fit renaître les sentiments d'ordre, d'union et de paix; une garde bourgeoise s'organisa, les consuls et la garnison déployèrent une grande activité, et la tranquillité publique se rétablit. » (M. Sabatier.)

Le 14 juillet de cette année, jour de la fête de la Fédération, l'évêque officia sur la place de la Citadelle : un autel en charpente y avait été dressé, et après le serment civique, militaire et fédéral, le clergé chanta le *Te Deum* : heureuse journée donnée à l'allégresse et à la fraternité ! elle devait être suivie de longues années de terreur, de désordres et d'effusion de sang.

Le décret du 24 août 1790, établit la Constitution civile du clergé, réduisit le nombre des évêchés à celui des départements, et fixa à Béziers celui de l'Hérault. Le serment, sans restrictions ni explications, fut exigé par cette Constitution de la part de tous les évêques et curés. M. de Nicolaï refusa de le prêter, ainsi que les curés de Saint-Nazaire, de la Madeleine et de Saint-Aphrodise. Le club des *Amis de la Constitution* attaqua injurieusement le prélat et ceux qui l'imitaient dans une ligue de conduite dictée par leur conscience; des dénonciations directes se mêlaient aux diatribes parlées ou écrites par les membres de cette société populaire. C'est alors que Rouyer, maire de la ville, apprenant que M. de Nicolaï continuait à prendre le titre d'*évêque de Béziers*, fit aussitôt rédiger en conseil municipal la lettre suivante, qui fut portée à l'évêque :

« Monsieur, la municipalité vous prie et requiert de vous rendre sur l'heure à la maison commune pour une affaire très-importante et dans laquelle vous vous trouvez compromis. Nous vous observons (*sic*) que la municipalité ne désempare pas que

vous ne soyez rendu. — Béziers, le 31 mai 1791, à 5 heures 1/2 du soir. »

M. de Nicolaï fit répondre qu'il était indisposé et envoya son grand-vicaire, M. de Castelnau, que l'on refusa d'écouter. L'abbé retourne à l'évêché, puis à l'hôtel-de-ville, munis d'une lettre de l'évêque qui confirme l'impossibilité où il est de sortir. Là, le messager laisse échapper l'expression *Monseigneur*, et est sévèrement admonesté pour cette violation de la loi. Rouyer écrivit à M. de Nicolaï un nouveau billet plus impératif ainsi conçu :

« Vû, Monsieur, votre lettre inconstitutionnelle et contraire à la loi qui vous défend de prendre le titre d'*évêque de Béziers*, la municipalité n'y a aucun égard, et vous déclare qu'elle persiste dans la première qu'elle vous a écrite; elle vous requiert en conséquence de vous rendre sur-le-champ à la maison commune, et vous notifie qu'à défaut, après avoir pris les mesures convenables pour s'assurer de l'état de votre santé, elle prendra les voies légales pour vous y contraindre, au besoin. »

Dans la même soirée, nouvelle visite de M. de Castelnau à l'hôtel-de-ville; il assure que le prélat est au lit. Deux médecins sont alors commis pour aller constater l'état de l'évêque; ils rapportent que le trajet de l'évêché à la commune est sans danger. Cependant on renvoya au lendemain l'exécution de la menace d'employer la force; mais pendant la nuit, M. de Nicolaï avait quitté secrètement Béziers, où il dut revenir le 3 juin, ayant été arrêté à Perpignan. Dans l'impossibilité de faire autrement, il parut devant la municipalité, avoua avoir adhéré au Mandement de l'évêque de Langres contre la Constitution civile du clergé, signa sa déclaration, reçut des passe-ports pour lui et quelques gens de sa maison, et partit pour Paris. Il ne devait plus revoir Béziers où il avait fait tant de bien.

L'auteur de l'*Histoire de la ville et des évêques de Béziers* nous permettra de lui faire un dernier emprunt : « Prétendre énumérer tout le bien que M. de Nicolaï fit dans le cours des vingt années qu'il occupa le siége épiscopal, ce serait assurer une tâche impossible à remplir. Il versa l'argent à pleines mains dans la caisse des pauvres; les sommes de 10,000, de 12,000 livres, sortaient à l'occasion, du palais de l'évêché et arrivaient à l'hospice. Toute famille honnête qui tombait dans l'indigence, était inscrite d'office sur son livre de pensions, et ses pension-

naires lui coûtaient jusqu'à 40,000 livres par an ; et encore, en dehors de ses charités habituelles, que de peines consolées, que d'infortunes soulagées ! aucune misère ne frappait ses yeux ou n'arrivait à son oreille, qu'elle ne fut promptement secourue.

» Un jour, au moment où l'évêque sortait en carrosse de son Palais, il voit un rassemblement; son valet-de-chambre qu'il envoie pour en savoir la cause, lui rapporte qu'une personne est menée en prison pour dette. M. de Nicolaï en fait payer aussitôt le montant, et le débiteur est mis en liberté. La somme n'était que de 300 livres; mais, dans toutes les circonstances, M. de Nicolaï cédait aux élans de sa générosité naturelle plus qu'il ne mesurait l'étendue des sacrifices qu'elle lui commandait. » Dans une autre occasion, un débiteur de la mense épiscopale fut, à son insu, incarcéré par ordre de son intendant : la femme du prisonnier eut la bonne pensée de venir auprès de l'évêque exposer son malheur : sur-le-champ l'économe est mandé, gravement admonesté; quittance de la dette est libellée, et le débiteur rendu libre.

Il faut dire que, outre les revenus de son évêché, le bienfaisant prélat jouissait de 50,000 livres de rentes provenant de son patrimoine; et de 20,000 livres comme abbé de Saint-Sauveur-le-Vicomte en Normandie. Cette fortune considérable, surtout pour l'époque, lui permettait de se livrer à son penchant pour la libéralité et à déployer le luxe dans la représentation que commandaient sa naissance et sa dignité.

M. de Nicolaï s'était d'abord retiré à Paris au sein de sa famille. La Terreur ne l'y laissa pas longtemps; forcé de fuir de nouveau pour sauver sa tête. Son frère, Aimar-Charles-François fut condamné à mort et exécuté le 28 avril 1794, comme coupable d'avoir cherché à émigrer à Bruxelles; Aimar-Charles-Marie, frère puîné du précédent, subit le même sort le 7 juillet suivant, « comme convaincu de s'être rendu l'ennemi du peuple, en conspirant contre sa liberté, etc. » Aimar-Pierre-Léon, fils de celui-ci, périt sur l'échafaud trois jours après son père, au moment où il accomplissait sa vingt-quatrième année. Aimar-Claude, ayant réussi à franchir la frontière, se retira à Florence, d'où le chassa bientôt la marche victorieuse des armées françaises en Italie. Manquant d'argent, il gagna cependant la Suisse d'où il revint ensuite à Florence. Il demeura en cette ville jusqu'en 1814, lors de la première Restauration. Il ne jouit pas longtemps du bonheur de revoir sa patrie : la mort termina sa



carrière si agitée et si méritoire, à Paris, le 25 novembre 1815; il avait 77 ans. Ce fut le dernier évêque de Béziers.

Ses obsèques eurent lieu le lendemain, dans l'église de l'abbaye-aux-Bois. Plusieurs évêques y assistèrent, ainsi que ses parents, ses amis et des ecclésiastiques qui avaient eu des relations avec le prélat. Comme il avait expressément recommandé que ses funérailles fussent modestes, on suivit ses intentions autant que le permettaient et sa dignité et l'honneur de sa famille. Immédiatement après la messe, Mgr Dubourg, évêque de Limoges fit l'absoute. Le corps fut inhumé au cimetière de Vaugirard.

M. de Nicolaï portait pour armoiries : *d'azur, au lévrier courant d'argent*, *accollé de gueules*, *bouclé d'or*.

Le décret du 12 juillet 1790 sur la Constitution civile du clergé fixa à Béziers le siége épiscopal du département de l'Hérault. Nous avons parlé, dans notre première partie, *diocèse de Montpellier*, des deux intrus qui ne craignirent pas de devenir les chefs du schisme, en réunissant sous leur crosse usurpée les cinq diocèses renfermés dans la circonscription du département de l'Hérault, récemment créée. Nous n'avons pas à y revenir.

Béziers put concevoir un instant la pensée de voir renouer la chaîne de ses évêques. Le Concordat du 11 juin 1817 amena un remaniement complet dans les siéges épiscopaux du royaume de France, et une bulle du 27 juillet suivant érigea de nouveau l'évêché de Béziers sous la métropole de Narbonne, en lui donnant pour circonscription les arrondissements de Béziers et de Saint-Pons. Une ordonnance royale du 8 août de cette année, désigna le suivant pour occuper ce siége.

JEAN-PAUL-GASTON DE PINS, ÉVÊQUE NOMMÉ (1817-1822).

Issu d'une ancienne et noble famille de Languedoc, qui avait donné deux grands-maîtres à l'ordre de Malte, Odon de Pins (1294-1296), et Roger de Pins (1355-1365), et à l'Eglise un évêque, en la personne du savant Jean de Pins, qui occupa le siége de Rieux de 1523 à 1537, Jean-Paul-Gaston de Pins naquit à Castres, le 8 février 1766, et était le troisième fils de Marc-Claude de Pins, chevalier, seigneur de Montsegon, et de Marguerite Cabrol. Entré dans la carrière ecclésiastique et ordonné prêtre au moment où l'Eglise de France allait disparaître

dans la tourmente révolutionnaire, l'abbé de Pins exerça presque toujours les fonctions du saint ministère au milieu des montagnes du département du Tarn, et était cité pour son grand zèle et pour son ardente piété. Jusqu'en 1814, on ne l'avait guère connu que sous ce rapport. A la rentrée des Bourbons, il fit un voyage à Paris, et reçut peu après le titre de vicaire général de Bourges. Nommé à l'évêché de Béziers, le 8 août 1817, il fut préconisé pour ce siége dans le consistoire du 1er octobre suivant. On sait que le projet de loi présenté aux Chambres pour donner la sanction législative à celles des dispositions du nouveau Concordat qui en étaient susceptibles ne fut point adopté. Par voie de suite, la nomination de M. de Pins, à l'évêché de Béziers, demeura nulle et sans effet. Il avait cependant déjà adressé à ses diocésains une Lettre pastorale.

Une ordonnance royale du 15 février 1822, l'ayant désigné pour l'évêché de Limoges, M. de Pins, préconisé dans le consistoire du 27 septembre, fut sacré le 10 novembre de la même année, dans l'église de l'Abbaye-aux-Bois, à Paris, par Jean-Claude Leblanc de Beaulieu, archevêque élu d'Arles, assisté de Guillaume Aubin de Villèle, évêque de Soissons, et de Luc-Denys Frayssinous, évêque d'Hermopolis *in partibus*. Le 26 du même mois, le nouveau prélat prêta serment de fidélité entre les mains du roi, et fut installé, le 12 janvier 1823, dans son église cathédrale. Avant la fin de cette année, le Gouvernement fixa les yeux sur lui pour lui confier l'administration du diocèse de Lyon qui avait alors pour titulaire le cardinal Joseph Fesch, oncle de Napoléon Ier. Un bref pontifical du 26 décembre 1823 lui confirma cette mission, et ce bref étant autorisé en France par une ordonnance royale du 24 janvier 1824, Mgr de Pins prêta de nouveau serment entre les mains du roi, le 2 février suivant, fit, le 17 de ce même mois, prendre possession par l'abbé Jacques-François Besson, curé de Saint-Nizier, évêque élu de Metz, et le lendemain, fut installé en personne. Préconisé le 3 mai suivant, sous le titre d'archevêque d'Amasie *in partibus*, il obtint des bulles qui lui concédaient ce titre, et qui furent autorisées le 5 juin de la même année. En 1826, il refusa l'archevêché de Besançon, devint, le 5 novembre 1827, membre de la Chambre des pairs et se retira après la révolution de Juillet 1830, qui rendit parfois sa position assez difficile à Lyon. Les opinions politiques qu'il avait toujours manifestées furent un obstacle à sa nomination comme archevêque titulaire de Lyon, à la mort du

cardinal Fesch, arrivée en mai 1839. Après avoir remis l'administration aux mains de Mgr de Bonald, il se retira au diocèse de Grenoble, à la Grande-Chartreuse, et y passa trois années en menant la vie austère des enfants de saint Bruno. Contraint cependant de revenir à Lyon par le conseil de ses médecins qui voyaient chaque jour ses forces s'affaiblir, il alla, en octobre 1843, s'établir à l'asile des Chartreux de Lyon, et c'est là qu'il mourut dans les sentiments de la plus solide piété, le samedi 30 novembre 1850, dans la 83e année de son âge.

Mgr de Pins, nommé le 30 octobre 1824, grand'croix de l'ordre équestre et militaire de Saint-Michel de Bavière, portait pour armoiries : *de gueules, à* 3 *pommes de pin d'or,* 2 *et* 1.

Enfin, pour ne rien omettre de tout ce qui se rattache aux évêques de Béziers, nous terminerons la série de ces prélats en citant, avec les auteurs de la *Gallia christiana*, trois noms, auxquels il a été impossible d'assigner un rang :

On lit par exemple dans le Nécrologe de Notre-Dame de Cassan, la double mention suivante :

20 *avril. Pierre, chanoine de Notre-Dame* (de Cassan), *évêque de l'Eglise de Béziers.*

13 *des calendes de décembre* (13 novembre), *décès de Messire Bernard, évêque élu de Béziers, prêtre et chanoine de Notre-Dame.*

5 *des ides d'août* (9 août). *Mort de Eudes, évêque de Béziers* (Obituaire de Corbie).

PRÉVOTS DE BÉZIERS

(dont le nom nous est parvenu).



1. — BERNARD, trésorier et prévôt, fut présent à un plaid tenu à Béziers, le 20 août 1053.

2. — GUILLAUME PONS (*Willelmus*) est mentionné comme prévôt, dans la charte de fondation du monastère de Notre-Dame de Cassan, en 1080.

3. — GUILLAUME (*Guillelmus*), qui est peut-être le même que le précédent, était prévôt de l'Eglise de Béziers, en 1084, d'après la charte de Raimond, comte de Rouergue, en faveur des évêques de Béziers. Il l'était encore en 1092, lorsque l'évêque Matfred III, dans le but de rétablir la vie commune parmi ses chanoines et pour établir un fonds d'aumônes, réunit la prévôté au chapitre (V. *Notice de cet évêque,* page 40).

Les frères de Sainte-Marthe citent un RAIMOND LENOIR comme prévôt annuel, en 1201 ; il s'agit sans doute d'une dignité autre que celle qui nous occupe, et qui avait été supprimée en 1092. C'est ce Raimond qui devint évêque de Béziers en 1215.

ARCHIDIACRES DE BÉZIERS.



La liste d'archidiacres que nous produisons a été dressée d'après les indications des archives de Saint-Nazaire, et de documents d'autre provenance. Elle est très-incomplète, et de plus inexacte sous différents rapports. Le chapitre de Béziers eut simultanément plusieurs archidiacres, et leur dignité n'eut pas toujours la même valeur, comme on a pu s'en apercevoir en parcourant l'histoire des évêques. Le plus certain en ceci, c'est que l'Eglise de Béziers avait deux archidiacres, celui de Caprais et celui de Lunas. Mais dans les actes, ils ne sont guère distincts l'un de l'autre ; tantôt on en voit un, tantôt on en voit deux, sans qualification précise ; donc, jusqu'à l'époque où Jean XXIII supprima l'archidiaconé de Caprais, en 1412, et où il n'y eut plus que l'archidiaconé de Lunas, il est impossible de dire si les noms qui suivent appartiennent au premier ou au second.

Bernard Ier, l'an XIII du règne de Louis (947) était présent lorsque l'évêque Raoul fit l'acquisition de quelques vignes dans le terroir de Thezan.

Salomon, connu par la notice du suivant.

Bernard II Guifred, reçoit de son oncle Salomon, l'archidiaconé de Saint-Nazaire, qu'il cède à l'évêque Matfred II. Celui-ci le lui confère alors à titre de fief clérical, à la condition qu'à la mort dudit Bernard, l'archidiaconé reviendra à l'évêque de Béziers.

Guillaume Ier, en 1043, 1047, 1053 et en 1054, lorsque Pierre, vicomte de Béziers, céda pour 600 sous toulousains, aux chanoines de Saint-Nazaire, l'abbaye de Saint-Geniez près la mer.

Pons Ier Bernard, mentionné dans la charte de fondation du monastère de Notre-Dame de Cassan, en 1080 (*Voir à la Notice de ce monastère*).

Hugues Ier, cité en 1084, dans la charte par laquelle Raimond,

comte de Rouergue, donne à l'évêque Matfred III et à ses successeurs le droit de recueillir l'héritage de leur dernier prédécesseur défunt. En 1092, il cède par acte authentique au même prélat son archidiaconé, et reçoit en retour une propriété rurale, que par testament il lègue au chapitre.

RAIMOND Ier de Nairon, en 1116.

BERMOND DE LEVEZOU, ensuite évêque de Béziers, de 1128 à 1152.

RAIMOND II GAUCELIN. C'est par suite de ses conseils que l'évêque Guillaume de Servian donna, en 1127, l'église de Saint-Vincent de Popian à l'abbaye de Saint-Guillem le Désert.

RAIMOND III DE MONTROND, cité en 1128, dans une charte de l'évêque Bermond, en faveur d'Auger, abbé de Saint-Sauveur de Lodève et de l'hospice de Béziers : à ce dernier établissement, l'évêque donne l'église de Saint-Martin de Luc. En 1129, nous retrouvons à un plaid tenu à Loupian, cet archidiacre élevé ensuite sur le siége épiscopal d'Agde (Voir Ire partie, page 437).

MATFRED Ier, en 1133, dans un ancien document de l'église Saint-Jacques, et en 1134 dans une charte d'Archambaud de Thezan. L'année suivante, 1135, il aplanit, en qualité d'arbitre, une contestation entre Jean, Etienne et Hugues de Paulhan et d'autres.

HUGUES II DE CORNEILLAN, en 1142 et en 1144. Une charte de Raimond Trencavel le nomme en 1147; une autre charte de l'évêque Bermond, en faveur des Templiers, le mentionne l'année suivante. En 1154, il paraît dans le testament de Renaud de Maureillan, et en 1160, dans une charte par laquelle l'évêque Guillaume fait quelques concessions aux juifs.

DIEUDONNÉ, en 1143, dans une charte de Bermond, pour l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem.

PONS II, cité comme archidiacre dans une charte du même prélat qui, en 1148, donne aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem l'église de Saint-Saturnin. Remarquons qu'il est nommé après Hugues, autre archidiacre qui n'est pas différent de Hugues de Corneillan, et après Maurin sacristain.

MATFRED II, consentit à ce que l'évêque Guillaume rendit, en 1152, l'église de Saint-Vincent de Popian au monastère de Saint-Guillem le Désert; en 1163, il reçut en don de Guillaume Arnaud et d'Isarn les dîmes qu'ils possédaient sur le territoire de Badones. En 1166, il acheta quelques biens de Guillaume de Corneillan.

Un *Manfrid*, archidiacre, souscrit en 1172, après Bernard de Guillaume, à une ordonnance de l'évêque Bernard, et en 1177, donne des terres à l'Eglise de Béziers. Matfred et Manfrid ne font probablement qu'un seul personnage.

BERNARD III DE GUILLAUME, au mois de novembre 1169, fut présent au contrat de mariage entre le fils de Guillem, seigneur de Montpellier, et la fille de Bertrand d'Anduze : l'acte s'en trouve au tome XIII du *Spicilège*, page 165, où il faut lire la date que nous donnons au lieu de 1109. Nous rencontrons encore cet archidiacre en 1170, en 1171 et en 1172; en cette dernière année, il approuva le décret de l'évêque Bernard, établissant un *trentain* à la mort de chaque chanoine.

ETIENNE-GUILLAUME, de Popian, se rencontre en 1180 dans l'acte d'élection de Dieudonné de Clermont, comme abbé de Joncels.

PIERRE Ier DE LIBOURIAC. On lit dans le livre des Constitutions de l'évêque Bernard et dans le Nécrologe : « En 1184, le 6 des ides de novembre, décéda Pierre de Libouriac, archidiacre; pour le repos de son âme, les chanoines de ladite église, du consentement de Geoffroi, évêque élu de Béziers, statuèrent que quatorze prêtres pris hors du chapitre, diront une messe le jour de son obit. »

ISARN DE CONCENOUS OU DE CONCOURÈS ou peut-être DE COURSAN, grand archidiacre en 1189, 1191, 1192, 1193, 1199 et 1200.

BERNARD IV de Narbonne, d'une grande charité envers les pauvres, est mentionné en 1194 dans le serment que Bertrand de Saissac, tuteur de Roger, vicomte de Béziers, prête à l'évêque Geoffroi. On le trouve aussi en 1195 dans la charte où le même évêque autorise Pierre-Raimond de Corneillan à construire un fort à Lieuran.

PIERRE II RAIMOND, en 1203, dans un acte de donation de Raimond-Roger.

HUGUES III DE CORNEILLAN, en 1206.

RAIMOND LENOIR, en 1206. L'année suivante, il est témoin lorsque Ermengaud acquiert, de Raimond de Florensac, le tiers du bourg de Maureillan. En février 1209, il assiste au serment d'Etienne de Servian, et, en mars de la même année, à l'hommage que ce dernier rend à Simon de Montfort. Il paraît encore, en 1211, dans une charte de l'abbaye de Caunes, puis est nommé en 1215, évêque de Béziers.

BÉRENGER Ier DE CAUSSES, en 1207.

ENGILBERT, en 1211 et en 1213, dans des lettres de Simon de Montfort, comte de Leicester, à Bertrand, évêque de Béziers.

RAIMOND VI D'UZÈS, en 1214, donne à l'aumônier de Saint-Nazaire, 500 sous melgoriens, à charge par lui de faire célébrer, le jour du décès du donataire, et pour le repos de son âme, cinq messes par cinq pauvres prêtres. Il paraît encore en 1217.

ETIENNE II ENGILBERT (peut-être le même que celui que nous avons vu en 1211), se rencontre en 1223, puis en 1224, dans une charte de Raimonde, fille de Bérenger de Lignan. En 1231, de concert avec l'évêque Bernard, il règle que chaque année on tiendra trois chapitres généraux dans le diocèse de Béziers, et en 1235, au nom du chapitre, il accepte une donation que le même évêque fait aux chanoines de sa cathédrale.

GUILLAUME II DE SAINT-GENIEZ, au testament de qui l'évêque Bernard apposa son sceau.

R... était archidiacre lorsqu'il fut fait évêque en 1242.

RAIMOND VII SAUVAIRE, mentionné en 1230, dans une transaction entre le roi et l'évêque. En 1249, conjointement avec Jean de Roujan, il fut arbitre d'un litige entre l'évêque Raimond et Gui de Lévis. La même année, de concert avec l'évêque, il dressa quelques règlements pour la célébration des obits. Un document le cite encore en 1257.

BERNARD DE DOURGNE, archidiacre de Béziers, est présent à Cabrières, le 11 décembre 1252, à la réconciliation en la forme ecclésiastique, du vicomte Amaury, de Narbonne. Il est mentionné, en 1256, dans une ancienne charte. La même année, sous le nom de Bernard Dome, il est témoin d'une lettre qui cite en justice Trencavel, ci-devant vicomte de Béziers. L'année suivante, avec le même Trencavel, il est témoin d'un jugement porté par l'évêque Raimond, contre les syndics et les habitants de Gignac.

PONS III DE SAINT-JUST, de grand archidiacre de Béziers, devient évêque de la même Eglise en 1261.

RAIMOND DE FRÉDOL, archidiacre, et l'évêque Pons transigent, en 1266, avec Guillaume, abbé de Saint-Guillem le Désert, touchant les dîmes de Murviel. Il est témoin d'une composition conclue, le 13 septembre 1268, par les vicomtes de Lautrec d'une part, et Philippe de Montfort, de l'autre. Son décès est consigné dans le Nécrologe en ces termes : « *Le 7 des ides de*

janvier 1271 (7 janvier 1271), *mourut R. de Fredol, archidiacre de Béziers.* »

Pierre III de Saint-Just, cité en 1271, dans un règlement de l'évêque Pons, au sujet du luminaire de l'église; c'est lui sans doute que désigne le Nécrologe dans cette note : « *Le* 3 *des nones de janvier* 1295, *décéda P. de S. Just, archidiacre de Béziers, inhumé dans le cloître.* »

B. du Fesc, dont on lit dans le Nécrologe : « Le 3 des cal. de juillet, en l'année du Seigneur 1300, mourut maître B. de Fesc, archidiacre de Béziers, qui légua à la communauté de l'Église de Béziers, 40 livres tournois, pour célébrer son obit. »

Pierre IV Alrand ou Albrand, archidiacre de Caprais, en 1307, confirme avec l'évêque Richard, une fondation faite par le cardinal Bérenger de Frédol, précédemment évêque de Béziers.

Jean Ier de Lautrec, archidiacre de Béziers et frère de Bertrand, vicomte de Lautrec, approuve, en 1305, une convention conclue entre son frère et le roi de France.

Guillaume III de Roquereronde, est mentionné archidiacre de Lunas dans la charte où nous avons vu Pierre Albrand.

Guillaume IV de Frédol, en 1311. Le souverain Pontife lui adressa le décret du concile de Vienne, qui condamna les Templiers en 1312. C'est peut-être le même personnage qui devint évêque de Béziers vers l'an 1315.

Pierre V, archidiacre de Béziers, est créé évêque de Téano, dans la Capitanate, le 24 mars 1338, d'après Ughelli (*Ital. Sacra*).

Jean II de Lautrec, en 1338. Il n'est peut-être pas distinct de celui que nous avons vu plus haut en 1305.

Bérenger II de Frédol, archidiacre de Caprais, assiste à un synode de Béziers en 1342.

Jacques Ier de la Broue, archidiacre de Lunas, assista au même synode.

Eustache Depoix fait des règlements de concert avec un nommé Guillaume, qui pourrait bien être Guillaume de Landorre, quelque temps évêque de Béziers. Il présida le chapitre général en 1351. Décédé le 24 juillet 1361, il fut inhumé dans l'église de Vendres.

Aimeric de Montaut, en 1361, mourut au mois d'août, et fut inhumé dans le cloître.

Pierre VI de Bastier, en 1367, d'après un ancien document.

Guillaume V Barrolis, archidiacre de Caprais, se fit re-

présenter par un procureur au chapitre général de Béziers, tenu en 1368, pour la confirmation des Statuts synodaux.

PIERRE VII DE MURAT nomma Etienne de Ménil, chanoine de Béziers, pour le représenter au même chapitre. Il choisit sa sépulture devant l'autel de Saint-Michel, près du cloître, et légua à la cathédrale, pour célébrer son obit, 110 florins, en 1370.

GUILLAUME VI DE PLANASSE, en 1387.

GUILLAUME VII D'ARNAUD fonda une vicairie dans le prieuré de Vendres, en 1395. Il était camérier du cardinal Jean de Murol, qui, par son testament fait en 1397, lui légua un gobelet de vermeil. Guillaume mourut en 1404.

NICOLAS Ier GEPT, fut déposé de l'archidiaconat pour avoir suivi le parti du schismatique Pierre de Lune, ainsi que nous l'apprend une bulle du pape Jean XXIII, en 1412. Par cet acte, le souverain Pontife réunit le grand archidiaconé à la mense capitulaire de Béziers, et érigea l'archidiaconé de Lunas en grand archidiaconé.

OLIVIER ARRIAN, résigna, dit-on, le grand archidiaconé entre les mains du pape Jean XXIII, et ce serait alors que cette dignité aurait été supprimée à Béziers, par une bulle du 10 juin 1412, et réservée uniquement à Lunas; cependant, nous trouvons ce même Olivier encore grand archidiacre en 1419, lorsqu'il unit l'église de Vendres à la mense capitulaire.

GRANDS ARCHIDIACRES DE LUNAS,

depuis l'an 1412.

1. — ANTOINE Ier D'HISPARC, archidiacre en 1451, année où l'évêque de Béziers, Guillaume de Montjoie, lui légua quelque chose par son testament. Il est aussi mentionné en 1464, dans une charte de Lezat.

2. — PONS IV DE GEOFFROI, de la famille de Bouzigues, et licencié en l'un et l'autre droit, obtient l'archidiaconé en 1465, et le conserve 30 ans. Pendant sa vie et par son testament, il fit de nombreuses largesses à l'Eglise, imitant ainsi son évêque, Guillaume de Montjoie, près de qui il voulut être enterré dans le cimetière des pauvres.

3. — PIERRE VIII SIFFROI s'opposa de toutes ses forces à l'a-

vènement d'Antoine Dubois, à l'évêché de Béziers, en soutenant l'élection de Gui de Castelnau de Bretenoux, faite en chapitre. Nous avons vu que celui-ci fut évincé par un arrêt du parlement de Toulouse, en 1506; mais jusque-là, Pierre avait agi en vicaire général, et comme si le siége eût été vacant. Sous-délégué par Pierre du Port, chanoine de Rieux, et conseiller au parlement de Toulouse, il promulgua, le 30 novembre 1510, la bulle de sécularisation de l'église métropolitaine de Toulouse.

4. — Jean III Dupuy, bachelier en décrets, était grand-archidiacre en 1537.

5. — Nicolas II Gept, licencié en droit et vicaire général d'Antoine Dubois, évêque de Béziers, décéda le 18 juillet 1542, en fondant une messe quotidienne pour le repos de son âme.

6. — Pierre IX Batut, promu au grand archidiaconé en 1542, en fut investi le 29 juillet.

7. — Gabriel Gept, en 1543.

8. — Guillaume VIII du Caylar d'Espondeilhan, aux années 1546, 1548, 1553, 1555, 1559.

9. — Julien du Caylar, en 1569, 1572, 1574, 1578, 1579.

10. — Guillaume IX d'Arnoyé, 1583, 1585, 1595.

11. — Antoine II Juvénis, grand-archidiacre le 6 août 1602, d'après les archives de Villemagne.

12. — Antoine III Tubeuf, 19 octobre 1612, d'après les mêmes archives.

13. — Gabriel Favre occupait en 1614; en 1625, il résigna sa dignité en faveur du suivant.

14. — Jean IV de Maussac, prêtre, docteur en l'un et l'autre droit, occupe depuis 1625 jusqu'en 1663. Alors il se démit en faveur du suivant, et mourut le 4 mai 1678, à l'âge de 88 ans. Il voulut être enterré sous la chaire archidiaconale avec l'épitaphe suivante : « Ci-gît et dort dans la poussière depuis le 4 mai 1678, en attendant la résurrection, Jean de Maussac, prêtre chanoine, et grand archidiacre de l'Eglise de Béziers. Priez pour lui. »

15. — Jacques II de Maussac, prêtre, docteur en théologie et chanoine, devenu grand-archidiacre par l'abdication que le précédent fait de cette dignité en sa faveur en 1664, est institué le 16 janvier et occupe jusqu'en 1704. Il fut deux fois vicaire général, le siége épiscopal étant vacant, il remplit les mêmes fonctions pendant 32 ans, sous Mgr Armand-Jean de Rotondis de Biscarras, et deux ans sous Mgr Charles des Alrics de Rousset. Il

mourut octogénaire, le 31 décembre 1710, et fut inhumé sous la chaire de sa dignité.

16. — JEAN V DE MAUSSAC, prêtre, docteur en théologie, chanoine, et grand archidiacre depuis le 31 août 1704.

17. — JACQUES (*alias* Jean) DE MAUSSAC, neveu du précédent, lui succéda.

18. — FRANÇOIS DE BARRÈS, grand archidiacre de Béziers dès 1756, prit possession du siége épiscopal, le 13 novembre 1771, au nom de M. de Bausset. Il était encore en fonctions lors de la suppression du chapitre, à l'époque de la Révolution.

MONASTÈRE SUPPRIMÉ AVANT 1790.

Selon notre manière ordinaire de procéder, nous traiterons d'abord des abbayes ou monastères qui ont, dans les temps reculés, péri ou changé d'état, puis des maisons religieuses dont l'existence s'est prolongée jusqu'à une époque plus ou moins rapprochée de la Révolution, ou jusqu'à la Révolution même.

SAINT-GENIEZ. — Le cours des siècles a tellement recouvert les traces de cette abbaye, qu'on ne sait ni le nom de son fondateur, ni même par à peu près, le temps de sa fondation. Les monuments ne nous apprennent qu'un fait la concernant, c'est que le 1er mars 1054, Pierre Raimond, comte de Carcassonne et de Béziers, et sa femme Rangarde, donnèrent aux chanoines de Saint-Nazaire, l'abbaye de Saint-Geniez près de la mer, dans le comté de Béziers. En 1130, cette donation fut confirmée par Bermond de Levezou. Andoque rapporte ainsi la confirmation : « En 1130, le douzième de juin, il (Bermond de Levezou) donna à ses chanoines l'abbaye de Saint-Geniez près de la mer, et à cette donation furent présents : Guillaume Guitard, Pierre Raynard, Guillaume Seguier, et Pons de Béziers. »

ABBAYES EXISTANT EN 1790.

SAINT-APHRODISE.

Saint Aphrodise, le premier évêque de Béziers, dédia, au prix de son sang, une église située près des murs de la ville, à saint Pierre, prince des Apôtres. Le chef détaché du corps du martyr, par le glaive du bourreau, y fut honorablement recueilli et exposé à la vénération des chrétiens; dès lors elle fut sous l'invocation de saint Pierre et de saint Aphrodise, comme le prouvent soit le vieux sceau capitulaire de cette église, lequel portait les

images empreintes des deux saints, soit les chartes de diverses fondations par lesquelles certains personnages choisissent pour lieu de leur sépulture l'église de Saint-Pierre et de Saint-Aphrodise. Cela suffirait à établir que cette église fut la première du diocèse, elle fut même, dans l'origine, l'église cathédrale, avant que, vers le milieu du VIIIe siècle, selon le Cointe, le siége épiscopal eut été transféré à l'église de Saint-Nazaire dans l'intérieur de la ville. La vieille cathédrale ne fut pas pour cela abandonnée, quoique bien déchue de sa dignité : des moines s'y établirent, puis des chanoines réguliers gouvernés par un abbé; de plus, le souverain Pontife, pour la dédommager selon son pouvoir, et pour lui conserver une partie de son ancienne splendeur, décréta que les abbés auraient l'usage des insignes pontificaux. Cette prérogative convenait à une église où reposaient les corps des deux évêques de Béziers mis au rang des saints : Aphrodise et Géraud. Toutefois, la nouvelle cathédrale dédiée à saint Nazaire et à saint Celse, garda certains droits sur celle dont elle était issue; en effet, une composition faite le 20 mai 1175, entre les deux, stipule que les chanoines de Saint-Nazaire se réservent le droit de se faire inhumer à Saint-Aphrodise, et qu'ils jouiront en outre de la moitié des dîmes de cette paroisse.

A la fin du IXe siècle ou au commencement du Xe, l'abbaye, par suite sans doute des invasions des Sarrasins et des Francs, conduits par Charles-Martel, était à peu près en ruines, les vicomtes de Béziers la firent restaurer; et en 974, peut-être pour aider à cette restauration, Garsinde, comtesse de Toulouse, lui légua divers biens. Au XIIe siècle, sur les instances de l'abbé, elle fut sécularisée et érigée en collégiale, et quoique dans ce nouvel état, l'abbatiat ne fût plus la dignité principale, l'abbé demeura à la tête de son église sécularisée. Mais il dut reconnaître pour supérieur, l'évêque de Béziers, parce que l'abbaye n'était pas exempte; cependant, il conserva la juridiction naturelle et ordinaire de son église concurremment avec l'évêque. De ceci nous avons une preuve indiscutable. Lorsque l'évêque, Pons de Saint-Just, le 14 avril 1289, homologua et confirma une transaction passée entre Bernard Guitard, sacristain de Saint-Aphrodise, et le couvent de Sainte-Claire, il déclara agir en son propre nom, et comme tenant la place de l'abbé récemment défunt. L'abbé retint encore d'autres priviléges, entre autres celui d'officier pontificalement, et c'était une conséquence de l'acte de

sécularisation où il est dit : *Sauf les prérogatives, à moins qu'il n'y soit formellement dérogé.*

Il ne faudrait pas conclure de ce qui précède que l'église de Saint-Aphrodise ne fut pas, dès son origine, soumise au pouvoir et à la juridiction de l'évêque ; son abbé, comme celui de l'abbaye de Saint-Jacques, située à Béziers, ne pouvait prendre possession qu'après avoir, nu-tête, les mains jointes et à genoux, rendu hommage solennel et juré fidélité à l'évêque de Béziers. Ce serment, dont la formule nous a été conservée, fut toujours prêté par les abbés. Bien plus, dès 1175, il avait été hautement convenu qu'à la mort de l'abbé, le gouvernement tout entier de l'abbaye passerait à l'évêque jusqu'à la nomination d'un nouvel abbé ; des actes de visites épiscopales, de nombreuses ordonnances promulguées par les évêques de Béziers, soit pour régler l'état des églises abbatiales, soit pour les gouverner et les maintenir dans leur dignité, soit pour procurer l'avantage spirituel des chanoines et des autres desservants de ces églises : tous ces documents ne laissent aucun doute sur l'exécution de cette convention. Quand il s'élevait des différends entre les deux abbés, entre les chanoines ou les clercs de l'une ou de l'autre des abbayes, l'évêque de Béziers, par lui-même ou par ses officiers, les jugeait, comme en témoignent les sentences prononcées à ce propos.

D'anciennes chartes nous apprennent que les abbayes de Saint-Aphrodise et de Saint-Jacques jouissaient de deux prébendes en l'église cathédrale dans laquelle, à certains jours de l'année, les abbés devaient remplir un ministère, ou, comme on dit, faire leur semaine. Par suite, chaque abbé avait droit, à l'égal d'un chanoine de cette église, à sa quote-part dans la distribution. Que si, sans motifs légitimes, ils manquaient à accomplir ces ministères, chacun d'eux était obligé de donner, pour son absence, cinq sous de Béziers aux grands hebdomadiers. Les archives prouvent que tel était l'usage dans l'Eglise de Béziers.

L'abbé de Saint-Aphrodise avait le premier rang parmi les abbés du diocèse de Béziers ; il exerçait pleine juridiction temporelle dans son bourg pour les causes civiles et pour les causes criminelles, rendant la justice aux habitants par ses officiers qui étaient un viguier et un juge. En 1202, Gairaud, bailli de l'abbé, est témoin d'un procès qu'intente Pierre de Cassan à Guillaume de Broque.

Cette église comptait autrefois treize canonicats, dont quatre

suivaient les dignités d'abbé, de précenteur, de sacristain et de sous-chantre. L'antipape Benoît XIII, par une bulle donnée la 10e année de son pontificat, supprima la précentorie avec le canonicat y annexé. Il ne resta donc plus dans l'abbaye que trois dignités emportant le canonicat, neuf canonicats simples, dix-neuf autres bénéfices pour les servants à l'autel ou au chœur, sans compter les chantres, les autres officiers de l'église et un corps de musique.

Les archives de Saint-Aphrodise furent brûlées par les hérétiques en 1562, et avec elles ont pour jamais disparu les moyens de dresser un catalogue exact des abbés. Voici du moins ceux que les recherches des frères de Sainte-Marthe ont pu sauver de l'oubli; les documents leur avaient été fournis par Jean de Pierre, abbé du monastère en 1656.

Le chapitre de Saint-Aphrodise avait pour armoiries : *d'argent, à une croix patée au pied fiché de gueules.*

Abbés.

1. — Bernard Ier, d'accord avec Bernard, évêque de Béziers, et avec les chanoines de la cathédrale, donna à Lailulfe, chanoine de Saint-Nazaire, l'église de Saint-Etienne de Boujan et des terres à Fontaine-Garrison, la 19e année du règne de Lothaire, fils de Louis d'Outremer, roi des Francs, c'est-à-dire en 971. Ce Bernard est peut-être le même qui fut un des aumôniers et exécuteurs testamentaires de Reinard, vicomte de Béziers. L'instrument qu'ils dressèrent de leurs actes commence ainsi : « Au nom du Seigneur, moi, Bernard, évêque de Béziers; moi, Garsinde, vicomtesse; Bernard, abbé; Alchaire et Raoul, prêtres, etc. » Il se termine ainsi : « Fait l'an de l'Incarnation 969, le 10 des cal. de novembre, la 17e année du règne de Lothaire. Signé Bernard, évêque, Bernard, *aba*, etc. » Il est difficile de ne pas admettre que cet abbé du nom de Bernard, qui suit dans tant d'actes l'évêque de Béziers, n'est pas le Bernard, abbé de Saint-Aphrodise à cette époque, quand on ne connaît dans le diocèse de Béziers aucun autre abbé de ce nom vivant vers ce temps, si ce n'est le suivant, en 1036; mais à cette date c'était Etienne II qui occupait le siége épiscopal de Béziers.

2. — Bernard II, en 1036. De son consentement, Etienne II, évêque de Béziers, donna aux chanoines composant son chapitre, certaines propriétés rurales sises au voisinage de l'abbaye de Saint-Aphrodise (D'après les archives capitul. de Béziers).

3. — MATFRED, abbé de Saint-Aphrodise, conféra à un nommé Bernard, l'office de sacristain vacant par la mort de Seguier. Il fit, en outre, au titulaire de cet office, des dons nombreux en terres et en fermes, sous condition de fief clérical. Il passa ensuite à l'évêché de Béziers (Voir *page* 40).

4. — PIERRE Ier paraît dans une ancienne charte de l'Eglise de Béziers, en 1092, par laquelle l'évêque Matfred donne à son chapitre la prévôté de son Eglise. Les frères de Sainte-Marthe l'ont omis dans leur nomenclature.

5. — BÉRENGER Ier DE VENTAJON, de famille noble et frère de Bernard de Canet, gouvernait Saint-Aphrodise en 1129. En cette année, il souscrivit à une transaction passée entre les frères Roger et Trencavel.

6. — BERMOND DE LEVEZOU, en même temps évêque de Béziers, prit la crosse abbatiale de Saint-Aphrodise, après la mort de Bérenger, et la garda jusqu'à sa mort, ou du moins jusqu'à l'élection de Guillaume de Murviel. Pendant sa gestion, Bernard de Levezou prit sur lui de distraire des biens de l'abbaye, les moulins de Bagnols, qu'il céda ou au chapitre ou à la communauté de Saint-Aphrodise (Voir *page* 52).

7. — GUILLAUME Ier DE MURVIEL, en 1154, fut cause que sous Guillaume, évêque de Béziers, les vignes de Bagnols en litige entre lui et les chanoines de Saint-Nazaire, furent adjugées à ces derniers. Il fit ensuite, deux ans après, plusieurs ordonnances touchant les réparations des moulins de Bagnols et la digue de la rivière l'Orb.

8. — GUILLAUME II DE MARGON appartenait à la noble famille à laquelle l'abbaye de Cassan doit sa fondation. Selon les frères de Sainte-Marthe, il donna à son église de Saint-Aphrodise 10,000 sous melgoriens, pour que, au lieu de moines vivant sous la règle de saint Benoît, il n'y eût plus désormais que 12 chanoines. Ainsi le rapportent les archives de cette église. En 1167, il est témoin de la donation d'une part du moulin de Carlet-sur-l'Orb, faite à l'évêque de Béziers, par Girard de Montpeyroux. Le Cartulaire d'Aniane le mentionne en 1173. Deux ans après, et le 20 mai 1175, prit fin, par un arbitrage, une contestation soulevée entre lui et Bernard Gaucelin, évêque de Béziers. Voici le jugement qui en dit suffisamment : L'évêque gouvernera l'abbaye vacante, jusqu'à ce que, de son consentement, les chanoines aient élu un abbé; et celui-ci, aussitôt après l'élection, prêtera serment à l'évêque. L'abbé et le prélat convinrent égale-

ment des *stations* et *honneurs* que l'abbé et ses chanoines devaient à la cathédrale de Saint-Nazaire. Guillaume de Margon est témoin d'un traité-gagerie, que fait l'évêque Bernard, partant pour se rendre au concile de Latran (10 décembre 1178). En 1182, il ratifia une vente faite au monastère de Valmagne, et fut nommé juge d'un différend entre Bernard, évêque de Béziers, et Bérenger, abbé de Villemagne, au sujet de l'église de Rèdes. Cet abbé fut en somme le bienfaiteur et l'habile administrateur de son église ; il l'enrichit de ses dons et de diverses acquisitions.

9. — GUILLAUME III DE ROCOZELS était présent, lorsque, le 25 septembre 1189, Roger, vicomte de Béziers, fit son testament. Par cet acte, Roger restituait les moulins de Bagnols au chapitre de Saint-Aphrodise, en reconnaissant qu'il les avait injustement possédés. Guillaume est mentionné dans un ancien titre de l'Eglise de Béziers, en 1190. Une contestation avait surgi entre Guillaume de Prunet, sacristain, et les chanoines de Saint-Aphrodise; la cause arriva devant l'abbé, qui jugeant au for contentieux, et ayant pour assesseurs Isarn, grand archidiacre de Béziers, Guillaume de Boujan, camérier, Bérenger de Lignan et Raimond Michel, prononça définitivement en faveur du sacristain. Raimond de Saissac, tuteur du fils du vicomte Roger, promulgua, le 14 août 1194, la reconnaissance mutuelle que se faisaient de leur juridiction l'évêque Geoffroi, et les abbés de Saint-Aphrodise et de Saint-Jacques (V. *le document dans Catel et dans les Preuves de la* Gallia christiana, *col.* 142, *tome VI*). Cinq ans après, Guillaume devint évêque de Béziers (Voir *page* 70).

10. — HÉLIE, est nommé en qualité d'abbé dans le cartulaire de Foix, sous la date du mois d'août 1199.

11. — BERNARD III CHAUVET, est mentionné dans une charte de Raimond, en faveur des chanoines de Saint-Nazaire, en 1203. Juge arbitre avec Ermengaud, évêque de Béziers, il tranche en 1205, un litige au profit de Bérenger, abbé de Villemagne, contre Etienne de Servian. Bernard fut encore arbitre en 1208, entre Pierre, évêque de Lodève, et l'archidiacre Arnaud : il s'agissait d'un échange de biens. En mars 1210 (n. s.), il fut présent au serment d'hommage qu'Etienne de Servian prêta à Simon de Montfort. En juin 1211, Renaud, évêque de Béziers, lui donna en viager la dîme de Faissan : ajoutons qu'il reprit son don, et en disposa au profit du chapitre de Saint-Nazaire. En

décembre de la même année, notre abbé Bernard échangea avec Raimond, évêque d'Agde, les revenus qu'il avait à Saint-Hippolyte de Majan, contre les dîmes de l'évêque sur les lieux de Portiragnes et de Coussergues, moyennant le retour d'un muid et demi de blé *araon* en pension annuelle. C'est de son avis que Pierre d'Aigrefeuille, évêque de Béziers, jugea, en 1212, le différend de l'évêque et des habitants de Lodève, au sujet des péages. Enfin, Bernard, le 30 avril 1212, assista au concile tenu dans le palais de l'archevêque de Narbonne.

12. — Pons de Cocon était chanoine de l'Eglise d'Agde, lorsque l'élection l'appela au siége abbatial de Saint-Aphrodise : cela explique comment son nom se trouve parmi ceux des clercs d'Agde qui, vers 1214, supplièrent Arnaud, archevêque de Narbonne, de confirmer le choix qu'ils avaient fait de Pierre Pouverel, chanoine de Paris, pour évêque d'Agde. En sa présence, Pierre de Magalas, sacristain de Saint-Aphrodise, ratifia la vente qui avait été faite, en novembre 1217, d'un champ sis sus les confins de Saint-Pierre de Valet, à Pierre Sabatier de Saint-Geniez. La même année, nous le voyons témoin du jugement que Bernard de Raimond, ancien évêque de Carcassonne, prononça, en qualité d'arbitre, contre le prieur de Sallelle et en faveur d'Arnaud, archevêque de Narbonne. Il est encore témoin d'une transaction d'Amaury, duc de Narbonne et comte de Toulouse, avec l'évêque d'Agde, sur les lieux de Florensac, de Pomerols, et sur d'autres chefs qui les divisaient le 3 septembre 1219.

13. — Raimond-Michel était chanoine de Saint-Aphrodise, avant d'en devenir abbé. En cette dernière qualité, au mois de janvier 1222, il accorda à l'œuvre et à l'aumône de ladite église, à ses recteurs ainsi qu'à tous ses clercs et bénéficiers, licence et liberté entières de vendre, sans réserve de *copage* et d'autres services dus à lui et à ses successeurs, tout le froment et tous les légumes récoltés de manière quelconque sur ses propres biens ecclésiastiques. Le Nécrologe de Cassan lui a consacré ce souvenir : *Aux ides de novembre, est mort dom Raimond-Michel, abbé de Saint-Aphrodise.*

14. — Pierre de Cassan, diacre et chanoine de Notre-Dame de Cassan, conseilla au sacristain Pierre de Magalas, de réduire, au profit de Pierre Vairat, son quart de redevance, pour une terre qu'il tenait du monastère à deux setiers d'orge annuels. La réduction faite, l'abbé l'approuva, au mois de janvier 1225,

sous le règne de Louis VIII. Sa mort est notée dans le Nécrologe de Cassan, au 2 décembre, sans indication d'année.

15. — BERNARD IV DE GUITARD. Aimès de Corneilhan, le 7 juin 1227, rendit hommage à cet abbé pour tout ce qu'il tenait en fief dans les villages de Saint-Geniez de Ménestrol et de Saint-Jean de Gresan, ensemble leurs églises et confins, et sur la paroisse de Saint-Hippolyte, pour l'albergue de chaque année, au lieu de deux soldats à fournir, libre toutefois à l'abbé de profiter annuellement ou non de l'albergue stipulée. En 1230, Bernard est témoin d'une composition entre le roi et l'évêque de Béziers. Deux ans après, il établit la fête de la Révélation de Saint-Michel, et pour la célébrer à perpétuité, il légua d'abord trois cents sous melgoriens; de plus, il constitua au sacristain deux setiers d'orge annuels, à prendre l'un sur le champ de Raimond Pascalis, dans le clos de Gradan, l'autre sur les biens de Pierre Barberousse; réservant toutefois pour lui et ses successeurs, les droits de mutation et de seigneurie en cas d'aliénation de ces biens.

16. — GUILLAUME VI DE LA BROUE, d'abord chanoine de l'Eglise métropolitaine de Narbonne, était abbé de Saint-Aphrodise, le 18 novembre 1232, lorsque, élu arbitre avec le curé de Boussagues, il fit quelques stipulations pour l'église de Puissalicon. Quatre ans après, le 23 février 1236, nous le retrouvons arbitre entre Bernard, évêque de Béziers, et Bérenger de Puisserguier; il prononça en faveur de l'évêque et termina la contestation. Il jugea bientôt définitivement un autre différend suscité par quelques chanoines au sacristain Raimond de Guillaume (17 août 1238). En 1242, et le 27 mars, il fait juger par Jean, précenteur de Narbonne, arbitre, un litige entre le chapitre et l'*œuvre* de l'Eglise d'Agde, touchant les limites respectives de leur droit de dîmer sur le territoire de Coussergues. La même année, il fut présent à l'excommunication prononcée le 21 juillet, par l'archevêque de Narbonne, contre le comte de Toulouse. Une ancienne charte de Narbonne fait mention de lui, en 1244, et c'est à peu près en cette année que nous le voyons présent à un concile tenu en cette ville. Il n'était encore qu'archevêque élu de Narbonne, quand, le 14 juin 1245, on le trouve au nombre des prélats qui écrivent au pape Innocent, le suppliant de donner aux inquisiteurs l'entière faculté d'agir contre les hérétiques. Il reparaît encore une fois dans l'histoire de Saint-Aphrodise, le 25 juillet 1257, jour de son décès, pour léguer à son ancienne

église abbatiale 600 livres melgoriennes, destinées à l'entretien perpétuel de deux prêtres. En retour, le chapitre du monastère établit un obit solennel annuel à célébrer pour le repos de son âme, le lendemain de la fête de Saint-Jacques. C'est sans doute cette fondation qui a induit les frères de Sainte-Marthe en erreur, et les a fait croire à deux Guillaume, tandis qu'il n'y en a qu'un, Guillaume de la Broue, d'abord abbé de Saint-Aphrodise, puis archevêque de Narbonne.

17. — JACQUES Ier, nommé abbé aussitôt après la promotion de Guillaume, à l'archevêché de Narbonne, paraît bientôt comme témoin dans un acte très-important. C'est celui où, en présence des personnages les plus distingués du Languedoc dans l'Eglise et dans la noblesse, Trencavel, vicomte de Béziers et de Carcassonne, cède ses comtés à Louis, roi de France, le 7 avril 1247 (Catel a relaté cette charte d'après l'original). La même année, il est témoin dans les lettres de protestation qu'écrivirent contre cette cession, Guillaume, archevêque de Narbonne, Raimond, évêque de Béziers, et Pierre, évêque d'Agde. Le 15 janvier 1248, l'évêque de Carcassonne, Clairin, et les chanoines de son chapitre d'une part, et les consuls de la ville, d'autre part, passèrent un compromis sur certains points litigieux : notre abbé Jacques y est mentionné. En 1250, il paraît comme témoin dans un acte authentique par lequel les arbitres choisis pour décider sur les différends entre l'archevêque Guillaume et le vicomte Amaury, assignèrent aux parties un jour pour la plaidoirie. Nous le trouvons de nouveau témoin l'année suivante dans un autre acte du même procès où son rôle ne se borna pas là; en effet, la paix faite, il reçut de l'archevêque le pouvoir d'absoudre selon les formes ecclésiastiques, le vicomte, ses fauteurs et ses officiers, et de faire, en un mot, tout ce que l'archevêque aurait dû et pu faire s'il eût été présent. Ces pleins pouvoirs lui avaient été donnés le 7 juillet 1250, et la mission fut remplie le jour même. Encore cette même année, il institua dans son abbaye la fête des saints Just et Pasteur. Le 11 décembre 1252, et le 28 octobre 1254, il est présent aux actes de satisfaction d'Amaury, vicomte de Narbonne, qui avait fait mourir en prison un clerc marié. Jacques, abbé de Saint-Aphrodise, et en même temps chanoine de Narbonne, est encore cité dans une charte, en date du 28 février 1255. Il passa à la chaire métropolitaine de Narbonne, après la mort de Guillaume de la Broue en 1257, comme déjà il avait pris après lui

la crosse abbatiale de Saint-Aphrodise. Sa mort arriva le 5 octobre 1259.

18. — RAIMOND Ier DE SERIGNAN, était abbé de Saint-Aphrodise le 11 juillet 1255, lorsqu'en sa présence le sénéchal de Carcassonne condamna le comte de Foix. Le 1er novembre suivant, de l'aveu et du consentement de son chapitre, il permit à tous les chanoines et bénéficiers de son Eglise de faire testament, statuant que les biens de celui d'entre eux qui mourrait *ab intestat* seraient partagés aux pauvres. Le 1er août 1256, encore du consentement de son chapitre, il formula des règlements excellents touchant le culte divin, et à cette occasion fit remise au sacristain actuel et à ses successeurs des cierges qu'on devait à lui abbé, pour chaque nuit de son séjour dans la ville, et ce, pour augmenter le luminaire perpétuel de l'église. En cette même année, il est mentionné comme témoin dans une assignation judiciaire donnée à Trencavel, ci-devant vicomte de Béziers. En 1258, il fait un échange de biens; et le 17 décembre 1260, il renouvelle avec Guiraud, abbé de Saint-Paul de Narbonne, la société de prières et de mérites spirituels qui existait de temps immémorial entre leurs deux communautés, et dont les traces se retrouvent dans les archives des deux monastères. On le rencontre, le 13 mars 1261, présent à la sentence que porte Raimond de Valhauquès, évêque de Béziers, en faveur de deux moines d'Aniane. Sa mort arriva en 1263, comme il résulte de la sentence d'excommunication lancée par Pons, évêque de Béziers, contre les chanoines de Saint-Aphrodise, qui, sans avoir au préalable obtenu sa permission, avaient nommé Pierre de Vésian, pour successeur de Raimond de Sérignan.

19. — PIERRE III DE VÉSIAN, d'abord sacristain du monastère de Saint-Aphrodise, en fut élu abbé en 1263. Son élection fut la cause, ou du moins le prétexte et l'occasion de troubles assez graves; en voici le motif. Raimond de Sérignan avait à peine rendu le dernier soupir, lorsque les chanoines de Saint-Aphrodise remirent les clés de l'abbaye au camérier de Saint-Nazaire, et cela en exécution de l'ordre de l'évêque Pons, à qui appartenait, d'après la convention de 1175, l'administration de ladite abbaye. Après la mort de Raimond, les chanoines ne voulurent pas du gouvernement de l'évêque même, par *interim*, et ils élurent abbé Pierre de Vésian, sans le conseil et sans l'aveu du prélat. Celui-ci les excommunia, le 5 juillet 1263. Gui, cardinal, évêque de Sabine et légat du Siége apostolique, alors à

Béziers, fut pris pour arbitre. Il déclara nulle et non avenue l'élection de Pierre, rappelant les chanoines à la forme d'élection, arrêtée par la bulle du pape Luce III, d'après l'accord intervenu entre leur chapitre et Geoffroi, évêque de Béziers; il régla en outre certains points controversés au sujet de l'administration de l'abbaye, pendant la vacance du siége abbatial, et relativement aux stations à faire à Saint-Nazaire; le tout pour prévenir les contestations futures entre les églises de Saint-Nazaire et de Saint-Aphrodise et leurs prélats. L'évêque et le chapitre du monastère se soumirent à cette sentence, rendue le 27 mai 1264. Alors, du consentement et de l'aveu de l'évêque, on procéda à une nouvelle élection, et Pierre de Vésian fut réélu à l'unanimité des voix. Deux ans après, en mai 1266, Pierre, par ordre du roi saint Louis, jugea une contestation soulevée entre les viguiers de Carcassonne d'une part, et le syndic de l'église cathédrale Saint-Nazaire d'autre part; il condamna le syndic à une amende de 70 sous pour les frais du procès. Le 19 mai 1268, il termina, par une sentence définitive, un différend que lui déférent le chapitre de Saint-Aphrodise et le sacristain, Bernard de Guitard. L'année suivante, il s'excuse de ne pouvoir assister au concile de Montpellier, et est ensuite témoin d'une transaction entre le roi de France et les religieux de Saint-Thibéry. En 1271, nous le voyons aux Etats généraux du Languedoc, tenus à Béziers; il y remplaça l'abbé de Saint-Thibéry. Il mourut le 6 juin 1287, d'après son épitaphe que voici et où les vers riment deux à deux à la fin et à l'hémistiche :

Moribus ornatus abbas jacet hic tumulatus.
Vir bonus et gratus, Petrus fuit iste vocatus,
Largus, discretus, omni bonitate repletus,
Ut decuit, lœtus, agnus, leo, morte quietus.
Ut Deus adsit ei, summæ quoque flos speciei
Mater virgo Dei, dic, miserere mei.

Anno Domini M CC XXXVII, VIII idus Junii, obiit dictus Dominus Petrus Vesiani abbas hujus Ecclesiæ.

Qui tumulum cernis, cur non mortalia spernis!
Tali namque domo clauditur omnis homo.

« Ici repose l'abbé Pierre, homme de mœurs pures, bon, affable, généreux, discret, plein de toutes vertus; gai avec décence, courageux comme un lion ou doux comme un agneau,

selon qu'il le fallait : la mort l'a reçu dans sa paix. Afin que Dieu et la Mère de Dieu, fleur de toute beauté, lui soient favorables, passant, dis un *miserere mei*..... L'an du Seigneur 1287, le 8 des ides de juin, mourut Pierre de Vesian, abbé de cette église. — O toi qui vois ce tombeau, peux-tu ne pas mépriser ce qui est mortel ? C'est dans cette demeure que tous nous venons à notre heure. »

En exécution du compromis dont il a été parlé plus haut, Raimond Fabri, prieur de Sainte-Madeleine de Béziers, prit aussitôt l'administration de Saint-Aphrodise, au nom de l'évêque Pons de Saint-Just, et la conserva jusqu'à l'élection du suivant.

20. — Bérenger II de Frédol. Il eut une contestation avec Raimond Fabri, administrateur de l'abbaye, pendant la vacance. Celui-ci disait avoir fait et payé, pendant sa gestion, certaines dépenses dont il réclamait le remboursement à l'abbé. Des arbitres les accordèrent le 25 juillet 1292. Bérenger est mentionné en 1293 dans une charte de l'Eglise de Maguelone. Le 25 juillet 1294, il fait rendre à Richarde, veuve d'Etienne Bordas, les biens que les officiers de sa cour de justice avaient confisqués à cause du meurtre de Pierre Cardonac. Il passe ensuite à l'évêché de Béziers (Voir la suite de sa vie, *page* 106).

21. — Bernard V du Roy, est connu par une bulle du pape Célestin V, donnée à Aversa, le 4 novembre 1294. Dans cette bulle, le souverain Pontife donne à Gilles, archevêque de Narbonne, le pouvoir de nommer et d'instituer Bernard du Roy, chapelain du pape, abbé du monastère séculier de Saint-Aphrodise, vacant par la promotion de Bérenger Frédol au siége épiscopal de Béziers. Ce document se trouvait dans les archives des Dominicains de Clermont-d'Auvergne. Bernard fut-il réellement nommé ou élu et prit-il possession? On l'ignore. S'il occupa, ce ne fut que bien peu de temps ; car le suivant gouvernait le monastère dès l'année 1295.

22. — Jean Ier Aycelin tenait déjà la crosse à Saint-Aphrodise en 1295 ; et ceci résulte d'un titre émané de Gilles, par la miséricorde de Dieu, archevêque de Narbonne et relaté sur le même registre que la bulle dont il a été question ci-devant. Cet acte, d'après une lettre apostolique de Nicolas IV, datée de Civita-Vecchia, le 23 mai 1291, laquelle donne à l'archevêque le pouvoir de nommer aux dignités, bénéfices et prébendes et qui a été confirmée par Célestin V, cet acte, disons-nous, confère l'abbaye séculière de Saint-Aphrodise à vénérable homme en

Dieu et discrète personne Jean Ayçelin, abbé de l'église séculière de Clermont. Il se termine ainsi : « *Donné à Narbonne, dans notre chambre, l'an de la Nativité du Christ* 1295, *sous le règne de Philippe, roi des Français, le* 5 *des cal. de décembre*, en présence de Guillaume de l'Orme, abbé séculier de l'église d'Artonne. Nous aimerions mieux ici avoir à nous servir de cette formule que la nécessité nous impose trop souvent : On ne sait rien de plus sur cet abbé, mais cette fois, l'histoire parle et il nous faut reproduire sa voix. Jean Aycelin était parent de Gilles Aycelin, archevêque de Narbonne dès 1290. Il fut, selon l'énergique expression de la *Gallia christiana*, « un grand glouton de bénéfices » (*helluo sacerdotiorum*). Prévôt et abbé dans l'Église de Clermont, abbé de Saint-Geniez, prieur de Vernège, chanoine de l'Eglise de Clermont, de Saint-Geniez, de Billom, de Chamalières, de Beauvais; ces charges ou plutôt leurs revenus ne lui suffisaient pas. Les archives des Dominicains de Clermont, conservent un diplôme du pape Nicolas IV, donné à Civita-Vecchia, le 11 mai 1291, qui confère à Jean Aycelin, dans l'église de Notre-Dame du Puy, un canonicat vacant par la résignation volontaire de Gilles Aycelin, archevêque de Narbonne. Par une bulle donnée à Aversa, le 5 novembre 1294, le pape Célestin V, accorde à ce *goinfre* des canonicats et des prébendes dans les églises de Narbonne, de Levroux et de Notre-Dame d'Orcival, et le prieuré de Marcillac. En 1295, nous venons de le voir obtenir l'abbaye de Saint-Aphrodise. Ce qu'il fit durant son administration dans cette abbaye; si c'est sous lui ou sous son successeur que le chapitre du monastère adhéra à l'appel que le roi Philippe le Bel interjeta du jugement de Boniface VIII, en 1303, au concile universel, nous l'ignorons.

23. — Benoît Gaetan est abbé au moins dès le 2 juillet 1311, A cette date, il se trouvait à Malaucène, dans le diocèse de Vaison, lorsque son chapitre présenta à son approbation les statuts que les chanoines de Saint-Aphrodise avaient formulés dès le 31 août 1307. Il en élagua certains articles, confirma le reste du poids de son autorité, et en décréta l'observation.

24. — Frédéric Fiesque (*de Fisco*), de l'illustre maison génoise de ce nom, fut nommé abbé de Saint-Aphrodise, à la place de Benoît défunt, par Luc de Fiesque, cardinal du titre de Sainte-Marie *in via lata*. La date de cette nomination n'est pas exprimée. L'évêque de Béziers, que cette collation frustrait de son droit d'administrer l'abbaye, pendant la vacance du siége,

fit cause commune, pour y faire opposition, avec les chanoines qu'elle privait de leur faculté d'élire leur abbé; tous de concert protestèrent de sa nullité et en appelèrent au Saint-Siége apostolique, le 30 mars 1312. L'issue de cette affaire ne nous est pas connue.

25. — GUILLAUME V apparaît abbé de Saint-Aphrodise, en juin 1316, d'après les archives de Montpellier.

26. — ANDRÉ DE FRÉDOL, de la très-noble famille de ce nom, était chanoine de Lodève et abbé de Saint-Aphrodise, lorsqu'en 1317, il représenta l'Eglise de Lodève au concile provincial. Le 22 février 1318, il agréa le legs d'un moulin fait par Giraud Salomon, à l'aumône de Saint-Aphrodise. Il était en même temps chanoine de l'Eglise de Narbonne, comme il appert d'une charte dont suit un extrait. « L'an 1330 et la veille des nones de novembre, à tous faisons savoir que le Révérend Père en Dieu, André, par la miséricorde divine, abbé de l'église séculière de Saint-Aphrodise de Béziers, et chanoine de celle de Narbonne, a fondé, dans cette dernière église, pour l'augmentation du culte divin, en l'honneur de Dieu, de la Vierge Marie et des très-glorieux martyrs Just et Pasteur, deux torches de cire, chacune du poids de 15 livres, qui seront allumées chaque jour à l'élévation de la grand'messe, etc... Pour lesquelles torches fournir à perpétuité, ledit dom André assigne au vénérable chapitre de Narbonne, 6 livres tournois annuelles... Et ledit chapitre s'oblige à la fourniture perpétuelle de ces deux torches. »

Le 16 mai 1335, André de Frédol formula et promulgua des statuts pour son église. Le 29 avril 1346, de l'avis et de l'ordre du pape Benoît XII, il fit quelques règlements pour accroître la beauté du culte, et ordonna, entre autres choses, aux chanoines d'assister aux saints offices en habit décent. Le 12 mai de l'année suivante, il établit des peines pour les fautes que les semainiers et les bénéficiers commettraient au chœur. Les frères de Sainte-Marthe disent, que de l'abbaye de Saint-Aphrodise, André passa à l'évêché de Maguelone; mais, avec tout le respect qu'on doit à des érudits de cette valeur, il est permis de leur faire remarquer qu'ils se contredisent; en effet, à un autre endroit, ils prennent André de Frédol, chanoine de Maguelone, pour en faire d'abord un évêque d'Uzès, puis, en 1318, un évêque de Maguelone, ajoutant qu'il occupa ce dernier siége pendant dix ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort. Du reste, cette assertion ne nous embarrasse pas, notre André de Frédol tint la crosse à Saint-

Aphrodise, au moins de l'an 1317 à l'an 1347, et ne peut par conséquent être rangé au nombre des évêques de Maguelone. André de Frédol, évêque d'Uzès, puis de Maguelone, mourut à Avignon, le 29 février 1328, et ne fut jamais abbé de Saint-Aphrodise.

27. — Gilbert est connu par une lettre du pape Clément VI, datée de l'an 1349. Le Pontife y nomme Gilbert, abbé de Saint-Aphrodise, évêque de Saint-Pons de Thomières, à la place d'Étienne, transféré à l'archevêché d'Arles. Gilbert, nous le verrons, occupa jusqu'au mois de juin 1351, le siége épiscopal de Saint-Pons.

28. — Bernard VI de Mandagout ou de la Meindrerie, était abbé en 1353. Le 13 septembre de cette année, Hugues, évêque de Béziers, voulut visiter le chapitre de Saint-Aphrodise. Rostang d'Amat, sacristain, s'y opposa au nom du chapitre, disant que l'abbé seul, en sa qualité de chef et gouverneur de toute l'église, et non le chapitre, avait coutume de reconnaître l'évêque en visite dans la paroisse de cette église; il ajoutait que, de tout temps, les chanoines et les bénéficiers de l'abbaye avaient relevé immédiatement de leur abbé. Sur ces dires, l'évêque se désista et visita seulement la paroisse. Le 30 novembre 1364, les consuls de Béziers dispensèrent gracieusement notre abbé de leur payer 106 florins, sur les 232 florins que lui, le prieur de Notre-Dame de Cassan et le chapitre de Saint-Nazaire devaient verser pour la réparation des remparts. En 1368, il prononça, comme arbitre, sur des litiges divers entre les chanoines et les bénéficiers de la cathédrale de Béziers. Le 3 mai 1370, il composa avec les consuls et la ville de Béziers, au sujet du fief de François Boffat, sis sur les confins de Saint-Geniez de Ménestrol, et dont la ville avait fait l'acquisition. On le trouve encore, en 1374, dans les archives de Montpellier. Il mourut en 1391. Alors renaquirent les discussions ordinaires sur l'administration de l'abbaye, le siége étant vacant. Barthélemi de Montchenu maintenait son droit à cet *interim;* le chapitre le contestait; enfin, le 26 avril 1391, par jugement des bacheliers Jacques Brun et Raimond Fouquier, les parties revinrent à ce qui avait été réglé en 1264, par Gui, cardinal de Sabine sous l'administration de Pierre de Vésian.

29. — Matthieu est au nombre des abbés qui, en 1409, envoyèrent leurs procureurs au concile de Pise. Outre ce fait, nous ne connaissons de cet abbé que quelques baux et investitures de biens dépendants du domaine direct de l'abbaye.

30. — JEAN II SESSALA, chanoine de l'Eglise de Béziers, était abbé de Saint-Aphrodise en 1424, lorsqu'il reçut mission de Guillaume, évêque de Béziers, de se rendre auprès du comte de Foix, voici dans quel but. L'évêque avait promis son palais pour logement au comte que l'on attendait à Béziers avec ses troupes; mais il se repentait de sa promesse, et Jean de Sessala devait chercher à détourner du palais épiscopal et de l'église de Saint-Nazaire d'aussi terribles visiteurs. Andoque nous a conservé le récit et le résultat de cette ambassade.

Jean Sessala décéda le 9 septembre 1428. Le Nécrologe de Béziers le constate d'une manière précise en ces termes : « *Le* 5 *des ides de septembre, mourut le Révérend dom Jean Sessala, abbé de Saint-Aphrodise et chanoine de l'Eglise de Béziers, l'an du Seigneur* 1428. *Il repose dans le cloître de Saint-Aphrodise.*

31. — GÉRAUD DE CHARRAS OU DE BRICOGNE, issu de noble famille, succéda au précédent, le 14 septembre 1428. Son élection avait eu lieu par la voie du scrutin, mais quelques chanoines prétendirent ensuite, que l'élu était incapable à cause de certains défauts corporels. Le chapitre fut de nouveau convoqué; les chanoines absents lors de la première élection, se rendirent à celle-ci, qui eut lieu le 4 décembre de la même année : Géraud y obtint de nouveau la majorité. Le 18 avril 1429, il prêta serment de fidélité à Guillaume, évêque de Béziers. Il était en même temps archidiacre de Laon. De Saint-Aphrodise, il passe à l'évêché de Pamiers, puis à celui de Saint-Pons de Thomières, où il mourut en 1463.

32. — RAIMOND II D'ARDIT, chanoine de l'Eglise de Béziers, est élu abbé, et prête serment à l'*ordinaire* en 1431. Pour se conformer au décret du concile de Bâle, il remit, en 1438, à Guillaume de Montjoie, évêque de Béziers, à l'abbé de Saint-Thibéry et à l'official d'Agde, commissaires délégués par le concile, les statuts de son abbaye, afin qu'il y fut fait les réformes exigées. Bon nombre de chartes prouvent qu'il siégea au moins jusqu'en 1461.

33. — JACQUES II PETIT n'administra que par un vicaire et procureur général, Pierre de Morel, chanoine de Saint-Aphrodise, au nom de qui se trouvent de nombreuses reconnaissances. Il mourut à Montpellier, le 24 mai 1475.

34.— HUMBERT DE LAYE est élu après le décès de Jacques Petit. Il n'occupa guère que trois ans, et mourut en septembre 1478.

Le 8 du même mois et de la même année, en effet, une lettre circulaire convoque à jour fixe tous ceux qui auront à procéder à l'élection d'un nouvel abbé. En attendant, Jacques de Picard administra, au nom du roi, les biens de l'abbaye.

35. — JEAN III D'ORIOLE, conseiller au parlement de Toulouse, fit, le 21 février 1481, un acte d'accord avec Jacques de Minutolis, évêque d'Agde, touchant le paiement de la rente annuelle d'un muid et demi de blé méteil (*araon*), stipulée dans un échange fait par l'abbé Bernard Chauvet, en 1211.

36. — ARNAUD CAPUCI, bachelier en droit civil et canonique, était chanoine de l'Eglise d'Agde, lorsqu'il fut élu abbé de Saint-Aphrodise. Il était en même temps vicaire général d'Antoine Dubois, évêque de Béziers, et c'est en cette dernière qualité que, le 2 octobre 1509, il assista à l'élection de Catherine de Brignac, comme abbesse du Saint-Esprit. Il se montra généreux de ses biens propres envers la maison qui lui était soumise; sa largesse principale fut celle de la grange dite de Lalacune ou Lafoucard, sise partie sur le terroir de Capestang, partie sur le terroir de Ramejan. Sa mort arriva le 9 octobre 1511, et le Nécrologe de Béziers la mentionne en ces termes : « *Le 7 des ides d'octobre, mourut Révérend dom Arnaud Capuci, abbé de l'église de Saint-Aphrodise*, *l'an de la Nativité du Christ* 1511. *Il fut enseveli au milieu du chœur de ladite Eglise. Il avait fondé la fête de sainte Lucie, sous le rit double.* »

37. — ARTHUR BUREAU, neveu de Jean Bureau, évêque de Béziers, prêta serment, en 1511, à l'évêque Antoine Dubois. Les archives ont conservé divers actes de Martin Mas, procureur administrant l'abbaye en son nom. Il occupait encore en 1514.

38. — JEAN-ANTOINE DE VESC appartenait à la famille des barons de Grimault, et était en même temps abbé de Saint-Aphrodise et évêque d'Agde. C'est en son nom que Pierre de Corneillan, chanoine et sacristain de Saint-Nazaire, donna une investiture, le 8 juillet 1529. On croit qu'il céda à la fois au suivant, l'évêché et l'abbaye (V. *les évêques d'Agde*, 1re partie, page 505).

39. — FRANÇOIS DE CASTELNAU cardinal de CLERMONT-LODÈVE est le premier abbé de Saint-Aphrodise nommé par le roi. En 1534, son procureur exhibe aux commissaires royaux les livres des reconnaissances de l'abbaye, pour à la fois faire reconnaître et réformer le domaine royal sur son fief, c'est ce qui résulte de l'inventaire dressé par le notaire Guillaume Renaud.

On sait qu'il était en même temps évêque d'Agde (V. Ire partie, page 506).

40. — GUILLAUME VI DE CAJOT, administrait notre abbaye, en 1543, d'après Guichenon (*Historia Sebusiana*, part. 3, p. 88). En son lieu et place, Pierre de Lapierre fit diverses reconnaissances du fief de l'abbaye.

41. — SIMON DE PIERREVIVE, chanoine et archidiacre de Brie en l'Eglise de Paris, fit administrer par son procureur général, Amédée Baronnat, chanoine et sacristain de Saint-Paul de Lyon, lequel, après la mort de Simon, arrivée le 3 décembre 1568, à Paris, gouverna l'abbaye, en qualité d'économe, jusqu'à la nomination d'un abbé par le roi. Simon de Pierrevive fut inhumé dans l'église Notre-Dame.

42. — ANTOINE II DUPUY, archidiacre de Caprais dans l'Eglise de Béziers, est nommé abbé de Saint-Aphrodise, en 1569, avec pouvoir de porter la crosse et la mitre, et autres insignes pontificaux. Il est béni dans ces conditions, par Julien de Médicis, évêque de Béziers, qui ne pouvait ignorer l'ancien privilége de l'abbaye, quoique les archives eussent été entièrement brûlées par les hérétiques. Le Nécrologe de Béziers lui consacre ce souvenir : « *Le* 13 *des cal. d'octobre, mourut Révérend et vénérable homme dom Antoine Dupuy, abbé de Saint-Aphrodise, archidiacre de Caprais de la présente église, qui trépassa le* 20 *du mois de septembre* 1572. »

43. — FRANÇOIS II DE TROTIN, d'archidiacre de Carcassonne, fut nommé à l'abbaye de Saint-Aphrodise, dont il ne prit jamais possession, la mort l'en ayant empêché.

44. — HERCULE DE GAILHAC. Le siége abbatial étant vacant par la mort de François de Trotin, le pape et le roi de France se disputèrent à qui y pourvoirait. Le souverain Pontife désigna François Izarn, et le prince nomma un prêtre, du nom de Dominique Resseguier. Ce dernier n'était qu'un fiduciaire, comme il le déclara lui-même pour expier sa faute, et l'abbaye ne lui avait été donnée que pour être transmise à l'un des enfants de damoiselle de Ribes, aïeule d'Hercule de Gailhac. Dominique implora de l'évêque son absolution, et fut renvoyé, le 10 septembre 1597, devant le pape ou le légat d'Avignon. Il s'était démis au préalable. C'est alors qu'intervint Hercule de Gailhac, petit-fils de damoiselle de Ribes, avec une nomination royale; il était, de plus, appuyé de la faveur du connétable. Devant cette haute influence qui menaçait de tourner l'affaire en conflit diplo-

matique, le Pape se montra disposé à transiger. La négociation traîna pendant quatre ans; et, François Izarn s'étant désisté, le 16 août 1601, Hercule de Gailhac toujours plus fortement soutenu par le connétable et par le souvenir des services de feu Pierre de Gailhac, secrétaire de ce dernier, fut définitivement nommé par le roi trois jours après. Dès lors, il demeura paisiblement en possession de l'abbaye. Soit remords, soit opposition occulte, il siégea très-peu de temps, et du conseil même de ses proches, il se démit en faveur du suivant.

45. — Pierre IV Dalmas arriva à l'abbatiat par la cession d'Hercule de Gailhac; sa nomination royale, du 10 novembre 1601, fut confirmée sans trop de retard par bulles pontificales, et le 19 janvier 1603, Pierre de Fleyres, évêque de Saint-Pons de Thomières, par permission de Jean de Bonzi, évêque de Béziers, le bénit en lui maintenant la faculté de la crosse et de la mître. Le 16 mai 1605, il prêta serment au même Jean de Bonzi. En cette année, l'évêque de Béziers, arguant de son droit, voulait visiter l'église de Saint-Aphrodise, Pierre soutint vivement que si la visite de la paroisse appartenait à l'évêque, l'église et l'administration du chapitre ne regardaient que l'abbé. Ce n'est pas la première fois que nous trouvons pareil débat. Bientôt il en surgit un autre. En 1601, au sein même du concile provincial de Narbonne, les vicaires généraux des évêques soutinrent contre l'abbé Pierre Dalmas qu'il n'avait pas droit à la crosse et à la mître. Dalmas porta l'affaire au parlement de Toulouse, et y fit citer le vicaire général de l'évêque de Béziers. Ce que voyant, Louis de Vervins, archevêque de Narbonne, interdit de poursuivre davantage au for séculier. Pierre conserva jusqu'à sa mort les insignes pontificaux qui furent portés à ses funérailles, et que le trésor de l'église de Saint-Aphrodise a longtemps conservés. Vers l'an 1611, Hercule de Gailhac avait en vain tenté de le troubler dans sa possession, en revenant sur sa cession volontaire.

46. — Dominique de Bonzi. Les frères de Sainte-Marthe, inscrivent Dominique de Bonzi, évêque de Césarée et coadjuteur de Jean de Bonzi, évêque de Béziers, parmi les abbés de Saint-Aphrodise, par cette unique raison qu'il y eut compétition entre lui et le suivant, Henri de Disimieu, pour la première dignité de notre abbaye. Cette raison prouverait qu'il faut admettre au nombre de nos abbés tout évêque de Béziers qui a rempli l'*interim* lors de la vacance du siége abbatial. Toutefois, comme il

a pu arriver que Henri de Disimieu n'ait été nommé que quelques années après la mort de Pierre Dalmas, ou que l'élection ou la nomination n'ait eu son effet que plus tard pour une raison quelconque, rien n'empêche de croire que le vicaire général et coadjuteur de l'évêque de Béziers n'ait été quelque temps abbé. De là à une affirmation, il y a loin (Voir page 183).

47. — HENRI DE DISIMIEU, de la noble famille dauphinoise de ce nom, eut, comme nous venons de le dire, à soutenir la compétition de Dominique de Bonzi. Enfin, en 1619, il occupa sans conteste. *Il occupa*, disons-nous, mais de loin, car il séjourna continuellement à Vienne.

48. — JEAN IV DE PIERRE, arriva à l'abbatiat de Saint-Aphrodise par la démission de Henri de Disimieu. Clément de Bonzi, évêque de Béziers, lui contesta le droit de porter les insignes pontificaux, malgré la longue possession dont pouvaient justifier ses prédécesseurs. Innocent X, à qui la difficulté fut déférée, décida que les abbés de Saint-Aphrodise portaient à juste titre la crosse, la mitre, la croix pectorale et les autres insignes des pontifes; sa bulle est du 22 mai 1651. Jean assista à l'assemblée générale du clergé de France, tenue le 2 septembre 1656, à Paris, et donna sa signature à la lettre adressée par le clergé au pape Alexandre VII. Il mourut en 1676. C'est par ses soins que sur les anciens titres du chapitre fut dressé le catalogue des abbés de Saint-Aphrodise, et Jean-Baptiste de Rocoles, chanoine de Saint-Benoît à Paris et aumônier du roi, le fit communiquer aux frères de Sainte-Marthe, qui le publièrent dans leur ouvrage.

49. — JEAN V PELISSIER succéda à Jean IV en 1676, et prit possession le 9 décembre de la même année. Sa mort eut lieu en 1692.

50. — PIERRE V GINESTE est désigné successeur de Jean, le saint jour de Pâques, 6 avril 1692, et prend possession la même année.

51. — LAURENT GINESTE, précédemment abbé de Nanteuil, au diocèse de Poitiers, depuis le 1er novembre 1686, prend possession de l'abbaye, par l'intermédiaire d'un procureur en 1700, et gouverne jusqu'en 1745.

52. — N. MERCORAN, nommé abbé de Saint-Aphrodise en 1745, meurt en 1767.

53. — N. DUPLESSIS, nommé en 1767.

54. — N. MAILLÉ DE LA TOUR-LANDRY, vicaire général de Châlons-sur-Marne, nommé en 1768.

55. — Pierre Benigne de Lort de Serignan, fils de Pierre de Lort de Serignan, marquis de Lort de Serignan, seigneur de Fallet, lieutenant des vaisseaux du roi et de Catherine d'Icard, fut nommé le 3 avril 1784, et siégeait encore en 1790, à la suppression du chapitre.

ABBAYES DE L'ORDRE DE SAINT-BENOIT.

JONCELS.

Joncels, monastère de l'Ordre de Saint-Benoît, fondé sur le territoire de Lunas, en l'honneur de saint Pierre apôtre, était situé sur les confins du diocèse de Rodez et du diocèse de Lodève, à deux lieues de cette dernière ville et à huit lieues au nord de Béziers. Renouvelons ici un aveu que le manque de documents nous impose souvent; l'époque où cette abbaye fut fondée, le nom de son fondateur et ceux de ses premiers abbés nous sont inconnus. Les Sarrasins l'avaient ruinée; le roi Pepin la releva sur les prières de l'abbé Benoît. Le décret par lequel Pepin ordonne cette restauration et prend le monastère sous sa spéciale protection, est daté de Ponthion, la 16e année de son règne : Baluze l'a donné dans sa collection des Capitulaires des rois de France. Les frères de Sainte-Marthe assurent que déjà, sur la demande du même abbé, le roi avait fait donation au monastère, *suivant un titre que l'on conservait dans les archives de l'abbaye*, de tout le territoire de Joncels, d'où lui vient ce nom qu'elle ne portait pas auparavant. Le roi Charles donna un peu plus tard à l'abbé Fructueux, l'église de Folcinian, avec ses revenus fiscaux et prit l'abbaye sous sa protection. Le roi Eudes, confirma, en 890, les Capitulaires de Pepin et de Charles, sur l'humble requête de l'abbé Audegaire. Grégoire VII, Pascal II, Innocent II, Luce II et Clément IV ajoutèrent le sceau de leur autorité aux générosités royales, et dans leurs bulles sont énumérées toutes les possessions territoriales de la maison; comme nous le verrons plus bas. En 817, le monastère de Saint-Pierre de Lunas est, par le concile d'Aix-la-Chapelle, compté parmi les maisons régulières de la Septimanie qui ne doivent que des prières au roi et au royaume. Dès 909, l'abbaye de Joncels est unie à celle de Psalmodi : ce qui le prouve, c'est

le décret de Charles le Simple qui confirme à la fois les possessions des deux abbayes simultanément, prend sous sa protection l'un et l'autre monastère par le même acte, et s'adresse au seul Raimbaud, abbé des monastères de Joncels et de Psalmodi. Si cette preuve ne suffisait pas, nous dirions que dans les bulles de Pascal et d'Urbain II, Joncels compte parmi les bénéfices de Psalmodi. Ce n'est pas que les moines de Joncels ne cherchassent à reprendre leur indépendance canonique; ils n'y réussirent pourtant qu'en 1139, lorsque saint Fulcran, évêque de Lodève, leur donna un abbé de sa main, après avoir relevé et restauré l'abbaye presque ruinée. Ou ils étaient trop ou ils n'étaient pas assez dignes de leur indépendance; car deux siècles après, une bulle du pape Urbain V, en 1366, les soumit à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Depuis lors, jusqu'au moment où les novateurs du XVIe siècle la renversèrent, l'abbaye de Joncels eut une existence relativement paisible. Les ravages des hérétiques furent si complets ou si fatalement inspirés qu'ils nous ont privés de ce qui nous intéresserait davantage aujourd'hui : les chartes et documents de la vénérable antiquité. Ceci soit dit pour annoncer que le catalogue des abbés de Joncels que l'on va lire est loin d'être complet, malgré le zèle des Bénédictins et nos propres recherches.

Abbés.

1. — Benoît était abbé de Joncels lorsque le roi Pepin occupa la Septimanie en 752. Nous avons énoncé plus haut l'assertion des frères de Sainte-Marthe d'après laquelle Pepin donna à cet abbé le territoire de Joncels, restaura le monastère ruiné par les Sarrasins, et lui confirma, en les accroissant, les concessions qu'il avait reçues de divers bienfaiteurs.

2. — Fructueux gouvernait Joncels l'an 5 du règne de Charles. Ce prince donna au monastère les églises de Notre-Dame de Fulcuhan, avec le fisc royal, et de Saint-Cyr de Besset.

3. — Audegaire, abbé en 890. Sur ses instances, Eudes, roi des Français, confirma les propriétés territoriales du monastère et renouvela en sa faveur le privilége de libre élection concédé, par Pepin et Charles, aux abbés Benoît et Fructueux.

4. — Ragembaud ou Raimbaud est qualifié abbé des monastères de Joncels et de Psalmodi dans une ordonnance de Charles le Simple, rendue le 5 juin, la 17e année de son règne, c'est-à-

dire vers 920, car il est bien difficile de compter exactement les années où ce malheureux prince occupa réellement le trône de France. Dès cette époque donc, Joncels était uni à Psalmodi.

5. — GUITARD. Il reçoit un privilége du pape Etienne (VIIe du nom, comme le conjecture Mabillon) pour les monastères de Psalmodi et de Joncels, ce dernier situé sur le territoire de Béziers, au lieu de Lunas, et *dont Guitard est abbé.*

6. — ETIENNE est placé à la tête de l'abbaye de Joncels par saint Fulcran, évêque de Lodève. Alors la sainte maison était presque en ruines; le pieux prélat mit tout son zèle et tout son pouvoir à la restaurer. Citons à ce propos Bernard de la Guionie (*Vie de saint Fulcran*) : « Il acquit, dit-il, le monastère de Joncels, fondé dans le voisinage de Lodève en l'honneur de saint Pierre et de tous les Saints, le releva des ruines où l'avaient fait tomber les malfaiteurs trop nombreux qui désolaient le pays, et le purgea de tout ce qu'il renfermait de nuisible : il en chassa les Sarabaïtes [1] et mauvais moines, les remplaça par de pieux cénobites auxquels il donna pour supérieur un homme ferme et très-religieux, nommé Etienne. Fulcran professait la plus grande amitié pour cet abbé vénérable, et en sa faveur il fit de grandes largesses au monastère. » L'illustre évêque légua ensuite à Joncels des biens considérables par son testament, qu'écrivit et signa l'abbé Etienne en 987. C'est peut-être le même abbé Etienne qui, le 28 juillet 1013, assista à un plaid tenu à Béziers, sous le règne du roi Robert.

7. — LAUTARD est mentionné abbé de Joncels dans la Chronique de Figeac, vers ce temps; il devint ensuite abbé de Conques.

8. — GARNIER est abbé de Psalmodi et de Joncels, sous le roi Robert.

9. — PONS EBLES, doyen de Saint-Guillem le Désert devient abbé de Lodève. Il gouvernait Joncels avant 1170. Les moines

[1] *Sarabaïtes*, dit Ducange, moines irréguliers, qui gardaient les mœurs du siècle et mentaient à Dieu par leur tonsure. Ils s'en allaient par deux ou par trois, dans les villes et les châteaux, vivant à leur fantaisie. L'étymologie du mot n'est pas certaine, mais le sens nous en est donné par maints auteurs : Si tu demandes, dit un poète, tu n'es qu'un sarabaïte, c'est-à-dire un maquignon cupide et servile, tu n'es pas un moine.

Plus his si quæris jam sarabaïta vocaris,
Conductor cupidus, mangoque, non monachus.

de Saint-Guillem, d'après un acte authentique de leurs archives, l'élurent ensuite prieur de Saint-Pierre de Sauve.

10. — BÉRENGER Ier, abbé de Psalmodi et de Joncels en 1076 ou 1086, année où Bérenger de Guillaume et Loupiane, son épouse, firent don aux deux monastères de l'église de Sainte-Cécile, située au-dessous de Loupian. Le pape Urbain II, par un bref daté de Rome le 1er mai 1098, statua que Joncels dorénavant demeurerait sous le gouvernement et la juridiction de l'abbé de Psalmodi. Ce bref n'eut point d'effet ou n'en eut que très-peu de temps, comme le prouve une lettre dont suit un extrait, et que l'on peut placer en 1121 [1]. « Arnaud, par la grâce de Dieu, archevêque de Narbonne et légat du Siége apostolique, à tous les orthodoxes, soit clercs, soit laïques, Salut et bénédiction apostolique. Puisqu'il est de notre devoir d'éteindre ou du moins d'amortir les contestations des personnes ecclésiastiques, faisons savoir à tous ceux qui nous écoutent, que la plainte portée, depuis longtemps et pendant notre épiscopat à Béziers, par P. abbé, contre B. abbé de Joncels, est parvenue jusqu'à nous. En lieu et temps, les deux abbés avec une grande partie de leurs religieux, aidés des conseils de très-pieux évêques et abbés, de sages hommes clercs ou laïques, ont comparu devant nous, qu'assistaient R. notre prédécesseur, A., archevêque d'Arles, de bonne mémoire, les vénérables évêques de Carcassonne, d'Agde et de Cavaillon, et les très-pieux abbés de Saint-Guillem, de Saint-Thibéry et de Villemagne. Nous avons écouté les allégations et vu les pièces des deux parties. Ceux de Psalmodi réclament pour eux le monastère de Joncels, apportant à l'appui de leur prétention certains diplômes royaux d'après lesquels ladite église aurait été conférée à leur monastère; ils arguent aussi d'un privilége du pape Pascal, de bonne mémoire, où Joncels est simplement énuméré parmi les églises appartenant à Psalmodi. Mais ceux de Joncels récusent ces preuves et assurent que, dès sa fondation, leur maison a été libre de toute sujétion; que les rois Pepin et Charles, et les souverains Pontifes Grégoire et Pascal l'ont ainsi reconnu et confirmé. » L'archevêque termine en disant que l'avis de ses assesseurs et le sien sur cette affaire est unanime; mais que, par

[1] Richard de Milhau, archevêque de Narbonne, étant mort en février 1122, Arnaud de Levezou, son successeur, dut gouverner le diocèse près d'un an avant le décès de Richard.

respect de l'autorité pontificale, il ne veut pas prononcer la sentence. Nous verrons bientôt intervenir une bulle papale en 1139. C'est sous Bérenger Ier ou sous le suivant, en 1122, que dans un plaid tenu à Saint-Martin du Caylar, l'église de Saint-Martin de Canals fut adjugée à Joncels, contre les prétentions de l'abbaye de Conques.

11. — Bérenger II était abbé en 1135, lors de la promulgation de la bulle d'Innocent II. Le Pape, à la suite de Grégoire VII et de Pascal II, énumère et confirme les possesions et les églises attribuées à Joncels. Il n'est pas inutile de transcrire ici cette énumération qui feraconnaître l'étendue et l'importance des biens de notre abbaye. « A Joncels même, les églises de Saint-Félix, de Saint-Michel et de Saint-Saturnin. Dans le diocèse de Béziers; les églises de Saint-Jean de Ceilles, de Saint-Pierre de Rouvignac, de Saint-Martin d'Avène, de Notre-Dame d'Autignac, de Saint-Dalmas de Tiendas, de Saint-Sauveur de Roqueredonde, de Saint-Nicolas, de Saint-Saturnin de Caunas, de Saint-Barthélemy d'Arnoye, de Saint-Julien de Félines, de Saint-Pierre de Valmascle, de Notre-Dame de Nize, de Saint-Etienne de Dio, de Saint-Félix de Peret, de Notre-Dame de Frangouille, de Saint-Pierre de *Bruculo*, de Saint-Sauveur de Pézène, et de Sainte-Suzanne de Barzac. Dans l'évêché de Rodez: l'église de Saint-Martin de Canals, de Saint-Julien de Molières, de Saint-Christophe de Drulhe et de Notre-Dame de Tauriac. Dans le diocèse d'Agde : l'église de Sainte-Marie de Nadaillan, et l'église de Sainte-Cécile de Loupian. Dans l'évêché de Lodève : l'église de Notre-Dame de Prunet. » La bulle règle ensuite le mode d'élection de l'abbé : « A la mort de l'abbé, que personne n'use de ruse ou de violence pour lui succéder, mais que la communauté des Frères élise, dans la crainte de Dieu et selon la règle de saint Benoît, celui qui paraîtra le plus capable. Si le monastère ne présente personne muni des qualités requises, les Frères pourront nommer abbé un membre d'une autre maison religieuse. L'élu sera consacré par l'évêque diocésain, si celui-ci accepte sans condition d'exaction ou autre, sinon, nous autorisons les Frères de Joncels à s'adresser à tout évêque catholique..., etc. » Nous regrettons de ne pouvoir citer la suite de ce document curieux et instructif à divers titres.

12. — Guillaume Ier fit enfin juger en sa faveur, et par l'autorité pontificale, la fameuse question de la suprématie de Psalmodi sur Joncels. Voici un extrait de la bulle donnée par Inno-

cent II, à Saint-Jean de Latran, le 1er mai 1139. « Innocent, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre cher fils Guillaume, abbé de Saint-Pierre de Joncels, et à ses successeurs régulièrement élus, à perpétuité. Il est du devoir de la dignité apostolique, de ne pas laisser se prolonger les controverses dans l'Eglise, mais de les apaiser par sa vigilance attentive. C'est pourquoi, notre cher fils, Guillaume, abbé de Joncels, la cause pendante entre vous et l'abbé de Psalmodi, ayant été bien élucidée par les soins de nos vénérables frères Guillaume, évêque de Nîmes, Everard, évêque d'Uzès, Pierre, abbé de Saint-Gilles, et Pierre, abbé de Marseille, par la présente, nous imposons à l'abbé de Psalmodi et à ses moines, de ne plus parler de la sujétion de votre monastère au leur, et nous voulons que l'abbaye de Joncels possède directement tout ce qu'elle a acquis justement et canoniquement, ou par la libéralité des rois ou par la piété des fidèles. » — Notre abbé Guillaume donna, en 1151, la dîme du domaine de Rafègue à Guiraud, abbé de Silvanès.

13. — Bernard Ier, en 1158, d'après le Cartulaire de Saint-Guillem le Désert. En 1163, il assoupit, en qualité d'arbitre, une contestation élevée entre Richard, abbé de ce monastère, et Géraud de Géraud, au sujet de la *Bailie* de Verdun. En 1166, il est un des séquestres établis à la suite de la composition, entre Gauceran de Capestang et Pons, archevêque de Narbonne. On le trouve encore, en 1173, dans le testament de Begon de Brusque.

14. — Dieudonné de Clermont est élu abbé par les religieux de Joncels, après la mort de Bernard, en 1174. Son élection n'ayant pas paru régulière à l'évêque de Béziers, fut déclarée nulle et non-avenue. Dieudonné n'en prit pas moins en mains l'administration de l'abbaye, car nous voyons qu'en cette même année, il donna à une dame appelée Pétronille, tout ce qu'il avait reçu de Begon de Brusque, sur l'église de Caussiniojouls. Quelques années se passèrent ainsi; mais l'archidiacre, le précenteur de Béziers et l'abbé de Saint-Guillem, firent tant de démarches pour rétablir la concorde, que l'évêque ratifia enfin l'élection et bénit solennellement l'abbé Dieudonné, dans l'église de Saint-Nazaire, le 10 mars 1180. Quatre ans après, le pape Luce III, dans une bulle, recensa et confirma toutes les concessions faites à l'abbaye.

15. — Guillaume II était abbé de Joncels en 1189. Le Né-

crologe de Cassan s'exprime ainsi : « Aux nones d'août, décès de dom Guillaume, abbé de Saint-Pierre de Joncels.

16. — HUGUES DE GIGNAC gouverna l'abbaye de 1200 à 1204.

17. — BERNARD II DE MAGALAS, issu de la noble famille de ce nom, est abbé de Joncels dès 1204. En cette année il paraît comme juge arbitre dans un acte d'accord, fait entre Garnier de Magalas, chevalier, son neveu d'une part, et d'autre part, Bérenger, abbé de Saint-Thibéry et ses moines, au sujet du *setiérage* de Saint-Thibéry, c'est-à-dire du droit de percevoir une certaine quantité de blé, d'huiles, etc., par setier. La même année, Bernard, du consentement de son chapitre, céda à perpétuité au monastère de Saint-Thibéry, l'église de Nadaillan avec ses dîmes et appartenances, sous condition d'une rente annuelle et perpétuelle de quatre muids de blé. Il est mentionné en 1210 dans des chartes de l'Eglise de Lodève. La vieillesse et les maladies ayant considérablement affaibli ses forces, il se démit de ses fonctions, vit élire en sa place Raimond de Clairan, moine de Sauve, et proposa à Bernard, évêque de Béziers, de ratifier ce choix.

18. — RAIMOND I[er] DE CLAIRAN, moine de Sauve, fut élu abbé par les religieux de Joncels après la démission de Bernard II. Nous avons dit que son élection fut présentée à confirmer par le précédent.

19. — PIERRE I[er] DES DEUX-MAISONS, d'une noble famille établie près de Joncels, occupait en 1256, en 1257 et en 1258 : dans ces deux dernières années, il acquit le bénéfice et le labourage du Pont.

20. — JOURDAN DE MONTPAON est élu en 1258. Pour ne pas préjudicier aux priviléges concédés par le Siége apostolique à l'abbaye de Joncels, il refusa de prêter serment d'obéissance à l'évêque de Béziers. A son tour, l'évêque lui refusa sa bénédiction solennelle d'installation. L'affaire fut portée devant le pape Alexandre IV qui confirma l'élection de Jourdan, ordonna à l'évêque de bénir l'abbé, et sur son refus persistant, délégua ce soin à l'évêque de Rodez. Celui-ci en effet reçut le serment de fidélité de Jourdan, au nom de la sainte Eglise romaine, et le bénit solennellement, le 13 janvier 1259 (V. les pièces dans la *Gallia christiana*, aux Preuves, tome VI, col. 157). En 1260, Jourdan assista à l'accord passé entre Pierre Dubreuil, abbé de Villemagne, et Geoffroi de Faugères. Le 21 octobre de l'année suivante, il fut présent à l'élection de Bernard de la Tour, abbé

de Vabres. La même année, il contracta avec Vivien, évêque de Rodez, pour les dîmes militaires et épiscopales vulgairement appelés *Noves*, sur le lieu de Saint-Martin de Canals. En 1256, il reconnaît tenir d'Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, son monastère et ses dépendances, en fief franc et seigneurial. C'est à cette époque que par un bref de Clément IV, l'abbaye de Joncels fut soustraite à tout domaine et à toute juridiction de l'évêque de Béziers, sur le diocèse duquel elle est située (Voir Fr. Bosquet, *Vita sancti Fulcranni*). Le pape dit expressément que les autres monastères de ce diocèse demeurent soumis à l'évêque, parce qu'ils ne peuvent faire preuve du privilége d'exemption. Cette bulle est datée de Viterbe, le 23 décembre 1266. Jourdan paraît encore en 1269.

21. — Arrazat siégeait en 1283.

22. — Agussac qui pourrait bien être le même que le précédent, gouvernait l'abbaye en 1296.

23. — Guillaume de Frédol, abbé de Joncels, est présent au synode de Béziers, le 29 octobre 1299. Il souscrivit à l'appel au concile général interjeté par Philippe le Bel, dans une assemblée de prélats tenue à Montpellier, le 25 juillet 1303.

24. — Guillaume II de Roquelongue. Son nom seul nous est resté.

25. — Jean Ier de Gombaud, en 1307, reconnaît tenir du roi, en alleu franc et seigneurial, son monastère avec toutes ses dépendances; en retour, le roi prend sous sa protection spéciale, *amparation*, garde et tutelle, l'abbaye et ses moines. Il fit quelques acquisitions en 1311. Dix ans après, Guillaume, évêque de Béziers, à ce délégué par le Siége apostolique, réforma l'abbaye de Joncels. Jean de Gombaud, paya son dernier tribut à la nature en 1331, d'après les actes des papes d'Avignon.

26. — Jean II de Jean, de la noble famille de ce nom, est mis à la tête de Joncels, en vertu d'un bref apostolique donné à Avignon, par Jean XXII, la 16e année de son pontificat (1331-1332). C'était un très-savant docteur en droit civil et canonique, qui écrivit un livre *De regulis juris*, d'après les lettres des papes, et des *Commentaires sur les décrétales*, qui étaient en manuscrit dans la bibliothèque du collége de Foix, à Toulouse. Nous savons encore par Mabillon (année 821), que Jean de Jean, abbé de Joncels, à la prière de son neveu, Jean Boileau, sacristain d'Aniane, écrivit un éloge d'Aniane en trois livres. On ne saurait dire jusques à quelle année il vécut. Il eut pour disciple

Pierre Boyer, plus tard abbé de Saint-Chinian, et enfin évêque d'Orviète.

27. — Jobelin est témoin, le 28 juillet 1344, d'une reconnaissance faite par Marguerite de Mostuejouls, veuve de Matfred de Casillac, chevalier.

28. — Adémar, en 1345.

29. — Pierre II de Roaix, prieur de Canals, au diocèse de Vabres, est créé abbé de Joncels, en vertu d'une bulle donnée par le pape Innocent VI, à Avignon, la 9e année de son pontificat (Suarez). Le 9 février 1362, il préside le chapitre provincial des moines noirs, à la place de Pierre, abbé de Saint-Chinian, qui l'avait délégué à cet effet. C'est au nom de ce dernier, que le 15 janvier 1367, il ordonne à certains curés et chapelains, de citer par devant lui des témoins, pour déposer dans une affaire que lui avait déférée frère Bernard d'Abene, moine et chambrier d'Aniane. Mais auparavant, en 1365, il avait visité par procureur le Siége apostolique; ceci résulte d'une lettre d'Arnaud, archevêque d'Auch. Ce document nous révèle encore un fait digne d'être noté, c'est que les abbés des monastères, immédiatement soumis au siége apostolique, étaient tenus, tant que la cour romaine résiderait en deçà des monts, de la visiter une fois l'an, et les autres abbés, tous les deux ou trois ans. Dans le chapitre général des moines noirs des trois provinces de Narbonne, d'Auch et de Toulouse, célébré en 1368, à Lavaur, dans la maison des Frères-Mineurs, notre abbé de Joncels fut élu président. On y décréta, entre autres choses, que ledit abbé président rendra audit chapitre ou à ses présidents, le livre contenant la règle et les constitutions de Benoît XII, lequel, accompagné de commentaires, et dans un état convenable, lui a été remis par Pierre, ci-devant abbé de Saint-Chinian, au diocèse de Saint-Pons. Ce livre sera conservé et gardé avec soin, à Carcassonne, jusqu'au prochain chapitre. Notre Pierre assista au concile provincial de Narbonne (avril 1374). Il occupait encore en 1384, selon dom Claude Estiennot, qui veut que cet abbé, sur les prières d'Etienne, évêque de Rodez, ait donné en cette année l'administration de l'église du Clapier, à Guiraud du Puy.

30. — Armand Ier, et non *Arnaud*, comme on le lit dans les actes du concile de Pise, succéda à Pierre II. En 1407, il fit quelques acquisitions de biens pour son monastère. Deux ans après, il se fit représenter au concile de Pise.

31. — Raimond II, abbé de Joncels jusqu'en 1434, année de sa mort ou de sa démission de l'abbatiat.

32. — GUI DE SAINT-BAUZILLE, prieur de Saint-Barthélemi de Lodève, devient abbé de Joncels, après la mort ou la démission du précédent, en vertu d'un bref apostolique, donné par Eugène IV, à Florence, le 29 juillet 1434. Il est mentionné, sous l'année 1442, dans les archives de Vabres, et vivait encore en 1448, puisque le mercredi, 1er mai de cette année, il assista au chapitre des moines noirs tenu à Béziers.

33. — GUILLAUME DE SAINT-JULIEN.

34. — GUILLAUME, cardinal D'ESTOUTEVILLE, premier abbé commendataire en 1454, administrait à la même époque l'évêché de Lodève.

35. — ARMAND II DE ROLHAN, occupait en 1456. Le monastère lui dut quelques acquisitions. Il exigea des habitants de Joncels, 40 livres tournois qu'ils lui devaient pour joyeux avénement. Il est mentionné présent à une vente faite, le 24 novembre 1459, par Arnaud de Faugères, seigneur de Lunas.

36. — BERNARD III DU VERGER, chanoine de Narbonne, est qualifié administrateur perpétuel de l'abbaye de Joncels, dans des actes de 1477, aux archives de Montpellier. Devenu abbé, il eut avec Antoine de Thezan, abbé de Villemagne, de graves contestations qui durèrent de 1481 à 1484, et furent portées au parlement de Toulouse : aucun d'eux n'en sortit à son honneur. La mort de Bernard arriva en 1488.

37. — OLIVIER Ier DE MONTFAUCON préside, en 1490, 1495 et 1499, les chapitres généraux des moines noirs.

38. — PIERRE RAIMOND gouvernait en 1500.

39. — FRANÇOIS D'AUGNE, conseiller et aumônier de la reine, prêta serment de fidélité au roi Louis XII, le 27 janvier 1503.

40. — OLIVIER II D'ALBERT, d'abord moine de Sorèze, fut élu abbé de ce monastère à la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe. Son élection, quoique régulière, fut l'objet d'une telle opposition, qu'il renonça à la faire valider. Il eut en compensation une pension annuelle, et devint ensuite abbé de Joncels, en 1512.

41. — JACQUES DE LAUTREC, fils de Simon, seigneur de Saint-Germer, siégeait le 16 février 1542, comme il appert d'un arrêt du parlement rendu à cette date, dans une affaire le concernant, ainsi que Michel de Peyrolles, et Béatrix de Faugères. Il vivait encore en 1545.

42. — FRANÇOIS, cardinal de TOURNON. Né en 1489, à Tournon, dans le Vivarais, François était le second fils des huit en-

fants de Jacques, seigneur de Tournon, et de Jeanne de Polignac. Chanoine régulier dans l'abbaye de Saint-Antoine de Viennois, il fut successivement, en 1517, archevêque d'Embrun; en 1525, archevêque de Bourges; en 1537, archevêque d'Auch, et enfin, archevêque de Lyon en 1550. A la demande du roi François Ier, le pape Clément VII le créa, le 16 mars 1530, cardinal-prêtre du titre de Saint-Pierre et de Saint-Marcellin. Ce prince le fit son premier ministre et le chargea de plusieurs ambassades importantes. Le cardinal, abbé commendataire de la Chaise-Dieu, en 1519, devint abbé de Joncels en 1546, posséda simultanément les abbayes de Saint-Germain des Prés, de Tournus, d'Ainay, de Ferrières, etc., et mourut à Saint-Germain-en-Laye, le 22 avril 1562, dans la 73e année de son âge.

43. — Pierre d'Espinac ou d'Epinac. Né au château d'Epinac, diocèse du Puy, le 10 mai 1540, Pierre était fils de Pierre d'Epinac, seigneur de ce lieu, chevalier de l'ordre du roi, lieutenant du roi dans la Bourgogne et le Lyonnais, et de Guicharde d'Albon. Il fut admis, à l'âge de dix ans, au nombre des chanoines comtes de Lyon, et pourvu, en 1560, de l'abbaye de Joncels, sur la démission que le cardinal de Tournon donna en sa faveur. Il conserva ce bénéfice jusqu'en 1569, époque de sa nomination à la dignité de doyen du chapitre de Lyon, et le 27 août 1573, fut préconisé archevêque de cette ville. Henri III le nomma, en 1577, conseiller d'Etat et lui donna successivement en commende, les abbayes de l'Ile-Barbe, en 1574, d'Ainay, en 1580, de Bénissons-Dieu, en 1584. Henri IV le fit, en 1592, abbé de Joug-Dieu et prieur de Saint-Rambert. Pierre d'Epinac joua un grand rôle dans les troubles de la Ligue, et mourut d'un accès de goutte, le 9 janvier 1599.

44. — Paul de Foix, abbé de Joncels, de 1570 à 1596.

45. — Henri de Thezan de Pujol. Issu de l'une des plus nobles familles du diocèse de Béziers, et chanoine de Saint-Pons de Tomières, il fut nommé, en 1597, abbé commendataire de Joncels. Les chanoines de Saint-Pons le choisirent le 19 septembre 1616 pour archidiacre de cette Église. Son âge fort avancé le décida, en 1645, à se démettre de ces deux bénéfices en faveur de son neveu.

46. — Joseph Gabriel de Thezan de Pujol. Neveu du précédent abbé, il lui succéda dans ces deux bénéfices le 24 janvier 1645; mais en 1669, se démit de son archidiaconat en faveur de son neveu François-Gabriel de Thezan d'Olargues.

conseiller au parlement de Toulouse et abbé de Villemagne. Homme pieux et plein de générosité, il contribua à la restauration de diverses églises dépendantes du monastère. Très-peu répandu au dehors, il consacra ses forces et ses talents à la bonne administration de son abbaye, et mourut en 1686.

47. — François Batailler. Né à Toulon en 1617, du mariage de Jean Batailler et de Madeleine de Vitalis, il entra à Avignon le 16 novembre 1633 dans l'ordre des Capucins, et prit le nom de *Charles*. Après avoir fait avec distinction ses études de philosophie et de théologie, il parut dans différentes chaires du Languedoc, de la Provence et du Dauphiné. Religieux au couvent de la Ciotat, il dut, par suite du mauvais état de sa santé, passer dans celui de Cavaillon, et comme il n'obtint aucune amélioration, il lui fallut se décider à quitter un Ordre dont la règle paraissait entretenir ses infirmités. Sécularisé en 1663, par un bref pontifical, il fut sacré évêque de Bethléhem à Rome, le 25 juin 1664, par le cardinal Pio, et nommé, en août 1686, abbé commendataire de Joncels qu'il permuta, en mai 1693, avec Jean-François de Brizai, évêque de Comminges, pour l'abbaye de la Bussière, au diocèse d'Autun. Ce prélat mourut à Paris le 22 juin 1701, à l'âge de 84 ans, dans la maison des chanoines réguliers de Sainte-Croix de la Bretonnerie, qui l'inhumèrent dans leur église. On a de François Batailler plusieurs *discours* imprimés qu'il prononça dans diverses cérémonies.

48. — Jean-François de Brizai de Denonville. Archidiacre, vicaire général et official de Chartres, il obtint l'abbaye de la Bussière, et fut nommé, le 31 mai 1693, à l'évêché de Comminges et abbé commendataire de Joncels. Il fut sacré, le 6 décembre de la même année, dans l'église du Val-de-Grâce, à Paris, par Charles le Goux de la Berchère, archevêque d'Albi, assisté de Henri de Briqueville de la Luzerne, évêque de Cahors, et de Guillaume Bochard de Champigny, évêque de Valence. Ce prélat fut le modèle de son clergé, s'appliquant à maintenir la discipline et à pourvoir les paroisses de pasteurs dignes et zélés. Il s'attacha avec une grande sollicitude à l'instruction des aspirants à la carrière ecclésiastique, confia aux Jésuites la direction du séminaire de Saint-Gaudens, lui fit réunir le riche prieuré de Bérat et lui donna tout ce qu'il avait lui-même. Jean-François de Brizai mourut, après une maladie de trois ans, non pas le 22 mai, comme le dit la *Gallia christiana*, mais bien le 12 avril 1710. On l'inhuma dans sa cathédrale, et son cœur fut porté à la chapelle du séminaire.

49. — Jean-Joseph de Massilian, nommé abbé de Joncels le 25 juillet 1710, mourut en 1737.

50. — Joseph-Philibert Bon de Villevert. Conseiller-clerc en la cour des comptes de Montpellier, chantre et chanoine de la cathédrale de cette ville, il fut nommé abbé de Joncels le 3 juillet 1737, et conserva ce bénéfice pendant quarante années.

51. — Louis-François de Bausset. Il naquit à Pondichéry, le 14 décembre 1748, du mariage de Pierre de Bausset, procureur général dans l'Inde, avec Marie de Léridé. Son père, qui avait acheté une maison à Béziers et une terre à Sauvian, l'amena jeune en France, et son oncle, M. de Bausset-Roquefort, évêque de Béziers, lui donna un canonicat dans la cathédrale Saint-Nazaire. Le 20 septembre 1772, M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, le fit son grand-vicaire; et abbé de Joncels par brevet royal du 31 août 1777, il devint, l'année suivante, vicaire général, administrateur du diocèse de Digne, où il parvint à calmer de fâcheuses divisions qui s'étaient élevées entre Paul du Queylar, évêque de cette ville, et son chapitre. L'évêché d'Alais lui ayant été donné en février 1784, M. de Bausset fut sacré pour ce siége le 18 juillet de cette année, et envoyé, par les Etats du Languedoc, aux deux assemblées de notables de 1787 et de 1788. Il ne fit point partie des Etats généraux, adhéra, en 1791, à la protestation des évêques contre le décret sur la Constitution civile du clergé, émigra peu de temps après; mais, revenu à Paris en 1792, il y fut incarcéré et ne recouvra la liberté qu'au 9 thermidor. En 1806, Napoléon Ier le comprit parmi les chanoines du chapitre impérial de Saint-Denys, et, deux ans après, il fut nommé membre du conseil de l'Université. Porté à la présidence de ce conseil à la rentrée de Louis XVIII, il perdit ce titre pendant les Cent-Jours, entra à la Chambre des pairs le 17 août 1815, à l'Académie française en août 1816, obtint les honneurs de la pourpre romaine le 28 juillet 1817, et fut créé successivement commandeur du Saint-Esprit et ministre d'Etat. Il mourut à Paris le 21 juin 1824, léguant sa chapelle et ses manuscrits au séminaire Saint-Sulpice. Ce qui lui donne véritablement des droits à l'immortalité, c'est qu'il écrivit l'histoire de Fénelon et celle de Bossuet, et qu'il sut rendre justice à Bossuet sans être injuste envers Fénelon, et à ce dernier sans être injuste envers l'illustre évêque de Meaux.

ABBAYE DE VILLEMAGNE-L'ARGENTIÈRE.

L'abbaye de Saint-Martin et de Saint-Majan de Villemagne, date de la même époque que celles d'Aniane, de Saint-Guillem le Désert, de Saint-Thibéry, de Saint-Chinian et bien d'autres fondées dans la Septimanie après les conquêtes franques et les invasions sarrasines. Elle fut établie dans un lieu appelé, dit-on, Cogne, au sein de la belle vallée d'Orb, sur les bords de la Marre, à 30 kilomètres environ N. N. O. de Béziers, dans le canton actuel de Saint-Gervais.

Préciser le nom du fondateur et l'année de la fondation n'est pas possible. Le Bénédictin Claude Estiennot, et après lui les auteurs de la *Gallia christiana*, conjecturent que son premier abbé serait Clairin ou Leubila nommé parmi ceux que Théodulphe, évêque d'Orléans, complimente dans ses vers aux moines d'Aniane. M. Renouvier a trouvé dans un inventaire moderne des titres de l'abbaye, qu'elle avait été dotée en 708, par Charlemagne. Les Bénédictins disent au contraire que le monastère était détruit depuis de longues années, lorsque Louis le Pieux le fit relever, à la fin du VIIIe siècle, en sorte que ce prince peut, à bon droit, en être nommé le second fondateur : mais comme les titres authentiques manquent pour établir ces assertions, nos savants auteurs n'y insistent pas. Ce qui est prouvé, c'est que Villemagne est compris, en 817, dans la constitution de Louis le Débonnaire, parmi les monastères qui ne doivent à l'empereur ni dons ni milice, mais des prières pour le salut de l'empereur et de ses fils, et pour la stabilité de l'empire.

Le nom de Villemagne était donc en usage dès l'an 817, et il est faux que ce nom soit une contradiction ou une altération de ces deux mots *villa Magani* (ville de Majan); car les reliques de saint Majan ne furent apportées dans ce lieu (si elles le furent jamais) qu'à la fin du IXe siècle. L'anachronisme détruit l'étymologie.

Un peu de jour se fait sur notre abbaye au Xe siècle. En 966, Matfred, vicomte de Narbonne, et Adélaïde sa femme, font leur testament en partant pour Rome, et donnent à Villemagne le domaine de Folcinian. En 975, Garsinde, comtesse de Toulouse, lui donne l'alleu de Gortz. En 980, Adélaïde de Narbonne, dans un second testament, lui laisse des alleux dans le diocèse d'U-

zès, et la moitié de l'église de Saint-Bauzile (*Hist. gén. du Languedoc*, passim); enfin, en 1005, Ermengaud, archevêque de Narbonne lui légua de l'argenterie. En 1025, d'après Baluze (*Capitul. reg.* fr. II, p. 1099) les moines de Villemagne écrivent à leurs frères de Saint-Martin du Canigou, une lettre de condoléance sur la mort de Guifred, comte de Cerdagne et moine au Canigou, abbaye qu'il avait restaurée. Au XIIe siècle, Louis VII, par une charte de 1156, permet à l'abbé Bérenger d'entourer de murs et de fossés l'abbaye, la ville et les autres lieux qui lui appartenaient; en même temps, il confirma les donations et concessions de biens ou de droits faites au monastère par les rois, les évêques, les seigneurs ou simples fidèles; il défend ensuite à toute personne, autre que l'abbé, d'aliéner les biens de l'abbaye et annulle toutes les aliénations faites sans son aveu; enfin il confirme Villemagne dans la possession des mines ouvertes ou à ouvrir dans son alleu, et lui confère le pouvoir judiciaire au civil et au criminel, même dans les causes capitales. Au sujet des mines de plomb argentifère, il est bon de remarquer que, malgré les termes de Louis VII, elles n'appartenaient pas en totalité à l'abbaye, mais par moitié au vicomte de Narbonne, et par moitié au possesseur du sol quel qu'il fût. L'extraction des métaux dut vite attirer autour du monastère une population nombreuse : c'est ainsi qu'au XIIe siècle, nous y voyons une petite ville florissante qui prit le nom de l'Argentière. Il est même probable qu'il s'y battait monnaie au coin des comtes de Béziers et de Narbonne; mais rien n'indique que l'abbé de Villemagne ait jamais eu le droit d'en frapper. M. Renouvier fait à ce propos une remarque dont la portée n'échappera pas au lecteur attentif; toutes les fois que dans les chartes de l'abbaye, il est question de payement, ils sont stipulés faits ou à faire en monnaie melgorienne.

Les comtes de Béziers et de Narbonne résidaient quelquefois à Villemagne, attirés sans doute par les agréments du site et par l'influence du monastère. En 1165, Raimond Trencavel s'y trouvant de séjour, le jour de la fête de sainte Madeleine, reçut le serment d'un seigneur du voisinage pour le château de Vinas. En 1172, Roger, fils de Raimond, et Ermengaude, convinrent que le fort de Villemagne serait démoli, et qu'ils se partageraient ensuite de bonne foi tous les droits de rachat de ville qui pourraient être perçus par l'un ou par l'autre. Comme l'abbé n'est pas partie dans cet accord, il est évident qu'il n'avait pas

toute la puissance temporelle. Cette puissance était limitée par celle des comtes et aussi par celle des prud'hommes de la commune et des seigneurs voisins. Ceci résulte clairement d'une charte de 1197, qui commence ainsi : « Au nom du Seigneur, Soit notifié à tous ceux qui liront ou entendront cet écrit, que l'an de la Nativité MCXCVII, sous le règne de Philippe, roi des Français, une composition amiable a été faite entre le seigneur Bérenger, abbé, les prud'hommes et le peuple de Villemagne, des mines et de l'atelier monétaire, d'une part, et Salomon, seigneur du château de Faugères, de l'autre. Depuis de longues années, Guillaume de Faugères, père de Salomon, et Salomon lui-même jusqu'à ce jour, exigeaient des hommes de Villemagne, mineurs et monnayeurs, comme de tous les autres, un droit de sauf-conduit et de péage (*nomine guisatici et pesatici*) sur toutes les trousses, saumées, balles et fardeaux de marchandises qui passaient par le château de Faugères, et le leur extorquaient malgré leur résistance. De là s'étaient élevées entre les deux parties, des dissensions et des haines, qui se sont continuées jusqu'à ce jour. Aujourd'hui le seigneur abbé et tous les hommes de Villemagne, voulant se concilier l'amitié de Salomon et éloigner toute occasion de discorde, d'un commun accord, donnent à Salomon et à sa postérité, à titre de sauf-conduit, pour les marchandises qui passeront à Faugères, ce qui est écrit dans cette charte. » Suit une longue énumération des objets et de la quotité du droit de transit; puis vient l'itinéraire prescrit aux marchandises avec les formules de déclaration et d'acquit.

Le XIIe siècle est l'époque où l'abbaye de Villemagne atteint son apogée de splendeur. On y comptait six églises : trois dans l'enceinte du monastère et trois dans le bourg de la paroisse. Nommons les principales : Saint-Grégoire, Saint-Majan et Saint-Martin. Toutes furent ruinées pendant les guerres religieuses et aucune ne se releva complétement au XVIIe siècle. Les restaurations opérées par les Bénédictins de Saint-Maur, après 1661, témoignent, autant que nous pouvons le juger par ce qui en reste, d'un art inférieur, mais vrai, parlant à l'âme et reposant le regard.

A la fin du XVe siècle, cette abbaye perdit ses droits à l'élection de l'abbé. Antoine de Clermont fut son premier abbé commendataire nommé par Innocent VIII en 1482. Nous verrons ce qui s'en suivit. En 1560, le monastère fut pris par les Hugue

nots, venus de Bédarrieux et commandés par le seigneur de Faugères; ils brûlèrent sur la place publique tout ce que contenaient les archives. Deux ans après, le baron du Pujol, à la tête des catholiques, reprit l'abbaye qui tomba bien d'autres fois encore au pouvoir des hérétiques, payant toujours par de nouveaux dommages les frais de la guerre. M. Renouvier a trouvé dans les papiers des archives de Béziers, qu'en 1583, il n'y avait que deux moines à l'abbaye et que les habitants du bourg demandèrent à M. de Montmorency la permission de mettre quelques soldats dans le fort; ce qui leur fut accordé. Enfin, en 1622, le prince de Condé soumit définitivement tout le pays à la foi catholique et à la royauté; mais c'est alors que la plaie des *abbés masqués* (la *Gallia christiana* dit : *personatus abbas*) précipita la décadence de Villemagne. Heureusement la congrégation de Saint-Maur s'y établit en 1661, pour relever à la fois les édifices et la discipline.

Abbés.

1. — Vénérand. En le plaçant à la tête de la liste des abbés de Villemagne, nous ne voulons pas faire croire qu'il en soit le premier, mais seulement qu'il est le premier de ceux qui nous sont connus; car avant lui, c'est-à-dire avant les dernières années du IXe siècle, nous ne lui voyons pas de prédécesseurs. Cela dit, Vénérand était abbé de Villemagne lors de la translation au monastère de Cogne du corps de saint Majan, sous le règne de Charles le Jeune, petit-fils de Louis, qui lui-même était fils de l'empereur Charles. Qui était ce Charles le Jeune? Bien difficile de le dire. Mabillon (*Sæc.* 4. *Bened.*, part. 2, p. 591) veut que ce soit Charles le Chauve, et cela s'accorderait assez en effet avec ce qui suit cette indication de nom; mais l'auteur anonyme de l'histoire de la translation qui nous occupe renverse l'opinion conjecturale de Mabillon en disant que Théodard, archevêque de Narbonne, et Gilbert, évêque de Béziers, furent ensemble témoins et contemporains de la translation de saint Majan; or, Théodard était possesseur du siége de Narbonne, de 885 à 893; Gilbert était évêque de Béziers de 885 à 897; et Charles le Chauve était mort en 877. C'est donc ou sous Charles le Gros, ou sous Charles le Simple que la translation se fit; mais alors qui des deux est désigné par ces mots *Charles le Jeune*, *fils de*, etc...?

2. — GUIGRAD. Cet abbé, ainsi que les trois suivants ne nous sont connus que de nom et par un seul document. Ce document est la lettre écrite, en 1025, par les moines de Villemagne à ceux de Saint-Martin du Canigou, pour les consoler de la mort de Guifred, comte de Cerdagne et moine de leur abbaye; dans cette lettre on demande des prières pour les abbés de Villemagne *Guigrad abbé*, *Richer abbé*, *Pons abbé*, *et Gairaud abbé.*

3. — RICHER.

4. — PONS.

5. — GAIRAUD était défunt en 1025; puisque dans la susdite lettre, les religieux de Villemagne demandent des prières pour lui.

6. — ARMAND était abbé de Villemagne en 1087, car en cette année, au mois de novembre, férie 6e, lune 7e, sous le règne de Philippe, l'évêque Ermengaud lui donna une terre au village d'Agel.

7. — AUBERT ou ARBERT est mentionné comme abbé de Villemagne, en 1082, dans une ancienne charte de l'Eglise de Béziers.

8. — BÉRANGER Ier siége au moins jusqu'au 30 mars 1143, où Hugues, évêque d'Albi, lui confirme la donation de l'église de Saint-Gervais avec ses dépendances faite à Villemagne par Adelgaire au commencement du XIIe siècle.

9. — HUGUES Ier est cité comme témoin, avec la qualité d'abbé élu de Villemagne, dans un jugement prononcé en 1156, au mois de septembre, par Raimond-Etienne de Servian. En 1159, il fit, de concert avec les Cisterciens de Vallemagne, un traité par lequel il exempta de tout leude et droit de péage, sur les terres de sa juridiction, l'abbé Guiraud et les religieux du monastère de Silvanès. Deux ans après, il accepta la donation que Dieudonné de Guillaume, moine de Villemagne, faisait de sa personne et de ses biens à l'abbaye de Silvanès, en présence de Bérenger, archevêque de Narbonne, des évêques de Béziers et de Lodève, et d'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne. Par une lettre en date du 3 mai 1162, Pierre, évêque de Rodez, nous apprend que le souverain Pontife Alexandre III avait donné au monastère de Sainte-Marie de Nonenque les dîmes qu'il tenait d'Hugues, abbé de Villemagne.

10. — RAIMOND Ier, d'après les archives royales de Carcassonne, prêta serment de foi et hommage au roi, en 1169. Il mourut le 1er juillet, selon le Nécrologe de Notre-Dame de Cassan.

11. — Bérenger II administra avec zèle et succès les affaires temporelles de l'abbaye. Le roi de France, Louis VII, lui confirma tous les droits et immunités précédemment accordés au monastère, et lui permit de creuser des fossés, d'élever des murailles, pour la sûreté de Villemagne et de ce qui en dépendait, avec défense à d'autres de fortifier aucun lieu qui pût nuire audit monastère. En 1173, Bérenger obtint de Guillaume, évêque d'Albi, ou le don ou la confirmation de l'église de Saint-Gervais, avec ses oblations, dîmes, prémices, cimetières, etc., et ce en présence de l'archidiacre Guillaume de Pierre, qui devint lui-même plus tard évêque d'Albi. Deux arbitres élus lui adjugèrent en 1182, l'église de Saint-Pierre de Rèdes en déboutant Bernard Gaucelin, évêque de Béziers, des prétentions qu'il y avait. En 1189, il acquit d'Auger le village de Mélagues. Guillaume de Pierre, d'archidiacre, devenu évêque d'Albi, donne ou confirme à l'abbé Bérenger, en 1192, les églises de Saint-Gervais, de Saint-Pierre de Neyran, de Saint-Maurice de Rongas et de Notre-Dame de Maurian, qu'avaient déjà concédées à ce monastère les évêques d'Albi, Aldegaire, Hugues, Rigaud et Guillaume. De cet acte naquit une contestation que Aimeri, abbé de Candeil, et Ermengaud, abbé de Saint-Pons, jugèrent en arbitres au mois de mai de la même année. Le 27 novembre 1195, Bérenger acheta d'Azémar ou de Bernard d'Arles, abbé de Saint-Martin de Vabres, et au prix de 1000 sous melgoriens, quelques biens situés à Soumartre. Deux ans après, eut lieu une amiable composition entre l'abbé Bérenger, ses moines et ses vassaux d'une part, et Salomon, seigneur de Faugères, d'autre part. Nous avons rapporté un extrait suffisant de cet acte dans la notice historique qui précède le catalogue des abbés, et nous y renvoyons. La convention jurée sur les saints Evangiles ne s'exécuta pas sans contestations : elle en enfanta de nombreuses qui se terminèrent ensemble et publiquement, par une transaction conclue dans le cimetière de Saint-Martin de Villemagne. En 1202, l'abbé Bérenger apaisa un autre différend soulevé par les partiaires des moulins à foulon et autres, touchant une infirmerie construite sur le cours de la Marre. Enfin, le 28 avril 1205, il eut lui-même un litige avec Etienne de Servian au sujet de la *Force* ou citadelle de Cassan : des arbitres, Ermengaud, évêque de Béziers, Salomon de Faugères, Bernard, abbé de Saint-Aphrodise, y mirent fin, en attribuant Cassan à Villemagne.

12. — Raimond II, arbitre conjointement avec Antoine, abbé de Bonneval, termina certaines contestations en 1209. L'année suivante, le roi de France, Philippe-Auguste, exécutant les ordres de son père à ce sujet, confirma à Villemagne ses biens et priviléges. Dans un concile tenu le 30 avril 1212, cet abbé fut présent à la cession que fit, de l'église de Cuxac et de quelques autres, Arnaud Amaury, archevêque élu de Narbonne, aux chanoines des saints Just et Pasteur. En 1213, il est témoin d'une charte de Simon de Montfort, comte de Leicester et vicomte de Carcassonne et de Béziers, en faveur de Bertrand, évêque de Béziers. L'abbé de Villemagne s'étant plaint aux abbés de la Grasse et de Caunes de ce que le vicomte de Narbonne usurpait ou pillait les biens de son monastère, ces abbés, en 1216, écrivirent au vicomte d'avoir à s'abstenir dorénavant de tels procédés, sinon, ils le frapperaient de censures. Il est vrai que, dans cette lettre, on tait le nom de l'abbé de Villemagne, qui peut être ou Raimond ou Arnaud son successeur. Quant à Raimond, il mourut le 27 mai sans qu'on puisse préciser l'année, et le Nécrologe de Saint-Pons, conservé à la Bibliothèque impériale, le mentionne en ces termes : *Le 6 des cal. de juin, mort de Raimond, abbé de Villemagne.*

13. — Arnaud Ier (ou Artaud). Les lettres de cet abbé conservées dans le Cartulaire de Villemagne, font connaître la longue querelle, ou plutôt la longue guerre qu'il eut à soutenir contre l'évêque d'Albi, touchant le prieuré de Saint-Gervais. Nous y voyons que l'évêque, par ses satellites, s'empara violemment des moines et des prêtres de Saint-Gervais, après avoir dépouillé cette église de tous ses biens mobiliers, et qu'à la place des moines, il mit des chanoines intrus; qu'en outre il excommunia les habitants de cette paroisse; qu'alors l'abbé en avait appelé deux fois au Saint-Siége, savoir, le 20 janvier et le 28 février 1224. Et en attendant l'effet de ces appels, il avait supplié l'archevêque de Bourges d'absoudre les fidèles ainsi excommuniés. L'acte d'appel se trouve dans le tome Ier des *Anecdota* de dom Martène, col. 913. Nous verrons bientôt quand eut lieu l'issue finale de cette grave affaire. En 1225, Arnaud assiste au concile de Béziers; en 1230, il est témoin d'un acte d'accord entre Durand, évêque d'Albi, et Pierre, archevêque de Narbonne, touchant les limites de leurs diocèses. En 1231, il acheta de Sicard de Boissezon, chevalier, la moitié des usages et droits sur Puicalvel. L'année suivante, selon ce que nous apprennent

les archives de Sainte-Cécile d'Albi, Thédise, évêque d'Agde, termina, en qualité d'arbitre, la grande querelle au sujet de l'église de Saint-Gervais. La même année, 1232, Guillaume, abbé de Saint-Aphrodise, et Bernard de Crozes, curé de l'église de Boussagues, confirmèrent à l'abbé Arnaud, le droit d'investiture sur l'église de Puissalicon. En 1234, en sa présence, Sicard et Bernard de Cabrerolles, frères, vendirent à l'aumônier de Villemagne, 5 sous de Béziers usagers, qu'ils possédaient sur la terre de Mélagues. Le 16 février 1238, Arnaud approuva le partage des droits seigneuriaux indivis qu'avaient à Lunas et à Béziers, Pierre d'Etienne de Pézenas et Jean de Feutrier. Sa mort est consignée au Nécrologe de Cassan sous le 29 juillet.

14. — Pierre Ier, transigea le 23 mai 1241, avec Bernard, évêque de Béziers, touchant certaines dîmes. Il est encore mentionné en 1246, dans les archives de Narbonne.

15. — Raimond III, en 1247, avec les autres seigneurs et grands du comté de Carcassonne et de la vicomté de Béziers, souscrivit à la cession que fit de ses domaines le dernier Trencavel au roi de France. La même année, par son ordre, Bernard de Sicard, cellerier de l'abbaye, donna à titre de fief à Hugues de Boissezon et à Sicard de Porqueresse, le domaine entier d'Engairagues. Peu après cet abbé mourut ou résigna sa dignité.

16. — Pierre II Dubreuil, de sacristain devenu abbé de Villemagne, fit, en 1253, association de prières et de suffrages avec l'abbaye de Cassan. En 1255, il fut présent au concile de Béziers, et l'année suivante, aux vêpres de Pâques, il fit une association mutuelle de prières avec Bérenger, abbé de la Grasse. En 1256 encore, il céda l'église de Notre-Dame de Soumartre à Begon Jourdan, abbé de Vabres, duquel il reçut en retour l'église de Fondamente, au diocèse de Rodez. En 1260, Raimond, évêque de Béziers, et deux autres arbitres, lui adjugèrent toute la juridiction sur Soumartre, en même temps qu'il acquérait lui-même d'autres biens pour son monastère. Il reçut, le 1er juillet 1262, des legs considérables faits à Villemagne, par Guillaume Gaudal, qui se montra également généreux à l'égard de plusieurs autres églises du diocèse. Certains auteurs tiennent que Pierre II, abbé de Villemagne, fut élu abbé de la Grasse, en 1262, après Bérenger de Grave; mais quand on saura que cet abbé Pierre, invité au concile provincial par Pons, évêque de Béziers; Bertrand, évêque de Toulouse; Pierre, évêque d'Agde;

Bérenger, évêque de Maguelone; Raimond, évêque de Lodève; Bernard, évêque de Carcassonne; par le chapitre de Nîmes, et par d'autres prélats et membres du clergé; ne put obtempérer à cette invitation, à cause de ses infirmités, et se fit remplacer par un de ses moines le 3 octobre; quand on saura de plus que l'année de ce concile ne peut être postérieure à 1172 : alors on sera porté à penser que la translation de Pierre à l'abbatiat de la Grasse n'est pas fondée. Quoi qu'il en soit, le siége de Villemagne, par la mort ou par la cession de Pierre II, était vacant le 20 janvier, sans indication d'année, d'après les archives du monastère.

17. — A..... est abbé de Villemagne en 1279, d'après une charte de l'Église d'Albi.

18. — PIERRE III. Sous lui et sur sa motion qu'appuyèrent les religieux et les habitants de Villemagne, trois arbitres élus, décidèrent que les habitants de ce lieu ne pourraient avoir ni fours banaux ni fours particuliers, tant dans Villemagne que dans les lieux immédiatement adjacents (26 octobre 1283). Le 5 novembre 1296, cet abbé passa un contrat avec les habitants de Taussac.

19. — ROBERT Ier, le 23 février 1309, présente à Charles, roi de France, l'état censif des biens de son abbaye.

20. — GUI DE BOUSSAGUES, portait la crosse de Villemagne le 15 décembre 1312, jour où il déclara que les habitants du village de Saint-Nazaire étaient tenus de payer à l'aumônerie du monastère le vingtième de leurs blés et légumes. Cet abbé, à moins que ce soit le suivant (car il n'est désigné que par son initiale), envoya un procureur au concile de Béziers, en 1317.

21. — GUILLAUME D'OLARGUES, abbé de Villemagne et seigneur de Saint-Geniez de Varensal, donna le 13 août 1318, en emphythéose, un champ situé sur le territoire de ce dernier village. En 1323, il déposa la crosse de Villemagne pour prendre celle de Caunes, en vertu d'une bulle du pape Jean XXII donnée à Avignon, la 7e année de son pontificat. Il mourut en 1338.

22. — BERTRAND était prieur de Saint-Crépin au diocèse de Vabres, lorsque le souverain Pontife, siégeant à Avignon, le créa abbé de Villemagne en 1323.

23. — SICARD occupait déjà en 1329, d'après les archives de l'abbaye. Le 17 avril 1381, Pons de Thezan lui prêta serment de foi et hommage pour les terres de Garrigues et de Boissezon.

24. — FROTARD, le 23 février 1332, céda à Salomon de Fau-

gères l'usage de certains pâturages; le 8 mars 1340, il reçut du prieur élu de Saint-Gervais 80 livres dues à son monastère pour la première année de vacance de ce prieuré.

25. — Ermengaud est mentionné dans les archives de Villemagne sous le 23 juin 1324. D'après le pontificat d'Avignon; il décède l'an du Christ 1368, la 6e année du pontificat d'Urbain V.

26. — Pons lui succéda aussitôt, d'après les mêmes registres du pontificat d'Avignon, et en vertu d'une bulle du même Urbain V. Grégoire XI, par un bref donné à Lyon, le 11 février 1373, recommande à l'abbé de Saint-Jacques de venir en aide à Pons contre les envahisseurs des biens du monastère.

27. — Robert II jura fidélité au roi de France, en 1389, pour les domaines de Thezan, de Saint-Geniez de Varensal et d'Alignan. En 1393 et en 1398, il est nommé définiteur du chapitre général des Bénédictins tenu dans le couvent des Frères-Prêcheurs à Carcassonne. Enfin, en 1399, il sépara sa mense abbatiale de la mense conventuelle, et assigna des revenus convenables et fixes pour l'entretien des moines.

28. — Michel paraît en 1404, dans les cartulaires de l'abbaye. En 1407, les syndics ou consuls élus de Bédarieux, jurèrent entre ses mains de s'acquitter bien et loyalement de leurs fonctions. Cet abbé figure parmi ceux qui, en 1409, envoyèrent des procureurs au concile de Pise. Le 4 janvier 1412, il termina la contestation qui divisait les syndics de Bédarieux et Raimond Malaure. Comme en 1426, le siége de Villemagne était vacant, Michel était ou défunt ou démissionnaire.

29. — Hugues II de Popian, élu en 1427. Avant d'entrer dans le monastère, devant la porte de Saint-Sauveur de Villemagne, il fut requis par les syndics de confirmer les coutumes, priviléges et franchises accordés par ses prédécesseurs; ce à quoi il obtempéra, le 7 septembre de la même année. Il vendit par acte du 16 février 1428, à noble Barthélemi de Popian, les revenus d'une maison hospitalière située à Villemagne. Le 17 novembre 1432, il accorda aux habitants de la Caumette des droits usagers sur le bois des Arenasses. Il donna, le 10 décembre 1438, aux syndics, la faculté de vendre un quart de la prairie commune du même lieu. En 1445, de l'aveu de son chapitre conventuel, il unit à sa mense abbatiale le prieuré de Saint-Geniez. Nous le trouvons présent à l'assemblée générale des moines Noirs, tenue à Carcassonne en 1448, où il provoque la promulgation de statuts salutaires. La même année, inspiré par son

zèle pour le culte divin, il établit dans les églises de Saint-Gervais et de Notre-Dame de Maurian, un secondaire ou vicaire perpétuel, dont la présentation appartiendrait au prieur. Cet abbé Hugues, de concert avec les syndics de Villemagne, fit un accord le 3 juin 1455, avec Salomon de Faugères et les syndics d'Hérépian. Le 6 avril 1459, avec son chapitre conventuel, il institua des économes des biens du monastère. Il siégeait encore en 1460, puisque en cette année, il conféra au prêtre Guillaume Violes la chapellenie de Sainte-Catherine, fondée sur la paroisse de Saint-Grégoire. Ensuite, courbé sous le poids des ans, et voulant se préparer à sa mort désormais prochaine, il résigna la crosse en faveur du suivant, se réservant toutefois la collation des bénéfices : et c'est ainsi qu'en 1465, il conféra le prieuré de Notre-Dame de Mounis à Jean de Roquefeuil, moine de Villemagne.

30. — ANTOINE DE THEZAN, issu de la noble famille de ce nom, était prieur de Saint-Geniez, avant de devenir abbé de Villemagne par l'abdication que fit en sa faveur le précédent abbé Hugues. Le 9 décembre 1463, il reçut le lods de quelques biens ruraux échangés à Boissezon. En 1472, il fit opposition à un accord passé entre Pierre Ramas, vicaire de Bédarieux, et le chambrier de Villemagne. L'année précédente (1471) il avait approuvé une vente. Le 24 septembre 1476, un de ses moines, Pierre de Thezan, le constitue son procureur. Bientôt s'élève entre cet abbé et Bernard Verger, abbé ou administrateur perpétuel de l'abbaye de Joncels, un procès dont fut saisi le parlement de Toulouse, en 1481. Antoine y perdit sa cause, et fut décrété de prise de corps, ainsi que plusieurs de ses religieux et quelques gentilshommes ses adhérents, pour avoir enlevé les rentes de Joncels, pillé l'abbaye, et maltraité les gens de l'abbé; mais ne se tenant pas pour battu, il obtint des lettres qui renvoyèrent l'affaire devant la même cour. Bref, le procès ne se termina qu'en 1484 par la mort d'un des plaideurs, l'abbé de Villemagne, alors d'un âge fort avancé.

31. — ANTOINE II GUILLAUME DE CLERMONT, issu de la famille de ce nom, illustre dans le Bas-Languedoc, était protonotaire apostolique, archidiacre de Caprais dans l'Eglise de Béziers, et prieur de Saint-Martin, lorsque, le 26 février 1485, il obtint du pape Innocent VIII, l'abbaye de Villemagne en commende. En 1490, il conféra à Claude de Popian le prieuré de Saint-Pierre de Rèdes, et l'année suivante, s'occupa de l'orne-

mentation du chœur de son église. La même année, il accrut les revenus de l'abbaye et exigea une nouvelle reconnaissance des habitants de Saint-Geniez. En 1492, ayant échangé une église paroissiale, avec l'église de Saint-Paul de Clermont, il demanda au pape l'absolution *ad cautelam*. En 1497, il traita avec les syndics de Bédarieux. Pris d'une grave maladie, il fit son testament le 3 juillet 1499, acte suprême par lequel, après avoir légué certains biens à Villemagne et à Saint-Thibéry, il choisit le lieu de sa sépulture dans l'église de Sainte-Claire de Béziers. Il rendit le dernier soupir le lendemain, d'après le Nécrologe de Béziers, et non pas le 24 de ce mois comme une erreur typographique nous l'a fait dire à la page 569 de notre 1re partie, *diocèse d'Agde*, abbaye de Saint-Thibéry.

32. — François Ier Guillaume de Clermont succéda à Antoine de par la volonté du Pape et sans égard aux vœux des religieux. En effet, aussitôt après la mort du précédent, les frères de Villemagne s'assemblèrent pour procéder à l'élection d'un abbé, et le 17 juillet 1499, élurent Tristan de Thezan, que les documents nous représentent comme un prêtre prudent, discret, lettré, savant, recommandable par la pureté de ses mœurs, et d'une naissance illustre. Toutes ces qualités ne l'empêchèrent pas d'être forcé de se retirer devant François de Clermont, clerc de l'Eglise de Lodève et bachelier en théologie, qu'Alexandre VI, le 2 août 1499, avait nommé abbé commendataire. François essaya, mais vainement, d'obtenir de la même manière la commende de Saint-Thibéry (V. au *diocèse d'Agde*, 1re partie, page 569 et suiv.)

33. — Arnaud II de Louere, ou de la Louvière, est abbé commendataire de Villemagne en Languedoc, sous Louis XII, roi de France. Arnaud, sans doute démissionnaire, décéda en 1514.

34. — Jean Ier Ferrier. Né le 7 juillet 1463, à Tarrega, en Catalogne, Jean Ferrier, archidiacre de Lérida, et évêque de Melphi le 28 novembre 1498, devint, le 26 juillet 1499, archevêque d'Arles : c'était un prélat remarquable par sa naissance, sa piété et son savoir, il obtint Villemagne en commende au moins dès l'an 1508; car, en cette année, Jean de Roquefeuil est cité comme son vicaire général au spirituel et au temporel de l'abbaye. En 1510, il fit construire un cloître et une demeure abbatiale. Son administration ne souleva jamais de réclamations. Le 23 septembre 1513, nous le voyons conférer le prieuré de Saint-Etienne de Puissalicon, alors vacant. Il mourut à Mar-

seille le 17 janvier 1521. (Voir, pour plus de détails sur ce prélat notre *Hist. de la métropole d'Aix*, *Arles et Embrun*, partie IIe p. 662). Après son trépas, les moines de Villemagne se divisèrent en deux partis ; les uns élurent Raimond de Thezan, moine de Saint-Pons de Tomières; les autres, Gérard de Corneillan, grand prieur de ce même lieu. Pendant que chaque faction veut faire triompher le sujet de son choix, le roi intervient et impose un abbé nommé par lui, et qui fut le suivant.

35. — François II Guillaume de Castelnau de Clermont-Lodève, fils de Tristan, baron de Clermont, et de Catherine d'Amboise, archevêque d'Auch, cardinal et légat d'Avignon, est nommé par le roi abbé commendataire de Villemagne. Rigoureux observateur de la discipline, il déploya un zèle inflexible contre les moines incontinents; ceux-ci osèrent porter leurs doléances à ce sujet devant le parlement de Toulouse, qui délégua pour en connaître, en 1523, frère Clément Cherny, abbé de Saint-Michel de Gaillac. De la déclaration des religieux devant la cour, il résulte que les revenus nets de l'abbaye étaient alors de 550 livres; qu'elle avait douze religieux, tant officiers et bénéficiers que novices. Les officiers étaient le sacristain, l'infirmier, l'aumônier, l'ouvrier, le cellerier; les bénéfices, Soumartre, Saint-Raphaël et la Tour. Deux ans après, François de Clermont institua Pierre Ciffred son vicaire, sur tout le territoire de Villemagne. Les registres de l'abbaye font mention de lui jusqu'au 12 septembre 1528. A cette date, quelques moines demandèrent pour abbé Clément Cherny, que les autres refusèrent de reconnaître; par suite de quoi l'élection n'eut pas de suite. (Pour plus de détails sur ce prélat, voir notre 1re partie, au *diocèse d'Agde*, page 506).

36. — Bernard de la Croix, élu abbé par les sept moines qui habitaient alors le monastère de Villemagne, assigna, le 20 mai 1531, certains biens-fonds pour la nourriture et le vêtement des religieux.

37. — Robert III de la Tour, moine de l'Ordre de Saint-Benoît, prieur des Saints-Gervais et Protais de Langogne dans le diocèse de Mende, de Saint-Pierre du Puy et de Saint-Jean-le-Centenier dans le diocèse de Viviers, et en outre vicaire général de François de Tournon, abbé de la Chaise-Dieu, obtint Villemagne en commende, en 1531, et la même année conféra l'office de sacristain de cette abbaye à Claude de Selles, moine de la Chaise-Dieu. Les habitants de Saint-Geniez de Varensal lui

prêtèrent, en 1534, serment de foi et hommage. Les registres le mentionnent jusqu'au mois de septembre 1543.

38. — François II de Faucon, né en 1484 à Montpellier, fils de François de Faucon et de Charlotte de Buccelli, fut successivement chanoine à la Sainte-Chapelle de Paris, aumônier du roi, archidiacre de Chartres, abbé de Hautvilliers et de Saint-Jean de Sens, évêque de Tulle en 1544, d'Orléans en 1550, de Mâcon en 1551, de Carcassonne en 1554. Il obtint du roi d'être nommé commendataire de Villemagne en 1543. En vertu de lettres apostoliques données le 18 septembre de cette année, il prit possession par procureur le 28 février 1544. Le 4 du même mois il avait déjà accompagné Jean de Narbonne faisant son entrée solennelle dans Béziers, sa ville épiscopale. En 1545, il présenta à l'évêque de Béziers, Pierre Bastide pour la vicairie perpétuelle de Saint-Pierre de Rèdes, et en 1553, Arnaud Despierres pour la vicairie de Saint-Martin-le-Vieux. Il résigna l'année suivante, et mourut à Carcassonne le 22 septembre 1565.

39. — Amanieu ou Amédée de Foix, de très-illustre naissance, était fils de Jean de Foix, comte de Candale, et d'Elisabeth d'Albret. Protonotaire apostolique, il fut nommé abbé commendataire de Villemagne par des lettres royales, que Jean Dalon, chevalier, seigneur de Colombier, exhiba aux moines le 15 août 1554. Cet abbé, en même temps administrateur du diocèse de Carcassonne, et qui fut successivement évêque de Mâcon en 1556, et de Bazas, en 1558, figure dans les registres de notre abbaye jusqu'en 1556. Il mourut vers 1563.

40. — Jean II de Chambert, docteur en l'un et l'autre droit, archidiacre de Narbonne et neveu d'Antoine de Chambert, abbé de la Grasse, est institué abbé de Villemagne par une bulle pontificale de 1557. Il arrivait en des temps difficiles, et en 1562 eut beaucoup à souffrir de la part des hérétiques. Cependant il put, le 30 juillet 1565, racheter pour 2,650 livres le château de Bédarieux, qu'on avait été forcé d'aliéner pour fournir des subsides au roi. La même année, nous le voyons vicaire général de Charles de Bourbon, évêque de Carcassonne, et la suivante, il reçoit l'hommage des habitants de Villemagne. Martin Austrin, le 16 mai 1571, renonça par procureurs, entre les mains de notre abbé, à la vicairie perpétuelle de Saint-Grégoire. Le 10 décembre 1572, Jean conféra le prieuré de Saint-Gervais à Jean Tierre, et il mourut le 7 janvier 1575, d'après le Nécrologe de Saint-Just et de Saint-Pasteur. Dans les registres

du monastère, sa mort est consignée avant le 18 mars 1575, par sept habitants de Villemagne de ce requis; parce que alors il n'y avait pas un seul moine à l'abbaye à cause des calvinistes qui portaient partout le fer et la flamme.

41. — RENAUD VIGOR, archidiacre du Petit-Caux en l'Eglise de Rouen, commendataire de Villemagne, établit, le 13 février 1579, pour son procureur, un de ses parents, Arnaud Vigor, premier médecin de la reine. Le 17 décembre de la même année, il fut nommé conseiller au parlement de Rouen et en même temps maître des requêtes. Ces emplois qui le retenaient loin de son abbaye et le constituaient en état d'absence, furent probablement cause que le duc de Montmorency, lieutenant du roi en Languedoc, se saisit de ses biens au nom de Henri III, le 21 avril 1586. Main-levée fut bientôt donnée de cette saisie. Gabriel de Rocoles, vicaire général de Renaud, donna, le 31 janvier 1585, à Pierre Gourc, moine de Villemagne, la faculté de recevoir les ordres sacrés de tel évêque qu'il voudrait. En 1596, Renaud convint, avec noble homme d'Avausan, de lui résigner son abbaye, moyennant une rente annuelle; mais il paraît que cette convention ne s'exécuta pas avant l'année 1599.

42. — JEAN PERPÉTUE D'ALBOT, prêtre du diocèse de Cahors. Le maréchal de Thémines lui avait fait obtenir du roi l'abbaye en commende, dans le but secret de mettre sous ce masque son frère Thomas d'Avausan en jouissance des revenus de Villemagne. Ce fidéi-commissaire fit ratifier sa nomination par le pape Clément VIII, après la résignation de Renaud Vigor entre les mains de ce pontife, le 15 décembre 1599. Le 9 mai 1604, le vicaire général de Jean d'Albot conféra le prieuré de Saint-Amand. Cet abbé continua son rôle envers Thomas d'Avausan jusqu'à sa mort, en 1616. Le maréchal de Thémines, disposant toujours de la commende au nom du roi, son frère ne cessa pas d'en percevoir les revenus sous le suivant abbé et dans les mêmes conditions stipulées d'avance; témoin la lettre qu'écrit le maréchal : « *Je trouve bon le marché que tu as fait avec ma sœur touchant l'abbaye de Villemagne-l'Argentière. S'il faut, mon cher frère, que j'écrive quelque déclaration dans ce sens, je suis prêt à l'écrire. Adieu, porte-toi bien. Paris, 17 juillet 1617.*

43. — HENRI DE THEZAN, bachelier en théologie, est mis par Thomas d'Avausan à la place de Jean d'Albot et nommé commendataire par Paul V, le 6 août 1617. Il n'eut d'abbé que le

nom; se démit en 1626, en faveur de son neveu, mais garda son apparence de pouvoir jusqu'en 1628; car nous le voyons encore conférer le prieuré de Saint-Amand en 1627, et celui de Saint-Raphaël, le 9 septembre 1628. Il passa de vie à trépas sur la fin du mois de mai 1630.

44. — JEAN-JACQUES DE THEZAN, dont la sœur avait épousé Thomas d'Avausan, succède à son oncle paternel Henri, et est nommé commendataire par Urbain VIII, le 28 octobre 1626, toutefois, il ne prend possession que le 15 décembre 1628. Comme les précédents, il ne jouit nullement des biens du monastère : avant et après la mort de Jean, les parents de Thomas d'Avausan regardaient ces biens comme leurs biens propres et patrimoniaux, ils agissaient en conséquence de cette opinion.

45. — GABRIEL TROTIN nommé commendataire par brevet royal et par bulle pontificale, en 1634, se présenta pour prendre possession le 8 décembre 1635; mais il en fut empêché par le seigneur du Pujol d'Olargues, qui lui fit subir les plus atroces outrages. Le parlement de Toulouse, par arrêt du 12 juin 1636, lui donna l'entière et libre possession des biens de Villemagne, que le vicomte de Pujol détenait injustement. Le 9 mai 1637, il traita avec les moines Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur pour la réforme de son monastère qui devait en avoir grand besoin, après la série d'abbés *de paille* que nous venons de voir. L'an d'après, il confirma cette convention que le parlement de Toulouse revêtit de son autorité, mais qui ne fut mise à exécution qu'en 1661, sous Jean de Mirmand. L'abbé Gabriel, que le vicomte du Pujol ne cessait de fatiguer de procès, de contestations, d'empiètements, et même de violences, prit enfin le parti de résigner en faveur du suivant, par stipulations faites le 10 juin 1647.

46. — FRANÇOIS III DE MIRMAND, de Montpellier, et allié au vicomte du Pujol, est nommé abbé commendataire de Villemagne en 1647, et cède son titre à son frère en 1655.

47. — JEAN III DE MIRMAND, abbé de Villemagne par suite de la cession de son frère François, est confirmé par le roi et par le souverain Pontife et prend possession le 28 juillet 1655. Sous lui s'exécuta enfin la convention pour la réforme intervenue entre Gabriel Trotin et les Bénédictins de Saint-Maur. Le 17 septembre 1661, les plus anciens moines de Villemagne furent remplacés par des religieux de la congrégation réformée avec qui l'abbé Jean fit un nouveau concordat en 1664. Nous ne de-

vons pas, à cette occasion, passer sous silence dom Paul Abbes, moine et sacristain de Villemagne, zélé promoteur de la réforme, et qui, le 2 juin 1669, livra aux PP. de Saint-Maur, le corps de saint Majan et la sacristie.

48. — FRANÇOIS-GABRIEL DE THEZAN, fils de Pons Pierre de Thezan de Pujol, baron d'Olargues, et de Jeanne de Mirmand, sœur du précédent abbé. Il était conseiller au parlement de Toulouse, archidiacre de Saint-Pons de Tomières, et fut abbé commendataire de Villemagne. Il mourut le 2 septembre 1704 à Toulouse.

49. — PIERRE VI DE GAYET, vicaire général de l'évêque de Béziers, obtint la commende de Villemagne le 31 octobre 1704. Possédant toutes les qualités qui font un excellent abbé, il brilla surtout par sa charité infatigable envers les pauvres. Sa mort arriva à Béziers, le 9 mai 1752, à l'âge de 87 ans. Membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de Béziers, l'abbé de Gayet avait lu dans une des séances des *Observations sur la raison et les passions*. Son éloge funèbre fut prononcé par l'abbé Jean-Jacques de Cambacérès qui lui succéda à Saint-Nazaire et à l'Académie.

50. — N. DE BOIZAY-COURCENAY, vicaire général d'Agde, fut nommé abbé de Villemagne en juin 1752.

51. — N. DE JOUFFROY D'ABBANS, d'une noble famille de la Franche-Comté, chanoine de Saint-Claude en 1733, et membre de la confrérie de Saint-Georges en 1749, devint abbé commendataire en 1772, et fut dépossédé par la Révolution.

L'abbaye de Villemagne portait pour armoiries : *d'azur, à une ville d'argent, sommée d'une croix et de deux girouettes de même, surmontée d'une fleur de lis d'argent, sommée d'une mitre de même, accostée de deux crosses d'or, au pied fiché dans la ville.*

SAINT-JACQUES.

« Sur le point de parler des fondateurs, de l'origine et des commencements du monastère de Saint-Jacques, de l'Ordre de Saint-Augustin, et situé dans la ville même de Béziers, nous avions pensé que la lumière nous viendrait de quelque part sur ce sujet; mais nos travaux, nos recherches ont été sans fruit; nos prières adressées de tous côtés pour obtenir des renseignements n'ont pas eu plus de succès, et, à notre grand regret

nous sommes forcés de garder un silence complet sur l'état primitif de ce monastère. » Tel est l'aveu des auteurs de la *Gallia christiana*. Nous-même, dans les annalistes modernes, dans les monographies de Béziers, n'avons rien trouvé non plus. Résignons-nous donc à dire simplement que Saint-Jacques dût être, dans l'origine, comme une maison rivale de Saint-Aphrodise, également soumise à l'évêque de Béziers; que son abbé rendait un hommage spécial à cet évêque, qu'il était en même temps chanoine de Saint-Nazaire et tenu sous certaines peines à faire l'office de semainier à la cathédrale, comme celui de Saint-Aphrodise. Dès l'année 1664, Saint-Jacques fut uni aux chanoines réguliers de la Congrégation de France, qui lui rendirent sa première splendeur, alors bien déchue. L'église abbatiale de Saint-Jacques, dont une tradition mal fondée sans doute, attribue la construction première à Charlemagne, fut convertie en atelier de fabrication de bayonnettes par la Révolution. Agrandie en 1828, elle est demeurée l'une des paroisses de Béziers, et l'un de ses derniers curés, M. Etienne-Emile Ramadier, occupe aujourd'hui le siége épiscopal de Perpignan. La série des abbés est aussi complète que nous avons pu nous la procurer.

Abbés.

1. — Aimeri était abbé de Saint-Jacques en 908, la dixième année du règne de Charles, après la mort d'Eudes. En cette année, il plaida contre Arius par devant le vicomte de Bozon.

2. — Adolphe, en 920, sous le règne de Charles, plaida par devant le vicomte Boson et Reinard, évêque de Béziers, contre un autre Adolphe, au sujet d'une donation faite à Saint-Jacques.

3. — Matfred, fils d'Ermengaud de Casouls, siégeait en 1053 où, avec son père, il assista à un plaid tenu à Béziers, le 20 août ou le 13 septembre, d'après Andoque.

4. — Raimond, sous le règne de Philippe Ier, fils d'Henri, reçut une donation de Bernard Perre.

5. — Hugues Ier, cité comme abbé de Saint-Jacques dans des chartes de 1093 et de 1094.

6. — Arnaud de Levezou, évêque de Béziers et abbé de Saint-Jacques, à la fin du XIe siècle et au commencement du XIIe (V. page 44 de ce volume).

7. — Géraud Ier, en 1104, reçut un don d'Imbert et d'Adélaïde son épouse.

8. — HUGUES II fit quelques acquisitions en 1120.

9. — BRUNO paraît dans un acte authentique de 1137, première année du règne de Louis VII. En 1148, il reçoit un don de Pons de Villeneuve, et en 1153 il plaide contre un certain Riculfe. Son décès est consigné au 25 mars, dans le Nécrologe de Cassan.

10. — GUILLAUME Ier BERNARD siégeait déjà en 1167. Il est mentionné comme témoin d'une charte de Bérenger d'Alignan en faveur de l'Église de Béziers en 1170; on le trouve ensuite dans une charte d'Aniane de 1173; dans un registre de Béziers, en 1174; et enfin, en 1178, dans un acte d'emprunt sur gage fait par l'évêque Bernard partant pour le concile de Latran.

11. — PIERRE Ier DES MURS, chanoine de Notre-Dame de Cassan avant d'être élu abbé de Saint-Jacques, paraît avec ce dernier titre en 1181. L'année suivante, il est témoin d'une donation faite au monastère d'Aniane par Bérenger de Puisserguier. En 1185, il cède à Amédée, abbé de Villemagne, tout ce qu'il possédait sur le territoire d'Orts, paraît dans une ancienne charte de l'Église d'Agde de 1191, et a ensuite un différend avec l'évêque Geoffroi, touchant l'obéissance et le respect qu'il lui devait : ce différend fut aplani par des arbitres au mois de septembre 1194. On trouve en outre cet abbé dans un ancien titre de l'Église de Narbonne, en 1193. Le Nécrologe du monastère de Cassan consigne son décès au 4 mai sans indication d'année.

12. — GUIRAUD, cité dans une très-ancienne charte de l'Église de Béziers, en 1213.

13. — BÉRENGER, dans une charte de l'Église de Béziers, en 1225. Le 27 mai 1232, il est présent à la sentence portée par Thédise, évêque d'Agde et par Bernard, évêque de Béziers, contre l'élection du sacristain P. Guiraud, au siége abbatial de Saint-Paul. Une charte de l'Église de Narbonne le cite encore en 1235, enfin, le Nécrologe de Saint-Sernin de Toulouse, consigne son décès au 16 mars, sans indication d'année.

14. — GUILLAUME II D'ARNAUD souscrivit en 1245 à la lettre que les évêques écrivirent au pape Innocent pour le prier de donner aux inquisiteurs de la foi pleine faculté d'agir contre les hérétiques. Peu après, Eudes le Blanc, cardinal-évêque de Porto, le nomma juge entre Guillaume, archevêque élu de Narbonne, et Blaise, sous-diacre du pape; notre abbé prononça que l'église de Gabian, conférée à Blaise par le souverain Pontife, dépendait de l'archevêque. L'appendice des conciles de Narbonne du

savant Baluze relate deux bulles adressées par Innocent IV à l'abbé de Saint-Jacques de Béziers : par la première, donnée à Lyon le 6 des ides de novembre, la 6e année de son pontificat (8 novembre 1248), le Pape lui enjoint de confirmer la sentence d'excommunication que Guillaume, archevêque de Narbonne, a portée contre Amaury; par la seconde, donnée le 3 des calendes de novembre, la 7e année de son pontificat (30 octobre 1249), Innocent délègue notre abbé pour réformer le procès des inquisiteurs, qui, à l'insu de l'archevêque, avaient absous un coupable. On lit au Nécrologe de Cassan : « *Le 6 des cal. de juin* (27 mai), *décès de Guillaume Arnaud, abbé de Saint-Jacques de Béziers.* »

15. — PIERRE II est cité dans une ancienne charte de Saint-Aphrodise, en 1264. Au concile tenu à Montpellier, en 1269, il représenta Pierre, abbé de Saint-Aphrodise. Il assista également en 1271, aux États généraux assemblés à Béziers.

16. — GUILLAUME III BERNARD, abbé de Saint-Jacques en 1273. Nous soupçonnons cependant que cet abbé n'est autre que l'abbé de ce nom qui siégeait un siècle auparavant.

17. — BERNARD ou BERTRAND est cité comme abbé de Saint-Jacques en 1304 et en 1305.

18. — PIERRE III, abbé au moins dès 1328, fut accusé auprès du pape Jean XXII de dilapidation et d'incontinence. Ce pontife chargea de faire une enquête sur sa gestion et ses mœurs, Etienne Chotard, sacristain de Lodève, le prieur des Prêcheurs et le gardien des Mineurs (23 mars 1328).

19. — GUILLAUME IV, en 1363. Peut-être n'est-il pas distinct du suivant?

20. — GUILLAUME V SERMAIRE est mentionné aux années 1370, 1385, 1388 et 1390.

21. — B..., cité aux années 1401 et 1406.

22. — JEAN Ier DE ROUX, en 1416, d'après un catalogue transmis aux auteurs de la *Gallia christiana;* mais peut-être faut-il lire 1516 au lieu de 1416, et dans ce cas il s'agirait de l'abbé qui portera ici le no 34.

23. — GUI DE GARRIGUE, en 1417.

24. — PIERRE IV, cité en 1433.

25. — ANDRÉ D'ORTS rend hommage à l'évêque de Béziers en 1433.

26. — JACQUES Ier CARIETI ou CARRESI, siégeait en 1438. Il est cité par Guillaume, évêque de Béziers, dans la promulga-

tion de quelques statuts du concile de Bâle. Les actes consistoriaux du Vatican nous apprennent que le 30 septembre 1451, il fut fait évêque de Maurienne, par le décès de son prédécesseur; mais si cette élection fut ratifiée, nous l'ignorons.

27. — BARTHÉLEMI Ier tenait la crosse de Saint-Jacques en 1455.

28. — JEAN II D'ARNOYE, professeur de droit civil et canonique, jura fidélité à l'évêque de Béziers en 1456.

29. — BARTHÉLEMI II, mentionné abbé en 1459 et en 1461.

30. — JEAN III ERAULT, abbé dès 1462, résigna, en 1465, entre les mains du pape Paul II, l'abbaye de Saint-Jacques à demi ruinée de vétusté, chargée de dettes, et extrêmement pauvre; néanmoins il se réserva une pension annuelle de dix écus d'or et le prieuré de Saint-Pierre de Plaissan qui dépendait du monastère.

31. — GÉRARD II DE ROUX, déjà abbé d'Aniane, obtint en outre l'abbaye de Saint-Jacques par une bulle de Paul II, le 4 mai 1465. Il la résigna au suivant, nous ignorons en quelle année.

32. — JACQUES III DE ROUX, prieur de Sérignan, protonotaire apostolique et administrateur perpétuel de Saint-Jacques, paraît aux années 1473, 1475, 1485 et 1491. Il décéda en 1494.

33. — CHARLES DE ROUX, aux années 1495 et 1497.

34. — JEAN IV DE ROUX l'ancien, frère de Jacques, était d'abord moine d'Aniane. On le trouve abbé de Saint-Jacques de 1501 à 1519. En cette dernière année, il céda la crosse au suivant en se réservant une pension.

35. — JEAN V DE ROUX le jeune, reçut ses bulles le 1er juin 1519. Il siégeait encore en 1532.

36. — JACQUES IV DE ROUX D'ARNOYE ET MARSILLARGUES, en 1534 et 1543. En 1546, il était vicaire général de François Gouffier, évêque de Béziers, et vivait encore en 1557.

37. — PIERRE IV DELPUECH, mentionné abbé de Saint-Jacques en 1588.

38. — ANNE DE MURVIEL, évêque de Montauban en 1601, et abbé de Saint-Jacques en 1606, céda l'abbaye au suivant, moyennant une rente viagère, et mourut doyen des évêques de France le 8 septembre 1652.

39. — JEAN-LOUIS DE MURVIEL, neveu du précédent, était clerc de l'Église de Béziers, quand, par brevet du 30 septembre 1633, le roi le nomma abbé de Saint-Jacques; il mourut le 25

septembre 1705, âgé de 88 ans. Sous lui, en 1664, le monastère fut réformé et uni à la Congrégation de France.

40. — Artus-Timoléon de Barcos, né à Paris, neveu de Martin de Barcos, abbé de Saint-Cyran, était docteur en théologie de la faculté de Paris depuis 1708, chanoine de Paris depuis le 1er décembre 1728 et prieur de Sainte-Radegonde et de Magny. Nommé abbé par le roi Louis XIV, le 31 octobre 1705, il décéda à Paris le 25 février 1764, étant âgé de 82 ans.

41. — Pierre Guillot de Mondesir, prêtre, docteur de la maison de Sorbonne, chanoine de Paris en 1776 et vicaire général de Mâcon, est nommé abbé en 1764. Il se démit en 1780 de l'abbaye de Saint-Jacques en obtenant celle de Chézy, au diocèse de Soissons, et mourut à Paris le 24 janvier 1783, à l'âge de 59 ans. Il était aussi prieur de Notre-Dame de Plaisir.

42. — Gabriel Cortois de Pressigny. Né à Dijon, d'une famille de magistrats, le 11 décembre 1745, il était vicaire général de Langres quand, par brevet du 22 octobre 1780, le roi le pourvut de l'abbaye de Saint-Jacques, et lui donna, le 10 novembre 1785, l'évêché de Saint-Malo. Sacré le 15 janvier de l'année suivante, ce prélat adhéra, en 1790, à l'Exposition des principes souscrite par les évêques à l'occasion de la Constitution civile du clergé, émigra en Suisse, revint en France en 1801, et, après avoir donné la démission de son siége, vécut dans la retraite. Nommé, au retour des Bourbons, ambassadeur à Rome, il devint pair de France par ordonnance royale du 20 avril 1816, et archevêque de Besançon le 8 août 1817. Des difficultés l'empêchèrent d'occuper immédiatement ce siége dont il ne prit possession que le 31 octobre 1819. Sa mort arriva à Paris le 2 mai 1823.

PRIEURÉ DE CASSAN.

Cet ancien et fort célèbre monastère de l'Ordre de Saint-Augustin était situé dans le diocèse de Béziers sur la paroisse actuelle de Roujan. Il fut doté par Guillaume Aucher et Marie son épouse, en 1080. Ce pieux couple abandonna aux chanoines qui s'y consacreraient à servir Dieu, l'église de Cassan, déjà construite et dédiée en l'honneur de Notre-Dame. Deux ans après, en 1083, Matfred, évêque de Béziers, confirma cette donation, et Aucher y ajouta la seigneurie entière de la paroisse. Dans la suite, cette fondation reçut tant de libéralités que, sans

quitter son titre de prieuré, elle l'emporta en richesses, en discipline, sous le rapport de la science et de l'éclat de la sainteté, sur un grand nombre d'abbayes. Aussi les évêques tirèrent-ils de Cassan, comme d'une pépinière bénie, de dignes sujets pour les emplois ecclésiastiques et même pour occuper les siéges épiscopaux; aussi les fidèles briguaient-ils à l'envi le bonheur de contracter, avec ses chanoines, association de prières et de suffrages. Mais ensuite quelle décadence! Les mœurs s'y corrompirent; le trouble et la confusion dépeuplèrent le monastère à ce point, qu'après avoir entretenu dans l'abondance quatre-vingts chanoines, il pouvait à grande peine en nourrir six ou sept. L'abbé de Saint-Ruf ne rencontra guère d'obstacles à y imposer sa domination. Enfin, avec l'aide favorable du prince de Conti, lieutenant du roi en Languedoc, grâce au zèle de l'archevêque de Narbonne, prieur de Cassan, tout fut renouvelé; le 9 avril 1660, les chanoines réguliers de la Congrégation de France prirent possession du vieux monastère et ne tardèrent pas à lui rendre sa première splendeur. Les anciens bâtiments sont encore habités et dans un bon état de conservation. On remarque surtout le clocher de l'église : il est de forme circulaire, composé deux cylindres superposés. L'intérieur de l'église sert aujourd'hui de cellier.

Catalogue des Prieurs.

1. — Pierre Thédald est le premier prieur de Cassan. Nous le trouvons dans la charte par laquelle Guillaume Aucher, en 1083, donne aux chanoines toute la seigneurie qu'il possédait sur la paroisse de Cassan; nous le voyons ensuite, en 1088, dans le testament d'Ermengaud de Pouzols qui lègue au monastère l'église de Coulobres, et enfin, en 1092, dans un acte de donation de Matfred, évêque de Béziers.

2. — Saint Géraud. Adonné dès la première jeunesse à la vie canoniale, il y fit des progrès si remarquables, que Pierre Thédald étant mort, les suffrages unanimes des religieux de Cassan l'appelèrent à prendre sa place. Il fit rebâtir le monastère, dont l'église fut consacrée, le 9 octobre 1115; un hospice s'éleva auprès par ses soins. En 1121, il devint évêque de Béziers (Voir pour d'autres détails, page 50 de ce volume).

3. — Bérenger Ier succéda à saint Géraud et gouverna jus-

qu'à l'année 1146. Une charte de Lodève de 1138 le mentionne (Voir aux *Évêques d'Agde*, 1re partie, page 445).

4. — Jean Ier est prieur de Cassan en 1151 et siége jusqu'en 1183. Dans une charte de 1154, il dit agir du consentement de ses frères les chanoines. Il eut avec Guillaume, évêque de Béziers, un différend touchant certaine église. L'arbitrage de Bérenger, archevêque de Narbonne, et des évêques Aldebert de Nîmes, Raimond d'Uzès, et Adémar d'Agde, résolut la difficulté et ramena la concorde; leur jugement fut confirmé par un bref du pape Adrien IV, donné au palais de Latran, le 9 décembre vers 1156, et ensuite par Innocent III, le 22 juillet, la 19e année de son pontificat. Le prieur Jean est cité dans une charte de Raimond Trencavel, en 1165, pour le monastère de Silvanès. De son temps, Alphonse, roi d'Aragon, comte de Barcelone et marquis de Provence, donne au prieuré, en 1174, l'hôpital du Larzac. En 1180, il assiste à la bénédiction de Dieudonné, abbé de Joncels. C'est de lui très-probablement qu'il faut entendre cette mention du Nécrologe de Cassan : « *Aux ides de janvier, décès de dom Jean de vénérable mémoire, prieur de l'église de Cassan.* »

5. — Bernard Ier Scorta, cité en 1183. Il vivait encore en 1198, si l'on ajoute foi au Cartulaire. Dans ce cas, il faut concilier cette date avec la suivante.

6. — Durand, prieur de Notre-Dame de Cassan, de 1195 à 1204. Bernard Scorta avait donc résigné quelques années avant sa mort, ou bien 1198, date de cette mort, est une date erronée.

7. — Guillaume Ier de Faugères avait succédé à Durand au moins dès 1206. Dans un titre de 1203, il prend les qualités de prieur et de procureur de l'église de Notre-Dame de Cassan, comme de tout le droit seigneurial de la paroisse. Il administrait encore en 1215.

8. — Raimond Ier de Villeneuve, siége de 1217 à 1225.

9. — Bérenger II de l'Étang régit le prieuré de 1227 à 1229; sa mort arriva le 19 janvier 1230. Le Nécrologe la mentionne en ces termes : « *Le 14 des cal. de février, mourut D. Bérenger de l'Etang, prieur de l'église de Cassan.* »

10. — Guiraud ou Géraud ou Gerbert de Jourdan est prieur en 1232. Il déclare nulle l'élection de P. Guiraud, abbé de Saint-Paul de Narbonne. Il vivait encore en 1240. Son décès est consigné au Nécrologe sous le 15 des calendes de mai (17 avril).

11. — Bernard II Raimond, régit Cassan en 1243.

12. — PONS DE L'ÉTANG, prieur de Cassan, en 1245 et en 1247; et en 1260 dans le registre.

13. — GUIBERT ou GILBERT DE CREISSEL, prieur de Cassan en 1262. Sous son administration en 1172, les habitants de Gabian, la veille de l'Assomption, firent irruption dans l'église du prieuré et la profanèrent. Pons, évêque de Béziers, la réconcilia le 1er septembre suivant.

14. — BERNARD ou BERTRAND, de Béziers, est cité en 1293. Il adhéra à l'appel que Philippe le Bel interjeta au concile général dans une réunion de prélats tenue à Montpellier, le 3 juin 1303. En 1316, il rendit hommage aux commissaires royaux, au nom de Raimond, abbé de Saint-Thibéry.

15. — GUILLAUME II DURAND, prieur de Cassan depuis l'année 1332.

16. — RAIMOND II D'AIGREFEUILLE, cité comme prieur de Cassan par les frères de Sainte-Marthe, tome III, page 958, et par la *Gallia christiana* des Bénédictins, tome I, col. 219, dans l'Église de Rodez, dont il devint évêque.

17. — GUILLAUME III GOMBAUD, paraît dans les archives de Cassan, en 1369 et en 1370. Le Nécrologe le note ainsi : « *Le 3 des cal. de novembre, mort de Guillaume Gombaud, qui fut prieur de Cassan.*

18. — GUILLAUME IV DE CADOUIN, est qualifié prieur de Notre-Dame de Cassan, dans des actes de 1384 à 1409; en cette dernière année, il envoya un procureur au concile de Pise.

19. — AIMON, licencié en décrets, issu d'une noble famille, prêtre et prieur de Cassan, devient évêque de Nice, en vertu d'une bulle donnée à Rome, le 20 avril 1422, et mourut en 1428.

20. — JEAN II DE LA GARDE, prieur en 1427. On le trouve encore en 1430. A sa mort, Guillaume de Champeaux, évêque de Laon, se trouvait alors en Languedoc pour les affaires du roi, et il tenta d'avoir le prieuré par voie d'expectative. Il rencontra de la résistance, et la querelle dura jusqu'en 1439, année où le suivant fut élu.

21. — MARAUD DE CONDOM, prieur de Cassan depuis 1439 jusqu'en 1448; il devient alors évêque de Castres, et décède le 6 août 1458.

22. — DENYS DE RIEUBLANC, en 1448. Dans un acte de 1473, il se qualifie *autrefois abbé*. Le Nécrologe le mentionne ainsi : « *Le 6 des cal. de mai, mourut Denys de Rieublanc, prieur de Cassan.*

23. — ANTOINE DE BALSAC, évêque de Valence, est cité prieur de Cassan depuis 1466 jusqu'en 1489, année de sa mort.

24. — DÉODAT ou DIEUDONNÉ DE BEDUER, de 1489 à 1542. En cette dernière année la mort termina cette longue administration de 53 ans.

25. — GUILLAUME VALLERY, en 1543, 1544 et 1547.

26. — DAIDÉ DE BEDÈNE, en 1553.

27. — FRANÇOIS Ier DE RIVE, en 1560. Cette année et les suivantes, le prieuré eut à subir les ravages des hérétiques révoltés.

28. — FRANÇOIS II GERVAISOT, mentionné en 1565 et jusqu'en 1581.

29. — SIMON AZEMAR, succède en 1582. On le trouve encore en 1616.

30. — JEAN-BAPTISTE HULLON, prieur de 1618 à 1649.

31. — FRANÇOIS III FOUQUET, archevêque de Narbonne, ayant obtenu le prieuré de Cassan, entreprit d'y introduire la réforme. Il y réussit, avec l'aide et par la faveur du prince de Conti. Le 9 avril 1660, des chanoines réguliers de la Congrégation de Sainte-Geneviève prirent possession de Cassan. Le prélat y conserva la dignité de prieur jusqu'à sa mort, survenue le 19 octobre 1673.

32. — LOUIS DE LA VERGNE-MONTEYNART DE TRESSAN, évêque du Mans et prieur de Cassan, en 1674, mourut à l'âge de 82 ans, le 27 janvier 1712.

33. — N. DE CILLY, nommé en 1712, meurt à Béziers, le 11 septembre 1750, à l'âge de 87 ans.

34. — N. DE PAS DE BEAULIEU, fils de François de Beaulieu, conseiller du roi en la chambre des comptes de Montpellier, fut nommé prieur commendataire en 1750, et était encore en fonctions lorsque survint la Révolution.

ABBAYE DES SAINTS NAZAIRE ET CELSE, OU DU SAINT-ESPRIT.

Ce monastère de femmes, vulgairement nommé du Saint-Esprit, était de l'Ordre de Saint-Augustin. Il fut fondé à Béziers, par Bérenger de Frédol, évêque de cette ville. Cet excellent prélat voyant avec peine que son diocèse n'avait en monastères de femmes que celui de Sainte-Claire, alors presque dénué de ressources, prit l'avis du pape Boniface VIII, puis, du consentement du chapitre cathédral de Saint-Nazaire, il fit bâtir dans

la banlieue de sa ville épiscopale, à la tête du pont de l'Orb, un monastère adjacent à l'hôpital, que Pons, un de ses prédécesseurs, y avait élevé. Le couvent fut dédié aux saints Nazaire et Celse, patrons de la cathédrale. L'évêque y plaça trente religieuses sous la règle de saint Augustin, avec le titre de chanoinesses de Saint-Nazaire, parce qu'elles devaient réciter l'office de ce saint, comme les membres du chapitre diocésain. Il publia pour elles un certain nombre de statuts, le 6 octobre 1305. Quelques mois après, Clément V, souverain pontife, par une bulle donnée à Saint-Cyr, près Lyon, le 28 février 1306, approuva et confirma la nouvelle fondation (Voir cette bulle parmi les pièces justificatives de la *Gallia christiana*, tome VI, col. 100; elle est trop longue pour que nous en donnions même des extraits). Plus tard, sans que nous puissions dire quand ni par qui, ce couvent fut transféré de la banlieue dans la ville.

La nature humaine est faible, de jour en jour le zèle le plus ardent s'attiédit, c'est ainsi que les religieuses du Saint-Esprit se relâchèrent insensiblement dans leurs mœurs, surtout sous l'abbesse Françoise de Plantavit, dont la santé languissante paralysait la direction. Au lieu de trente sœurs que devait renfermer le couvent, il n'y en avait plus que trois en 1597. Ce triste état de choses arriva à la connaissance du pape Clément VIII, qui, par une bulle du 3 août de cette année, permit à l'évêque de Béziers de transformer le monastère du Saint-Esprit en un collége de prêtres de la Compagnie de Jésus ou de Clercs Réguliers, vulgairement appelés Théatins. Henri IV, par un brevet royal, attribua aux Jésuites les revenus des chanoinesses; leur église et leur maison furent données aux Frères-Prêcheurs réformés, dont on avait démoli l'église pour construire la citadelle de la ville. Quelques-unes des religieuses firent opposition à la bulle pontificale et à l'ordonnance royale, qui ne furent jamais mises à exécution; les sœurs revinrent à la régularité de leur état, et depuis, ne donnèrent que des exemples de piété et des modèles d'édification. Voici maintenant la liste des abbesses aussi complète et aussi exacte qu'il a été possible de la dresser.

L'abbaye de Saint-Nazaire et de Saint-Celse avait pour armoiries : *d'argent, à une croix alaisée de gueules.*

Catalogue des Abbesses.

1. — GENSES, en 1322 obtient du supérieur général des Carmes, qu'elle et son couvent participeront aux mérites et aux bonnes œuvres de l'ordre entier du Mont-Carmel.

2. — OLIVE BARREYRE siégeait en 1357.

3. — MARQUISE D'ALAIS, morte en 1373.

4. — ALASACIE, élue en mars 1373.

5. — ADÉLAÏDE MORLE régit le monastère aux années 1394 et 1399.

6. — PHILIPPINE ASTREBONNE, en 1425.

7. — CATHERINE GUITARDE se démit entre les mains de l'évêque, le 3 novembre 1453.

8. — JEANNE Ire DE CLUYS est élue le 22 novembre 1453, dans la chapelle du Crucifix, en présence de l'évêque Pierre Bureau et d'une députation du chapitre de Saint-Nazaire. Plus tard, elle résigna en faveur de la suivante.

9. — FRANÇOISE DE NEUFVILLE, abbesse du Saint-Esprit, à la suite de la démission que la précédente donne en sa faveur.

10. — JEANNE Ire DE CLUYS remonte sur le siége abbatial, et meurt le 1er octobre 1509.

11. — CATHERINE DE BRIGNAC, élue le 4 octobre 1509. En 1511, elle demanda aux vicaires généraux, pour elle et pour ses religieuses, l'autorisation de visiter l'église de Saint-Aphrodise et les reliques des saints qui y reposent. Dans les chartes authentiques de Gaignières, elle est mentionnée au 21 octobre 1513, au 28 août 1530 et au 26 août 1544. Elle mourut en 1548.

12. — JEANNE II D'ARNOYE, d'après un document de 1550.

13. — FRANÇOISE DE PLANTAVIT, de Villeneuve, issue de la noble et ancienne famille des Cévennes, qui a donné à Lodève un évêque remarquable, Jean Plantavit de la Pause, siégeait en 1578. C'est de son temps que, par une bulle du 3 août 1597, le pape Clément VIII supprima le monastère du Saint-Esprit, et que par un diplôme royal d'Henri IV, il fut expressément défendu à tous et à chacun des évêques de la province ecclésiastique de Narbonne d'admettre dorénavant à la profession, aucune des religieuses de ce couvent, parce que l'autorité pontificale et l'autorité royale avaient d'un commun accord décidé que cette maison religieuse cesserait d'exister aussitôt après la mort de l'abbesse Françoise. Nous avons vu, dans la Notice qui

précède ce catalogue, comment la suppression décrétée n'eut pas lieu. Françoise obtint, en 1612, un arrêt du conseil privé contre Marie d'Espondeillan qui s'arrogeait le rôle d'abbesse dans le monastère.

14. — MARIE DU CAYLAR D'ESPONDEILLAN, fille de Jacques du Caylar, coseigneur d'Espondeillan et gouverneur de Béziers, et de Louise d'Avançon. Elle avait été fiancée à N. de Tregoin de Malvert, avant de faire profession dans le monastère de Vielmur de l'Ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Castres. Nommée par le roi Louis XIII, abbesse du Saint-Esprit en 1612, l'expédition de ses lettres n'eut lieu que le 2 janvier 1614. Elle prit possession le 22 avril suivant. Au mois d'août de la même année, elle transigea avec les PP. de la Compagnie de Jésus. Ceux-ci munis de la bulle pontificale de Clément VIII et de l'ordonnance de Henri IV, réclamaient la suppression du monastère du Saint-Esprit. Pour les faire se désister, Marie s'engagea à leur payer six cents livres annuelles. Comme le cardinal de Bonzi, évêque de Béziers, était alors absent, cette abbesse reçut la bénédiction des mains de l'évêque de Lavaur, le 15 mars 1615. Depuis lors, elle travailla de tout son pouvoir à rétablir la discipline dans sa maison et y réussit. Nous ignorons la date de sa mort.

15. — MARTHE DE LALE, l'abbaye étant vacante par le décès de Marie, est élue et prend possession le 29 mars 1660. Son élection n'obtint pas la sanction royale. Elle gouverna néanmoins pendant cinq ans.

16. — GABRIELLE DE LORT DE SÉRIGNAN, d'une noble famille du Bas-Languedoc, était religieuse, en 1641, au monastère de la Visitation de Béziers lorsqu'elle en fut tirée avec sa sœur, Éléonore de Sérignan, et d'autres nonnes du même institut, pour aller fonder une nouvelle maison à Narbonne. Un bref royal la nomma abbesse du Saint-Esprit le 2 novembre 1660, après la mort de Marie d'Espondeillan. Elle ne prit possession que le 22 août 1665, après avoir reçu la bulle d'institution du pape Alexandre VII, et fut bénite le 2 février 1666. Son administration, qui dura 44 ans, ne mérita que des éloges, et l'on peut avec raison lui donner le titre de restauratrice du monastère, car elle fit construire les lieux réguliers, réparer et orner l'église et observer exactement la clôture par les religieuses. Grandement et universellement regrettée, elle mourut le 11 mars 1709, âgée de 80 ans.

17. — CHARLOTTE DU CAYLAR, fille de Jean du Caylar, co-seigneur d'Espondeillan et de Charlotte de Lort, fut élue à la mort de Gabrielle; mais son élection ne fut pas confirmée par le roi.

18. — ISABELLE DE MARTIGNI, fille du viguier de Béziers et de Marie de Lort de Sérignan, était, par sa mère, nièce de Gabrielle. Le roi la nomma le 19 mai 1709; elle prend possession le 26 avril 1710, et est bénite le 4 mai suivant par Louis-Charles des Alrics de Rousset, évêque de Béziers.

19. — N. DE BAUSSET-ROQUEFORT, religieuse de Sainte-Élisabeth de Marseille, est nommée abbesse en octobre 1761.

20. — N. DE CABREROLLES déjà religieuse dans le monastère en est nommée abbesse le 8 juin 1767 et vivait encore en 1790, lors de la suppression du monastère.

SAINTE-CLAIRE DE BÉZIERS.

Le couvent de Sainte-Claire de Béziers fut fondé hors des murs de la ville, vers l'année 1259; ce qui le prouverait, c'est que, le 6 octobre de cette année, Raimond, évêque de Béziers, confirme cet institut alors tout récent. Il est vrai que Wadding rapporte ses commencements à l'année 1280; mais son opinion est détruite soit par les lettres de l'évêque Raimond que conservent les archives de la ville; soit par la bulle donnée par Alexandre IV, au palais de Latran, le 25 février 1260. Par cette bulle, le pontife romain prend sous sa protection et défense l'abbesse, ses religieuses et leurs biens et possessions. « Nous voulons surtout, dit-il, que la règle monastique de saint Benoît que l'on a commencé à suivre dans ce monastère y soit observée à perpétuité. » En outre, il lui confirme le droit que les sœurs avaient déjà d'élire leur abbesse conformément aux prescriptions de leur règle.

Au XIVe siècle, des bandes de troupes anglaises faisaient de fréquentes apparitions devant Béziers, semant sous leurs pas la destruction et la ruine. Le couvent des Clarisses devint alors inhabitable, et les pieuses filles furent réduites à errer pendant sept ans entiers sans asile fixe, jusqu'à ce que le pape Urbain V, par une bulle datée d'Avignon, le 12 mai 1363, leur permit de s'établir dans l'intérieur de la ville de Béziers. Elles échangèrent, avec les chanoines de Saint-Aphrodise, l'emplacement de leur premier monastère contre un terrain compris dans les remparts sur

lequel elles bâtirent une nouvelle maison plus commode. Le pape Grégoire XI, par une bulle du 15 février 1373, mande à l'évêque de Béziers de donner aux sœurs de Sainte-Claire, pour achever leurs constructions *jusqu'à concurrence de 600 francs en or sur les legs faits ou à venir pour œuvres pies non déterminées*. Sept ans de vie errante ne pouvaient manquer d'avoir beaucoup nui à la discipline : on appela pour la rétablir des religieuses du monastère de Lézignan. Deux fois encore, en temps de guerre, les Clarisses de Béziers éprouvèrent le retour de semblables désastres. Dès que la paix se fut rétablie, elles se donnèrent tout entières à l'observation de la règle de leur Ordre : toutefois on y dérogea en leur assignant quelques revenus, sans doute pour qu'elles ne fussent à charge à personne. Le couvent eut alors 27 professes et 4 sœurs converses.

Catalogue des Abbesses.

1. Marie Ire, abbesse de Sainte-Claire de Béziers, obtient un privilége de l'évêque Raimond, le 6 octobre 1259. — 2. Gillette de Cognosc transige avec les chanoines de Saint-Aphrodise, le 7 août 1287 et le 27 septembre 1288. — 3. Garsende Bartholomée fait un échange avec le chapitre de Saint-Aphrodise, le 6 juin 1334. Elle acquiert quelques biens, le 2 octobre de la même année. — 4. Françoise Ire de Bonamy siégeait le 26 octobre 1491, le 6 février 1509, le 22 juin 1512 et le 4 septembre 1518. — 5. Alix de Serres, 28 août 1530. — 6. Béatrix du Caylar, 1541. — 7. Catherine Ire de Foulquier, 1554, 1568 et 1571. — 8. Marie II Lenoir 1573. — 9. Claire Ire d'Ajac, 1577. — 10. Isabelle Ire de Pradines, 1580. — 11. Jeanne Ire Meitharde, 1588. — 12. Isabelle de Pradines, abbesse pour la 2e fois en 1589. — 13. Isabelle II de Dones, 1594. — 14. Isabelle de Pradines, pour la 3e fois en 1598, et pour la 4e fois en 1602. — 15. Marie III Lenoir, 20 juin 1605. — 16. Antoinette des Oursières, de 1607 à 1610. — 17. Colette Breton, siége trois ans. — 18. Catherine II d'Antonelle, clarisse d'Arles, ramena le couvent de Béziers à la primitive sévérité de la règle, en 1613. Elle fut réélue le 13 mai 1616, le 17 avril 1519 et le 8 août 1622. — 19. Rose de Faucon, 19 février 1623. — 20. Catherine III d'Antonelle, 5 février 1626. Elle réforma les Clarisses de Tarascon, le 10 avril 1627, et devint leur abbesse. — 21. Françoise II de Palhers,

16 septembre 1629. — 22. Cécile d'Allemand, 15 septembre 1635. — 23. Victoire d'Antonelle de la Croix, 9 novembre 1638. — 24. Cécile d'Allemand, élue pour la 2e fois, le 3 février 1642. — 25. Victoire d'Antonelle de la Croix, pour la 2e fois, le 10 février 1645. — 26. Jeanne II de Bernard, 6 juillet 1648. — 27. Victoire d'Antonelle de la Croix, élue pour la 3e fois, le 5 décembre 1651; et pour la 4e fois, le 23 décembre 1654. Le 13 juin suivant, elle envoya pour réformer les Clarisses de Marseille, Claire de Rattes, qui devint leur abbesse. — 28. Thérèse Ire d'Antonelle, 10 avril 1658. — 29. Victoire d'Antonelle de la Croix, pour la 5e fois, le 6 avril 1661, et, pour la 6e fois, le 26 mars 1664. — 30. Françoise II de Lacan, 15 mai 1665. — 31. Thérèse d'Antonelle, pour la 2e fois, le 26 mars 1668. — 32. Catherine IV de Bezard, 2 mai 1671. — 33. Thérèse d'Antonelle, pour la 3e fois, le 9 avril 1677. — 34. Françoise de Lacan, pour la 2e fois, 5 avril 1677. — 35. Catherine de Bezard, pour la 2e fois, 16 mars 1680. — 36. Françoise de Lacan, pour la 3e fois, 13 mars 1683. — 37. Agnès Ire de Fléchier, 20 mars 1686. — 38. Angélique de Cazalèdes, 21 mars 1689. — 39. Agnès de Fléchier, pour la 2e fois, 22 mars 1692. — 40. Catherine de Bezard, pour la 3e fois, 15 décembre 1593. — 41. Claire II de Sorgues, élue le 9 novembre 1696; réélue en 1699. — 42. Séraphine de Maffre, élue le 15 février 1703. — 43. Marie IV d'Isard, 9 mars 1706. — 44. Agnès II d'Autrivay, 3 mai 1709. — 45. Thérèse II de Gautier, 12 décembre 1711. — 46. Séraphine de Maffre, pour la 2e fois, le 24 novembre 1714. — 47. Thérèse de Gautier, pour la 2e fois, 25 novembre 1717. — 48. Marie V de Verdery, 18 janvier 1721. — 49. Thérèse de Gautier, pour la 3e fois, 11 décembre 1723. — 50. Séraphine de Maffre, pour la 3e fois, 21 novembre 1726. — 51. Thérèse de Gautier, pour la 4e fois, 17 novembre 1729. — 52. Marie VI de Fayon, 22 novembre 1722. — 53. Thérèse de Gautier, réélue pour la 5e fois, le 19 novembre 1735.

La suite des abbesses triennales de Sainte-Claire ne nous est point connue.

FIN DU DIOCÈSE DE BÉZIERS.

LA

FRANCE PONTIFICALE

(GALLIA CHRISTIANA).

DIOCÈSE DE LODÈVE.

L'ancien diocèse de Lodève était borné au nord par celui d'Alais, au N.-O. par le Rouergue ; au Sud et à l'O. par le diocèse de Béziers, et à l'Est par celui de Montpellier. La ville épiscopale est sans contredit parmi toutes les villes celle dont le nom a pris dans l'antiquité et au moyen âge, sous la plume des historiens, la plus grande variété de formes ; la *Gallia christiana* compte et cite jusqu'à douze de ces formes : *Leuteva*, *Leoteva*, *Lucteva*, *Loteva*, *Lodova*, *Lodeva*, *etc.* Ces divergences d'orthographe n'ont fort heureusement qu'une bien minime importance, puisqu'il n'y a aucun doute sur la ville elle-même. *Luteva*, *Loteva* ou *Lodeva* est le nom que, au rapport de Pline, les Gaulois lui donnaient avant l'invasion romaine. Elle jouit du droit latin depuis l'an 636 et était le siége principal des *Lutevani*, peuple de la confédération des Volces Tectosages. Les Romains lui imposèrent le nom de *Forum Neronis*, qu'elle quitta lorsque les conquérants barbares eurent refoulé les légions des Césars, et elle reprit son ancien nom de *Leuteva* ou *Lodova*. Toutefois le nom romain nous indique en ce lieu l'établissement d'une cité latine, d'où nous pouvons inférer que Lodève était alors une ville importante. « Au milieu du Ve siècle, dit M. Aristide Guilbert, Lodève passa sous la domination du comte Agrippin qui avait livré Narbonne aux Wisigoths ; Thierry, fils aîné de Clovis, la soumit ensuite à son père (508) ; et Théodoric, roi d'Italie, la conquit sur les Francs trois années plus tard. En 533, le jeune Théodebert, fils de Thierry, marcha sur Lodève qu'il emporta,

presque sans combattre. L'évêque (car c'était une des sept villes épiscopales de la Septimanie) dépendit alors du métropolitain de Bourges, jusqu'à la rentrée des Wisigoths (585). Il paraît, mais le fait n'est pas certain, que Childebert, roi de Paris, l'avait sous son obéissance un peu avant 558, c'est-à-dire vers la fin de son règne. A la mort de Clotaire Ier, le pays de Lodève échut à Sigebert, roi de Metz (561). Postérieurement, il fut enclavé dans le duché de Marseille, ou Provence austrasienne, lorsque les trois frères de Charibert, roi de Paris, eurent partagé sa succession (567). »

Une révolution, comme il en arrivait tant alors, rappela, en 572, les Wisigoths dans le territoire de Lodève et le soumit à leur domination. Depuis lors, assure dom Vaissette, les Wisigoths s'y maintinrent jusqu'à la destruction de leur royaume par les Sarrasins. Cette destruction arriva en 713, et les nouveaux conquérants occupèrent le pays jusqu'à ce qu'ils en furent chassés par les victoires de Charles-Martel, de Pepin le Bref et de Charlemagne.

Citons ici, en l'abrégeant, M. G. Paris, de Mazamet, historien de Lodève : « Pendant cette courte période, le diocèse de Lodève présente des événements d'autant plus remarquables, qu'ils sont généralement moins connus. Les Sarrasins, maîtres de l'Afrique, faisaient de fréquentes incursions dévastatrices sur les côtes de la Méditerranée; leurs vaisseaux entraient parfois dans le Languedoc par le grau de Maguelone. Attirés en Espagne par la trahison du comte Julien, ils livrent bataille au roi Rodrigue; celui-ci est tué, les Maures s'emparent de son royaume, puis enhardis par leur succès, ils veulent étendre leur pouvoir sur la Gaule Narbonnaise; la Septimanie tombe sous le joug de ces nouveaux maîtres. La bataille de Poitiers arrêta leur marche, et les rejeta sur les deux rives du Rhône qu'ils dévastèrent; Lodève, grâce à sa situation montueuse, souffrit moins que d'autres villes ses voisines, des vicissitudes de la guerre, qui se prolongea malgré les victoires de Pepin. Ce prince réussit enfin à unir définitivement la Septimanie à sa couronne, non-seulement par droit de conquête, mais encore par un traité fait avec les Wisigoths qui l'occupaient en vertu de la cession des empereurs romains. »

Dès le IXe siècle, il est question dans plusieurs chartes du comté de Lodève. Au commencement du Xe, le Lodévois fut compris dans le marquisat de Gothie et eut ses vicomtes parti-

culiers. En 949, on trouve à la fois deux vicomtes de Lodève, Eudes et Heldin, jouissant d'une partie du domaine du Lodévois, sous la suzeraineté des comtes de Toulouse, preuve évidente que le comté n'avait plus alors de titulaire nominal. Le crédit de l'un et de l'autre influa beaucoup sur l'élection de saint Fulcran. Au mois d'octobre 975, la cathédrale fut inaugurée par Aimeri, archevêque de Narbonne; Fulcran qui l'avait fait terminer l'enrichit de son patrimoine et lui assigna plusieurs de ses domaines en alleu [1]. En 1157, l'évêque Pierre d'Uzès ou de Posquières, obtint, dit-on, du roi Louis le Jeune, la concession des droits régaliens sur tout le diocèse, ainsi que la libre exploitation des mines d'argent qu'il renfermait, et dès 1167, il appert d'une transaction entre l'évêque Gaucelin de Montpeyroux et Richard, comte de Rouergue, que les deux contractants avaient chacun en propriété la moitié de la tour de Montbrun. Le pouvoir civil de l'évêque continua à grandir, grâce à la faveur royale, et grâce à des acquisitions : c'est ainsi que Hugues III, comte de Rodez, vendit, en 1188, à Raimond-Guillaume, successeur de Gaucelin, pour soixante mille sous melgoriens, tout ce qu'il possédait au château de Montbrun et dans le diocèse de Lodève. L'année suivante, Raimond-Guillaume, à qui Philippe-Auguste avait confirmé toutes les concessions faites à l'Eglise de Lodève, commença à battre monnaie. Raimond V, comte de Toulouse, se dessaisit deux ans après, en sa faveur, de tout ce qu'il possédait dans le pays; autant en fit Pierre de Lara pour les droits qu'il tenait des vicomtes de Béziers sur la seigneurie de Lodève. En 1191, l'évêque de Lodève était donc le seigneur de tout le Lodévois et comptait parmi ses vassaux les plus fiers barons du diocèse [2]. La population de la ville n'accepta pas sans résistance le nouvel état de choses. L'évêque, Pierre Frottier, fut assiégé dans son palais par ses diocésains et obligé, lui et ses chanoines, de jurer l'observation et le maintien de certains statuts. Le Pape les releva de leur serment, mais l'évêque fut massacré, en 1207, par les mutins. Son successeur punit de mort les assassins et bannit leurs parents du diocèse jusqu'à la quatrième génération. Enfin, en 1226, le roi Louis VIII confirma l'évêque Pierre V dont il avait eu à se louer pendant sa croisade de l'Albigeois dans la possession des droits régaliens et du comté de

[1] Voir Aristide Guilbert, *Histoire des villes de France.*
[2] *Idem.*

Montbrun avec toutes ses dépendances. Le titre de comte de Montbrun fut porté par Jean II, en 1372, pour la première fois. Alors le Lodévois ressortissait de la viguerie de Gignac, et de la sénéchaussée de Carcassonne. L'évêque fut assujetti à une redevance militaire; car un *roulle* de ban et d'arrière-ban de 1529, porte : *Monsieur l'évêque de Lodève, comte de Montbrun, pour quatre hommes d'armes et six archers* [1].

A peine le Lodévois avait-il eu le temps de se faire aux mœurs féodales adoucies par la religion charitable de son seigneur évêque, qu'arrivèrent les guerres de la Réforme. Dès 1560, Lodève a des assemblées protestantes qu'une partie de la ville réprouve, et de là des mouvements séditieux, des émeutes. Bientôt les querelles religieuses dégénérèrent en querelles politiques; Lodève fut assiégée par Baudiné, et victorieusement défendue par l'évêque Claude Briçonnet (1562). Onze ans après, le vendredi 4 juillet, les calvinistes, commandés par Claude de Narbonne, baron de Faugères, pénétrèrent dans Lodève, par un aquéduc dont leurs affidés dans la place avaient limé la grille. Claude Briçonnet n'en était plus l'évêque, mais y commandait militairement : sa résistance fut énergique dans la cathédrale qu'il avait fortifiée. Accablé par le nombre, le vigoureux défenseur put à peine s'échapper de nuit, demi-nu, et se réfugia à Saint-Etienne de Gourgas, à une demi-lieue de Lodève. Maîtres de la ville, les réformés saccagèrent les maisons des principaux habitants, comme celles des chanoines, le palais épiscopal et la cathédrale; toutes les horreurs auxquelles doit s'attendre une ville prise d'assaut par des fanatiques qu'une longue résistance a poussés au comble de la fureur, la malheureuse ville de Lodève les subit. Le corps même de saint Fulcran ne fut pas épargné dans son tombeau; on l'en retira, et, la corde au cou, il fut traîné dans les rues, puis divisé à coups de haches et d'épées et remis comme trophées épouvantables, mais glorieux à ces cannibales. Les autres reliques, dont la possession faisait l'honneur de la ville, éprouvèrent de semblables profanations.

Ces excès devaient amener une réaction : Lodève se prononça pour la Ligue. En 1584, le duc de Montmorency dirigea contre elle une expédition qui échoua. L'année suivante, il y revint avec une armée composée de huit mille fantassins, douze cents

[1] Voir Aristide Guilbert, *Histoire des villes de France.*

chevaux et six pièces d'artillerie. Lodève dut capituler le 18 octobre; le duc y entra en vainqueur et perçut alors en son propre nom les revenus de l'évêché; sur son ordre et d'après la demande des habitants eux-mêmes qui craignaient le retour des horreurs du siége et de l'assaut, le palais épiscopal fut rasé. Sous Louis XIII, Lodève fut la première ville du royaume qui se déclara pour Monsieur, frère du roi, et Gaston d'Orléans en fut repoussé par l'évêque Jean Plantavit de la Pauze, en 1632. Après la défaite définitive de Gaston, les consuls de Lodève allèrent à Montpellier implorer la clémence du roi; le duc de Ventadour les introduisit auprès de Louis XIII qui consentit à leur pardonner [1].

Nous arrêterons ici ce précis historique, devant, dans l'histoire des évêques, y revenir pour le compléter jusqu'à la Révolution.

Lodève avait un bailliage, une recette, et son évêché était suffragant de Narbonne dont elle est éloignée de quatorze lieues. Maintenant, quelques mots d'exposition descriptive que nous prendrons dans la *Chronologie des évêques de Lodève* par l'un d'eux, Mgr Plantavit de la Pauze, dans M. Paris, *Histoire de Lodève*, et dans l'*Essai historique et médical* du docteur Rame.

« Entourée de tous côtés de montagnes, elle est arrosée par deux rivières, la *Lergue* et la *Soulondre*, qui, en se joignant, vont se jeter dans l'Hérault et non dans l'Orb, comme Claude Robert l'a écrit dans sa *Gallia christiana*. Ces deux rivières limpides abondent en anguilles et en truites très-renommées par leur bonté.

» La forme de la ville est celle d'un instrument de musique que nous appelons *violon*. Elle a un château-fort nommé Montbrun, situé à cinq cents pas environ hors des murailles, au sommet d'une colline. L'intervalle est occupé par le faubourg (*le Barry*); elle porte pour armoiries : *d'azur, à la croix d'or.*

» On voit à Lodève presque autant de colombiers que de maisons, au dedans et au delà des murailles, semblables à de petites tours qui dominent les toits; d'où l'on a pu la nommer *la ville des colombiers,* comme autrefois dans la Palestine *Cariathionim* qui, en langue hébraïque, a la même signification. Cependant, après soixante-dix ans de guerre civile continuelle, ils

[1] Guilbert, *op. cit.*

sont vides d'habitants, en sorte qu'il y a plus de pigeonniers que de pigeons.

» La ville reconnaît deux patrons, saint Genès (ou Giniez, ou Geniès), martyr d'Arles, et saint Fulcran son évêque. Elle a deux paroisses dans son intérieur, Saint-Pierre et Saint-André, et quarante-huit autres dans tout le diocèse. L'évêque, seigneur-suzerain, porte, depuis un temps immémorial, le titre de *comte de Montbrun*.

» Les vicomtés de Nébian, de Cabanes et du Bosc, ou Gibret, relèvent de lui. Il en est de même des baronnies de Clermont, de Saint-André, du Caylar et de Montpeyroux ou des Deux-Vierges. Aussi il n'existe dans le diocèse aucun noble qui ne soit vassal de l'évêque, et qui ne soit tenu de lui prêter serment de fidélité et d'hommage, toutes les fois qu'il en est requis. Il n'y a ni baillis ni juges qui ne soient institués par lui ou par ses délégués.

» Elle possède dans son enceinte une abbaye de Bénédictins appelée Saint-Sauveur; outre la cathédrale et les deux paroisses sus-nommées; la chapelle, très-ancienne, appelée *de la Mère de Dieu*, est annexée à l'archidiaconé de la cathédrale. Au dehors sont les couvents des Franciscains, des Carmes et des Récollets de l'étroite observance. A l'issue du faubourg de la Lergue, du côté de Saint-André, est la chapelle de Saint-Thomas, où est établie une léproserie.

» Il y a une autre abbaye du même Ordre (des Bénédictins) dans le village de Saint-Guillem du Désert, éloignée de cinq lieues de la ville; enfin, une troisième de religieux de cet Ordre, dans le territoire de Clermont, appelée de Gorjan. Là (à Clermont), indépendamment de l'église paroissiale de Saint-Paul, l'une des plus belles de toute la province, par sa structure et par sa grandeur, il y a deux maisons religieuses hors des murs: l'une de Dominicains, dont le P. Michel a relevé de nos jours la discipline sévère; l'autre, de Récollets, où ces Pères avaient leur demeure auparavant.

» Un prieuré conventuel, de l'Ordre de Grammont, n'est qu'à la distance d'une lieue de la ville.

» Enfin, une commanderie de Saint-Jean de Jérusalem est située au village de Nébian.

» Le monastère dit de *Nonnenque*, de l'Ordre de Cîteaux, n'est pas, à la vérité, à Lodève, ni même dans le diocèse de Lodève, comme l'a cru Claude Robert après Papyre Masson, mais

dans le lieu de Saint-Jean d'Alcas, au diocèse de Vabres. Lorsque ce monastère possédait autrefois un hospice à Lodève, il jouissait seulement de quelques propriétés au Mont-Cornils, près du village de la Coste, diocèse de Lodève.

» Parmi les lieux célèbres par de nombreux miracles et par le concours des fidèles qui les fréquentent, on distingue la chapelle de Saint-Fulcran, dans la nef de la cathédrale, la chapelle de Notre-Dame de Saint-Guiraud et la chapelle de la Sainte-Vierge de Montaigu, dans l'église des Récollets de Clermont [1]. »

Cette description se rapporte à l'an 1634, époque où Plantavit de la Pauze adressait son ouvrage au cardinal de Richelieu, et pourtant il n'y aurait que peu de changements à y faire pour rendre la ville reconnaissable aux yeux de ceux qui la visiteraient aujourd'hui. Telle qu'elle est, nous la jugeons suffisante à donner une idée exacte de l'ancien diocèse dont elle était la capitale.

Deux mots encore sur son état actuel. « La forme de la ville de Lodève est à peu près circulaire; à l'Orient, elle est adossée contre une haute montagne, prolongement de la chaîne de Larzac; à l'Occident, elle est bornée par l'Escandorgue, du côté du Nord, par le mont Grezac et par un riant vallon que la Lergue fertilise; enfin, du côté du Sud, par une suite de mamelons, sur le dernier desquels de vieux pans de mur, noircis par le temps, attestent l'existence passée du château féodal de Montbrun [2]. »

Le chapitre de la cathédrale dédiée à saint Geniès et à saint Fulcran avait l'évêque pour premier dignitaire; les trois autres étaient l'archidiacre, le précenteur et l'archiprêtre. Il se composait en outre de neuf chanoines dont un avait le titre de théologal. Le bas-chœur comprenait 11 prébendiers, 4 hebdomadiers et 4 bénéficiers diacres. Les dignités étaient à la nomination de l'évêque qui devait les conférer à un chanoine *de gremio :* les canonicats étaient à celle du chanoine en semaine : l'évêque avait son tour comme chanoine.

Les armoiries du chapitre étaient : *d'azur, à la croix d'or.*

Le diocèse, en 1790, comprenait 58 paroisses et cinq annexes;

[1] Plantavit de la Pauze.

[2] Docteur Rame.

les principales paroisses étaient : Lodève, Clermont, Canet, Montpeyroux, Celles, les Rives, la Vacquerie, Soumont, le Puech, Saint-Martin de Castries, Olmet, Saint-Martin de Combes, Saint-André de Sangonis. Le revenu de l'évêché de Lodève, suivant la *France ecclésiastique* de cette année, était de 36,000 livres et sa taxe en cour de Rome de 1,060 florins.

Le Concordat du 15 juillet 1801 a amené la suppression du diocèse de Lodève, compris presque tout entier dans le diocèse de Montpellier.

ÉVÊQUES DE LODÈVE.



Il n'y a pas d'Église qui doive autant à ses évêques. C'est ainsi que s'exprime la *Gallia christiana*, et ces paroles doivent s'entendre non-seulement dans ce sens que les évêques de Lodève ont fait en grande partie l'histoire de leur ville et de leur diocèse, mais encore que, grâce à eux, cette histoire parviendra à la postérité la plus reculée. Bernard de la Guionie, Briçonnet, et Plantavit de la Pauze, qui a judicieusement employé les matériaux laissés par ses deux prédécesseurs, seront donc nos guides dans les notices que nous allons donner. « Plût à Dieu, ajoute la *Gallia*, que dans chaque diocèse, sinon les évêques, au moins les chanoines, eussent pris la peine de recueillir les origines et les monuments de leurs Églises ! Ils avaient à leur disposition tous les documents qui peuvent illustrer l'histoire ecclésiastique, servir à l'intérêt public, fortifier la foi et la religion, confondre les hérésies; tandis qu'il nous a fallu, au prix de grandes et longues difficultés, de soucis nombreux et quelquefois vains, tenter de les trouver dans les archives de la France et même de l'étranger ! » On ne se dissimule pas cependant que l'ouvrage de Plantavit de la Pauze manque quelquefois de critique, surtout pour ce qui concerne les origines, et nous nous permettrons d'user des lumières que d'autres auteurs peuvent fournir pour éclaircir certaines difficultés. C'est pour ce motif que nous retrancherons tout d'abord de son catalogue les cinq premiers évêques qu'il y place, en donnant toutefois les raisons de cette suppression.

1° Saint Flour. — Voici sur ce nom la légende rapportée par Jean Plantavit. « Saint Flour, premier évêque de Lodève, est venu d'outre-mer, suivant une très-ancienne tradition, d'après laquelle il fut un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ, baptisé par lui, instruit par lui dans la divine sagesse, et nommé son fils spirituel. Saint Pierre, prince du sénat apostolique, l'envoya pour prêcher la parole divine dans la province Narbonnaise qu'on nomma dans la suite Gothique ou Occitanique,

dans le même temps où, sans doute, saint Martial, allait par la même autorité, la prêcher à Limoges, Ursin à Bourges, Julien au Mans, Mansuy à Toul, Front à Périgueux, Menge à Châlons et Euchaire à Trèves. Avant d'entrer à Lodève, il renversa les vieux chênes et les hêtres autour desquels les gentils avaient coutume de s'assembler pour se livrer à l'idolâtrie. Ayant ainsi détruit les monuments de la superstition hors de la ville, il annonça avec confiance la foi au peuple, et aussitôt le vœu du peuple entier le fit premier pasteur et évêque des âmes.

» Peu après, inspiré par l'esprit de son divin Maître, il se transporta avec quelques-uns de ses disciples au lieu nommé *Bolisma*, colline élevée, où il eut à souffrir d'une soif ardente; alors, nouveau Moïse, il frappa de son bâton la terre aride, et en fit jaillir une source si abondante, qu'elle n'a plus tari et qu'elle arrose le pays d'alentour. Enfin parvenu au sommet du mont *Indiciac*, chez les Arvernes, aidé du concours immense du peuple qui se rassemblait auprès de lui, il construisit la ville qui, de son nom s'appela *Floropolis* ou Saint-Flour. » Evidemment, cette légende n'est pas une preuve que saint Flour ait été évêque et encore moins le premier évêque de Lodève. Les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc*, font remarquer que cette légende n'est que du XIIIe siècle, et que l'épiscopat de saint Flour remonterait aux temps apostoliques (Baillet le place à la fin du IVe siècle); d'autre part, le siége épiscopal de Saint-Flour, n'a été érigé que par Jean XXII, en vertu d'une bulle du 20 février 1318; peut-être, ajoutent les Bénédictins cités plus haut, est-ce ce Flour qui, en 451, souscrivit avec les évêques des provinces méridionales des Gaules, la lettre écrite au pape Léon, et que de Tillemont croit avoir assisté au concile tenu à Arles en 450, au sujet de l'affaire de Lérins; peut-être aussi, disent-ils encore, est-ce l'évêque de Lodève dont il est parlé dans une épître du pape Boniface Ier, cet évêque qui mourut en 422, et dont le nom s'est perdu. Tous ces doutes, toutes ces conjectures contradictoires ou invraisemblables, nous indiquent la ligne que nous devons suivre et qui est de rejeter saint Flour de la nomenclature des évêques de Lodève. Cette conclusion n'empêche nullement qu'on ne croie à la légende; car pour que saint Flour ait été le premier pasteur de l'Eglise naissante de Lodève, il suffit, comme le dit très-bien M. Pâris, « qu'il y ait jeté les premières semences de la doctrine évangélique; il sera de même le premier pasteur de l'Eglise de Saint-

Flour, où il a répandu les lumières de la foi, en même temps qu'il a établi les fondements de la cité qui le révère. »

2° SYLVAIN. — Bernard de la Guionie indique Sylvain comme le contemporain de Smagius, évêque prétendu de Béziers, et comme le second évêque de Lodève. « Il assista, dit cet auteur, au concile d'Elvire tenu en 305, sous le règne de Constantin le Grand. » Or, au concile d'Elvire n'assista aucun évêque des Gaules, ni aucun évêque du nom de Sylvain.

3° SAINT AMANS. — La légende de saint Amans porte qu'il naquit à Rodez, et qu'il y fut élevé; que, foulant aux pieds le monde, la splendeur de ses vertus le rendit digne du trône pontifical de Lodève. Après avoir administré cette Eglise pendant quelque temps, et en avoir transmis le soin à son successeur, il revint à Rodez où il prêcha l'Evangile à ses concitoyens, et fut fait le premier évêque de cette ville. Sans continuer à traduire la légende rapportée par la Guionie et par Plantavit de la Pauze, nous dirons, avec les Bénédictins, que la légende est moderne et ne prouve rien contre le silence de la tradition de l'Eglise de Rodez, et contre le silence de la vie elle-même de saint Amans.

4° HELLADE. — François Graverol, avocat de Nîmes, place entre saint Amans et Hellade, un évêque du nom de *Basilien,* qui aurait siégé vers 381; mais comme il n'apporte aucune preuve de son opinion, nous n'entreprendrons même pas de la réfuter. Quant à Hellade, voici comment s'exprime Plantavit: « Hellade succéda à saint Amans en 451, lorsque le précédent évêque quitta Lodève pour aller répandre la foi dans son pays natal. C'est à la découverte du savant Polycarpe de la Rivière, prieur de la Chartreuse de Bompas, que l'on doit la connaissance de l'épiscopat d'Hellade; il l'avait puisée dans les écrits de Savaron, président en la sénéchaussée de Clermont d'Auvergne, sa patrie. On y lisait que cet évêque avait souscrit, en sa qualité, à l'épître synodique des évêques des Gaules, adressée en 451 au pape saint Léon, avec Rustique de Narbonne, Vénerius de Marseille, Constans d'Uzès, Maxime d'Avignon, Valère de Mende, Æthère de Maguelone, Anemius d'Albi, Eustache de Rodez et plusieurs autres. » A cela la *Gallia* répond avec raison que le manuscrit de Savaron ne mérite pas la confiance que Plantavit lui accorde, et que pour ce qui regarde la souscription d'un Hellade, évêque de Lodève, à la lettre synodique, ce n'est là qu'une conjecture sans une ombre de fondement.

5° Ranulfe. — « Ranulfe, dit Plantavit, est cité dans un très-ancien Bréviaire manuscrit, que notre église cathédrale conserve avec le plus grand soin. Il est mentionné dans l'acte de fondation de la léproserie, qui a existé sur les bords de la Lergue, au-dessous du couvent des Carmes, et dont on voit encore les débris. Il est compris dans la nomenclature de Bernard de la Guionie, sous l'année 492. » La raison tirée du Bréviaire aurait quelque valeur si on indiquait l'époque ou Ranulfe aurait siégé; cette époque n'est pas mieux déterminée par l'acte que l'on invoque : Plantavit n'a donc encore fait autre chose que s'abriter derrière l'autorité de Bernard de la Guionie, et cette autorité ne méritait pas tant de confiance.

On voit que nous sommes résolu à suivre le catalogue donné par la *Gallia*, tant que nous ne rencontrerons pas des raisons péremptoires de nous en écarter.

1. — MATERNE (506).

Le premier évêque, certainement connu à Lodève, est Materne, contemporain du pape Symmaque. Il assista, le 11 septembre 506, au concile d'Agde, tenu dans l'église Saint-André. A ce concile se trouvèrent vingt-quatre évêques, tous sujets d'Alaric II, roi des Visigoths. On y décréta 48 canons touchant la discipline ecclésiastique. Parmi les évêques souscripteurs, remarquons, outre Materne, évêque de Lodève, Sedat de Nîmes, et Sophrone d'Agde.

2. — DEUTÈRE (535).

Deutère ou Dentère, au temps de Justinien le Grand, empereur, et de Théodebert, roi des Francs, fut envoyé au nom de quinze évêques, au concile de Clermont en Auvergne, en 535 et non en 541, comme le dit Plantavit (Voir Labbe, tome IV, col. 1805).

Eliminons encore ici de la nomenclature de Plantavit l'évêque *Ædibe*; mais d'abord, énonçons les affirmations du docte monographe. « Ædibe, dit-il, est mentionné dans le Catalogue de la Guionie, comme étant allé traiter certaines affaires de son Eglise de Lodève à la cour du roi Childebert, et comme ayant, à cette occasion, assisté au troisième concile de Paris, sous le pape Jean III, en l'année 559, avec quatorze autres évêques

choisis dans les diverses parties des Gaules, pour réprimer les convoitises de ceux qui, par un horrible sacrilége, avaient, quelques années auparavant, usurpé les biens et les droits de l'Église, en suite de la guerre civile. Sirmond en parle dans ce sens au tome Ier des *Conciles de France.* » Il est vrai qu'un Ædibe a souscrit les actes du troisième concile de Paris, en y apposant sa signature, en 557 et non en 559, mais rien ne prouve qu'il fût évêque de Lodève, ni même qu'il fût évêque de quelque autre ville, et Sirmond, qu'on nous allègue, n'est pas plus explicite sur ce point que les autres auteurs rapportant les actes du même concile.

3. — AGRIPPIUS ou AGRIPPIN (589).

Agrippin ou Agrippius, évêque de Lodève, est nommé parmi les souscripteurs du troisième concile de Tolède, tenu sous le pontificat du pape Pélage, en 589 : ainsi l'attestent Baronius et Binius. Dans ce concile, les Ariens, qui avaient abjuré leur hérésie, embrassèrent la foi catholique. Le même évêque assista ensuite au concile de Narbonne, avec sept autres évêques de la même province. Bernard de la Guionie nous apprend que notre évêque y fit décréter, par ses exhortations, la réforme de la discipline ecclésiastique.

4. — LÉONCE ou LÉONCIEN (610).

L'évêque de Lodève, que Plantavit, à la suite de plusieurs autres auteurs, appelle Léonce, est appelé Léontien, par le cardinal d'Aguirre. Avec Serge, évêque de Narbonne, et avec les sept autres évêques de la même province, il souscrit l'édit de Flavius Gondemar, par lequel l'Église de Tolède est déclarée métropole de la province de Carthagène tout entière. C'est à cette époque que le roi Reccarède, grâce au zèle apostolique du goth Léandre, nouvellement converti, ramena à la foi orthodoxe presque toute l'Espagne et la Gaule occitanique.

5. — ANATOLE (633).

Anatole, recommandé par sa science et par ses talents d'administrateur, figura comme évêque de Lodève à deux conciles qui se tinrent, dans l'espace de cinq ans, à Tolède, savoir : au

quatrième, le 9 décembre 633; au sixième, le 6 janvier 638; sous la présidence de Selva, avec Atalieu, évêque d'Elne, sous le roi Chintillan. Plantavit et les frères de Sainte-Marthe veulent qu'Anatole ait aussi assisté au cinquième concile de Tolède en 636; mais dans les souscriptions des actes de ce concile, on ne trouve aucun nom d'évêque de la Septimanie, si ce n'est toutefois celui d'Elpide, indiqué comme évêque de Carcassonne, tandis qu'Elpide, ainsi que le constatent un ancien manuscrit et diverses souscriptions dans les conciles tenus plus tard à Tolède, était évêque de Tarragone. Le mot Carcassonne a été, par erreur, mis pour Tarragone.

Le pape Honorius donna, le 20 mai 638, une bulle spéciale par laquelle le nombre des chanoines de l'église cathédrale de Lodève est fixé à douze, sans que aucune autorité, autre que celle du Siége apostolique, puisse le réduire ou l'augmenter.

6. — FIRMIN (652).

Firmin, dit Plantavit de la Pauze, fut appelé à Narbonne sous le pontificat de Martin I[er], avec les autres évêques de la province, pour déléguer deux d'entre eux au huitième concile de Tolède. Le choix tomba sur Georges, évêque d'Agde, et sur Sylvestre, évêque de Carcassonne. Les deux délégués s'y trouvèrent rendus au commencement de l'année suivante; leurs noms figurent avec leurs qualités au bas des actes de ce concile rédigés en 653.

Le huitième concile de Tolède, commencé le 16 décembre 653, et terminé en janvier 654, fut souscrit par vingt-deux évêques. Recesvinte, 28[e] roi des Visigoths, y lut sa profession de foi, par laquelle il recevait les quatre conciles généraux.

Firmin n'a été connu ni des Sainte-Marthe, ni de Catel; Plantavit de la Pauze, après la Guionie, et la *Gallia* après Plantavit, n'en disent que ce que nous venons de transcrire.

7. — ANSEMOND (683).

Ansemond, évêque de Lodève, se fit représenter par Gisebert, diacre, son procureur, au quatorzième concile de Tolède, avec trente-neuf évêques ou leurs vicaires, le 4 novembre 683.

Catel nomme seulement cet évêque qui, ainsi que plusieurs de ses prédécesseurs, et même encore plusieurs de ceux qui lui

ont succédé, ne serait point connu, s'il n'avait assisté à quelque concile.

Après Firmin, Plantavit de la Pauze place EUGÈNE à propos duquel il s'exprime ainsi : « Eugène, sous le pontificat de Serge, assista avec Ervige de Béziers, au XVIIe concile de Tolède, ainsi qu'en font foi un ancien manuscrit espagnol et la nomenclature de la Guionie; c'était en 694 de Notre Seigneur et la septième année du règne d'Egiza. » Or, répond la *Gallia christiana*, il n'y eut, de la province de Narbonne, que l'évêque de Béziers qui assista au XVIe concile de Tolède en 693; et le nom d'aucun des évêques qui assistèrent en 694 au XVIIe n'est parvenu jusqu'à nous : sur quel fondement peut-on donc s'appuyer pour classer Eugène parmi les évêques de Lodève?

Bernard de la Guionie et Plantavit de la Pauze, classent ensuite BERNECHAIRE, ci-devant chapelain du roi des Francs, Dagobert II, lequel aurait été fait évêque de Lodève en 711, et ensuite transféré sur le siége de Paris. Mais le Bernechaire, évêque de Paris, ne nous est connu que de nom, et quant au fait de sa translation, la Guionie se contente de l'affirmer. On sait du reste, qu'à cette époque, les translations étaient très-rares.

Les Bénédictins et Catel se taisent sur CHRISTIAN, que Plantavit classe après Bernechaire sans plus de raison. Voici du reste sa notice : « Christian, ex-abbé du monastère des Deux-Jumeaux, Ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Langres, au temps de l'empereur de Constantinople, Léon III, de Thierri, fils de Dagobert son successeur au trône, sous Grégoire III, en l'an 732, occupa ce siége. » La seule autorité de Plantavit est encore ici celle de Bernard de la Guionie qui n'est pas suffisante, surtout si l'on sait que le Christian qui, d'abbé des Deux-Jumeaux, devint évêque, à cette époque (721), selon le Cointe, mais évêque d'Amiens et non de Lodève.

MICHEL, selon Plantavit aurait succédé à Christian et aurait été le XVIIe évêque de Lodève. « Il était, dit notre auteur, contemporain de Pepin, père de Charlemagne; il est mentionné parmi ceux qui furent appelés au concile de Rome en 769, contre les iconoclastes dans une lettre particulière du pape Etienne IV en 769. Ainsi le rapporte Bernard de la Guionie. On croit aussi qu'il assista au concile de Narbonne, célébré le 27 juin 791, pour mettre un terme au différend qui s'était élevé entre les évêques de Maguelone et d'Urgel, au sujet de quelques possessions. » — La lettre du pape Etienne IV sur laquelle on

s'appuie ici est suspecte, pour ne pas dire fausse, et ne peut nullement servir de preuve. La présence de Michel au concile de Narbonne, en 791, n'est pas mieux attestée : ni Baluze, ni aucun des collecteurs de conciles ne le citent parmi ceux qui souscrivirent les actes de celui-ci. La *Gallia christiana* n'hésite guère à qualifier l'affirmation de notre auteur d'un mot très-dur : *absurdité.*

« Nébride, dit la Guionie est rappelé dans l'antique document de la fondation du monastère de Saint-Sauveur dans la vallée de Gellone, de l'Ordre de Saint-Benoît, vulgairement nommé Saint-Guillem-le-Désert, que saint Guillaume, comte de Toulouse et duc d'Aquitaine, fit construire à ses frais dans le diocèse de Lodève, dont il était également comte-suzerain. Après des dépenses royales pour le construire, ce seigneur le dota de très-amples revenus; il y renferma, séparés, des moines et des nonnes; et lui-même s'y retira et y prononça ses vœux, après avoir quitté la cour de l'empereur, en 806. Il convient d'insérer ici, pour l'utilité des lecteurs et pour la gloire de notre Église, la vie de ce grand personnage... » Suit la légende de saint Guillaume que nous rapporterons lorsque nous traiterons du monastère qui lui doit sa fondation. Ce que nous ne pouvons renvoyer plus loin, c'est que Nébride n'est nommé ni dans les chartes de fondation du monastère de Gellone, en 804, ni dans la vie de saint Guillaume par Mabillon, ni dans l'*Histoire des comtes de Toulouse*, par Catel : chapitre 6, livre I.

Voilà encore cinq noms à retrancher de la liste de Plantavit de la Pauze.

Catel, de son côté, introduit un *Raimond*, évêque de Lodève, qui, le 10 octobre 804, aurait assisté à la dédicace de l'église d'Aniane. Cet épiscopat n'a pas plus de consistance que les précédents et s'évanouit comme eux devant une consciencieuse critique. Les retranchements que nous opérons prouvent cependant une chose, c'est que la série des évêques de Lodève n'est pas complète, qu'il y a des lacunes importantes; mais quoi d'étonnant à cela? Les efforts de l'idolâtrie, les longues luttes des conquérants successifs, Visigoths, Francs et Sarrasins, qui se poussaient et repoussaient du côté de l'Espagne : il n'en faut pas tant pour expliquer une de ces deux choses : ou que le siége épiscopal de Lodève ait été par intervalles longtemps inoccupé; ou que l'histoire de ses évêques ait irrévocablement péri dans les désordres et les ravages de la guerre.

8. — SISEMOND (817).

« Sisemond, dit Plantavit de la Pauze, était surnommé le Vénérable, et fut le successeur immédiat de Nébride, d'après la Nomenclature de la Guionie et le Répertoire de Briçonnet. Louis le Pieux le prit, lui et ses vassaux, sous sa protection immédiate, par un diplôme du 19 mai, l'an 4 de son règne, 824 du salut, indiction Xe, au palais royal de Nimègue. L'église de Saint-Amans, non loin de la ville de Lodève, lui avait été d'abord accordée; celles de Saint-Martin et de Saint-Pierre lui furent aussi cédées, ainsi que les vallées de Lauroux et de Pégairolles, comme il est dit plus en détail dans le *Répertoire des priviléges.* » Entendons ces concessions dans le sens de fiefs, leudes ou seigneuries, emportant des droits de domaine ou des redevances à percevoir : c'est ainsi du reste que les priviléges des évêques commençaient ordinairement pour grandir jusqu'à s'étendre sur le diocèse tout entier.

Les années du règne de Louis le Pieux se comptent ou du mois de septembre 813, époque où il fut associé à l'empire par son père Charlemagne, ou du mois de février suivant, époque où il succéda à son père; en tout cas, la 4e année de son règne tombe en 817, indiction X, et non en 824, indiction II, comme l'écrit Plantavit de la Pauze qui va nous offrir encore deux noms d'évêques à éliminer. Ce sont :

Raoul. — « On trouve, dit notre auteur, dans la Nomenclature de la Guionie, que Raoul gouvernait l'Eglise de Lodève en 840, sous le pontificat de Grégoire IV, qui, la 13e année de son règne, ordonna à l'archidiacre et à l'archiprêtre de l'Eglise de Narbonne, d'écouter et d'accueillir la plainte de cet évêque contre les chapelains des églises de Saint-Laurent et de Saint-Barthélemi, du lieu de Saint-Guillem-le-Désert, qui lui refusaient le respect et l'obéissance dus au pontife lui-même, afin que la chose bien examinée, ils lui fissent droit par l'autorité pontificale à eux déléguée. » Qui croira que trente-six ans après la fondation du monastère de Gellone, dans un lieu désert et sauvage, il s'y fut déjà formé un village ayant deux paroisses, dont les chapelains refusassent obéissance à leur évêque, de manière qu'il fallût faire intervenir le Pape lui-même? L'église de Saint-Barthélemi ne devint paroissiale qu'au XIIe siècle, et ne pouvait par conséquent avoir de chapelain au IXe. Cette

intervention d'un pape Grégoire, devrait donc être attribuée à Grégoire VII ou même à Grégoire IX et non à Grégoire IV.

« AUDEBERT, dit Plantavit, est substitué à Raoul par la Guionie, et est donné par lui comme ayant assisté, avec plusieurs autres évêques et abbés des différentes parties de la France, au concile de Pîtres, en 862, concile que Charles le Chauve daigna honorer de sa présence. » Il est vrai que le premier concile de Pîtres commença le 25 juin 862, et qu'il dura jusqu'à l'année suivante; il est vrai que ce concile est appelé national, parce que les divers évêques de France y avaient été convoqués : mais le nom d'Audebert, évêque de Lodève, ne s'y trouve pas mentionné parmi les souscripteurs. De plus, Tatila, dont nous allons parler, était certainement évêque de Lodève depuis 844, et par cela seul, l'épiscopat d'Audebert devient une invention inutile et embarrassante.

9. — TATILA (844).

Tatila ou Totile siégeait en 844, car c'est à lui que Charles le Chauve confirma les donations faites par son père Louis le Débonnaire, à l'évêque Sisemond, confirmation qui eut lieu dans le monastère de Saint-Sernin le 28 mai, pendant le siége de Toulouse par les troupes de l'empereur. Plantavit, après la Guionie et Briçonnet, reporte ce fait à l'année 879, et dit qu'alors la ville de Toulouse était assiégée par les Normands; or, en cette année, il n'y eut point de siége fait par les Normands, ainsi que le prouve le silence de tous les historiens à ce sujet; par surcroît, l'empereur Charles le Chauve était mort en 877. « Ce prince, ajoute Plantavit, donna de plus à Tatila le village de Salasc, dans le comté de Lodève, avec le lieu de Carlencas, dans la vicomté de Béziers. Il est du moins certain qu'il les lui restitua de son autorité royale, les comtes Milon et Arnaud, les ayant enlevés à l'Eglise de Lodève, à qui Charlemagne les avait d'abord concédés. » Ceci doit encore être mis sous l'année 844, où, selon Mabillon, le prince dont il s'agit fit divers édits en faveur des églises. Cette erreur de date de notre chronologiste le conduit à d'autres erreurs concernant les épiscopats qui vont suivre.

10. — SAINT GEORGES (863-884).

« Saint Georges succéda bientôt à Tatila. Il était, suivant le *Légendaire de Lodève* et le *Cartulaire de Conques*, d'un sang illustre et originaire de Rodez. Pendant son enfance et son adolescence, il ne cessa d'appliquer docilement son esprit à l'étude des arts libéraux. Lorsqu'il en fut pleinement instruit, il se livra aux divines Ecritures et y devint bientôt plus savant que ses maîtres. Sévère et rigide pour lui-même, il infligea volontairement à son corps des mortifications et des macérations continuelles; fervent dans la charité, sobre et pudique, savant et éloquent, humble, doux, il fut aussi distingué par sa piété et par ses mœurs qu'il l'était par son éducation et son instruction.

» Elevé dans le monastère de Conques, ses précepteurs achevèrent de le former à la divine milice, il y reçut la prêtrise et prit l'habit monastique selon la règle de Saint-Benoît. Dieu voulut ensuite qu'il vécut plusieurs années dans le monastère de Vabres du même Ordre et du même diocèse, fondé par Raimond Ier, comte de Toulouse, sous Adalgise, son premier abbé, comme un simple, mais dévot et vigilant religieux. Là, dans les jeûnes fréquents, les longues veilles, les prières continuelles, les gémissements et les soupirs, il demandait grâce pour ses fautes et pour celles du peuple. Dans ses rapports avec ses frères, il se montrait toujours plein de douceur et de gaîté. En somme, il donnait aux moines présents et laissait aux moines à venir le modèle admirable d'une vie où ils pouvaient apprendre les débuts, les progrès, la persévérance dans la voie qui mène à la perfection et à la sainteté. De là enfin, il fut appelé à la dignité épiscopale et fait évêque de Lodève en 880. On célèbre sa fête solennelle le 9 novembre.

» Ses vénérables reliques étaient honorablement placées et révérées dans la cathédrale de Saint-Genès, avec celles d'autres saints, avant le pillage et les profanations sacriléges que leur firent subir les calvinistes. »

Ce qui précède est la légende de notre saint Georges traduite du latin de Plantavit de la Pauze, et à laquelle il ajoute que Charles le Chauve donna dans la suite à l'évêque Georges les redevances de la ville de Lodève (*Telonium*), ensemble celle des dépaissances, des vignes, des champs et des maisons du lieu de Sallelles. De cet acte de la royale libéralité faisaient foi

le grand Répertoire des actes de l'Eglise de Lodève et la Nomenclature de Bernard de la Guionie. Ces deux documents ont malheureusement péri lors de la Révolution.

Nous ne pouvons rien ajouter ni rien retrancher à cette notice; mais nous devons corriger les dates. Charles le Chauve étant mort en 877, n'a pu faire des donations à l'évêque Georges, qui n'aurait été appelé à l'épiscopat qu'en 880, d'autant plus que ces donations n'eurent lieu qu'un certain temps après la promotion du saint moine au siége de Lodève. Cette promotion a dû avoir lieu vers 863, et les libéralités de Charles le Chauve vers 877.

11. — MACAIRE (884).

Macaire succéda à saint Georges en 884. Nous savons par les Bollandistes, que ce prélat ne put se rendre, parce qu'il était malade, au sacre de Théodard, archevêque de Narbonne, sacre qui eut lieu le dimanche 15 août 885. Le pape Adrien III confirma en sa faveur les donations et les concessions faites aux évêques ses prédécesseurs, par Charlemagne, par Louis le Pieux et par Charles le Chauve. La bulle de confirmation est datée de la veille des nones de juin de la deuxième année du pontificat de ce pape, c'est-à-dire, du 4 juin 885.

Macaire assista au concile tenu, le 17 novembre 887, par Théodard, archevêque de Narbonne, à Notre-Dame du Port, et où l'on prononça la déposition d'Ermemire, évêque intrus de Girone.

12. — AUTGAIRE (906).

Autgaire (autrement nommé Autger et Audkaire) souscrivit à la charte que Emma, abbesse de Saint-Jean-Baptiste, présenta à l'assemblée d'évêques, présidée par Arnuste, archevêque de Narbonne, dans l'église de Sainte-Croix à Barcelone, en 906, indiction VIIIe. L'année suivante, il assista à un autre concile tenu à Saint-Thibéry, dans le diocèse d'Agde (907), et où, comme dans le précédent tenu à Barcelone, fut agitée la question de l'Église de Vich. Il assista également, le 3 mai 909, à celui de Jonquières où le comte Suniaire fut absous des censures qu'il avait encourues. Huit évêques s'y trouvèrent, et le nôtre y signa *Audgerius*.

Plantavit place le concile de Jonquières en 894, et en celà il suit l'autorité de Sirmond : c'est une erreur qui va l'entraîner dans une autre plus considérable et lui faire imaginer trois évêques pour remplir le vide ainsi fait dans sa Chronologie. Ces trois évêques seraient :

RODOLPHE : « Au témoignage de la Guionie, Rodolphe, dirigea pendant deux ans l'Église de Lodève, d'où il fut transféré à Laon, sur la demande du roi de France Charles III, dit le Simple. On croit qu'il assistait au concile de Port, tenu le 19 avril 897, par ordre d'Arnuste, archevêque de Narbonne, d'après Sirmond. Baronius, Binius, et le même Sirmond attestent que deux ans après il se trouvait au concile de Soissons ou de Trosli, sous le pontificat de Serge III, avec Hervée, son métropolitain. » Ainsi s'exprime Plantavit de la Pauze.

A quelle époque Rodolphe aurait-il dirigé l'Église de Lodève? Quand fut-il transféré à l'évêché de Laon? Notre auteur ne le dit pas et pour cause. S'il a été évêque de Lodève pendant deux ans, c'est avant l'an 900, et alors il n'a pu succéder à Autgaire qui siégeait encore en 909. D'autre part, il n'a assisté ni au concile de Port ni à celui de Soissons en 899, comme le prouve la *Collection des conciles* de Labbe. A cette époque, le siége de Laon était bien occupé par un prélat appelé *Rodolphe*, mais cet évêque gouvernait déjà cette Eglise en 894, et sa mort n'arriva qu'en 921. Ces dates seules infirment l'opinion de Plantavit.

« HÉRIMAN, dit Plantavit, n'est connu pour avoir gouverné l'Église de Lodève que par une bulle du pape Jean X, du 15 février 915, à lui adressée, et par laquelle sont confirmées en sa faveur toutes les concessions faites par ses prédécesseurs à cette même Église (Extrait de la *Nomenclature* de Bernard de la Guionie). » Cette bulle n'a pas été connue des Bénédictins qui, cette fois, ne font pas même à notre chronologiste l'honneur d'une contradiction, et passent à Thierri qu'ils considèrent comme le successeur immédiat d'Autgaire. Ils en font autant pour le suivant.

HILDUIN-TASSON. « Ex-moine de Lobbes, Hilduin-Tasson fut fait évêque de Lodève l'an 925, et cinq ans après, il en fut expulsé, j'ignore pourquoi. Il eut alors recours à Hugues son allié, duc de Provence et roi d'Italie ; grâce à cette protection, il fut fait évêque de Vérone et enfin élevé au siége métropolitain de Milan en 933, et mourut en 941 (Extrait de Robert, *De Mediolanensibus archiepiscopis*, et d'un auteur d'une *Histoire des*

rois d'Italie). Mon très-cher ami dom Polycarpe de la Rivière m'a communiqué l'an passé ce dernier livre, mais j'ai oublié le nom de l'auteur. »

Ce motif qu'on ignore, cet oubli du nom de l'auteur de cette *Histoire des rois d'Italie* nous indiquent déjà que Hilduin-Tasson n'a pas d'existence prouvée. D'ailleurs, et nous nous en tenons à cette raison, dès l'an 911, Thierri est évêque de Lodève, et le demeure jusqu'en 949 : ce seul fait exclut Hériman et Hilduin-Tasson.

13. — THIERRI (911-949).

Thierri ou Theuderic est compté parmi les évêques qui célébrèrent un concile, l'année 911, indiction XIVe, à Fontcouverte, dans le territoire de Narbonne. Les évêques assemblés dans l'église du bienheureux martyr saint Julien, terminèrent le différend qui divisait les évêques d'Urgel et de Pallarie sur la délimitation du territoire de leurs diocèses. En 914, il est nommé, avec plusieurs autres évêques, dans une lettre du pape Jean X, en faveur d'Agius, archevêque de Narbonne, contre Gérard. En 937, nous le trouvons assistant à la dédicace de l'église du monastère de Saint-Pons de Tomières que Raimond Pons, comte de Toulouse, venait de faire construire. De cette cérémonie, Thierri se rendit, avec un grand nombre d'autres prélats qui l'avaient embellie de leur présence, au concile d'Ausède, où la même dédicace fut confirmée. Citons la clause suivante de l'acte de dotation d'après Catel : « *Et pour expliquer cela complètement ou pour réprimer l'audace de ceux qui oseraient l'entreprendre, tous les évêques qui ont assisté à la dédicace de cette église ont enchaîné par les liens de l'anathème quiconque (Dieu nous en préserve !) se montrerait contraire aux moines ou à leurs intérêts. Or, ces évêques sont Aymeric de Narbonne, Wisand de Carcassonne, Rodoald de Béziers et Théoderic de Lodève.* »

En 940, notre évêque souscrivit la charte d'Aimeri, archevêque de Narbonne, pour le monastère de Saint-Pons de Tomières, et à celle de Rodoald, évêque de Béziers, donnée au mois d'août de la même année, en faveur de la même maison. Deux ans après, il échangea le village de Soubès contre l'église de Saint-Jean *de Plenis*, vulgairement de la Blaquière.

La sainteté de ses mœurs devint si célèbre, que son nom et sa bonne odeur (ce sont les propres termes du Cartulaire cité par

Plantavit), se répandirent merveilleusement parmi tous les peuples voisins, à tel point que les nobles les plus puissants recherchèrent avec ardeur sa bienveillance et son amitié. Il mourut le 3 (ou le 7) janvier 949, selon le Nécrologe de l'Eglise de Lodève.

On vient de voir les raisons péremptoires qui nous ont fait éliminer Hériman et Hilduin-Tasson. Le grand évêque dont nous venons de parler est le 29ᵉ sur la liste de Plantavit et le 13ᵉ dans la nôtre.

14. — SAINT FULCRAN (949-1006).

Thierri annonçait dignement l'illustre évêque dont nous allons transcrire la vie. Traduisons d'abord, sauf à revenir sur quelques détails, la notice que lui consacre Plantavit de la Pauze.

« Saint Fulcran, Folcran ou Folcrand, d'un sang noble, de mœurs saintes, très-versé dans la connaissance des belles-lettres, fut élevé dès ses premiers ans dans le palais du savant évêque Thierri et fut appelé à lui succéder sur le trône épiscopal de Lodève, la même année que Thierri le quitta avec la vie. Sa légende que nous donnons aux lecteurs est tirée des plus anciens Bréviaires de notre Eglise, manuscrits ou imprimés naguère par nos ordres.

» Fulcran est né sur le territoire du Lodévois, qu'on nommait autrefois *Lutevois*, province Narbonnaise. On rapporte que Eustorgie, sa mère, fille du comte de Substantion, étant enceinte de lui, eut une vision dans laquelle il lui sembla voir, au lieu d'un enfant dont elle était accouchée, un arbre touffu, chargé de fruits; sous l'ombrage de cet arbre, beaucoup d'hommes venaient se reposer et se livrer à la joie. La personne à qui elle raconta cette vision pour lui en demander son avis fit une réponse presque divine, c'est-à-dire, qu'elle enfanterait un fils qui occuperait une place sublime dans l'Eglise et aurait un grand mérite aux yeux de Dieu ; qu'il serait pour de nombreux fidèles un arbre sous les rameaux duquel ils trouveraient le repos le meilleur, que là ils prendraient de nouvelles forces pour accomplir de bonnes œuvres ; que cet arbre les protégerait de ses fruits comme de ses branches ; qu'ils y seraient en quelque sorte ornés de fleurs, nourris de sa doctrine et des fruits de ses vertus. Cette prédiction s'est bien réalisée.

» La comtesse fut extrêmement joyeuse de cette réponse, elle

plaça tout son amour en ce fils qui n'avait pas encore vu la lumière, et demanda avec supplication à Dieu que tout ce qu'elle avait entendu, elle pût en être témoin.

» L'enfant naquit, grandit et fut livré, pour être instruit dans les lettres, à des maîtres sous lesquels il apprit rapidement la connaissance des saintes Ecritures et de ce qui a rapport au culte divin et au salut des âmes. Le Seigneur l'avait prévenu des douceurs de ses bénédictions, lui dévoilant les voies de la vie et de la salutaire sagesse. Enfant docile, plein d'esprit et d'amabilité, il ne parlait pas encore qu'en lui se révélait une âme bonne, à qui toujours il fut doux de fréquenter l'église et d'écouter ou de pratiquer la lecture selon les forces de son âge. Quant aux mœurs et aux progrès dans la vertu, il dépassa toujours ceux des jeunes gens de son âge et même ses précepteurs : à la courte durée de son apprentissage, on vit bien que la grâce elle-même était sa maîtresse. Par la modestie de son visage qui correspondait à la pureté de son âme, il plaisait à tout le monde, et la noblesse de son extérieur rehaussait encore la noblesse de son origine. C'est à une telle enfance que succéda pour Fulcran une adolescence plus belle encore.

» Arrivé à l'âge où quelques poils follets croissaient sur ses joues, on put voir qu'il grandissait en même temps en grâce et en sagesse devant Dieu et devant les hommes. L'amour de la chasteté et de la virginité était si bien dans ses veines et dans la moëlle de ses os, qu'il aurait préféré perdre la santé du corps et tout autre bien que de perdre ces vertus; il détestait tout ce qui leur était contraire comme une peste mortelle : en effet, il les garda intactes jusqu'à la fin de sa vie, ainsi qu'il le déclara lui-même, sur le point de mourir, en présence du corps de Jésus-Christ, qu'il allait recevoir en viatique. Du reste, son corps inanimé fut reconnu vierge, le tombeau le rendit, après un long séjour, sans trace de corruption, comme le saint l'avait préservé de toute souillure.

» Montant successivement les degrés de l'ordre ecclésiastique, il reçut le diaconat, puis la prêtrise, qu'il honora en sa personne par une vie et des mœurs plus pures. Il fut si rigoureux à macérer sa chair pour la garder chaste, qu'il ne cessait de lui infliger les peines de la faim, de la soif, du froid, de la nudité, des veilles et des fatigues sans nombre. On le vit toujours rejeter avec mépris l'usage des riches vêtements et les tables délicatement servies. Lorsque, pour l'honneur de sa dignité

épiscopale, il portait des vêtements de prix, sur sa chair il avait un cilice. Il passait les nuits en oraison, répandant des larmes, qu'il offrait à Dieu, avec ses ardentes prières. Ainsi s'efforçait-il, selon la doctrine de l'Apôtre, d'être maître de son corps, pour en faire, devant le Seigneur, un vase d'honneur sanctifié, prêt à accomplir toute bonne œuvre.

» En ce temps-là vivait Thierri, évêque de Lodève, homme digne d'éloges, probe et savant. Il avait tendrement aimé Fulcran dès sa première enfance, et avait veillé avec attention sur son éducation et sur ses mœurs. Celui-ci, dès qu'il fut prêtre, vécut chez son évêque, et monta si rapidement de vertu en vertu, qu'il conquit la faveur de tout le clergé et de tout le peuple. De tous les cœurs allait vers lui l'amour tendre et respectueux qu'on aurait pour un père, et Thierri lui-même brûlait du désir de l'avoir pour successeur sur le siége de Lodève.

» Thierri mourut. La ville entière s'entendit avec Eudes et Heldin, ses chefs, et demanda pour seigneur et évêque le vénérable prêtre Fulcran, nommé depuis peu archidiacre de Maguelone. Les chanoines de l'église cathédrale acquiescèrent avec d'autant plus de plaisir à ce vœu du peuple, qu'ils se promettaient eux-mêmes d'élire celui que le peuple leur demandait. Aussi, à l'unanimité des voix nommèrent-ils Fulcran pour pasteur et évêque des âmes : le peuple leur répondit par un immense applaudissement. A cette nouvelle, l'homme de Dieu fut pris d'une terreur extrême; il chercha à se cacher pour fuir ensuite. Ce fut en vain. On le découvrit, on le conduisit à Narbonne, chef-lieu métropolitain de la province; là, sa nomination confirmée, il fut sacré par l'archevêque Aimeri, dans la basilique de Saint-Paul, le 4 février 949. Il revint ensuite prendre possession de son siége, aux acclamations universelles du peuple et du clergé.

» Ainsi, devenu évêque, la renommée de ses vertus éclata davantage, et de nombreux miracles la justifièrent. Sincèrement dévoué à la foi et au culte de Dieu, sobre, chaste, doux et souverainement miséricordieux; son affection compatissante à l'égard des pauvres, des indigents, des veuves et des orphelins, était si grande, qu'il soulageait leur misère et leur indigence, autant qu'il était en son pouvoir de le faire. A toutes les fêtes du Seigneur et des Apôtres, et pendant tout le Carême, il servait lui-même à table douze pauvres, leur lavait les pieds en personne, et leur fournissait les vêtements dont ils avaient besoin.

» Un aveugle habitait la campagne, dans le diocèse d'Albi; il

fut averti en songe de se rendre sans tarder près de l'évêque de Lodève, de laver ses yeux éteints de l'eau qui aurait servi à l'ablution des mains du prélat, et qu'ainsi il recouvrerait la vue. A son réveil, il prend la route de Lodève, se met en rapport avec les serviteurs de Fulcran, et leur dit l'avis qu'il a reçu de Dieu dans son sommeil. Ceux-ci le croient, et vont se jeter aux pieds de l'évêque, le priant d'avoir pitié de l'aveugle. Lui, refusant de les entendre, les écarta par ces paroles : *Je ne suis pas digne que Dieu se serve de moi pour opérer de semblables prodiges.* Néanmoins, vaincu par leurs instances, il offre à Dieu le très-saint sacrifice de la messe pour l'aveugle; la messe achevée, il se lave les mains, et sort de la sacristie plus tôt que d'habitude. On donna à l'aveugle l'eau de l'ablution, et à peine en eut-il mouillé ses yeux, qu'il vit clairement et distinctement; aussitôt, il poussa des cris de joie, rendant grâces à Dieu et au saint évêque.

» Une maladie pestilentielle sévissait à Lodève, et y faisait de très-nombreuses victimes. Le saint pontife offrit pour son troupeau l'Hostie sans tache, puis alla jeter sur les habitants de l'eau bénite de maison en maison : la maladie disparut de la cité.

» Un jour, il avait visité un noble clerc, seigneur du lieu de Neffiès, et très-dangereusement malade; il en avait obtenu la donation de certains biens en faveur du monastère de Saint-Sauveur qu'il venait de fonder. Le malade voyant l'évêque se retirer pour une affaire urgente, le pria instamment de revenir vers lui, sans retard, après son affaire terminée. Dans l'intervalle, la maladie s'aggrava et le moribond perdit tout à fait la parole. L'évêque revient et apprend d'un frère et d'autres parents du malade, qu'ils avaient vu près de trépasser, qu'en son absence il a révoqué la donation faite au monastère. Fulcran, n'ajoutant aucune foi à ce mensonge sacrilége, s'approche du moribond qui va exhaler le dernier soupir et l'appelle par son nom. Celui-ci reprend des forces et recouvre la parole, et sachant pourquoi on l'a rappelé à la vie, il déclare fermement que non-seulement il n'a pas révoqué sa donation, mais qu'il veut qu'elle soit perpétuelle et irrévocable. Cela fait, il se recommande de nouveau aux prières du bienheureux Fulcran, et s'endort en paix dans le Seigneur.

» Il y avait dans le diocèse de Lodève un château, très-bien défendu par sa position; dans le pays on l'appelait Gibret, et il appartenait au domaine du bienheureux Fulcran. Des brigands s'y

étaient établis, comme dans un endroit très-propre à recevoir en sûreté le fruit de leurs rapines. L'homme de Dieu fut pris d'un vif désir de recouvrer un fort qui était sa propriété et qui servait d'abri à un ramas d'hommes perdus de crimes. Il s'arme et va rapidement les attaquer. Le fort est entouré, mais il paraît inexpugnable. Ce que voyant, Fulcran invoque la très-sainte Trinité et fait trois fois le tour de la place. O merveille! à la troisième fois, les murailles s'écroulent de tous côtés, et les assiégeants peuvent de toutes parts pénétrer dans le fort. Le château pris, les brigands désespérant d'avoir la vie sauve, viennent se jeter aux pieds de Fulcran et le prient humblement d'épargner leurs jours. L'homme de Dieu les exauça sans peine, et moyennant des ôtages qu'il garda, il ordonna de les laisser aller libres et saufs avec tout le butin, fruit de leurs violentes expéditions : ainsi leur apprit-il à ne plus jamais rien tenter de semblable à l'avenir. Tout l'univers connut alors que Dieu avait envoyé son saint, qu'il avait écouté sa prière et qu'il brise les forces comme les murailles de ses ennemis. Ce prodige si remarquable fut divulgué dans tout le voisinage par ceux, en grand nombre, qui l'avaient vu de leurs yeux et qui en glorifiaient en tous lieux le Dieu tout-puissant. Ainsi fut renouvelé le miracle fait autrefois par Josué. En effet, ce chef fit pendant sept fois en sept jours le tour des murailles de Jéricho avec l'arche d'alliance, et au septième tour, les murs s'écroulèrent aux acclamations du peuple; ici, au troisième tour, par les prières du bienheureux Fulcran que représentait jadis l'arche d'alliance, les murs de Gibret s'écroulent. De même encore que, par l'imprécation de Josué, Jéricho resta longtemps inhabitable, ainsi par l'effet de la malédiction du saint évêque, Gibret est resté inhabitable jusqu'à présent. On sut donc que le Seigneur avait combattu pour son saint dont tous les méchants eurent une telle terreur, qu'en le provoquant pour un motif quelconque, ils auraient cru provoquer Dieu lui-même : aussi, bien peu auraient osé être contre lui. Les insignes merveilles que Dieu accomplissait par son ministère, rendirent universellement son nom saint et redoutable.

» Le saint évêque faisait la consécration d'une basilique en Auvergne; le clergé chantait le graduel de la messe; Fulcran, revêtu des ornements pontificaux, était assis sur son trône. Voilà que d'une muraille voisine un cierge allumé se détache et tombe sur lui, au grand effroi de tous les assistants. Certes, avant

qu'aucun d'eux pût venir à son secours, le feu était resté si longtemps en contact avec les ornements de soie, que l'on devait s'attendre à de grands dommages. Cependant plusieurs ministres de l'autel s'étaient empressés pour écarter le cierge et le remettre à sa place : ô prodige! le cierge lui-même, sans que personne l'ait touché, s'est replacé à l'endroit du mur qu'il occupait avant sa chute, et les vêtements du saint pontife sont reconnus intacts.

» Une fois, se rendant au Puy pour la fête des saints apôtres Simon et Jude, il s'était fait précéder par quelques membres de son clergé qui devaient préparer tout ce qui était nécessaire pour la célébration des divins offices; ces précurseurs devaient en même temps, en l'honneur de la fête des deux apôtres, choisir vingt-quatre pauvres, à qui, selon sa coutume, le saint laverait les pieds et distribuerait ensuite des aliments et des habits. Or, il arriva que des membres du clergé du Puy, qui étaient allés au devant du saint pour lui faire honneur, demandèrent à ses domestiques de l'eau où il se serait lavé les mains. Leur demande fut accordée en faveur d'un noble clerc de leur Eglise, qui souffrait de la fièvre et d'une douleur aiguë au côté. Aussitôt que le malade eut bu de cette eau et en eut lavé son côté, il fut délivré de sa double souffrance et rendit grâces à Dieu et au saint pasteur.

» Il y a dans l'Auvergne un monastère de femmes qui porte le nom de *Cusset*. Fulcran, sur les instantes prières des servantes de Dieu, vint y faire la dédicace de l'église. Or, il arriva que comme il se retirait du monastère après y avoir pris un repas, les religieuses obéissant à leur vive foi et à leur grande dévotion, recueillirent soigneusement les restes de la table et les donnèrent à consommer à des malades, à des infirmes, qui furent tous guéris à l'instant. On les entendit célébrer leur miraculeux retour à la santé en louant et en bénissant Dieu.

» Les consciences délicates voient souvent des fautes là où il n'y a pas de faute; c'est ainsi que Fulcran éprouvait sans cesse comme un remords poignant de ce qu'une fois s'entretenant avec ses familiers d'un évêque qui s'était malheureusement séparé de la foi et, au grand scandale de tout le peuple chrétien, avait embrassé le judaïsme, notre évêque, emporté par un excès de zèle religieux, avait dit : « Ce misérable apostat devrait être brûlé. » Or, peu de temps après, on apprit qu'en effet le peuple l'avait livré aux flammes. Alors l'esprit de Fulcran fut agité de

cette crainte que son vœu n'eût été la cause de son supplice, s'imputant ainsi ce que le peuple avait fait. Il s'imposa lui-même une rude pénitence pour effacer la faute qu'il croyait avoir commise. Pour cela, il résolut de se rendre à Rome. Lorsqu'il en approcha, il se dépouilla de ses vêtements, entoura son corps d'épines très-aiguës, se fit ensuite conduire à la basilique de Saint-Pierre, et là, en présence du peuple, ordonna qu'on le batit de verges. Pendant qu'on le frappait, il confessait sa faute et en implorait l'absolution. Pendant le séjour qu'il fit dans la ville, il vaqua sans cesse aux jeûnes, aux veilles et à la prière. Et parce qu'il est écrit : *Ne soyez jamais sans terreur au sujet du péché remis,* il reprit plus tard le même pèlerinage, de peur que sa première pénitence ne fût pas proportionnée à sa prévarication, et il donna un grand exemple de piété à tous les pénitents qui avaient recours au Siége apostolique. Enfin, il fit une troisième fois le voyage de Rome pour rassurer complètement sa conscience; il y demeura pendant tout un Carême, pourvoyant, inspiré par l'amour divin, aux dépenses des cardinaux qui s'y trouvaient alors. Ayant enfin reçu la bénédiction apostolique, obtenu des reliques de saint Sébastien, martyr, ainsi que divers priviléges dont il crut avoir besoin, il revint heureusement chez lui. Alors, afin qu'il fut évident aux yeux de tous que la faute de Fulcran (si toutefois c'était là une faute), était entièrement lavée, il recommença, par la grâce de Dieu, à opérer des miracles plus nombreux et plus éclatants qu'auparavant.

» L'église cathédrale, construite depuis plusieurs siècles en l'honneur de saint Genès, martyr d'Arles, était indigne de sa destination à cause des matériaux employés à son édification. Il la reprit des fondements au comble en l'agrandissant : on peut dire qu'elle fut par lui rebâtie. Comme il faisait élever au-dessus de sa nef une tour d'une grosseur et d'une hauteur considérables, le vicomte Heldin qui, en ce temps-là régnait sur la ville avec autant de violence que d'injustice, envoya un émissaire au bienheureux Fulcran pour lui interdire, en son nom, d'élever la tour au delà de ce que lui, vicomte, voudrait permettre. Le messager, intimidé par la majestueuse gravité de l'évêque, n'osa point s'acquitter directement de sa mission, et la signifia seulement à un des serviteurs du prélat, qui la transmit à un autre, de sorte qu'elle arriva aux oreilles de Fulcran. Cependant l'émissaire, plus effrayé qu'auparavant, s'était dérobé furtivement.

Le saint qui, en vertu des donations royales confirmées par les souverains Pontifes, avait, depuis plusieurs années, juridiction entière sur la ville, ordonna que la tour fut élevée et plus forte que dans le projet primitif. Alors le vicomte, exaspéré de cette résistance, opprima, en haine de l'évêque, les habitants de Lodève et les écrasa d'injustes impôts. Ni prières ni menaces ne désarmant la colère de ce tyran, l'homme de Dieu, touché des plaintes de son peuple, donna ordre de saisir le vicomte et de le retenir prisonnier jusqu'à ce qu'il eût restitué à l'Eglise tout ce que lui et ses prédécesseurs lui avaient ravi et qu'il se fût engagé, sous bonne et valable caution, à ne plus rien entreprendre de pareil à l'avenir. Les conditions réalisées, le captif fut élargi et comblé de présents. Le saint tempérait ainsi la sévérité du châtiment, persuadé que c'est presque une injustice que de punir trop justement. C'est bien de lui qu'on peut dire:

» *Verbera patris habens, ubera matris habes.*

» La basilique de Saint-Genès étant achevée, il la consacra selon le rite des églises catholiques, l'an 975, en présence d'Aimeri, archevêque de Narbonne, de Ricuin, évêque de Maguelone, et de Dieudonné, évêque de Rodez. La mémoire de cette consécration se célèbre le premier dimanche d'octobre, après la fête de saint Michel archange. Le saint donna à sa basilique des biens considérables, pris sur son riche patrimoine. Il reconstruisit aussi à ses frais, et dota de revenus convenables, le monastère de Saint-Sauveur, à Lodève, de l'Ordre de Saint-Benoît, et le consacra en l'honneur de notre Sauveur Jésus-Christ. Il statua que cette maison ne serait jamais soumise qu'à l'évêque de Lodève, qu'il la plaçait sous son unique juridiction et patronage, de sorte que lui seul eût entier pouvoir sur les moines et sur l'abbé.

» Il acquit enfin le monastère de Joncels du même Ordre et déjà fondé non loin du précédent, sous l'invocation de saint Pierre et de tous les Apôtres. Ce couvent venait d'être pillé et presque détruit par les hordes de brigands qui, à cette époque, abondaient dans le pays. Il employa à le réparer beaucoup de peines et des soins attentifs; il le délivra de tout ce qui lui était nuisible, en élimina les moines dépravés qu'il remplaça par de pieux cénobites, et leur donna pour abbé un austère et saint religieux, nommé Etienne. Cet abbé, d'une vie vénérable, fut très-cher à saint Fulcran qui, en sa faveur, enrichit le couvent de nombreuses dotations et propriétés.

» Fulcran gouverna l'Eglise de Lodève cinquante-sept ans et neuf jours. Chargé d'années, brisé par les travaux, il fut pris de la fièvre et s'alita. Les chanoines de la cathédrale, les abbés du diocèse, ainsi que Matfred, évêque de Béziers, qu'il aimait beaucoup, ayant été convoqués près du saint moribond, il leur annonça que sa dernière heure approchait. Sans retard, il se confessa, reçut solennellement l'Eucharistie et l'Extrême-Onction, dicta son testament, puis de ses lèvres déjà froides, il prononça les paroles de la bénédiction sur les assistants, et son âme sainte se délivrant du corps, il expira l'an du salut 1006, la quatrième férie des ides de février, à huit heures du matin.

» Ses restes étaient dans le cercueil, lorsqu'un homme du nom de Rainard, que le saint avait élevé dès l'enfance, et souffrant d'un mal de dents, qui avait produit une enflure considérable au visage, s'approcha du cercueil, y appliqua sa mâchoire tuméfiée, et fut aussitôt guéri de son incommodité, à la vue de tous. Le prélat fut enseveli dans le tombeau que de son vivant, il avait fait construire, pour lui et pour ses successeurs dans la chapelle de Saint-Michel, sous le clocher de la cathédrale. Environ cent ans après l'inhumation de ses restes sacrés, inspirés d'en haut, le clergé et le peuple les découvrirent, le corps était tout entier, non déformé, comme vivant encore, sans aucune atteinte de corruption. Quatre cent soixante-sept ans plus tard, il fut retrouvé aussi intact, faisant d'éclatants miracles en faveur des habitants de Lodève et d'une foule d'étrangers accourus de toutes parts. Il demeura ainsi jusqu'à l'année 1573, à la grande admiration de tous ceux qui en furent témoins. »

A cette date (1573), dit ici Plantavit interrompant la légende, la ville de Lodève fut prise et ravagée par les hérétiques qui, excités par le démon, arrachèrent le vénérable corps de son tombeau, et le jetèrent dans un bûcher ardent. Les flammes le respectèrent. Alors, l'ayant attaché avec des cordes, ils le traînèrent par les rues de la ville, le déchirèrent et jetèrent les morceaux dans la rivière. De pieux fidèles sauvèrent à grande peine une de ses mains et quelques autres petites fractions, que l'on conserve dans l'église cathédrale, où ces reliques ne cessent d'opérer des prodiges.

« On célèbre la mort de saint Fulcran le 13 février et la translation de ses reliques le cinquième jour après le dimanche de l'Ascension. Le clergé chante ses louanges dans tout le diocèse.» Dans les hymnes de son office, hymnes d'un rhythme gracieux et

coulant, sont célébrés les vertus et les miracles du grand évêque. Nous ne voulons citer que celle qui se chante après l'invitatoire des matines, et où le dernier vers de chaque strophe est le premier d'une hymne du Bréviaire romain. En voici deux strophes :

Plaudat Fulcranni patria,
Cantus addantur plausibus :
Tota psallat vicinia :
EXULTET COELUM LAUDIBUS.

Suæ discessum animæ
Novit, sepulchrum præscius,
Benedicens, fit ultimus
ALES DIEI NUNCIUS.

Outre cette longue Notice consacrée à saint Fulcran par Plantavit de la Pauze, nous avons encore la Vie de ce saint par les Bollandistes, et la même Vie par François de Bosquet (1). Nous avons remarqué, à la lecture de ce dernier ouvrage, que les faits qu'il raconte, quoique plus détaillés et placés dans un autre ordre, sont, à peu de chose près, les mêmes que nous avons vus dans la légende; en sorte que si nous rappelons maintenant quelques points pour les préciser ou pour les dater, si nous en ajoutons quelques autres que la légende a écartés comme trop peu lyriques, nous aurons un sommaire complet de la Vie de saint Fulcran.

Le 7 juillet 971, une contestation divisait Ameil, évêque d'Agde, et Raimond, comte de Rodez, au sujet de la possession de l'église de Saint-Martin et de quelques hameaux dans les environs d'Agde. Fulcran, choisi pour arbitre avec Bernard, évêque de Nîmes, et d'autres, donna gain de cause à Ameil, et les contestants acceptèrent la décision.

En 972, il assista à la consécration que fit Frotaire, évêque d'Albi, de l'autel de l'église abbatiale de Gaillac, et souscrivit

(1) Cette vie de saint Fulcrau publiée à *Paris*, en 1651, in-8°, a eu une 3e édition, augmentée de quelques notes et du cantique de saint Fulcran, *Lodève, A. Virenque*, 1820, in-12, et on en a fait encore une nouvelle édition avec notes et prières, *Lodève, Fulcran Beaupillier*, 1836, in-18 de 72 pages.

à la donation de quelques propriétés faite à ce monastère : ces deux faits sont tirés d'un acte rapporté par Catel.

En 973, il fit quelques échanges de biens avec Bernard, évêque de Béziers.

L'opposition que fit le vicomte Heldin à l'érection du clocher de la cathédrale reconstruite par saint Fulcran était sans doute motivée par ce fait que, du haut de ce clocher, on pouvait voir ce qui se passait dans le château de Montbrun, résidence du seigneur féodal. Ce tyran se croyait d'ailleurs humilié si quelque édifice luttait de force et de hauteur avec les tours de son manoir.

Fulcran avait fait son testament dès l'an 987; par cet acte il lègue des biens très-importants aux églises et aux monastères de Saint-Sauveur et de Joncels. Le 25 novembre 988, il fit don au monastère de Saint-Guillem le Désert, d'une propriété terrienne qu'il avait à Jonquières. Vers l'an 1004, il signa un décret de trève et de paix, porté par des évêques, que Gui, évêque du Puy, avait rassemblés, et la même année, il assista à une autre réunion d'évêques, à Psalmodi, où l'on délibéra sur la restauration de ce monastère. Nous avons vu plus haut qu'il mourut deux ans après, le 10 février 1006.

A chaque pas, dans l'histoire de son pontificat, qui dura 57 ans, nous avons rencontré des dons considérables faits par lui aux églises, aux couvents, à des particuliers; ses deux sœurs donnèrent leur héritage à Ricuin, évêque de Maguelone, et leur présent avait une telle importance, qu'il servit à fonder ou du moins à agrandir la ville de Montpellier; nous voyons en outre, que jeune encore, Fulcran est fait archidiacre de Maguelone : tout cela suppose une haute et opulente origine. Cependant, jusques à notre temps, une grande obscurité a enveloppé la filiation de notre saint. Le biographe qui en a écrit, moins d'un siècle après sa mort, Bernard de la Guionie, Plantavit de la Pauze, François de Bosquet, tous trois évêques de Lodève, et par conséquent aussi intéressés à dissiper cette obscurité que bien placés pour le faire, tous ont passé sur la question qui se soulevait d'elle-même, sans paraître l'apercevoir. M. H.-G. Pàris, de Mazamet, s'est attaché — on dirait presque avec passion — à ce problème historique. Il croit l'avoir résolu. Il a dressé la généalogie de saint Fulcran, et arrive ainsi à la filiation du saint et de sa mère Eustorgie. Ne pouvant suivre le travail du savant M. Pàris, nous ne donnons que ses conclusions, renvoyant les

lecteurs à son *Histoire de Maguelone* et à son *Histoire de Lodève* (Montpellier, Boehm).

« Aigulfe est le premier comte de Maguelone; en 737, il prit le titre de comte de Maguelone et de Substantion. Amicus, fils d'Aigulfe, fut le second comte de Maguelone et de Substantion, dès 778. Robert, troisième comte de Maguelone et de Substantion, est connu par un diplôme de Louis le Débonnaire, du 15 mars 819. Adolphe, fils de Robert, est nommé dans une commission du même empereur. Ernest, cinquième comte de Maguelone et de Substantion, ajoute à ces titres, celui de comte de Melgueil (Mauguio); à sa mort (vers 898), il ne laisse que deux filles, dont l'une, Eustorgie, va se fixer dans le pays Lodevois, tandis que l'autre, Guillemette, continue de résider à Melgueil. Everard, sixième et dernier comte de Maguelone et de Substantion, était *probablement* né d'une branche collatérale de la famille d'Eustorgie, à laquelle il s'unit vers 897. Il reçoit son titre de son épouse, qui le tenait de son père Ernest. De cette union provinrent cinq enfants. Everard mourut vers 920. Eustorgie, après son mariage, s'était retirée dans un château que sa famille possédait dans la contrée de Mérifons, laissant Melgueil à sa sœur Guillemette. Fulcran, l'aîné des enfants mâles de la veuve Everard, avait eu droit au titre de comte, mais il ne le prit jamais, soit par humilité, soit que ce titre lui imposât des devoirs incompatibles avec ceux d'un homme d'Eglise. Ses deux sœurs aînées donnèrent, ainsi qu'il a été dit, leur part d'héritage à l'évêque de Maguelone. Quant aux deux frères, Pons et Aranfred, on ne les connaît que par la mention qui s'en trouve dans son testament. Everard fut donc bien le dernier comte de Maguelone et de Substantion, et le père de saint Fulcran. »

15. — MATFRED ou MAINFROI (1006-1015).

Matfred dont nous avons déjà parlé parmi les évêques de Béziers, page 33 de ce volume, était né à Villecun, dépendance du chapitre de Lodève. Évêque de Béziers, il était singulièrement aimé et tenu en haute estime par saint Fulcran. Après la mort de ce dernier, dit Plantavit, il prit à tort ou à raison, le gouvernement du diocèse de Lodève, et le garda pendant neuf ans, sans quitter celui du diocèse de Béziers. Notre auteur le traite *d'usurpateur*. Bernard de la Guionie le rejette de son ca-

talogue en ne le tenant pas pour pasteur légitime; Briçonnet, au contraire, l'admet dans son répertoire. En l'absence de documents qui établiraient l'invasion de Matfred à Lodève, et quelque résistance du clergé et du peuple Lodevois au cumul des deux siéges, nous devons nous demander si ce cumul en lui-même est un crime. Evidemment non; il ne manque pas d'exemples de plusieurs diocèses confiés à un même prélat, sans que ce fait ait motivé des plaintes. Il est prouvé d'ailleurs que saint Fulcran avait, par son testament, mis l'abbaye de Saint-Sauveur sous la protection de Matfred, qu'il lui avait donné tout ce qu'il possédait à Vernazobre, dans la viguerie de Gignac, avec le château de Gibret, et qu'enfin il le nomma l'un des exécuteurs de ses dernières volontés. Il sera arrivé que Matfred aura administré le diocèse de Lodève sans opposition, en attendant qu'il y fût pourvu; et s'il n'y fut pourvu qu'au bout de neuf ans, rien ne prouve que ce retard lui soit imputable, et qu'il faille prendre à la lettre l'expression de Plantavit dans cette phrase qui commence l'épiscopat suivant : *Finito tyrannico decessoris regimine*, *quod toto illo novennio inestimabile animarum dispendium intulerat.* Au lieu de parler vaguement de *règne tyrannique* et de *maux inappréciables* causés aux âmes, il eût été plus digne de l'histoire et de l'historien de rechercher les faits et de nous les faire connaître.

16. — OLIMBEL (1015-1040).

Olimbel (ou Odon-Imbel ou Odimbel) était évêque de Lodève dès l'an 1015, d'après Catel et les frères de Sainte-Marthe. Cependant, on ne le voit mentionné authentiquement qu'en 1033. En cette année, il fut présent à la donation, ou plutôt au *déguerpissement* fait en faveur du monastère de Saint-Guillem le Désert, par Gissa, le 28 janvier, sous le règne du roi Henri. Il assista aussi à un concile de Narbonne tenu sous Guifred, mais dont la date n'est pas certaine et flotte entre 1031 et 1042. La *Gallia christiana* place ce concile vers 1032. Plantavit n'a pas connu ces deux faits; il n'a vu le nom d'Olimbel que dans la nomenclature de Briçonnet : ce qui ne l'empêche pas de s'écrier : « Plut à Dieu que ses belles actions fussent venues jusqu'à nous ! » En vérité, ce regret est aussi justifié que les invectives contre Matfred.

17. — BERNARD Ier (1042-1049).

Les historiens de l'Eglise de Lodève, moins Catel, comptent deux évêques du nom de Bernard, après Olimbel. La raison qu'apporte Catel pour les éliminer, est qu'ils manquent au journal (*diario*) ou bréviaire. La *Gallia christiana* incline à les confondre en un seul, parce que, dit-elle, on n'exprime aucun fait qui les distingue. Quoi qu'il en soit, Bernard, successeur d'Olimbel, figure dans la nomenclature de la Guionie, et la *Gallia* nous apprend qu'il assista à l'assemblée des évêques de la province de Narbonne, tenue à Saint-Gilles, le 4 septembre 1042, pour confirmer la trève et la paix. Il est vrai que Labbe, après Baluze, place ce concile en l'an 1056; mais c'est à tort, comme l'ont très-bien prouvé les auteurs de *l'Histoire de Languedoc* (tome II, page 611). Il souscrivit aussi à deux autres conciles assemblés à Narbonne, en 1043; dans le premier (17 mars) furent anathématisés les envahisseurs des biens du monastère de Saint-Michel de Cuxa, dans le second (1er août) fut confirmée une donation faite à l'église d'Embres, par Guillaume d'Hugues. En 1046 ou la suivante, il obtint de Clément II l'union des églises de Saint-André de Sangonis et de Saint-Pierre de Granoupiac, à la mense épiscopale. Si l'on croit le Nécrologe et le Répertoire de l'Eglise de Lodève, cet évêque cessa de vivre en 1049.

18. — BERNARD II (1050).

Ce Bernard, s'il est un personnage différent du précédent, assista au concile tenu à Saint-Thibéry, en juillet 1050, contre les envahisseurs du monastère d'Arles, au diocèse de Perpignan.

Il nous est impossible de ne pas relever ici une grosse erreur commise par Plantavit dans sa notice sur les deux Bernard. D'après cet auteur qui suit la Guionie, il est dit que Jean XX, le 30 juin, en l'an 9 de son pontificat, confirma les libéralités faites à l'Eglise de Lodève, comme 118 ans auparavant, Adrien III les avait déjà confirmées. Or, Adrien III siégeait en 884. Si à cette date on ajoute 118 ans, on obtient celle-ci : 1002; mais en 1002, c'est Sylvestre II qui occupe la chaire de saint Pierre, et non pas Jean XX, qui, du reste, ne fut qu'un antipape en compétition avec Benoît IX et Sylvestre III, et qui n'apparaît dans l'histoire qu'en 1033.

19. — ROSTAING (1054-vers 1075).

Rostaing siégeait en 1054, car en cette année il assista au concile tenu à Narbonne, le 25 août, pour confirmer la paix et la trêve. Le vicomte Bérenger porta plainte, devant les évêques assemblés à Arles, en 1059, contre l'archevêque de Narbonne, Guifred, et, entre autres griefs, il l'accusa d'avoir ordonné Rostaing, moyennant une forte somme d'argent : il ne paraît nullement que cette accusation de simonie fut fondée, et que la renommée du métropolitain ni du suffragant en aient souffert. Quelques mois avant le concile de Narbonne, Rostaing avait assisté à la consécration de l'église de Maguelone, par l'évêque Arnaud. Le Ier octobre 1055, il fut un des prélats qui, sous la présidence de leur métropolitain Guifred, célébrèrent un concile à Narbonne, contre les envahisseurs des biens de l'Eglise de Vich. Le 13 septembre 1056, nous le voyons parmi les Pères du 3e concile de Toulouse, assemblés par ordre du pape Victor II, pour extirper l'hérésie simoniaque et pour rétablir la discipline de l'Eglise, conformément aux anciens canons. Pons II était alors comte de Toulouse, et les autres prélats présents furent, avec Rostaing de Lodève; Raimbaud, archevêque d'Arles; Pons, archevêque d'Aix; Guifred, archevêque de Narbonne; Arnoul, évêque de Toulouse; Bernard de Béziers, Gautier d'Agde, Arnaud de Clermont-d'Auvergne, Bernard d'Agen, Raimond de Bazas, Arnaud de Maguelone, Elifant d'Apt, Pierre de Rodez, Frotier de Nîmes, Héracle de Tarbes, Bernard de Comminges, Arnaud d'Elne, et Bernard de Conserans (Voir Baronius, an 1056, n° 10. — Bini, *Concil.*, tome III. — Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, liv. I, chap. 23). Grégoire VIII fait mention de ce concile dans sa bulle au clergé, au vicomte et au peuple de Narbonne, donnée 25 ans après sa célébration, pour confirmer et fortifier de son autorité la sentence d'excommunication qui y avait été portée, contre les usurpateurs des biens de l'Eglise.

Dans le Répertoire souvent cité déjà et que nous citerons plus souvent encore à l'avenir, il est dit que, le 29 mai 1057, les syndics ou gardiens et receveurs des revenus de l'église de Notre-Dame de Rouvignac, payèrent à Rostaing, évêque, célébrant le synode diocésain, quatre sous melgoriens pour l'*albergue* due par les habitants de ce lieu, à chaque synode pascal, à l'évêque

de Lodève. En 1064, au concile de Châlons, Rostaing signa à la charte de Hugues, évêque de Nevers, en faveur de l'abbaye de Saint-Etienne.

Notre prélat se rendit à Rome sous le pontificat d'Alexandre II, et entre autres priviléges, il en obtint que les corps de ses diocésains ne pourraient, sans sa permission, être transportés hors de son diocèse, pour y être inhumés. Dans son séjour près du tombeau des Apôtres, il apprit au pape que certaines chartes, monuments des faveurs accordées au monastère de Saint-Guillem le Désert avaient été détruites par le feu, et lui demanda une lettre qui confirmât ces faveurs pour le présent et pour l'avenir. Sa demande fut accueillie et une bulle datée du 29 mars 1066, déclara que, « à la prière de son très-cher confrère Rostaing, évêque de Lodève, le pape prenait le monastère de Saint-Guillem le Désert sous sa protection, et voulait que tout ce qu'il avait possédé en paix depuis trente ans, comme tout ce qu'il acquerrait à l'avenir en meubles et immeubles, ne pût lui être ravi ou diminué, ni par roi, duc, marquis, comte ou vicomte, ni par archevêque ou évêque, ni par aucun personnage de quelque condition ou dignité qu'il fût, et cela sous peine d'excommunication. »

Peu après son retour de Rome, la même année probablement, les moines de Saint-Guillem le Désert ayant supplié Rostaing de les autoriser à recevoir dans leur cimetière les morts du diocèse de Lodève, il leur répondit : « Celui qui, touché par Notre Seigneur Jésus-Christ, a daigné prêter l'oreille à mes prières et a bien voulu exaucer mes demandes de certains priviléges, a interdit par une clause spéciale que les corps des défunts ne pussent être ensevelis que dans le cimetière de leur propre cité ou dans les monastères appartenant au diocèse, et jamais être transportés sur un autre évêché sans la permission de l'ordinaire. En apprenant cela, vous m'adressez des suppliques réitérées pour que je vous excepte de cette interdiction. Je me rends à vos instances et je permets que vous enterriez les corps de mes diocésains qu'on vous apportera ou que vous aurez vous-mêmes apportés. » De cette lettre et de ce qui la précède, il faut conclure que Rostaing ne comprenait pas l'abbaye de Saint-Guillem le Désert dans les limites de son diocèse.

Plantavit a lu dans le Répertoire, qu'à la demande des habitants de Gignac, le pape Alexandre II commit Rostaing, le siége de Béziers étant vacant, ou à défaut du titulaire de ce siége,

pour poser la première pierre d'une église que l'on voulait élever près de la porte de la ville et en bénir le cimetière suivant le rit pontifical.

20. — BERNARD III DE PRÉVINQUIÈRES (1077-1099).

Bernard de Prévinquières et non pas de Provinquières, se donna bien des soins pour la défense des droits ecclésiastiques. Il confirma et augmenta les statuts synodaux mis au jour par ses prédécesseurs, principalement au sujet des croix placées sur les tombes; il défendit qu'elles fussent enfoncées dans la terre de manière à être foulées aux pieds. On sait que les Juifs étaient alors très-nombreux dans le Languedoc, à Lunel, à Lodève et à Béziers, où ils avaient une synagogue pour l'exercice de leur culte et l'enseignement public de leur doctrine. Il se présentait souvent des cas de mariage entre eux et les chrétiens. Bernard défendit ces unions dans son diocèse, sous peine d'excommunication.

Bérenger de Montdardier lui rendit hommage pour la partie qu'il possédait dans le village de Saint-Privat.

En 1077 ou environ, Bernard est mentionné comme témoin dans une charte de Jourdan de Creissel, en faveur du monastère de Saint-Guillem le Désert. En 1090, il assista à Toulouse à une assemblée d'évêques, qui anathématisa ceux qui avaient envahi les biens de l'Eglise de Béziers. Ayant racheté, au prix de 3,000 sous du Puy, des mains de son cousin Guillem de Prévinquières, l'église de Saint-Grégoire, située dans le diocèse de Rodez, et vicomté de Millau, il en fit don, le 10 octobre 1095, à Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille, et à ses religieux. En 1097, du consentement de Richard et de Pierre, archidiacres, et de l'avis des chanoines de sa cathédrale, il fit abandon à l'abbaye de Saint-Guillem le Désert de l'église de Saint-Martin d'Adissan, sous le château de Montpeyroux.

Maintenant comment concilier ce dernier fait et cette dernière date avec l'affirmation de Plantavit, qui s'appuyant sur la Guionie et le Répertoire, assure que Bernard aurait assisté au concile de Clermont d'Auvergne, en 1095, y aurait pris la croix, et serait allé à Jérusalem, où il aurait cessé de vivre en 1099? Nous ne l'essaierons même pas, vu l'absence complète de documents à cet égard. Il n'est pas cependant impossible que Bernard ait fait cette concession avant son départ pour la croi-

sade. Ce qui est certain, c'est que la plupart des historiens fixent son décès en 1099.

Bernard de Prévinquières originaire du village de ce nom dans la vicomté de Millau, en Rouergue, portait pour armoiries : *d'azur à deux branches de pervenche d'or, enlacées en couronne.*

21. — DIEUDONNÉ DE CAYLUS (1100-1102).

Cet évêque fut un hideux personnage, s'il ressemblait au portrait que nous en a laissé Plantavit de la Pauze; or nous n'avons aucune raison de mettre en doute cette ressemblance. « Dieudonné de nom mais pas de fait, ne nous fut certainement pas donné par Dieu ; ce fut un simoniaque, un sacrilége convaincu de grands crimes, idiot en outre et ignorant à l'excès, qui par toutes sortes de voies, parvint à l'épiscopat, en l'an 1100. Pendant deux ans entiers, l'Eglise de Lodève fut troublée par lui et mise à deux doigts de sa chute. Après ce laps de temps, dégradé par les évêques ses confrères, chassé par le clergé et par le peuple, il fut obligé de vivre en laïque, nonobstant son appel au roi Philippe Ier. On trouve son nom dans les deux nomenclatures des évêques de Lodève; mais on n'y dit de lui rien qui mérite d'être noté. »

Evidemment, c'est à la noblesse de son origine que ce criminel idiot dut son élévation scandaleuse.

Dieudonné de Caylus avait pour armoiries : *d'or, au léopard lionné de gueules, accompagné de seize étoiles du même en orle.*

22. — PIERRE Ier DE RAIMOND OU LE BON PASTEUR (1102-1154).

Plantavit donne comme successeur à Dieudonné un évêque qu'il ne désigne que par le surnom de *Bon Pasteur*, que lui valurent ses vertus ; mais, dit-il, il résulte du *Répertoire des privilèges* que son nom était Raimond ; car on y lit, qu'en 1122, Raimond, évêque connu sous le nom de Bon-Pasteur, institua Bernard Guibert maître de la monnaie, avec pouvoir d'en frapper ou d'en faire frapper par d'autres en son nom. François Graverol veut, au contraire, que l'évêque Bon-Pasteur se soit appelé Pierre. Nous dirons avec la *Gallia christiana :*

Tantas non potis est componere lites,

et, suivant l'opinion des auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc,* nous admettrons que Pierre de Raimond est le même que Bon-Pasteur, sans chercher à établir que cet évêque siégea depuis l'an 1102. Nous supposons au contraire que le siége de Lodève demeura longtemps vacant et que Pierre de Raymond ne fut appelé à l'occuper que vers 1120.

Pierre de Raimond (et non pas de Rainon, comme d'autres l'appellent), était clerc de l'Eglise d'Agde, avant d'être appelé par l'élection à l'évêché de Lodève. Son neveu Guillaume de Raimond tint l'évêché de Maguelone de 1190 à 1195. Pierre est qualifié d'évêque élu, dans une ancienne charte de l'Eglise, d'Agde, où il se trouve compté avec l'évêque Bernard ou Dieudonné, décédé au mois de septembre 1122. Il occupait certainement en 1120, d'après le cartulaire de Saint-Guillem le Désert, qui rapporte sous cette date, au mois de mars, que Augier, abbé de Saint-Sauveur de Lodève, du conseil de Pierre, évêque de Lodève, et de sa communauté, délaisse (*guerpit*) au monastère de Gellone, Benoît de Ferrussac et sa famille, frères, sœurs, etc. Dans la même année, 1120, Pierre est mentionné présent à une charte octroyée par Frédole au monastère d'Aniane. En 1122, nous le voyons choisi pour arbitre, dans une contestation qu'avaient les moines de Sainte-Foi de Conques et ceux de Joncels, au sujet de l'église de Saint-Martin de Canals. Pierre, en présence de Gautier, évêque de Maguelone, et d'Arnaud, abbé de Saint-Thibéry, décida en faveur du monastère de Joncels, et lui adjugea définitivement l'église contestée. Le 26 février 1125, il apposa son sceau à un acte d'Arnaud, archevêque de Narbonne, qui rendait la prévôté aux chanoines de Saint-Just. Environ 4 ans après (1129), avec Raimond, évêque de Maguelone, et Augier, abbé de Saint-Sauveur de Lodève, il assista à un plaid tenu à Loupian, sous la présidence d'Arnaud, archevêque de Narbonne, et il décida l'assemblée à faire rendre l'église de Bessan au monastère de Saint-Thibéry, par les moines de la Chaise-Dieu. Le 14 janvier 1130, il approuva, et signa le contrat de mariage de Sibille, fille de Pierre d'Obilion, dont il est dit cousin, avec Armand d'Aumelas. Cette même année encore et au mois d'août, il signa l'acte de mariage de Guillem, seigneur de Montpellier, avec Sibille de Mataplane. Nous le rencontrons ensuite parmi les évêques auxquels Innocent II écrivit le 29 novembre 1130, pour qu'ils obligeassent quelques chevaliers coupables d'avoir tué un homme du monastère d'Aniane, à donner

le plus tôt possible, une satisfaction convenable à l'abbé et aux moines. En 1134, au concile de Montpellier, il attesta qu'étant clerc de l'Eglise d'Agde, il avait appris d'autres clercs de cette Eglise, que l'évêque d'Agde, Bérenger, avait donné l'église de Saint-Pierre de Bessan, à l'abbaye de Saint-Thibéry et à Dieudonné son abbé. Dans les actes célèbres de Pons de Laraze, fondateur du monastère de Silvanès, vers 1136, actes publiés par Baluze (*Miscellan.*, tome III), il est fait mention de notre évêque. Deux ans après, 1138, il établit dans l'église de Sainte-Marie du Mont-Cornillon une communauté de treize chanoines réguliers, et leur donna en propriété l'église et la montagne. Bérenger d'Aubagne (1) lui prêta en 1142, le serment de fidélité en ces termes: « Moi, Bérenger, fils d'Alix, je ne trahirai point Pierre, évêque de Lodève, fils de Marie; pour le château d'Aubagne, pour la tour et tout le reste; je te fais hommage de mon obéissance, de ma fidélité et de mon respect, ainsi qu'il est dû à ton Eglise. » On remarquera que le vassal nomme sa mère et celle du seigneur suzerain; on remarquera plus sérieusement, que c'est ici le premier acte connu de l'exercice du droit féodal des évêques de Lodève dans leur diocèse.

« La même année, dit Plantavit, qui attribue le fait précédent et le suivant à un second Pierre, tandis que pour nous les deux n'en font qu'un, la même année, il convoqua dans son palais épiscopal tous les notaires de la ville et leur fit jurer solennellement que tous leurs actes seraient rédigés conformément à la vérité; qu'ils ne révéleraient rien des secrets à eux confiés; qu'ils ne recevraient point de contrats usuraires; qu'ils conserveraient avec soin dans des registres authentiques la minute originale de chacun de leurs actes; qu'ils seraient, en toutes choses, fidèles à lui et à ses successeurs; qu'enfin ils n'ajouteraient rien du leur ni ne retrancheraient rien aux contrats, par colère ou par tout autre sentiment coupable. Il est à remarquer qu'autrefois l'évêque de Lodève nommait et instituait de plein droit, par privilége des rois, tous les notaires de la ville et du diocèse, et qu'il les destituait également à volonté. » Ceci ressort du *Répertoire des priviléges.*

A l'observation qui termine ce passage nous en ajoutons une autre qui nous paraît avoir son importance en l'honneur du

(1) Aujourd'hui hameau de la commune de Saint-Etienne de Gourgas. On disait autrefois Aubaigues (*Alba aqua*).

prélat qui nous occupe, et nous en prenons les éléments dans une note de M. Pâris.

Charlemagne avait le premier créé en France des offices de notaires ou *garde-notes;* c'est lui qui les investit du pouvoir d'imprimer à leurs actes le caractère de l'autorité publique. Leurs attributions furent réglées depuis par saint Louis, Philippe IV, Charles VIII, Henri III, Louis XIV et enfin par Louis XVI, en 1791. La sollicitude de Pierre de Raimond était donc bien inspirée et avancée pour son temps, puisqu'il définit si bien les devoirs et les prérogatives des notaires dans son diocèse en 1142; c'est-à-dire que près de cent ans avant Louis IX, les notaires confondus avec les huissiers jusqu'à l'ordonnance de 1490, rendue par Charles VIII, en sont parfaitement distingués par lui. — Ceci n'est point, à notre avis, un mince éloge de notre évêque, et ne peut que servir à lui confirmer, dans la postérité, le titre de *bon pasteur*. Revenons.

En 1144, Raimond de Loiras reconnut à l'évêque Pierre qu'il était tenu de lui rendre une maison par lui construite à Loiras, au lieu appelé le *Casal de l'évêque*, toutes les fois que ce même Pierre voudrait l'habiter.

L'année suivante, et le 13 avril, par une bulle spéciale, le souverain Pontife Eugène III confirma toutes les concessions et largesses faites à l'Eglise de Lodève du temps de Pierre, comme on le voit dans le *Répertoire*, au chap. des *Bulles des papes*. En 1146, il s'éleva une contestation entre Pierre et Augeran du lieu de Pégairolles, au sujet du four et du moulin. Elle se termina par sentence d'arbitres. L'évêque dut posséder le four exclusivement; Augéran, au contraire, dut détruire le sien construit sans l'autorisation de l'évêque; de plus, l'évêque seul et ses successeurs pourront dériver les eaux du moulin pour faire la pêche, et cela de par l'ancien droit dont les évêques ont toujours été en possession.

En 1147, nous voyons l'évêque Pierre témoin d'une donation faite à Guiraud, abbé de Silvanès, par Raimond de Ricard de Fozières et par son frère Jourdan. Deux ans après, le 10 mai 1149, il fut présent au serment que Raimond, comte de Toulouse, prêta à Roger, vicomte de Carcassonne. L'année suivante, il fut un des trois arbitres élus pour apaiser le différend survenu entre Bérenger de Lauzières et Hugues de Cornus, d'une part, et Guiraud, abbé de Silvanès, d'autre part, relativement au village d'Olmet; une sentence arbitrale termina le procès. En 1152,

nommé juge et adjoint à Pierre, archevêque de Narbonne, il donna gain de cause au chapitre de Maguelone contre Raimond, évêque de cette ville, dans un conflit qui les divisait. Nous noterons en passant que dans le titre qui mentionne ce jugement, notre évêque est nommé Pierre Raimond. En 1153, il fait échange avec le chapitre cathédral de l'église de Liausson et des dîmes et attributions en dépendant, contre l'église de Saint-Geniès de Salasc semblablement avec ses dîmes et attributions, abstraction faite cependant des pois-chiches, des carottes, de l'avoine et de deux parties des autres légumes (*Du cartulaire du chapitre*). En cette même année, il est mentionné comme témoin dans la charte par laquelle Raimond, abbé de Saint-Guillem, fait plusieurs dons aux hospitaliers de Jérusalem.

En 1154, le 16 avril, sur une plainte à lui faite par Pierre, le pape Anastase IV (1) ordonne que les chanoines de Lodève qui, sans l'avis de leur évêque, auraient été pourvus de prébendes dans d'autres églises seraient tenus de s'en démettre ou de ne les retenir qu'autant que l'office divin de la cathédrale n'en souffrirait ni suppression ni diminution (Du *Registre des bulles*).

Le 16 mai de la même année, un autre diplôme du même pape permit à Pierre d'établir des chanoines ou des moines dans l'église de Cornils, et donna à l'évêque lui-même l'archidiaconat de Saint-Pierre pour qu'il jouît à perpétuité de ses revenus.

La même année encore, Pierre souscrivit à des lettres d'abandon (*guirpitionis*) fait par Hugues, comte de Rodez, en faveur du monastère de Saint-Guillem le Désert. Enfin, et toujours dans l'année 1154, Pierre mourut et fut inhumé dans la chapelle des évêques, sous le clocher, en attendant la résurrection.

Ce prélat portait pour armoiries : *d'argent, à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent.*

(1) Nous disons Anastase IV et non Adrien IV comme l'écrit Plantavit. Le premier de ces papes, élu le 9 juillet 1153, régna environ un an et demi, et siégeait par conséquent en mai 1154, tandis que Adrien IV ne fut élu que le 3 décembre de cette année.

23. — PIERRE II DE POSQUIÈRES (1155-1161).

Pierre était fils de Raimond Racan, seigneur de Posquières et d'Uzès, et petit-fils d'Elzéar le plus ancien seigneur d'Uzès, dont on ait quelque connaissance : ce qui explique pourquoi les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc*, le nomment Pierre d'Uzès. Un de ses frères, Raimond, fut évêque de Viviers ; un autre, Raimond, d'Uzès ; un troisième, Aldebert, de Nîmes. Pierre était évêque de Lodève en 1155, car il est nommé avec cette qualité dans la charte par laquelle la vicomtesse Ermengarde fait remise et abandon à Pierre, archevêque de Narbonne, de tous les droits qu'elle avait l'habitude d'exercer lors de la mort des archevêques de cette ville. L'année suivante, 1156, il est arbitre dans une transaction passée entre Adémar, évêque d'Agde, et Richard, abbé de Saint-Guillem. Le roi de France, Louis VII, la 21e année de son règne, et du Christ la 1157e, accorda à Pierre des lettres de confirmation de toutes les possessions et de tous les priviléges appartenant à l'Eglise de Lodève. Il lui accorda aussi les droits régaliens de tout le diocèse, les mines d'argent et d'autres métaux déjà ouvertes ou à ouvrir et qui seraient reconnues appartenir au roi. La même année, du consentement de son chapitre cathédral, Pierre donna à Saint-Jean et aux pauvres de l'hôpital de Jérusalem l'église de Saint-Julien et de Saint-Vincent de Nébian, avec les dîmes, prémices et oblations, sauf le quart (*salvo quartone*), sauf aussi le droit synodal et la *révérence* épiscopale ; sauf encore le droit des *tierces* du chapitre ; voulant l'évêque donateur que, si tous ces droits n'étaient pas satisfaits aux époques fixées, le service divin fût absolument interdit dans ladite église. Il décide qu'aucun prêtre ne puisse faire cet office sans avoir reçu charge d'âmes de la part de l'évêque. Le commandeur et les religieux de la maison de Nébian, promettent d'obtenir à leurs frais ce dernier privilége nécessaire à la confirmation du présent contrat.

En 1159, Pierre est témoin d'une donation faite à Ermengaud, abbé de Valmagne, par Hugues, abbé de Villemagne, et aussi des donations faites par le même abbé et par Bérenger, archevêque de Narbonne, à l'abbaye de Silvanès.

En 1160, une convention intervint entre Pierre et ses chanoines sur la fortification d'Olmet, qui appartenait à leur mense·

Dans ce traité, il est dit que, en aucun temps, on ne pourra se servir de ce fort sans la permission de l'évêque; et que les chanoines seront tenus de le lui rendre, à sa première réquisition, mais que, de son côté, l'évêque devra l'entretenir et le mettre en état de défense si les malheurs des temps l'exigent.

Cet évêque vécut jusqu'au 26 juin 1161, d'après Catel. Un peu avant, un document de l'abbaye de Silvanès nous le montre présent à l'acte par lequel Déodat donne sa personne et ses biens à ce monastère.

La mémoire de Pierre de Posquières est en bénédiction dans son diocèse et surtout dans la ville de Lodève pour laquelle il fut un grand bienfaiteur. Il fonda l'aumône du cloître, donna à l'église les biens des chanoines décédés, qui, auparavant, revenaient à l'évêque; il entoura de nouveau la ville de murailles, soit qu'elle n'en eut pas encore, soit que celles qui existaient ne fussent pas suffisantes pour la défendre; il y fit établir des portes et creuser des fossés à ses dépens. Ajoutons qu'il acquit les seigneuries de Lauroux et de Salasc, où il fit construire un moulin, et que sous lui et par lui, Lodève fut tirée du joug et de la servitude des comtes de Rodez.

Pierre de Posquières était frère consanguin de Rostaing de Posquières, qui souscrivit à une donation faite par Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, duc de Narbonne et marquis de Provence, au monastère de Saint-André de Villeneuve-lez-Avignon, et qui épousa, en 1121, Ermessinde, fille de Bernard-Aton, vicomte de Carcassonne et de Béziers.

Son corps fut déposé dans la chapelle des évêques.

Ses armoiries étaient : *d'or, à trois bandes de gueules.*

24. — GAUCELIN DE RAIMOND DE MONTPEYROUX (1162-1187).

Gaucelin de Raimond de Montpeyroux, né en 1105 au village de ce nom, diocèse de Lodève, était issu de la noble famille de Raimond, qui figure dans des actes de 1100. Son nom se trouve le premier parmi ceux des neuf coseigneurs de Montpeyroux, qui, en 1090, obtiennent la fondation de la confrérie des morts dans cette paroisse. Neveu, ou tout au moins parent de l'évêque Pierre de Raimond, il embrassa la vie monastique dans l'une des deux abbayes de Saint-Guillem le Désert ou d'Aniane. Abbé de ce dernier monastère en 1161, au plus tard, Gaucelin fut institué

évêque de Lodève, par Alexandre III, dans l'année de la mort de son prédécesseur et obtint de lui la faculté d'administrer simultanément son monastère et son diocèse; mais il se déchargea bientôt du gouvernement de l'abbaye. C'est en 1162 qu'il prit possession de l'évêché, comme il ressort de la bulle donnée à Tours, par Alexandre III, le 3 janvier de cette année et la 4e de son pontificat. Dans cette bulle, le Pontife ordonne aux chanoines de Lodève de reconnaître Gaucelin pour évêque et seigneur, de lui obéir comme tel, et de ne lui résister en rien de ce qui touche à Dieu ou à son culte. Plantavit ayant, par erreur, intronisé Gaucelin, en 1160, a été obligé de reculer ou d'avancer certaines dates d'une année. Ainsi la bulle dont nous parlons porte chez lui la date de 1163 au lieu de 1162. Les anachronismes sont si fréquents dans cet auteur, que nous ne les relevons que lorsqu'ils ont une certaine importance. Une autre bulle du même pape et de la même époque, confirme à Gaucelin tout ce que son Eglise avait précédemment reçu de concessions des pontifes ou de largesses des rois. Elle énonce notamment l'abbaye de Saint-Sauveur de Lodève, la ville elle-même, l'église de Saint-Pierre, celle de Saint-André avec ses chapelles, le château de Montbrun, l'église de Cornils avec sa montagne, l'église de Pégairolles avec son village et sa vallée, et tout ce que l'Eglise de Lodève avait reçu jusqu'à ce jour de la libéralité de Charlemagne et du pape Eugène III.

Peu de temps après son installation, Gaucelin reçut en don de Guillaume de Madières, l'alleu de la moitié du mas d'Elchin existant dans le lieu de Saint-Maurice, et le donateur lui en rendit foi et hommage en la forme accoutumée. Le roi Louis VII, après avoir confirmé la donation par lui faite à son prédécesseur, cinq ans auparavant, des droits régaliens et des mines, « lui donne, en 1162, le pouvoir judiciaire tant au civil qu'au criminel, et le droit d'exiger de ses vassaux le serment de fidélité dont ils sont tenus envers le roi. » L'édit est daté d'Etampes. Notons la gravité de cette concession royale : voilà les évêques de Lodève investis du plus important apanage de la noblesse féodale. Pour mieux marquer sa volonté à cet égard, le prince adressa aussitôt, à tous les clercs et laïques du diocèse, des lettres patentes où étaient consignés la liste des biens et prérogatives concédés par l'autorité souveraine à leur évêque Gaucelin, et l'ordre de lui obéir, ainsi qu'à ses successeurs, en tout ce qui concerne la foi et la fidélité qu'ils lui doivent, la défense

de construire de nouvelles citadelles ou remparts contre la volonté de l'évêque et de ne rien entreprendre contre les priviléges qui lui ont été accordés.

Gaucelin fut nommé conciliateur, entre Richard, abbé de Saint-Guillem le Désert, et Guillaume d'Adémar, au sujet de certains biens litigieux sis au territoire de Londres (1162). L'année suivante, 1163, le pape Alexandre III lui donna mission de remédier à la pratique abusive d'enterrer les excommuniés selon le rit chrétien. « En 1164, le même Alexandre, suivant Plantavit, chargea *Hugues*, évêque d'Agde, de connaître de la plainte portée par Gaucelin, contre les recteurs des églises de Saint-Laurent et de Saint-Barthélemi de Saint-Guillem le Désert, qui n'étaient point venus à ses synodes. Cette bulle de délégation est, dit Plantavit, du 8 des calendes de mai, en la 5e année du pontificat d'Alexandre III; et elle a été donnée à Montpellier. » L'itinéraire du Pontife s'y oppose. Nous y lisons : « *Alexandre quitta Sens, après y avoir célébré la fête de Pâques... et après la fête des Apôtres* (c'est-à-dire en 1165), *il se rendit à Montpellier où il séjourna jusqu'au* 19e *jour du mois d'août.* » Le Cartulaire d'Agde s'y oppose également, car il n'y est fait mention que d'un seul évêque portant le nom de Hugues, et c'est à la date de 1371. D'où il faut conclure que la bulle dont il s'agit est apocryphe, ou qu'elle a été étrangement défigurée.

En 1165, Gaucelin assista avec plusieurs évêques au concile de Lombers, assemblé contre l'hérésie des Albigeois. Notre prélat disputa vaillamment contre Olivier et Sicard, coryphées de la secte; il les confondit par des textes tirés uniquement du Nouveau Testament, parce que ces hérétiques rejetaient l'Ancien. Il s'exprima en ces termes : « Moi, Gaucelin, évêque de Lodève, délégué par le seigneur évêque d'Albi et par ses assesseurs, je prononce que ces hommes sont hérétiques, je condamne les opinions d'Olivier, de Sicard et de leurs sectateurs quelque part qu'ils soient, et je ne me fonde pour les condamner que sur le Nouveau Testament. » La même année, nommé arbitre conjointement avec l'archevêque de Narbonne et l'évêque de Nîmes, il termina une contestation qui divisait l'évêque et le prévôt de Maguelone. L'année suivante, de concert avec quelques autres prélats, il rétablit la concorde entre Gauceran de Capestang et l'archevêque de Narbonne.

A son tour, notre prélat eut un démêlé avec Richard, comte de Rodez, au sujet de la seigneurie de Montbrun. En 1167, une

transaction intervint, par laquelle Gaucelin reconnait et confesse que Richard doit avoir, pendant six mois de l'année, le château de Montbrun, et Richard, de son côté, reconnait que Gaucelin doit l'avoir durant les six autres mois.

L'évêque de Lodève, que ses nombreuses missions arbitrales nous prouvent avoir joui d'une grande considération et d'un grand esprit de prudence, fut de nouveau pris pour conciliateur avec Bernard, évêque de Béziers, Bernard Raimond de Capendu, et Pierre de Raimond de Montpeyroux, afin de partager un héritage en litige entre Pierre de Rainard et Ermessinde : sa sentence est de 1170. Deux ans après (1172), Bérenger de Clermont de Guillem, jure foi et hommage à notre évêque, pour sa baronnie, s'oblige à lui payer deux mille sous melgoriens à Pâques prochain, en dédommagement des objets qu'il lui avait enlevés, et donne cautions valables de sa promesse.

En 1173, le 14 mars, Hugues, comte de Rodez, emprunte six mille sous à Gaucelin, autant aux chanoines et autant aux habitants de Lodève, promettant de ne les molester ni par les armes ni par procès pour prétentions fondées ou non, au moins avant quarante jours expirés depuis la restitution de l'argent à lui prêté. En garantie de cette promesse, il donne pour caution, Guillaume, seigneur de Lunas, et ordonne aux soldats formant la garnison de Lodève de protéger l'évêque Gaucelin, de le défendre contre lui-même Hugues, s'il ne remplissait point les conditions établies. Nous allons voir le cas se présenter.

En 1174, Alexandre III, confirma, par un privilége spécial, la donation faite autrefois par saint Fulcran, au chapitre de la cathédrale, des revenus épiscopaux appelés *tierces*. L'année d'après (1175), le même Alexandre III, ordonne à Pierre d'Ameil, archevêque de Narbonne, de prévenir Hugues, comte de Rodez, de ne point molester Gaucelin, évêque de Lodève, ainsi qu'il l'a juré en recevant de lui, de son clergé et des habitants, dix-huit mille sous, et s'il désobéit, de le frapper d'anathème lui et tous ses sujets, de les interdire des offices divins et des sacrements, sauf du baptême, jusqu'à ce qu'il vienne à résipiscence et à une meilleure vie.

Le 14 mars 1179, Gaucelin fut présent à l'ouverture du testament de Guillem, seigneur de Montpellier, dans le château de cette ville. En 1180, il donna à l'abbaye de Saint-Guillem le Désert l'église de Sainte-Marie de Cambous. En 1184, Aimeri de Guillem, seigneur de Clermont donna à Gaucelin, son suzerain,

en franc-alleu, ce que son père et lui possédaient à Boussagues, en quoi que la propriété pût consister, à Esparron, aux Plans, et à Saint-Privat en leur entier, à l'exception du corps du château de Parlatges, mais sans excepter ce qui est de son territoire. En foi de quoi, et pour le faire savoir à tous, il lui en rendit hommage. En 1185, notre évêque fit une donation à Bernard, abbé de Silvanès. Le 30 décembre de l'année suivante, il céda à Bernard, abbé de Fontfroide, et à ses successeurs, ainsi qu'à son abbaye, une créance de 3,000 sous melgoriens qu'il avait sur l'abbé de Vallemagne, 3,000 autres sous melgoriens que lui devaient le prieur et le monastère de Cassan, et 1,300 sous melgoriens à lui dus par l'abbé de Saint-Thibéry et sa communauté. Il leur donna également 4,000 sous melgoriens par lui prêtés à Bernard, archevêque de Narbonne, les bœufs, brebis et troupeaux qu'ils tenaient ou tiendraient de lui, et leur permit de revendiquer les créances qu'il avait sur plusieurs personnes, notamment ce que lui devaient l'élu et l'abbaye de Saint-Guillem, et Guillem de Montpellier. Après la signature de Gaucelin, cette charte porte celles de son frère, Pierre de Saint-Félix, et de Pierre de Londres.

En 1187, Gaucelin érigea en prieuré l'église de Notre-Dame de Fozières, sous ces conditions : que le prieur recevrait charge d'âmes des mains de l'évêque ; qu'il lui donnerait, à la tenue de chaque synode, six deniers et demi [1] ; qu'il se rendrait au synode avec les autres prêtres ayant également charge d'âmes, et qu'il lui témoignerait en tout obéissance et respect.

Pendant son épiscopat, Lodève fut décorée de plusieurs édifices tant publics que particuliers, et par ses soins. De pauvre et tout humble qu'elle était avant lui (ce sont les termes de l'ancien Cartulaire de l'Eglise), la ville acquit de la renommée en s'agrandissant en longueur et en largeur. Sa gloire épiscopale s'accrut en proportion des bienfaits dont il combla la cité : ainsi il fit construire un nouveau grenier à sel, un cadran solaire au centre de la ville, un four à pain et une tour à Pégairolles. Il accrut ou améliora ses domaines de Lauroux et de Nizas au diocèse de Béziers ; il revendiqua la propriété de Saint-Martin des

[1] Nous traduisons *meraculam* par *demi*. Ducange n'a vu ce mot que dans le passage que nous traduisons de Plantavit. Le sens en est douteux ; mais il ne signifie certainement pas *mesure de bon vin*, comme l'entend M. Pâris.

Combes et fit plusieurs acquisitions. Au milieu des occupations de la charge pastorale, Gaucelin n'abandonna jamais l'étude des saintes Ecritures, on le consultait sur les difficultés que présente quelquefois l'explication du texte sacré, et les paroles de grâce qui sortaient de sa bouche joignaient la douceur du miel à l'exactitude de la doctrine. Sa poitrine était *une arche sainte, et son cœur une urne d'or, renfermant la manne céleste.* Ce sont les expressions d'un de ses correspondants, Hugues, moine de Silvanès, dont Martène nous a conservé deux précieuses lettres à Gaucelin avec la réponse de ce dernier (*Thes. nov. anecd.*, t. Ier, col. 466 et suiv.). Ce moine Hugues est celui-là même qui a écrit l'histoire de la conversion et de la vie de saint Pons de Laraze, éditée par Baluze.

Enfin, le 7 juin 1187, d'autres disent le 9 juillet de cette année, Gaucelin de Raimond, plein de jours et de mérites, après avoir occupé pendant près de 27 ans le siége épiscopal, s'endormit, à l'âge de 82 ans, dans la paix du Seigneur, et fut enseveli dans la chapelle de Saint-Michel, sépulture ordinaire des évêques de Lodève.

Ses armoiries étaient : *d'argent, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles, aussi d'argent.*

25. — RAIMOND Ier GUILLEM OU DE MADIÈRES (1182-1201).

Raimond Ier, surnommé de Madières, était fils de Guillem IV, seigneur de Montpellier, et de Sibille de Mataplane. Pierre, vicomte de Narbonne, était son cousin-germain. Cette famille des Guillem était déjà extrêmement puissante par ses grands biens et par ses alliances, quoique ne remontant qu'à la fin du Xe siècle, à Gui, premier seigneur de Montpellier. Elle a donné naissance à beaucoup de personnages illustres dans l'Eglise. Raimond, donné par son père à l'abbaye de Cluny, succéda comme abbé d'Aniane, à Gaucelin de Montpeyroux, et devint aussi son successeur sur le siége épiscopal de Lodève. A peine intronisé, il reçut du roi Philippe II de nombreux priviléges sur le Lodévois et la confirmation des faveurs accordées à ses prédécesseurs (1188). Entre autres priviléges, le roi concède au prélat la faculté de bâtir des tours, des murailles, des citadelles, des remparts, et toute sorte de moyens de défense dans le Lodévois; il lui confirme la donation des droits régaliens, le

droit de battre monnaie, le pouvoir judiciaire au civil et au criminel et bien d'autres appartenant à sa juridiction, comme de percevoir la taille, les péages, l'impôt sur les juifs, sur le pesage au quintal, le montage[1], la chasse, la pêche et la dépaissance des troupeaux. L'évêque usa aussitôt de son pouvoir pour l'augmenter. Il acheta les dîmes de Rives, la métairie de la Baume, et d'autres immeubles. Il est dit de lui dans la *Nomenclature du Répertoire :* « Il agit toujours virilement, humiliant les plus superbes en faisant planer sur eux la terreur, et ne se proposant que la paix. »

En cette même année 1188, Raimond acquit de Hugues, comte de Rodez, tout ce qui lui appartenait du château de Montbrun, de celui de Lauzières et d'autres lieux du Lodévois, au prix de 60,000 sous melgoriens, c'est-à-dire de 24,000 livres tournois; le sou melgorien valant huit sous français de nos jours (c'est Plantavit qui parle en 1634, et cette évaluation est précieuse à recueillir). Le comte Hugues promit en même temps pour lui et pour ses successeurs de ne jamais rien acheter dans le Lodévois sans l'exprès consentement de Raimond ou de ses successeurs. C'est encore vers ce temps que notre évêque fit certains dons au monastère de Saint-Sauveur d'Aniane, *pour le salut de mon âme*, dit-il, *pour celui de mes parents, et en particulier de mon père, de ma mère et de mes frères Gui et Guillem.*

En 1189, il donna en emphithéose à Raimond de Popian le plein pouvoir de construire un ou plusieurs moulins à fabriquer le papier[2] sur la rivière d'Hérault, moyennant une rente annuelle de trois émines du meilleur froment et autant d'orge. La même année, il institua un essayeur de la monnaie lodevoise en la personne d'Etienne Peitavi, sous la foi du serment prêté à l'évêque. Il approuva et confirma, sous la réserve de toutes les dîmes, la donation de l'église Saint-Martin du Caylar, faite par les chanoines au commandeur de l'hospice de Noseran, récemment fondé.

En 1190, du consentement des chanoines et de l'archidiacre

[1] Droit que payaient les bateaux à la remonte des rivières.

[2] Il n'y avait pas vingt ans que la fabrication du papier de chiffons avait été importée à Bâle en Suisse, lorsqu'on créait des usines sur l'Hérault pour l'exploiter. Cette hâte dans le progrès doit être signalée pour l'honneur du Lodévois.

Raimond, il donna l'église de Notre-Dame de Cornils, avec la montagne de ce nom et ses dépendances à Bélixende, abbesse de Nonenque, et adopta pour ses sœurs les religieuses de ce monastère. Il lui donna aussi pour fournir à la subsistance des religieuses, l'église de Saint-Etienne de Rougas avec ses oratoires ou chapelles, en réservant toutefois les droits et priviléges dont était en possession l'église de Saint-Genès. Il voulut d'ailleurs que l'abbesse ou prieure lui fût directement soumise, et que les sœurs fussent placées sous sa protection. Il statua encore que les chapelains, y célébrant l'office divin, seraient institués par l'évêque qui donnerait aux religieuses le voile et la bénédiction. Enfin, il ordonna que des séculiers n'habiteraient plus dorénavant sur cette montagne. Tous ces règlements furent fortifiés de l'autorité de Bernard, archevêque de Narbonne, et minutés en présence d'Eblon, abbé de Saint-Guillem. La même année, Raimond annula les donations faites par son prédécesseur Gaucelin à l'abbé de Fontfroide. L'archevêque de Narbonne évoqua l'affaire et décida que l'abbé restituerait les dons de Gaucelin, et que l'évêque renoncerait à tout ce qu'il pouvait exiger sur les biens des moines.

En 1192, Pierre, vicomte de Narbonne, son cousin-germain, lui donna, au mois de septembre, tout ce qu'il possédait ou pouvait posséder dans la ville et le diocèse de Lodève, comme le fit Raimond V, duc de Narbonne, comte de Toulouse et marquis de Provence, peu avant son décès, arrivé en 1194, à Nîmes, où il demeura enseveli sous le cloître de la cathédrale jusqu'au pillage de cette église par les protestants. Raimond, duc de Narbonne, donna à notre évêque, tant ce qu'il avait acquis d'Hugues, comte de Rodez, que tout ce qu'il possédait personnellement dans le Lodévois.

Nous trouvons Raimond Guillem présent en 1194 à la prestation du serment de fidélité faite par Guillem, seigneur de Montpellier, à Raimond VII, comte de Toulouse. La même année, il échangea avec son chapitre l'église des Plans et celle de Soumont, contre l'église du Caylar et ses dépendances.

En 1195, Célestin IV accorda à Raimond la faculté d'administrer les affaires du chapitre de l'église cathédrale avec le concours de la majorité des chanoines et d'y instituer de nouveaux membres sous la même condition. C'est à peu près à cette époque qu'il fut pris et maltraité par des scélérats, comme nous l'apprenons par un passage des actes du concile de Montpel-

lier, tenu en décembre 1195, où fut confirmée la sentence d'excommunication *contre les hommes de Capestang ou d'ailleurs qui avaient pris et maltraité jusqu'à ce qu'il eût payé rançon le seigneur R., évêque de Lodève.*

En 1197, Ermessinde, fille de Raimond Dupuy et femme de Guillaume de Cournon, vendit à notre évêque le domaine de la Baume avec ses appartenances et tout ce qu'elle avait dans les villages de Saint-Jean-de-la-Blaquière, d'Usclas et du Bosc, moyennant 1,010 sous melgoriens. La même année, Raimond acheta de plus le terrain où fut construit plus tard le château-fort du Caylar. Il commença même les travaux, mais il ne put les pousser loin, la mort l'ayant arrêté. Plantavit se trompe cependant en le faisant passer de vie à trépas en cette année 1197, d'après le *Nécrologe* de Lodève : Raimond nous apparaît encore en deux circonstances en 1199. En novembre, il déchargea Guillem, seigneur de Montpellier, son neveu, de tout ce que, tant en son propre nom qu'au nom de l'Eglise de Lodève, il pouvait lui réclamer des biens qu'il tenait de son prédécesseur Gaucelin ou de toute autre manière. Nous voyons ensuite, dans le Cartulaire de l'abbaye de Fontfroide que Raimond transige, en cette année, avec l'abbé de ce monastère. Il est donc plus juste de suivre Catel, qui place la mort de cet évêque en 1201. Il fut inhumé sous le clocher, dans la chapelle où reposaient ses prédécesseurs.

Les armoiries de Raimond Guillem étaient : *d'argent, au tourteau de gueules.*

26. — PIERRE III DE FROTIER (1200-1207).

Pierre de Frotier était issu de l'ancienne famille des Frotier du Périgord, qui donna, en 876, un évêque à Périgueux, en 972 un évêque à Albi, et en 1520 un évêque à Nîmes. L'élection appela Pierre à recueillir la crosse tombée des mains de Raimond Guillem. Le Cartulaire de Valmagne porte que cet évêque de Lodève fut témoin, en 1195, de l'octroi d'une permission donnée, le 8 octobre, par l'abbé Bérenger aux habitants de Loiras. Cette date est évidemment erronée, comme il résulte de la notice précédente ; sans doute le copiste aura lu M C XCV, au lieu M C CV.

C'est à tort que Plantavit affirme que dès le commencement de son épiscopat, le corps de saint Fulcran, qui reposait depuis deux cents ans dans la chapelle de Saint-Michel, fut exhumé et

et transporté dans une autre chapelle de la cathédrale de Saint-Genès, en présence de Renaud de Montpeyroux, évêque de Béziers; de Thédise, évêque d'Agde, et de Pierre, abbé de Saint-Sauveur de Lodève. Cette translation que l'on célébrait dans l'ancien diocèse de Lodève, le jeudi avant l'Ascension, ne peut avoir lieu de 1200 à 1207, puisque Renaud de Montpeyroux ne fut évêque de Béziers qu'en 1209. Nous pensons qu'elle se fit en 1199.

En 1202, le 9 juin, Innocent III confirma, en faveur de Pierre, tous les priviléges accordés à l'Eglise de Lodève par les empereurs et par les rois. Ce pontife ayant appris ensuite que Pierre et ses chanoines, cédant à la violence sur eux exercée par les habitants envahisseurs et pillards du palais épiscopal, avaient prêté le serment d'observer ce que ces rebelles exigeaient d'eux contre la liberté et la juridiction de l'Eglise, commit l'abbé de Villemagne, au diocèse de Béziers, pour les relever de ce serment, et ordonna à Guillaume, évêque de Béziers, de frapper les coupables d'excommunication majeure, jusqu'à ce qu'ils eussent intégralement satisfait à leur évêque et au chapitre. La même année, le 1er mai, du consentement de tout le chapitre, il avait mis certains biens sous la protection d'Aimeri Guillem, de la maison de Clermont, à la charge d'hommage, de serment et de restitution des fortifications : ce que Aimeri exécuta aussitôt.

L'année suivante, par un bref du 10 juin, Innocent III accorda à Pierre le même pouvoir que sept ans auparavant le pape Célestin avait donné à Raimond, c'est-à-dire d'administrer les affaires capitulaires et d'instituer les chanoines, avec le concours de la majorité du chapitre, nonobstant toute opposition ou appel, à moins cependant que la minorité n'objectât et ne proposât quelque motif plus raisonnable que l'avis de la majorité, auquel cas la décision définitive appartiendrait à l'évêque. Pierre confirma aussi à Agnès, abbesse du couvent de Nonenque, la donation des églises de Notre-Dame de Cornils et de Rougas, faite par Raimond treize années auparavant. Agnès reconnut de son côté qu'elle devait foi et hommage à l'évêque, et lui prêta serment de fidélité pour ces églises et leurs dépendances. Au mois d'août 1204, il fut témoin de l'appel interjeté par Bérenger, son métrolitain, d'un jugement des légats du Saint-Siége, et reçut en don le village de Saint-Guiraud de la volonté de Guillaume et de Bérenger de Saint-Guiraud. Pierre le leur remit ensuite en fief sous la charge d'hommage et de serment de fidélité.

Au même temps, Pierre, abbé de Saint-Sauveur de Lodève, et ses religieux, reconnurent en faveur de l'évêque, de la manière usitée, les soumissions qu'ils lui devaient pour leurs possessions dans Lodève et lui payèrent un *marabotin* d'or. En cette année, eut lieu, entre l'évêque et le même abbé, un échange par lequel l'évêque, du consentement du chapitre, donna à l'abbé l'église de Saint-Cyprien de Soubès, avec les oratoires ou chapelles de Sainte-Croix et de Sainte-Marie-Madeleine, ensemble leurs dîmes, appartenances, oblations, possessions et généralement leurs droits tant paroissiaux qu'autres, expressément les dîmes militaires qu'il y percevait autrefois, sauf néanmoins l'obéissance, le respect, la juridiction, le droit de synode et la procuration, qui, à raison de la visite pastorale était due de tout temps à lui, aux archidiacres, aux archiprêtres, sauf encore le droit du chapitre qui s'y percevait d'ordinaire. L'abbé, du consentement de tout le monastère, donna à l'évêque l'église de Saint-Genès-des-Fours, avec la chapelle de Saint-Michel, leurs droits et leurs dépendances, la moitié du mas du Bousquet dans la paroisse de Saint-Maurice, la moitié du mas de Cambous et tout le droit qu'il avait sur le mas de Freissinel, la moitié du mas de Versailles, la moitié de celui de Gabrio-Meyre, de celui de la Vayre, de celui de Campillergues, de celui de Conques et toute la mense ecclésiastique, la moitié du mas de la Prade et les possessions qu'il avait dans le territoire de Calmels ; l'église paroissiale de Saint-Vincent, et le mas entier de Pioch-Doussy, et tout ce qu'il possédait dans la communauté de Sainte-Marie de Prunet, dans celles de Saint-Jean de Sorbs, de Saint-Pierre de la Fage, de Saint-Michel, et enfin tout ce qu'il pouvait avoir dans les mas susnommés et leurs dépendances. Cet acte d'échange, ajoute ici Plantavit, ne porte ni signature ni date, mais seulement quatre sceaux, trois en cire et un en plomb, qu'on reconnaît facilement pour ceux des contractants.

Au mois d'avril de cette même année 1204, Guillaume, comte de Rodez, ratifie, en faveur de Pierre la vente faite par son père et par son frère, seize ans auparavant, à l'évêque Raimond, de tout ce qu'il avait ou pouvait avoir dans le Lodévois ; il l'accepte et veut qu'elle soit acceptée et ratifiée par ses successeurs.

Le 6 novembre 1206, survient un nouvel échange entre Pierre et Aimeri, abbé de Saint-Sauveur. Ce dernier, du consentement de son monastère, donna à Pierre et à ses successeurs tous les biens et droits qu'il avait dans la communauté de Saint-Genès-

des-Fours, dans celles de Saint-Michel, de Saint-Vincent, de Saint-Pierre de la Fage, de Saint-Jean de Sorbs, et toutes ses appartenances de Calmels, sous la réserve néanmoins des oblations de l'église Saint-Michel et de la chapelle de Saint-Genès-des-Fours; réservant aussi la faculté de se faire construire une maison d'habitation dans les susdits lieux, maison exempte de toute contribution, mais dont la hauteur ne devait point nuire aux fortifications; sauf enfin la moitié sur tous les possesseurs et habitants en dehors de la propre famille de l'évêque, des droits de serment, de justice, de mesurage, de four, de tous autres droits créés ou à créer, qu'il avait ou pouvait avoir dans ces territoires, excepté la juridiction pour les cas de vol, d'homicide, d'adultère et autres crimes capitaux. — L'évêque, en retour, du consentement du chapitre, donna à l'abbé les droits qu'il avait dans les deux mas de la Tude, dans celui de Falgueyrolles, dans les trois mas de Bosserieux, de Mont-Cairoux et de Brasc, qui sont dans la communauté de Saint-Vincent, et la moitié de tous ceux qu'il possédait dans les limites de ces territoires. Il lui donne en outre tout ce que lui et ses successeurs acquerront à l'avenir dans ces mêmes lieux. Toutefois l'évêque retient ses priviléges, ainsi que la faculté de construire des fortifications, les droits régaliens, et le droit d'exiger le serment de fidélité tant des moines que de leurs vassaux et bénéficiaires.

Le 27 octobre précédent, notre prélat, réuni à plusieurs autres évêques et pieux personnages, avait rétabli la concorde entre Pierre, roi d'Aragon, et les habitants de Montpellier. L'année suivante, il reçut le serment d'obéissance d'Agnès, élue abbesse de Nonenque, à la mort de Pétronille.

Le généreux prélat aurait achevé la construction du château-fort du Caylar, commencée par son prédécesseur; il aurait mis en lumière des choses jusqu'alors trop peu connues pour la dignité de l'Eglise de Lodève, s'il n'en eût été empêché par une mort violente, prématurée et imprévue.

Dès la première année de son intronisation, Pierre de Frotier avait vu l'hérésie albigeoise lui susciter des troubles graves, dans le sein même de sa ville épiscopale. On murmura ouvertement contre son autorité, on se récria contre ses droits temporels, qu'on trouva exhorbitants et tyranniques, et on annonça hautement l'intention de les réduire. La voie des représentations et des requêtes ne pouvait convenir à des hommes que l'hérésie commençait à rendre audacieux, aussi s'accommodèrent-ils

mieux du parti de la violence. Ils dressèrent une série de statuts qu'ils se proposèrent d'imposer à l'évêque, et dont ils résolurent de lui faire jurer l'observation. C'était en 1201. Les factieux se portent au palais du prélat, ils crient, menacent, brisent tout ce qu'ils rencontrent dans les appartements; rien de précieux n'est épargné : ce fut une scène épouvantable de confusion et de désordre. La victoire ne pouvait être douteuse dans cette lutte d'une bande forcenée contre un prélat pacifique. Aussi bien eût-elle été inutile, l'évêque et ses chanoines souscrivirent aux conditions des rebelles, ils jurèrent et signèrent tout.

Mais le triomphe des factieux était loin d'être assuré. Quand l'orage fut passé, et que le calme des esprits vint montrer à l'évêque Frotier la possibilité de recouvrer ses droits, il ne manqua pas de se pourvoir auprès de l'autorité compétente pour obtenir l'absolution de ses serments, et la chose n'était pas difficile. La violence qui les avait extorqués et l'injustice des règlements dont ils étaient la sanction, étaient deux motifs plus que suffisants pour les faire annuler. La dispense fut accordée par le pape Innocent III, avec excommunication contre les auteurs de la révolte, au mois de juin 1202.

Ainsi l'évêque et le chapitre rentrèrent dans la possession de leurs droits. Un nouveau soulèvement était encore à craindre, et il fallait, cette fois, n'être point pris au dépourvu comme lors du premier. On avisa donc aux moyens de défense : on mit la dernière main aux fortifications, on s'assura des dispositions des seigneurs voisins : celui de Saint-Guiraud, Bérenger de Lozières et celui de Clermont, Aimeri de Guilhem, promirent, en cas de besoin, prompt et puissant secours. Précautions malheureusement inutiles! Tout demeura calme jusqu'en 1207, mais cette année, l'éclat fut terrible. Le palais de l'évêque est tout à coup assailli par une bande furieuse; en un clin d'œil, les portes sont forcées, les appartements envahis, on pénètre jusqu'au prélat, qui n'a eu le temps ni d'appeler du secours, ni de prendre la fuite. Déjà cent bras levés le menacent d'une mort prochaine. Cette fois, il demeure inébranlable; ni les cris, ni les coups, ni la mort ne peuvent lui arracher les concessions injustes qu'on lui demande; il se laisse frapper, meurtrir, et ses lâches assassins, ne pouvant rien contre son inflexible fermeté, l'achèvent impitoyablement.

La nouvelle de cette affreuse catastrophe arriva bientôt à Clermont où elle répandit la consternation et l'effroi. Aimeri de

Guilhem, seigneur de cette ville, en fut accablé de douleur : il avait embrassé avec tant de dévouement la cause de l'évêque et promis de la défendre. Le mal était sans remède, mais un pareil attentat demandait une prompte et éclatante justice. Il part indigné, avec les gentilshommes de sa baronnie, résolu d'atteindre les coupables, et de les châtier d'une manière exemplaire. Arrivé à Lodève, il fait fermer les portes de la ville et procéder aux informations. Seize des plus coupables furent bientôt reconnus et arrêtés. On les emprisonna, jusqu'à ce que l'élection du nouvel évêque étant faite, ils pussent être livrés à la rigueur des lois.

En attendant, Pierre fut inhumé dans la chapelle des évêques, au milieu d'un tel deuil et de tant de larmes, qu'on aurait cru, disent les chroniqueurs, qu'il s'agissait de la mort du *père de la patrie.* Il avait siégé six ans, et d'après ce qu'il avait fait, dans un temps si court, on peut juger de son activité et de son énergie.

Pierre de Frotier portait pour armoiries : *d'argent au pal de gueules, accosté de dix losanges de même, posées* 2, 2 *et* 1 *de chaque côté.*

27. — PIERRE IV DE LODÈVE (1208-1238).

Pierre IV, dit de Lodève, appartenant par sa mère à l'illustre et antique famille de Fontès, à laquelle était allié Plantavit, fut appelé, par l'élection, sur le siége épiscopal de Lodève, après le meurtre de Pierre III. Il s'occupa immédiatement du châtiment des assassins. Les seize mutins arrêtés, après une complète et minutieuse information du bailli de la temporalité, subirent le dernier supplice avec leurs complices ou fauteurs, et leurs biens furent confisqués. Leurs enfants, frères, sœurs et autres parents, jusqu'à la quatrième génération, furent bannis à perpétuité du comté de Lodève. Philippe II, par une charte datée du château de Vincennes, la 29e année de son règne, c'est-à-dire, en 1208, confirma cette sentence dans toute sa teneur, et pour effrayer à jamais ceux qui seraient tentés de renouveler cet attentat, il voulut, qu'aucun tribunal ne pût à l'avenir infirmer ou atténuer le jugement.

La même année, Pierre de Lodève fit un échange avec Arnaud, archidiacre de sa cathédrale, sous l'arbitrage de Bernard Chauvet, abbé de Saint-Aphrodise, et de Guillaume, archidiacre

de Rodez. L'année suivante, 1209, Arnaud, ancien abbé de Grandselve, 16e abbé de Cîteaux, légat du Saint-Siége contre les Albigeois, et depuis, archevêque de Narbonne, termina, par deux de ses commissaires subdélégués, une contestation entre l'évêque Pierre et les religieux de Saint-Sauveur, au sujet de l'élection de leur abbé, à laquelle il avait été procédé sans le consentement du prélat. Les juges décidèrent que l'évêque de Lodève était le vrai patron, tuteur et défenseur du monastère, et que les moines ne pouvaient élire leur abbé sans son conseil, sans son approbation et confirmation. Ils ordonnèrent en outre, que la nomination de Bogon, abbé, faite par Pierre, fût ratifiée et acceptée par les religieux.

La même année, Pierre donna à Aimeri de Clermont le village de Salasc, avec pouvoir d'y construire des fortifications, moyennant serment de fidélité, d'obéissance et d'hommage. Ledit Aimeri et ses successeurs étaient tenus de rendre ces fortifications à l'évêque de Lodève toutes les fois qu'il le requerrait. L'année suivante, ce même Aimeri, qui avait été excommunié pour usurpation des biens ecclésiastiques, qui avait pillé les églises de sa baronnie et rançonné ses vassaux, revint à résipiscence, et jura humblement sur les saints Evangiles, entre les mains des légats du Siége apostolique, alors à Narbonne, qu'il se conformerait à leur sentence, et qu'il satisferait à l'Eglise pour tout ce qui lui avait attiré l'excommunication dont il était lié. Il engagea tous ses biens, et fournit valables cautions de sa promesse, moyennant quoi il fut réconcilié à l'Eglise. La sentence fut rendue peu de temps après contre lui, et elle lui fut signifiée. Datée de Montpellier, elle portait : « qu'Aimeri restituerait à ses vassaux les sommes qu'il leur avait injustement extorquées, et à l'évêque de Lodève les dîmes qu'il s'était appropriées, avec les églises qu'il avait converties en forteresses. De plus, il devait aller combattre les Maures d'Espagne pendant un mois, non compris le temps nécessaire pour le voyage. » La même année, fut rendue une sentence arbitrale par le précenteur de l'Eglise de Lodève, par Bernard d'Aubagne et Raimond de Ganges, lesquels procédant comme arbitres et amiables compositeurs, décidèrent que Pierre-Raimond d'Aubagne et Raimond de Madières, étaient tenus de rendre hommage à l'évêque et à lui livrer les clés de leurs châteaux toutes les fois qu'il en aurait besoin. Au mois de juillet de cette année 1210, Bernard de Magalas, abbé de Saint-Pierre de Joncels, du consentement de

toute sa communauté, et de Renaud de Montpeyroux, évêque de Béziers, donna à notre Pierre et à ses successeurs l'église de Sainte-Marie de Prunet, avec ses dîmes et ses prémices, le mas de la Vaine, dans la communauté de Saint-Martin du Caylar, le mas du Caylar, celui de Goutines, et tout ce qu'il possédait au mas de Frin; et dans la communauté de Saint-Christophe de la Couvertoirade, au diocèse de Rodez, plus tard de Vabres, le mas entier de Montrimar; dans la communauté de Sainte-Marie de Prunet, le mas entier de Martene, celui de Grèses et celui de Posomène, et en général tout ce qu'il avait ou pouvait avoir dans lesdits mas, appartenances et dépendances, tant sur les personnes que sur les biens, sous la réserve toutefois des droits seigneuriaux qu'il avait dans la communauté des Rives, et de quarante-cinq setiers de froment, mesure de Lodève, à prendre chaque année dans ces biens ou domaines, pour lui et son monastère.

Au mois de septembre suivant, le roi Philippe II écrit de Paris à Arnaud, métropolitain, aux évêques, aux comtes et vicomtes de la province de Narbonne, aux évêques d'Albi et de Rodez, d'avoir à protéger et à défendre l'évêque de Lodève et ses chanoines, qu'il a pris sous sa protection spéciale. Il confirme en outre à Pierre la donation des droits régaliens, faite par les rois ses prédécesseurs aux évêques de Lodève, et aussi le droit de battre une monnaie, qui aurait cours dans tout le Lodevois comme la monnaie royale, disant que nul autre que l'évêque de Lodève ne pourra prétendre aucun droit sur cette monnaie.

En 1211, Raimond, évêque d'Uzès et légat du Siége apostolique, enjoignit à Pierre, évêque de Béziers, d'adjuger à notre Pierre les droits de péage de Lodève, s'il était prouvé par témoins idoines que l'évêque de Lodève percevait ce droit depuis cinquante ans. En conséquence, Pierre de Béziers, assisté de Bernard, abbé de Saint-Aphrodise de Béziers, et de Guillaume Trébaïan, précenteur de la même Eglise, ayant entendu, examiné et discuté avec soin les témoignages produits par l'évêque de Lodève, déclara que les droits de péage appartenaient aux évêques de Lodève, qui les avaient acquis des comtes de Rodez, et que, depuis plus de cinquante ans, ils les exerçaient sans contestation.

Bérenger de Soubès vendit, en 1212, à Pierre, la part entière qu'il avait ou pouvait avoir au produit des impôts dans tout le Lodévois, et spécialement cet impôt vulgairement nommé : *La*

leude del Bosc de la Reyne, jusqu'au lieu du Bosc, au prix de 1,100 sous melgoriens. La même année, Pierre assista, avec les autres évêques de la province de Narbonne, à l'hommage et au serment prêtés à Arnaud, métropolitain, par Aimeri, vicomte de Narbonne, pour le duché de Narbonne, comme il appert de la lettre d'Arnaud aux membres du sacré collége; lettre que rapporte tout au long Plantavit, et qui nous semble inutile à l'histoire des évêques de Lodève.

Les fortifications de Narbonne ayant été détruites par l'ordre du comte de Montfort, elles furent rebâties aux dépens des évêques de la province, ainsi que le prouvent les inscriptions lapidaires qu'on y voyait de distance en distance, et sur lesquelles il était écrit :

Depuis là... jusque là... l'évêque de Béziers réédifia cette ville.

Ailleurs : *Depuis là... jusque là... l'évêque de Nîmes réédifia cette ville.*

Ailleurs : *Depuis là... jusque là... l'évêque de Lodève réédifia cette ville.*

Et ainsi de chacun des suffragants de cette métropole.

En 1213, Guillaume de Lodève reçut de l'évêque Pierre, son cousin-germain, pour lui et ses successeurs, 5,000 sous melgoriens, en garantie desquels il engagea la moitié du mesurage à setier de Lodève pour le blé et pour le sel, la moitié de la tour de Montbrun et de la maison contiguë à cette tour, ce qu'il possédait dans la grande tour du château de Montbrun et dans le four du *Barri;* la moitié du droit qu'il avait comme seigneur sur les moulins de l'Ile; douze setiers de froment et autant de chaque récolte, et neuf sous melgoriens, qu'il était dans l'usage d'y percevoir chaque année; la moitié de toutes les censives dont il jouissait dans le faubourg, dans la ville et son territoire, dans le château du Puy d'Aubagne et le village de Lauroux, etc. Guillaume pouvait se libérer par à-comptes de 50 sous d'argent par chaque marc, et si après quarante ans, le remboursement intégral n'avait pas eu lieu, les biens et droits donnés en nantissement devenaient acquis aux évêques. Or, la somme ne fut jamais payée.

La même année, Pierre fut appelé par Arnaud, son métropolitain et légat du Saint-Siége, avec Gui, évêque de Carcassonne, Thédise d'Agde, et les autres évêques et abbés de la province de Narbonne, à se réunir dans les villes de Saverdun et de Muret, et délibérer de la paix entre Pierre, roi d'Aragon, et

e comte de Montfort. Le premier soutenait le parti du comte de 'oulouse, Raimond, et les Albigeois. On sait que le roi ne voult entendre aucune proposition d'accommodement et qu'il périt e 17 septembre 1213 à la sanglante bataille de Muret, avec un rand nombre d'hérétiques.

En janvier 1214, Pierre de Lodève assista au concile de Montellier, présidé par le cardinal Pierre de Bénévent, légat du aint-Siége : l'hérésie des Albigeois fut condamnée, et Raimond, comte de Toulouse, dépouillé de son comté qui fut adugé au comte de Montfort.

Cette année, notre prélat institua deux visiteurs des marchés le Lodève. Ils devaient veiller non-seulement sur les viandes de oucherie, mais aussi sur toute sorte de provisions de bouche, ur le pain, le blé et autres grains ainsi que sur les poids et nesures dont se servaient les marchands. En entrant en charge, ls prêtaient serment entre les mains de l'évêque ou de son viguier temporel.

Raimond de Montdardier et Pierre-Raimond de Montpeyroux, lonnèrent alors à Pierre, l'alleu de tous les biens qu'ils possélaient dans le Lodévois, pour lesquels ils lui rendirent hommage et prêtèrent serment en la forme accoutumée. A peu près u même temps, Pierre Raimond d'Aubagne vendit à l'évêque e bois qu'il avait au lieu des *Crousets* et tout ce qu'il possélait dans la communauté de Saint-Pierre de la Fage.

En 1216, l'an 37 de son règne, Philippe II déclara à Aimeri le Clermont, aux seigneurs de Montpeyroux, du Bosc, de 'augères, et à tous autres barons tant chevaliers que clercs, xistant dans l'évêché de Lodève, combien Pierre lui avait inspiré de confiance et comment il lui avait confirmé les régales de 'évêché de Lodève ; il leur ordonna de lui obéir, en ce qui concerne l'exercice de ce droit, comme au roi lui-même, et de lui n prêter serment.

Le 13 mars 1217, Raimond de Saint-Maurice donna à Pierre de Lodève l'alleu du château de Pégairolles de Buèges, diocèse de Maguelone, et de ses biens situés sur le territoire de Saint-Jean de Buèges et de Saint-André de Buèges, sous la réserve cependant les trois mas de Celles, du Bosc et de la Baume, et sous cette condition que l'évêque de Lodève ne pourrait jamais rien aliéner le ces biens. Raimond prêta pour le tout foi et hommage et renlit le château, les murs, les portes et les clés. Pierre, en retour, lui donna le village de Saint-Maurice.

En 1218, Guillaume de Raimond de Fozières et son frère, reconnurent à Pierre tout ce qu'ils possédaient à Calmels, et se déclarèrent redevables, tous les ans, envers l'évêque, d'une tête de sanglier, en signe de vasselage, si toutefois ils pouvaient prendre un sanglier sur ce terroir. Philippe II accorda, en 1219, à Pierre et à ses successeurs, la faculté de tendre et de détendre des chaînes dans les rues et carrefours de Lodève et de ses faubourgs. Les habitants consentirent à l'exercice de cette faculté. Honoré III, l'an IV de son pontificat (1220), ordonna à Pierre de conférer l'archidiaconat de Saint-Pierre de Lodève à Jean de Cambon, au cas où cette charge serait vacante depuis un temps assez long pour que la collation en fut dévolue au Saint-Siége.

Au mois de septembre 1223, Pierre, nommé par le même pontife, juge-arbitre d'une contestation entre Pierre Bermond et Vierne, veuve de Bernard d'Anduze, au sujet du village d'Alais, subdélégua à sa place Arnaud, évêque de Nîmes. La même année et par acte fait à Lodève, dans une salle du palais épiscopal, le 15 novembre, Amauri, duc de Narbonne, donna à Pierre et à ses successeurs tous les droits seigneuriaux qu'il avait ou pouvait avoir sur le château de Malevieille et ses appartenances. Conrad, légat du Saint-Siége, avec notre Pierre et les évêques de Maguelone et d'Agde, écrivit au roi Philippe pour l'engager à accepter le comté de Toulouse, auquel Amauri, fils de Simon de Montfort voulait renoncer (1223). Pierre de Bermond reconnut tenir de l'évêque de Lodève tout ce qu'il possédait dans le Lodévois, notamment le château de Madières, la Baume-Auriol et le village de Ceyras; pour tout quoi il rendit hommage et prêta le serment de fidélité, le 25 juin 1223, à Montdardier.

C'est encore en cette année 1223, si bien remplie, que Pierre donna en échange à Guillaume de Lodève, son cousin-germain, avec droit de domaine et d'hommage à perpétuité, tout ce qui lui appartenait sur le vignoble, autrefois propriété d'un certain Guillaume Bodra, avec ses tenants et aboutissants, et six deniers melgoriens de cens qu'il percevait annuellement, à la fête de Saint-André, sur un bois de hêtres encore en la possession de ce Guillaume; il reçut de son cousin les droits seigneuriaux et usagers sur un mas qui avait appartenu à Etienne Martin et qui touchait aux fossés des remparts de la ville de Lodève.

En 1224, Guillaume de Montpeyroux et son épouse Ermes-

inde, donnèrent à l'évêque Pierre l'alleu de tous les villages, orteresses, portes et clés qu'ils avaient dans le Lodévois, spécialement ce qui leur appartenait du château de Montpeyroux, du château du Puy d'Aubagne, de Soubès et d'Arboras, pour tout quoi ils lui prêtèrent serment d'hommage et de fidélité.

La même année, Pierre assista aux conciles qui se tinrent les 2 juin et 21 août à Montpellier, par ordre d'Honoré III, pour traiter des conditions de paix avec Amauri, comte de Montfort, et autres seigneurs.

En 1225, se passa un fait des plus considérables dans l'histoire de Lodève. Le roi Louis VIII, peu de temps avant sa mort, étant à Montpellier, de retour de son expédition contre les Albigeois, reconnaissant des nombreux services qu'il avait reçus de l'évêque Pierre, homme d'un très-noble et très-vaillant caractère, principalement lors de la victoire remportée sur le comte Raimond, lui donna à lui et à ses successeurs le comté de Montbrun, avec tous les droits qui lui étaient annexés, ou plutôt il confirma et ratifia la donation de ce comté faite trente-deux ans auparavant, par Raimond V, comte de Toulouse, à Raimond II de Madières, évêque de Lodève. Il confirma formellement aussi la cession des régales, du droit de battre monnaie, de lever des impôts, des mines et autres droits et priviléges accordés par les rois ses prédécesseurs aux évêques de cette ville. Et en mémoire perpétuelle des très-fidèles services à lui rendus par Pierre, dans son expédition, le roi voulut que sa ville épiscopale ne s'appelât plus désormais *Lutève*, mais LODÈVE, de son nom de Louis, ce qui sonne comme LODOVICÉE ou *Ville-Louis*.

La même année, le chapitre cathédral décida que l'évêque seul pourrait conférer la chapellenie de Saint-Genès, et celle fondée par le chanoine Jean de Cambon, et que la collation des autres chapellenies ou bénéfices sacerdotaux appartiendrait en commun aux chanoines et à l'évêque. Bérenger du Soulié reconnut à cette époque tenir, sous réserve d'hommage, de l'évêque de Lodève, le tiers d'un domaine situé dans la châtellenie de Salses contigu à la seigneurie de la commune de Saint-Privat, le mas entier de la *Quarancie* dans la même châtellenie, mas qui était tenu avec celui du Trollat et la seigneurie de Passe-Redonde. Bérenger prêta, pour tous ces biens, serment de foi et hommage, et s'engagea à donner chaque année, à la fête de Saint-André, un porc-épic, en signe de vasselage. Enfin, la même année, l'évêque donna, à titre de fief-bénéfice,

à Raimond du Soulié et à son frère, tout ce que ceux-ci lui avaient eux-mêmes donné dans la paroisse de Notre-Dame de Salses, et ils lui en rendirent hommage. Il fut stipulé que si tout ou partie de ces biens ou du bois qui en dépendait venait à être aliéné dans la suite, l'évêque aurait droit au tiers du prix de vente.

En 1226, pendant le Carême, notre évêque assista au concile provincial de Narbonne, convoqué par Pierre d'Ameil, archevêque de cette ville, contre les Albigeois et leurs fauteurs. Jean, seigneur de Malevieille, prêta serment de fidélité au chapitre de Lodève pour les châteaux d'Olmet, de Pertus et de Malevieille. Vierne, dame de Soubès, s'acquitta de ce même devoir à Lodève pour les biens qu'elle avait en fief. En 1228, au mois d'avril, Pierre d'Ameil, notre Pierre et les autres suffragants de la province, s'assemblèrent d'abord à Meaux et ensuite à Paris, où fut faite une transaction entre saint Louis et Raimond, comte de Toulouse; transaction rapportée en son entier par Catel, page 332, et qui fut approuvée et confirmée l'année suivante, au concile de Toulouse, célébré par les mêmes évêques, sous la présidence de Pierre de Colmieu, vice-légat apostolique.

Le 4 octobre 1129, un échange se fit entre Pierre et le monastère de Sauve, au diocèse de Nîmes. L'évêque prit trois hémines d'huile sur un fief situé près de la fontaine de Lodève, et en retour, il assigna au monastère quinze sous melgoriens à prendre sur les étaux du marché de la ville. La même année, Raimond de Saint-Amans, prieur de Saint-Paul de Clermont, fit abandon à Pierre du notariat de Lodève à lui confié. Pierre le transmit aussitôt à Jean d'Aspres, à vie, avec permission de faire toutes sortes d'actes publics dans la ville et les faubourgs, à l'exclusion de tout autre notaire non délégué par lui.

En 1230, furent délimités les territoires du Caylar et de la maison de Saint-Jean de Jérusalem; des bornes furent plantées à cet effet suivant le rit solennel. La même année, Pierre d'Ameil, archevêque de Narbonne, termina une contestation qui s'était élevée entre notre Pierre et ses chanoines au sujet de l'obéissance due par ceux-ci à leur évêque, relativement au château-fort de Pertus; au fief de Guillaume Ermengaud de Fouzillon, en outre, à l'assistance de l'évêque aux comptes rendus en commun du tiers du blé des églises de Sainte-Marie du Cros, de Saint-Maurice et autres lieux; enfin à une somme de soixante-

dix sous pour les cierges de Notre-Dame de la cathédrale Saint-Genès.

Le 4 janvier 1231, Pierre, évêque, et Siviende, abbesse de Nonenque, à qui appartenait l'église de Saint-Etienne-de-Rougas, donnèrent à Bérenger, chapelain, vicaire perpétuel de cette église, la moitié du cinquième de toutes les dîmes et prémices, avec les oblations, vigiles et autres droits; réserve faite cependant du droit des *tierces* de Saint-Genès qui devait être prélevé et payé en commun avant toute répartition. La même année et le même jour, Pierre, du consentement de ses chanoines, donna à Siviende et à son couvent, ainsi qu'à l'église de Rougas, toutes les dîmes retirées des mains des laïques ou nouvellement acquises en cette paroisse de Rougas, toujours sous la réserve des tierces dues à Saint-Genès. En 1232, Pierre Ermengaud de Montpeyroux reconnut tenir de Pierre et de son église en fief bénéficiaire tout ce qu'il possédait dans le Lodévois; à cet effet, il prêta serment et rendit hommage. En retour, l'évêque lui donna en alleu les biens qu'il avait acquis d'Aimeri, moyennant les droits de mutation accoutumés.

En 1233, le roi saint Louis ordonna à l'évêque d'Uzès d'appeler devant lui, en cas de contestation avec son père, le seigneur de Clermont, Bérenger de Guilhem, et si sa sentence n'était point acceptée, de déférer, sans autre avis, la cause à Pierre, évêque de Lodève. Pierre assista au concile de Béziers que tint, le 2 avril 1234, Jean de Bournin, archevêque de Vienne et légat du Saint-Siége, et où furent confirmées les décisions des conciles de Narbonne et de Toulouse de 1227.

Le 11 mai suivant, sur un différend entre Pierre et le commandeur de la maison de Saint-Jean de Jérusalem de Nébian, fut prononcée à Lodève, une sentence d'arbitres qui décida que toutes les dîmes du froment, du vin et d'autres denrées que l'évêque avait perçues jusqu'alors dans la paroisse de Salvergues, et les dîmes de toutes les olives qu'il percevait dans la paroisse de Nébian, appartiendraient au commandeur; tandis que les dîmes de la paroisse de Canet, perçues jusqu'à cette époque par le commandeur, appartiendraient dorénavant à l'évêque.

En 1235, Pierre Dupuy rendit hommage et prêta serment à notre évêque pour le château du Bosc dans la paroisse de Rouvignac. Par acte du 14 août 1236, Pierre confirma, la donation autrefois faite par saint Fulcran, au chapitre, des revenus épiscopaux désignés sous le nom de *tierces*, afin que lui et ses suc-

cesseurs aussi bien que les curés des églises dénommées dans l'acte, les lui payassent annuellement et à perpétuité, d'après le tarif et la proportion arrêtés. Il ne nous semble pas inutile de donner ici la liste de ces églises avec la quotité de leur redevance.

L'église de Saint-André de Sangonis devait vingt setiers de blé, autant d'orge et autant de vin. L'église de Sainte-Brigitte devait sept setiers de blé et neuf d'orge. L'église de Saint-Cyprien de Soubès devait vingt setiers de blé et autant d'orge. L'église de Saint-Frichoux devait dix setiers de blé, autant d'orge et vingt setiers de vin. L'église de Saint-Genès des Fours, devait soixante setiers d'avoine. L'église de Saint-Jean de Lantischères devait vingt-quatre setiers de vin. L'église de Saint-Jean de la Blaquière devait vingt setiers de blé, et autant de paumelle. L'église de Saint-Julien de Nébian devait seize setiers de blé, autant d'orge et trente-deux setiers de vin. L'église de Sainte-Marie de Prunet devait dix setiers de blé, dix setiers de seigle et dix setiers de paumelle. L'église de Notre-Dame de Salses devait dix setiers de blé et autant de paumelle. L'église de Saint-Martin de Montpeyroux devait treize setiers de blé, autant d'orge et autant de vin pour la portion du curé, et vingt-six setiers de blé, autant d'orge et autant de vin pour la portion de l'évêque. L'église de Saint-Martin de Vriozouls devait dix setiers de blé et autant d'orge. L'église de Saint-Maurice devait dix setiers de seigle, dix de blé et autant de paumelle. L'église de Saint-Michel de Damassan devait vingt setiers de blé, autant d'orge et autant de vin. L'église de Saint-Paul de Clermont devait vingt setiers de blé, vingt d'orge et vingt setiers de vin. L'église de Saint-Pierre d'Arboras, quarante setiers de blé, quarante setiers d'orge et quarante de vin. L'église de Saint-Privat de Naves devait quatre setiers de blé, autant d'orge et vingt-quatre setiers de vin. L'église de Saint-Saturnin de Ceyras devait quarante setiers de blé, autant d'orge et autant de vin. L'église de Saint-Saturnin de Lucian devait quarante setiers de blé et autant d'orge. L'église de Saint-Xiste d'Avène devait dix setiers de blé, autant d'orge et autant de vin. L'église de Saint-Etienne de Gourgas devait quarante setiers de blé, autant d'orge et autant de vin. L'église de Saint-Etienne de Gorjan devait quinze setiers de blé, autant d'orge et trente setiers de vin. L'église de Saint-Etienne de Rougas devait vingt setiers de blé, autant d'orge et autant de vin. Enfin, l'église de Saint-Vincent de Mazons devait vingt setiers de blé et vingt setiers d'orge.

Le 25 septembre de cette même année 1234, Raimond, évêque de Béziers et commissaire de Jean de Bournin, archevêque de Vienne et légat du Saint-Siége, annula l'accord fait par Pierre avec les bourgeois de Lodève, accord qui permettait à ces derniers d'élire dix d'entre eux pour administrer, avec l'évêque, les affaires de la ville et de la seigneurie. Raimond s'était convaincu que cet acte préjudicierait aux intérêts de l'Eglise de Lodève, attendu qu'il autorisait des laïques à lever impunément des contributions sur le clergé. La révocation de cette charte de commune fut, par ses ordres, publiée à haute et intelligible voix dans Lodève, ses carrefours et sa banlieue, avec menace d'excommunication contre ceux qui y mettraient obstacle.

En 1236, Pierre acheva la construction de la grande tour du château de Caylar. Il acquit la part des contributions que percevaient à Lodève, Bérenger de Soubès et sa femme Mersinde. Il acheta aussi tout ce que percevait Guillaume Ausseran à Pégairolles, et enfin quelques maisons et quelques terres à Nisas, diocèse de Béziers.

Pierre de Lodève vécut jusqu'à une extrême vieillesse. Arrivé au terme de ses jours, il prit l'habit dans le couvent des Frères-Mineurs qu'il avait lui-même établi à Lodève, du vivant de saint François, fondateur de cet ordre. C'est au milieu de ces religieux qu'il quitta la vie mortelle, au plus tard en 1238. On l'ensevelit devant le maître-autel; il avait gouverné pendant 30 ans et quelques mois l'Eglise de Lodève. On lui donna les titres de *Père du clergé* et de *Pasteur du peuple.* Ses nobles parents établirent, en sa mémoire, hors des murs de la ville, dans le faubourg de Montbrun, un couvent de Carmes qui fut dans la suite transféré au faubourg de la Lergue, où il était encore au temps de Plantavit. Tous détails font défaut sur cette donation.

Nous ne voulons pas clore cette notice sans remarquer combien le long épiscopat de Pierre de Lodève a été rempli, et combien il enrichit l'héritage qu'il laissa à ses successeurs.

Pierre de Lodève portait pour armoiries : *d'azur, à une croix cantonnée au* 1er, *d'une étoile*, *au* 2e, *d'un croissant*, *au* 3e, *de la lettre* L, *au* 4e, *de la lettre* D, *le tout d'or.*

28. — BERTRAND DE MORNAS (1237-1241).

Bertrand de Mornas, et non pas de Mornay, comme le nomme la *Gallia christiana* après Plantavit, était né dans le comtat d'Avignon, d'une famille noble. Moine bénédictin dans l'abbaye de Saint-André d'Avignon, il fut d'abord prieur de Salagnon, puis de Saint-Laurent du Barret, dans le diocèse de Gap. Elu évêque de Lodève du vivant de Pierre, il fut confirmé par Pierre d'Ameil, archevêque de Narbonne, mais ne fut point sacré durant les quatre ans qu'il administra le diocèse.

Malgré cela, l'évêque Bertrand frappa d'anathème, en 1239, Aimeri de Guilhem, seigneur de Clermont, à qui il avait fait intimer l'ordre de venir lui rendre hommage pour le château de Clermont, dont les évêques de Lodève avaient le haut domaine, et d'expulser de sa baronnie un agent du comte de Toulouse qui s'était emparé de divers biens de l'Eglise. Aimeri se fût montré peut-être fort récalcitrant, si le roi saint Louis, averti par l'évêque, n'avait interposé son autorité. Jean de Fricampe, sénéchal de Carcassonne, reçut de ce prince l'ordre de contraindre par les voies de droit le baron de Clermont, et de l'obliger à faire satisfaction à l'évêque. Craignant que sa résistance ne finit par lui être funeste, Aimeri céda et se réconcilia, en 1239, avec l'évêque à qui il prêta humblement hommage. La même année et le 16 novembre, fut terminée une contestation entre Bertrand et le commandeur de la maison de Saint-Jean de Jérusalem de Sainte-Eulalie, au sujet des limites de la terre du Caylar. En 1240, il donna à l'oratoire de Beaulieu, situé au Puy-Montbrun, la moitié des dîmes qu'il avait en la paroisse de Saint-Julien de Nisas, et en 1241, noble Guillaume de Lodève, chevalier, donna au même oratoire plusieurs biens-fonds.

L'année précédente, Bernard Malaure reconnut tenir de lui en fief, la terre de Couffoleux, et le puech entier de Cuvel avec ses dépendances, bois, forêts, pâturages et devès. Bérenger de Tournhac lui reconnut aussi la part qu'il tenait du chef de Douce, sa femme, au château de Soubès et à Pous-Combes. Il rendit à cet effet hommage au prélat, et sur l'acceptation de conditions nouvelles, faites par ce dernier, fut nommé bénéficier de l'Eglise de Lodève.

Bertrand, l'année suivante, revenant de Nisas, diocèse de Béziers, où il avait acquis des biens considérables pour son

Eglise, se rendit au Caylar afin d'y faire terminer la forteresse commencée par ses prédécesseurs. Il mourut dans ce dernier endroit, peu de jours après son arrivée, le 24 juin 1241; son corps fut porté à Lodève et enseveli dans la chapelle de Saint-Michel, avec ses prédécesseurs. Le Nécrologe de Saint-André d'Avignon constate son décès en ces termes: « *Le 8 des calendes de juillet, décès de Bertrand de Mornas, évêque élu de Lodève, notre moine. Un anniversaire sera fait pour lui comme pour un abbé.* »

29. — GUILLAUME DE CASOULS (1241-1259).

Guillaume de Casouls, issu des seigneurs de ce village, du diocèse de Béziers, était né à Béziers même. Il fut élu évêque de Lodève, peu de jours après la mort de Bertrand de Mornas, et sacré dans l'église de Pézenas, avant le 20 avril 1242, par Chrétien, évêque d'Agde, assisté de R....., évêque de Béziers, et de Jean de Montlaur, évêque de Maguelone. Il fit bientôt preuve des vertus et des talents qui lui avaient valu sa dignité, et siégea pendant dix-huit ans et plus pour le bonheur de son Eglise. Sa prudence et son érudition peu commune le firent convoquer spécialement au concile œcuménique de Lyon, sous Innocent IV; ce pontife le chargea ensuite de l'informer si Raimond le vieux, comte de Toulouse, était mort en catholique ou non, mission qui témoigne du degré de confiance que Guillaume avait su mériter.

L'année même de son installation, Genès de Gignac, Raimond de Lauzières, Bertrand d'Esparron, Adémar de Castries, Bernard de Pierre de Ganges, Armand de Vailhauquès, Pierre du Puech, Pierre de Parlatges, Jourdain de Malevieille, Raimond de Saint-Jean de la Blaquière, Bertrand de Saint-Privat, et autres seigneurs du Lodévois, lui rendirent hommage; puis il donna en acapte [1] aux habitants de Saint-André de Sangonis et de Saint-Pierre de Granoupiac, le droit de lignerage et de dépaissance des troupeaux dans les bois, garrigues et leurs dépendances qui sont dans les dites paroisses, sous la réserve du droit de lods et d'une rente de dix setiers d'orge, payables par ces communautés à chaque fête de Saint-Genès; réservant

[1] Acapte (*accapittus*) est le nom d'un droit de relief payé par les héritiers d'un tenancier soumis à rente.

aussi le droit d'affouage et de pacage pour son usage domestique. Les habitants payèrent pour ce titre d'acapte, trois cents sous melgoriens destinés à la restauration des édifices de Saint-André. L'évêque leur permit aussi de vendre leur vin et de cuire leurs aliments aux fours desdits lieux, pourvu qu'ils payassent, à lui ou à ses successeurs, la trentième partie des choses cuites.

En 1243, le 31 mai, par ordre de saint Louis, en présence de la reine-mère, Blanche de Castille, Bérenger de Guilhem, seigneur de Clermont, les genoux fléchis, les mains jointes, ayant reçu le baiser de paix et de conciliation, fut contraint de prêter à l'évêque Guillaume l'hommage dû à l'Eglise de Lodève, pour le château de Clermont, pour Canet, Nébian, Brignac et autres lieux (Ceyras excepté) à lui appartenant et situés dans le Lodévois. Cette cérémonie terminée, le très-pieux roi daigna, de son plein gré, rendre pareil hommage à l'évêque pour Ceyras. Plantavit avoue ici qu'il ignore complètement si Ceyras appartenait au roi ou si l'hommage rendu procédait de la piété seule du monarque et du désir de confondre par cet exemple l'orgueil de Bérenger.

La même année, Bertrand de Maffre, et Gaucelin, son frère, reconnurent à Guillaume tenir en fief de son Eglise, trois mois et dix jours de vasselage dans la châtellenie de Villecun, tout le château entier et ce qu'ils possédaient dans la paroisse d'Olmet. Ils déclarèrent qu'en retour, ils devaient à l'Eglise, tous les trois ans, quatre fers à cheval avec leurs clous. On trouve Guillaume nommé cette année, dans une lettre adressée par Raimond, comte de Toulouse, aux évêques de Toulouse, d'Agen et de Cahors.

C'est en 1244 que ce prélat reçut d'Innocent IV la mission délicate dont nous avons parlé, à l'effet de savoir si Raimond le vieux était mort catholique ou albigeois. Il lui fut adjoint Raimond de Cance, dominicain, et Guillaume de Brives, franciscain, ainsi qu'il résulte de la bulle suivante :

« Innocent, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, au vénérable frère évêque de Lodève, et aux maîtres, frère Raimond de Cance et frère Guillaume de Brives, salut et bénédiction apostolique.

» Notre cher fils, le comte de Toulouse, nous expose dans
» sa requête que Raimond, son père, est mort frappé de plu-
» sieurs excommunications et sans avoir été absous ; que le corps

» n'a point reçu la sépulture ecclésiastique, quoique avant de » mourir, il eut donné des signes de pénitence. Le même comte » a impétré de notre prédécesseur, le pape Grégoire, d'heureuse » mémoire, des lettres qui chargeaient notre vénérable frère » l'évêque d'Albi et l'abbé de Grandselve d'informer sur les » signes de repentir donnés par ledit Raimond, le jour de sa » mort, et d'en faire un rapport au Siége apostolique. Et parce » que l'enquête ordonnée n'a pas eu lieu, nous la confions à » votre discrétion par la présente, donnée à Lyon, le 4 des ca- » lendes de mars, l'an IV de notre pontificat. »

Raimond le jeune présenta lui-même cette bulle à l'évêque Guillaume et à ses assesseurs, dans la maison des Templiers de Toulouse, en présence des évêques d'Uzès et d'Albi et d'autres grands personnages. Le discours qu'il adressa aux commissaires est trop long pour que nous le rapportions ici. Qu'il nous suffise de dire que cent six témoins furent entendus qui affirmèrent que le comte était mort repentant. Il ne paraît pas cependant que la sépulture ecclésiastique lui ait jamais été accordée.

En la même année 1244, Pierre, abbé de Saint-Sauveur de Lodève, et ses religieux, reconnaissent à Guillaume la faculté d'instituer et de destituer tous les notaires, tant de la ville que de leur monastère, concédant audit évêque tous les droits qu'ils pouvaient avoir à ce sujet, et en exécution, Guillaume, notaire de l'abbaye, en présence de l'évêque et de l'abbé, renonça aussitôt à son droit.

En 1245, Innocent IV, par lettre datée de Lyon, donna ordre à l'évêque d'Agde de faire restituer à la mense épiscopale de Lodève tout ce qui, à sa connaissance, en aurait été distrait injustement. A la date de cette lettre, se tenait à Lyon, dans l'église primatiale, un concile œcuménique qui délibérait sur les dissentiments de Frédéric II, empereur des Romains, avec le pape, et sur l'expédition en Terre sainte que saint Louis allait entreprendre. Il s'y trouvait plusieurs cardinaux, les patriarches de Constantinople et d'Antioche, cent quarante évêques, parmi lesquels notre Guillaume, et un grand nombre d'abbés. L'empereur de Constantinople y siégeait à côté du pape.

Notre prélat revenant de Lyon passa par Arles, et Jean de Baussan, archevêque de cette ville, lui offrit un bras et du sang de saint Genès, martyr, premier patron des Lodévois : précieuses reliques dont s'enrichit la cathédrale de Lodève. Telle est la version de Plantavit, cependant les historiens de l'Église

d'Arles affirment que ce ne fut qu'en 1257 que Guillaume de Casouls et le chapitre de Lodève envoyèrent à Arles une députation pour demander à ce prélat quelques fragments des reliques du patron de Lodève.

Par une bulle datée de Lyon, le 19 novembre 1245, Innocent IV fait connaître à l'archevêque d'Auch et aux évêques de Lodève et du Puy que si rien ne s'y oppose, on peut accorder la sépulture ecclésiastique au corps du comte Raimond le vieux.

Le 19 avril 1246, Guillaume se trouva au concile assemblé à Béziers, après que le pape eut permis d'agir contre les hérétiques; il remit alors à Guillaume de Lodève cinq sous melgoriens et la pougeoise due annuellement par lui à titre de cens à l'évêque de Lodève pour l'alleu ayant appartenu à Dieudonné de Rosset, ainsi que tous les droits usagers y attachés; entre autres stipulations résumées toutes en celle-ci, Guillaume de Lodève reconnut tenir en fief de l'évêque la tour de Montbrun, la Baume-Carron et tout ce qu'il avait à Lodève; à cet effet, il lui prêta serment de fidélité et promit de donner chaque année un oiseau de proie, en signe de vasselage.

La même année encore, Innocent IV ordonna à notre Guillaume de faire droit à la plainte portée par le recteur de l'hôpital de Clermont, sur la spoliation dont lui et sa maison étaient victimes, de la part de Bérenger, seigneur de Clermont. Le Pontife ne voulait pas cependant que l'excommunication fut lancée sur les domaines du seigneur, avant que le Saint-Siége ne l'eut formellement commandé.

Toujours, en 1246, Brémonde, fille de Pierre-Raimond d'Aubagne, vendit, pour le prix de mille sous melgoriens, à notre évêque Guillaume, la moitié du château d'Aubagne, ensemble le droit domanial et la juridiction afférente, et tout ce qu'elle possédait dans les paroisses de Gourgas et de Saint-Maurice.

En cette année, eut lieu une enquête complète sur les poids et mesures usités aux marchés de Lodève, afin de les régulariser, d'éviter les fraudes, et d'asseoir les impôts que l'évêque et Guillaume de Lodève en retiraient. Les citoyens furent minutieusement interrogés, et leurs réponses contrôlées permirent de fixer désormais, à quelle mesure se vendraient le sel, le blé, les légumes, les pommes, les poires et autres fruits débités aux halles, et quelle quotité d'impôts ces denrées auraient à supporter. Autant en fut fait pour les péages.

Notre prélat est cité comme témoin de la cession du comté

faite par Trencavel, vicomte de Béziers et de Carcassonne, entre les mains de saint Louis (7 avril 1247). Le même roi, chargea Ginalfred, seigneur de Faugères, et noble Guillaume de Lodève, chevalier, d'être arbitres-compositeurs entre notre évêque Guillaume et Bérenger de Clermont. Le chapitre, du consentement du prélat, statua que chaque fois qu'une prébende ou une maison canoniale serait vacante, le chanoine le plus anciennement institué pourrait choisir cette maison. Il décida en outre, que quiconque, par permutation ou par résignation en cour de Rome, obtiendrait une prébende, pourrait de plein droit et sans nouvelle décision du chapitre, occuper l'habitation de son prédécesseur.

La même année, 1247, Paul de Clermont, au nom de Saure, son épouse, reconnut à Guillaume tous les droits que celle-ci avait sur le château de Malavieille, et ce que lui-même avait de droits dans tout le diocèse et pendant le cours entier de l'année. Dans ce même temps, Guillaume fut prévenu, par le pape Innocent, d'ajouter foi aux paroles de frère Accard, de l'ordre des Prêcheurs, qui était dépêché vers l'archevêque de Narbonne et ses suffragants, pour recueillir des dons charitables destinés à l'expédition en Terre sainte.

En 1248, Guillaume de Casouls assista au concile de Valence, et fit construire la chapelle de la cour épiscopale de Sainte-Marie de Beaulieu, sur le puy de Montbrun dont Guillaume de Lodève était le fondateur et le patron. Il confirma aussi la donation faite par Bertrand, son prédécesseur, de la moitié des dîmes de Saint-Julien de Nisas, à ladite chapelle. La même année, Guillaume donna au curé de Saint-Pierre de Lodève, et au prêtre desservant, avec charge d'âmes et au nom du chapitre, l'église de Saint-André, la faculté de porter un capuchon fourré de peau noire, comme les prébendés de la cathédrale, et pour les distinguer des chanoines qui portaient le capuchon fourré de peau grise ou couleur cendrée. La même année, Innocent IV ordonna au prévôt de l'Église de Nîmes, d'inviter les nobles et autres ayant des châteaux ou des biens de la juridiction de l'évêque de Lodève, dans le diocèse de Nîmes, à prêter le serment dû à cet évêque. Guillaume acheta aussi de Douce de Pous-Combes, par l'intermédiaire de Guillaume Roque, son procureur, le domaine de Pous-Combes, vulgairement la *Vacquerie*, et tout ce qu'elle avait dans la commune de Salses, moyennant 2,800 sous melgoriens. Enfin, la même année et la suivante, 1249, lui furent

faites diverses reconnaissances et hommages à Saint-Saturnin de Lucian, à la Coste et à Arboras.

En 1250, par actes des 8 février et 21 mars, eurent lieu des échanges entre l'évêque et les prieurs de Lauroux et des Rives. Guillaume établit à cette époque que, chaque année, le lendemain de l'Invention de la Sainte-Croix et le jour suivant, les chanoines de son chapitre se réuniraient à lui, dans le local destiné à cet effet, pour traiter les affaires capitulaires.

En 1251, Innocent IV confirma à notre évêque et à ses successeurs l'archidiaconat de Saint-Pierre de Lodève, donné à son prédécesseur Pierre, par le pape Anastase, ainsi qu'il a été dit plus haut. L'année suivante, il composa et mit au jour le recueil des Statuts synodaux à l'usage de son diocèse. L'auteur de la *Chronologia præsul. Lodov.* possédait l'exemplaire primitif de cet ouvrage, écrit à la main sur des feuilles de parchemins très déliées. On en faisait toujours usage dans les synodes annuels tenus à Lodève, par l'évêque, ou, en son absence, par le vicaire général. Il fut traduit et imprimé par ordre de M. de Souillac, en 1754.

L'évêque Guillaume statua la même année, qu'à l'avenir, deux chapitres généraux, de trois jours chacun, seraient célébrés chaque année, l'un, le lendemain de la fête de saint Martin, au mois de novembre; l'autre, le lendemain de l'Invention de la Sainte-Croix; à l'effet de maintenir la pureté du culte divin, et les règles de la discipline parmi le clergé de la cathédrale.

En 1253, un différend s'éleva entre Guillaume et l'abbé de Saint-Guilhem le Désert au sujet des causes matrimoniales et autres affaires ecclésiastiques. Innocent commit, pour en juger, le précenteur de l'Église de Béziers et Guillaume de Paulhan, abbé de Saint-Pons. Par acte du 7 juillet de cette même année, Guillaume fonda une aumône de dix setiers de céréales mêlées (*mixtura*), dont sept à prendre à Canet et trois dans le grenier de l'évêque, pour être distribués le mardi et le mercredi après la Sexagésime de chaque année, à perpétuité. Il reçut aussi la soumission de Bérenger, seigneur de Clermont, qui s'était fait excommunier ainsi que son frère Pierre, par l'archevêque de Narbonne, sur l'ordre du pape Alexandre III, pour avoir attenté à la liberté de l'évêque. Aussi Guillaume déclara-t-il, l'année suivante, par acte public, avoir absous Bérenger de cette excommunication.

En 1254, Pierre de Gontier, Pierre de Rossel et Bérenger de

Rostaing, prêtres, et Pons Gazel, laïque, donnèrent tous leurs biens à l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem de Nebian, dont Gausserand était alors le commandeur, sous ces conditions expresses : Que l'hôpital, représenté par son commandeur, prêterait serment à l'évêque et lui donnerait chaque année, la veille de Noël, dix livres de cire neuve et bonne pour l'usage du diocèse de Lodève; qu'il ne pourrait, sans licence de l'évêque, construire aucune fortification sur les biens donnés, et qu'enfin, le prêtre chargé de desservir la chapelle de Liausson serait tenu d'obéir à l'évêque, d'assister aux synodes annuels, et de lui payer, pour droit synodal, trois deniers et demi.

Guillaume assista au concile assemblé à Béziers, le 8 mai 1255, par Guillaume, archevêque de Narbonne, pour venir en aide au roi qui assiégeait le château de Quérigut, repaire d'hérétiques et de brigands. La même année, il confirma à Agnès, abbesse de Nonenque, les donations faites à Belixende par Raimond son prédécesseur, et acheta, de Pierre de Montpeyroux, au prix de trois cents sous tournois, tout ce que celui-ci possédait au lieu d'Arboras.

En 1256, Guillaume de Mandagot, seigneur de Montpeyroux, vendit à notre Guillaume tous les droits qu'il avait sur le mas de Cerclières et ses appartenances, dans la paroisse de Saint-Saturnin de Lucian, au prix de deux cents sous tournois. La même année, le commandeur de l'hôpital de Nebian reconnut à Guillaume tenir de lui ce que sa maison possédait dans les villages de Liausson et de Mourèze, et pour ce, lui prêta le serment d'usage.

Guillaume de Casouls et Guillaume des Deux-Vierges, abbé de Saint-Guilhem le Désert, soumirent, en 1257, à l'arbitrage de Pierre, abbé de Saint-Sauveur de Lodève, le conflit qui les divisait à propos de la grande et petite juridiction sur le village d'Arboras. Pierre, ayant écouté les raisons de l'un et de l'autre, décida que la juridiction criminelle appartenait à l'évêque seul, et que la juridiction civile appartenait à l'évêque et à l'abbé par égales parts. En cette même année, notre prélat fit diverses acquisitions dans l'intérêt de son Eglise. Une difficulté fut aplanie en 1258 par arbitres, entre Guillaume et Bernard-Amalric, seigneur de Soubès, touchant la juridiction sur le terroir de Buèges. La sentence prononça en faveur de l'évêque, lui reconnaissant le pouvoir de juger toutes les causes criminelles, et le droit de haute et basse justice; mais la connaissance des affaires

civiles appartenait indivise à lui et au seigneur de Soubès.

Au mois de mai 1259, Guillaume souscrivit à des lettres écrites à Alphonse, comte de Toulouse, et vers ce même temps, se plaignit au roi saint Louis des usurpations de ses officiers qui avaient enlevé divers biens à l'Eglise de Lodève. Il en demanda la restitution. Après plusieurs jours de maladie, il mourut et fut enterré, le 23 octobre 1259, dans l'église du prieuré de Saint-Michel de Grammont, dont il avait été le bienfaiteur généreux. Il lui avait donné, en effet, l'église de Saint-Vincent de Mazon, vulgairement *Sallelles*, avec le bois, aujourd'hui appelé de Grammont, sous la condition qu'il y serait institué un prieuré de douze moines de cet Ordre.

Guillaume de Casouls portait pour armoiries : *de sinople, au sautoir échiqueté d'argent et de sable.*

30. — RAIMOND II DE BELLIN (1259-1262).

Trois jours après les funérailles de Guillaume de Lodève, c'est-à-dire le 26 octobre 1259, Raimond de Bellin, chanoine de l'Eglise d'Albi, fut élu évêque de Lodève, et sacré à Narbonne, le 11 janvier 1260, par Pierre, évêque d'Agde. Ce même jour, le siége archiépiscopal étant vacant, il promit obéissance au chapitre de Narbonne, comme il résulte des registres de ce corps, qui prouvent que Plantavit se trompe en donnant à cet évêque le nom de Raimond d'Astolphe de Rocozels et le confondant ainsi avec le suivant. A peine sacré, le nouveau prélat se rendit dans sa ville épiscopale, et, le 25 de ce même mois, exigea aussitôt des habitants le serment de fidélité. Vers ce même temps, il eut un différend avec Armand de Vailhauquès, concernant le mas de la Baume; un arbitrage amiable y mit fin. L'année suivante, 1260, il accorda à ses chanoines des libertés et priviléges rapportés tout au long par Plantavit, pages 195 et 196. Raimond donna, en 1261, à Pierre, abbé de Saint-Sauveur de Lodève, l'autorisation d'amener des eaux dans son monastère. Nous le voyons encore signer une transaction avec Richard, comte de Rodez, en 1262, puis il disparaît pour faire place à un autre Raimond, sans que nous puissions dire ni où, ni quand il mourut. Il est certes bien étonnant qu'à une époque relativement aussi rapprochée de nous, il ait pu se faire une obscurité impénétrable sur un personnage haut placé comme évêque de Lodève.

Raimond de Bellin portait pour armoiries : *d'azur, à un agneau d'argent, broutant trois plantes de lin d'or, sur une terrasse de même, au chef cousu de gueules, chargé d'un soleil d'or.*

31. — RAIMOND III D'ASTOLPHE DE ROCOZELS (1263-1280).

Cet évêque, issu de la noble famille des Rocozels, fut sacré le 13 janvier 1263, par Pierre d'Agde, et prêta serment au chapitre de Narbonne, le siége métropolitain étant vacant. Ainsi le portent les archives de l'Église de Narbonne, qui ne le désignent que par la lettre R. Un fait auquel les historiens n'ont point prêté assez d'attention, et qui constate encore l'élection récente de Raimond d'Astolphe, c'est la réclamation élevée en 1262 par Hugues IV, comte de Rodez, nonobstant les traités faits par son grand-père et ses oncles en 1188, 1195 et 1204, avec l'évêque de Lodève. Hugues renouvela les prétentions de sa famille sur cette ville, sous prétexte qu'on avait élu Raimond d'Astolphe évêque de Lodève sans le consulter, et qu'on ne lui avait pas donné la garde du palais épiscopal pendant la vacance du siége. Il en coûta mille sous melgoriens à l'évêque élu, Raimond d'Astolphe de Rocozels, pour avoir la paix, et il fut convenu que désormais, en pareil cas, les comtes de Rodez auraient la garde du palais. Ce fut Gui Fulcodi, évêque du Puy, archevêque de Narbonne, cardinal, et enfin pape sous le nom de Clément IV, qui termina cette contestation.

Guillaume de Parlatges rendit hommage à Raimond pour tout ce qu'il possédait dans le Lodévois. Le 5 septembre 1264, le nouvel évêque statua que dorénavant l'archiprêtre de Lodève serait pris parmi les treize chanoines et aurait rang au chœur et au chapitre après l'archidiacre, le sacristain et le précenteur.

Le 22 juin 1265, Hugues de Sauve, chanoine de Lodève, décida comme arbitre et amiable compositeur sur les prétentions en conflit de l'évêque et de Pierre, abbé d'Aniane, au sujet de la haute et moyenne justice, des bans, etc, et de toute sorte de juridiction que chacun d'eux revendiquait sur le village de Coussenas et quelques autres lieux. La sentence comprend sept articles rapportés par Plantavit. La même année, notre évêque acquit de Raimond de Rocozels, son cousin, une partie des dîmes de Saint-Maurice, et d'Aldebert Segnoret, chanoine de Lodève, divers mas dans les paroisses de Loiras et de Sainte-Marie de

Prunet. Raimond de Vissec reconnut à notre Raimond le château de la Tude, pour lequel il rendit hommage. L'année suivante, il est statué par Raimond, siégeant au chapitre, qu'à la vacance d'un canonicat, le titulaire qui y serait nommé ne toucherait aucun revenu la première année, et que la part ainsi rendue libre serait appliquée au chapitre.

En 1270, Raimond adressa au roi saint Louis un mémoire divisé en cinq chapitres, où il se plaint d'avoir été obligé de venir devant Guillaume de Cohardon, chevalier, sénéchal de Carcassonne et de Béziers, prêter serment au roi pour les biens qu'il en tenait. Le 30 janvier 1271, Bérenger de Guilhem, seigneur de Clermont, lui reconnut les droits régaliens, le droit de battre monnaie, etc. Aimeric de Clermont et Pierre de Saint-Privat, chevalier, firent pareille reconnaissance et lui prêtèrent serment de foi et hommage. Le 4 juin suivant, fut terminée par arbitres choisis à l'amiable, une contestation entre l'évêque Raimond et Paul de Clermont, au sujet du lieu de Celles. Le 7 février 1272, un autre arbitrage aplanit la difficulté soulevée entre notre évêque et nobles hommes Bernard de Raimond de Montpeyroux et Pons de Vailhauquès, seigneurs du Bosc. On le voit, en 1272, parmi les évêques de la province de Narbonne qui écrivirent au pape Grégoire X et aux cardinaux réunis à Viterbe, pour obtenir que Pierre de Montbrun, archevêque élu de Narbonne, pût venir, le plus tôt possible, prendre possession de son siége.

Raimond reçut en 1273 l'hommage de Bérenger de Mourèze pour les mas de Salbarges et de Fournels, dans le territoire de Salasc. En 1274, il confirma la donation de l'église du Caylar faite par les chanoines de Lodève à l'hôpital de Nébian. La même année, il est au nombre des évêques convoqués à Carcassonne par Guillaume de Cohardon, sénéchal, pour délibérer sur les mesures à prendre afin d'empêcher l'exportation du blé hors de la province.

En 1275, un accord amiable mit fin à un dissentiment entre notre évêque et l'abbaye de Saint-Guilhem le Désert. L'année suivante, Raimond reçut les reconnaissances et hommages de Pierre et de Jean Borrassac pour leurs biens sis à la Valette. Deux ans après, il fit quelques acquisitions à prix d'argent et fut convoqué à un concile à Carcassonne. En 1279, il reçut également une invitation pour un autre concile à Béziers; mais il dut s'excuser sur son extrême vieillesse, qui lui rendait le voyage

impossible. Chargé d'années, il mourut en 1280, et fut inhumé sous le clocher dans la chapelle de Saint-Fulcran.

Raimond d'Astolphe de Rocozels portait pour armoiries : *d'azur, à trois rocs d'échiquier d'or*, 2 et 1.

32. — BÉRENGER Ier DE BOUSSAGUES (1280-1284).

Bérenger de Boussagues, originaire du village de ce nom au diocèse de Béziers, fut appelé à l'administration du diocèse de Lodève en 1280, après le décès de Raimond, comme il appert des archives de Narbonne, où est rapportée une lettre de l'archevêque Pierre, en date du 17 août, par laquelle il invite ses suffragants à se rendre à Narbonne, afin d'assister au sacre de messire Bérenger de Boussagues, évêque élu de Lodève. La cérémonie devait d'abord avoir lieu le 22 septembre, lendemain de la fête de saint Matthieu apôtre; mais des obstacles survenus dans les affaires de la métropole la firent renvoyer au dimanche après la fête de saint Michel, c'est-à-dire au 6 octobre 1280.

La même année, Bérenger de Guilhem, seigneur de Clermont, reconnut à notre Bérenger tout ce qu'il possédait dans le Lodévois : ainsi firent Guillaume de Saint-Maurice, seigneur de Montpaon, et son frère Godefroi de Saint-Maurice.

Le 13 novembre de cette année, Jean Grimal, curé de Salses, pour échapper à l'oppression des seigneurs de Saint-Privat, donna à notre évêque tout ce que son église et lui pouvaient avoir de haute et moyenne justice, ainsi que de juridiction, ensemble la moitié des bans appartenant à la même église.

En 1281, Bérenger obtint du roi et de son conseil un arrêt contre Guillaume d'Anduze, seigneur de Madières, qui refusait de remplir envers lui ses devoirs de vassal, pour les biens dont il jouissait dans le Lodévois. Il acheta ensuite pour 3,000 sous melgoriens tout ce que Bertrand de Montpeyroux avait ou pouvait avoir dans le territoire de Saint-Privat. Le 6 août, il prescrivit aux percepteurs du péage et des droits d'octroi du Caylar la quotité et le mode de perception de ces impôts, principalement lors de la foire de la Saint-Luc. Il est dit que deux ou trois jours avant cette foire, elle sera ainsi publiée : « *Ecoutez ce qu'ordonne le seigneur évêque de Lodève! Que tout homme trouve paix et sécurité à la foire du Caylar, à moins qu'il n'ait lui-même donné des raisons de le retenir captif*. Le jour même de Saint-Luc et le lendemain, le crieur devait proclamer :

Soyez avertis de ceci : Qu'aucun de vous ne fraude les droits du seigneur évêque, sinon il tombera sous le pouvoir de sa cour et sera puni. Il n'est pas indigne de l'histoire de conserver ces détails qui prouvent le soin des évêques seigneurs de Lodève à faciliter le commerce dans leur comté.

En 1282, et le 4 février, fut rendue une sentence arbitrale qui termina une contestation entre Bérenger et les seigneurs de Gignac. La même année, par suite d'un arbitrage, vit terminer une contestation entre Bérenger et Guillaume, abbé de Saint-Guilhem le Désert, au sujet des limites de la vallée, autrefois nommée de Gellone et où était située l'abbaye. En 1283, notre prélat souscrivit à la lettre que les évêques de la province de Narbonne écrivirent au roi Philippe en faveur de Pierre leur métropolitain. La même année et le 12 décembre, il nomma abbé de Saint-Sauveur de Lodève, Ermengaud de Vineron. Les religieux s'élevèrent contre cette nomination ; mais leurs plaintes demeurèrent sans résultat, puisque l'élection d'Ermengaud fut confirmée le 17 février 1284 par Bernard, prévôt de Maguelone, et Bérenger, prieur de l'abbaye de Valmagne, délégués à cet effet par Jean, abbé de Cîteaux et légat du Saint-Siége. C'est par erreur que les auteurs de la *Gallia christiana* ont rapporté ce fait en 1282. Jean et Hugues Borrassac lui vendirent alors divers biens, situés au château de la Valette, à Rouvignac, et dans les paroisses de Saint-Michel de Puech et de Sainte-Eulalie de la Recluse. Cette vente fut faite pour le prix de cent livres et cent sous tournois.

En 1284, Pierre, archevêque de Narbonne, fut nommé arbitre avec deux chanoines de Lodève pour juger d'un différend entre Bérenger et son chapitre, sur la quotité afférente à l'évêque dans les distributions quotidiennes. Il fut décidé que l'évêque se contenterait d'une portion de chanoine, comme l'avaient fait ses prédécesseurs. Raimond Véret, sacristain, un des arbitres dans cette cause, fut de nouveau choisi par Bérenger et par le seigneur du château de Saint-Privat pour prononcer entre eux, à l'égard de la seigneurie de ce lieu. Il décida que la justice haute et moyenne, ainsi que toute juridiction, grande ou petite, du château de Saint-Privat et de son entier territoire, appartenaient indivises à l'évêque et aux autres coseigneurs; mais l'évêque, tant en sa qualité de principal seigneur qu'en celle de seigneur du fief, aurait, en plus des autres partenaires, dix semaines de juridiction sur ledit château. Enfin, la même

année, le 27 ou le 28 septembre, furent terminées des contestations qui duraient depuis longtemps entre l'évêque de Lodève et l'abbé de Saint-Guilhem le Désert.

Bérenger de Boussagues, d'après les archives de Narbonne, passa dans l'autre vie, le jour des saints Innocents, 28 décembre 1284. Son corps fut déposé dans la chapelle de Saint-Michel. Plantavit le fait à tort siéger jusqu'en 1288, lui attribuant ainsi une grande partie de l'épiscopat du suivant.

Les armoiries de Bérenger de Boussagues étaient : *de gueules, au pairle échiqueté d'or et d'argent.*

33. — BÉRENGER II DE GUITARD (1285-1290).

Le samedi 13 janvier 1285, les chanoines de la cathédrale élurent, pour succéder à Bérenger de Boussagues, Bérenger de Guitard (Plantavit dit *de Gérard*), né à Lodève où il était archidiacre. Le décret d'élection fut signifié aussitôt par le chapitre, à Pierre, archevêque de Narbonne, qui, par une lettre du 16 février suivant, invita ses suffragants à venir en personne l'assister à Lodève pour la cérémonie du sacre de discrète personne Bérenger, évêque élu de cette ville, dont il avait confirmé l'élection canonique. Le sacre de Bérenger eut lieu le 4 mars de cette année, et aussitôt après son installation, Bérenger de Guitard reçut quelques reconnaissances, attribuées par l'auteur de la *Chronologia præsul. Lodov.* au précédent Bérenger, et fit un échange avec Aimeri, seigneur de Clermont. En 1286, il érigea en église paroissiale la chapelle de Sainte-Marie de Navacelles, en faveur et pour la commodité des habitants de ce lieu. En 1287, Guillaume de Lodève lui reconnut la tour du Puy-Montbrun et autres biens et droits, déclara lui être obligé chaque année de quinze sous monnaie courante, et lui rendit hommage avec toutes les formes de soumission d'usage ; ainsi fit, pour son fief Bertrand de Montpeyroux. En 1288, il en appela au roi des prétentions de l'évêque de Béziers qui exigeait de lui une dîme pour le lieu de Nisas. En 1289, il institua un chapitre de quatre chapelains pour officier chaque jour dans l'église de Saint-Etienne de Gorjan, près du château de Clermont. L'année suivante (celle de sa mort, selon Plantavit), il reçut le serment de plusieurs nobles ses feudataires. Catel place cette mort en 1291, parce qu'il n'a pas connu le suivant.

Bérenger de Guitard, issu de la famille des seigneurs de



Taurines, en Rouergue, portait pour armoiries : *écartelé*, *au 1er, d'azur, à une étoile d'or; au 2e, d'argent, à la tour de gueules; au 3e, de gueules, au lion d'or; au 4e, d'or, à trois bandes de sable.*

34. — BERNARD IV POITEVIN (1290-1292).

Bernard Poitevin est venu à la connaissance de Plantavit par la nomenclature de la Guionie et par un acte de 1290, où il est dit que Salomon de Faugères, seigneur de Lunas, reconnaît à Bernard Poitevin, évêque de Lodève, tout ce qu'il possédait dans la communauté de Saint-Maurice, et lui en rend hommage en jurant fidélité. Ce prélat, comme le conjecture l'historien des évêques de Lodève, n'appartenait pas à la famille des comtes de Poitiers. Il était originaire du Languedoc et ne siégea guère que deux années.

Qu'on nous permette encore une fois de trouver étrange que dans un temps où les évêques de Lodève jouaient un rôle considérable, tant dans l'ordre ecclésiastique que dans l'ordre féodal, l'histoire de plusieurs d'entre eux ait été si négligée ou si défigurée.

Les armoiries de Bernard Poitevin étaient : *d'azur, au rocher d'argent, surmonté d'un geai de même, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

35. — GAUCELIN DE LA GARDE (1292-1296).

(Voir aux évêques de Maguelone, tome Ier, page 129).

36. — ITHIER (1296-1302).

Ithier, dont le nom de famille nous est inconnu, et que l'on appelle Ithier de Bordeaux, parce qu'il était sans doute originaire de cette ville, avait fait profession religieuse dans l'Ordre des Frères-Mineurs, lorsqu'une bulle du pape Boniface VIII, en date du 17 décembre 1296, le fit monter sur le siége épiscopal de Lodève. Il gouverna sagement ce diocèse pendant près de six années.

A peine mis en possession, il reçut le serment de Raimond de Guilhem, baron de Clermont, pour sa seigneurie, et celui de

Raimond d'Albran, pour le château de Pégairolles de Buèges. Lui-même prêta, en 1299, serment d'obéissance et de soumission à son métropolitain, Gilles Aycelin de Montaigut, archevêque de Narbonne. Le 29 octobre de la même année, il assista à un concile tenu à Béziers, à l'issue duquel les prélats écrivirent au roi Philippe IV, en faveur de l'archevêque de Narbonne contre le vicomte de Béziers. Par délégation du Saint-Siége, il réunit au monastère de Valmagne le prieuré de Palais. Ranse de Villaret et Ermengarde se disputant la dignité abbatiale du couvent de Nonenque, Boniface VIII commit notre Ithier, et Gaucelin, évêque de Maguelone, pour examiner leurs droits respectifs. Les commissaires écartèrent les deux prétendantes et nommèrent abbesse une religieuse du nom d'Alice de la Fare, alors prieure du monastère de Mégemont, au diocèse de Clermont (1299).

En 1300, Ithier institua l'office de crieur à Lodève, et le conféra à Hugues de Carenac, à qui il fut permis de crier et de vendre à l'encan, soit par lui-même, soit par d'autres, le vin, le blé, les biens, les meubles, en un endroit quelconque de la ville et des faubourgs, moyennant une redevance annuelle de 60 sous à l'évêque et à ses successeurs. Cette institution, attaquée par la cour de Carcassonne, n'en sortit pas moins, pour lors et dans la suite, son plein et entier effet. L'évêque la confirma par une ordonnance datée de Bordeaux, le 18 juin 1302. Cette même année 1300, Ithier souscrivit à la proposition faite par Gilles, archevêque de Narbonne, dans sa lettre du 6 novembre, de faire hors de la province le sacre de Pierre de Rochefort, évêque élu de Carcassonne.

A l'assemblée du clergé et des nobles du royaume, tenue à Paris, le mercredi 11 avril 1302, il déclara être exempt du serment de fidélité envers le roi. Ce prince, par acte du 13 mai 1302, lui confirma toute juridiction temporelle et ecclésiastique dans tout le diocèse de Lodève. Peu de jours après, Ithier quitta Paris pour se rendre à Bordeaux, et ce fut dans cette dernière ville qu'il mourut le 29 juin suivant. On l'inhuma dans l'église des Franciscains, et sur son tombeau fut gravée cette épitaphe :

Hic jacet Reverendus in Christo Pater, frater Itherius, Ordinis Minorum bonæ memoriæ, episcopus Lodovensis, qui obiit III cal. jul. anno Domini M CCC II, cujus anima requiescat in pace.

Ici repose le Révérend Père en Jésus-Christ, frère Ithier, de l'Ordre des Mineurs, d'heureuse mémoire, évêque de Lodève, qui mourut le 3 des calendes de juillet, l'an du Seigneur 1302. Que son âme repose en paix !

Les armoiries d'Ithier étaient : *de sable, à un pairle d'argent, au chef cousu d'azur.*

37. — DIEUDONNÉ II DE BOUSSAGUES (1302-1312).

Déodat ou Dieudonné II, fils d'Aimeri, seigneur de Boussagues, et neveu de Bérenger de Boussagues, décédé évêque de Lodève, succéda à Ithier, en 1302. Au commencement de son épiscopat, dit Plantavit, il fut empêché, par le roi Philippe le Bel, de se rendre au concile que Boniface VIII assemblait à Rome, le 30 octobre 1302, pour juger de sa querelle avec le roi de France. Le pontife, irrité de cette absence, prononça des paroles de menaces contre Dieudonné, que le roi reçut à sa cour, à Paris, en lui promettant protection et sécurité. Le même roi, par un édit particulier, rendu à Nîmes, le jeudi 7 mars 1303, déclara qu'il ne voulait point que les services à lui rendus par la noblesse et le clergé du diocèse de Lodève, dans son expédition en Flandre, pussent à l'avenir préjudicier à l'évêque ou à ses successeurs. La même année, Alice, abbesse de Nonenque, ayant appris les reconnaissances faites à l'évêque de Lodève, par les deux abbesses qui l'avaient précédée, reconnut aussi à Dieudonné l'église de Rougas avec le Mont Cornils, et lui en rendit hommage en la forme usitée.

Au mois de mai 1303, Dieudonné assista au mariage d'Isabelle, fille du roi Philippe, avec Edouard, prince de Galles, fils d'Edouard Ier, roi d'Angleterre, mariage célébré par Gilles Aycelin, archevêque de Narbonne, mais qui ne fut définitivement consommé que le 22 janvier 1309. Le 9 décembre 1303, Bernard, abbé de Saint-Sauveur de Lodève, se reconnut feudataire de Dieudonné; enfin, la même année, Pierre de Combes, procureur de notre prélat, interjeta appel au roi contre le sénéchal de Carcassonne, de ce que ledit sénéchal connaissait des crimes dans diverses localités de la vallée de Gourgas, sur lesquelles l'évêque avait la haute et moyenne justice. Il s'agissait du meurtre d'un diacre.

En 1306, le roi Philippe ordonna au sénéchal de Carcassonne de contraindre Aimeri de Clermont, à rendre hommage à l'é-

vêque; et de ne point empêcher les juifs de la baronnie de Clermont, de payer le péage dû à l'évêque; il lui défendit aussi de les soustraire à la justice épiscopale. La même année, le tribunal de la temporalité de Lodève, enjoignit à Hugues Traversier, qui était tombé sous les rigueurs de la *male-pague*, nouvellement instituée dans la ville, de payer 70 sous. Ce que n'ayant pas fait, il fut renfermé dans la prison pour dettes, jusqu'à parfait payement. (C'est la première apparition de la contrainte par corps pour dettes dans le Lodévois. Le nom de cette maison, signifiant *mauvaise paie*, indiquait sa destination.)

En 1308, le juge de Béziers ordonna de détruire les fourches patibulaires élevées par les gens du roi, dans les lieux du Val-Durand et du Cros-Henri, et d'ériger à leur place les fourches de l'évêque. La même année, Dieudonné érigea en paroisse l'église de Lauzières, et en chapelles rurales celles de Notre-Dame de Rouvignac, de Saint-Vincent de la Goutte et de Saint-Frichoux, mais il ne paraît pas que les successeurs de Dieudonné aient maintenu son ordonnance à cet égard. Il prêta serment d'obéissance à Gilles, archevêque de Narbonne, le jeudi 5 décembre.

Le *Catalogue des pièces diplomatiques* de Baluze, rapporte une lettre de Dieudonné, évêque de Lodève, aux vicaires généraux de l'archevêque de Narbonne, relative au subside accordé aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, pour la recouvrance des Lieux saints (10 mai 1311). Le 3 juin suivant, le prélat contracta, sous certaines conditions, avec le prieur de Coussenas. L'année suivante, fut établie une société très-étroite entre les Églises d'Agde et de Lodève.

Catel et les frères de Sainte-Marthe assignent l'an 1312, comme celui de la mort de Dieudonné. Plantavit garde le silence à cet égard. Ce silence est prudent à coup sûr, puisque, après l'épiscopat d'un Clément Ier, en 1308, il fait apparaître un Dieudonné III, en avouant toutefois que ce dernier évêque pourrait bien n'être que Dieudonné II de Boussagues remonté sur son siége par voie de regrès. Quant à Clément Ier, voici littéralement traduit ce qu'en dit notre auteur : « Clément Ier, d'Avignon, fut chargé du soin de l'Église de Lodève, en 1308, par ordre du pape Clément V, trois ans après la translation du Saint-Siége à Avignon. On le croit issu de la famille de ce pape. Il ne nous est connu que par ce passage du *Répertoire des documents et des priviléges*, f° XIII : Clément d'Avignon, évêque de Lodève, or-

donna, par forme de provision sur une contestation de Guillaume Richard, viguier de Lodève, avec les hommes du *Barri* de Montbrun, au sujet des gardes à faire dans le château, que lorsque les habitants de Lodève feraient des rondes sur leurs murailles, ceux du Barri donneraient deux hommes au château; que si par crainte d'ennemis, les Lodévois étaient obligés à augmenter le nombre de leurs gardes, ceux du faubourg (le Barri) en fourniraient quatre; et que si, en temps de guerre, ceux du faubourg voulaient se réfugier dans le château pour abriter leurs biens, ledit château devait leur être ouvert. Fait à Avignon, en 1308, indiction XI, le 29 août, la 3e année du pontificat de Clément. »

Rappelons d'abord que Catel et les frères de Sainte-Marthe font vivre Dieudonné II jusqu'en 1312 sans interrompre aucunement son épiscopat. Remarquons ensuite 1° que l'indiction de 1308 n'est pas XI mais VI; 2° que Clément V, à la cour duquel le Clément évêque de Lodève aurait tenu à demeurer plutôt que de résider dans sa ville épiscopale, n'était pas encore à Avignon en 1308, année où l'on veut qu'il ait élu son parent à l'évêché de Lodève; et nous pourrons dire, avec les auteurs de la *Gallia christiana :* « Il n'y a aucune raison de couper, pour ainsi parler, au milieu, l'épiscopat de Dieudonné; d'autant plus que le Clément dont il s'agit est probablement le même qu'un Clément dont il sera question plus tard et qui vivait à Avignon sous un autre pontife du même nom. Plantavit a çà et là des *lapsus* très-favorables à notre conjecture. »

Après Dieudonné III ou Dieudonné II rétabli, l'auteur de la *Chronol. præsul. Lodov.* place un Pierre V qu'il emprunte à Catel d'après un passage de l'*Histoire des comtes de Toulouse*, où est attribué à Pierre, évêque de Lodève, le livre intitulé: *Belles actions des Français, de l'an* 1202 *à l'an* 1312.

Or, Catel lui-même n'a pas inscrit cet évêque dans la nomenclature des prélats de Lodève, preuve qu'il tient cette attribution d'ouvrage comme très-douteuse.

En résumé, Dieudonné II a occupé, de 1302 à 1312; l'épiscopat de Clément Ier, coupant en deux tronçons celui de Dieudonné II ou, se plaçant entre deux Dieudonné, n'a pas de fondement, et celui de Pierre V est tout aussi imaginaire. Ce dernier, du reste, de l'aveu même de Plantavit, aurait à peine siégé un an.

Dieudonné de Boussagues avait pour armoiries : *de gueules, au pairle échiqueté d'or et d'argent.*

38. — BERNARD V DE GUITARD (1313).

Bernard de Guitard était neveu de Bérenger de Guitard, l'un de ses prédécesseurs sur le siége de Lodève, et avait fait profession dans l'abbaye de Saint-Guilhem le Désert. Tiré du cloître, il ne tarda pas à y rentrer en se déchargeant du fardeau de l'épiscopat.

Dans *le Grand livre des hommages* sont insérées diverses reconnaissances faites à ce prélat au lieu de Nisas, diocèse de Béziers, en 1313, et la même année, on rencontre son nom dans le *Répertoire des priviléges et documents*. Enfin on lit dans un parchemin de Clermont, qu'il donna le 4 mars, jour de dimanche de cette année, à Pierre Archambaud, prieur de cette église de Clermont, l'autorisation de faire bénir un cimetière par tel évêque qu'il voudrait. Cette autorisation, dont on conservait encore au XVII[e] siècle l'original en latin dans les archives de la paroisse, est conçue dans les termes suivants :

« Bernard, par la miséricorde de Dieu, évêque et seigneur de Lodève, comte de Montbrun, à notre cher et digne prieur de notre église de Clermont, salut en Notre Seigneur. Par ces présentes, et comme faveur spéciale, nous vous accordons la faculté de faire bénir le cimetière de ladite église par tout prélat que ce puisse être, pourvu qu'il soit catholique et en communion avec le Saint-Siége, en observant le cérémonial usité en pareille circonstance, de plus, nous vous donnons pouvoir d'accorder en notre nom 40 jours d'indulgence, chaque fois qu'il sera prononcé un sermon dans ladite église, par un prédicateur approuvé de nous ou de nos vicaires généraux, à toutes les personnes qui y assisteront, pourvu que véritablement contrites, elles aient confessé leurs péchés.

» Donné à Lodève, dans notre palais de Montbrun, sous notre sceau, le 4 mars de l'an 1313 de l'Incarnation de Notre Seigneur. »

Bernard de Guitard mourut le 12 septembre 1313, car il n'est pas douteux qu'il ne soit le même personnage qu'un Bernard de Guitard, moine de Saint-Guilhem le Désert mentionné dans le Nécrologe de cette abbaye en ces termes : « *Le II des nones de septembre, mourut seigneur Bernard de Guitard, ancien évêque de Lodève ; pour lui doit être célébrée une messe matinale dans le couvent ; il a légué un missel.* »

Quoi qu'il en soit, il occupa à peine pendant un an, et nous ne savons sur son compte que ce qu'on vient de lire.

Les armoiries de Bernard de Guitard étaient : *écartelé au 1er, d'azur à une étoile d'or, au 2e d'argent, à la tour de gueules, au 3e de gueules au lion d'or, au 4e d'or, à trois bandes de sable.*

39. — GUILLAUME II DU PUY (1314-1315 ou 1317).

Guillaume II avait déjà pris possession le 19 mars 1314, comme il résulte du livre des obligations sous Benoît XI; nous y lisons en effet que ce jour il s'acquitta envers la Chambre apostolique. Durant son court épiscopat, il reçut de nombreux témoignages de la faveur dont il jouissait auprès de Louis X le Hutin. Ce prince écrivit à son sénéchal de Carcassonne sept lettres pour assurer, garantir et augmenter les priviléges du comte-évêque, seigneur de Lodève et autres lieux.

Le 23 octobre 1315, une transaction termina un différend de l'évêque Guillaume et de noble Raimond, seigneur d'Arboras, relativement à la juridiction sur ledit lieu et au moulin de Lagamas. Plantavit croit que Guillaume ne siégea que deux ans. Il est à présumer cependant qu'il vécut au moins jusqu'en 1317.

Notre auteur ajoute que Gérard du Puy, moine de Cluny, abbé de Saint-Martin de Tours, puis cardinal-prêtre du titre de Saint-Clément, et qui mourut à Avignon, le 4 février 1389, appartenait à la même famille que notre Guillaume.

Guillaume du Puy portait pour armoiries : *échiqueté d'or, et de gueules.*

40. — GUILLAUME III DE MANDAGOT (1316-1317).

Ici plus que partout ailleurs, notre embarras est grand pour assigner un successeur à Guillaume du Puy. A en croire Plantavit, très-confus du reste en cet endroit, Guillaume de Mandagot, d'abord évêque d'Uzès, vint occuper le siége de Lodève, en 1316; mais les archives de l'Eglise d'Uzès prouvent que, élu en 1308 évêque de cette Eglise, en concurrence avec André de Frédol, depuis évêque de Maguelone, Guillaume siégea à Uzès de 1318 jusqu'en 1344. Fut-il évêque de Lodève avant d'être évêque d'Uzès? pas davantage; car Gui, que nous allons trouver ci-après, siégeait à Lodève, avant que André de Frédol, par sa

translation d'Uzès à Maguelone, eut fait place à Guillaume. Le Guillaume d'Uzès n'est donc pas le même que celui de Lodève, et ce dernier pourrait bien être Guillaume du Puy qui, élu en 1314, aurait siégé jusqu'en 1317.

Faisons toutefois connaître Guillaume de Mandagot d'après Plantavit. Originaire du diocèse de Lodève, il eut pour oncle, Guillaume de Mandagot, archevêque d'Embrun, puis d'Arles, et enfin cardinal-évêque de Palestrine. Donné pour premier pasteur aux Lodévois, vers 1316, il exigea et reçut, le 6 décembre de cette année, de tous les feudataires de son Eglise l'hommage, et le serment. Les actes en furent dressés par son secrétaire, en magnifique écriture, sur un grand livre en parchemin qui, à l'époque de Plantavit, existait encore dans les archives épiscopales. Parmi ces actes, le premier et le plus important est rapporté par notre chronologiste. Il est curieux à lire et sans l'insérer *in extenso*, nous allons le résumer brièvement. Cet acte contient l'hommage solennel de Bérenger de Guilhem, seigneur de Clermont.

Le noble vassal eut ordre de sortir de Clermont avec tous ses gens, aux approches de l'évêque et d'aller à sa rencontre pour lui présenter les clés de la ville et du château. Le prélat ayant reçu ces clés, entra avec sa suite et fit fermer les portes sur Bérenger et les siens, qui se tenaient humblement hors de l'enceinte des murailles. Alors les porte-enseignes épiscopaux arborèrent l'étendard du prélat sur divers points des remparts, et sur plusieurs édifices élevés de la ville, en répétant à chaque fois l'acclamation solennelle : *Clermont ! Clermont ! pour le seigneur évêque de Lodève et pour Saint-Genès.* Après cette cérémonie, l'évêque sortit de la ville, et ayant rendu les clés au baron, le déclara de nouveau en possession du château. Bérenger fléchit le genou, et dans cette humble posture, déclara tenir en fief de l'évêque et de ses successeurs, tout ce qu'il avait dans le château de Clermont et ses appartenances, au territoire duquel furent toujours les châteaux, villages, forteresses et remparts de Liausson, Mourèze, Brignac, Canet, Nebian et Fouscaïs. Il lui reconnut également les droits régaliens sur tout le diocèse, en conséquence de la concession que les rois de France en avaient faite à ses prédécesseurs sur le siége de Lodève, droits qui autorisaient l'évêque à battre monnaie, à disposer du péage des routes et à exiger de ses vassaux l'hommage féodal. Bérenger mit ensuite ses mains dans celles de l'évêque, et lui prêta serment de fidélité. Par ce serment, il s'engagea : 1° à lui

livrer toutes les places, en cas de guerre, dans les dix jours de la signification qui lui en serait faite, à céder même le château et à se retirer, quand l'évêque le ferait occuper, dans les maisons situées hors de l'enceinte supérieure des remparts; 2° à lui prêter main-forte contre ses vassaux rebelles; 3° à marcher avec ses gentilshommes et sa troupe, sous la bannière dudit évêque pour la défense de ses droits; 4° à décliner toute autre juridiction que la sienne. L'évêque releva alors Bérenger et fit dresser procès-verbal de la cérémonie qui venait d'avoir lieu. Après quoi, il repartit pour Lodève et le seigneur de Clermont rentra dans la paisible jouissance de son château et de ses domaines.

L'année suivante 1317, le roi Philippe le Long, confirma tous les priviléges et exemptions dont jouissaient les évêques-comtes de Lodève. La même année, Gérard de Lodève, chevalier, seigneur du château de Fontès, révoqua toutes ventes, cessions et donations autrefois faites à des personnes religieuses et de main-morte des fiefs du comté de Lodève, et promit de n'en plus faire de semblables sans l'exprès consentement de l'évêque. Ce seigneur est encore nommé dans un acte d'échange avec Guillaume, qui mourut en cette année 1317, et fut inhumé dans le caveau de ses prédécesseurs, ainsi que le prescrivait son testament.

Guillaume de Mandagot portait pour armoiries : *d'azur, au lion d'or, parti de gueules à trois pals d'hermines et un cotice de sinople brochant sur le tout.*

41. — GUI DE PERPIGNAN (1317-1318).

Cet évêque, que Plantavit donne à tort pour successeur à Jacques de Cabrerets, dont il fut au contraire le prédécesseur, appartenait à une famille originaire de Perpignan et avait fait profession dans l'Ordre de Saint-Dominique. Le pape Jean XXII, qui l'avait déjà nommé inquisiteur de la foi contre les Vaudois, lui donna l'évêché de Lodève en 1317 et non pas en 1322, comme l'assure Plantavit qui a lu M CCC XXII au lieu de M CCC XVII. Les archives de Montpellier constatent qu'il prêta serment au roi pour l'évêché, le 30 avril 1317, et peu de temps après, Ferri ou Frédéric de Saint-Maurice lui rendit hommage pour un fief qu'il déclara tenir de l'Eglise de Lodève.

Gui de Perpignan ne nous est point connu par d'autres actes, et mourut certainement en 1318, au plus tard.

42. — JACQUES Ier DE CABRERETS DE CONCOTS (1318-1322).

Né au château de Concots, aujourd'hui canton de Limoges, arrondissement de Cahors, et issu de la noble famille de Cabrerets, Jacques entra dans l'Ordre de Saint-Dominique au couvent de Toulouse. Il ne doit pas être confondu avec Jacques de Condos que Jean le Carpentier, dans son *Histoire de Cambrai*, 2e partie, page 451, indique comme archidiacre de Bruxelles, dans la cathédrale de Cambrai, en 1305, et plus tard évêque de Lodève. L'estime que lui acquit sa vertu le fit choisir plus que sa naissance, par le pape Jean XXII, pour le directeur ordinaire de sa conscience. Le même souverain Pontife le préconisa évêque de Lodève et le sacra de ses mains, en 1318. Jacques fit ses soumissions à la Chambre apostolique, le 3 mars de cette année, d'après le livre des obligations du pontificat de Jean XXII. Il vint presque aussitôt prendre possession de son Eglise et institua dans sa cathédrale la charge de sous-sacristain.

Le roi Philippe V ordonna, en 1319, au sénéchal de Carcassonne de s'assurer si l'hommage rendu par Aimeri de Clermont aux gens du roi n'était point préjudiciable à l'évêque de Lodève, et d'en porter sentence, sauf toutefois ce qui avait rapport aux finances des fiefs, desquelles l'évêque se disait être exempt lui et les siens. Le roi voulut que cet article fut examiné à Paris.

Jacques contribua de tout son crédit et même de ses deniers à la fondation d'un couvent de Dominicains à Clermont-l'Hérault. Bérenger de Guilhem, seigneur de cette ville, mit à la disposition de l'évêque et des religieux tout le terrain nécessaire pour qu'ils eussent à la fois, maison, église, cloître, jardin et enclos assez vastes. Les constructions du couvent et de l'église furent commencées le 17 avril 1321. L'église seule a échappé aux ravages des protestants au XVIe siècle, et elle est encore, sans contredit, une des plus belles de la contrée.

Une bulle du 10 juillet 1322, le transféra au siége métropolitain d'Aix, et par une déclaration du 1er novembre de cette année, il promit de respecter l'exemption des Dominicains du couvent de Saint-Maximin. Il assista au concile tenu le 18 juin 1326 à Avignon, dans l'église de Saint-Ruf, sous la présidence de Guasbert Duval, archevêque d'Arles, et où l'on fit 59 canons

qu'on peut réduire à quatre chefs : la juridiction ecclésiastique, la discipline des Eglises, les abus et les mœurs.

Le Nécrologe des Dominicains de Cahors indique la mort de Jacques de Cabrerets, au lundi 1er mai 1329. On l'inhuma à Aix, suivant des documents extraits des archives de l'archevêché, dans l'église des religieux de son Ordre, à droite du grand autel. Il avait légué à ce couvent sa bibliothèque, ses ornements pontificaux et une rente annuelle de dix livres de Cahors, payables pour son anniversaire, par Hugues de Concots, son frère, qu'il instituait son héritier. Il paraîtrait cependant, d'après le texte du Nécrologe, que Jacques fut inhumé, non pas dans le monastère des Dominicains d'Aix, mais bien dans celui de Cahors. Le Nécrologe s'exprime en effet en ces termes : « *Le 1er mai* 1329, *mourut révérend seigneur, frère Jacques, archevêque d'Aix, et il fut inhumé dans le tombeau qui est au milieu du chœur de l'église, sous la crypte d'airain. Ce prélat, pendant sa vie, fit bâtir l'hospice qui est près du portail de Saint-Pierre, au-dessus des murailles du couvent qui en est séparé par la voie commune auprès du fleuve* (1), *et il légua au couvent tous les ornements sacerdotaux, diaprés blancs, qu'il possédait, sa bibliothèque entière, et en outre, dix livres de rente annuelle pour son anniversaire, que Hugues de Concots, son frère et son héritier, était tenu d'acquitter.* »

Jacques de Cabrerets de Concots portait pour armoiries : *d'azur, à l'aigle couronnée d'or.*

43. — JEAN Ier DE LA TIXERANDERIE (1322-1324).

Jean de la Tixeranderie, d'une famille originaire de Cahors, était frère Mineur, lorsqu'une bulle du 9 juillet 1322, datée d'Avignon, l'appela à l'évêché de Lodève, vacant par la translation de Jacques de Cabrerets au siége métropolitain d'Aix. Cette bulle, que la *Gallia christiana* donne tout entière dans les *Preuves* du tome VIe, col. 287, porte dans Wadding la date du 7 des ides de février, an VI du pontificat de Jean XXII, mais cette date est évidemment erronée, et il faut y lire le 7 des ides de *juillet*, pour concorder avec les registres du Vatican qui relatent en juillet 1322, la translation de Jacques et la promo-

(1) Le couvent des Dominicains à Cahors, était situé sur les bords du Lot.

tion de Jean, et aussi pour être d'accord avec le livre des obligations des prélats sous le pontificat de Jean XXII, où on lit positivement, que le 20 juillet 1322, Jean élu évêque de Lodève, promit de s'acquitter envers la Chambre apostolique.

Au reste, Jean de la Tixeranderie, suivant les expressions de la *Gallia christiana*, ne paraît pas même avoir jamais salué sa première épouse, car il n'avait pas encore quitté Avignon, lorsque le pape Jean XXII, en vertu d'une bulle datée d'Avignon, le 20 juillet 1324, bulle qui était conservée dans les archives de la vice-légation d'Avignon, le transféra à l'évêché de Rieux pour succéder à Bertrand de Cardaillac, qu'il venait d'appeler au siége épiscopal de Cahors. Les actes attribués par Plantavit à Jean de la Tixeranderie pendant son épiscopat de deux années, n'eurent lieu que par procureur.

Ainsi, après qu'il eut pris possession, fut terminé un différend entre Raimond de Solignac, viguier temporel de tout le Lodévois, son procureur, et Bernard, abbé de Saint-Sauveur, au sujet de la vente du bois de la Marquerose, faite à cet abbé par Bertrand de Saint-Privat; la même année, par le ministère du même procureur Raimond de Solignac, Jean fit une transaction avec les syndics de la communauté de Saint-Privat, sur la haute et moyenne justice des territoires du Val-Durand et du Cros-Henri. Martin d'Antoine, surnommé Allègre, de Clermont, diocèse de Lodève, homme hardi et remuant, assez osé pour braver l'autorité de Bérenger, seigneur de Clermont, fut arrêté et emprisonné comme chef de l'hérésie albigeoise dans cette ville. Déféré à Avignon au tribunal des inquisiteurs, il y fut convaincu d'hérésie et condamné à la détention perpétuelle et à la confiscation de ses biens. Ce coup d'autorité détruisit entièrement dans le diocèse la secte albigeoise qui essayait d'y relever la tête. En 1223, toujours par l'intermédiaire de Raimond de Solignac, l'évêque acheta de Vezian d'Aubagne, deux terres labourables, contiguës au tènement de Parade, appartenant à la mense épiscopale, ensemble les droits sur les bois, les eaux, les herbages et autres dépendances; enfin, il s'occupait de restaurer le château de Montbrun et la maison archidiaconale, lorsqu'il fut transféré à Rieux.

Jean de la Tixeranderie administra son nouveau diocèse, comme il avait gouverné celui de Lodève, sans quitter la cour pontificale d'Avignon. C'est ainsi qu'en 1330, par l'intermédiaire de son vicaire général Guillaume, il conféra la cure de Saint-

Sulpice de Lesat, à un prêtre de Saint-Jean de Jérusalem. Dans les années 1345 et 1346, on le rencontre nommé en d'anciennes chartes du monastère de Salinques. Le 2 août 1347, son vicaire général et official prononça sur un différend de Bertrand, abbé du Mas d'Azil, et les consuls de la ville, au sujet d'une chapelle que l'abbé voulait ériger dans l'église paroissiale de Saint-Etienne. Les édifices épiscopaux de Rieux étaient ornés de ses armoiries : ce qui a fait croire qu'il les avait fondés, et par suite qu'il fut le premier évêque de cette ville. C'est une erreur que nous détruirons en son lieu; mais il est certain qu'il fit construire, dans l'église des Franciscains de la grande Observance, à Toulouse, la chapelle dite de Rieux, où il fut inhumé en 1348. Au mausolée était fixée une plaque de cuivre, où se lisait une longue épitaphe très-laudative, en vers léonins. Nous en transcrivons la fin pour plaire aux amateurs de ce genre de composition peu poétique :

Christi sancta mater, Francisce piissime pater,
Hunc filium gratum precibus habeto placatum,
Ut author fidei misereatur ei.
Ne sint ingrati fratres tantæ caritatis,
Sanctos implorent, et Christum jugiter orent,
Ut vitam tribuat et bona retribuat,
Exorent Christum titulum qui legerint istum,
Ut hîc locatum faciat sua pace beatum.
Amen.

44. — BERNARD VI DE LA GUIONIE (1324-1331).

Bernard de la Guionie, que l'on appelle aussi Bernard Guidonis, naquit en 1260, au château de Juvet, paroisse de la Roche-l'Abeille (autrefois paroisse de Royère) en Limousin. Sa famille était d'une condition humble. Il entra, le 16 septembre 1379, à l'âge de 19 ans, dans l'Ordre des Frères-Prêcheurs, au couvent de Limoges. Les premiers emplois qu'il eut dans son Ordre, furent ceux de professeur et de prieur. En 1293, il enseignait la théologie au couvent d'Alby, et lorsque Bernard de Castanet, évêque de cette ville, suivi de son clergé et des religieux, posa à Alby la première pierre de l'église des Dominicains, Bernard de la Guionie l'assista dans cette cérémonie en qualité de diacre. Nommé en 1294 prieur de cette commu-

nauté, il en remplit les fonctions jusqu'en 1297, et y reçut Nicolas Bocasini, 9e général de son Ordre, qui, plus tard, ceignit la tiare, sous le nom de Benoît XI. Il l'accompagna ensuite jusqu'à Narbonne, et de retour à Carcassonne, il y eut une entrevue avec le frère Bernard Délicieux, dont les discours soulevaient le peuple contre les Dominicains et les officiers du Pape.

Nommé en 1301 prieur du couvent de Castres, il ne le quitta qu'en 1305, pour passer à celui de Limoges. Le pape Clément V étant venu en février 1306, dans cette ville, mit pied à terre au couvent des Frères-Prêcheurs. Bernard de la Guionie le complimenta, et les Dominicains obtinrent du souverain Pontife, diverses indulgences. Peu de temps après, Clément V l'ayant chargé des fonctions d'inquisiteur de la foi contre les Albigeois, Bernard se rendit, en 1307, à Toulouse, et y remplit pendant seize ans les fonctions de son ministère. Il était avec Jean de Beaune, son confrère, la terreur des hérétiques, et l'on voit par les registres de l'inquisition de Toulouse, que de 1307 à 1323, intervalle qui comprend tout le temps que Bernard fut inquisiteur, il y eut 637 personnes condamnées par lui à diverses peines. L'inquisition étendait ses recherches sur les livres, et Bernard était trop actif pour négliger cette partie de ses fonctions. Le 28 novembre 1319, il fit notamment brûler, par le ministère des officiers de la justice royale, une très-grande quantité d'exemplaires du Talmud, saisis chez les Juifs. Ce fut dans cette ville qu'il composa son *Sanctoral* ou *Miroir des Saints*. Elu en 1312 procureur général de son Ordre, il fut chargé par le pape Jean XXII de plusieurs négociations importantes.

L'Italie était alors troublée non-seulement par Louis de Bavière, et Frédéric d'Autriche, tous deux prétendants à l'empire, mais encore par les vieilles factions des Guelfes et des Gibelins. Bernard reçut plein pouvoir de casser tous les traités faits au préjudice du bien public et contraires à l'honneur de la religion. Une trêve de six mois fut accordée, et le Pape menaça de l'anathème quiconque oserait la violer. Bernard de la Guionie fut chargé aussi d'une autre mission par Jean XXII; elle avait pour but de conclure un traité de paix entre la France et la Flandre. Le souverain Pontife, pour le récompenser des services qu'il en avait reçus, le nomma, en 1323, évêque de Tuy, en Galice, sous la métropole de Compostelle, et par bulles du mois de juillet 1324, il le transféra à l'évêché de Lodève.

Bernard de la Guionie promit à la Chambre apostolique, le

2 août suivant, d'après les actes consistoriaux du Vatican. Aussitôt sacré, il partit pour Lodève où il fit son entrée solennelle le 21 mars 1325, et reçut, deux jours après, le serment accoutumé des vassaux de son siége. Voici comment Plantavit raconte cette cérémonie : « Le peuple entier fut convoqué par la voix du crieur dans le cimetière de Saint-Genès, près du monastère de Saint-Sauveur; là, il ordonna à tous les hommes âgés de quatorze ans et au-dessus, de prêter serment à l'évêque que : 1° à dater de ce jour et à l'avenir, ils lui seraient fidèles en toutes choses, comme à leur seigneur ; 2° qu'ils ne conspireraient contre sa vie, ni en paroles, ni en actions ; 3° qu'ils ne trahiraient son secret à eux confié, par paroles, par écrit ou par messager ; 4° qu'enfin, ils protégeraient et défendraient de toutes leurs forces les droits de l'évêché et de l'Eglise de Lodève. Neuf cent quarante-deux habitants, dont les noms, prénoms et qualités sont énoncés dans le *Grand livre des hommages*, s'obligèrent, par serment solennel prêté entre les mains de l'évêque, de son viguier et des autres prêtres, sur le saint Evangile, à observer religieusement tous et chacun de ces devoirs. »

Bernard ne tarda guère à faire une visite générale de son diocèse, et partout il se fit soigneusement représenter les reconnaissances et rendre les hommages dus par ses vassaux. Ensuite, il voulut que les notaires publics réunissent en corps d'ouvrage tous les titres anciens et nouveaux concernant l'Eglise et l'évêque de Lodève, tels que bulles des souverains Pontifes, priviléges et diplômes royaux, reconnaissances, nomenclatures des évêques de Lodève, leurs acquisitions et faits mémorables, pour ensemble être reliés en cinq gros volumes. Un seul de ces précieux volumes et l'abrégé des autres ont échappé à la rage des Calvinistes.

Les soins vigilants du prélat s'étendirent à tout dans sa ville et dans le diocèse. Il fit réparer et agrandir le palais épiscopal, fit construire les étables du palais de Saint-André, ouvrir et paver une nouvelle route de Lodève au château de Montbrun, et édifier à neuf la grande salle du château de Caylar et les prisons de l'évêché. Il ajouta aux revenus de la mense épiscopale par des achats et des échanges. Avec l'autorisation du pape Jean XXII, il y unit à perpétuité les dîmes de Saint-Privat, de Saint-Maurice, de Saint-Saturnin, de Saint-Sixt, de Sainte-Brigitte, de Clermont, de Montpeyroux, de Rouvignac, de Ceyras, de Fouscaïs, et de Celles. Bref, sa résidence compensa les maux

produits par l'absence de ses trois derniers prédécesseurs.

Le 28 juillet 1325, Guillaume de Rocozels et Raimond-André, chanoines de Lodève, terminèrent par une sentence arbitrale une contestation qui s'était élevée entre notre évêque et Pons Albrand, seigneur de Pégairolles, diocèse de Maguelone, sur la teneur de la donation faite à l'évêque Pierre, de Lodève, en 1217, par Raimond de Saint-Maurice. Il fut constaté que ledit Raimond reconnaissait tenir de l'évêque Pierre, le château de Pégairolles avec les ténements de Saint-Maurice, tels qu'ils s'étendent depuis le lieu de Saint-Maurice jusqu'au mas des Huttes et à celui de Nay. Alors fut aussi définitivement réglé le différend qui s'était jadis élevé entre l'évêque Ithier et Raimond de Saint-Maurice, seigneur de Montpaon, relativement aux limites du Puy de Montavides. Vers ce temps, le roi Charles le Bel, ordonna à son sénéchal de Carcassonne de ne soumettre l'évêque de Lodève, ni ses sujets, à contribuer en quelque chose à la restauration de la salle du conseil de Béziers ni aux réparations des routes publiques, et de ne point permettre que les sergents royaux fissent des proclamations dans le diocèse de Lodève.

En cette même année 1325, Bernard tint un synode où il publia des statuts. L'année suivante, il réunit l'église paroissiale d'Arboras à l'archidiaconé de la cathédrale avec cette condition que la collation n'en appartiendrait qu'à l'évêque, mais que celui-ci ne pourrait y nommer qu'un des treize chanoines. Il unit aussi l'église rurale de Saint-Vincent de la Goutte à la précentorie. En instituant dans sa cathédrale un archiprêtré, il déclara que le titulaire ne serait également pris que parmi les chanoines et qu'il aurait rang après l'archidiacre, le sacristain et le précenteur, sans être cependant ni un personnat, ni une dignité. Il unit à cet archiprêtré la prébende de Fanabregoul et l'église paroissiale de Salses. Cette même année, vit terminer aussi une contestation que Ranse, abbesse de Nonenque, avait soulevée contre l'évêque au sujet de la juridiction du Mont Cornils. Deux chapelains de l'église de Nébian, ayant omis d'assister à la bénédiction du Saint-Chrême, le jeudi-saint, furent excommuniés par notre évêque.

En 1327, Charles, roi de France et de Navarre, ordonna à son sénéchal de Carcassonne, de transmettre à Paris les pièces d'un procès pendant entre son procureur et celui de Bernard de la Guionie, concernant les redevances en argent exigibles en

Languedoc. A Paris, la Chambre des comptes rendit l'arrêt suivant : « *Vu la teneur du privilége de l'Eglise de Lodève, duquel il résulte que les régales ont été données à cette Eglise et à son évêque dans tout le diocèse, il est enjoint au sénéchal de Carcassonne de ne point lever de finances dans l'évêché de Lodève.* »

Marquise de Roquefeuil, abbesse de Nonenque, reconnut, en 1328, à Bernard, le Mont Cornils, comme Ranse, précédente abbesse, l'avait reconnu un an auparavant. La même année, Philippe de Valois confirma le privilége des régales et ordonna au viguier de Béziers, de ne pas laisser opposer sauvegarde ou bâtons royaux au détriment de la juridiction de l'évêque de Lodève. Bernard donna en acapte à Bernard de Gras, jurisconsulte, la moitié des moulins d'Arboras, sur le ruisseau de Lagamas, près le devès de Cabralongue, moulins qu'il possédait en indivis avec Raimond d'Arboras. Il fit cette donation, sous la redevance de sept setiers de blé et de sept setiers de paumelle, payables chaque année, le jour de la fête de Saint-Genès, portables au palais épiscopal de Lodève, aux frais dudit Bernard de Gras et de ses héritiers, et aussi d'une rente de trois deniers payables le même jour et au même lieu.

En 1330, il intervint un accord entre Bernard et Pierre de Maffre, au sujet du territoire de Calmels, paroisse de Sainte-Marie de Prunet, et le 1er octobre, Frédol de Madières, seigneur d'Aubagne, lui reconnut la moitié du mas de Gros-Bois, du mas de Bourboulenc de Pierre-Rufe, du mas de Guitardenc et de tout ce qu'il possédait dans la paroisse de Saint-Maurice. Enfin, Raimond de Camp reconnut tenir de lui en fief tout ce qu'il possédait aux mas de la Brasque et de Fraissinet, paroisse de Saint-Vincent de la Goutte.

La mort de Bernard de la Guionie arriva au château épiscopal de Lauroux, le lundi 30 décembre 1331, le lendemain de la fête de saint Thomas, martyr. Il avait alors 71 ans, et avait rempli jusqu'à la fin de sa vie tous les devoirs d'un bon pasteur. Son corps fut transporté dans le couvent des Frères-Prêcheurs, à Limoges, ainsi que le prescrivait son testament, et inhumé, le dimanche après l'octave de l'Epiphanie, 19 janvier 1332. Il repose dans le sanctuaire de l'église, au côté gauche du maître-autel, avec cette épitaphe :

Sub hoc humili loco jacet frater Bernardus Guidonis ordinis Fratrum Prædicatorum post nonnullas per Italiam, Galliam et

Flandrium legationes apostolicas, primum Tudensis in Gallæcia, deindè Lodovensis episcopus in Gallia Narbonensi, qui animam cœlo reddidit an. salutis Domini M CCC XXXI, die tricesima decembris. Requiescat in pace. Amen.

« Sous cette humble pierre, gît frère Bernard de la Guionie, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs. Après plusieurs légations apostoliques en Italie, en France et en Flandre, il fut d'abord évêque de Tuy en Galice, puis de Lodève, dans la Narbonnaise; il rendit son âme à Dieu, l'an 1331, le 30 décembre. Qu'il repose en paix. Ainsi soit-il. »

Le nombre des ouvrages qu'il a laissés est considérable : on en trouve la liste dans les *Scriptores ordinis Prædicatorum* du P. Echard, dans les *Scriptores ecclesiastici* de Cave, dans les *Historici latini* de Vossius, et enfin dans la *Bibliotheca mediæ et infimæ latinitatis* de Fabricius, au mot *Bernardus*. Nous nous contenterons de citer ici les plus intéressants : *Casus qui in celebratione missæ accidere possunt, qualiter ipsis occurrendum sit.* Fabricius en cite une édition in-8° sans date, mais qu'il soupçonne des premières années de l'imprimerie. — *Liber sententiarum inquisitionis Tolosanæ,* imprimé à la suite de l'*Historia inquisitionis* de Phil. Limbroch, ouvrage curieux, qui fait bien connaître les opinions des Vaudois et les mesures prises contre ces hérétiques. — *Chronicon comitum Tolosanorum*, dans l'Appendice de l'Histoire des comtes de Toulouse, par Catel. — *Speculum sanctorale :* le P. Labbe en a extrait plusieurs morceaux, qu'il a insérés dans sa *Bibliotheca manuscripta*, tome II; — *Nomina ac gesta Lemovicensium episcoporum;* — *De ordinibus Grandimontensi atque Artigiæ;* — *De monasterio sancti Augustini Lemovicensis.* — La *Vie* de saint Fulcran, évêque de Lodève. — La *Vie* de saint Sacerdot, publiée déjà par Baluze, Tulle, 1656, à la suite d'une *Dissertation* sur le temps où a vécu ce saint prélat. — *Descriptio Galliarum*, dans les *Scriptores Francorum coetanei*, de Duchesne, tome Ier. — *Libellus de magistris ordinis Prædicatorum*, dans l'*Amplissima collectio* de dom Martène, tome V. Ce recueil contient plusieurs autres pièces de Bernard de la Guionie. — *Flores chronicorum, sive Annales Pontificum.* Bréquigny a donné un extrait fort intéressant de cet ouvrage, dans le tome II des *Notices* des manuscrits de la Bibliothèque du roi, où il en existe dix-neuf copies du XIVe, du XVe, et une du XVIe siècle. Baluze en a tiré les *Vies*

de Clément V et de Jean XXII, qu'il a publiées dans ses *Vitæ Paparum Avenionensium*, et Muratori, celles des souverains Pontifes, depuis Victor III, qu'il a insérées dans les *Scriptores rerum Italicarum*, tome III. Cette chronique a été traduite en français, et Bréquigny pense que, quoique l'auteur se montre trop crédule, elle renferme tant de faits intéressants, que la publication en serait utile.

Outre les auteurs que nous avons cités, on peut encore consulter : *Observations de M. D. S. I. sur les ouvrages de B. Guidonis, pour servir à l'histoire littéraire de France du XIV[e] siècle*, Mercure de France, novembre 1737 : *Réponse du P. Matthieu* (Texte), *dominicain, aux Observations précédentes*, Mercure de France, avril 1738 ; *Histoire des hommes illustres de l'Ordre de Saint-Dominique*, par le P. Touron, tome II, pages 94-107, les Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, tome XVIII, page 226.

La plupart des ouvrages de Bernard de la Guionie se trouvaient avant la révolution dans la bibliothèque des Frères-Prêcheurs, à Toulouse, et dans plusieurs autres bibliothèques de France. Quelques-uns avaient passé de la bibliothèque de Colbert dans celle du roi. Baillet, dans son *Discours sur la vie des saints,* tome I[er], a dit de notre auteur : « Il avait plus d'érudition et de jugement que le commun des savants de son temps, et l'on prétend qu'il s'est montré plus exact et plus sévère sur les fables et les faits incertains, que ceux qui l'avaient devancé. Il s'est attaché principalement à recueillir les actes anciens, mais au lieu de les donner en entier, il semble avoir voulu abréger ceux qui étaient longs et retrancher ce qui lui paraissait suspect et superflu. »

Bernard de la Guionie avait pour armoiries : *d'azur, à la tour crénelée d'argent maçonnée de sable accostée de deux lions d'or.*

45. — BERTRAND II DUMAS (1332-1348).

Bertrand Dumas fut élevé à l'épiscopat par une bulle de Jean XXII, le 17 février 1332, et promit deux jours après à la Chambre apostolique, comme le prouvent les actes consistoriaux et le livre des obligations des prélats. Au mois de mai suivant, ayant pris possession, il assista au chapitre général de son Eglise, où il confirma les statuts et priviléges, accordés au corps

capitulaire par ses prédécesseurs. L'année suivante, Gui Vela, sénéchal de Carcassonne, dispensa, au nom du roi, les habitants du Lodévois de l'observation de ses défenses d'acheter du blé pour le revendre, et de prendre des pigeons, des faucons, des éperviers et autres oiseaux de cette espèce.

Philippe de Valois, défendit en 1334, au même sénéchal et aux autres officiers de justice, dans la province, de rien exiger des sujets de l'évêque Bertrand pour l'entretien des chemins publics; l'évêque étant leur seigneur immédiat, tant par priviléges royaux que par le droit commun.

Le 20 avril 1335, comme il résulte de l'acte dressé par Pierre Galloch, notaire public à Lodève, Raimond de Saint-Maurice prêta serment de fidélité, et rendit hommage à Bertrand pour le château de Saint-Maurice et ses dépendances. Trois ans après (1338), Armand, abbé de Saint-Sauveur, lui jura solennellement obéissance, comme Bernard, son prédécesseur, l'avait jurée à l'évêque Dieudonné, 35 ans auparavant. En 1347, Anglic de Lauzières, engagea sa personne et tous ses biens, entre les mains de l'évêque de Lodève, pour 6,000 florins, destinés à fonder le monastère de Gorjan.

Plantavit assure que cet évêque assista au concile provincial de Narbonne, en 1351, et que la même année, il obtint un bref apostolique d'Innocent VI. Autant d'erreurs que de mots : Baluze a publié les actes de ce concile tenu à Béziers, et il n'y est nullement fait mention de l'évêque de Lodève, sur lequel sont muettes aussi les lettres de convocation, adressées par le métropolitain; d'ailleurs, c'était Clément VI et non pas Innocent VI, qui, en 1351, occupait la chaire de saint Pierre.

Bertrand Dumas cessa de siéger en 1348, soit que la mort l'ait enlevé, soit qu'il ait résigné l'épiscopat.

Il portait pour armoiries : *d'argent, au chêne de sinople fruité d'or.*

46. — ROBERT DE LA VIE (1348-1356).

Robert de la Vie, dont Plantavit ni les Bénédictins n'ont donné le nom de famille, était le quatrième fils de Pierre de la Vie, chevalier, baron de Villemur en Rouergue. Le bénédictin dom Coll lui donne pour mère Marie de Beaumarchais ou de Bellemarche, mais cette assertion n'est pas fondée. Marie de Beaumarchais, en effet, fille unique et héritière d'Eustache de Beau-

marchais, bailli de la Haute-Auvergne et sénéchal de Carcassonne, épousa Pierre de Charablay, et c'est par voie d'acquisition que Pierre de la Vie, père de Robert, évêque de Lodève, eut d'elle, par acte du 4 avril 1323, les terres de Calvinet, Moret et autres de la maison de Beaumarchais. Robert de la Vie était petit-neveu du pape Jean XXII. Plantavit veut que Robert occupât le siége de Lodève en 1348 du vivant de son prédécesseur. « Cela résulte, dit-il, d'un ancien parchemin que les sacristains de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de la Coste nous ont montré, et où il est dit que Robert, évêque élu de Lodève, fut délégué en 1348, par le pape Clément VI, pour accorder les dispenses de mariage à Arnaud de Lauzières et à Agnès de Montesquiou, sur l'empêchement de consanguinité. » Mais, d'après les archives de la Chambre des comptes de Paris, Robert aurait été élu et confirmé en 1349. Quoi qu'il en soit, c'est en cette dernière année que Pierre, archevêque de Narbonne, lui annonce par une lettre, qu'il a excommunié l'évêque de Carcassonne, à cause de sa persévérance dans le mal. Le 24 août de l'année suivante, Anglic de Lauzières lui présenta dame Isabelle de Mourèze, pour être nommée et instituée abbesse de Saint-Etienne de Gorjan, maison nouvellement fondée. Robert l'agréa et l'institua le même jour.

Le 29 septembre 1351, Pierre, archevêque de Narbonne, convoqua ses suffragants à un concile à Béziers, et la lettre de convocation ne parle pas de notre Robert : faut-il en conclure qu'il était mort ou qu'il était absent? Il n'était pas mort, s'il est vrai, comme le dit Plantavit, qu'en 1356, il intervint une transaction entre lui et les syndics de la communauté du Caylar, au sujet de la garde du château de ce lieu. Le même auteur ajoute : « Les autres actions de ce prélat sont ensevelies dans le silence, et la date de son décès nous est inconnue. » Il dut avoir lieu avant le 8 novembre 1357.

Robert de la Vie portait pour armoiries : *écartelé, au 1er et au 4e, d'argent, au lion d'azur, au 2e et au 3e, d'argent, à deux fasces crénelées de gueules.*

47. — GILBERT DE MONTDRAGON (1357-1361).

Issu d'une des plus nobles familles du Dauphiné, alliée à celle des Montdragon de Provence, Gilbert fut nommé à l'évêché de Gap par une bulle de Clément VI, en date du 22 février 1353. Il

avait déjà pris possession de son siége, le 14 mai suivant, puisque ce même jour, il rendit hommage à Louis d'Anjou, comte de Provence, et à Jeanne, son épouse, entre les mains de Foulque de Pontevez, sénéchal des comtés de Provence et de Forcalquier. Il reconnut tenir d'eux, en fief, tout ce qu'il possédait dans le comté de Gap, à l'exception du château de Redortier et de la *bastide* de Charance, dont ses prédécesseurs avaient fait l'acquisition postérieurement au traité ratifié, le 16 mai 1272, et intervenu entre Charles d'Anjou, roi de Sicile et comte de Provence, et Othon de Grasse, évêque de Gap.

L'année suivante (1354), le comte et la comtesse de Provence le déléguèrent pour aller recevoir en leur nom, avec le sénéchal Foulque de Pontevez et Jean de Vidame, juge-mage à Aix, l'empereur Charles IV, qui se rendait en Italie, pour aller ceindre, selon l'usage, la couronne de fer.

Gilbert fut transféré à l'évêché de Lodève, en 1357, et le 8 novembre de cette année, un acte reçu par Hugues, notaire public à Saint-Jean de Fos, constate que Raimond de la Vernède, avocat, substitut de Guitard, bourgeois de Béziers, administrait en son nom le temporel de l'évêché, et réclama pour lui une expédition d'un accord fait autrefois entre Bérenger, alors évêque de Lodève et Guillaume, abbé de Saint-Guilhem le Désert. En 1359, une ordonnance de Bernard de Villeneuve, son vicaire général, autorisa la translation du couvent des Carmes, du faubourg de Montbrun, près du moulin du chapitre, au lieu où il exista jusqu'à l'époque de la Révolution, au pied de la montagne.

Gilbert mourut avant le 21 juillet 1361, ainsi qu'il résulte d'un bref de ce jour, écrit par le pape Innocent VI, et dans lequel il s'agit des cas réservés au souverain Pontife et dont Gilbert était autorisé à absoudre.

Il portait pour armoiries : *écartelé, au* 1er *et au* 4e, *de gueules, au lion d'or, au* 2e *et au* 3e, *d'or, au dragon de gueules*, ou *de sinople au chevron d'or, chargé de trois trèfles d'azur*.

48. — EMERIC D'HUGUES (1361-1370).

Emeric d'Hugues naquit à Pernes, suivant quelques historiens, d'une famille originaire du diocèse de Béziers, et établie à Avignon. Il était fils de Bertrand d'Hugues, chevalier, et de Cécile de Malvoisin.

Le testament de Foulque de Rochechouart, archevêque de Bourges, nous apprend qu'Emeric d'Hugues était chanoine de Poitiers et official de Bourges, en 1343. Le pape Innocent VI lui donna l'évêché de Lodève, avant le 21 juillet 1361, puisque ce jour-là il s'acquitta envers la Chambre apostolique, selon le *livre des paiements des prélats*, sous ce pontife. La date du 21 août, donnée par Plantavit, est donc erronée, à moins qu'elle ne soit celle de son installation.

Emeric acquit de ses propres deniers la plus grande partie des dîmes épiscopales de Clermont-l'Hérault. En 1364, il reçut le serment et l'hommage de Guillaume de Lodève, pour la tour qu'il possédait au château de Montbrun, et pour les fiefs de Soubès, de la Baume et autres. Guillaume Fraquinier et autres habitants de Montpeyroux, Auger de Mourèze et divers habitants de Salasc, ses feudataires, s'acquittèrent envers lui de ce même devoir. Pierre, abbé de Saint-Sauveur, lui promit obéissance à genoux et les mains jointes, et lui paya, au nom de son monastère, qu'il reconnut tenir de lui, la redevance annuelle d'un marabotin d'or. Emeric lui-même promit obéissance à Pierre, archevêque de Narbonne, le 5 juillet 1365, et obtint du sénéchal de Carcassonne un jugement contre Guillaume d'Anduze. Ce jugement, qui condamnait ledit Guillaume, à rendre hommage et à prêter serment de fidélité à Emeric, pour le château de Madières, la Baume-Auriol et Ceyras, fut confirmé par le parlement de Paris. Cette même année, le pape Urbain V, à sa prière, régla les dîmes que devaient payer, à Emeric et à ses successeurs, les habitants de Clermont, de Saint-Martin d'Aumelas, de Saint-Sixt d'Avène, de Saint-Etienne de Rougas, de Fouscais et de Saint-Michel de Damassan.

Une circulaire adressée par Pierre, archevêque de Narbonne, à tous ses suffragants, les appela, le 28 avril 1368, à un concile de trois provinces, qui devait s'ouvrir le 27 mai suivant, à Lavaur. Emeric ne pouvant s'y rendre, se fit représenter par un procureur fondé, ainsi qu'il résulte des actes de ce concile, publiés par Baluze (*Concil. Narbon.*, page 126).

Il est vrai cependant que le même auteur nomme Pierre évêque de Lodève, dans la concession d'indulgences faite le 3 juin, par les Pères de ce même concile, aux fidèles qui feraient des aumônes pour restaurer l'église de Lavaur; mais c'est sans doute par erreur. En effet, et cela suffirait, Emeric n'était pas encore mort à cette époque, ainsi qu'on le verra plus bas; en-

suite, comment aurait-il pu se faire, que du 27 mai au 3 juin, Pierre eût pu succéder à Emeric et se rendre au concile de Lavaur? Emeric est nommé dans divers actes passés à Lodève, en 1369. Le Calendrier et le Nécrologe de l'Eglise de Bourges mentionnent que le dernier jour de sa vie fut le 24 avril, mais ont omis l'année : Baluze l'a rétablie, et il est constant que ce prélat mourut le mercredi 24 avril 1370.

La famille d'Hugues a fourni plusieurs prélats à l'Eglise; nous citerons notamment Guillaume d'Hugues, né dans le diocèse de Béziers, à Pouzols, archevêque d'Embrun de 1612 à 1648, et Guillaume d'Hugues, successivement évêque de Nevers (1740-1751) et archevêque de Vienne (1751-1774).

Emeric d'Hugues portait pour armoiries : *d'azur, à un lion d'or, chargé de trois fasces de gueules, brochant sur le tout, et surmonté de trois étoiles d'or, rangées en chef.*

49. — GUI DE MALSEC (1370-1371).

(Voir aux évêques d'Agde, tome Ier, page 484.)

50. — JEAN II (1371-1374).

Jean II, successeur de Gui de Malsec sur le siége épiscopal de Lodève, gouvernait le diocèse de Lodève en 1372; car c'est en cette année qu'il ordonna de conserver constamment le corps sacré de Notre Seigneur Jésus-Christ, dans l'église de Saint-Genès, et qu'il institua la confrérie du Saint-Sacrement dans la cathédrale, comme il appert d'un Mandement, que rapporte Plantavit et que nous traduisons d'après son texte :

« Jean, par la grâce de Dieu et du Saint-Siége apostolique, évêque de Lodève, comte de Montbrun, à tous ceux qui ces présentes verront et entendront, salut et bénédiction épiscopale dans le Fils de la glorieuse Vierge Marie.

» Notre devoir pastoral nous oblige principalement à donner nos soins à ce qui peut procurer la gloire du Créateur et celle de notre Sauveur Jésus-Christ et à exciter envers lui la salutaire dévotion des fidèles. Or, depuis les temps les plus anciens jusqu'à ce jour, il n'a pas été d'habitude de conserver sans cesse le corps du Seigneur dans la maîtresse église de Lodève; considérant qu'il est séant, que l'Auteur de toutes choses soit d'autant plus honoré et révéré dans les églises que celles-ci sont plus

vénérables et plus importantes ; que d'ailleurs les saints canons ont prescrit que l'Eucharistie soit fidèlement, respectueusement et sûrement gardée sous bonne clé dans toutes les églises ; vu que notre susdite église cathédrale, privée de ce bienfait et comme rendue veuve de son Epoux divin, se trouve ainsi dans une condition inférieure à celle d'autres églises voisines, ses sujettes ; à la louange et à la gloire de Notre Seigneur Jésus-Christ qui, sur le point de monter au ciel, dit aux Apôtres et à ceux qui croiraient en lui dans l'avenir : *Voilà que je suis avec vous chaque jour jusqu'à la consommation des siècles*, promettant ainsi dans sa bonté d'être et de demeurer avec eux, même corporellement ; — Nous voulons et ordonnons, du conseil et vœu de notre chapitre, et en particulier des chanoines de Lodève, Jean Audemar, Raimond Lescot, Guillaume des Plans, Guillaume de Rocozels, et Raimond de Nougarède, que désormais et à toujours, dans notre susdite église et dans la chapelle de la bienheureuse Marie, vierge-mère, ou sur l'autel, mais dans un lieu élevé et bien clos, le sacré-saint corps du Seigneur soit respectueusement conservé et gardé par le sous-sacristain de ladite église, et que chaque 1er ou 2e jour du mois, il soit renouvelé par lui ou par un autre prêtre.

» En outre, pour l'entourer d'une plus grande vénération, et pour augmenter envers lui la dévotion des fidèles, nous statuons à l'avenir et à perpétuité, que chaque cinquième jour de la semaine, une messe du *Corpus Domini* soit dite à cet autel, à une heure fixée par ledit sous-sacristain, ou par un autre prêtre. Dans cette messe, on récitera quatre collectes après celle du Saint-Sacrement; une pour le maintien et la conservation de l'universelle et sainte Eglise, une autre pour le roi notre sire et le salut du royaume de France, la troisième pour la paix, et la dernière du Saint-Esprit, sans pouvoir y en ajouter d'autres. D'autre part, Nous, par la miséricorde du Dieu tout-puissant, de par l'autorité de ses bienheureux apôtres Pierre et Paul, et de par celle de nos glorieux patrons Genès et Fulcran, en qui est toute notre confiance, accordons quarante jours d'indulgence à chacun de ceux qui, confessés et vraiment repentants, auront assisté à cette messe, et dévotement auront adressé, à celui qui fait la concorde parmi les grands, des prières pour l'état de l'Eglise, du roi et du royaume et pour la paix. Le célébrant de cette messe gagnera la même indulgence et rémission. De plus, et toujours à la louange de Notre Seigneur Jésus-Christ, nous

accordons autres quarante jours d'indulgence à tout fidèle qui jeûnera la veille de la fête du Corps du Christ.

» Enfin, par respect du très-saint corps du Christ et de la très-bienheureuse Vierge, sa mère, du conseil de notre chapitre et de nos chanoines, Nous instituons une confrérie perpétuelle dans ladite chapelle. Chacun de ses membres donnera tous les ans douze deniers tournois, savoir : cinq en mémoire et vénération des cinq plaies de Jésus-Christ, et sept, en l'honneur des sept joies de la Vierge Marie. La moitié de la somme, résultant de ces cotisations, sera employée à acheter de la cire et de l'huile pour les luminaires et la lampe de la chapelle; l'autre moitié sera convertie tous les ans en une distribution générale et gratuite de pain cuit, le jour de la très-sainte fête, après la procession et le sermon. Et le lendemain, on célébrera dans ladite chapelle une messe solennelle, et l'on fera un anniversaire général pour les confrères vivants et défunts, pour la prospérité de l'Eglise de Lodève et de toute la chrétienté.

» En foi et témoignage de tout quoi, Nous avons fait faire par notre notaire soussigné le présent acte et l'avons scellé de notre sceau y appendu. Fait et donné à Lodève, en séance capitulaire l'an du Seigneur 1372, le quinzième jour de mai, Charles, par la grâce de Dieu, étant roi de France, en présence des témoins suivants : Hugues Azemar, chevalier; Hugues de Montagnac, licencié en droit; maîtres Jean de Romée et Guillaume Genès, jurisconsultes, tous de Lodève et à ce spécialement appelé; et moi, Guillaume Bernard de Plans, clerc et notaire public à Lodève et dans le diocèse, de par l'autorité épiscopale, j'ai assisté avec les susnommés à ce qui précède, et d'ordre dudit seigneur évêque, en ai pris note, l'ai rédigé en forme authentique et l'ai revêtu de mon sceau habituel. »

Nous ne retrouvons Jean que dans une autre circonstance, c'est lorsqu'il se fit représenter au concile provincial de Narbonne, tenu du 15 au 25 avril 1374 (Voir Baluze, *Concilia Galliæ Narbonensis*, p. 314). L'évêque de Lodève était sans doute alors sous l'étreinte de la maladie qui, cette même année, le conduisit au tombeau. Le nom de famille de ce prélat est demeuré inconnu.

51. — FERRY ou FRÉDÉRIC CASSINEL (1374-1382).

Les Bénédictins, auteurs de la *Gallia christiana nova*, suivis par quelques autres généalogistes, se sont mépris sur la famille de ce prélat. Ils le font naître de François Cassinel, et d'une fille d'un seigneur de Pomponne, à laquelle certains historiens donnent le nom de Nathalie, abusés à leur tour par la lettre majuscule précédant son nom patronymique. Ferry, au contraire, était le troisième fils de François Cassinel, sergent d'armes, mort à Paris, le 23 octobre 1360, et d'Alix Deschamps, morte le 21 octobre 1342, et inhumés l'un et l'autre dans l'église de Sainte-Catherine du Val des Ecoliers, à Paris. Sa famille était originaire de Lucques en Italie, et son père possédait les seigneuries de Survilliers et de Marcoussis. Ferry lui-même était coseigneur de Galargues et de Montclus, au diocèse de Nîmes, enfin Guillaume, son frère, seigneur de Romainville, de Pomponne et de Vair, mort le 28 avril 1413, fut pourvu de la charge de maître d'hôtel du roi Charles VI. Ferry fut d'abord clerc et notaire royal, puis secrétaire du roi Charles VI qui l'affectionnait beaucoup, et le retint presque toujours à sa cour. Docteur en théologie en 1372, il remplissait les fonctions d'archidiacre du Vexin, dans l'église métropolitaine de Rouen, lorsque le roi le nomma, en 1374, au siége épiscopal de Lodève, dont il avait pris possession avant le 19 février 1375.

A cette date, on le trouve payant 3,000 livres en or, à Louis, frère du roi, gouverneur de Languedoc, et son nom est mentionné, l'année suivante, dans une sentence rendue par Louis, duc d'Orléans, entre Gaston III dit Phébus, comte de Foix, et Jean II dit le Bossu, comte d'Armagnac. Un acte du 26 mai 1377, nous apprend que Ferry reçut alors le titre de capitaine général en Languedoc, et que ces fonctions lui valaient des appointements de deux livres en or, par jour. Une autre charte du 12 septembre suivant, lui donne enfin le titre de comte de Montbrun, qui, ainsi que nous l'avons vu, appartenait depuis un temps immémorial, aux évêques de Lodève. Faut-il d'autres preuves pour conclure que Ferry est le même prélat mentionné par Plantavit de la Pause, sous le nom de *Sarrusius* ou *Serrusius?* C'est donc à Ferry qu'il faut rapporter un acte du 21 avril 1378, qui remet à la juridiction du bailli de la Vacquerie, le village de Saint-Pierre de la Fage et ses dépendances, que de-

puis quelques années seulement, on avait soumis à la juridiction du bailli de Parlatges. Le chapitre de Lodève sanctionna cet acte par délibération du 23 décembre suivant. Vers cette époque, Ferry demeurait à Avignon, et il y signa un acte qui conférait l'emploi de crieur public de Saint-Saturnin de Lucian, moyennant la redevance annuelle d'une livre de cire neuve.

Transféré à l'évêché d'Auxerre en 1382, Ferry promit pour ce siége à la Chambre apostolique le 22 octobre de cette année. Il dédia, le 12 juin 1383, l'église de Saint-Eusèbe, confirma et augmenta, en 1385, les statuts du chapitre collégial de Cosne, et fut le premier évêque de France qui ait soutenu l'Immaculée Conception de la sainte Vierge. Il défendit cette croyance contre Jean de Monteson, religieux dominicain, condamné par l'Université de Paris, pour avoir enseigné qu'il est expressément contre la foi de dire que la sainte Vierge a été exempte de la tache originelle. Il força Guillaume de Vallan, évêque d'Evreux, partisan de Jean de Monteson, de rétracter, le 17 février 1389, ses erreurs à ce sujet, en présence du roi et de toute la cour, et engagea Charles VI à ordonner que cette fête serait célébrée dans le royaume. Le dimanche 2 mai suivant, Ferry officia à Saint-Denys, lorsque ce prince arma chevaliers Louis et Charles d'Anjou, ses neveux, et, le 7 du même mois, célébra pontificalement la messe au service funèbre que le roi fit faire pour le bon connétable du Guesclin, mort depuis neuf ans, et dont les cendres reposaient dans les caveaux de l'église abbatiale de Saint-Denys. L'offrande achevée, l'évêque d'Auxerre monta en chaire, et fit l'oraison funèbre, la première qui ait été, dit-on, prononcée en France pour un simple particulier. Il la commença par ce texte de l'Ecriture : « *Son nom a volé jusqu'aux extrémités de la terre.* » Il y rappela les principales actions du héros, et finit en montrant, que pour mériter la réputation du brave chevalier Bertrand du Guesclin, il fallait, comme lui, joindre l'honneur et la vertu à la valeur et à l'expérience.

Ce même jour, Ferry Cassinel fit l'acquisition du vidamé de Laon, de Jean de Craon et de Marie de Châtillon, puis acheta le village de Sacy, près Vermanton, que, par acte du 1er juin, il donna à son chapitre pour son anniversaire.

La mort de Richard Picque ayant, le 6 décembre 1389, rendu l'archevêché de Reims vacant, le roi demanda ce grand siége au pape Clément VII pour Ferry Cassinel, qui méritait la faveur du monarque par sa grande science et par son attachement sin-

cère à son service. Le Pape le lui accorda, et Ferry promit, le 31 janvier 1390, pour ce siége à la Chambre apostolique. Il ne jouit pas longtemps de cette nouvelle dignité; le roi l'ayant laissé en Languedoc pour prendre soin des affaires de cette province, Ferry fut empoisonné et mourut à Nîmes, le jeudi 26 mai de la même année, sans avoir eu le temps de venir à Reims. On accusa de sa mort les ennemis de la Conception immaculée, dont il avait été le défenseur le plus ardent, mais une accusation de ce genre devrait être prouvée. Son corps fut rapporté à Auxerre, où, avant la révolution de 1793, on voyait son mausolée en assez mauvais état, au côté gauche du sanctuaire, dans la cathédrale.

Ferry Cassinel avait pour armoiries : *vairé d'or et de gueules, à la cotice d'azur, posée en bande.*

52. — PIERRE V GIRARD (1382-1385).

Pierre Girard, que certains historiens appellent aussi Pierre Giraud, naquit non pas à Limoges, comme le prétend Ciaconius, mais à Saint-Symphorien-le-Château, archiprêtré de Courzieu, au diocèse de Lyon. Sa famille jouissant d'une honnête aisance, lui fit donner une bonne éducation, et le jeune Pierre étudia avec un grand succès. Le testament d'Aimar de Poitiers, comte de Valentinois et de Die, nous apprend qu'il était licencié ès-lois et archidiacre de Bourges, le 9 février 1373, et nous savons qu'en 1377, il était clerc de la Chambre apostolique, par des lettres de Grégoire XI, qui indiquent qu'à cette époque, ce souverain Pontife le chargea d'une mission en France, pour Guillaume, vicomte de Turenne. Pierre Girard se trouvait alors également pourvu de la dignité de prévôt dans l'église cathédrale de Marseille. Le conseil de la communauté de cette ville, tenu le 9 octobre 1377, pria Blacas de Pontevez, seigneur de Château-Renard, viguier de Marseille, d'écrire au Pape de vouloir bien nommer Pierre Girard à l'évêché de cette ville, au cas où celui qui le possédait viendrait à permuter, et de daigner, en outre, investir du titre et des fonctions de prévôt, le fils d'Ameil de Boniface.

La recommandation des Marseillais ne fut pas infructueuse, car en 1382, le pape Clément VII, qui avait déjà nommé Pierre Girard, son grand pénitencier, le préconisa évêque de Lodève, en même temps qu'il appelait Jean de Boniface à la prévôté de Marseille. Les habitants de cette ville eurent tant de joie de ces

nominations, que dans une assemblée tenue le 13 août 1382, ils délibérèrent d'envoyer deux ambassadeurs au Pape pour l'en remercier. Girard qui, à la date du 10 février 1382, est simplement appelé *maître* Pierre Girard, dans le journal de Jean le Fèvre, évêque de Chartres, reconnut pour son prédécesseur, le 22 octobre de cette année, d'après le *Livre des obligations des prélats*, et fut installé dans l'évêché de Lodève, le 16 novembre suivant. Ce même jour, on installait à Marseille Jean de Boniface dans les fonctions de prévôt de la cathédrale. L'historien Ruffi conclut des faits ci-dessus, que Pierre Girard était un enfant de la cité phocéenne. Nous avons vu que cette conclusion est erronée. Au moment de sa nomination, Pierre Girard était aussi pourvu d'un canonicat dans la cathédrale d'Autun.

Par une bulle donnée à Avignon en 1384, Clément VII le délégua pour visiter une fois par an, en France, les monastères, les abbayes et les paroisses, et prélever la moitié des procurations pour les besoins du Siége apostolique. La même année et le 15 juillet, comme le veut Baluze, après Odon de Gissey, il fut transféré à l'Eglise du Puy; mais nous préférons reporter cette translation au même jour de l'année suivante, 1385, d'après le *Livre des obligations des prélats,* dont il appert que le 16 août de cette année, Pierre Girard reconnut et promit pour son prédécesseur, Bertrand de Chanac. Il ne tarda guère à être ravi à ce nouveau siége, pour recevoir celui d'Avignon. Baluze place cette seconde translation en 1386. Clément VII créa Pierre Girard cardinal dans la promotion du 17 octobre 1390, et lui donna le titre de Saint-Pierre-aux-Liens (et non de Saint-Clément, comme le dit Plantavit). Benoît XIII (Pierre de Lune), dont il suivit longtemps le parti, le nomma, en 1404, évêque de Frascati et grand-pénitencier de l'Eglise.

Il résulte de divers actes capitulaires conservés aux archives de l'Hôtel-de-Ville de Marseille, que Pierre Girard rentra, en 1405, dans la dignité de prévôt de l'église cathédrale, après la nomination de Jean de Boniface à l'évêché de Glandèves. En effet, il eut un différend avec ce dernier, relativement à l'hôtel de la prévôté et à quelques maisons contiguës, lesquelles étaient tombées en ruines, entre autres de la chapelle de Saint-Jean. Le cardinal soutenait que la négligence de Boniface en était la cause, et celui-ci rejetait la faute sur Antoine des Baux, leur commun prédécesseur. Cette contestation fut enfin terminée en 1407, moyennant 250 florins, que l'évêque de Glandèves promit de payer au

bout de cinq ans. Dans cet acte que nous extrayons du cartulaire d'Antoine Lombard, notaire à Marseille, Girard prend le titre d'évêque de Tusculum (*Frascati*), de cardinal du Puy et de prévôt moderne de Marseille, et Jean de Boniface ceux d'ancien prévôt de cette ville, et d'évêque de Glandèves. Un acte du 18 août 1413, qualifie Pierre Girard de grand-pénitencier d'Avignon.

Le 8 novembre 1410, il fit son testament, dans lequel il dit qu'il avait possédé trente bénéfices. Il légua une certaine somme pour la réparation du palais épiscopal du Puy, et de toutes les maisons dépendantes de l'évêché. Il légua aussi, non pas à l'Eglise de Lyon (*Lugdunensis*), comme l'a lu dom Claude Estiennot, qui rapporte ce testament au tome IX de ses *Fragments*, page 417, mais à l'Eglise de Lodève (*Lodovensis*) : « *Pour l'usage et le service de ladite Eglise dont nous fûmes évêque*, *et de laquelle nous avons reçu plusieurs biens*, *une belle et bonne chapelle avec nos armes. Elle est en drap couleur... et dorée*, *ce drap, nous l'avons eu des funérailles du seigneur pape Clément VII, d'heureuse mémoire.*

Les nombreuses pérégrinations de cet évêque s'expliquent par les différents partis qu'il embrassa et défendit dans le schisme qui désolait alors l'Eglise d'Occident. Ainsi, dit Plantavit, il soutint Benoît XIII à Pise, Alexandre V dans le concile général, et Jean XXIII lors de sa nomination, sans faire mention de bien d'autres changements. Nous ne hasarderons aucune appréciation sur ces faits en particulier, ni sur l'ensemble de cette époque troublée.

Le cardinal Pierre Girard mourut à Avignon, le lundi 9 septembre 1415, et fut inhumé à Saint-Symphorien-le-Château, lieu de sa naissance, le 14 janvier 1416, dans une église qu'il y avait fait bâtir sous le vocable de ce saint, et qui était desservie par un curé, un vicaire et des prêtres prébendés à la nomination des chanoines-comtes de Lyon.

Pierre Girard portait pour armoiries : *d'azur, au chevron d'argent.*

53. — CLÉMENT DE GRAMMONT (1385-1392).

Clément était auditeur général et camérier de l'antipape Clément VII, résidant à Avignon, lorsqu'il succéda à Pierre Girard sur le siége de Lodève, et reconnut pour son prédécesseur Gui, le 21 décembre 1385, d'après le *Livre des obligations des pré-*

lats. Le 30 mai 1387, le bienheureux Pierre, cardinal de Luxembourg, le nomma l'un de ses exécuteurs testamentaires.

L'histoire de son épiscopat à Lodève, où il ne vint probablement jamais, n'offre que peu de faits à relever.

Pour ne pas quitter les splendeurs de la cour papale, à Avignon, il prit possession de son évêché par procureur. Celui-ci intenta aussitôt au chapitre un procès qui ne devait finir que par la mort de l'évêque. Il consistait en ce que d'une part, le chapitre se refusait à payer à l'évêque, à cause de son absence, les fruits de la prébende canoniale annexée à l'évêché; et en ce que, d'autre part, l'évêque ne payait pas au chapitre les revenus des *Tierces*.

En 1390, il reçut par procureur les reconnaissances des habitants du château du Caylar et lieux adjacents, par actes d'Etienne Mazet, notaire public à Lodève. La même année, par un indult donné à Avignon, le 20 octobre, Clément VII lui confia la mission d'examiner si un hospice situé dans la ville d'Avignon, près de la maison des Frères-Mineurs, appartenait à la Chambre apostolique, et dans ce cas, de l'assigner irrévocablement à la Chartreuse de Bonpas, au diocèse de Cavaillon.

Le 12 mai 1391, douze livres sont attribuées à notre prélat pour chaque jour que durera une légation en Allemagne dont il fut chargé dans l'intérêt des affaires du roi. On trouve encore son nom dans une des chartes authentiques du 23 de ce mois, rapportées par Gaignières. Clément de Grammont mourut le mardi 28 mai 1392, et le Nécrologe des Célestins de Paris indique ce jour-là son décès dans les termes suivants : « *Obit du Révérend Père en Dieu, monseigneur Clément de Grammont, évêque de Lodève, qui, entre autres bienfaits, nous a donné quelques livres de théologie.* »

Clément de Grammont portait pour armoiries : *d'or, au lion d'azur.*

54. — GUILLAUME IV DE GRIMOARD (1392-1398).

Guillaume de Grimoard de Beauvoir était le 4e fils de Maurice de Grimoard de Beauvoir, baron du Roure, chevalier, et d'Aimarde de Poitiers. Il avait pour oncles paternels le pape Urbain V et le cardinal Anglic de Grimoard, successivement évêque d'Avignon et d'Albano. Hélissaire, son frère aîné, entré chez les Chartreux, devint général de son Ordre et mourut en odeur de

sainteté, après avoir refusé la pourpre. Guillaume était clerc de la Chambre apostolique, lorsqu'il fut nommé évêque de Lodève en 1392. Il promit et reconnut à la susdite Chambre, le 13 novembre de cette année, mais comme Clément, il ne vit jamais l'Eglise qu'il épousait et ne quitta pas Avignon. Nous aurons terminé son histoire quand nous aurons dit qu'il prit possession par procureur, et transigea avec son chapitre sur le procès intenté par Clément, au sujet de la prébende canoniale annexée à l'évêché (1393). Plantavit ne le fait siéger que deux ans, et est par suite obligé d'avoir recours à son procédé habituel, qui est d'insérer dans sa *Chronologie* des évêques très-douteux ou tout à fait imaginaires. Qu'on juge s'il y a eu souvent recours; le suivant évêque qui portera ici le n° 56, est le 78° dans Plantavit. Pour le moment, les archives de l'Eglise de Narbonne constatent que Guillaume siégea jusqu'en 1398, et qu'il mourut avant le 28 avril de cette année, jour où le siége de Lodève est dit vacant.

Guillaume de Grimoard portait pour armoiries : *d'azur, au chêne d'or.*

55. — JEAN III DE LA VERGNE (1399-1413).

Dans le mois de septembre qui suivit la mort de Guillaume de Grimoard, Jean de la Vergne, précenteur de la cathédrale de Lodève et clerc de la Chambre apostolique, fut élu pour lui succéder, et sacré dans le mois de novembre par Barthélemi de Montcheuu, évêque de Béziers. L'année suivante, 1399, il promet obéissance à François de Conzié, archevêque de Narbonne. Le 3 juillet 1400, il prêta serment au roi entre les mains du lieutenant de Pierre de Mornay, chevalier, sénéchal de Carcassonne et de Béziers, dans la chapelle de Saint-Blaise. Cette cérémonie n'eut pas lieu sans difficultés. Le lieutenant du roi voulait contraindre l'évêque, en sa qualité de comte de Montbrun, à se présenter devant lui une jambe vêtue de blanc et l'autre de rouge, refusant, en outre, de recevoir le serment de l'évêque, s'il ne reconnaissait pas le droit de *régale* que le roi revendiquait sur les biens de l'évêché de Lodève. L'évêque s'y refusait absolument, disant que le roi n'avait aucun droit dans son évêché, et protestant qu'il ne prêterait serment que dans la même forme que ses prédécesseurs. Ses raisons furent enfin admises, d'après les registres royaux de Carcassonne.

Cet évêque fonda, en 1403, la chapelle de Saint-Jean-Baptiste

de Pégairolles. En 1408, il se trouvait à Paris, comme il conste d'un titre de cette Eglise, et où il est nommé présent et témoin. En 1410, le pape Alexandre V unit en sa faveur l'église paroissiale de Saint-Jean de la Blaquière, à la mense épiscopale, sous la condition que Jean, évêque, et ses successeurs, institueraient dans cette église un vicaire perpétuel ayant charge d'âmes, et qui aurait droit à une partie des revenus, pour honnêtement vivre et supporter les charges du vicariat. Le Cartulaire des Carmes constate que cette même année, l'évêque institua dans leur église une confrérie sous le patronage de saint Roch. Le 9 mai 1411, Jean de la Vergne obtint du parlement de Paris un décret contre Guillaume de la Fillole, viguier royal de Gignac et ses adhérents, qui avaient maltraité son secrétaire et d'autres gens de sa maison. Ce décret fut adressé au gouverneur de la cour de Montpellier, pour être par lui mis à exécution. En 1413, il acheta au diocèse de Béziers la terre de Tressan, qu'il donna le 4 août de cette année à son frère Rigaud. Cette terre est restée dans sa famille jusqu'à la Révolution. Le Nécrologe des Chartreux de Paris nous apprend enfin que notre prélat avait fondé une chapelle dans leur monastère.

Jean de la Vergne mourut en août 1413.

Ses armoiries étaient : *de gueules, au chef d'argent, chargé de trois coquilles de sable.*

56. — MICHEL LE BŒUF (1413-1430).

Michel le Bœuf, licencié en droit civil et conseiller intime du duc de Berry, fut choisi pour remplacer Jean de la Vergne, le 25 août 1413, d'après le registre des provisions de Jean XXIII, ou le 22 septembre de la même année, d'après le registre de l'antipape Benoît XIII. Ce dernier registre nous dit que Pierre, frère de Michel, fut transféré, le 15 janvier 1420, du siége de Lodève à celui d'Alet; mais il est extrêmement probable que ce personnage ne fut évêque ni de Lodève ni d'Alet, et voici qui l'établirait : en 1423, Michel voulut faire sa visite pastorale dans les paroisses et les monastères du diocèse. Quand ce fut le tour de l'abbaye de Saint-Sauveur, une contestation s'éleva entre l'abbé Celvand et le procureur fiscal de l'évêque, au sujet du droit de procure dû à ce dernier. L'abbé offrait de payer ce droit en aliments, tandis que le procureur l'exigeait en argent, disant

que l'évêque, dans sa ville, ne prenait point de repas hors de son palais. Michel, soit qu'il se souciât peu de l'objet du litige, soit qu'il remît à plus tard de s'en occuper, imposa silence aux deux contestants.

L'année suivante, 1424, Jourdan de Clermont, surnommé *Le Noir*, coseigneur de Malavieille, prêta à Michel le serment accoutumé, et lui livrant les clés du château, se reconnut son vassal bénéficiaire. Dans la même année, des chartes authentiques de Gaignières donnent à notre prélat le titre de conseiller du roi.

En 1426, les forteresses de Montbrun et du Caylar, appartenant de tout temps à l'Eglise de Lodève, furent, sur la demande expresse de l'évêque, visitées par l'autorité royale, afin qu'un examen attentif de l'état de ces lieux fît connaître aux habitants les réparations et améliorations à y apporter. On lit d'autre part, que le 25 mai 1427, Michel reçut mille livres tournois, pour avoir, dans les Etats de Languedoc, tenus au château d'Espaly, fermement et habilement défendu les intérêts du roi. La même année, il transigea avec Pierre de Rocozels, abbé d'Aniane, au sujet d'un droit de dépaissance sur le territoire de Saint-André.

Sa mort eut lieu en 1430.

Il portait pour armoiries : *de gueules, à un bœuf d'or.*

57. — PIERRE VI DE LA TRILLINE ou plutôt DE LA TREILLE (1430-1441).

Pierre de la Treille fut nommé évêque le 13 février 1430, comme l'atteste le *Registre des provisions des prélats* sous Martin V. Son habileté dans le maniement des affaires diplomatiques l'avait fait choisir par le même pontife comme son nonce auprès du roi de Castille, en 1426. Il fut ensuite membre du conseil d'Etat, et remplissait les fonctions d'archidiacre lorsqu'il fut élevé à l'épiscopat. Sacré vers le mois de mars 1430 à Paris, par Jacques du Châtellier, évêque de cette ville, il se rendit dans le plus bref délai dans son diocèse; nous le voyons, en effet, au nombre des prélats qui tinrent le concile de Narbonne le 29 mai 1430, sous la présidence de Pierre de Martigny, évêque de Castres, et vicaire général de François de Conzié, archevêque de Narbonne. Plantavit se trompe donc en plaçant le sacre de notre évêque en 1431. C'est à cette époque, selon toute appa-

rence, qu'il promit obéissance entre les mains du susdit vicaire général. Le 11 octobre suivant, il prêta serment au roi, en présence du viguier de Raimond-Emeric, chevalier, seigneur de Basilhac, sénéchal de Carcassonne et de Béziers.

En 1431, le roi Charles VII, qui honorait notre évêque d'une faveur toujours croissante, manda aux sénéchaux de Toulouse, de Carcassonne et de Beaucaire, que l'évêque de Lodève et les autres évêques du Languedoc, n'étaient tenus de remettre qu'au roi lui-même et au dauphin, les châteaux et forteresses situés sur leurs domaines. La même année, Pierre établit un vicaire perpétuel en l'église de Saint-Jean de la Blaquière, unie depuis 1410 à la mense épiscopale. La collation de cette vicairie emportant charge d'âmes, était réservée à l'évêque, lequel détermina comment il serait pourvu à l'entretien du titulaire et aux droits épiscopaux. En 1432, Pierre reçut de tous ses vassaux le serment d'usage. L'année suivante, il défendit l'entrée des animaux dans les églises, pour des scènes ou jeux indécents, et ce, sous peine d'excommunication et d'une amende de dix livres tournois. On comprend qu'il s'agit ici de ces cérémonies bouffonnes, dont la fête de l'âne est le type le plus connu. Environ deux ans après, et le 26 novembre 1435, il signa, avec les autres évêques de la province de Narbonne qui avaient assisté au concile de Bâle, une lettre en faveur de Gérard de Bricogne, transféré par le souverain Pontife du siége de Pamiers à celui de Saint-Pons de Tomières. Pierre confirma, en 1437, et ratifia la sentence portée par Bertrand Bourgouin, dominicain, et Bernard Violet, professeur en décrets, sur un différend élevé entre les chanoines de Lodève, d'une part, et les recteurs de la confrérie de Saint-Blaise d'autre part, au sujet de l'aumône due à cette confrérie par le chapitre. Il demeura jugé que les chanoines donneraient auxdits recteurs, chaque année, huit ou dix jours avant la fête de saint Blaise, trente setiers de méteil (*mixturæ*), mesure du chapitre; que lesdits recteurs convertiraient aussitôt ce grain en pains, pour être distribués à tout venant dans le jour qui suivrait cette fête; après quoi, les recteurs seraient tenus de rendre compte de leur gestion. La même année, Pierre de la Treille condamna les habitants de Saint-Privat des Salses, à payer à leur prieur les dîmes des pommes et des poires qu'ils lui refusaient.

Nous ne savons plus rien de cet évêque jusqu'à sa mort, arrivée en 1441.

Pierre de la Treille avait pour armoiries : *d'or, à une treille de sable, au chef de gueules, chargé d'un lion naissant d'or, armé et lampassé de gueules, et montrant une partie de sa queue.*

58. — JACQUES II DE GAUJAC (1441-1450).

Jacques de Gaujac et non pas de Joyeuse, comme l'a pensé Plantavit, appartenait à une famille originaire du diocèse de Béziers, la famille Sarret de Gaujac, de nos jours encore honorablement représentée. Il était chanoine et précenteur de l'Église de Lodève, à la mort de Pierre de la Treille, auquel il succéda aussitôt, c'est-à-dire, le 20 octobre 1441, d'après le livre des provisions d'Eugène IV. La *Gallia christiana* incline fort à penser que c'est le même Jacques qui souscrivit le premier en qualité de vicaire de Narbonne, à la lettre des prélats du concile de Bâle, lettre mentionnée plus haut, sous la date de 1435. Quoi qu'il en soit, il reçut, en 1445, le serment de ses vassaux, et institua une procession solennelle pour remercier Dieu de la réunion de la Normandie à la couronne de France. Des chartes authentiques de Gaignières le mentionnent encore une première fois, le 14 juillet 1446, une seconde, le 29 janvier 1448, et une troisième, le 22 janvier 1450, en lui donnant le titre de conseiller du roi. L'histoire est muette ensuite sur cet évêque, dont la mort arriva en novembre 1450.

Jacques de Gaujac portait pour armoiries : *d'azur, à deux lions affrontés d'or, tenant une étoile d'argent, et appuyés sur un rocher du même.*

59. — GUILLAUME IV D'ESTOUTEVILLE (1450-1453).

Issu d'une ancienne et illustre famille de Normandie, il était fils de Jean II, seigneur d'Estouteville et de Valmont, grand bouteiller de France, et de Marguerite de Harcourt, dame de Longueville et de Plaines, sœur de l'archevêque de Rouen. Son frère aîné, Louis, posséda aussi la charge de grand bouteiller de France; sa petite-nièce, Adrienne, duchesse d'Estouteville, épousa, en 1534, François de Bourbon, comte de Saint-Pol, et c'est en faveur de son mariage que le roi François Ier érigea en duché la seigneurie d'Estouteville. Né avant 1403 et destiné par ses parents à la carrière ecclésiastique, Guillaume prit l'habit de

Bénédictin dans le monastère de Saint-Martin-des-Champs à Paris et devint prieur de cette abbaye, de celles de Grammont, près de Rouen, et de Cunault, au diocèse d'Angers.

Pourvu plus tard de l'archidiaconé d'outre-Loire dans l'église cathédrale d'Angers, il fut nommé en 1438 à l'évêché de cette ville par une bulle du pape Eugène IV, qu'il présenta au chapitre le 24 avril 1439, mais il dut renoncer à ce siége par suite de l'élection canonique de Jean Michel, faite par le chapitre. Le souverain Pontife l'appela alors à l'évêché de Digne par bulles du 3 novembre de cette même année, et Guillaume, après avoir fait prendre possession du siége par un fondé de pouvoirs le 18 décembre suivant, le conserva jusqu'au mois de décembre 1445. Dans l'intervalle et le même jour, 18 décembre 1439, il fut créé cardinal du titre de Saint-Sylvestre et de Saint-Martin-des-Monts. Les registres du Vatican prouvent que, le 17 mai 1441, il reçut en commende l'évêché de Nîmes. Ce fut après la démission qu'il donna de ce siége, qu'il fut nommé, le 7 janvier 1450 à l'évêché de Lodève, et non pas en 1448, comme le prétend Plantavit de la Pause dans la *Chronologie* des évêques de ce diocèse. C'est à tort que quelques auteurs, les frères de Sainte-Marthe et Andoque, entre autres, ont avancé que Guillaume d'Estouteville fut élevé en 1451 au siége épiscopal de Béziers. Aucune preuve n'appuie cette opinion. On voit, au contraire, qu'après la mort de Guillaume de Montjoie, arrivée le 3 avril 1451, cet évêché fut donné le 13 octobre suivant à Louis de Harcourt qui passa deux mois après à la métropole de Narbonne. Une bulle du pape Nicolas V, datée du 27 janvier 1453, donna à Guillaume d'Estouteville l'évêché de Saint-Jean de Maurienne.

Le même souverain Pontife le pourvut, le 30 avril suivant, de l'archevêché de Rouen, dont se démirent Philippe de la Roze et Richard Olivier de Longueil. Louis de Harcourt, archevêque de Narbonne, prit en son nom possession le 8 juillet de cette même année, malgré quelques protestations du chapitre. Ce jour-là aussi, les chanoines, par l'intermédiaire de Nicolas du Bosc, doyen du chapitre, firent consigner sur le procès-verbal que cette réception ne préjudicierait en rien à l'Eglise de Rouen qui, en vertu de lettres émanées du Saint-Siége, ne pouvait être conférée aux cardinaux, ni être mise en commende.

Le 17 août suivant, le chapitre reçut un bref pontifical par lequel Nicolas V reconnaissait que dans le cas du décès du car-

dinal même, en cour de Rome, il serait loisible aux chanoines de procéder à l'élection d'un nouvel archevêque, aux termes de la Pragmatique-Sanction. Le cardinal prêta serment de fidélité au roi Charles VII, le 18 juillet 1454, et fit en personne son entrée solennelle le 28 de ce même mois. Cette même année, il assista à un chapitre général tenu dans la cathédrale, et où furent faits plusieurs règlements utiles pour la police extérieure et le bon ordre intérieur de l'Eglise. Déjà, à cette époque, le cardinal avait été nommé à l'évêché de Porto. Il institua dans sa province ecclésiastique la fête de Notre-Dame-des-Neiges, que l'on célèbre le 5 août, et une bulle du 5 avril 1454 accorda des indulgences à ceux qui la célébreraient dans les dispositions voulues. Le 28 août suivant, en vertu d'une bulle du 14 avril de cette même année, qui lui permettait de faire une fois en personne ou par un fondé de pouvoirs, la visite des cathédrales, monastères, églises ou prieurés de Normandie, il fit la visite de l'abbaye de Fécamp, sans préjudice des priviléges de ce monastère, et le 4 octobre il permit aux religieux de l'abbaye de Saint-Michel-au-péril-de-la-mer, dont il était abbé commendataire depuis le 13 août 1445, de célébrer le saint sacrifice dans l'intérieur de l'abbaye et en présence des malades. Guillaume dédia, le 28 mai 1455, l'église du prieuré de Saint-Lô. Après avoir obtenu, le 20 juin et le 3 juillet 1457, du pape Calixte III, des bulles en faveur de son prieuré de Saint-Martin-des-Champs et de la primatie de l'Eglise de Rouen, le cardinal prêta serment au roi le 6 de ce même mois.

Pie II le choisit, en 1459, pour l'accompagner au concile qu'il allait présider à Mantoue, au sujet de la guerre contre les Turcs, et ce fut dans l'église paroissiale de Saint-Jacques de cette ville que, par l'ordre du Pape, il sacra, le samedi 8 septembre, Milon d'Illiers, évêque de Chartres, assisté dans cette cérémonie de Tristan d'Aure, évêque de Couserans, et d'Isnard, évêque de Grasse. Deux ans après, il devint évêque d'Ostie, et cette même année (1461), par les soins de Jean Dorchis ou d'Orques, grand-chantre et son vicaire général dans le diocèse de Lodève, il établit la confrérie de l'Annonciation de la Vierge en l'église de Saint-Genès de cette ville.

Charles VII et Louis XI lui confièrent plusieurs missions importantes. Il réforma l'Université de Paris en lui donnant, le 1er juin 1453, de sages règlements et protégea les savants. C'était un homme intrépide et exact observateur de la justice. On dit

que le barigel ou chef des sbires de Rome ayant surpris un voleur, qu'il voulait faire mourir sur-le-champ, et ne trouvant pas de bourreau, obligea un pauvre prêtre français, qui passait par ce même endroit, de faire cet office indigne de son caractère. Le cardinal-ambassadeur l'ayant su et n'ayant pu en tirer raison, envoya chercher le barigel et le fit pendre aussitôt à une fenêtre de son hôtel.

Partisan zélé de la Pragmatique-Sanction, Guillaume d'Estouteville, qui avait été le moteur de la grande assemblée tenue à Bourges, en 1438, pour l'établissement de cet acte important de notre histoire et de notre jurisprudence ecclésiastique, il présida l'assemblée réunie en la même ville, et où fut confirmé ce décret contre lequel le pape Nicolas V lui avait donné l'ordre de s'élever. En 1472, il approuva la fondation faite à Sainte-Barbe du Sous-Croisset, près de Rouen, par un habitant de ce lieu, appelé Rogerin Rabasse, d'un couvent de religieux Pénitents du Tiers-Ordre de Saint-François. Ces religieux vinrent, en juillet 1609, s'établir à Rouen même, dans une maison située au faubourg de Bouvreuil, et qui leur fut donnée par Marthe de Rassent, veuve de Guillaume Aubert, seigneur de Gouville.

En 1476, les vicaires généraux du cardinal d'Estouteville tinrent à Rouen un synode où furent promulgués quelques règlements contre les ecclésiastiques qui gardaient chez eux comme domestiques ou cuisinières des femmes de mœurs suspectes. L'année suivante, il devint camerlingue de l'Eglise romaine, après la mort du cardinal Latin des Ursins, et éleva à Pontoise un manoir archiépiscopal. C'est par ses soins et à ses frais que fut érigé le chœur, qui subsiste encore, de l'église abbatiale du Mont-Saint-Michel. Le 1er novembre 1479, il fit commencer à Rome, sur les dessins de Baccio Pintelli, l'église de Saint-Augustin, enrichit de ses libéralités la basilique de Sainte-Marie-Majeure dont il était archiprêtre, et, lors du conclave, réuni en 1471, pour donner un successeur à Paul II, il obtint un grand nombre de suffrages. Sixte IV voulut être sacré de sa main.

Le 10 avril 1480, il obtint du chapitre de Rouen un emplacement destiné à l'érection d'un mausolée pour lui-même. C'était au milieu de la nef et dans la fosse creusée au XIe siècle pour l'archevêque Maurille. Le cardinal d'Estouteville mourut, suivant Aubery, dans son *Histoire générale des Cardinaux*, le 18 décembre 1482, et, suivant les auteurs de la nouvelle édition de la *Gallia christiana*, le 23 janvier 1483. La plupart des biographes

fixent la date de sa mort au 22 décembre 1483. Nous ferons observer que cette date est assurément fautive, puisque Robert de Croismare fut élu pour lui succéder le 20 mars 1483. Il laissait deux enfants naturels qu'il avait eus d'une dame romaine, Jérôme et Augustin, dont les descendants, disait le P. Anselme de Sainte-Marie en 1726, portent le nom et les armes d'Estouteville, et subsistent avec honneur dans le royaume de Naples. L'un d'eux, François d'Estouteville, ou de *Tutavilla*, duc de Saint-Germain, conseiller d'Etat du roi d'Espagne, mourut à Madrid le 30 janvier 1679, âgé de 80 ans. (*Hist. généalogique et chronologique de la maison de France et des grands-officiers de la couronne*, tom. VIII, p. 91.)

Les restes du cardinal d'Estouteville furent inhumés à Rome dans l'église de Saint-Augustin, et son cœur fut déposé dans la métropole de Rouen, avec une pompe égale à celle qui présida à l'inhumation de son corps à Rome, mais avec plus de dignité. Le corps du prélat était revêtu de riches ornements en drap d'or; à ses doigts brillaient des bagues du plus grand prix. « L'éclat de ces pierreries, dit dom Pommeraye, donna dans la vue des chanoines de Sainte-Marie-Majeure de Rome, où se passait la cérémonie, et leur fit naître un si violent désir de s'en rendre possesseurs, qu'ils se jetèrent dessus, et commencèrent à les lui arracher des doigts, ce que voyant, les Ermites de Saint-Augustin conçurent de l'indignation de l'attentat des chanoines, et pour en empêcher l'effet (peut-être pour avoir part au butin), tâchèrent de leur côté de se saisir de ses bagues, tellement que, dans cette contestation, les uns tirant d'un côté, les autres de l'autre, peu s'en fallut que le corps du cardinal ne demeurât nu, au grand scandale de tous les gens de bien. »

Le clergé rouennais montra plus de respect pour la cendre de son prélat. Ce fut le 12 avril 1483 que le cœur du cardinal fut déposé dans le mausolée dressé en son honneur. Un treillis en fer en défendait l'approche aux mains sacriléges. Ce faible obstacle n'arrêta point celles des calvinistes en 1562 : le treillis, le mausolée furent brisés. Deux plats d'argent, entre lesquels était enfermé le cœur, furent enlevés et vendus au poids.

Rouen doit à Guillaume d'Estouteville le palais archiépiscopal qu'il fit commencer en 1461, le charmant escalier de la bibliothèque des chanoines, qu'on peut admirer dans le bras de la croix-nord de la cathédrale, les stalles du chœur qui lui coûtèrent près de huit mille livres, la cloche dite de son nom *Marie*

d'Estouteville, qui fut placée, en 1467, dans la tour Saint-Romain et qu'on y voit encore, le jubé et une partie de l'admirable nef de l'église Saint-Ouen, dont il avait été nommé, en 1462, abbé commendataire. Outre ces monuments dont une partie est arrivée jusqu'à nous, et peut témoigner de la magnificence du cardinal d'Estouteville, ce prélat avait doté son église métropolitaine d'une foule d'ornements de la plus grande richesse, dont elle ne possède malheureusement plus un seul. On y comptait trois contre-autels de drap d'argent, deux pièces entières de drap d'or, cinq chapes de damas à figures d'or, vingt-six autres chapes en drap d'or, un plus grand nombre de tuniques, d'étoles, de fanons, etc., le tout non moins riche, non moins éblouissant. Ce fut lui qui jeta les fondements du château de Gaillon vers 1460, dont il était donné à l'un de ses successeurs de créer les merveilles. Guillaume d'Estouteville était digne, par sa magnificence et par son goût pour les arts, d'ouvrir la route au cardinal d'Amboise. Aussi son nom est-il resté cher aux amis de la gloire et des antiquités normandes. Ce fut sous son pontificat que, le 7 juillet 1456, fut réhabilitée la mémoire de Jeanne Darc. Il présida à la seconde enquête faite à ce sujet. *De son propre mouvement*, disent les textes, *et d'office*, mais évidemment à la requête du roi Charles VII, Guillaume d'Estouteville avait procédé à toutes les informations juridiques qui précédèrent la sentence de réhabilitation de l'héroïne.

Pendant les absences fréquentes du cardinal, loin de son diocèse, il avait le soin de maintenir à Rouen un évêque suffragant, qui pût à sa place remplir toutes les fonctions épiscopales. L'histoire nous a transmis le nom de trois d'entre eux, tirés de l'Ordre de Saint-Augustin, dont le cardinal était protecteur. Le premier fut Jacques, évêque de Dimitrie; le second, Michel, titré évêque de Mégare, vivait de 1464 à 1469; le troisième, Robert, était évêque d'Hippone *in partibus*. Nous devons mentionner parmi les vicaires généraux du cardinal, au spirituel pour l'archevêché et l'abbaye de Saint-Ouen, Guillaume Mézard, doyen de Notre-Dame de la Ronde, en faveur duquel le cardinal, par l'ordonnance du 26 octobre 1456, unit la cure de cette église au doyenné. Guillaume Mézard mourut le vendredi, 19 février 1480. Ses lettres de vicaire général sont datées du 15 juin 1475.

Jacques Piccolomini, cardinal de Pavie, cite avec éloge le cardinal d'Estouteville, qui accepta la dédicace de ses *Commentaires* et à qui il adressa ses lettres 68 et 123. Philelphe, un des

hommes les plus savants de son siècle, lui écrivit aussi plusieurs lettres, entre autres, la 15e du livre 23 de son recueil et la 50e de son livre 31, dans lesquelles il l'appelle la colonne et le soutien de la sainte Eglise romaine.

On voit à Rome, dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, une table de marbre que les chanoines de cette basilique firent poser, et sur laquelle a été gravée une inscription qu'Ughelli rapporte dans la liste des évêques d'Ostie (*Italia sacra*). Ce savant, Onuphre, Ciaconius et beaucoup d'autres, ont traité de la vie de cet illustre cardinal. Reconnaissants de tout ce qu'il avait fait pour leur Ordre, les Pères Augustins du grand couvent de Rome ont fait graver, sur un marbre de Paros, l'éloge suivant, que les frères de Sainte-Marthe ont un peu dénaturé :

« Au Dieu très-bon et très-grand.

» Au seigneur Guillaume d'Estouteville, Normand, Français, évêque d'Ostie, cardinal de Rouen, camerlingue de la sainte Eglise romaine, tiré de la Congrégation de Cluny, Ordre de Saint-Benoît, qui, protecteur de notre Ordre auprès du Saint-Siége, a élevé cette basilique de fond en comble, et l'a très-richement dotée. Il en a orné le grand autel de l'image de la sainte Vierge, mère de Dieu, peinte par saint Luc, a meublé la sacristie de précieux ornements, a fait au couvent des agrandissements qui l'ont embelli. Il a comblé tout notre Ordre de faveurs singulières, et lui aurait fait encore plus de bien, si la mort jalouse ne l'en eût empêché. M. Fr. Hippolyte du Mont, prieur général, et les Pères de ce couvent, ont érigé ce monument de leur reconnaissance à cet illustre prélat, leur bienfaiteur, non moins distingué par sa doctrine, ses mœurs et ses vertus, que par sa haute naissance, ses dignités et ses richesses, l'an de salut 1627. »

Il avait pour armoiries : *burelé d'argent et de gueules, au lion de sable, armé, lampassé et couronné d'or*. Quelques auteurs les ont toutefois blasonnées comme suit : *Ecartelé, au 1er et au 4e, burelé d'argent et de gueules, au lion de sable, armé, lampassé, couronné d'or*, qui est d'Estouteville ; *au 2e et au 3e, de gueules, à deux fasces d'or*, qui est de Harcourt; sur le tout, *d'azur, à trois fleurs de lys d'or, à la barre de gueules*, qui est de Bourbon.

BERNARD VII DE CAZILHAC (1453).

Les actes consistoriaux du Vatican indiquent, à la date du 26 janvier 1453, la préconisation de Bernard de Cazilhac pour le siége épiscopal de Lodève, par suite de la translation du cardinal Guillaume d'Estouteville à l'évêché de Maurienne. Nous ne pensons pas que cette préconisation ait eu des suites. Rien, en effet, ne constate que Bernard de Cazilhac ait pris en main l'administration du diocèse de Lodève, et il est au contraire prouvé qu'en 1461, le cardinal Guillaume d'Estouteville gouvernait encore cette Eglise. Voici, ce nous semble, ce qui était arrivé.

Bernard de Cazilhac, chanoine d'Albi, et prévôt de cette Eglise en 1428, fut, en 1434, élu par le chapitre pour succéder à Pierre Neveu, sur le siége épiscopal de cette ville. Les Pères du concile de Bâle, alors assemblés, confirmèrent son élection le 19 décembre 1434. En même temps, Robert, dauphin d'Auvergne, évêque de Chartres, obtint du pape Eugène IV, à la prière de Charles VII, duc de Bourbon, des provisions pour ce même évêché. Elles sont datées du 21 avril 1434. Le concile de Bâle désapprouva cette nomination, et ordonna que Bernard de Cazilhac fut sacré à Bâle même, le dimanche 12 février 1436, par Henri d'Avaugour, archevêque de Bourges, son métropolitain, assisté de Martin Gutteria de Pampelune, évêque de Lectoure, et de Jean de Prangin, évêque de Lausanne. Robert, dauphin d'Auvergne, ne se crut pas pour cela exclu : il fit assiéger par ses soldats, que commandait le sénéchal de Carcassonne, le château de Montirat, le prit en 1437, et établit des consuls dans la ville. La discussion dura plusieurs années, et les deux compétiteurs remplissaient tour à tour les fonctions épiscopales. Ce fut probablement pour terminer cette contestation, qui occasionnait un schisme dans le diocèse d'Albi, que le pape Nicolas V pourvut Bernard de Cazilhac du siége épiscopal de Lodève. Bernard n'accepta pas sans doute cette translation, puisqu'on le voit une seconde fois prendre possession, et célébrer une messe solennelle dans la cathédrale d'Albi, le 1er novembre 1455. Comme Robert, dauphin, persistait toujours dans ses prétentions, la cause fut portée au parlement de Paris qui, par un arrêt du 1er avril 1461, maintint Bernard sur le siége d'Albi. Bernard de Cazilhac ne jouit pas longtemps de sa victoire, il mourut à Albi, le 2 novembre 1462, et

fut inhumé dans le chœur de la cathédrale, devant le grand autel.

Dans ces circonstances, nous ne croyons pas pouvoir compter Bernard de Cazilhac au nombre des évêques de Lodève. Plantavit lui-même n'en parle pas, et est d'avis que Guillaume d'Estouteville conserva l'administration du diocèse jusqu'à sa nomination à l'évêché d'Ostie, puisqu'en 1461, il y avait pour vicaire général Jean Dorchis ou d'Orques, grand chantre de la cathédrale.

Bernard de Cazilhac, originaire du village de ce nom, au canton de Ganges, portait pour armoiries : *d'or, à deux lionceaux de gueules, à l'orle de sinople, chargé de huit besans d'or.*

60. — JEAN IV DE CORGUILLERAY (1462-1488).

Catel, dans ses *Commentaires sur l'histoire du Languedoc*, liv. V, page 998, appelle cet évêque Jean de Horguellerces. Son véritable nom a été connu par une enquête faite le 4 octobre 1490. Etienne Ferrier, notaire, y déclara avoir été secrétaire des cours spirituelles et temporelles de Saint-Thibéry, à l'époque où le révérend Jean de Corguilleray était abbé ou commendataire de l'abbaye dudit lieu. Conseiller du roi Louis XI, Jean assista, à Reims, au sacre de ce prince, le 5 août 1461, remplit en son nom quelques missions pendant la guerre du *Bien-Public*, et fut ensuite élu évêque de Lodève, le 26 avril 1462, d'après le *Registre des provisions* sous Pie II.

La même année, Jean de Corguilleray vint prendre possession de son siége, et son premier acte d'administration fut de donner aux consuls de Lodève, en nouvel acapte, le droit de *setiérée* et des bans, sous la redevance annuelle de 18 livres tournois.

Le 4 juin 1464, il confirma l'union de la chapelle de la cour épiscopale de Beaulieu, située au sommet du Montbrun, union faite à la mense capitulaire par ses prédécesseurs. Peu après, il transigea sur certain conflit de juridiction survenu entre lui et le procureur du roi de Gignac; la transaction fut sanctionnée par le parlement de Toulouse. Elle comprend 15 articles.

La même année, un arbitrage apaisa une contestation survenue entre l'évêque et les habitants du Caylar, au sujet du pâturage, de l'affouage, de la chasse et de l'institution des consuls.

En 1465, Jean obtint le gouvernement des abbayes de Saint-Guilhem le Désert et de Saint-Thibéry. Pendant les trois années

suivantes, il fit renouveler, par les soins de Jean Textoris, notaire public à Lodève, les reconnaissances des prestations, redevances et hommages dus par les habitants du Caylar, de Pégairolles, et autres localités du domaine épiscopal. Le roi Louis XI ordonna, en 1472, au sénéchal de Carcassonne, d'empêcher ses sergents ou appariteurs d'exercer aucune fonction sur les terres de l'évêque de Lodève, si ce n'est dans les cas regardant la haute juridiction royale. Le 25 juillet 1478, un conseiller du parlement de Toulouse termina la querelle qui divisait l'évêque et le chapitre, à propos des statuts et priviléges de ce dernier. La sentence amiable porte que l'évêque confirme et approuve ce qu'ont fait là-dessus ses prédécesseurs; que pour ce qui regarde spécialement les chapellenies, grandes et petites de l'église Saint-Genès, au nombre de vingt-six, la collation en appartiendra à l'évêque, pour trois, deux grandes et une petite; et à chacun des chanoines pour deux, une grande et une petite.

Nous ne trouvons plus mention de notre évêque que dans les chartes authentiques de Gaignières, aux dates suivantes : 24 décembre 1475, 1er octobre 1477, 31 mai 1483, et dans les registres du parlement de Toulouse, aux années 1486 et 1488. Jean de Corguilleray obtint, en 1480, du roi Louis XI, des lettres patentes qui soumettaient à la juridiction de son official à Lodève, les seigneurs de Clermont, de Saint-Félix et des Deux-Vierges. Il obtint aussi des maîtres de la chambre des comptes, aides et finances, un arrêt qui déclarait exempts de toute prestation, les biens de l'Eglise de Lodève. En 1488, parvenu à une extrême vieillesse, Jean de Corguilleray rendit son âme à Dieu, et fut enseveli dans la chapelle de saint Fulcran, agrandie et embellie par ses soins. Avant les ravages des hérétiques des Cévennes, on y voyait sa statue de marbre parfaitement ressemblante, sur un sarcophage de même matière.

Ce prélat portait pour armoiries : *d'or, à trois fasces ondées d'azur.*

61. — GUILLAUME VI BRIÇONNET (1489-1516).

Guillaume Briçonnet appartenait à une ancienne et illustre famille, originaire de Touraine, et dont le chef fut Bertrand Briçonnet, maître des requêtes de l'hôtel, sous les rois Charles V et Charles VI. Son père, Guillaume Briçonnet, premier ministre de Charles VIII, devenu veuf, entra dans la carrière ecclésiastique.

Il fut successivement évêque de Nîmes, de Saint-Malo, archevêque de Reims, de Narbonne, et honoré de la pourpre romaine. De son mariage avec Raoulette de Beaune, il eut deux fils, qui occupèrent tour à tour le siége de Lodève. Notre futur évêque, neveu de Robert Briçonnet, abbé de Saint-Vaast d'Arras, puis archevêque de Reims, et garde-des-sceaux de France, était l'oncle de Robertet, évêque d'Albi, et grand oncle de Jean Robertet, successeur de Claude sur le même siége.

Né à Tours, Guillaume étudia à Paris, au collége de Navarre, sous le célèbre Louis Pinel, plus tard évêque de Meaux. Des dispositions excellentes lui firent bien vite obtenir le grade de bachelier en l'un et l'autre droit, un canonicat à Saint-Martin de Tours, et le notariat apostolique. Il avait à peine atteint sa dix-septième année, lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Lodève, le 24 avril 1489, d'après le *Registre des provisions des prélats* sous Innocent VIII. L'*Histoire généalogique des grands officiers de la couronne*, dit qu'il était clerc à la cour des comptes (Plantavit dit même *premier président*), en avril 1467 ; il n'y a qu'une petite difficulté à opposer, la voici : Guillaume mourut en 1534, à l'âge de soixante-trois ans; il n'est donc venu au monde que six ou sept ans après 1467. Une autre supputation nous donnera le même résultat. En 1489, lorsqu'il fut fait évêque, il avait à peine dix-sept ans; il était donc né en 1472, c'est-à-dire encore six ou sept ans après 1467.

A peu près au même temps où il était élevé à l'épiscopat, Guillaume reçut en commende l'abbaye de Saint-Guilhem le Désert. Ce ne fut toutefois que le 22 mai 1491, qu'il prêta serment de fidélité au roi, dans l'hôtel-de-ville de Tours. Ce prince le fit dispenser de la résidence, pour le conserver auprès de sa personne, et utiliser au profit du royaume les grandes qualités naturelles ou acquises que son jeune âge montrait déjà. Le nouveau prélat s'attacha aussitôt Josse Clichtove, un des plus grands savants du temps, afin de travailler en toute occasion avec lui, à augmenter ses connaissances littéraires et scientifiques. Le 3 août 1495, il est fait président de la cour des comptes, à la place de son oncle Robert; un mois après, le roi l'envoya en mission en Languedoc, et lui fit remettre à cet effet, le 17 septembre, trois cents livres tournois. L'année suivante, il est nommé aumônier de la reine Anne, épouse de Charles VIII, et duchesse de Bretagne. A ces fonctions étaient attachés 400 livres de revenu annuel. En 1497, son père, l'archevêque de Reims, le

nomma son vicaire général, et ensuite le fit élire, par échange avec Jean Bourgeois, prévôt du chapitre de cette métropole. Il fut installé dans cette dignité, le 26 juillet 1497, et le 26 mai précédent, le roi lui avait constitué 500 livres de rente annuelle en accroissement de bénéfice. En 1498, il est le trésorier du roi et est témoin dans les lettres patentes qui confèrent la noblesse à maître Gabriel de Laye (avril).

Le 26 mars de cette année 1498, Guillaume Briçonnet fut reçu conseiller évêque au parlement de Toulouse, en remplacement de Jean Duvigier, évêque de Lavaur, décédé l'année précédente. Il ne négligeait pas cependant son diocèse, car en cette même année 1498, il ordonna la confection du *Répertoire* des priviléges, droits et titres de l'Eglise de Lodève, ainsi que des faits remarquables de quelques évêques, et fut comme l'abrégé des cinq volumes de la Guionie. En 1500, une contestation s'éleva entre lui et Hugues Truffet, chanoine de Lodève, au sujet des dîmes de Ceyras; des arbitres la terminèrent le 24 mai. On le trouve dans les *Chartes authentiques* de Gaignières, le 19 mars 1501, et le 10 février 1502; cette même année 1502, et le 8 avril, il fut reçu chanoine de Paris. Le 30 novembre 1504, il fut présent au serment et à l'hommage de Jacques de Beaune, évêque de Vannes. Au mois de novembre 1507, Guillaume Briçonnet père s'étant démis de l'archevêché de Reims pour celui de Narbonne, et devant être en même temps gouverneur de Languedoc, résigna en faveur de Guillaume Briçonnet, son fils puîné, notre évêque, l'abbaye de Saint-Germain des Prés. Nous prions qu'on nous laisse citer à ce propos un passage de Gui Bretonneau (*Histoire généalogique de la maison des Briçonnets*).

« Il administra cette abbaye par l'espace de vingt-six ans (1507-1533) autant sainctement et dignement, tout abbé séculier qu'il étoit, qu'aucun autre de ses devanciers, Religieux portans l'habit, ne laissant rien passer qui feist à l'accroissement du spirituel et temporel, qu'il ne practiquast soigneusement à l'édification de ses Religieux, et pour le bien particulier du monastère. Ce n'est point une feinte louange que je luy donne, empruntée de l'affection que je veux toute ma vie porter à la mémoire d'un si sainct homme; C'est l'adveu mesmes et la voix commune de tous les Religieux tant anciens que modernes de la maison, qui lui donnent tous des loüanges immortelles, pour un si recommandable gouvernement, d'autant plus en ceci dignes de foy, qu'ils n'ont pas coûtume de se montrer beaucoup affec-

tionnez à ces Messieurs les Abbez Commendataires, qui pour l'ordinaire les tourmentent d'une domination plus que tyrannique et ravissent le meilleur de leur bien pour en assouvir leur insatiable convoitise et nourrir leurs chiens, chevaux et concubines, de sorte que ces excez et violences immodérées leur ont donné droit de les nommer (par la soustraction de deux lettres) Comedataires, *quod quæ aliquo in Ecclesia officio non meruerunt, comedant, et Monachorum divinas laudes diu noctuque occinentium, fructus ac proventus devorent...* La Chronique manuscrite de Saint-Germain des Prez rend ce témoignage de notre abbé : *Guillelmus 5, Abbas 67, possessionem nostri monasterii accepit, anno Domini 1507, die vero 16 novembris; illudque laudabiliter toto vitæ suæ cursu rexit*, etc. » — Cette opulente abbaye avait bien dégénéré de son antique splendeur spirituelle; de graves désordres s'y étaient établis et étouffaient la règle : notre prélat y porta d'une main vigoureuse la réforme de Chezal-Benoît, et, malgré l'opposition ardente qu'il rencontra, l'y fit triompher le 25 janvier 1516. Toute cette période de la vie de Guillaume Briçonnet le fils, est longuement traitée dans l'ouvrage que nous venons de citer et auquel nous renvoyons le lecteur curieux de plus de développements.

Après son installation dans l'abbaye, notre évêque remplit à Rome une mission difficile, et qui montre en quelle estime le roi Louis XII tenait ses qualités. Voici à quelle occasion et comment il s'en acquitta.

Maximilien II, empereur d'Allemagne et roi des Romains, avait toujours été en guerre sourde ou ouverte avec nos rois Louis XI et Charles VIII; il continua ses odieuses menées contre Louis XII, tâchant surtout de le mettre en mauvaise intelligence avec le pape Jules II. Entre autres moyens ténébreux par lui employés dans ce but, il disait ou laissait dire en des libelles diffamatoires, que le roi de France levait une puissante armée dans le dessein de transporter le Saint-Siége dans ses Etats. Louis, pour se laver de cette accusation où son honneur et la paix de son royaume étaient intéressés, députa vers Jules II deux ambassadeurs, dont l'un fut notre Guillaume. Le savant et éloquent prélat prononça devant le pape et le Sacré-Collége une harangue latine qui est l'apologie de Louis XII, où il retrace les grands et continuels services que les rois de France ont rendu de tous temps aux papes et à l'Eglise. Son argumentation victorieuse disculpe complétement Louis, et rejette sur l'accusateur

Maximilien ses impostures et ses calomnies. « Notre prélat mit ensuite en lumière son oraison pour la faire courir dans les pays étrangers, servant d'antidote au poison pestilent des libelles diffamatoires de l'empereur. » (Gui Bretonneau, *op. cit.*).

Cette pièce aussi curieuse que rare, se trouve dans l'ouvrage de Gui Bretonneau, et a été imprimée à part sous ce titre : *Coràm Julio secundo Maximo Pontifici sacroque cardineo collegio pro Christianissimo Francorum rege Ludovico XII, adversus impudentem et parum consultum calumniatorem appologia.* Lyon, 1507, petit in-4° de 20 f.

De retour de Rome, Guillaume assista, en 1510, au conciliabule de Tours; et en 1511, au pseudo-concile de Pise, avec Guillaume son père et son frère Denys, alors archidiacre de Reims. Les affaires de l'Etat ne lui firent cependant pas perdre de vue ses devoirs personnels. Cette même année, il faisait corriger le Bréviaire de son Eglise de Lodève, et le donnait à imprimer.

Nous voici au moment où cet éminent personnage va quitter l'Eglise de Lodève pour celle de Meaux. Revenons donc sur nos pas, et rapportons, d'après Plantavit, ce qu'il fit de remarquable dans notre diocèse, en outre de ce que nous avons eu déjà à signaler.

Le 13 février 1488, Jean Textoris, licencié en droit, prieur de Saint-Martial d'Assas et de Saint-Martin d'Agonès, diocèse de Maguelone, official de ce diocèse, fit mettre à exécution les lettres apostoliques du pape Innocent VIII, que lui présenta Etienne Paschari, notaire public de Guillaume Briçonnet, administrateur perpétuel de l'évêché de Lodève, et comte de Montbrun, lettres qui annulant celles données en 1406, par son prédécesseur Innocent VI, remettaient sous la juridiction de l'évêque de Lodève le chapitre cathédral et ses officiers. Dès cette même année, Guillaume fit restaurer et agrandir l'hôtel archidiaconal, qu'à cause de la salubrité de l'air, il préférait pour son séjour au palais épiscopal. Les armes de sa famille, en relief sur cet édifice, le représentent à bon droit comme en étant le nouveau fondateur.

En 1508, Pierre l'Allemant, son viguier temporel, fut par lui établi gardien et conservateur du droit rigoureux de la maison d'arrêt pour dettes, nommée *Male-pague*. C'est la dernière fois qu'il sera question de ce droit dans notre histoire.

En 1516, Guillaume VI Briçonnet fut nommé évêque de Meaux,

et résigna le siége de Lodève à son frère Denys Briçonnet, en se réservant toutefois une pension annuelle de 1,200 livres, et la collation de tous les bénéfices. Cette translation est due sans doute au nouveau roi François Ier, qui voulait avoir plus près de lui un homme capable de lui rendre de signalés services par ses talents diplomatiques. En effet, il l'envoya bientôt à Rome auprès de Léon X, pour traiter de diverses affaires, intéressant ou l'Eglise de France ou le royaume. Dans la Ville éternelle où il séjourna deux ans et assista au concile de Latran, le prélat n'oublia pas son ancienne Eglise, et obtint une bulle en faveur des diocèses de Meaux, de Lodève et de l'abbaye Saint-Germain des Prés. Retiré ensuite dans son diocèse, il en fit la visite minutieuse, réformant partout les abus ou faisant des fondations pieuses. Il y tint successivement plusieurs synodes, où il fit des règlements excellents contre la dépravation des mœurs, le relâchement de la discipline ecclésiastique, et sur la dispensation de la parole sainte aux fidèles. Il attira aussi auprès de lui les plus savants hommes du temps, tels que Guillaume Farel, François Vatable, Jacques Fabri ou le Febvre, surnommé d'Etaples, Gérard Roussel et Clichtove. Son intention était sans doute de s'entourer de leurs lumières, de répandre le goût des lettres dans son diocèse, de réunir les esprits par ce goût sain et élevé, et surtout de les opposer aux progrès du luthéranisme. Hélas! sa confiance fut trompée sur ce dernier point : Guillaume Farel, abusant de la protection du prélat, répandait lui-même les opinions des novateurs. Poursuivi, il dut se réfugier en Suisse. Le pasteur était suffisamment averti, et il révoqua les pouvoirs qu'il avait accordés à ces savants. Par ses ordres, un synode s'assembla à Meaux, en octobre 1523, et y condamna l'hérésie de Luther; mais comme en même temps l'évêque ne cessait de tenir la main à la réformation des mœurs et de la discipline, tant des clercs séculiers que des clercs réguliers, il s'était créé des ennemis qui exploitèrent contre lui la circonstance. Les Cordeliers, surtout, s'acharnèrent à le poursuivre de calomnies, et le traduisirent au parlement de Paris, comme fauteur de l'hérésie luthérienne. Ils accusaient en même temps les savants dont l'évêque s'était entouré. Le prélat comparut devant deux conseillers de la cour, et prouva si bien son innocence, qu'il put aussitôt reparaître sur le siége de Meaux. Les Cordeliers ne se tenant pas pour battus, et toujours peu pressés d'observer leur règle, intentèrent à Guillaume un nouveau procès d'hérésie

devant le parlement. Il en sortit blanc comme neige, et cette fois, les plaignants, ou plutôt les calomniateurs, durent se taire et obéir.

Depuis, et sans opposition, le vénérable et vaillant évêque put administrer son diocèse pour la plus grande gloire de Dieu et de l'Eglise, pour le salut des âmes et pour la consolation des pauvres dont il fut l'ami, le frère, le père bien-aimé. Nous regrettons de ne pouvoir donner ici, faute d'espace, même le sommaire des travaux, réformes, règlements, etc., de cet évêque, depuis 1516 jusqu'à 1533. On peut les trouver dans l'ouvrage plusieurs fois cité de Gui Bretonneau.

Guillaume Briçonnet mourut, le 24 janvier 1534, au château d'Esmant, près de Montereau, qu'il avait fait rebâtir et fortifier. Il fut enterré dans l'église dudit lieu, dédiée en l'honneur de la Vierge, vis-à-vis du grand autel. Le biographe de la maison de Briçonnet, avant de rapporter le testament de notre Guillaume, termine sa notice par ces paroles de saint Jérôme : *Non memini me legisse mala morte mortuum qui libenter opera charitatis exercuit, habet enim multos intercessores, et impossibile est multorum preces non exaudiri.*

Outre la harangue politique mentionnée ci-dessus, et dont nous connaissons une traduction sous le titre de : *La harangue de Monseigneur de Lodève, proposée devant nostre sainct Père le Pape, translate du latin en françois*, sans titre d'impression ni date, in-4° gothique, on a de Guillaume Briçonnet, des Statuts synodaux et une traduction française de l'ouvrage intitulé : *Contemplationes Idiotæ de amore divino, de Virgine Maria, etc.* [1]. Les savants les plus illustres de son temps lui dédièrent leurs ouvrages ; ainsi Vatable, sa traduction de la *Physique* d'Aristote ; Jacques Lefèvre d'Etaples, ses *Commentaires sur la Politique*, et Josse Chlichtove, les *Epistres de Saint-Denys*. Dans ces dernières années, M. Charles Oriou a publié :

[1] Selon le cardinal Bellarmin, cet ouvrage est d'un auteur du commencement du Xe siècle qui, par humilité, cacha son nom sous celui de *Idiota ;* mais le P. Théophile Reynaud a découvert que son véritable auteur était Raimond Jourdan, prévôt d'Uzès, en 1373, et abbé de Celles, au diocèse de Bourges, en 1381 (Voir *Opuscules* de Théoph. Reynaud, tom II). Nous n'avons pu nous procurer la traduction de Guillaume Briçonnet, mais elle se trouve dans la *Magna Bibliotheca Veterum Patrum,* édition de Cologne, 1618, tome X, pages 2 et suiv.

Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, thèse présentée à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg, *Strasbourg, Silbermann*, in-8° de 54 pages.

Guillaume Briçonnet portait pour armoiries : *d'azur, à la bande componée d'or et de gueules, le deuxième compon, chargé d'une étoile d'or, et accompagné en chef d'une autre étoile de même.*

62. — DENYS BRIÇONNET (1516-1520).

Denys Briçonnet, frère du précédent, fut d'abord prieur de Coussay, puis archidiacre de Reims, archidiacre d'Avignon, doyen de l'église collégiale de Tarascon et prieur de Saint-Michel-de-Frigolet. En 1511, son père lui résigna l'évêché de Toulon, dont il prit possession le 1er février 1512. Il fit des présents considérables à son Église, entre autres, celui d'une étoffe de soie brochée d'or, pour orner le maître-autel. Par ses ordres et en grande partie à ses frais, s'éleva dans la cathédrale une chapelle sous le titre de la Sainte-Trinité. Il fit aussi restaurer le palais épiscopal d'une manière princière. En 1511, nous le voyons assister au pseudo-concile de Pise, et en 1513, à la huitième session du concile de Latran, sous le pape Léon X. Dès 1512, il avait été nommé abbé de Saint-Martin d'Epernay, et le 18 août 1513, il est fait évêque de Saint-Malo, après l'abdication de son père Guillaume. Son frère cadet, Guillaume Briçonnet, évêque de Lodève, ayant été transféré à Meaux en 1516, résigna son premier siége à notre Denys, sous la réserve de 1,200 livres de pension annuelle, et de la collation de tous les emplois sacerdotaux du diocèse. Il ne paraît pas que Denys soit jamais venu à Lodève, quoiqu'il en ait gouverné l'Eglise pendant quatre ans, en même temps que celle de Saint-Malo. Le 3 mai 1517, il assista au sacre de l'évêque de Laon, Louis de Bourbon, fait à Paris, dans l'église du prieuré de Sainte-Catherine du *Val-des-Ecoliers*, et y fit fonction de diacre.

La même année, François Ier l'envoya comme son ambassadeur à Rome, auprès du pape Léon X; il s'y fit tellement distinguer pendant plus de deux ans que dura sa mission, que Clément VII, alors cardinal, et depuis pape, ayant à donner son avis dans un consistoire, s'exprima ainsi : « En vain donnerons-nous tous notre avis, si nous avons contre nous le député du roi de France; il le sait déjà, notre avis, et l'emportera sur nous, s'il

le veut. » C'est sur ses instances que François de Paule, fondateur de l'Ordre des Minimes, fut inscrit au nombre des saints, le 1er juin 1519. Avant qu'il ne quittât Rome, le souverain Pontife le pressant de lui demander quelque faveur en souvenir de sa légation, comme c'est l'usage, il se contenta de solliciter la grâce d'un certain nombre de galériens. Les ayant rendus à la liberté, il les vêtit, et pourvut à leur entretien de ses propres deniers.

Le temps de son ambassade étant expiré, il revint en France, en 1519, et le 28 novembre, son frère Guillaume renonça en sa faveur, à la réserve qu'il s'était faite de la collation de tous les emplois sacerdotaux dans le diocèse de Lodève. François Ier l'envoya plus tard en Bretagne, pour apaiser les troubles qui s'élevèrent parmi les habitants de cette province, lorsqu'il voulut leur donner son fils aîné pour duc. Se trouvant à son prieuré de Coussay en Poitou, dépendant de l'abbaye de Cormery, il s'éprit de la beauté du lieu, et désira vivement s'y établir. Fort à propos, René du Puy, abbé de Cormery, cherchait alors à permuter son abbaye contre quelque évêché. Il s'entendit donc avec Denys, et le contrat d'échange de l'abbaye de Cormery contre l'évêché de Lodève, fut passé entre eux au commencement de 1520. Denys, le 25 janvier de la même année, prit possession par procureur, et vint bientôt occuper lui-même son siége abbatial, au grand profit spirituel et temporel des religieux. Il ne s'en éloigna que rarement, pour tenir les synodes diocésains de Saint-Malo, en 1522, 1525 et 1531. Il résigna dans sa vieillesse son dernier évêché, de peur de n'avoir plus assez d'activité pour remplir dignement les devoirs épiscopaux, et ne garda que les abbayes d'Epernay et de Cormery. Il mourut dans celle-ci, le 18 décembre 1535, et fut inhumé dans le chœur de l'église, presque au milieu de l'aire, entre les stalles des religieux.

Comme son frère, il s'était distingué par son amour des belles-lettres et par son esprit de charité.

Il portait également pour armoiries : *d'azur, à la bande componée d'or et de gueules, le deuxième compon, chargé d'une étoile d'or, et accompagnée en chef d'une autre étoile du même.*

63. — RENÉ Ier DU PUY (1520-1524).

René du Puy, frère de Jacques du Puy, seigneur de Naucelles, était abbé de Cormery et prieur de Sainte-Marie de Pommiers,

de l'Ordre de Grammont, au diocèse de Tours, lorsqu'il devint évêque de Lodève, par suite de l'échange fait entre lui et Denys Briçonnet, le 5 décembre 1520, d'après le *Registre des provisions des prélats*. La cession de l'évêché eut lieu de la part de Denys aux mêmes conditions qu'il avait acceptées lui-même de son frère Guillaume Briçonnet, alors évêque de Meaux. Ce dernier nomma René son vicaire général pour la collation des bénéfices, par un acte du 2 février 1521. Le 24 mars suivant, René fit son entrée à Lodève, en pompe solennelle, entouré des nobles du comté, ses vassaux, et aux acclamations du peuple accouru à son passage. Cet enthousiasme s'expliquera par ce fait, que Lodève n'avait pas vu depuis longtemps son seigneur-évêque. Le même jour, René chanta les vêpres, et le lendemain célébra pontificalement la messe. A la même époque, il institua comme official du diocèse, Fulcran Morel, protonotaire apostolique et précenteur de l'église cathédrale. Bientôt après, il conféra le vicariat général à Raimond Martin, vicaire perpétuel de Saint-Jean de Seilles, et confirma ou remplaça par d'autres les officiers de son domaine temporel.

Le 13 novembre de cette année, Guillaume Briçonnet lui retira la collation des bénéfices pour la donner à Michel, évêque de Nîmes; mais il la lui rendit le 10 juillet 1524 : les raisons de ce retrait et de ce nouvel octroi nous sont inconnues. Quant aux inconvénients que pouvait produire dans l'administration du diocèse la mutation ou plutôt la mutilation des pouvoirs épiscopaux, nous n'avons pas besoin d'y insister : ils sont trop faciles à concevoir.

En cette année 1524 et le 2 juillet, René approuva et ratifia une fondation faite par Guillaume Ollier de Clermont, dans l'église des religieuses de Gorjan, de deux messes par semaine, à célébrer dans la petite chapelle de Saint-Benoît. Pour l'entretien de cette œuvre pie, le fondateur donnait aux religieuses une maison qu'il possédait à Clermont-l'Hérault, avec un jardin, une vigne et deux champs complantés d'oliviers, pour être leur propriété perpétuelle.

Au commencement du mois d'août suivant, des chaleurs excessives causèrent la mort de notre prélat, qui fut enseveli dans la chapelle des évêques.

Selon toute apparence, c'est de lui qu'il s'agit dans ce passage de la lettre 846e d'Erasme à Noël Béda, lettre datée du 15 juin 1525 : « S'il est arrivé quelque malheur à l'évêque de Lo-

dève, j'en suis très-vivement affligé; car d'après ce que j'en ai vu autrefois, je voudrais que beaucoup d'évêques lui ressemblassent. »

René du Puy portait pour armoiries : *de sinople, à la bande d'or, accompagnée de six merlettes du même.*

64. — JEAN V MATTÉI (1526-1528).

L'histoire de l'Eglise de Lodève est redevable de cet évêque à Plantavit de la Pauze, qui, visitant son diocèse, eut la bonne fortune d'en découvrir l'existence. « Le hasard, dit-il, mit entre nos mains un acte de reconnaissance fait, en 1526, par ordre de Jean Mattéi, évêque de Lodève, au lieu de Salasc, qui appartient en partie à notre juridiction, depuis de très-nombreuses années. Plût à Dieu que ses actes, pendant les trois ans que, selon nous, son épiscopat aurait duré, puissent venir à notre connaissance, afin que sa mémoire jouisse de l'honneur qui lui est dû ! » Ce prélat était de la très-illustre famille des Mattéi, de noblesse romaine, oncle et non frère de Jérôme Mattéi, cardinal du titre de Saint-Adrien, sous Sixte V; comme le prétend Plantavit.

Jean Mattéi portait pour armoiries : *échiqueté d'or et de gueules, à la barre d'argent brochant, au chef d'argent, chargé d'un aigle éployé de sable, couronné de même.*

65. — LAURENT TOSCAN (1528-1529).

Laurent Toscan était né et avait été élevé à Milan, comme l'atteste Bandello dans l'épître dédicatoire de sa 26e nouvelle (tome second) : « *Si retrovò quivi il discreto e virtuoso M. Lorenzo Toscano, cittadino Milanese, il quale a l'hora governava le case del cardinal del Caretto di Finario, che poi habbiamo veduto vescovo di Lodeva in Francia.* » — « Là se trouvait le discret et vertueux Laurent Toscan, citoyen Milanais, qui alors gouvernait les maisons du cardinal Carretto de Final, et que nous avons vu depuis évêque de Lodève, en France. » De 1524 à 1528, il gouvernait, au nom du même cardinal et par ordre du souverain Pontife, l'Eglise de Cahors. François Ier le nomma alors évêque de Lodève, et le pape Clément VII confirma cette nomination et sacra, à Rome, le nouveau prélat. Le 24 mai 1528, Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, l'institua son vicaire

général pour la collation des bénéfices à lui réservée. Il ne prit possession que par l'intermédiaire d'un procureur, qui reçut pour lui quelques reconnaissances censives en 1529, dans le village de Saint-Jean de la Blaquière. Nous connaissons trop peu la vie de ce prélat pour juger de la valeur historique de l'épitaphe que lui fit Jean-Matthieu Toscan[1], poète latin de sa famille. La voici cependant :

Si virtus pietasque mori, ac prudentia possent,
Debuerant, Laurens, te moriente, mori.

« Si la vertu, la piété et la prudence pouvaient mourir, elles auraient dû, ô Laurent, mourir avec toi. »

66. — LÉLIO DES URSINS DE CERI (1537-1546).

Lélio de Ceri, né à Florence, était frère du noble et puissant Jean-Paul des Ursins de Ceri, seigneur d'Anguillara, et fils, croyons-nous, de Virginio des Ursins, comte d'Anguillara, et de Justinienne des Ursins, sa cousine. Il fut nommé par François Ier à l'évêché de Lodève, après la cession de Laurent Toscan, et est mentionné dans une procuration donnée par son frère, en 1537, où sa qualité d'évêque de Lodève est rappelée. Son élévation à l'épiscopat ne lui fit pas quitter la Cour romaine, où il résidait auparavant, et il nomma pour son vicaire général Pierre de Barrault, prieur de l'église de Saint-Basile de Blandas, et plus tard, lui aussi, évêque de Lodève. Muni de tous les pouvoirs nécessaires, ce procureur présenta, le 26 mai 1540, par ordre de François Ier, au sénéchal de Carcassonne, un état général des biens de l'Église de Lodève, et déclara, en même temps, au nom de Lélio, que l'évêque de Lodève était souverain seigneur de la ville, comte de Montbrun, et jouissait des droits régaliens. Ce même procureur, Pierre de Barrault, au nom de Lélio, qui n'avait pas quitté Rome, destitua Guillaume Bardin, vice-viguier de Lodève, et mit en sa place Bérenger de Ceri, parent de Lélio. Cet acte d'autorité est de l'année 1545, et l'année suivante, Lélio se démit de l'évêché.

Les armoiries de Lélio des Ursins étaient : *bandé d'argent et de gueules de six pièces, au chef d'argent, chargé d'une rose de gueules, boutonnée d'or, soutenue d'une devise du même, avec un bâton péri en bande.*

67. — GUIDO ASCANIO SFORZA (1546-1547).

Guido Ascanio Sforza, d'une illustre maison qui posséda le duché de Milan, naquit le 25 novembre 1518 à Rome, et était le fils aîné de Bosio, comte de Santa-Fiore, et de Constance Farnèse, bâtarde du pape Paul III. A l'âge de seize ans, il achevait ses études à Bologne, dans le collége de Farnèse, jadis fondé par Pierre Ancharano, avocat, de la famille de ce nom. Recommandable non moins par sa haute naissance que par sa vertu et la douceur de son caractère, il fut revêtu de la pourpre, comme cardinal-diacre du titre des saints Guy et Modeste, par le pape Paul III, son aïeul maternel, dans le consistoire du vendredi 18 décembre 1534. On le désigna sous le nom de cardinal de Santa-Fiore. Guido Ascanio échangea plus tard son premier titre contre celui de Sainte-Marie *in Cosmedino*, et enfin contre celui de Saint-Eustache.

Ce cardinal de dix-sept ans devint, en 1535, évêque de Parme, et eut successivement l'administration des Eglises d'Angloma et Tursi, de Montefiascone et Cornetto, de Chiusi et Pienza. Par suite de la résignation de Lelio des Ursins, il fut préconisé le 7 juin 1546, évêque de Lodève, ainsi que le constate le *Registre des provisions*. Il était en même temps, suivant Ciaconius, patriarche d'Alexandrie, légat de Bologne et de l'Emilie, camerlingue de la sainte Eglise romaine. Paul III le délégua en Hongrie, pour la guerre contre les Turcs, et dans cette mission, Guido Ascanio surpassa toutes les espérances que l'on avait conçues de sa prudence et de ses talents diplomatiques. Sous Jules III, il avait le titre de Sainte-Marie *in Via lata,* et ce souverain Pontife le députa à Parme, auprès d'Octave Farnèse, pour veiller aux intérêts de ce duché, avant d'entreprendre la guerre. Du temps de Paul IV, Guido Ascanio ménagea la paix entre Philippe II, roi d'Espagne, et ce même Pape, qui le nomma archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure. On admire encore dans cette basilique, la magnifique chapelle de l'Assomption, qu'il fit commencer sur les plans de Michel-Ange, et que termina son frère, le cardinal Alexandre Sforza. Du reste, tous les revenus qu'il tira de son bénéfice archipresbytéral furent employés par lui à l'ornementation et à l'embellissement de cette église, et en témoignage de leur reconnaissance, les chanoines voulurent y perpétuer sur un marbre le souvenir de ses bienfaits.

Guido Ascanio Sforza garda un an à peine l'évêché de Lodève qu'il résigna, en 1547, à Dominique du Gabre. Il mourut à Camedino, dans le Mantouan, le 7 octobre 1564. Son corps, transporté à Rome, y fut inhumé dans la basilique libérienne, sous un magnifique mausolée en marbre, portant cette inscription latine : *D. O. M. Guidoni Ascanio Sfortiæ cardinali Pauli III pontificis maximi nepoti Bononiæ et Flaminiæ legato, atque hujusce basilicæ archipresbytero Alexander Cardinalis Sfortia fratri desideratissimo.* « Le cardinal Alexandre Sforza à son très-regretté frère Guido-Ascanio Sforza, petit-fils du pape Paul III, légat de Bologne et de l'Emilie, et archiprêtre de cette basilique. »

Il avait vécu quarante-cinq ans, dix mois et douze jours.

Ce cardinal portait pour armoiries : *d'azur, à un lion d'or, tenant entre ses pattes une fleur du même.*

68. — DOMINIQUE DU GABRE (1547-1557).

Né en Gascogne d'une humble famille, Dominique du Gabre eut le bonheur de rencontrer la protection du cardinal de Tournon, qui lui ménagea l'accès à plusieurs dignités civiles et ecclésiastiques, auxquelles, du reste, ses talents et ses vertus lui donnaient droit. Ainsi, il fut commandeur du Bailleul en Normandie, protonotaire apostolique en cour romaine, premier aumônier du roi à la cour de France, puis ambassadeur de ce même roi à Venise, et son trésorier durant la guerre d'Italie. Il parvint à l'évêché de Lodève, par la cession du précédent évêque Guido Ascanio Sforza, et lui résigna en échange sa commanderie du Bailleul avec ses annexes de Saint-Antoine de Paris et de Cattenom, et le prieuré de Saint-Saens, au diocèse de Rouen. C'est le 17 août 1547, qu'il fut fait évêque, d'après le *Registre des provisions.* Au mois de novembre suivant, il prit possession par l'intermédiaire de Jean Dumas, évêque de Gozarta en Syrie, abbé de Fontcaude, qui confirma ou changea en son nom tous les officiers, tant de la ville que des villages dépendants du domaine épiscopal. L'année suivante, de retour de sa légation de Venise, Dominique du Gabre entra dans Lodève au milieu de la pompe accoutumée, avec tous les nobles et feudataires du diocèse, excepté les barons de Clermont et de Ganges, dont l'emploi eût été, dans cette cérémonie, de tenir les rênes de la mule de l'évêque, en marchant à pied devant lui. Ils furent remplacés par

les seigneurs de Montpeyroux et de Ceyras : ainsi le voulut Dominique, malgré l'offre faite par les procureurs des barons absents, de remplir cet office au nom de leurs mandants.

Le 21 mars 1550, notre évêque obtint une bulle qui statuait qu'à l'avenir les canonicats, les prébendes majeures et mineures de l'église cathédrale, les chapellenies, vicariats et autres bénéfices avec ou sans charge d'âmes, qui auparavant étaient à la collation de l'évêque et des chanoines capitulairement assemblés, pourraient être conférés par l'évêque seul ou par les chanoines semainiers hors chapitre. Ainsi l'évêque, comme premier chanoine, conférerait le premier bénéfice; l'archidiacre le second, le précenteur le troisième, l'archiprêtre le quatrième; puis ce serait le tour du plus ancien chanoine institué pour suivre de cette sorte.

Dominique se trouvant à Ferrare, pour les affaires du roi Henri II, se plaignit à ce prince, par une lettre du 7 juillet 1553, de ce qu'on faisait peser de trop lourds impôts sur ses diocésains. En 1554, il institua pour viguier temporel Salvi Sarrus : cette viguerie était depuis peu vacante par le décès de Pierre de Rosset, seigneur de Gourgas. Il admit ensuite les nobles ses feudataires à lui rendre leurs devoirs; parmi eux, et en tête, le baron de Clermont, pour les fiefs de sa baronnie. L'année suivante, son frère Georges, conseiller au parlement de Toulouse, le fit son héritier universel (14 janvier 1555). Deux ans après, sur le point de quitter Paris pour regagner son diocèse, il fut atteint d'une maladie qui l'emporta. Il rendit le dernier soupir le mardi 1er février 1558, selon notre manière actuelle de compter, dans le monastère de Saint-Germain des Prés, dont le cardinal de Tournon, son protecteur, était alors abbé. Par son testament, il instituait son légataire universel Guillaume du Gabre, son neveu, et voulait que trente pauvres, vêtus à ses frais d'habits de deuil, assistassent à ses funérailles. Son corps, déposé d'abord sous le chœur de l'abbaye, fut inhumé ensuite dans la chapelle de Saint-Casimir. Le précepteur de ses neveux lui fit cette épitaphe : *Hic jacet Reverendissimus D. Dominicus du Gabre Episcopus Lodovensis, regis consiliarius, ac legatus Venetus, qui obiit prima die mensis februarii anno* 1558.

Qui jacet hoc tumulo præsul lectissimus olim;
Virtutum merito splendidiore fuit.
Legatus varias pro rege electus in oras,
Præstitit exacte munere digna suo.

Sed quia res Christi longe studiosius egit :
Jam fruitur tanto post sua fata Deo.

« Ci-gît très-révérend seigneur Dominique du Gabre, évêque de Lodève, conseiller du roi et son ambassadeur à Venise; il mourut le 1er février 1558. — Ce fut un prélat de très-grande réputation, surtout par l'éclat de ses vertus. Chargé par son roi de missions en diverses contrées, il s'en acquitta d'une manière digne d'éloges. Toutefois, comme il fut encore plus zélé pour le service du Christ, il jouit déjà de ce Dieu devenu sa récompense. »

A son avénement à l'évêché de Lodève, le prétoire épiscopal menaçait ruine; il le fit restaurer et agrandir, à ce point qu'on peut dire qu'il le rebâtit à neuf, et de cela faisaient foi ses armoiries, que l'on y voyait encore du temps de Plantavit de la Pause.

Ribier a donné, dans ses *Mémoires d'Etat*, cinq lettres de Dominique du Gabre, une de 1556 et quatre de 1557. Il eut pour successeur dans son ambassade, François de Noailles, évêque de Dax.

Les armoiries de ce prélat étaient : *de gueules, à une chèvre saillante d'argent.*

A la mort de Dominique du Gabre, le roi nomma, en février 1558, pour lui succéder, Jean le Hennuyer, son premier aumônier et doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris. Ce prélat, à titre d'évêque nommé de Lodève, donna son approbation à un opuscule composé par les docteurs et les élèves de la maison de Navarre; mais avant de prendre possession du siége, il fut, par brevet royal, transféré en août 1558 à l'évêché de Lisieux. Une bulle du 29 janvier 1560 le préconisa pour cette Eglise, et Jean le Hennuyer mourut sur ce siége le mercredi 12 mars 1578, à l'âge de 80 ans. Nous ne pensons pas qu'il ait jamais obtenu de bulles pour l'évêché de Lodève, aussi ne le comprenons-nous pas dans le catalogue des évêques de cette Eglise (Voir *France pontificale, diocèses de Bayeux et de Lisieux*, pag. 299 et suiv.).

69. — BERNARD VIII DEL BENE (1558-1560).

Bernard Benio ou del Bene, noble Florentin, était fils de Pierre, seigneur de Monteloni et de Sainte-Maure, en Toscane, descendant de Jacques Benio, gonfalonier de Florence, en 1352 et de

Bartolomea Corsini. Docteur en l'un et l'autre droit, il passa en France, à la suite de la reine Catherine de Médicis, qui le fit nommer successivement archidiacre d'Auch, et référendaire en l'une et l'autre signature avant que, par la mort de Dominique du Gabre il n'arrivât à l'évêché de Lodève, le 18 janvier 1559, d'après le *Registre des provisions*, sous Paul IV. Il avait été désigné par Henri II pour ce siége en août 1558, mais il n'en prit possession que l'année suivante. Bernard ne l'occupa qu'un peu plus de deux ans; car en 1560, sur l'ordre de François II, il fut transféré à Nîmes.

Bernard del Bene monta sur le siége de Nîmes à une époque où la foi catholique courait dans cette ville les plus grands dangers. La nouvelle doctrine de Calvin avait occasionné dans le royaume de déplorables désordres, et les prédications de Pierre Viret, ministre de la Réforme, arrivé de Lausanne à Nîmes, en octobre 1561, grossirent le nombre des adeptes, et les poussèrent à de honteux excès. Les Huguenots formèrent alors le dessein de piller toutes les églises des environs, et le dimanche, 21 décembre, Bernard del Bene assistait à la messe avec son clergé, lorsque, pendant le prône, plusieurs enfants qui se tenaient à la porte de la cathédrale, se mirent à parodier le prédicateur, et le montrant au doigt, le traitèrent de *béguinier*. Quelques personnes sortirent pour imposer silence à ces mutins, qui recommencèrent aussitôt. Ils furent, à ce qu'il paraît, finalement rudoyés, car il se fit une grande rumeur aux alentours de la ville : la foule, qui revenait du prêche, encore toute pleine des impressions de Viret, s'attroupa sur la place, et précédée de quelques gentilshommes, parmi lesquels les *Mémoires* du temps signalent les seigneurs de Cardet et de Saint-Côme, entra furieuse dans la cathédrale, dont on avait d'abord barricadé les portes, qui furent bientôt forcées. Bernard del Bene qui officiait ce jour-là, fut contraint de quitter l'autel, et de sortir de l'église avec ses chanoines et le reste des fidèles. Après quoi, les religionnaires y renversèrent les autels, foulèrent aux pieds les reliques des saints, volèrent tous les vases sacrés, et brisèrent les images et les statues. Aucun catholique, du reste, ne fut maltraité ce jour-là, l'expropriation eut lieu sans effusion de sang. Il en fut de même des autres églises : on voulut bien se borner à les saccager, en laissant les portes libres pour que les prêtres pussent sortir. Mais le respect des personnes ecclésiastiques ne s'étendit pas jusqu'aux choses saintes. Sans rappeler toutes les profana-

tions et tous les sacriléges dont Nîmes fut alors le théâtre, et pour ne rapporter qu'un fait, on vit les calvinistes traîner par les rues et fouetter publiquement, au milieu des huées et d'insultes, le grand crucifix du maître-autel de la cathédrale.

De la ville, le vandalisme gagna la campagne : la bande iconoclaste se répandit partout, criant qu'elle ne voulait ni idoles, ni messes, ni idolâtres. Aussi, Bernard del Bene ne se croyant plus en sûreté dans sa ville épiscopale, après être demeuré quelque temps caché dans la maison du lieutenant de Rochemore et du président de Calvière, se retira à Arles. Après son départ, la secte calviniste fit de nouveaux progrès; on commença, le 25 février 1562, la démolition des églises, et la cathédrale ne fut pas épargnée.

Au mois d'octobre suivant, Bernard del Bene se rendit avec d'autres évêques et docteurs français, au concile de Trente. Il y parla avec beaucoup d'éloquence et de force dans une des congrégations qui précédèrent la 23e session : « L'évêque de Nîmes, dit de lui l'histoire du concile, parlant sur les abus de l'ordre, tomba sur les annates, et dit qu'il ne niait pas que toutes les églises ne dussent fournir aux dépenses de la cour du Pape, mais qu'il ne pouvait pas approuver les annates, ni quant à la quantité de la somme (d'autant qu'il serait suffisant de payer le vingtième du revenu), ni quant à la manière, parce que l'on ne devrait payer qu'au bout de l'année; que, puisque la cour de Rome se devait entretenir des contributions de toutes les églises, il serait juste qu'elles en retirassent quelque utilité, au lieu que presque tous les abus venaient des extorsions de ses officiers, et que les Pères devaient bien avertir le Pape d'y pourvoir. De là, il vint à parler des prêtres ordonnés à Rome, où l'on n'observait ni les canons, ni les décrets, de sorte qu'il fallait décréter que si les prêtres promus à Rome au sacerdoce, ne se trouvaient point capables, il fût permis aux évêques de les suspendre, sans que ceux qui seraient interdits, pussent s'opposer au jugement des ordinaires, ni par appel, ni par d'autres voies. »

Après la tenue du concile, Bernard del Bene revint en France, mais les troubles qui continuaient toujours à Nîmes, malgré la paix faite en 1563, l'empêchèrent de reprendre de suite possession de son Eglise. En novembre 1566, il assista aux Etats généraux de Languedoc, rassemblés à Beaucaire, et où cinq chanoines de sa cathédrale, qui avaient embrassé l'hérésie, promirent de résigner dans six mois les bénéfices dont ils étaient

pourvus. Bernard était rentré à Nîmes, lorsque, le 29 septembre 1567, il faillit devenir l'une des nombreuses victimes de la fureur des calvinistes. Ce jour-là, fête de saint Michel, les religionnaires ourdirent contre les catholiques un complot qui éclata le lendemain. Il ne s'agissait pas moins que de massacrer en masse tous ceux que l'on trouverait dans leur logis. Vainement, le premier consul, Gui Rochette, exhorta les séditieux à mettre bas les armes, sa voix fut méconnue, et les principaux habitants réunis à lui, furent impuissants pour apaiser le désordre.

Loin de se décourager, le généreux magistrat alla trouver l'évêque; à son récit mêlé de larmes, Bernard del Bene, comprenant que l'heure du prince des ténèbres était venue, répondit qu'il n'y avait qu'à prier, et il se prosterna immédiatement avec tous ceux qui l'entouraient. A peine étaient-ils à genoux, que le capitaine protestant, Pierre Suau, dit Bouillargues, un pistolet d'une main et une épée dans l'autre, escorté de plus de deux cents hommes, entreprit de forcer les portes de l'évêché. Les catholiques, songeant aussitôt à échapper à la fureur d'une population avide de carnage, s'enfuirent pour la plupart, et se cachèrent où ils purent. L'évêque, au moyen d'une brèche pratiquée à la muraille, passa, avec son aumônier et son maître d'hôtel, dans la maison d'un conseiller au présidial, André de Brueis, seigneur de Sauvignargues. Les religionnaires s'étant rendus maîtres du palais épiscopal, n'y trouvèrent que le premier consul et son frère, Robert Grégoire. Seuls, ces deux vaillants confesseurs de la foi étaient demeurés en prière. On se saisit de leur personne, et on les conduisit dans la maison d'un marchand protestant, Guillaume l'Hermite. Cette maison et celle de l'orfèvre Pierre Cellerier, devaient servir de prison aux martyrs de cette journée, connue dans l'histoire de Nîmes sous le nom de *la Michelade.*

Il est triste de penser qu'une tourbe d'assassins était dirigée par des magistrats armés d'épées et de hallebardes. Tandis qu'on arrêtait les catholiques, des bandes sacriléges dévastaient les églises. A la cathédrale, on brisa les autels, on renversa les stalles des chanoines, on abattit les croix, et de tous ces débris, on fit, dans le lieu saint même, un immense autodafé. Les vases sacrés et les ornements sacerdotaux pouvaient être de quelque prix, on se contenta de les voler. Pour couronner l'œuvre, on alluma un grand feu sur la place Saint-Castor, et

l'on y jeta une partie des titres et des reconnaissances féodales renfermés dans les archives de l'évêché. On allait partout répétant qu'à l'avenir, on ne paierait plus ni dîmes ni censives. Les instructions du ministre Viret avaient porté leur fruit.

Le jour était pour l'arrestation et le pillage, la nuit était pour le massacre. Jean de Paberan, vicaire général et troisième archidiacre de la cathédrale, devint la première victime. Il fut égorgé par le greffier Louis Lagrange, et son corps, abandonné dans la rue à une populace féroce, présentait le hideux spectacle de près de 300 blessures. Vers neuf heures du soir, à un signal donné, le parvis de la cathédrale fut envahi. Un bruit d'armes se fit entendre, et un cri de mort contre les catholiques circula parmi la foule. La maison de Guillaume l'Hermite ne tarda pas à s'ouvrir, et les prisonniers qu'elle renfermait furent escortés aux flambeaux jusqu'à l'hôtel-de-ville, d'où on devait les envoyer à l'évêché. C'est dans la cour du palais épiscopal que commença le massacre, et un grand puits, adossé au mur de l'édifice, devint le tombeau des martyrs. C'est là qu'on précipita leurs corps, après les avoir dépouillés de leurs vêtements que se partagea une vile populace. Et des gens avec des torches étaient placés aux fenêtres de la tour et sur le toit de la cathédrale pour éclairer ce drame lugubre !

Cent vingt prêtres, religieux et laïques trouvèrent la mort dans cette nuit qui eut un pendant le 2 septembre 1792, lorsque les sicaires de la révolution égorgèrent les prisonniers de la maison des Carmes, à Paris. Le puits qui avait plus de sept toises de profondeur et plus de quatre pieds de diamètre, se trouva presque comblé, et l'eau y surnageait, dit-on, mêlée de sang. Et de ce monceau de cadavres, on entendait sortir par intervalle de sourds gémissements : c'était la voix expirante de ceux qu'on y avait entassés à demi-morts. Commencé le mardi soir, le massacre continuait encore le mercredi matin. Le 1er octobre, entre dix et onze heures du matin, huit ou dix soldats, armés d'arquebuses et le morion en tête, se présentèrent chez le conseiller André Brueis, dans la maison duquel l'évêque se tenait toujours caché. Bernard del Bene, n'ignorant pas que ces hommes aimaient autant l'argent que le meurtre, paya comme rançon cent vingt écus. On ne l'en dépouilla pas moins de ses habits, et on lui laissa pour tout vêtement un simple pourpoint. Il venait d'être renfermé dans une cave, lorsque des cris se firent entendre : *Tue, tue les papistes!* C'était une nouvelle

bande qui réclamait le prélat. La maison fut assiégée et défendue : il fallut l'emporter d'assaut. Un jeune clerc, Pierre Journet, tomba d'abord aux mains de Robert Aymès, seigneur de Blauzac, qui le frappa rudement de sa rondelle d'acier, mais, sans prendre le temps de l'achever, on l'abandonna pour courir sus à l'évêque, car l'évêque était de beaucoup la capture la plus importante. Les calvinistes, ayant découvert sa retraite, le firent sortir avec ses gens par une porte de derrière qui donnait sur la place du puits de la Grand'Table. A peine Bernard del Bene avait franchi le seuil, qu'on lui arracha son anneau pastoral et sa croix pectorale, et après l'avoir dépouillé, on le revêtit des haillons d'un paysan, et on l'affubla d'une sorte de bonnet ridicule. C'est en cet accoutrement qu'on le dirigea vers la cour de l'évêché. Sur le bord même du puits où gisaient déjà tant de victimes, on égorgea sous ses yeux, Louis de Sainte-Sophie, son maître d'hôtel. A ce triste spectacle, le prélat se jeta à genoux, et adressa à Dieu sa prière, mais on le fit lever pour continuer sa route. Bernard cependant tomba de nouveau à genoux, recommandant à Dieu son âme et son peuple. Il serait mort vraisemblablement dans cette attitude, et son corps aurait eu pour sépulture le puits où reposaient ses frères, si, pendant qu'on le dépouillait de son dernier vêtement, un des religionnaires de la bande n'avait pris hautement son parti.

Jacques Coussinal (c'était le nom de ce protecteur qui, peut-être, en d'autres temps, avait reçu du prélat quelque bienfait), l'épée d'une main et le pistolet de l'autre, fit entrer le noble prisonnier dans la maison des héritiers de Jacques de Rochemore, et se tint sur la porte pour le défendre, menaçant de tuer quiconque oserait attenter à ses jours. Soit crainte, soit vénération, Coussinal parvint ainsi à soustraire l'évêque à la rage des assassins. Le lendemain, le sénéchal, dit le journal du protestant Jacques Davin, « meu de certaines raisons qu'on n'approuvoit point de toutes parts, » fit sortir Bernard del Bene de la ville avec un sauf-conduit. Le généreux athlète, après un court séjour à Tarascon, se réfugia à Arles. Le catholicisme paraissait alors tellement anéanti à Nîmes, que les Etats de Languedoc réunis peu de temps après à Béziers, proposèrent de transférer le siége épiscopal à Aigues-Mortes. La mort de Bernard del Bene les en dispensa. Ce généreux confesseur de la foi qui, depuis le massacre de la Saint-Michel, traîna une existence languissante et contemplait avec effroi les maux de son Eglise, mourut à

Arles, le 28 mars 1569, dans le couvent des Frères-Mineurs conventuels, et y fut inhumé sous l'autel de la chapelle de saint Antoine de Padoue.

Ce prélat portait pour armoiries : *d'azur, à deux sceptres d'argent, fleurdelisés, passés en sautoir, l'extrémité se terminant en trois racines.*

70. — MICHEL II BRIÇONNET (1560-1561).

Michel Briçonnet était fils de Guillaume Briçonnet, conseiller au parlement de Paris, et de Jeanne de Brinon. Il avait pour oncles Robert Briçonnet, chancelier de France, et Guillaume Briçonnet, cardinal-archevêque de Narbonne, et par conséquent se trouvait cousin-germain des deux fils de ce dernier, Guillaume, évêque de Lodève, puis de Meaux, et Denys, qui fut successivement évêque de Toulon, de Saint-Malo et de Lodève. Michel, d'abord avocat au parlement de Paris, devint chanoine de Paris le 18 juillet 1513, par suite de la résignation de Guillaume, son oncle, en sa faveur, fut vicaire général des Églises de Narbonne et de Nîmes, et, disent quelques auteurs, protonotaire de la cour pontificale. Le cardinal, son oncle, étant mort, il lui succéda sur le siége épiscopal de Nîmes, prit possession le 7 janvier 1515, et promit en 1518, à ce titre, obéissance à l'archevêque de Narbonne. L'année précédente, son cousin, Guillaume, évêque de Meaux, lui avait résigné l'abbaye de Saint-Guilhem le Désert. Le 16 juin de cette même année 1517, il fut reçu conseiller au parlement de Toulouse, à la place de Jean et Antoine d'Oriolle, oncle et neveu, évêques de Montauban, mentionnés tous deux dans ses lettres de provision.

Le 6 mai 1517, le conseil de la ville de Nîmes, secondé par la piété de Michel, délibéra que l'on ferait l'ouverture du tombeau du saint martyr Baudile, et le 26 juin suivant, les consuls, suivis d'une multitude d'habitants, se rendirent en grande pompe au monastère où étaient gardées les reliques du saint. Le tombeau fut ouvert, et les précieuses reliques furent enfermées dans un cercueil de cyprès, qu'on entoura d'une grille de fer, et qui demeura exposé à la vénération des fidèles. Pendant que cette cérémonie semblait réveiller le zèle et la piété des Nîmois, que la peste ne cessait alors de décimer, un orage terrible allait fondre sur Nîmes et son Eglise. Après avoir désolé l'Allemagne, le pro-

testantisme devait apporter le désordre et le trouble dans le beau royaume de France.

En arrivant à Nîmes, Michel Briçonnet y trouva un clergé plongé dans l'ignorance, l'avarice et la dissolution, dues surtout à l'absence des évêques, car depuis plus d'un siècle, cette Eglise n'avait été gouvernée que par des administrateurs qui tenaient peu de compte des lois de la résidence. Michel n'oublia rien pour rétablir la discipline parmi ses prêtres, mais ne parvenant pas à les ramener à la régularité de leur état, il les engagea à réclamer leur sécularisation, et appuya de tout son crédit auprès du Saint-Siége, la requête que le chapitre lui présenta, ainsi qu'au prévôt Robert de la Croix, pour être admis à jouir du même privilége que plusieurs chapitres de la province de Narbonne. Le roi François Ier approuva la requête des chanoines qui lui fut soumise par Michel, mais en se réservant de nommer à la prévôté et à la moitié des canonicats. Le consentement du pape Paul III ne se fit pas attendre : la bulle de sécularisation fut promulguée à Rome, le 29 décembre 1539, mais elle ne fut définitivement mise à exécution que le 17 novembre 1540.

Comme presque partout, l'hérésie avait commencé à Nîmes par les écoles, mais les historiens nous ont laissé ignorer qui l'y avait importée. Jusqu'en 1532, on ne découvre dans la ville aucune trace de protestantisme ; mais à cette époque, la veille de Pâques, le parlement de Toulouse ordonna l'arrestation d'un moine augustin soupçonné d'avoir, pendant les prédications du carême, émis quelques propositions mal sonnantes. Le 7 avril de cette année, nous voyons aussi le conseil de ville solliciter de l'official un monitoire contre les novateurs, et décider qu'afin de prévenir les progrès de l'hérésie, il y avait lieu d'inviter l'évêque Michel Briçonnet à fixer sa résidence dans son diocèse, comme un bon père au milieu de ses enfants, à exercer l'hospitalité envers les pauvres, et à confier à un ecclésiastique instruit le soin de prêcher tous les dimanches la parole de Dieu. Michel insista alors auprès du roi pour la restauration des études, et en 1539, François Ier établit à Nîmes « un collége, escole et université en toutes facultés de grammaire et des arts, lui accordant les mêmes droits qu'aux universités de Paris, de Poitiers et de Toulouse..... créant cette université à la supplication et requeste de ses chers et bien amés les évesques, gens d'Eglise, nobles, bourgeois, manans et habitans de la ville et cité de Nismes, l'une des principalles et anciennes villes de son royaulme. » Mi-

chel Briçonnet, qui avait été un des premiers à réclamer la fondation du collége, voulut en assurer l'existence, et à la prière de la reine de Navarre, le dota d'une rente de 200 livres sur les bénéfices de son Eglise. Quelques années après, voyant les professeurs s'écarter de la voie orthodoxe, et favoriser les nouvelles opinions religieuses qui s'étaient rapidement propagées dans le diocèse, Michel refusa de payer les 200 livres qu'il avait assignées pour les frais d'études.

Malgré son zèle et sa surveillance stricte, il eut la douleur de voir l'hérésie envahir sa ville épiscopale, y porter le trouble et le désordre, et s'étendre dans tout le diocèse à la fois. Nîmes fut définitivement acquis au protestantisme. Le rétablissement du catholicisme y devenant une tâche bien difficile pour un vieillard, Michel Briçonnet, ainsi que le constatent les registres pontificaux, résigna l'évêché de Nîmes à son cousin, Claude Briçonnet, clerc de Paris, qui fut préconisé le 3 août 1554; mais il ne paraît pas que cette préconisation ait eu des résultats, puisqu'il n'est nulle part fait mention de Claude Briçonnet, en qualité d'évêque de Nîmes, et que, d'ailleurs, on voit Michel occuper ce siége jusqu'en 1560. A cette époque, comme nous l'avons dit, il le permuta pour le siége de Lodève avec Bernard del Bene, qui était aussi son cousin-germain.

Michel ne crut pas devoir longtemps conserver l'évêché de Lodève; en mars 1561, après une année de possession, il le résigna à Claude Briçonnet, en faveur de qui il s'était précédemment, mais en vain, démis de l'évêché de Nîmes. « En Languedoc, dit Gui Bretonneau, pendant la rébellion des protestants (desquels il fut merveilleusement outragé), il ne témoigna pas moins de constance et de vigueur à combattre de voix et d'effet leur nouvelle doctrine, que de zèle à maintenir la catholique. » Parvenu à l'âge de 97 ans, Michel Briçonnet mourut en 1574.

Ses armoiries étaient : *d'azur, à la bande componée d'or et de gueules de cinq pièces, le deuxième compon chargé d'une étoile d'or, et accompagnée en chef d'une autre étoile du même.*

71. — CLAUDE BRIÇONNET (1561-1566).

Claude était fils de Guillaume Briçonnet, seigneur de Glatigny, trésorier de la compagnie des Cent-Nobles de la reine, et de Claudie de Lesseville. Il parvint à l'évêché de Lodève, en 1561, par la résignation que fit en sa faveur Michel son oncle. Au

mois de mars de cette année, il entra dans sa ville épiscopale, au bruit des acclamations du clergé et du peuple. Hélas! cette allégresse devait bientôt faire place aux horreurs de la guerre civile. Un an après, les hérétiques des Cévennes et du Rouergue (mai 1562); s'introduisent furtivement dans la ville, y mettent garnison, et nul doute qu'ils ne l'eussent saccagée, si le courage des habitants, allumé par celui de l'évêque, n'avait fait des prodiges pour les chasser. Ce que notre cité lui devait de reconnaissance pour l'avoir sauvée du pillage et l'avoir laborieusement mise en état de défense, était gravé sur une table de marbre qui périt onze ans après, lorsque moins heureuse, Lodève fut la proie des hérétiques. Voici ce qu'on y lisait : « *Claude Briçonnet, évêque de Lodève, et comte de Montbrun, préserva cette ville d'un grand désastre, et délivra aussi du siége les habitants de la Couvertoirade. Il brisa l'orgueilleuse audace des rebelles de Gignac et de Clermont, ramena leurs places sous l'obéissanse du roi, et délivra leurs voisins que la terreur des hérétiques opprimait. Il garnit Lodève de travaux et de machines de guerre; il contint ainsi les ennemis qui n'osèrent plus rien entreprendre contre elle. Il occupa le château de Saint-Guilhem le Désert, très-fortifié par l'art et par la nature, et en maintint les habitants en paix et en sécurité.* » Au dessous était ce distique, à la gloire de la maison des Briçonnet :

Cuncta suo regi debet, patriæque Lodova;
Sed Brissonetis, quod stet adaucta fide.

C'est-à-dire : « Lodève doit tout au roi et à la patrie, mais elle doit aux Briçonnet d'être debout et d'avoir gardé sa foi. »

En 1564, le 3 mai, avec l'autorisation du pape Pie IV, notre évêque aliéna la seigneurie de Nisas, en faveur de Raimond de Carion, citoyen de Pézenas, moyennant 3,800 livres; la co-seigneurie de Soubès, en faveur de Michel de Peyrottes, seigneur de Cazillac, moyennant 500 livres, un pré situé aux Rives, en faveur de la communauté de ce même lieu, au prix de 580 livres, et enfin, les bains de la ville de Lodève, en faveur de la communauté de ses habitants, moyennant 420 livres. Ces diverses sommes formant un total de 5,300 livres, servirent à acquitter la quotité de subvention à laquelle l'évêque de Lodève avait été taxé envers le roi Charles IX, pour la guerre sainte, par le clergé de France.

Trois ans après (1566), Clauderé signa son évêché à Pierre de Barrault son cousin, en se réservant les droits seigneuriaux sur la ville de Lodève, sur le comté de Montbrun, ainsi que la maison archidiaconale, où il avait dessein de finir ses jours. Mais en 1573, les calvinistes s'étant emparés de Lodève, Claude dut s'enfuir de nuit, à demi-nu, et se retira à Saint-Etienne de Gourgas, où, en 1576, la mort mit un terme à ses peines. Par son testament, il instituait les pauvres ses héritiers. Plus tard, ses restes mortels, rapportés à Lodève, furent déposés dans le tombeau des évêques.

Ses armoiries étaient les mêmes que celles des précédents évêques de son nom.

72. — PIERRE VII DE BARRAULT (1566-1569).

Pierre de Barrault était fils d'Olivier de Barrault, trésorier du roi en Bretagne, et de Pétronille ou Pierrette Briçonnet, sœur de Michel Briçonnet, évêque de Lodève. Prieur de l'église de Saint-Basile de Blandas, puis successivement grand-vicaire de Lélio des Ursins, et de son cousin-germain Claude Briçonnet, il devint évêque par la résignation de ce dernier, le 8 février 1566, sous les réserves ci-dessus énoncées. Cette date est donnée par le *Registre des provisions*, sous Pie IV.

Pierre ne siégea que peu de temps. Après avoir reçu le serment des nobles du Lodévois, il mit fin à un procès avec son chapitre, au sujet des *Tierces*, et concéda à Michel de Peyrottes, seigneur de Cazillac, viguier au temporel du Lodévois, la grande et petite juridiction sur le lieu de Campredon, dans la commune de Pégairolles, sous la réserve des usages; enfin, avec l'autorisation du pape Pie V et du roi Charles IX, alors triomphant des hérétiques, il vendit la seigneurie de Saint-Félix de l'Héras, à Louis de Fabre, au prix de 900 livres tournois. Sa mort arriva le 17 janvier 1569, dans son habitation canoniale, et il fut, au grand deuil de tous les habitants, inhumé auprès de ses prédécesseurs, avec la pompe accoutumée, dans la chapelle de Saint-Michel, en la cathédrale.

Pierre de Barrault avait pour armoiries : *d'or, à la croix de sable chargée de cinq coquilles d'argent.*

73. — ALPHONSE VERCELLI (1570-1573).

Alphonse Vercelli ou de Verceil était italien. Depuis les guerres d'Italie, les séjours des papes à Avignon, et le mariage de Catherine de Médicis avec Henri II, roi de France, il était fréquent de voir des ecclésiastiques de ce pays arriver en France aux hautes dignités. Celui-ci, prêtre du diocèse de Bologne et docteur en l'un et l'autre droit, fut fait premier aumônier de la reine Catherine de Médicis, qui lui donna l'abbaye de Souillac, dans le diocèse de Cahors, puis le nomma évêque de Saluces. Le pape ayant refusé d'approuver cette dernière nomination, la reine dut céder. Elle le fit appeler au siége de Lodève, le 10 février 1570, d'après le *Registre des provisions des prélats*. A peine avait-il pris possession en personne et par procureur, que la même reine le fit nommer ambassadeur de France, auprès de l'empereur. Un fait qui se passa l'année suivante, nous montre combien était déjà diminuée la fortune mobilière et immobilière de nos évêques : Alphonse, ayant à fournir au roi, pour sa quotité de contribution de guerre, 1,908 livres, fut obligé de détacher de la mense épiscopale et de vendre à Louis de Fabre, la juridiction et la seigneurie de Pégairolles, pour le prix de 2,400 livres tournois. Le 31 mai de cette année 1571, par acte de Martin, notaire aux Rives, il fut fait entre Alphonse, évêque, et Didier Alby, chanoine official de l'évêque, prieur de l'église Saint-Sauveur des Rives, d'une part, et les consuls ou syndics de ce lieu, d'autre part, un accord concernant la restauration de l'église et les fortifications de ce même village.

En 1573, le vendredi 4 juillet, Lodève fut pris par les calvinistes, le palais épiscopal, les maisons des chanoines furent pillés et détruits, tous les édifices sacrés profanés, ravagés; les reliques des saints, surtout celles de saint Fulcran, traînées dans les rues et les carrefours; les vases des autels employés à de vils usages; les jeunes filles et les femmes violées; les prêtres massacrés : tels furent les horribles exploits de ces sectaires enragés. Claude Briçonnet, que nous avons vu, après son abdication en faveur de Pierre de Barrault, se retirer dans la maison archidiaconale, put à peine s'échapper à demi-nu, et gagner le village de Saint-Etienne de Gourgas. Quant à l'évêque Alphonse, il était alors à Avignon. En apprenant ces épouvantables nouvelles, il mourut de chagrin, le 30 septembre 1573. On l'inhuma

dans l'église métropolitaine de cette ville, et ses entrailles furent déposées dans celle de la Madeleine.

74. — RENÉ II DE BIRAGUE (1573-1580).

René de Birague naquit à Milan, le 2 février 1507, de Galéas de Birague, et de Théodora, fille de Trivulce, maréchal de France. C'était au temps où Louis XII avait conquis le duché de Milan, qu'il devait bientôt perdre. Sa famille était noble et riche, le jeune René put aspirer à tout, grâce à la protection des rois de France. Il quitta sa patrie où il avait été reçu docteur en droit civil et en droit canon, et vint à Paris, soit, comme le dit la *Gallia christiana*, qu'il eût une mission officielle à remplir près de François Ier, soit, ce qui semble plus vraisemblable, qu'il voulût se dérober à la vengeance de Louis Sforza, duc de Milan. Notre roi l'accueillit fort bien, lui donna des lettres de naturalisation, en septembre 1555, et le fit conseiller au parlement de Paris. Ce fut le premier degré de son élévation; car la faveur royale se plut à le combler, sous François Ier, sous Henri II, sous Charles IX et sous Henri III. C'est ainsi que nous le voyons successivement, maître des requêtes, président au sénat de Turin, en 1560, gouverneur du Lyonnais, garde des sceaux en 1570, sur la démission de Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, et enfin chancelier de France, le 17 octobre 1573, après le décès du chancelier de l'Hôpital. François Ier l'avait député comme son orateur au concile de Trente. Nous voulons passer très-rapidement sur les actes politiques de ce personnage, pour en venir à notre objet qui est principalement l'histoire de son épiscopat. Ainsi nous ne parlerons ni de la part qu'il prit au massacre de la Saint-Barthélemi, dont il fut, selon quelques écrivains, le principal instigateur, ni des accusations d'empoisonnement qui poursuivent sa mémoire. Il est du reste jugé de façon bien différente par les auteurs : de Thou assure que c'était un homme généreux, prudent, libéral et plein de candeur; d'autres en font un plat courtisan, le séide aveugle des princes qu'il servait, un Machiavel en politique, un débauché irréligieux. Sans discuter ces jugements, ce qui nous conduirait trop loin, nous dirons qu'après examen, il nous semble que René de Birague fut moins plein de candeur que ne le prétend de Thou, mais aussi que l'esprit de parti l'a noirci comme à plaisir.

En 1572, il perdit sa femme, Valentine Balbiani, qui lui laissait

une fille, nommée Françoise. Des funérailles magnifiques furent faites à la défunte, et un mausolée s'éleva pour elle dans l'église de Sainte-Catherine du Val-des-Ecoliers, à Paris. Pour des raisons que nous ignorons et que nous nous garderons bien de supposer, René voulut alors entrer dans les ordres, et l'année suivante, Alphonse, évêque de Lodève, étant mort, le roi, par brevet daté de Villers-Coterets, le 12 octobre de cette année, le désigna pour succéder à ce prélat. En 1574, il fut nommé abbé de Flavigny, et le 13 décembre, il institua pour vicaire général à Lodève, Désiré Alby, chanoine de cette Eglise. Il lui transmit des lettres patentes du roi où il était dit que tous et chacun des sujets de l'évêque, seraient exempts de toute contribution de guerre pour le présent et pour l'avenir. A la diligence du vicaire général et par la voix du crieur, la teneur de cette ordonnance fut publiée dans toutes les communautés du Lodévois.

L'année d'après, 1575, Claude Briçonnet, qui s'était réservé, en résignant l'évêché, les droits seigneuriaux de la ville de Lodève et du comté de Montbrun, vendit de son autorité privée, à Antoine de Saint-Julien, le fief de Sorbs, pour la modique somme de trois cents livres. L'acte de vente fut reçu par Philippe Brun, notaire à Lodève.

Le 26 août 1576, en vertu d'une bulle de Grégoire XIII, du 29 décembre 1574, Michel de Belle-Chère, qui administrait le temporel de l'évêché, vendit pour 200 livres à Jacques de la Treille, seigneur de Fozières, le champ de Saint-Martin, dans le tènement des Combes. Cette somme était destinée à Henri III, alors en guerre contre les protestants. A la même époque, ce roi déchargea l'Eglise de Lodève des 3,000 livres qu'elle avait à lui payer cette année, à titre de subside, pour sa quote-part sur la vente des biens ecclésiastiques à y faire d'autorité pontificale. Néanmoins, en vertu d'une concession royale, par acte du 15 janvier 1577, furent vendus le four banal de Péguirolles, à Louis de Fabre pour 866 livres; la juridiction du lieu de Tréguiers à Jacques de Fos, pour 69 livres; la juridiction de Salses et de Saint-Privat au même, pour 315 livres; la juridiction du Cros à Jacques Alberquier, pour 1,370 livres; et enfin la juridiction d'Usclas à Robert Bernard, pour 350 livres. On voit comme s'en allait en lambeaux le patrimoine si longuement et si laborieusement acquis par les évêques de Lodève.

En cette année 1577, le château de Montbrun, que les troupes huguenotes occupaient depuis 1573 fut restitué à l'évêque René

par ordre de Henri de Montmorency, lieutenant du roi en Languedoc. Le prélat assista alors comme chancelier aux États de Blois et y prononça un discours après Henri III. « La harangue du chancelier, si l'on en croit l'Etoile, fut ennuyeuse et ridicule; car il s'excusa sur sa vieillesse et son ignorance des affaires de la France. » A quoi, Mézerai ajoute : « De quoi donc se mêlait-il? » Cette appréciation n'est évidemment pas impartiale. La harangue de Birague a été imprimée.

Le 4 avril 1578, le roi fit remise à René de sa quote-part dans les subsides que le clergé lui avait votés depuis 1575, ainsi que des dîmes du clergé de Lodève; et néanmoins les administrateurs du temporel de l'évêché firent de nouvelles ventes des biens épiscopaux, d'où l'on peut juger combien peu de sécurité avaient pour l'avenir les acquisitions de la mense épiscopale, si le roi n'eut fait à René aucune donation. C'est cette année que le prélat quitta les sceaux, et fut créé cardinal le vendredi 21 février[1], par Grégoire XIII; mais il n'eut jamais de titre cardinalice, parce qu'il ne put aller recevoir le chapeau en cour romaine. Henri III instituant l'ordre du Saint-Esprit, le 31 décembre 1578, en nomma commandeur René de Birague, qui, sentant la vieillesse s'appesantir sur lui, se démit de l'évêché de Lodève en 1580. Le cardinal de Birague décéda à Paris le samedi 24 novembre 1583, âgé de 77 ans 9 mois et 26 jours. Son corps, revêtu des habits de cardinal, fut placé sur un lit de parade, ayant la mitre en tête et le chapeau de cardinal à ses pieds, d'un côté et de l'autre son habillement de pénitent, avec la corde, la discipline et le chapelet. Tout ce qu'il y avait dans la ville et à la cour de personnages marquants et le parlement entier suivirent le convoi jusqu'à l'église Sainte-Catherine du Val-des-Ecoliers où il devait être inhumé. L'oraison funèbre fut prononcée par Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, et grand-aumônier de France. Voici l'épitaphe qu'on lisait sur le monument.

Quid tibi opus statua! Satis est statuisse, Birague
Virtutis passim tot monumenta tuæ.

Renato Birago, patritio Mediolanensi, multis et summis di-

[1] C'est à tort que la *Gallia christiana* indique au 23 avril 1578 la promotion de René de Birague à la pourpre romaine.

gnitatibus functo, tum Franciæ cancellario, ac demum S. R. E. cardinali, Francisca, filia unica et Cæsar Biragus agnatus mæstissimi, non memoriæ sed desiderii perpetui monumentum. H. P. C. Vixit annos LXXVII, menses IX, dies XXVI. Obiit VIII cal. decemb. M D LXXXIII.

« Qu'as-tu besoin d'une statue, ô Birague? Il te suffit d'avoir laissé çà et là de nombreux monuments de ta vertu. — A René de Birague, patrice de Milan, de son vivant honoré des plus hautes dignités, chancelier de France et cardinal de la sainte Eglise romaine, Françoise, sa fille unique, et César de Birague, son parent, ont élevé ce monument non à sa mémoire, mais en preuve de leurs regrets éternels; ses héritiers l'ont fait construire. Il vécut 77 ans, 9 mois, 26 jours, et mourut le 24 novembre 1583.

Philippe Hurault, comte de Cheverny, chancelier de France, fit à cette épitaphe ajouter ce qui suit :

Hunc Renati Biragi S. R. E. cardinalis, cancellarii Galliæ tumulum Philippus Huraltus Chevernius, Galliæ cancellarius, ob consortium suum magistratus et amicitiam affinitate sancitam auxit hoc titulo ultimo in defuncti munere, et decessori successorem sanctissimo seni hoc quidquid est inferiarum dare pietati adjunctum existimavit, adeò ut quos non sors sed judicium magni regis et respublica conjunxit, nulla vis fati separare potis esset.

« Philippe Hurault de Cheverny, chancelier de France, pour rendre ses derniers devoirs au défunt, et en témoignage de la conformité de sa dignité et d'une amitié confirmée par une alliance, a augmenté de cette dernière épitaphe le tombeau de René de Birague, cardinal de la sainte Eglise romaine et chancelier de France. Le successeur de ce vieillard vénérable, a jugé convenable de rendre à ce prédécesseur, cet hommage funèbre que lui inspire sa piété, afin que nul pouvoir du destin ne puisse séparer ceux que réunit, non point le hasard, mais le jugement d'un grand monarque et les intérêts de l'Etat. »

La vie du cardinal de Birague a été écrite par Jean de Maumont, érudit limousin, son contemporain, sous le titre de : *Ample discours de la vie de René de Birague*, et divers auteurs citent ce travail comme exact et utile. L'historien espagnol, Louis

de Cabrera, exalte la noblesse, la science, les talents diplomatiques et les vertus guerrières de Birague. L'auteur des *Annales de Grégoire* dit que Birague fut recommandable avant d'avoir reçu la pourpre et après sa promotion au cardinalat. Plantavit de la Pause l'appelle le *marteau des hérétiques*. Enfin, voici ce que rapporte de lui l'historien Jacques de Thou, année 1583, livre 78 : « Le cardinal de Birague, chancelier de France, né d'une famille illustre dans le Milanais, mourut à la fin de cette année. Ses ancêtres avaient toujours été attachés à la France dans nos guerres d'Italie; à leur exemple, il servit très-fidèlement nos rois jusqu'à la fin de sa vie qui fut très-longue. Il eut d'abord la place de conseiller au parlement de Paris, et ce fut là comme le premier degré de son élévation aux grandes dignités du royaume, aux ambassades et même aux emplois militaires qu'il parut toujours préférer à ceux de la robe. Lorsqu'on eût rendu le Piémont au duc de Savoye, on lui donna le gouvernement du Lyonnais, et depuis, il fut élevé au faîte des honneurs, c'est-à-dire, à la dignité de chancelier. C'était un homme généreux, prudent, libéral et plein de candeur. Mais comme il était étranger, il connaissait peu nos lois, et c'est ce qui le fit regarder comme peu digne de la place qu'il occupait; quoique d'ailleurs, à ne considérer que sa fidélité, sa prudence et son expérience, il n'y eut point de dignité qu'il ne pût remplir dignement. Il mourut à Paris le 6 décembre [1], âgé de 76 ans. On l'enterra avec grande cérémonie dans l'église de Sainte-Catherine, qu'il avait bâtie avec beaucoup de magnificence, à dessein d'y avoir sa sépulture. Il y avait même élevé un monument à Valence Balbiani, sa femme. Le parlement en corps assista à sa pompe funèbre. Philippe Hurault, comte de Cheverny, fut mis à sa place : car, cinq ans auparavant, de Birague, qui était cassé de vieillesse, ayant demandé qu'on le déchargeât des sceaux qui exigeaient beaucoup de soin, on les avait donnés au comte de Cheverny. »

Certains historiens prétendent que le cardinal de Birague portait pour armoiries : *d'azur, à une grenade enflammée d'or, posée sur une colonne de même*, avec cette devise : *Non cedant ignibus ignes*. Cependant les armoiries de cette famille sont : *d'or, à trois fasces de gueules bretessées et contre-bretessées de cinq pièces chacune, chargées d'un trèfle d'or*.

[1] Cette date est peut-être celle de son inhumation, celle de sa mort est bien le 24 novembre.

75. — CHRISTOPHE DE LESTANG (1580-1602).

Christophe de l'Etang naquit à Brives-la-Gaillarde en 1560 et était fils d'Etienne de Guilhon , seigneur de Lestang et du Vialar, président au siége présidial de Brives, et de Louise de Juyé. Antoine de Lestang, sire de Belestang, son frère, devint, le 3 juin 1595, président au parlement de Toulouse, et son neveu, Etienne de Polverel occupa le siége épiscopal d'Alet. Il n'avait que vingt ans, lorsque protégé par le cardinal de Birague dont il était page, et par dispense du pape, il devint, en 1580, évêque de Lodève. Sacré l'année suivante, il fit son entrée solennelle à Lodève le 5 juin, et le 9 de ce mois, après avoir juré de maintenir les statuts du chapitre, il reçut les chanoines à l'obédience. A peine installé, Christophe s'attacha à détruire le calvinisme, très-puissant dans le Languedoc, et il reçut pour cela d'Henri III une pension annuelle de 12,000 écus, aussi la Ligue le compta parmi ses plus chauds partisans.

Le 8 mai 1582, Henri, duc de Montmorency, gouverneur de Languedoc lui ordonna de détruire la grande tour du palais épiscopal de Saint-André jusqu'à la voûte de la prison basse pour tranquilliser les sectaires de ce bourg qui redoutaient les représailles des catholiques. Il décida aussi que les clés des portes seraient à l'avenir gardées par deux consuls, l'un calviniste et l'autre catholique, afin que chacun d'eux ne pût s'en servir qu'en présence de l'autre, et enfin que les gardes de jour et de nuit seraient faites par tous les habitants sans aucune distinction de cultes, et sous la surveillance et l'autorité des consuls.

L'année suivante, le roi Henri III, écrivit de sa propre main à Christophe, pour lui apprendre la trahison du duc de Montmorency, qui tentait de soustraire la province à l'obéissance royale, et pour l'engager à prendre à ce propos toutes les mesures en son pouvoir; sans perdre de temps, le prélat se concerta avec le duc de Joyeuse, maréchal de France, dont il reçut de l'argent pour lever des soldats, et bientôt il crut avoir mis Lodève, Clermont et les autres places de son comté en bon état de défense. A cette nouvelle, le duc de Montmorency entra en une furieuse colère contre l'évêque, et au mois de septembre 1585, à la tête d'une forte armée, vint assiéger Lodève. La place tint bon d'abord; mais l'évêque apprenant bientôt

que les assiégés, irrités par sa résistance, lui préparaient un mauvais parti, il résolut de capituler. Lui et sa garnison purent quitter la ville moyennant certaines conditions. Le duc de Montmorency y entra en même temps et fit raser le palais épiscopal que Christophe venait de faire terminer. Alors l'infortuné prélat, relégué tantôt à Toulouse, tantôt à Narbonne, et privé des revenus de son évêché jusqu'à l'édit de pacification, obtint du roi, en dédommagement, au mois de décembre, les abbayes de Montolieu et de Saint-Pierre d'Uzerche. Par une décision royale du 20 décembre 1585, enregistrée au parlement de Toulouse le 15 février 1586, Christophe obtint la jouissance du palais épiscopal de Carcassonne et des revenus de ce siége. Il ne faut pas cependant conclure qu'il fut dès lors évêque de Carcassonne, comme on le désigne dans le procès-verbal des séances des Etats de Languedoc, commencés à Castelnaudary et terminés à Carcassonne. Christophe garda jusqu'en 1602 l'évêché de Lodève.

En 1587, il donna cent écus à l'église de Notre-Dame de Montserrat. En 1594, il acquit le droit de pratiquer un aqueduc dans le terrain de Pierre de Salasc, bourgeois de Lodève, pour arroser le pré épiscopal de Combes. En échange, il livra à perpétuité, à Pierre de Salasc, un champ désigné dans l'acte reçu par Renaud de Villette, notaire à Lodève. Christophe se rendit en 1591 en Espagne pour remercier Philippe II des secours que ce roi avait envoyés à la Ligue et pour l'engager à les lui continuer. A son retour, il présida aux Etats tenus à Toulouse et fit partie du conseil des finances du duc de Joyeuse. Il accompagna ce maréchal au siége de Villemur, et gagna son amitié la plus intime. Joyeuse voulut même le faire nommer conseiller d'Etat; mais le roi se réserva de s'informer « des bonnes intentions de Lestang. » Le 21 octobre, il se trouva aux Etats de la Ligue réunis à Albi par ordre du duc de Mayenne, et ce fut lui qui célébra la messe du Saint-Esprit. Le 24 mai 1595, Christophe bénit, à Toulouse, la châsse d'argent, où fut solennellement déposé le chef de saint Thomas d'Aquin.

Christophe présida aussi les Etats de la Ligue convoqués le 25 janvier 1596, dans le réfectoire des Augustins de Toulouse, et dans la séance du 12 mars, il déclara que la paix étant conclue, on pouvait en sûreté de conscience, reconnaître Henri IV comme souverain légitime; que d'ailleurs il n'y avait plus aucune difficulté, puisque le pape lui avait donné l'absolution. Le

lendemain, le parlement enregistra l'édit de Folembray, et ce même jour, l'évêque de Lodève, accompagné du maréchal de Joyeuse, du baron d'Ambres et d'un capitoul, alla mettre le feu à un immense bûcher élevé sur la place Rouaix, aux cris mille fois répétés de : *Vive le roi!* Ce même mois, il fit partie de la députation que la ville de Toulouse envoya pour saluer Henri IV, lui demander la confirmation de ses priviléges, et l'assurer de la fidélité de tout le Languedoc.

Christophe de Lestang présida encore plusieurs Etats tenus dans diverses villes du Midi. Le 23 septembre 1601, Gabriel de Cabrerolles, juge-criminel de Béziers, et quelques autres magistrats rendirent en sa faveur une sentence arbitrale relativement aux droits de vente des seigneuries de Saint-Maurice et de Madières, du Ranc, du devès des truites dans la rivière de la Vis, et du village aujourd'hui tènement de Baugros, près de la Vacquerie, vente faite le 24 avril 1599 par Pierre Alby aux nobles frères Pons et Jacques de Ginestous, seigneurs de la Jurade et de Montdardier d'une part, et à Sébastien Albrand, baron de Murviel, de Pégairolles, et de Saint-Jean de Buèges, d'autre part. Cette sentence ayant constaté que la seigneurie des lieux ci-dessus appartenait depuis plus de 400 ans aux évêques de Lodève ses prédécesseurs, les droits de vente devaient être adjugés à Christophe de Lestang. Ce dernier porta plainte au conseil du roi le 19 juillet 1602 contre le viguier de Gignac qui, au détriment de ses officiaux, prétendait assister aux assemblées diocésaines où se faisait la répartition de l'impôt royal. Cette plainte fut renvoyée aux Etats de la province qui se réunirent quatre mois après à Pézenas, et qui décidèrent en faveur du prélat que rien ne devait être changé aux anciennes coutumes. Cette même année, Christophe se fit représenter au concile provincial de Narbonne, par Etienne Vernet, docteur en décrets, archidiacre de la cathédrale et son vicaire général à Lodève. Enfin, par acte du 30 novembre, il échangea avec cet archidiacre divers droits seigneuriaux et biens indivis situés à Salasc, et en reçut pour lui et ses successeurs la maison du Parc, située près de la route de Lodève aux Plans, et où plus tard fut construit le palais épiscopal. A cette époque, Christophe, après avoir institué Aimé Arnal, nouveau seigneur de Saint-Michel, châtelain et bailli du Caylar, passa à l'évêché d'Alet qu'il ne garda que quelques mois. Transféré, en 1603, à l'évêché de Carcassonne, il prit possession de ce siége le mercredi 24 septembre

par procureur, et ne fut installé en personne qu'en novembre 1604. Il est mentionné avec ce titre dans les cahiers du clergé de France de 1606. Henri IV l'estimait et lui emprunta 18,000 livres en lui donnant pour gage des papiers et une épée enrichie de pierreries. La somme fut remboursée au prélat par ordre royal du 19 septembre 1607. L'évêque de Carcassonne assista en 1608 à l'assemblée générale du clergé de France, et l'année suivante, au concile provincial de Narbonne. Le 20 septembre 1610, les Etats de Languedoc réunis à Pézenas le députèrent pour rendre hommage à Louis XIII et l'assurer de leur obéissance. Cette même année, il bénit l'église que les Capucins avaient fait construire dans sa ville épiscopale. En 1611, Christophe présenta à l'abbaye de Saint-Denys le corps du jeune duc d'Orléans, pour y être enseveli, et après avoir pris part en 1615, aux travaux de l'assemblée du clergé de France, il officia en 1619 dans l'église des Minimes de la place Royale aux obsèques de Diane, duchesse d'Angoulême, auxquelles se trouvaient les évêques d'Angers, de Séez et de Grenoble.

Louis XIII nomma Christophe de Lestang commandeur de l'ordre du Saint-Esprit le 31 décembre 1619, maître de sa chapelle, membre du conseil privé et directeur de ses finances, aux appointements de 16,000 livres. Christophe ne contribua pas peu à la faveur du connétable de Luynes auprès de ce prince; mais on prétend que le favori manqua de reconnaissance lorsque l'évêque de Carcassonne fut mis sur les rangs pour être fait chancelier après la mort de Guillaume du Vair, garde des sceaux. Quoi qu'il en soit, Christophe n'en continua pas moins à remplir des missions importantes jusqu'à la fin de ses jours. Tombé malade au siége de Montauban, il se fit transporter à Carcassonne, où il mourut le 11 août 1621. On rapporte qu'il voulut, comme Vespasien mourir debout, et qu'il s'écria, à l'exemple de cet empereur, en substituant *episcopum* à *imperatorem* : *Oportet episcopum stantem mori*. Il avait fait ce même jour son testament, et y demandait à être enseveli dans la cathédrale de Carcassonne, devant l'autel du Très-Saint-Sacrement. Il instituait pour son héritier Vital de Lestang, son neveu, son coadjuteur depuis 1615. Son tombeau de marbre, orné de sa statue en habits pontificaux, devait, suivant ses volontés, porter pour toute inscription : *Exspecto donec veniat immutatio mea*; mais son neveu Etienne de Polverel, évêque d'Alet, y fit graver l'épitaphe suivante :

« ÆT. INCOMM. IMM. DEO. *Quisquis tumulum radios vibrantem demiraris, attende, venerare, profice. An te latet quis in monumento lateat? Christophorus ille de Lestang Carcassonensis quondam Episcopus, carissimus, præclarissimus, Torq. ord. commeñ. nobilissimus, utriusque reg. cons. cons. sapientiss. capp. reg. præfec. digniss. Ecclesiæ columen et lumen, pastorum speculum, principum delitiæ, Galliæ decus, patriæ parens, populi amores. Quid stupes! desine mirari in amabili deposito tot ornamenta jacere, nec hominem cum de cœlo missum, tum cœlo reddendum. A. D. M. D. C. X. X. I. D. X. I. M. Aug. I. D. J. C. M. P. in ævum flebilis Pastoris memoriæ.* » Sur une autre face du mausolée étaient gravés ces mots : *P. S. M. Hoc Illustriss. ac Reverendis. in Christo P. ac D. D. Steph. de Polverel, Elect. episcopus, utriusque regis coñs. coñs. ac reginæ matris magnus eleemosynarius, ex sorore nepos, mærens construendum curavit verus tanti præsulis gloriæ, ac virtutis præcipue superstes.* »

Baluze, dans ses notes sur les *Vies des papes d'Avignon*, col. 935, a déroulé la généalogie de ce prélat à travers une longue suite d'ancêtres, et selon cet érudit, sa famille tire son origine de celle de Monteruc par Etienne de Monteruc, frère de Pierre de Monteruc, cardinal, fils de la sœur du pape Innocent VI.

Christophe de Lestang portait pour armoiries : *Ecartelé au 1er et au 4e d'azur à deux carpes d'argent*, qui est de Lestang; *au 2e et au 3e*, *de sable au rocher d'or*, qui est de Juyé; sur le tout *d'or, à la fasce de gueules, accompagnée de trois trèfles de sinople.*

Aussitôt après la translation de Christophe de Lestang et sur sa recommandation auprès du roi, ANTOINE DE MAINARD, fils de François de Mainard, gouverneur de Brives, et de Jeanne de Lestang, sœur de Christophe, fut nommé à l'évêché de Lodève; mais la mort le surprit à Toulouse, et il ne fut pas sacré. Les armoiries de ce jeune prélat étaient : *Ecartelées, au 1er et au 4e d'azur, à une main d'or; au 2e et au 3e, de gueules à trois bandes d'argent.*

Plantavit ne le mentionne même pas, et de Christophe il passe à CHARLES DE LÉVIS qui n'avait pas plus de droit, moins encore à être inscrit dans sa nomenclature. En effet, issu de la noble et très-illustre famille de Lévis, et fils d'Anne, duc de Ventadour, pair de France, et de Marguerite de Montmorency,

Charles fut bien nommé à l'évêché de Lodève par Henri-le-Grand, en 1604; mais, comme il n'avait pas l'âge requis, on dut renvoyer à plus tard son sacre. Ce plus tard ne vint jamais, car trois ans après sa nomination, le jeune homme renonça à l'épiscopat, rentra dans le siècle, et, par la cession de son frère aîné Henri, devint duc de Ventadour. Le 26 mars 1634, il épousa Suzanne de Lauzières, marquise de Thémines, morte sans enfants, et le 8 février 1645, Marie de la Guiche qui lui survécut. Charles mourut le 19 mai 1649. Il portait pour armoiries: *Echiqueté d'or et de gueules.*

76. — GÉRARD DE ROBIN (1607-1611).

Gérard de Robin appartenait à l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, lorsque, en 1607, après la renonciation de Charles de Lévis, le roi le nomma évêque de Lodève, sous la réserve d'une pension annuelle de 7,000 livres tournois à payer à François de Lévis, frère de Charles. Il sera bientôt question de François de Lévis. Paul V ayant confirmé la nomination royale, Gérard entra sans pompe dans son diocèse qu'il se mit sans retard à visiter soigneusement. Le Lodévois s'aperçut qu'il avait un bon pasteur. De sages règlements rétablirent la discipline parmi les clercs et les curés; le château de Montbrun fut restauré; les Récollets, établis peu avant à Clermont, furent appelés dans Lodève; mais n'anticipons pas et reprenons l'ordre chronologique des faits.

L'année 1607, celle de son intronisation et le 1er jour du mois d'août, il lui fut signifié un diplôme royal qui interdisait à tous les évêques de la province de Narbonne d'admettre à la profession aucune religieuse du monastère du Saint-Esprit de Béziers. En 1608, il eut une contestation avec Christophe de Fos, seigneur de Tréguiers, au sujet de quelques fonds de terre, détachés, sous son predécesseur, de la mense épiscopale. Un autre différend s'éleva l'année suivante entre Gérard et Françoise de Thémines, abbesse de Gorjan, d'une part, et les Dominicains de Clermont, d'autre part, relativement aux dîmes du territoire de Clermont. Trois avocats de Béziers, choisis pour arbitres par les parties, décidèrent que les Dominicains n'étaient nullement tenus au paiement des dîmes pour les terres qu'ils cultivaient par eux-mêmes. Au mois de mai de la même année, Gérard se fit représenter par frère Frédéric de Charpenne, moine augustin,

au concile de Narbonne, assemblé par ordre de l'archevêque Louis de Vervins. Apprenant, le 21 mai 1610, par Anne de Lévis, l'horrible assassinat de Henri IV, il s'entremit pour faire rendre à ce grand prince les derniers honneurs, et il donna en même temps aux consuls l'ordre de réparer avec soin et diligence les murailles de la ville, pour la mettre, au besoin, à l'abri d'un coup de main. Peu après, trouvant que la transaction et l'échange de la seigneurie de Salasc et de la maison du Parc, faite en 1602, par Christophe de Lestang avec l'archidiacre Etienne Vernet étaient préjudiciables à l'Eglise de Lodève, il en prononça la nullité. En 1611, il intenta, par devant le parlement de Toulouse, un procès aux consuls et aux syndics de Lodève, sur ce qu'ils se permettaient d'administrer les finances de la ville, sans la participation de ses officiers. Hélas! un trépas soudain arrêta le procès et le cours de la vie du prélat, le 15 janvier 1611. Il fut enseveli dans la chapelle de Saint-Michel.

Antoine Froment, juge de Lodève, lui fit cette épitaphe :

Corpore si præstans, niveoque colore Gerardus,
Et nardus fragrans virginitate fuit,
Si fragrans solo Christi gaudebat amore,
More parentis ei carus egenus erat
Vix caput illius sex annos infula sacrum
Cinxerat, accitus cum fuit ipse Deo :
Nec mirere, fuit si hic parvo tempore præsul,
Æternum voluit nam Deus esse polo.

« Gérard, bien fait de corps et d'un teint blanc comme la neige, fut par la chasteté odorant comme le nard. Un seul amour l'embrasa : l'amour de Dieu. Il était le père des pauvres et les chérissait comme tel. A peine sa tête sacrée avait pendant six ans porté la mitre, lorsqu'il fut appelé auprès de Dieu. Ne vous étonnez pas de la brièveté de son épiscopat; car Dieu le voulut avoir éternellement dans le ciel. »

Gérard de Robin avait pour armoiries : *d'or, à trois merlettes de sable, écartelé d'un fascé d'or et de gueules.*

François de Lévis, frère de Charles de Lévis, percevait depuis 1607, la pension annuelle de 7000 livres tournois stipulée en sa faveur par son frère, lorsque, après la mort de Gérard de Robin, il fut lui-même nommé à l'évêché de Lodève, par le roi

Louis XIII, en 1612. Il avait fait de brillantes études littéraires au collége de la Flèche dirigé par les Jésuites. Paul V confirma sa nomination; mais son âge (il avait à peine seize ans) interdisait sa consécration; et des vicaires généraux administrèrent le diocèse en son nom. Dix ans se passèrent ainsi. En 1622, François se rendit à Rome où le souverain Pontife et les cardinaux lui firent grand accueil, et augurèrent de son épiscopat les plus magnifiques espérances.

Le jeune homme était alors âgé de 26 ans, et l'on s'attendait à lui voir réaliser, dès son retour en France, tout ce que la grandeur de sa naissance, la faveur royale, ses talents littéraires, promettaient à son Eglise. Il déçut tout le monde; comme son frère, il renonça aux ordres, prit le titre de comte de Vauvert, et suivit son oncle, Henri, duc de Montmorency, et grand amiral au siége de la Rochelle. Il y fut tué par un boulet de canon, en août 1625. L'histoire signale à son sujet, que sa dévotion envers la vierge Mère de Dieu le portait à jeûner chaque samedi, pour obtenir d'elle cette grâce de ne point mourir sans confession. il fut exaucé : mortellement frappé et tombé à la mer, il fut cependant assez heureux pour recevoir la visite d'un prêtre et expirer aussitôt après.

On voit que, pas plus que son frère Charles, François de Lévis n'a droit à figurer dans la nomenclature des évêques de Lodève. Nous sommes donc dispensé de faire remarquer ce qu'il y avait d'affligeant à voir confier l'administration spirituelle et temporelle d'un diocèse important à un enfant de seize ans, sans vocation, comme il y parut clairement.

77. — JEAN VI PLANTAVIT DE LA PAUSE (1625-1651).

La famille de ce prélat était ancienne et illustre dans le pays cévenol, au diocèse de Mende. Elle descendait d'une branche de la noble maison de Strozzi, de Sienne, branche qui avait formé deux familles, celle des Plantavit de la Pause établie dans les Cévennes et celle des Plantavit de Margon, fixée dans le diocèse de Béziers. Jean naquit de Christophe Plantavit de la Pause et d'Isabelle d'Assas de Marcassargues en 1576. Ses parents étaient calvinistes et l'élevèrent dans l'hérésie; leur intention était même de l'engager dans le ministère pastoral de leur secte: c'est pourquoi ils lui firent étudier la théologie protestante à la Faculté de Nîmes. Parvenu au grade de docteur, il fut choisi

pour occuper à Béziers la place de ministre du saint Evangile. Le temple de son culte était à Roujan. « On raconte, dit Poitevin-Peytavi dans un mémoire publié en 1817 à Béziers, qu'un prince étranger passant en 1604 à Béziers, y prolongea son séjour pour assister à une de ses prédications, et que le 8 septembre, il se rendit à Roujan avec un nombreux cortége. C'est le jour auquel l'Eglise romaine célèbre la Nativité de la Vierge. On s'attendait à des sorties éloquentes contre ce culte, que les protestants regardent comme une idolâtrie. On assure qu'une fois en chaire, son sermon, qu'il avait composé et étudié avec soin, échappa à sa mémoire; que, réduit à improviser, il se livra à l'inspiration du moment, et qu'au lieu des observations critiques auxquelles on s'attendait, il emprunta, pour célébrer les grandeurs de la Mère de Dieu, la doctrine et le langage de l'Eglise romaine. Les premiers mouvements de surprise et les murmures qui en furent les suites ne le dérangèrent point, il continuait avec intrépidité, lorsque l'indignation de son auditoire, portée à son comble, l'obligea de descendre de la chaire, de sortir du temple et de s'enfuir du lieu de sa résidence..... Après cet événement, il embrassa l'état ecclésiastique..... »

L'auteur du mémoire que nous citons, ancien avocat et secrétaire perpétuel des Jeux Floraux, connaissait parfaitement la famille de Plantavit de la Pause, et il assure qu'on y garde soigneusement la tradition écrite de sa conversion miraculeuse. Nous ne saurions mieux faire, en la relatant, que de nous abriter derrière son autorité.

Ayant fait abjuration publique de l'hérésie dans l'église cathédrale de Béziers en 1604, Jean alla étudier la théologie orthodoxe au collége de la Flèche, fut promu aux ordres sacrés et partit ensuite pour aller à Rome étudier les langues orientales, le chaldéen sous le rabbin converti Dominique de Jérusalem, et l'arabe et le syriaque sous le savant marônite Gabriel Sionita. Il fit quelques voyages dans l'Italie et dans l'Allemagne pour augmenter encore ses vastes connaissances. De retour à Rome, et déjà hautement considéré du pape et des cardinaux, il fut employé aux négociations qui terminèrent les différends de Paul V avec la république de Venise. C'est alors qu'il se rencontra avec l'ambassadeur de France à qui il donna une si favorable idée de ses talents, qu'il en fut chaudement recommandé à la reine Marie de Médicis. Quand il revint en France, cette princesse le fit son aumônier.

Plus tard, premier aumônier d'Elisabeth de France, épouse de Philippe IV, roi d'Espagne, il la suivit à Madrid, qu'il quitta pour être le vicaire général du cardinal de la Rochefoucauld dans la grande aumônerie de France. Auparavant il avait été fait abbé de Saint-Martin de Ruricourt au diocèse de Beauvais, et protonotaire apostolique.

Depuis la mort de Gérard de Robin et surtout depuis la renonciation de Charles de Lévis, le roi Louis XIII voyait avec déplaisir la vacance du siége de Lodève, et avait signifié à la famille du démissionnaire sa résolution d'y pourvoir : en conséquence, et par la protection de la reine d'Espagne, Jean Plantavit de la Pause y fut nommé le 7 mai 1625; mais il dut, en compensation, résigner aux héritiers du comte de Vauvert, Charles de Lévis, son abbaye de Saint-Martin de Ruricourt. Après une enquête de bonnes vie et mœurs faite par Bernardin Spada, archevêque de Damiette, nonce apostolique en France, et dans laquelle furent entendus le cardinal de la Rochefoucauld, le cardinal Nogaret de la Valette, archevêque de Toulouse, Guillaume d'Hugues, archevêque d'Embrun, Jaubert de Barrault, évêque de Bazas, Gilles de Souvré, évêque d'Auxerre, et d'autres personnages considérables, le pape Urbain VIII le préconisa le 16 août suivant. Le 18 octobre de la même année, jour de la fête de saint Luc évangéliste, dans l'église Saint-Louis de la maison professe des Jésuites à Paris, François de Harlay, archevêque de Rouen, assisté de Paul Antoine de Fay-Perrault, évêque d'Uzès, et de Claude de Saint-Bonnet de Toiras, évêque de Nîmes, et en présence de seize autres évêques, lui donna l'onction épiscopale.

Ici nous traduisons l'autobiographie de Plantavit, « un mois après, nous prêtâmes au roi serment de fidélité dans la chapelle royale de Saint-Germain, et en prenant congé de Sa Majesté, nous en obtînmes la permission d'accorder la prébende de notre chapitre à titre de joyeux avènement, à Jean de Plantade, fils de notre sœur. Parti la veille de la fête de sainte Catherine, martyre, nous arrivâmes la veille de Noël à Lodève où malgré la rigueur d'un froid excessif, nous accueillirent les acclamations d'allégresse de tout notre peuple. Nous y célébrâmes l'office du soir, les matines, et, le lendemain matin, la messe solennelle. Bientôt, à un jour fixé par nous, le chapitre s'assembla, et nous, la main sur la poitrine, nous jurâmes sur les saints Evangiles, le maintien des statuts de notre

prédécesseur et de la bulle Julienne, puis nous fûmes mis en possession du premier canonicat appartenant de droit antique à l'évêque. De même, tous les chanoines, par l'organe de l'archidiacre Robert de Guilleminet, nous prêtèrent serment d'obéissance, de soumission et de respect, comme à leur seigneur et à leur évêque ; ils nous assignèrent pour habitation la maison archidiaconale que nos prédécesseurs avaient occupée depuis la ruine du palais épiscopal par les hérétiques. »

« Pour répondre à la coutume qu'ont les nouveaux évêques de faire des dons, nous remîmes aux chanoines capitulairement assemblés douze chapes, deux ornements complets pour le prêtre, le diacre et le sous-diacre officiant aux messes solennelles, deux voiles d'autel, de tabernacle et de pupitre d'évangile, en soie damassée, frangée et brodée d'or ; une belle chape avec une chasuble ornée de grandes fleurs brodées en or, d'un dessin admirable ; deux encensoirs d'argent, un saint tabernacle et six candélabres d'un travail précieux. Tous ces objets confectionnés à Paris à nos dépens, sauf 600 livres fournies par quelques chanoines en guise de don d'avènement, arrivèrent ici par nos soins comme il résulte du *récépissé* donné au nom du chapitre par M. Bessode, greffier ordinaire du chapitre. »

Dans les premiers jours de janvier 1626, le nouveau prélat dut monter à cheval pour délivrer le château du Caylar que trois compagnies du régiment de Picardie et soixante chevau-légers tenaient bloqué depuis vingt jours par ordre de Claude d'Etampes de Valençay, gouverneur de Montpellier, qui avait craint que pendant la vacance du siége épiscopal, ce château fortifié à la fois par l'art et la nature, courût quelques dangers au pouvoir du seigneur châtelain. Après une journée de fatigues, Jean Plantavit, à force d'adresse, réussit dans son entreprise. Pendant les sept années qui suivirent, il restaura et augmenta la maison archidiaconale pour servir à son habitation et à celle de ses successeurs ; il acheva le couvent des Récollets, récemment introduits dans la ville et consacra leur église ; il rendit à leurs titulaires les bénéfices sacerdotaux que des laïques avaient usurpés ; visita toutes les paroisses de son diocèse, fit de nouveaux règlements pour le consulat de Lodève et de Saint-André, réforma les abus des tribunaux ; fit ouvrir et paver des chemins publics dans les lieux montueux où la violence des torrents les avait détruits ; mit fin à tous les procès entre le chapitre cathédral et le clergé, recouvra les domaines et les nombreux droits aliénés

pendant les guerres de religion, renouvela les aveux des redevances et les hommages dus à son titre, corrigea et livra à l'impression les offices propres de son Eglise, et enfin écrivit, entre autres ouvrages, la *Chronologie* de ses prédécesseurs. Il y travaillait encore en 1632, lorsque — ici nous le traduisons littéralement, — le tourbillon soudain d'une guerre inopinée me saisit imprudent et m'enveloppa. Hélas ! que le poëte a raison :

» *Nescia mens hominum fati sortisque futuræ.*

» Oui, l'esprit de l'homme ignore ce que lui réserve l'avenir ! il se livre aux biens présents, et il n'aperçoit les maux que lorsque déjà ils le tourmentent. Si quelqu'un me demande ce qui m'est advenu sur le déclin de mes ans, je répondrai : J'ai plus souffert que je ne le méritais. Au milieu de temps troublés, et des faiblesses humaines, j'ai voulu me faire une vertu inflexible et ne composant à aucun moment avec les difficultés. Je me suis efforcé de faire illusion à mes sens et de me fasciner, pour ainsi dire, afin de ne pas être ébranlé par l'abandon de la fortune, de ne pas la poursuivre de mes plaintes, et de ne pas me laisser voir étonné. Je n'ai cependant pas assez fait pour tous, je le vois bien, quelqu'un sans doute me demandera compte de ma vie, je ne lui répondrai que ceci : Mon intime conviction est que j'ai toujours vécu pour louer les actes et les entreprises généreuses du roi Louis. J'admirais l'année dernière le courage du héros, et de bien loin je suivais, comme en rampant, ce roi juste s'avançant sur Nancy, où il cueillit des palmes sans combat, fut victorieux sans verser le sang, triompha sans avoir couru de dangers. Heureux serais-je au milieu des maux qui m'écrasent, s'il m'était permis de voir la félicité le suivre partout ! Eh ! bien, quoi? me direz-vous, vivrez-vous sans souci dans la solitude? Les sages appellent mort le repos sans la culture des lettres. C'est le tombeau d'un homme vivant. Ne sais-tu pas ce qu'a dit le Philosophe romain : Il faut que l'homme profite aux autres hommes, à beaucoup, s'il le peut, au moins à quelques-uns, au moins à ses proches, au moins à lui-même ? Cet ouvrage, bienveillant lecteur, sera-t-il utile à plusieurs? je n'oserai m'en glorifier; utile à quelques-uns? je l'espère; s'il sert à mon clergé, j'en serai heureux; à moi, je l'ignore. Que l'antique Lodève, ma Lodève, qui m'est si chère, veuille l'agréer, et qu'il advienne de moi que pourra. » Ainsi parle Plantavit à la dernière page de sa *Chronologie*.

Quelle est donc l'accusation dont il cherche timidement à se laver? La voici en quelques mots d'après l'*Histoire générale de Languedoc* par les Bénédictins. En 1632, Lodève fut la première ville de la province qui ouvrit ses portes à Gaston, duc d'Orléans, frère du roi Louis XIII, dans la révolte qu'il avait faite avec la reine-mère, pour faire renvoyer le cardinal de la cour, révolte dans laquelle il avait réussi à entraîner le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc. Richelieu triompha de leurs cabales. Au mois de mars 1633, le roi donna un édit qui amnistiait tous ses sujets du Languedoc qui avaient pris le parti de son frère, excepté les évêques de Lodève, de Saint-Pons et d'Albi, et nomma une commission pour les juger. Le Pape refusa d'évoquer l'affaire. *L'évêque de Lodève, ayant prouvé son innocence, fut renvoyé absous* le 10 juillet 1634, ainsi que l'évêque de Saint-Pons... On trouve dans le *Diction. universel, historique, critique et bibliographique*, 9e édit., tome XIV, page 133, la phrase suivante sur Plantavit de la Pause : « Il prit part à la révolte de Montmorency et eut le bonheur d'échapper au supplice qu'il méritait. » Irrité de l'inexactitude et de la confusion de ces opinions, M. Poitevin-Peytavi, déjà cité, a cherché à prouver l'innocence de notre prélat, et croit y avoir réussi; il n'est pas vraisemblable en effet qu'un évêque résidant dans une petite ville, à l'extrémité méridionale de la France, pût détourner la tempête suscitée par le frère du roi, par la reine-mère, par le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc; et parce qu'il n'en avait point arrêté l'explosion, fallait-il qu'il en devint la victime sous prétexte de complicité? Richelieu était puissant, tout-puissant, et sa haine l'aveuglait souvent : aussi, sa rigueur contre quelques évêques du Languedoc est loin d'être une preuve de leur culpabilité. Quoique innocent, comme nous le croyons, de la Pause s'humilia devant son terrible ennemi et lui fit agréer la dédicace de sa *Chronologie*. Nous lisons dans l'épître dédicatoire ces mots si touchants : *Solus iratum principem placare potes : per te Ludovicus piissimus absolvat reum innocentem qui temporum fato, non ullo meditato facto accusatus est... Scio te maximum, te modo sentiam optimum.* « Vous seul pouvez apaiser le courroux du roi. Que par votre intercession le très-clément Louis absolve un innocent coupable qui n'est accusé que par le malheur des temps et non pour avoir sciemment mal agi... Je sais que vous êtes très-grand, que j'éprouve aussi que vous êtes très-bon. » Le vertueux prélat obtint enfin sa grâce entière et retourna dans son diocèse.

Depuis, il s'adonna tout entier à ses devoirs pastoraux et à la culture des lettres, jusqu'en 1648 où il se démit en faveur de François de Bosquet, sous la réserve d'une pension de 6,000 livres. Retiré dans le château de Margon près Béziers, au sein de sa famille, il y vécut encore trois ans, douloureusement travaillé par la goutte. Le 28 mai 1651, jour de la Pentecôte, il expira à Pézenas. Son corps, rapporté à Lodève, fut inhumé dans la chapelle de Saint-Michel sous un monument en marbre, qu'il avait fait élever lui-même. On y lit cette épitaphe :

Hic jacet Johannes de Plantavit de la Pause, Episcopus Lodovensis et Montisbruni comes, summusque Reginæ catholicæ eleemosynarius. Obiit anno salutis 1650 (1651), ætatis...

« Ici gît Jehan de Plantavit de la Pause, évêque de Lodève et comte de Montbrun, et grand-aumônier de la Reine catholique. Il mourut l'an du salut 1651, âgé de... »

Nous avons donné à entendre que ce prélat fut un des plus savants hommes de ce siècle qui en compte un si grand nombre; nous voulons le prouver maintenant par quelques détails sur le grand Dictionnaire hébraïque, fruit de travaux assidus pendant plus de vingt ans.

Dans l'avis au lecteur, il est dit que c'est l'ouvrage de toute la vie de son auteur. L'édition en fut faite par Arnaud Colomiez, habile imprimeur de Toulouse, que Plantavit fit venir pour cet effet à Lodève, avec ses presses, ses ouvriers, ses caractères. Les trois volumes in-folio dont se compose cette importante production, parurent successivement en 1644 et 1645. La première partie, *Thesaurus synonymicus hebraïco-chaldaïco-rabbinicus*, offre sous chaque lettre, dans l'ordre alphabétique et par colonnes, le mot hébreu et ses synonymes; la traduction latine; les rapports ou les différences du chaldéen ou du syriaque; les citations justificatives prises dans la Bible; la version en latin de ces passages; enfin les mots correspondants employés par les rabbins. Dans le cours de l'ouvrage, on trouve l'étymologie d'un grand nombre de mots grecs, latins, français, espagnols, qui ont des équivalents dans cette langue. La seconde partie a pour titre: *Florilegium biblicum*. C'est un recueil en hébreu et en grec, avec la traduction latine, de proverbes et de sentences, de paraboles et de préceptes, extraits tant de l'Ancien que du Nouveau Testament. Un savant commentaire, tout à la fois philosophique, théologique et moral, accompagne cette compilation. L'objet de l'auteur était de fournir à la jeunesse, en même temps qu'elle

ipprendrait le grec et l'hébreu, les moyens d'acquérir la connaissance de l'Ecriture sainte. Le *Florilegium rabbinicum* orme la troisième partie, et comprend un choix de maximes irées du Talmud et des livres des rabbins; c'est tout ce qu'ils enferment de raisonnable. Plantavit de la Pause ne s'était ivré à ce travail que pour épargner à la jeunesse studieuse la atigue et le dégoût inséparable de la lecture de livres pleins de ables, de rêveries et de puérilités, et ce qu'il leur a emprunté uffit pour faire juger de la manière d'écrire de leurs auteurs. Son ouvrage est plus ample, aussi exact et non moins utile que ceux de Buxtorf et du P. Morin de l'Oratoire sur le même ujet. Il y a joint la traduction hébraïque, qu'il avait faite dans a jeunesse, de trois cents maximes extraites de plusieurs aueurs grecs et latins.

On voit que cet ouvrage est un vrai monument capable de onserver, à travers mille et mille générations d'érudits, la némoire d'un des grands évêques de Lodève. Pour notre ompte, nous ajouterons : Il nous a fallu attaquer bien des fois a *Chronologie* de Plantavit; il manque souvent de critique istorique; il prend quelquefois la légende populaire pour des nnales authentiques, la chronologie est souvent faussée par ui : n'importe, son livre sur les vies des évêques de Lodève st un monument précieux dont tout le Lodévois, tout le anguedoc, toute la France catholique, doivent lui être reconaissants; il y a omis des titres, il en a trop facilement ccepté d'autres; mais ce fut un chercheur zélé, consciencieux t savant, la voie fut ouverte par lui, et bien ouverte, car les uteurs du VIe vol. de la *Gallia christiana*, les Bénédictins, eux-là, lui ont fait, dans leur *Histoire de l'Eglise de Lodève*, ant d'emprunts, qu'on dirait une édition corrigée de l'ouvrage e Plantavit de la Pause. Il nous semble qu'un plus grand éloge st impossible. La *Chronologia præsulum Lodovensium* a été mprimée aux frais de son auteur à Aramont, 1634, in-4o. On loit à Plantavit un opuscule qu'il publia à l'époque de sa conersion, sous le titre de : *Déclaration catholique*, Paris, 1604, n-12.

Ce prélat portait pour armoiries : *Ecartelé au 1er et au 4e d'aur, à l'arche de Noé d'or flottant sur une mer d'argent; en hef une colombe volante du même, portant en son bec un raneau d'olivier du second émail, au 2e et au 3e de gueules à rois fleurs de lis d'argent.*

78. — FRANÇOIS DE BOSQUET (1648-1655).

(Voir aux *Évêques de Montpellier*, tome Ier, page 249).

79. — ROGER DE HARLAY DE CÉSI (1657-1669).

Roger de Harlay, comte de Cési, naquit en 1615, et était le fils aîné de Philippe de Harlay, comte de Cési, qui fut pendant vingt-quatre ans ambassadeur de France à Constantinople, et mourut en juin 1632, et de Marie de Béthune. Abbé de Notre-Dame de Chaalis, de Saint-Pierre d'Auxerre et de Perseigne, il fut en 1657 nommé par le roi à l'évêché de Lodève, et sa nomination ayant été confirmée en cour de Rome, il fut sacré le dimanche 2 juin 1658 dans l'église des Feuillants à Paris, par Ferdinand de Neuville, évêque de Chartres, assisté de Jacques Adhémar de Monteil de Grignan, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, coadjuteur d'Uzès, et de Michel Tubeuf, évêque de Saint-Pons. Il prêta serment de fidélité au roi le 1er août suivant, dans la chapelle du château de Compiègne. Le 25 de ce même mois, il assistait Denys de la Barde, évêque de Saint-Brieuc, dans la cérémonie du sacre de Bonaventure Rousseau de Bazoches, évêque de Césarée *in partibus*.

Le nouvel évêque de Lodève ne tarda point à venir prendre possession du siége, et désormais il ne fit que de courtes absences hors du diocèse. Nous le voyons, le 2 juin 1662, dans la cathédrale de Rieux, prendre part à la cérémonie du sacre de François de Bertier, évêque élu de cette ville. Au mois de juillet 1665, après avoir assisté à l'assemblée générale du clergé de France, il fut un des consécrateurs de Pierre-Jean-François Percin de Montgaillard. A cette époque, il obtint du roi des lettres patentes qui ordonnaient une imposition de 8,000 livres sur le diocèse, pour être employée à la construction d'un palais épiscopal : car depuis le sac de Lodève par les calvinistes en 1573, les évêques de Lodève avaient habité la maison archidiaconale, aujourd'hui, la maison Portefaix, rue Capiscolat. Plantavit de la Pause avait fait bâtir, sur sa terre de Prémerlet, un édifice qui lui servit de résidence, et dont il embellit les alentours par des plantations qu'on admire encore.

Ce fut le 29 juin 1669 que Roger de Harlay posa la première pierre du nouveau palais épiscopal, mais la mort ne lui permit

pas d'en poursuivre l'achèvement, et les constructions ne furent reprises que 70 ans plus tard.

Entre autres ordonnances que ce prélat publia pour la bonne conduite de son diocèse, il en est une qui témoigne de son excessive sévérité à l'endroit des mœurs. Voici cette pièce qu'un de ces derniers successeurs citait comme le monument le plus important de son administration diocésaine :

« Roger de Harlay, par la miséricorde de Dieu, évêque de Lodève, comte de Montbrun et de Cési, conseiller du roi en ses conseils, à tous ceux qui ces présentes verront, salut et bénédiction. — L'obligation que nous avons de corriger, autant qu'il nous est possible, les abus qui se glissent parmi les fidèles de notre diocèse nous ayant fait remarquer qu'il arrive souvent que la trop grande familiarité qui existe entre les personnes de différents sexes, est cause que des filles se trouvent enceintes et que les parents sont contraints, pour couvrir leur honneur, de les marier avec ceux qui les ont abusées, qu'ils nous demandent même de les dispenser des annonces, et quelquefois de l'empêchement qui se rencontre, à cause du degré de parenté qui existe entre les parties. Nous, considérant que l'Eglise, loin de devoir accorder des grâces pour récompense du crime, doit plutôt ordonner des châtiments canoniques, à cause du scandale public, et afin qu'à l'avenir, on ait plus de retenue à commettre des fautes de cette nature, avons ordonné et ordonnons que si quelque fille ou femme veuve se trouve enceinte des œuvres de quelqu'un qui la doive épouser, en sorte que le scandale et péché soit public, les parties ne pourront être mariées *qu'après avoir demeuré à genoux, hors la porte de l'Eglise, durant la grand'messe de la paroisse, trois dimanches consécutifs.* — Ordonnons aux prieurs et vicaires et autres qu'il appartiendra d'y tenir la main, et leur défendons d'y contrevenir, à peine de suspension *ipso facto.* — Donné dans notre palais épiscopal du dit Lodève, le 26e jour de juillet 1668. ROGER, évêque de Lodève, signé. Par Monseigneur de Lodève, *Lassalle*, secrétaire. »

Roger de Harlay ne survécut pas longtemps à cette sévère ordonnance. Le 31 janvier 1669, il autorisa les membres de la confrérie du Saint-Esprit, composée de prêtres du diocèse, et établie d'abord à Clermont, à tenir leurs assemblées à Lodève, attendu la difficulté pour quelques-uns des confrères de se rendre à Clermont. Il mourut à Pézenas le 14 mars 1669 pendant la tenue des Etats de Languedoc. Ses obsèques furent so-

lennellement célébrées dans cette ville, en présence de Henri de Bourbon, duc de Verneuil, et dans un service qui fut fait le 22 de ce mois, Jacques Maboul, évêque d'Alet, prononça l'oraison funèbre du prélat défunt. Le corps de Roger de Harlay fut ensuite transporté à Lodève pour y être inhumé dans la cathédrale auprès de ses prédécesseurs. Sur son tombeau on grava l'épitaphe suivante :

Hic jacet Rogerius Harlæus peccator, Episcopus Lodovensis et comes Montisbruni et Cesii qui obiit anno salutis 1669, *die* 14 *martii*, *ætatis suæ* 53.

« Ci-gît Roger de Harlay, pécheur, évêque de Lodève, comte de Montbrun et de Cési, qui mourut le 14 mars de l'an du salut 1669, à l'âge de cinquante-trois ans. »

Roger de Harlay portait pour armoiries : *d'argent*, *à deux pals de sable.*

80. — JEAN ARMAND DE ROTUNDIS DE BISCARRAS (1669-1671).

(Voir page 191 de ce volume.)

81.— CHARLES-ANTOINE DE LA GARDE DE CHAMBONAS (1671-1690).

Charles-Antoine de la Garde de Chambonas était le deuxième fils d'Antoine de la Garde, seigneur de Chambonas, commandant dans la province de Languedoc, et de Charlotte de la Baume de Suze qu'il avait épousée par contrat du 16 août 1629. Il était issu d'une maison d'ancienne chevalerie tirant son nom de la seigneurie de la Garde-Guérin, au diocèse de Mende, et de celle de Chambonas, au diocèse d'Uzès, cette dernière érigée en marquisat, par lettres du mois d'avril 1683, en faveur de Louis-François de la Garde, seigneur de Chambonas, frère aîné de l'évêque de Lodève. Chanoine-comte de Brioude, Charles-Antoine était vicaire général de Viviers, lorsqu'il fut appelé à monter, en 1671, sur le siége de Lodève. Son sacre eut lieu à Paris le 15 novembre de cette année, en l'église du couvent des Chartreux, et la cérémonie en fut faite par Louis-François de la Baume de Suze, évêque de Viviers, son oncle, assisté de Louis de Rechignevoisin

de Guron, évêque de Comminges, et de Louis de la Vergne de Monteynard de Tressan, évêque du Mans.

Le nouveau prélat prêta, le 19 de ce mois, serment de fidélité aux mains du roi. Il fit prendre d'abord possession du siége par Robert de Guilleminet, archidiacre de la cathédrale et vicaire général, et ne tarda pas à venir en personne à Lodève, puisqu'on le voit dès le 19 mars 1672, signer divers actes notariés contenant des baux à ferme des biens ou droits lui appartenant dans toute l'étendue du diocèse. Quelques-uns de ses mandements sont signés : *C. A. de Chambonas, évêque et comte de Lodève*, tandis que les titres rédigés par les notaires de l'évêché le qualifient *évêque et seigneur de Lodève, comte de Montbrun*. Depuis 1096, en effet, le titre de comte de Lodève était passé dans la maison des comtes de Rouergue. M. de Chambonas assista à l'assemblée du clergé de France de 1685. Le 20 mars 1688, Jean-François d'Icher lui rendit aveu et dénombrement, à raison de la seigneurie de la Vaissière.

Un brevet du 14 octobre 1690 nomma Charles-Antoine de Chambonas au siége de Viviers, que laissait vacant la mort de son oncle, Louis de la Baume de Suze, arrivée le 5 septembre précédent.

Les démêlés que la cour de France avait à cette époque, avec le Saint-Siége, retardèrent sa préconisation qui n'eut lieu que le 24 mars 1692. Des bulles lui furent accordées dans le consistoire du 5 mai suivant, et M. de Chambonas qui, pendant tout cet intervalle, n'avait pas cessé d'administrer spirituellement le diocèse de Lodève où il se trouvait encore en avril 1691, alla immédiatement prendre possession de sa nouvelle Eglise. Il quitta rarement son troupeau : nous le trouvons toutefois à Paris le 23 avril 1702 dans l'église du noviciat des Jésuites, conférant l'onction épiscopale à Jean-Louis de la Bourdonnaye, évêque de Saint-Pol de Léon, et assister Daniel de Cosnac, archevêque d'Aix, le 23 juillet de cette année, dans la cérémonie du sacre de Gabriel de Cosnac, évêque de Die. En 1707, il fut député de la province ecclésiastique de Vienne, à l'assemblée du clergé de France qui se réunit à Paris au mois d'avril, et mourut dans son diocèse au mois de février 1713.

Les armoiries de M. de Chambonas étaient : *d'argent, au chef d'azur*.

82. — JACQUES-ANTOINE DE PHELYPEAUX (1690-1732).

Jacques-Antoine de Phelypeaux était fils d'Antoine Phelypeaux, seigneur du Verger, intendant de justice en Bourbonnais, et conseiller d'Etat, et de Marie de Villebois. Docteur en théologie de la faculté de Paris le 27 octobre 1686, il fut d'abord agent général du clergé de France, obtint, au mois d'avril 1688, l'abbaye de Bourg-Moyen, au diocèse de Chartres, et se démit en 1692 de ce bénéfice qui fut uni à l'évêché de Blois lors de l'érection de ce siége épiscopal. Il remplissait les fonctions de secrétaire de l'assemblée générale du clergé de France, lorsqu'il fut nommé, le 31 octobre 1690, à l'évêché de Lodève. Préconisé dans le consistoire du 25 juin 1692, il obtint ses bulles le 1er juillet suivant, et fut sacré à Paris le 24 août de la même année par Michel Phelypeaux, son oncle, archevêque de Bourges, assisté de Denys-François Bouthillier de Chavigny, évêque de Troyes, et de François d'Argouges, évêque de Vannes.

L'évêque de Lodève prit la même année possession de son Eglise où il était venu déjà, ainsi qu'il résulte d'un acte reçu par Martin notaire, le 22 mars 1691. Il prit pour habitation l'ancienne maison archidiaconale, mais cet édifice était en mauvais état et avait besoin de diverses réparations. M. de Phelypeaux y pourvut, et un acte du 14 octobre 1691 nous en donne la preuve. En voici la teneur :

« A été personnellement constitué, Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Messire Jacques-Antoine de Phelypeaux, abbé de Bourg-Moyen, conseiller du roi en son conseil, et nommé par le roi à l'évêché de Lodève, comte de Montbrun, lequel a baillé et baille à prix fixe à Arnaud Gui, maître-maçon, habitant de Lodève, pour abattre la grande muraille du devant de la maison appartenant au sieur archidiacre du dit Lodève et dans laquelle mon dit seigneur a pris son logement, et après la remettre et bâtir de neuf avec la même porte d'entrée et fenêtres qui y sont, et se servir à cet effet des mêmes pierres et autres matériaux, et c'est pendant l'étendue de 38 cannes de longueur, et de la hauteur de 4 cannes comme elle est présentement, laquelle muraille menace ruine, l'ayant déjà étayée..... L'ouvrage sera dûment fait et rendu, le potager et l'aiguière du membre de la cuisine, attachés à la dite mu-

raille dans six semaines..... Ce prix fait est baillé pour la somme de 80 livres, etc. »

Le 10 janvier 1694, l'évêque de Lodève était un des prélats assistants du cardinal Pierre de Bonzi, archevêque de Narbonne, dans la cathédrale de cette ville, pour la cérémonie du sacre d'Augustin de Maupeou, évêque de Castres.

L'abbaye bénédictine de Nant, au diocèse de Vabres, lui fut donnée le 27 décembre 1694, et par brevet royal du 31 octobre 1697, il obtint encore l'abbaye de Saint-Sauveur de Lodève. Par acte du 15 avril 1693, il renouvela l'autorisation accordée par Roger de Harlay à la confrérie du Saint-Esprit. Jacques-Antoine Phelypeaux harangua le roi Louis XIV à la tête des députés des Etats du Languedoc le 10 août 1706, et avait le 1er de ce mois été avec le cardinal de Noailles, l'un des prélats consécrateurs de Michel Poncet, évêque d'Angers.

L'évêque de Lodève ne prit pas une grande part aux querelles que la bulle *Unigenitus* souleva dans l'Eglise de France, il eut le bon esprit de ne pas suivre les errements de Colbert, évêque de Montpellier, le plus voisin de ses confrères dans l'épiscopat. « Savant et spirituel, il maniait tout le Languedoc, dit le caustique duc de Saint-Simon, mais ses mœurs, ajoute le chroniqueur, ne furent pas toujours épiscopales. » Il ne fut pas non plus strict observateur des lois de la résidence et on le trouvait plus souvent à Paris qu'à Lodève. Le 8 janvier 1721, il obtint en commende l'abbaye de Saint-Gilles au diocèse de Nimes, et le 13 juillet suivant, assista le cardinal de Noailles dans la consécration de Charles Guillaume de Maupeou, évêque de Lombez.

Jacques-Antoine de Phelypeaux mourut à Lodève le 15 avril 1732, et voici en quels termes est rédigé son acte de décès, que nous devons, avec celui des deux évêques ses successeurs, à l'obligeance de M. l'abbé Beaupillier, curé-archiprêtre de Saint-Fulcran.

« Extrait des registres de la paroisse Saint-Fulcran de Lodève, déposés à la mairie de ladite ville.

« Mre JACQUES ANTOINE PHELIPPEAUX, évêque et seigneur de Lodève, comte de Montbrun, abbé de S. Gilles, de Nant, de S. Sauveur dudit Lodève, est décédé de mort imprévue sur son fauteuil, le 15 avril 1732, et a esté ensevely le 19e dudit mois dans la chapelle des evesques qui est dans l'Eglise Cathédralle.

M. l'abbé de Ceilles ayant fait l'office. Pnts à son enterrement les soubnes avec nous curé, etc.

» SCALIER, *curé*. — RENIER. — Signés au registre. »

Il portait pour armoiries : *d'azur, semé de quartefeuilles d'or, au franc-canton d'hermine.*

83. — JEAN-GEORGES DE SOUILLAC (1732-1750).

Issu d'une ancienne et fort illustre famille, tirant son origine des comtes de Turenne, Jean-Georges de Souillac était fils de François de Souillac, seigneur de Verneuil, au diocèse de Cahors, et de Charlotte d'Aubusson. Docteur en théologie de la faculté de Paris et prieur de Saint-Germain de Pontroumieu, il eut à peine reçu la prêtrise, qu'il devint vicaire général de Périgueux. Le 14 juin 1732, un brevet royal le nomma à l'évêché de Lodève, pour lequel il fut préconisé dans le consistoire du 3 septembre de cette année. Des bulles lui ayant été accordées, dans le consistoire du 1er octobre suivant, il assista à cette époque, en qualité d'évêque nommé aux Etats de Languedoc, et fut sacré le 18 janvier 1733 dans la cathédrale d'Agde, par Claude-Louis de la Châtre, évêque de cette ville, assisté de Michel de Verthamon de Chavagnac, évêque de Montauban et d'Armand Bazin de Besons, évêque de Carcassonne. Le 10 mai de la même année, il prêta entre les mains du roi le serment de fidélité d'usage.

A peine M. de Souillac avait été mis en possession de l'évêché, qu'il songea à reprendre le projet conçu par l'évêque Roger de Harlay, pour la reconstruction du palais épiscopal. Il obtint à cet effet, le 17 février 1733, une délibération de l'assemblée de l'assiette du diocèse. Cette assemblée décida qu'elle fournirait une somme de 50,000 francs, et les Etats de Languedoc, par un arrêté du 14 janvier 1734, consentirent à l'emprunt de cette somme par le diocèse. Le prélat, moyennant l'imposition de 10,000 livres par an, pendant cinq années, se chargea de fournir au restant de la dépense, quel que fût son chiffre, et toutes ces conditions furent approuvées au conseil du roi à Versailles, le 22 janvier 1735. Le diocèse, ainsi que le constate un arrêt de ce même conseil, en date du 29 août 1736, avait à cette dernière époque, emprunté déjà pour cette construction, une somme de 32,824 livres, 1 sou, 7 deniers. Un troisième arrêté, du 11 mars 1744, rendu exécutoire par Lenain, intendant de la province de

Languedoc, le 17 avril suivant, homologua les plans, devis, toisés, vérifications des ouvrages, consistant en *rez-de-chaussée, 1er étage, 1er, 2e et 3e étages des deux pavillons*, autres bâtiments et tout le parc. Les terres, sur lesquelles le parc fut établi, avaient été acquises, dès 1732, par M. de Souillac, des héritiers de feu M. de la Tude (*Lois municipales de Languedoc*, par Albisson, tome V, p. 743 et 747). Les dépenses que nécessitèrent toutes ces constructions parurent excessives, car on songeait à la pauvreté du diocèse, mais la faute doit-elle incomber à M. de Souillac, et le diocèse n'avait-il point autorisé ces dépenses? Si de nos jours, l'œuvre de M. de Souillac n'a pas conservé sa pieuse destination, la ville de Lodève doit-elle être moins glorieuse de cet édifice encore si imposant? N'était-il pas d'ailleurs de toute justice, de relever un monument détruit depuis près de deux siècles par les calvinistes?

On doit à M. de Souillac la publication du recueil des statuts synodaux du diocèse, 1745, in-8°. Le prélat entreprit cette publication, parce que, dit-il dans son Mandement du 8 juillet 1745, les exemplaires des anciens statuts étaient devenus très-rares, que le style en avait vieilli et que, d'ailleurs, les besoins du diocèse avaient exigé d'en rédiger de nouveaux. On ne saurait trop louer l'utilité de ce recueil.

M. de Souillac fut un des évêques qui condamnèrent l'*Esprit de Jésus-Christ et de l'Eglise sur la fréquente communion*, publié en 1745, par le jésuite Jean Pichon. Aussi n'a-t-il point évité les imputations de jansénisme, quoiqu'il ne les méritât pas. Le *Dictionnaire des livres jansénistes* l'accuse d'en tenir le langage, sans doute, parce qu'il était attaché au système augustinien que soutiennent plusieurs écoles fameuses, et qui diffère en tout de la doctrine du fameux évêque d'Ypres. Le *Dictionnaire des anonymes*, de Barbier, attribue aussi à M. de Souillac les *Conférences du diocèse de Lodève*, Paris, 1749, 5 vol. in-12, ouvrage rédigé d'après les principes du système cité ci-dessus.

Après un épiscopat de dix-huit années, Jean-Georges de Souillac rendit son âme à Dieu le 14 février 1750, et fut inhumé avec ses prédécesseurs dans sa cathédrale, ainsi que le constate son acte de décès extrait des registres de la paroisse Saint-Fulcran, de Lodève, déposés à la mairie de cette ville.

« L'an mille sept cent cinquante et le dix huit février le corps de l'illustrissime et reverendissime Messire JEAN GEORGE DE

Souillac, eveque et comte de Lodève et de Montbrun, mort le quatorzième du courant muni des sacrements de l'Eglise à l'âge de soixante cinq ans environ, a été enterré dans la chapelle des évêques qui est dans l'Eglise Cathédralle. M. Vergnettes archidiacre ayant fait la cérémonie. Présens à son enterrement les soussignés avec nous curé.

« Arrazat, *curé.* — Fabreguettes. — Clapiers. — Ciffre. — Signés au registre. »

Les armoiries de ce prélat étaient : *d'or à trois épées de gueules, mises en pal, la pointe en bas.*

84e et dernier. — JEAN-FÉLIX-HENRI DE FUMEL (1750-1790).

La famille de Fumel qui possédait la baronnie de ce nom en Quercy, était connue dès le XIIIe siècle. Jean-Félix-Henri de Fumel, né à Toulouse en 1717, était fils de Louis, vicomte de Fumel, décédé le 10 décembre 1749, et de Catherine Thomas de Bertier, fille et héritière du premier président du parlement de Toulouse. Destiné à la carrière ecclésiastique, il fit ses premières études dans sa ville natale, et vint les achever au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris. Il était chanoine-comte de Brioude et vicaire général de Vannes quand, en mars 1750, Louis XV le désigna pou succéder à M. de Souillac, sur le siége de Lodève. Préconisé dans le consistoire du 27 avril suivant, il obtint ses bulles dans celui du 25 mai, reçut le 5 juillet la consécration épiscopale, et le 14 août, prêta au roi le serment de fidélité dans la chapelle du château de Versailles.

L'avénement de M. de Fumel combla de joie le clergé et les fidèles du diocèse, et l'on ne tarda pas à reconnaître en lui la véritable piété unie à l'excellence du cœur. Sa conduite fut conforme aux principes qu'il avait reçus des vénérables fils de M. Olier, et son épiscopat fut illustré par les vertus et par les œuvres que la religion inspire aux vrais ministres de Jésus-Christ. M. de Fumel se montra pendant quarante ans le père et le consolateur de son peuple. L'influence qu'il exerça au sein des États de la province a rendu d'immenses services aux Lodevois. C'est à ses soins et à son zèle qu'on doit les routes qui le traversent dans tous les sens, notamment celles de Lodève à Soubès et à Grammont, et les ponts qui servent à la communication de ses diverses parties. Il fit élargir le pont de la Lergue,

et construire ceux du gouffre de Celles, de Formis et autres des environs. Il fit aussi élever le corps latéral du palais épiscopal, qui sert aujourd'hui au clergé de la cathédrale, de salle d'audience à la justice de paix et de bureau de vérification des poids et mesures. Il contribua à la réédification de l'église de Saint-Frichoux, et Lodève aussi bien qu'un grand nombre de localités de son diocèse lui durent d'utiles améliorations. Indépendamment des travaux propres de son ministère auxquels il se livrait avec une activité incroyable, payer les dettes des pauvres, secourir des familles honteuses étaient ses actes de bienfaisance de chaque jour. Les curés du diocèse trouvaient toujours chez lui des ressources pour leurs paroisses. La cathédrale et l'hospice furent les objets de sa générosité. Il aimait surtout ce dernier établissement qu'il s'appliqua à améliorer, à rendre utile et commode à force de dépenses, et qu'il institua son héritier. Par le spectacle de ses vertus autant que par ses instructions, il ramena à la religion un grand nombre de calvinistes, et leur assura un état honnête, surtout aux enfants persécutés ou abandonnés de leurs parents. On en trouve un exemple touchant dans le *Journal historique et littéraire*, 15 juillet 1784, page 411.

Pasteur plein de vigilance, M. de Fumel visita assidûment son diocèse, tint régulièrement des synodes et s'unit aux démarches de plusieurs de ses collègues dans les disputes théologiques qui eurent lieu de son temps. Se trouvant à Paris, il officia pontificalement, le 1er novembre 1758, dans l'église Saint-Roch, et y bénit la chapelle destinée à la communion. Après l'Évangile, il prononça le sermon dans la nouvelle chaire de cette église, regardée comme un chef-d'œuvre. On cite de lui une lettre écrite au chancelier de France en 1761, en faveur des jésuites. Le 21 novembre 1759, et le 25 mars 1765, il donna deux *Instructions pastorales* où il s'élevait contre l'incrédulité et exprimait ses sentiments sur les controverses alors agitées. Dans la première, il condamnait dix-huit écrits; la seconde qui roulait *sur les sources de l'incrédulité du siècle* a été imprimée à Paris et forme un volume de 383 pages in-12.

Le souverain Pontife l'en félicita par un bref, mais les jansénistes se montrèrent fort mécontents de cette Instruction pastorale. Le gazetier, auteur des *Nouvelles ecclésiastiques*, en fit une critique amère dans ses feuilles des 25 septembre et 9 octobre 1766, et un anonyme attaqua depuis l'Instruction dans une

Lettre à M. l'évêque de Lodève, de 179 pages in-12. L'auteur était sans doute quelque janséniste, son langage le prouve. M. de Fumel donna, en 1772, une nouvelle édition de son Instruction. Le 13 octobre 1765, il monta en chaire dans sa cathédrale et prêcha sur ces paroles de saint Paul : *O Timothée, garde le dépôt.* Il y fit l'éloge des jésuites, parla du recueil des *Assertions*, des jansénistes, des entreprises des magistrats et annonça son adhésion aux actes de l'assemblée du clergé de cette année. Son Mandement était daté de la veille, 12 octobre, et fut peu après imprimé à Avignon.

Le 12 novembre 1767, l'évêque institua par un Mandement la fête et la dévotion du Sacré-Cœur pour son diocèse, et publia depuis le *Culte de l'amour divin ou la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus*, 2 vol. in-12. Cet ouvrage fut très-maltraité par le gazetier dans ses feuilles des 21 et 28 novembre 1774, et du 6 novembre 1777, et l'abbé de la Porte, écrivain janséniste très-fécond, attaqua aussi le livre dans une *Dissertation dogmatique et morale ou Lettre d'un prieur à un ami au sujet de la nouvelle édition du livre de M. de Fumel,* 1777, in-12 de 376 pages. Rien n'égale l'exagération des reproches que l'auteur fait au prélat, qui ne crut pas devoir répondre à cette attaque. Cet ouvrage de M. de Fumel a été souvent réimprimé depuis sa publication, et il en a été fait une édition sous le titre de : *Le Culte de l'amour divin dans la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, suivi de paraphrases morales de plusieurs psaumes, en forme d'élévation ou de prières au Sacré-Cœur de Jésus*, Montpellier, Aug. Virenque, 1827, 2 vol. in-12. Cet ouvrage a trois parties distinctes : la première, sur l'origine, l'objet et la fin de la dévotion au Sacré-Cœur ; la seconde est une réponse aux objections contre cette dévotion, et la troisième se compose de pratiques et de prières relatives à la même dévotion. Le second volume commence par un avis pastoral de M. de Fumel aux fidèles de son diocèse. Le prélat s'efforce de dissiper les préventions et d'exciter le zèle pour la dévotion au Sacré-Cœur. On y trouve ensuite trente psaumes sur lesquels on donne des paraphrases appliquées à cette dévotion. Si nous osons dire ce que nous en pensons, il eût été à désirer que cet ouvrage eût été revu avec soin et qu'on en eût retranché des expressions singulières, des exagérations, des choses qui manquent de clarté ou de précision. L'auteur parle à la page 3 *des cultes déjà institués pour honorer les mystères de Jésus-Christ.* Si ce n'est point là

une erreur typographique, l'auteur a voulu dire apparemment : *les fêtes instituées*, mais ces fêtes ne sont point des *cultes différents*. Du reste, M. de Fumel répond assez bien à quelques objections de l'avocat Blasi dans sa *Dissertatio commonitoria*, publiée à Rome, en 1771, et il avertit lui-même, dans le chapitre 26e de sa seconde partie, tome Ier, qu'il ne faut point juger défavorablement la dévotion au Sacré-Cœur par *certaines images et certaines expressions que la vraie piété ne peut s'empêcher de blâmer*. Ce sage avis montre que l'auteur n'avait garde d'approuver ces images et ces expressions, et il faut, par conséquent, entendre de la manière la plus favorable celles de ces expressions qui pourraient étonner au premier abord.

Par un Mandement du 28 octobre 1774, M. de Fumel prescrivit l'observation d'un nouveau bréviaire qu'il avait fait rédiger pour son diocèse. On a encore de lui : 1o *Oraison funèbre de Louis XV*, 1775, in-4o; 2o *Oraison funèbre de Marie Leczinska, princesse de Pologne*, *reine de France*, 1769, in-4o, l'une et l'autre prononcées en présence des Etats de la province de Languedoc ; 3o enfin, *Pratiques chrétiennes pour se sanctifier dans le monde*. Nous n'avons pu nous procurer la première édition de cet ouvrage, mais il a été réimprimé en tête des *Heures à l'usage de l'Eglise*, *selon le rite lodévois*, nouvelle édition, mise dans un meilleur ordre, Lodève, A. Virenque, 1818, in-18.

M. de Fumel qui en 1781, avait obtenu l'union de l'abbaye de Saint-Guillem le Désert à l'évêché de Lodève, mourut le 26 janvier 1790, au milieu des ruines de l'Eglise de France et dans le pressentiment douloureux des scènes plus affreuses encore qui allaient s'ouvrir. Il n'eut d'autre oraison funèbre que les sanglots des pauvres et les larmes de tous les catholiques de son diocèse. Ses vertus, ses lumières, son amour pour son troupeau méritaient une récompense publique, mais Lodève n'a point encore dans son sein un monument qui rappelle au pieux souvenir de ses habitants la mémoire de son dernier évêque.

« Extrait des registres de la paroisse Saint-Fulcran de Lodève, déposés au greffe du tribunal de première instance de Lodève (Hérault) :

« L'an mil sept cent quatre vingt dix et le vingt septième janvier a été inhumé dans le caveau de la chapelle St-Michel dans l'Eglise Cathedrale Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Jean Felix Henri de Fumel, évêque Seigneur comte de Lodève et de Montbrun, comte honoraire de Brioude, abbé

de S. Guilhem le Désert, décédé le jour précédent vers les trois heures du matin, muni de tous les sacrements de l'Eglise, âgé d'environ soixante treize ans, dans la quarantième année de son épiscopat. Messire de Bretonneau precenteur ayant fait la cérémonie, présents à son enterrement les soussignés avec nous curé.

» LEOTARD *curé.* — LABOR. — BLAQUIÈRE, p^tre^ vic^re^. — PERIER, *benef.* — Signés au registre. »

Les armoiries de M. de Fumel étaient : *d'azur à trois pointes d'or montantes.*

JEAN-JACQUES-GABRIEL DE LEVEZOU,

ÉVÊQUE NOMMÉ (1790).

A la mort de M. de Fumel, la Révolution était déjà commencée et l'Assemblée nationale constituante préparait les actes qui allaient engloutir l'Eglise de France. Louis XVI nomma cependant un successeur au vénérable prélat que le diocèse de Lodève venait de perdre. Ce fut l'abbé Jean-Jacques-Gabriel de Levezou. Il appartenait à une des plus illustres familles de Rouergue et était le deuxième fils d'Antoine de Levezou, chevalier, marquis et comte de Vesins, baron de Castelmus, et de Marie-Anne de Lapanouse d'Aniac. Abbé commendataire de Sainte-Madeleine de Châteaudun, au diocèse de Chartres, depuis 1778, et prieur de Saint-Léon, au diocèse de Rodez, depuis 1772, M. de Levezou était aussi vicaire général de Senlis, et aumônier du roi Louis XVI. Sa nomination n'eut pas de suite, puisque le décret du 12 juillet 1790, supprima le diocèse de Lodève. M. de Levezou eut le bonheur de traverser les mauvais jours de la Révolution, et mourut au château de Vesins, le 8 octobre 1806 à l'âge de 64 ans.

Il portait pour armoiries : *écartelé, au 1er et au 4e, d'azur à trois rocs d'échiquier d'argent à la bordure engrelée du même,* qui est Castelnau de Levezou, *au 2e et au 3e de gueules à trois clés d'or mises en pal,* qui est de Vesins.

NOMS DE QUELQUES ARCHIDIACRES DE LODÈVE.



1. — Geoffroi est cité, en 987, dans le testament de saint Fulcran.

2. — Bernard souscrivit au même acte, en qualité d'archidiacre.

3. — Aucher (*Alcherius*) est mentionné dans le plaid tenu le 20 décembre 1090, entre Godefroi, évêque de Maguelone, et Guillem, seigneur de Montpellier, et on le cite comme présent au jugement que rendirent alors les évêques qui enlevèrent à Guillem de Montpellier le fief de Saint-Pierre.

4. — Richard. Ce fut avec son consentement que Bernard de Prévinquières, évêque de Lodève, abandonna, en 1097, à l'abbaye de Saint-Guillem le Désert, l'église de Saint-Martin d'Adissan ou l'Adisse, sous Montpeyroux.

5. — Lambert. Le nom de cet archidiacre, qualifié *archidiacre de Notre-Dame*, se trouve dans une charte par laquelle Pierre de Raimond, évêque de Lodève, donna à des chanoines réguliers l'église de Sainte-Marie de Cornils.

6. — Raimond du Crez est mentionné dans une charte de l'Église de Maguelone, du 14 mars 1179, et ce fut par son conseil que l'évêque Raimond Guillem donna, en 1190, l'église de Sainte-Marie de Cornils aux religieuses de Nonenque. C'est probablement le même archidiacre qui, sous le nom de R. du Croz, souscrivit à un acte d'alliance entre l'abbaye d'Aniane et Pierre, abbé de Saint-Ruf. Cet acte est daté de 1187. Où les uns ont lu R. du Crez, d'autres ont lu R. du Cros.

7. — Arnaud échangea, en 1208, quelques biens avec l'évêque, Pierre de Lodève.

8. — Jean de Cambon. Le pape Honoré III, par une bulle de 1220, ordonna à l'évêque, Pierre de Lodève, de lui conférer l'archidiaconat de Saint-Pierre, au cas où cette charge serait vacante depuis un temps assez long pour que la collation en fût dévolue au Saint-Siége.

9. — Bérenger de Guitard, d'archidiacre, devint, en 1284, évêque de Lodève (voir p. 367).

10. — Guillaume Arragon, archidiacre de Lodève, chape-

lain du Pape et auditeur du sacré palais, fut nommé le 15 octobre 1430, suivant les registres du Vatican, à l'évêché d'Orange, vacant par le décès de l'évêque Barthélemi. On trouve, en effet, dans le Catalogue des diplômes de Baluze, une bulle du pape Martin V, donnée à Rome le 2 octobre 1430 et adressée à l'archevêque d'Arles, pour lui recommander Guillaume, ancien archidiacre de Lodève, nommé au siége épiscopal d'Orange, que la mort de l'évêque Barthélemi venait de laisser vacant. C'est à tort que les frères de Sainte-Marthe, suivis par les Bénédictins, auteurs de la *Gallia christiana nova*, ont désigné Guillaume comme archidiacre de Laon, dans la série qu'ils ont donnée des évêques d'Orange. Nos illustres devanciers ont lu *Laudunensis* au lieu de *Lodovensis*. Les chanoines d'Orange formèrent opposition à l'élection de Guillaume qui, sans avoir pris possession de l'évêché, fut transféré par le Pape à celui de Cassano, en Sicile, en 1431.

11. — Pierre de la Treille était archidiacre quand il devint évêque de Lodève, le 13 février 1430 (voir p. 402).

12. — Étienne Vernet, docteur en décrets, archidiacre et vicaire général de Christophe de Lestang, le 28 mars 1602, tint la place de ce dernier prélat dans une assemblée d'évêques tenue par Louis de Vervins, archevêque de Narbonne. On le trouve cité dans des actes de 1610.

13. — Robert Guilleminet, mentionné en 1625, comme archidiacre et vicaire général, harangua l'évêque Jean Plantavit de la Pause le jour de sa prise de possession.

14. — Guichard Guilleminet est mentionné par les Bénédictins comme archidiacre et vicaire général de Lodève, député en 1625, pendant la vacance du siége, à l'assemblée générale du clergé de France. Il est présumable qu'au lieu de Guichard il faut lire Robert Guilleminet, et qu'il est le même que le précédent. Plantavit de la Pause, dans la liste qu'il donne des vicaires généraux de Lodève, mentionne Robert Guilleminet et ne nomme nullement Guichard.

15. — N. Vergnettes occupait l'archidiaconé à la mort de M. de Souillac, en 1750.

16. — N. d'Azémar était archidiacre en 1757 et en 1790.

La liste des archidiacres donnée par les Bénédictins avait été par eux extraite de divers titres, car il ne leur avait pas été possible d'en obtenir une nomenclature exacte à l'évêché de Lodève.

ABBAYES DU DIOCÈSE DE LODÈVE.



Le diocèse de Lodève comprenait trois monastères de l'Ordre de Saint-Benoit, deux, habités par des hommes, Saint-Guillem le Désert et Saint-Sauveur; un de femmes, Saint-Etienne de Gorjan. Nous allons en parcourir successivement l'histoire.

ABBAYE DE GELLONE ou de SAINT-GUILLEM LE DÉSERT.

Dans cette notice, fidèle à la règle que nous nous sommes imposée, nous négligerons ou ne citerons que sous toutes réserves les récits légendaires.

Guillaume ou Guillem le Pieux, comte du pays de Toulouse, et duc d'Aquitaine, avait couronné la longue et glorieuse série de ses exploits sur les Sarrasins, par la prise de Barcelonne, en 801. Depuis longtemps, il méditait de se retirer du monde et de renoncer aux grandeurs, pour ne plus s'occuper que d'actions et de pensées pieuses. En 804, sur ses instances, Charlemagne lui permit de déposer le commandement militaire de l'Aquitaine et de vivre selon ses vœux; son idée favorite était de bâtir un monastère où il pût passer ses derniers jours dans l'oubli de toute gloire, même de celle qu'il avait acquise à guerroyer contre les infidèles. Le premier usage qu'il fit de sa liberté, fut de se mettre en quête d'un lieu convenable pour y bâtir le monastère qu'il projetait; il voulait ce lieu en rapport avec son imagination austère et sauvage, il le trouva au pied des Cévennes, au débouché de la petite vallée de Gellone, dans celle de l'Hérault. C'est une gorge étroite et profonde, de toutes parts dominée par d'âpres montagnes, par des roches aiguës, par des ravins couverts de bois, et au fond de laquelle l'Hérault roule ses eaux en mugissant au milieu des rochers, avant de devenir le paisible fleuve qui arrose les riches campagnes de la plaine d'Agde. Outre le mérite de son aspect merveilleusement pittoresque, ce lieu en avait pour Guillaume

un autre qui n'était pas moins grand, c'était de se trouver à quatre ou cinq milles seulement du monastère d'Aniane, récemment fondé par l'illustre saint Benoît d'Aniane, avec qui le comte était déjà lié d'amitié, et qu'il se proposait de prendre pour guide dans sa nouvelle carrière. Il fit donc bâtir, avec toutes ses attenances, le monastère qui devait porter son nom en même temps que l'indication de son site; il le peupla au moyen d'une colonie de moines d'Aniane, puis partit pour le nord de la France, afin devoir encore une fois le grand empereur Charlemagne et recevoir son congé. Ce vœu satisfait, il revint en Septimanie, dans son beau désert de Gellone. Passant par Brioude, il visita le fameux monastère de Saint-Julien, où il déposa pieusement, comme une offrande à Dieu, ses armes, son casque, son épée et son bouclier. De retour dans son monastère, il prit l'habit de moine, et en mena si bien la vie, que ses biographes n'ont pas eu à citer de lui le moindre trait qui ne puisse convenir au plus humble de ses frères. Ardon, disciple et historien de saint Benoît d'Aniane, vit souvent Guillaume dans le cours de sa vie monacale. Cet auteur raconte avec une certaine émotion, qu'il l'avait vu souvent dans la plaine d'Aniane, au temps de la moisson, allant et venant parmi les moissonneurs du monastère, monté sur un âne, et portant un grand vase de vin qu'il présentait tour à tour à chaque moissonneur pour le désaltérer, et le refaire de la chaleur du jour. A vrai dire, ce devait être une chose touchante, que de voir si humblement et si charitablement occupé, ce vieux et vaillant guerrier qui avait si souvent fait fuir le Croissant devant lui.

Guillaume avait apporté à Gellone un fragment considérable de la vraie croix, qui lui avait été offert par Charlemagne, et par la vertu duquel s'opérèrent de nombreux et insignes miracles, rapportés dans l'ouvrage du biographe anonyme de notre fondateur. Dieu favorisa Guillaume lui-même encore vivant, du don des miracles. Il eut, dit-on, le pressentiment de sa mort, et en fit connaître le jour par écrit, à tous les monastères de l'empire de Charlemagne. « Au moment où il mourut, dit notre auteur, il se fit un bruit inaccoutumé dans toutes les églises majeures et mineures des provinces environnantes; toutes les cloches sonnèrent d'elles-mêmes, d'où il nous a été donné de comprendre que, par là, Dieu révélait les mérites de son fils chéri et la gloire de son nom. » Ce bienheureux trépas arriva le 28 mai 812. Guillaume, comte de Toulouse et duc d'Aquitaine,

avait une telle renommée, que les *chansons de gestes* et les auteurs de *Mystères*, s'emparèrent bientôt de sa vie, et en noyèrent si bien les faits authentiques dans leurs fables pieuses, qu'il est à peu près impossible de les découvrir.

Les extraits suivants de la charte de fondation de Saint-Guillem le Désert, compléteront ce qui précède. « Au nom de Dieu, moi Guillaume, réfléchissant à la fragilité humaine, et pour diminuer mes péchés et ceux de mes parents défunts, savoir : mon père Theuderic, ma mère Aldane; mes frères Théodoin, Thierri et Adalelme; mes sœurs Albane et Bertane; mes fils et mes filles Witcaire, Hildehelme et Elimbruch; mes épouses Witburge et Cunegonde; pour tous les susnommés, je donne à la sainte basilique, que par le conseil et avec l'aide du seigneur abbé Benoît, j'ai fait bâtir au lieu dit Gellone, en l'honneur de Saint-Sauveur, de sainte Marie, toujours vierge, des saints Pierre, Paul, André, Michel, et de tous les apôtres, basilique sous le gouvernement du même abbé Benoît, les biens suivants, pour être par lui et ses successeurs possédés à perpétuité..... (*suit l'énumération des biens*). Cette abbaye sera soumise à celle d'Aniane et régie par son abbé qui, dans sa bonté et sa miséricorde, entretiendra les moines demeurant à Gellone, et suppléera au peu que je leur attribue. Que si, contre mes prévisions, moi-même, ou quelqu'un de mes héritiers, ou tout autre personne, vient ou tente de venir à l'encontre de cette donation que je fais de ma propre et pleine volonté, qu'il porte le poids de mes péchés et des péchés de mes proches, ajouté au poids de ses péchés, s'il en a commis; que, de plus, pour sa tentative infructueuse, il paye au fisc une livre d'or. Cette donation a été faite le 18 des calendes de janvier, l'an 34e du règne de notre seigneur Charles, roi des Francs et des Lombards et patrice des Romains, et le 4e depuis que, par la grâce de Dieu, le même prince est empereur. »

A l'origine, l'abbé d'Aniane fut donc en même temps abbé de Gellone. Dans la suite, Gellone eut son abbé particulier, qui était délégué par celui d'Aniane et lui était soumis. Ce second état dura jusqu'en 1068, année où le pape Alexandre II décréta que le monastère serait uniquement soumis au Siége apostolique. Les statuts primitifs font mention de deux sœurs de saint Guillem, qui menèrent la vie monacale dans la même maison : on les appelait les Nonnes de Saint-Guillem. Cette abbaye survécut aux dévastations des calvinistes, et embrassa la réforme

de la congrégation de Saint-Maur; c'est alors qu'elle s'accrut de la ville du même nom (Saint-Guillem), et des deux paroisses, Saint-Barthélemi et Saint-Laurent, sur lesquelles elle eut juridiction épiscopale comme sur toute la vallée de Gellone. L'ermitage fondé en 1336, par Jean Alby, en vertu d'une autorisatiou du pape Benoît XII siégeant à Avignon, ainsi que tous les autres ermitages établis, en divers temps, aux sommets escarpés des monts voisins, dépendirent également de l'abbé de Saint-Guillem le Désert.

Nomenclature des abbés.

1. — SAINT BENOIT D'ANIANE, co-fondateur et premier abbé de Gellone. Il siégea environ trois ans (Pour les détails de sa vie, voir le 1er volume de cet ouvrage, pages 339, 341 et suivantes).

2. — JOLIOFRED Ier, clerc de race franque et, dit-on, parent de Charlemagne, devint abbé de Gellone sur la proposition de saint Benoît. Il nous reste de lui une énumération de toutes les acquisitions dont s'enrichit le monastère pendant la vie de Guillem. Dans cet acte, le comte-duc est appelé prince de toute la Gaule, titre qui est sans doute une exagération : les mas, villages et églises qui y sont désignés, atteignent le nombre de 777 (V. *Gallia christiana*, tome VI, *Instrum.*, col. 264). Joliofred est encore nommé dans un diplôme de Louis, roi d'Aquitaine, de l'an 807, qui confirmait au monastère toutes les donations de Guillem, et y ajoutait plusieurs domaines et plusieurs églises dans les pays de Lodève et de Béziers. Il était encore abbé de Gellone, quand Guillem mourut, en 812, mais on ignore les actes de son administration et l'époque précise où elle cessa.

3. — HUCERAND, abbé en 824, d'après le pontifical de Lodève.

4. — HARDINGUE, figure parmi les abbés, sous le règne de Charles le Simple.

5. — JOLIOFRED II reçut, le 22 février 926, *pour l'autel de Saint-Sauveur de Gellone*, *pour la Sainte-Croix et pour Saint-Guillem*, *le don* de quatre mas, situés au hameau de Toule, près de Mons.

6. — JOSUÉ ou JOSÉ, *abbé l'an* 31e *du règne du roi Charles le Simple*, *après la mort d'Eudes*. De son temps, un nommé Odoagre et un diacre appelé Guerin, donnèrent au monastère le mas de Marsillargues, situé dans le comté de Maguelone.

7. — EBREGAIRE est qualifié prédécesseur d'Alinard, abbé de Gellone, dans une lettre d'un Amalbert, de l'an 940, troisième année du règne de Louis d'Outremer; mais rien ne dit s'il en était ou non le prédécesseur immédiat.

8. — ALINARD. Deux hommes du nom d'Amalbert, et une femme appelée Ugosinde, l'ayant cité devant Bernard, et le viguier Gui, comme possédant injustement, par lui-même ou par Mainier, prévôt de son monastère, l'église de Saint-André, il présenta pour sa défense, une charte d'Ebrégaire, son prédécesseur, et ses adversaires reconnurent qu'il avait raison. Bientôt un de ces Amalbert lui abandonna la propriété de trois muiées de vignes, s'en réservant l'usufruit. A l'acte de cette cession, souscrivirent comme témoins, Bernard, le viguier Gui, Hugues, Abolen et Sicard, le 21 septembre 940.

9. — BENOÎT II siégeait en 958, l'an 4 du règne de Lothaire, d'après un acte par lequel un nommé Sicard céda à la viguerie d'Agonès, le 24 juin, une vigne et un petit domaine situés au terroir de Moulès, dans le comté de Substantion.

10. — GEOFFROI Ier. En 961, une dame nommée Gariberte, et les vicomtes Hildin et Adon lui donnèrent pour son abbaye l'alleu de Marennes, dans le terroir de Substantion.

11. — GUINABERT ou QUINIBERT, en 982, céda au vicomte Hildin, à son épouse Archimberte et à leurs fils Ermengaud, Alidulfe et Odon, certaines propriétés terriennes, en échange desquelles il reçut le mas de Teyran, près de Substantion, territoire de Maguelone.

12. — RAINAUD. Le vendredi 7 novembre 984, il reçut du moine Abbon l'alleu de Darboles et d'autres biens. Siguin, un autre moine, lui céda, la même année, le mas de la Rouvière. Ces moines donateurs étaient sans doute des nobles ou des chevaliers disposant de leurs biens en embrassant la vie religieuse.

13. — GEOFFROI II tenait la crosse abbatiale à Gellone vers l'an 988; car c'est alors que le 20 février, sous le règne de Notre Seigneur Jésus-Christ, Senegonde, comtesse de Melgueil, son fils Pierre, évêque de Maguelone, son neveu, le comte Bertrand, etc., donnèrent à Saint-Guillem le Désert et à l'abbé Geoffroi l'église de Sainte-Réparade.

14. — GÉRAUD, abbé de Gellone dans le temps où l'évêché de Lodève était occupé par saint Fulcran, est souvent nommé avec ce saint dans les *Acta SS. Bened.* Il figure dans la relation des miracles opérés par la vraie croix, et de quelques-uns

dus à la puissance du prélat. Ainsi Fulcran, se trouvant à Gellone, s'était prosterné pour prier auprès du tombeau de saint Guillaume et devant le *bois du Seigneur*. Une énergumène nommée Benoîte, excita en ce moment un grand tumulte; l'évêque ne se releva pas de terre, mais interrompant un instant la prière qu'il avait commencée, il pria pour la possédée. Alors s'approcha Géraud, abbé du monastère, et avec lui toute la communauté, etc. (Ouv. cit., tome VI). Le même abbé, la 9e année du règne de Robert et le 11 novembre, fit un échange de biens avec Raimond, fils d'Auger. Il reçut de la dame Dida le mas de la Plage situé dans le comté de Substantion et un autre sis à Pudissié en la viguerie d'Agonès. Un nommé Bernard, dont le fils Guillaume était sur le point de revêtir l'habit monastique, lui fit abandon des biens et droits composant sa seigneurie. Enfin on vante son zèle envers son abbaye dont les chartes furent par lui recueillies, transcrites et ornées d'enluminures.

15. — Pétrone, sous le règne du roi Robert. Un chevalier, Raimond d'Auriols, lui fit don de la terre de Saint-Pargoire, dans le comté de Béziers.

16. — Geoffroi III, à qui convient peut-être cette mention dans le Nécrologe, sous le 25 mai : *Tant qu'il vécut dans le siècle, il s'appliqua à aimer Dieu*. En 1025, il souscrivit à l'élection de Judith Ire, abbesse de Saint-Geniès dans le diocèse de Maguelone. L'an 993, depuis la passion de Notre Seigneur, et 1027 depuis son incarnation, Ademar, *s'étant rendu au Saint des saints élevé dans le monastère de Gellone*, donne à Dieu et à Saint-Guillem, dans la main de l'abbé Geoffroi, deux mas situés à Malbosc pour l'entretien du luminaire dans le saint lieu. Deux ans après, Garsinde, avec ses fils Bermond et Almerade, ayant érigé dans le diocèse de Nîmes (plus tard d'Alais) le remarquable monastère de Sauve, en confia l'organisation à Geoffroi. Celui-ci accepta la mission qu'on lui offrait, mais fit stipuler que les moines de Sauve paieraient chaque année à ceux de Gellone une redevance de vingt sous. Vers le même temps, notre abbé traita avec Pons, abbé d'Aniane, pour la construction d'un pont sur l'Hérault, à l'entrée de la vallée de Gellone, à l'endroit appelé *de Fos*. Il fut convenu entre les deux monastères que les religieux d'Aniane transporteraient au lieu indiqué les bois, les pierres, la chaux, le sable, le fer et les cordes, et que ceux de Gellone traiteraient pour la construction du pont et en paie-

raient le prix au maître des ouvriers. Il était convenu en outre qu'on n'y élèverait, comme c'était la coutume, ni église, ni château, ni fort, et qu'on n'y établirait aucun droit de passage. Ce pont existe et peut durer encore d'autres siècles si la main des hommes ne vient le démolir. Le gouvernement de Geoffroi qui dura plus de vingt-cinq ans, est signalé par de nombreuses donations faites au monastère. Nous nous dispensons de les citer toutes; en voici quelques-unes : En 1032, Siguin de Roquefeuil lui céda plusieurs biens, avec l'approbation de Frotier, évêque de Nîmes; le jeudi 1er février 1033, Gillette, et Pierre, son fils, lui cèdent en présence de l'évêque Olimbel, et de Hugues, abbé de Saint-Sauveur, la moitié de la terre de Cantaloup, et le lendemain, Pierre et sa femme Guilburge, offrent à Geoffroi leur fils Elie, un alleu situé à Saint-Julien d'Avizas et le mas de Gareng. Le mercredi 29 mai 1034, Begon et sa femme Theclinde lui donnèrent un mas sis dans la viguerie de Larzac. En 1038, l'abbé Geoffroi acquit d'un nommé Hugues, au prix de 245 sous melgoriens, la moitié d'un mas dans la paroisse de Saint-Maurice, et en 1041, Bermond, fils de Garsinde, lui céda l'église de Saint-Pierre de Marou; cession confirmée l'année suivante par Bermond de Sauve et par Almerade d'Anduze. Un vendredi de l'année 1042, Geoffroi, pour le prix de cent sous melgoriens, acquit quelques biens de Guillaume Ermengaud, et le 22 juin de cette année, Etienne et son épouse Adeltrude, lui abandonnent le mas de Montels, en présence de Bernard, évêque de Lodève. Ithier de Solomiac et Odilon, son frère, lui concèdent les églises de Saint-Hilaire, de Notre-Dame et de Saint-Martin de Lesperon, sous Pradelles, dans l'évêché de Viviers. Etienne, évêque d'Agde, Géraud, évêque de Viviers, et Aldebert, évêque de Mende, ratifièrent cette donation. La présence de ces trois prélats à cet acte suffit pour constater qu'il est antérieur à 1037. En 1049, Frotard lui donna le cens qu'il avait droit de percevoir sur l'église de Saint-Pargoire, et Almerade d'Anduze, et son épouse Eléonore la moitié du fisc de la paroisse de Saint-Martin. Geoffroi mourut vers l'an 1050. Il avait grandement contribué à préparer l'affranchissement du monastère de Gellone de la tutelle de celui d'Aniane.

17. — PIERRE Ier, que les archives de Saint-Guillem le Désert nous représentent comme un homme très-remarquable par son érudition et par sa prudence, admit à faire profession monastique Frédelon, homme noble qui donna au monastère un

alleu qu'il avait à Vendargues, le 29 septembre 1051. L'année suivante, Pierre, fils d'Almerade d'Anduze, confirma le 31 décembre, à l'abbé de Gellone, un alleu situé dans le comté d'Uzès, et que son père avait précédemment donné au monastère de Sauve. Pons Carbonnel et ses fils firent abandon à Saint-Guillem le Désert de toute la domesticité de Foulaquier, le 29 août, 22e jour de la lune, régulier V, épacte 9e, indiction 6e, sous le règne d'Henri. Hugues, fils d'Algarde, et sa femme Stéphanie, cédèrent à titre gratuit à notre abbé toute la paroisse de Saint-Jean de Fos, en présence de nobles hommes Pierre Gaucelin, Raimond et Guillaume de Mireval, Frotard de Poujols, Bernard-Raoul de Servian, Hugues d'Aubagne, Uraldic et Faraud de Conas; on n'a pas la date de cette cession. Vers l'an 1060, l'abbé Pierre et ses moines reçurent de Pierre, fils d'Almerade d'Anduze, la restitution de tout l'alleu de Saint-Sauveur, et, en retour, lui firent hommage d'un cheval bridé et sellé. Au temps de cet abbé, le feu consuma les anciens titres du monastère; alors, sur les prières de Rostaing, évêque de Lodève, très-favorablement disposé à l'égard des moines de Gellone, le pape Alexandre II donna, en 1066, une bulle par laquelle il prenait cette maison sous la protection du Saint-Siége et lui confirmait tous ses droits tant présents que futurs. Pierre, pour réparer la perte subie dans l'incendie du chartrier, autant que pour parer aux éventualités de cette nature, fit rédiger en abrégé et de souvenir toutes les chartes perdues; on y comprit les documents du temps de Joliofred Ier : ce recueil fut certifié par l'abbé de Gellone lui-même; par Pons, doyen de la même maison; par l'abbé de Joncels et par le prieur de Sauve. A peu près à cette époque, l'évêque Rostaing revenant de Rome, donna aux religieux de Saint-Guillem la faculté d'ensevelir les morts; les lettres libellées à cet effet nous apprennent qu'alors Gellone ne faisait point partie du diocèse de Lodève, soit parce qu'il était encore sous la dépendance d'Aniane, soit plutôt parce que déjà il ne relevait que du Siége apostolique; en effet, par un rescrit accordé à l'abbé Pierre en 1068, le Souverain Pontife Alexandre II avait pris de nouveau le monastère de Gellone sous la protection et tutelle du Saint-Siége, le déclarant libre de toute sujétion, permettant aux moines d'élire librement leur abbé, et d'en appeler à la Cour romaine, s'ils avaient à se plaindre de l'évêque, et enfin confirmant à l'abbaye ses droits, prieurés et biens. En 1071, au mois de décembre, Ermengaud et

son épouse Richarde conférèrent à l'abbé Pierre la propriété de certains biens ruraux sis aux bourgs d'Avisas et de la Vallette, dans le comté de Lodève. Enfin, Pierre, fils de Bermond, confirma le mardi 23 septembre 1074, au même abbé, l'église de Saint-Pierre, sise dans le terroir du château de Sauve et déjà donnée par son père à l'abbé Geoffroi, avec cette réserve, qu'on ne pourra y établir aucun moine sans la permission de l'abbé et de sa communauté. L'abbé Pierre mourut le 3 décembre, d'après le Nécrologe; l'année n'est pas indiquée.

18. — Bérenger était abbé au moins dès l'an 1077, et par acte du 18 juillet 1079, Pierre-Raimond, fils d'Austorge, lui céda, moyennant 110 sous, une part de l'église de Saint-Pierre sous le château de Meyrueis. La même année, Jourdan de Creissel lui donna l'église de Saint-Martin de Mauriac, en présence de Bernard, évêque de Lodève. En 1079, Raimond de Géraud et Géraud son fils lui abandonnèrent une terre située à Tauriac en Rouergue. Le 2 février 1080, Rengarde lui offre son fils Dieudonné pour en faire un moine, et, le 4 avril, Pierre de Bernard lui remet dans le même but son fils Guillaume; le 30 de ce mois, un nommé Gérard et son épouse Adélaïde, lui donnent leur fils Bertrand et pour dot du futur moine la part seigneuriale qu'ils possédaient sur diverses paroisses. Le 17 juillet 1080, Dagobert de Pomerols renonce en sa faveur à ses droits sur l'alleu des Onglous, situé sur les confins de Fontmars. Deux donations faites à Saint-Guillem signalent l'année suivante : celle de l'église de Saint-Pierre de Meyrueis par Fredol de Guillaume; et celle d'une part de l'église de Cornus dans l'évêché de Rodez, le 6 janvier, par Dieudonné, fils d'Emeric. Le 30 novembre 1082, Pons, fils de Bernard, lequel était fils de Pierre Gaucelin, reçut l'habit monastique des mains de Bérenger. En 1085, les époux Rostaing et Galburge, moyennant 70 sous, et les époux Guillaume de Pons et Guimarde, gratuitement, lui abandonnèrent leur part respective de la seigneurie de Fontmars. Le 10 janvier 1086, Bernard et Begon lui transmirent tout ce qu'ils avaient acquis d'Ebles dans les limites du territoire d'Uglas; en 1087, Aldebert fit de même pour ses droits sur l'église de Saint-Etienne dans le pays de Larzac et sur d'autres lieux, pour le prix de 87 sous. Adémar lui donna le 1er mai 1088 l'église de Saint-Martin de Londres, pour la dot de Géraud son fils, qui se faisait moine. Par acte du 20 janvier 1090, Parfaite et ses fils lui donnèrent un mas situé à Notre-Dame du Port, et un champ à Barnarias, près

de Saint-Jean de Buèges. Pierre Bollet lui abandonna un alleu dans la paroisse de Saint-Jean de Sorbs; Pierre Adémar de Cantobre et Raimond Bernard, des fermes au Bouchet et à Assas; Raimond, fils d'Adélaïde de Mandagot, une partie de l'église du château de Meyrueis au prix de 150 sous melgoriens (1093). Raimond de Gaillac et son frère Aimar lui donnèrent en 1094 la seigneurie de Gaillac, dans l'évêché de Rodez, Nizier Armand, l'année suivante, lui concéda deux mas dans la vallée de Dourquies, Pierre Bouchet et Guillaume, le mas de Romes à Soulages pour le prix de 75 sous (1096). En 1097, l'abbé Bérenger et son monastère reçoivent : de Bernard de Rigaud, toute sa seigneurie; de Bernard, évêque de Lodève, de ses archidiacres Pierre et Richard et des autres chanoines de Saint-Genès, l'église de Saint-Martin de l'Adisse; de Pierre Raimond de Montpeyroux et de son cousin-germain maternel Guillaume faisant profession monastique, la même église située au-dessous du château de Montpeyroux; de Bérenger, fils de Pierre de Gignac, partant pour la Palestine, la part qu'il avait sur la même église; ainsi firent Pons Dagon et ses frères Bertrand et Guillaume; de Géraud de Vissec son alleu; de Richarde, un alleu à la Fraissinède; d'Arsinde, le mas de Garrigues dans le comté de Nîmes; de Raimond de Nant, ses droits usagers en divers lieux; de Dieudé Petit, une taverne dans lé hameau du Soulier; de Pierre-Guillaume de la Lauze, la moitié de l'église de Saint-Caprasy. L'année 1098 vit Pierre Bonafos se donner lui-même en se faisant moine, et tout ce qu'il pouvait prétendre sur la même église de Saint-Caprasy; Rostaing de Guiraud de Popian, donna une terre sise dans l'évêché de Béziers, Pons Chache un fief à Saint-Pargoire, Richard Signoret, son fils comme moine avec le village d'Olmet; Laugier, évêque de Viviers, l'église de Saint-Hilaire de Lesperon, en présence de Raimond Guigues de Caylus consentant; Bernard, évêque d'Agde, l'église de Saint-Martin de Caux; Florent et Etienne de Darnils, le mas de Cabanes. Bien d'autres actes de libéralité et même de munificence viennent enrichir notre abbaye du temps de l'abbé Bérenger; mais les années en sont incertaines; ils ont pour auteurs les chanoines de Nîmes, Arnaud, évêque de Béziers, Pons, évêque de Rodez, et d'autres. Enfin en 1099, Raimond-Guillem de Montpeyroux paya à l'abbé Bérenger la terre de l'Adisse qu'il avait usurpée, et lui en donna une autre en 1099. Cet abbé mourut le 3 novembre de cette dernière année.

Sur son tombeau supporté par quatre colonnettes étaient gravés ces deux vers :

Idibus octonis obiit pater iste novembris
Abba Berengarius, vir bonus atque pius.

19. — GUILLAUME Ier, abbé en 1100, ne siége guère qu'un an. Au mois de juin 1100, il acquiert de Pierre Bérenger, au prix de 300 sous melgoriens la moitié de toute la paroisse de Caux, et dans le mois suivant, Bérenger-Guillaume, Pierre-Guillaume et d'autres ayants droit, lui cèdent la même église avec toutes ses appartenances. La même année, Hermengarde et ses fils lui abandonnent la moitié du mas de Redostat, pour le soulagement de l'âme de Raimond Bérenger, frère de cette dame, et pour la délivrance de Guillaume-Bérenger, un autre de ses frères, retenu en captivité. Entassons dans une seule phrase d'autres nombreuses acquisitions faites par l'abbaye de Gellone sous cet abbatiat : Raimond et Gaucelin des Deux-Vierges lui donnent le mas d'Arabre dans l'évêché de Béziers; Pons de Raimond, un mas à Lavagnes; Eustorgie de Montarnaud, veuve de Raimond de Marou, une part de son alleu dans le comté de Substantion; Bernard, vicomte de Béziers, sur le point d'entreprendre le voyage de la Terre-Sainte, l'église de Saint-Pons dans l'évêché d'Agde; Pons Bernard de Lèques, la dîme de la vallée de Brunant; Raimond Riculfe de Roujan le quart de la dîme de Saint-Martin de Caux pour la dot de son fils offert au Seigneur dans l'abbaye; Bérenger et Bernard, fils de Pons de Montpeyroux, l'église de l'Adisse; Pons, fils de Pierre, le fief qu'il tenait de l'abbé dans la vallée de Gellone; Guillaume-Raimond du Pin, un mas sur la paroisse de Saint-Barthélemi d'Aubagne; Raimond de Guillaume, l'église de Saint-Martin de Londres; Pierre-Guillaume de Paratges, la seigneurie de Vilelle, etc. Guillaume Ier demeura abbé au plus tard jusqu'à la fin de l'an 1101.

20. — HUGUES Ier, le vendredi 21 novembre 1102, sous le règne de Philippe, reçoit de Bertrand Ricard du village d'Arboras, des biens situés dans le territoire de Valady. La même année, Adélaïde de la Vérune, et son fils Frédol, transmettent au monastère de Gellone, et à l'abbé Hugues, la propriété d'une vigne située au comté de Substantion. En 1103, Lombarde ou Juivane offre à Saint-Guillem, dans les mains de l'abbé Hugues

son fils Frotard, le mas d'Avesne, et quelques rentes à percevoir sur le village de Saint-Caprasy.

21. — Pierre II prend la crosse en 1106, et sous son abbatiat les largesses de quelques seigneurs enrichirent encore le monastère. Le 21 avril de cette année, Pons-Bernard de Lèques lui céda divers biens. Par acte du 13 avril 1107, Guillaume de Raimond lui donna l'église de Saint-Jean de Murviel, Bernard de Montpeyroux la moitié du mas d'Arnet, et Raimond-Rostaing de Guiraud de Popian lui confirma l'aumône accordée par son père le 16 février précédent. En 1108, Raimond de Cabrières lui fit don d'un champ dans la paroisse de Saint-Pargoire. L'an d'après, Pierre Raimond de Montpeyroux lui céda l'église de Saint-Martin de ce lieu, et Raimond de Guillem de Montpeyroux offrit à l'abbé de Gellone, pour serviteur, Hugues, fils de Martin Arnulfe. En 1110, Pons de Puéchabon et ses frères, lui donnèrent ce qu'ils pouvaient prétendre sur l'église de Saint-Martin de Montpeyroux; Raimond Miron d'Auge, lui céda deux mas; Richelde, épouse de Pierre Giraud de Puylacher, le mas de Quintillargues, et Richard de Ramelin, des vignes dans la paroisse de Saint-Martin de Mauric. La même année encore, Pierre Oliba remit à l'abbaye un fief qu'il tenait de notre abbé Pierre, en la paroisse de Saint-Pargoire, et Ramelin Raimond de Moinas, en revêtant l'habit monacal dans le monastère, lui donne toute la dîme à laquelle il avait droit sur le territoire de Saint-Etienne. Gautier, évêque de Maguelone, confirme à l'abbé Pierre et au monastère de Saint-Guillem l'église de Saint-Martin de Londres, que Godefroi lui avait précédemment cédée; et en octobre 1111, Raimond, évêque d'Uzès, lui donna aussi l'église de Saint-Martin de Caux, qu'Ameil, un de ses prédécesseurs, avait donnée à l'église de Saint-Théodorit. Pons de Madières lui donna un mas dans la paroisse de Saint-Amand de Pouzols, et Raimond son frère lui en octroya un autre en présence de Raimond de Pradines (1112). Pierre et Dieudonné de Nébian lui donnent en 1113 le mas de Lavagne. L'année suisante, Bernard, fils de Pons Raimond de Montpeyroux lui céda l'église de Saint-Martin de l'Adisse, Socarde, fille de Pons Bernard de Lèques, et Richin de Vaillan, son mari, lui abandonnent des terres que Pons de Bernard tenait de la main de l'abbé, et Guillaume de Frédol de Saint-Martin lui cède toute la dîme seigneuriale de Valles. Pierre acquit en 1115, au prix de 40 sous, tout ce que Bertrand d'Eléazar de Fozières possédait à Sorbs, et

cette même année, Béliarde, femme de Raimond-Giraud de Fontès lui céda, pour 60 sous melgoriens, la moitié du mas de Vesins. Béliarde et Pons de Raimond de Puéchabon offrent au monastère Pierre, fils d'Amic d'Avène, et Raimond Colomb; enfin Pierre Hubert lui céda toute la dîme de la paroisse Saint-Pierre de Marou. En 1116, Guillaume Aiguillon se donna lui-même à notre abbé avec quelques domaines, Raimond Richard de Fozières se défit en sa faveur de tous ses biens, Bertrand d'Usclas lui donna un alleu à Moulières, et Pierre de Cornus lui vendit pour 40 sous melgoriens la dîme de la paroisse Notre-Dame. Cette même année aussi, Rostaing d'Almerade consentit à ce que son fils Raimond prît l'habit religieux, et le dota de deux mas. Le cartulaire constate qu'en 1117, Austorge de Popian donna à l'abbé Pierre un alleu à Cassagnes, Bernard fils de Maffre de Cabrières le mas de Vesins, et Pierre Guilbert de Croissel la dîme de ce lieu. L'année suivante ou en 1119, Ermengaud Guillaume et son fils Raimond, ainsi que Bernard de Raimond, fils de Bernard de Raimond de Castelnau, lui abandonnèrent toute l'église de Saint-Martin de Caux, et Guiraud, fils de Guillaume de Girard de Cabrières, un mas à Vesins. Le 30 avril 1119, Gaucelin de Bérenger lui céda pour huit sous melgoriens une maison sise à Valles, et Bérenger de Pierre toute la dîme de la paroisse Saint-Martin. En 1120, Auger, abbé de Saint-Sauveur, se dessaisit en faveur de l'abbé Pierre, avec le consentement de l'évêque de Lodève et toute la communauté de Gellone, et pour le prix de 120 sous, du pouvoir qu'il avait sur Benoît de Ferrussac et toute sa famille. Nous voyons enfin notre abbé recevoir encore en 1120, de Raimond de Casalis de Planters, un mas sis au territoire d'Olmet; depuis lors il n'est plus question de lui.

22. — Guillaume II, successeur de Pierre II, en 1122, fit écrire et enluminer le second livre du Cartulaire de Saint-Guillem. La même année, il acquit de Guillaume de Pierre, un plant d'oliviers, pour le prix de 30 sous; Raimond-Guillaume de Montpeyroux lui donna des vignes et le tiers d'un champ; Raimond de Cournon, tout ce qu'il possédait à Gremian, au temps de Gautier, évêque de Maguelone; Rixinde de Pegairolles, certains biens terriens; Florence de Popian, épouse de Raimond Léotard de l'Etang, un mas à Saint-Jean de Murviel, dans l'évêché de Substantion. Encore en 1122, Guillaume Assalit de Brissac, lui prêta serment pour un fief qu'il tenait du monastère de Gellone. L'année suivante vit Pons de Raimond céder

à l'abbé Guillaume, pour 60 sous, un alleu situé sur la paroisse de Saint-Martin de l'Adisse, puis Ademar, évêque de Rodez, et ses frères Othon-Guillaume et Othon de Gremian lui donnent, le premier, l'église de Saint-Saturnin de Creissel, et les autres, ce qu'ils possèdent de la seigneurie de la paroisse de Saint-Pierre de Fontmars, moyennant 100 sous. L'an 1124 est marqué par les actes suivants : le pape Calixte II, accorde à l'abbé Guillaume des lettres de protection apostolique; Armand lui vend la seigneurie de la châtellenie de Verdun pour 300 sous, et Pierre d'Aspiran, les biens qu'il a à Lèques, pour 90 sous. En 1126, Pierre de Guibert lui cède aussi quelque bien. En 1127, Guillaume, évêque de Béziers, du consentement de Raimond Gaucelin, son archidiacre, et de l'avis de dix autres chanoines de sa cathédrale, dispose en faveur du monastère de l'église de Saint-Vincent de Popian, dont l'abbé reçoit aussitôt les clés des mains de l'archidiacre; à cet exemple, Humbert de Géraud, évêque d'Albi, du consentement de son archidiacre Raimond, donne à Saint-Guillem, les églises de Saint-Pierre de Magrin et de Saint-Sauveur d'Avisac, en présence de Hugues, abbé de Castres; vers le même temps, l'abbé Guillaume acquiert de Richard de Mèze, moyennant 50 sous, des droits seigneuriaux sur le territoire de Fontmars, et de Bérenger de Montarnaud, pour le prix de 35 sous, toute la dîme sur le territoire de Valles. En 1128, Pierre Guillaume d'Arboras vendit à notre abbé, pour 56 sous et demi, tout ce qu'il avait à Lèques. Guillaume céda, l'année suivante, à Almerade Bernard et à Guillaume du Verger, le fief que leur père tenait des précédents abbés, sous condition d'un hommage annuel. En 1130, Guillemette, fille d'Adélaïde de Sainte-Eulalie, donna au monastère, pour pouvoir y être ensevelie, des droits seigneuriaux qu'elle avait sur la paroisse de Saint-Martin de l'Adisse; Bermond, évêque de Béziers, de l'avis de ses archidiacres, Raimond de Montrond et Raimond de Murviel, donna de nouveau, à Saint-Guillem, l'église de Saint-Vincent de Popian. En 1133, le comte Bérenger de Raimond vend à notre abbé, pour 200 sous melgoriens, une maison située au village d'Amilhac. La même année, Odilon de Guérin donne à l'abbé Guillaume ses possessions à Valbelle, Raimond d'Anduze lui vend le mas de Bougette, pour 300 sous melgoriens; et Pierre de Cambous lui cède la seigneurie de Cambous, au prix de 50 sous melgoriens.

En 1134, Raimond Bérenger de Saint-Saturnin, reçoit l'hos-

pitalité à Gellone, et fait don à ce monastère de quelques terres sises à Arboras, en même temps que Ermengaud des Deux-Vierges lui offre tout ce qu'il possède aux mas de Tude et de Tudette. Guillaume II vécut au delà de cette année, sans qu'on puisse préciser la date de sa mort; mais on sait qu'il administra prudemment et selon les prescriptions de la règle, la maison dont il avait le soin.

23. — RAIMOND Ier D'ERMENGAUD acquit, dit-on, les droits de Pons d'Agonès sur le moulin de l'Estrée, en 1137; on dit aussi, qu'il fit transférer, l'année suivante, le corps de saint Guillem, par les mains de Hugues, évêque d'Albi, et de Raimond, abbé de Nant, sous le pontificat d'Innocent II, pendant qu'Arnaud était archevêque de Narbonne, et Pierre, évêque de Lodève; mais ces assertions ont été ajoutées après coup au journal du monastère. En 1140, Bérangère se démit de ses prétentions sur le village de Frouzet, en faveur de l'abbé Raimond, qui lui-même donne quelques biens à l'abbé Didier et aux moines de Silvanès. En 1141, Ermengaud des Deux-Vierges, oncle de notre abbé, donne à son neveu 20,000 sous melgoriens, lui confirme la donation des mas de Tude et de Tudette, et fait élection de sépulture à Saint-Guillem le Désert. Enfin, Raimond achète en 1143, de Guillaume et d'Etienne, tous deux fils de Pons du Poujol Asmalon, le moulin de Frouzet. Il mourut le 3 avril.

24. — HUGUES II, achète en 1145, de Pierre d'Henri, et pour le prix de 80 sous melgoriens, la moitié de la dîme du mas de la Vaissière. Par des lettres, dont l'authenticité n'est pas douteuse, et datées de l'an 1146, le pape Eugène III confirme à l'abbaye tous les biens et droits qu'elle a acquis précédemment, et, ratifiant la sentence du pape Alexandre II, déclare les moines de Gellone indépendants de ceux d'Aniane et ne relevant que du Siége apostolique.

25. — RAIMOND II, que des titres de Silvanès nomment RAIMOND D'ERMENGAUD, est peut-être le même personnage que l'abbé Raimond Ier, lequel aurait siégé à deux reprises. Quoi qu'il en soit, il gouvernait à Saint-Guillem en 1151, année, où sur les prières du souverain Pontife Eugène III, il fit don à Guiraud, abbé de Silvanès, de tout ce qu'il possédait dans le territoire de Soubès. La même année, notre Raimond reçut d'Aldebert, évêque de Nîmes, agissant de l'aveu de son archidiacre Raimond, de Pierre, prévôt, et des autres membres de son chapitre, l'église de Bers, avec la faculté d'y établir un prêtre; au même

temps, Guillaume de Pignan, en présence de Raimond, évêque de Maguelone, lui paya ses droits sur le mas de Florence. L'année suivante, l'église de Saint-Vincent de Popian, donnée à Saint-Guillem, par Guillaume de Servian et Bermond de Levezou, successivement évêques de Béziers, lui fut confirmée par Guillaume, qui occupait alors le même siége. Encore en 1152, Pierre de Raimond transige au sujet du territoire de Caux avec notre abbé qui, l'année suivante, en présence de deux évêques Pierre, l'un de Rodez et l'autre de Lodève, confère à Bernard de Pagar, commandeur des hospitaliers de Jérusalem, l'alleu tout entier de Vaissière et bon nombre d'autres biens. En 1153, un jugement arbitral, prononcé par Aldebert, évêque de Nîmes, en présence de Riculfe ou Raoul, abbé de Saint-Sauveur de Lodève, mit fin à une contestation qui divisait l'abbé de Gellone et l'évêque de Lodève, Pierre de Raimond. En 1154, Pierre, évêque de Rodez, donna ou confirma, autant que de besoin, à notre abbé, les églises de Creissel, tandis que Hugues, comte de Rouergue, lui donnait tout ce qu'il possédait au même lieu, par un acte, que signèrent comme témoins, les évêques de Rodez et de Lodève et l'abbé de Nant. En même temps, pareille donation était faite, en présence de l'évêque et du comte de Rouergue, par Pierre de Jourdan. C'est probablement en cette année 1154, que Raimond II passa dans l'autre vie.

26. — Richard d'Arboras, mentionné abbé de Gellone dès 1154, dans une ancienne charte du monastère de Nonenque. En 1156, il transige avec Adémar, évêque d'Agde, au sujet de l'église de Saint-Martin de Caux, et achète de Raimond de la Roque, des terres situées à Londres. Deux ans après, Gaucelin de Montpeyroux, jugeant entre l'abbé de Saint-Guillem et Géraud de Bérard, adjuge au premier la bailie du château de Verdun; la même année, nous voyons le même abbé témoin à une charte d'Hugues du Pouget, pour l'abbaye de Valmagne.

En 1161, Richard confirme tous ses droits seigneuriaux à Dieudonné Rigaud et à son épouse, sous cette clause qu'après leur mort, ils feront retour au monastère, qu'à leurs derniers moments, l'abbé de Saint-Guillem leur donnera l'habit de l'ordre et leur accordera ensuite la sépulture. On le trouve encore confirmant la donation faite au monastère de Silvanès par son prédécesseur Raimond Ier d'Ermengaud. La même année, Raimond de Saint-Pons lui fait abandon d'un alleu sur la paroisse de Saint-Pierre de Papiran. En 1162, par un diplôme royal,

Louis VII, exauçant la supplique de notre abbé, confirme toutes les possessions du monastère de Gellone; bientôt a lieu un fait moins important, mais d'où ressort un enseignement historique : Bérenger de Marou se donne à Richard pour prendre l'habit monastique lorsqu'il plaira à ce dernier; il y avait donc des moines ayant promis l'obéissance à la règle et demeurant dans le monde en habit séculier. En cette année, 1162, Jean, évêque de Maguelone, et Gaucelin, évêque de Lodève, ayant, par leur entremise, amené un accord amiable entre Bertrand-Guillaume et Raimond de Cantobre, prieur de Saint-Martin de Londres, l'abbé Richard y donna son approbation à Aniane, en présence de Raimond-Guillaume, abbé de ce lieu. L'année suivante, un différend survint entre le même abbé de Gellone et Géraud de Géraud, mais Bernard, abbé de Joncels, y mit fin. Vers ce temps, Richard ratifia des conventions intervenues entre Matfred, prieur de Creissel, Raimond-Pierre d'Amilhac, Pierre de Caunes et les habitants de Garrigues. Sur sa demande, le 25 octobre 1162, indiction X, Alexandre III confirma de nouveau au monastère de Gellone ses possessions et ses biens. La même année, Aldiarde offrit à Richard, pour en faire un moine, son fils Richard, en même temps que le fief de Roquemengarde, près de Saint-Pons de Mauchiens.

L'abbé Richard reçut encore de Guillaume d'Auzamas le quart du mas des Plans. En 1165, il ratifia la sentence portée par le concile de Lombers contre les hérétiques appelés *Bonshommes*. En 1167, il fit de nouvelles acquisitions, recevant en alleu, de Raimond de Peire, le château de ce nom dans l'évêché de Gap; de Hugues Payen, qui prenait l'habit monacal, le mas de Soulagets; de Guillette, épouse de Guillaume Payen, laquelle embrassait la vie religieuse du consentement de son mari, d'autres biens situés à Soulagets. Deux ans après, il résigna sa dignité, mais vécut encore longtemps; car, en 1180, nous trouvons Richard d'Arboras, ancien abbé de Saint-Guillem le Désert, témoin d'un acte d'accord entre l'évêque de Béziers et les moines de Joncels.

27. — BERNARD Ier, fils de Guillaume de Mèze, chevalier, fut offert à Dieu par son père en 1124, pour vivre dans l'état monastique à Gellone, et apporta en dot des biens considérables. Devenu abbé en 1170, il admit à faire profession un fils de Guillaume Aldegaire, Bernard, qui abandonna à l'abbaye tout ce qui lui revenait sur les moulins de Planchénault, près de Boisseron.

La même année, dame Vierne de Brissac et son fils Pons lui rendirent hommage, en reconnaissant cent sous à l'abbé *élu* et *consacré*. En 1171, du conseil de toute sa communauté, il remet à dame Marie, veuve de Dieudonné Rigaud, la part des droits seigneuriaux que feu son époux avait léguée au monastère : acte passé en présence des cardinaux Hyacinthe Orsini et Raimond d'Arènes, de Bernard, évêque de Béziers, de Pons, archevêque de Narbonne, et de Guillaume, abbé de Saint-Thibéry. En 1174, ayant reçu en don de Guillaume Bonafos la seigneurie de Brenas, il céda, pour sa vie durant, à Pierre de Fontmars, l'église de Saint-Pierre du même lieu. Quoiqu'il fût certainement très-riche en immeubles, le monastère de Gellone avait alors des dettes, comme on peut le conclure des deux faits suivants. En 1175, son abbé Bernard engage pour 40 sous à Pierre de Bernard tout ce qui peut lui provenir depuis le Rieutort jusqu'à l'Hérault; et, la même année, il céda pour dix ans à l'abbaye de Valmagne, en paiement de 4,000 sous que sa maison lui devait, tout le droit appartenant à celle-ci dans le terroir de Saint-Martin de Caux.

28. — Raimond III de Cantobre, d'abord prieur de Saint-Martin de Londres, est abbé de Saint-Guillem le Désert en 1189, comme il appert d'un acte par lequel Guillaume de Cabrière fait de nombreuses cessions au prieuré de Cornus. Il résigna cette année-là ou la suivante, mais vécut au moins jusqu'en 1196, année où nous le voyons approuver l'élection de Hugues de Fozières.

29. — Ebles, abbé en 1190 ; à cette date, il est témoin d'une donation de quelques églises au monastère de Nonenque par Raimond, évêque de Lodève (Arch. de Nonenque).

30. — Hugues III de Fozières, issu d'une noble famille, traita en 1196, année de son élection, avec Ermesinde Roux. L'année suivante, il abandonna à Pierre, abbé, et aux moines de Valmagne, l'église de Saint-Pierre de Fontmars grevée de quelques rentes. Le 17 juin 1199, grâce à l'intervention d'Aimeri de Clermont, il traita avec Raimond de Saint-Maurice touchant une redevance en blé, et la même année, il donna à Guillaume de Florac, en acapit et à charge de rente, certaines terres, pour le prix de 40 sous melgoriens.

31. — Pierre III de Raimond, en 1204, acheta des biens pour 100 sous melgoriens d'une dame nommée Bonne, et confirma à l'abbaye de Valmagne l'église de Saint-Pierre de Fontmars.

L'année suivante, il reçut l'hommage de B. de Montpeyroux, et acquit au prix de 200 sous melgoriens de dame Sibille, veuve de Bernard de l'Orme, le quart du moulin du mas de l'Hôpital. Il eut ensuite avec Raimond de Saint-Maurice une contestation que terminèrent deux arbitres : B. de la Coste, archidiacre de Rodez, et Guillaume Au..... En juin de l'année suivante, il reçut l'hommage des deux cousins Pierre-Raimond et Raimond-Bernard de Montpeyroux. En 1207, il confirme à B. Payen le fief dont son père avait joui sur la paroisse de Saint-Félix et d'autres lieux. La même année, Bernard Raimond de Marou déclara tenir de Pierre un fief que sa mère, avant de mourir avait légué au monastère, et, le même jour, Bertrand de Marou vendit à notre abbé, moyennant 30 sous, tout ce qu'il possédait sur les paroisses de Saint-Geniez et de Saint-Jean de Fos. L'année suivante, l'abbé Pierre donna en commende à Hugues de Saint-Drézéry l'église de ce lieu. Deux ans après, en 1210, il reçoit les hommages de Pons de Valhauquès, d'Aldebert de Gignac, de dame Pétronille et de son fils Pierre de Gourgas. Il paraît encore dans deux circonstances : en 1210, il est témoin dans une charte de Bertrand, évêque de Cavaillon ; au mois d'août 1211, Raimond d'Arènes et Pierre de Vallan lui paient les dîmes de Saint-Jean de Fos. Le Nécrologe de Saint-Guillem le mentionne ainsi : *Le 5 des ides d'octobre, trépassa le seigneur Pierre de Raimond, abbé de Saint-Guillem.* Comme l'année de cette mort n'est marquée nulle part, rien ne réfute l'opinion de ceux qui font siéger cet abbé jusqu'en 1228, et, par conséquent, suppriment le suivant.

32. — Pierre IV de Layssac. Nous ne prenons parti ni pour ni contre les auteurs, suivant lesquels cet abbé est un personnage différent du précédent, auquel il succéda en 1212. Nous en tenant aux faits constants, nous dirons qu'en cette année, un abbé de Saint-Guillem, du nom de Pierre, fit terminer par l'arbitrage de Bernard, alors abbé de Valmagne, un procès pendant entre le monastère de Gellone et les frères Guillaume, et Ricard de Fozières. En 1213, il acheta du bien pour le prix de 350 sous melgoriens à Jourdan de Conas ; reçut de Gaucelin-Bérenger l'albergue de deux chevaliers dans le mas de Combes, et afferma à Guillaume d'Austorge et à sa postérité le mas de Roquet. Quatre ans après, en 1217, Guillaume et Jean de la Barre, lui firent don du mas de Sarpallède, et Jean d'Ambeuil, d'une partie d'un mas à Gaillac. La même année, il transige avec Bérenger de

Pons, sous l'arbitrage de Guillaume, abbé de Nant, et traite avec Guillaume, abbé de Valmagne, touchant Fontmars. En 1218, il reçoit l'hommage de Guillemette, fille de Raimond d'Arènes, et en 1219, acquiert tous les alleux de Guillaume de Gérard de Saint-Privat. Dix ans après, il cessa de siéger, dans des circonstances imparfaitement connues. Voici à ce propos une bulle de Grégoire IX, donnée à Pérouse le 26 juillet 1228. « Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre cher fils le cardinal de Saint-Ange, légat du Saint-Siége, salut et bénédiction apostolique. Notre cher fils, le moine Pierre Seguier, nous a lu et montré une pétition faite en son nom et au nom de quelques autres moines de Saint-Guillem le Désert, et où il exposait que : Pierre, autrefois abbé de ce monastère, en ayant quitté le gouvernement sans la permission du pontife romain, Guillaume, moine de Marseille, a été mis en sa place par l'autorité laïque, ce dont notre prédécesseur Honoré de bonne mémoire, se trouvant vivement irrité, il ordonna à nos vénérables frères, les évêques d'Agde et d'Uzès, et à notre cher fils, l'archidiacre d'Agde, de réintégrer ledit abbé Pierre dans sa charge. Pierre fut donc rétabli un moment à la tête de la communauté; mais les mandants ne purent entièrement accomplir leur mission, parce que l'intrus Guillaume gardait en sa possession les châteaux et tous les biens du monastère dont il s'était emparé par violence, parce que les moines refusaient obéissance, et les vassaux, fidélité à l'abbé légitime. Celui-ci fut donc forcé de se retirer sur l'heure, avant toute délibération capitulaire; alors le susdit Guillaume, qui est de la race des persécuteurs de l'Eglise, qui est dans les liens de l'excommunication, que son abbé ne réclame ni ne congédie, qui n'est que dans les ordres mineurs, qui est coupable de nombreux crimes publics, et qui n'a pas encore été admis à la profession monastique, fut de nouveau le même jour établi dans le monastère, par l'autorité séculière. Il osa même, dans sa damnable présomption, aspirer au sous-diaconat, sans avoir été absous. Tout cela étant parvenu à nos oreilles, nous nommâmes Conrad, évêque de Porto, pour entendre les dires, tant de l'intrus que du procureur des moines plaignants. On discuta quelque temps en sa présence; puis on reconnut que ledit procureur n'avait pas un mandat suffisant; on ne put donc continuer; et l'affaire restant pendante, l'intrus est retourné au susdit monastère, où il a ajouté et ajoute encore de plus grands crimes aux premiers; tellement que ce monastère qui jusqu'à

présent avait fleuri, sous le rapport spirituel et temporel, est tombé en un état si misérable, que si le Siége apostolique ne vient à son secours, il ne pourra se relever. Les moines dans leur désolation, ont appelé de ces choses au Siége apostolique; ce que voyant, cet intrus a regardé leur appel comme nul, et, quoique n'ayant sur eux aucun pouvoir, il a lancé contre eux une sentence d'excommunication. Si toutes ces choses sont vraies, le scandale en doit finir le plus tôt possible; c'est pourquoi nous donnons à votre discrétion, la mission de vous enquérir de cette affaire, et après en avoir pris pleine et entière connaissance, agir selon qu'il sera juste, en éloignant définitivement l'intrus, en faisant élire canoniquement un administrateur du monastère; nous vous accordons la faculté de corriger et de réformer ce qui sera défectueux dans cette maison, et de réduire tout contradicteur au devoir, au moyen des censures ecclésiastique, nonobstant appel. Mais, comme en attendant que la procédure soit terminée, les moines, à qui leur règle interdit la propriété, peuvent ne pas avoir de quoi se sustenter, vous leur donnerez sur les biens du monastère, une juste et convenable provision, jusqu'au moment de la contestation. Donné à Pérouse le 7 des calendes d'août, l'an II de notre pontificat. » Au reçu et en exécution de cette lettre pontificale, le cardinal Romain de Saint-Ange, écrivit la suivante : « Au vénérable père en Jésus-Christ, par la grâce de Dieu, évêque de Maguelone, et au bien-aimé en Jésus-Christ Bernard, archidiacre de Nîmes, et maître B. de Saint-Brès, chanoine et succenteur de l'Eglise de Narbonne, Romain, par la même faveur divine cardinal-diacre de Saint-Ange et légat du Siége apostolique, salut dans le Seigneur. Nous avons reçu de Notre Seigneur pape, une lettre ainsi conçue : Grégoire, etc. Ainsi autorisé, nous vous autorisons à notre tour, et nous vous mandons de fournir audit Pierre Seguier et à d'autres moines de ce monastère, de quoi pourvoir à leurs dépenses modérées, tant que durera la poursuite de cette affaire, et ce aux dépens du même monastère. En outre, vous rendant sur les lieux, vous informerez comme nous l'aurions fait sur la vérité de ce que renferme le rescrit; le résultat de votre enquête nous sera fidèlement adressé muni de vos sceaux, afin que sûrement instruit par vous, nous puissions procéder au fond et en la forme selon les règles du droit : il vous appartient de réduire les contradicteurs et récalcitrants au moyen des censures ecclésiastiques. Que si l'un de vous ne peut vaquer à cette mis-

sion, vous, père évêque, avec un des deux autres, la remplirez néanmoins. Donné à Paris, le 16 des cal. de novembre, an 1228. » Nous allons voir que, malgré ce déploiement d'autorité, Pierre de Layssac ne put l'emporter sur son compétiteur.

33. — Guillaume III de Roquefeuil, novice au monastère de Saint-Victor de Marseille, n'étant revêtu d'aucun ordre sacré, par la seule influence de sa famille, voulut succéder à Pierre. Très-probablement ses intrigues avaient obligé celui-ci à abdiquer. Les moines, ou du moins un grand nombre d'entre eux, ne voulurent pas reconnaître un supérieur ainsi venu, et remontrèrent dans leur appel au Siége de Rome l'énormité des crimes de l'intrus. Alors Guillaume s'empara de tous les biens du monastère, après quoi il traita cruellement ceux qu'il appelait des rebelles, les privant de tout revenu et les frappant d'anathème. Bref, tout se passa comme il avait été rapporté au pape Grégoire. Guillaume se rendit à Rome pour plaider lui-même sa cause; puis le procès étant suspendu, revint à Saint-Guillem, où Pierre, ne put prendre qu'un semblant de possession, et d'où il se retira dans l'impossibilité de se maintenir en face de la violence. Les moines opposants députèrent de nouveau à Rome un d'entre eux, Pierre Seguier. Nous ignorons les phases suivantes de cette affaire; mais il n'est pas douteux qu'à tort ou à raison, la cause de Guillaume triompha. En 1230, il achète de Bernard Alafred, moyennant 8 livres melgoriennes, quelques terres situées sur la paroisse Saint-Marcel d'Adeillan. Le 17 août 1234, Guillaume de Roquefeuil, abbé de Gellone, reçoit les hommages d'Antoine, recteur de l'église de Saint-Martin de Montpeyroux. En 1236, il est présent au serment de fidélité prêté par Jacques, roi d'Aragon, à Jean, évêque de Maguelone. Raimond Rostaing de Popian le 31 mai 1236, Bernard Pierre de Montoulieu, au mois de septembre 1237; et Pons de Poujols, en 1238, lui rendirent également hommage. En 1239, il traita avec Raimond de Saint-Martial, chambrier du monastère : quatre ans après, et le 5 juin, il reçoit encore l'hommage d'Ermesinde, veuve d'Aldebert de Pegairolles, et de son fils Guillaume. Au même temps, il livre en *acapit* à Jean Plantier la moitié du mas de Grimaudens sur la paroisse de Saint-Martin de Castries, et fait quelques règlements touchant la pitance et les aumônes revenant à ses religieux. En 1244, Martin de Carteyral lui jure fidélité. En 1245, il transige avec Bertrand d'Auriac, abbé de Valmagne, sur certains points litigieux qui concernent l'église et les dîmes de Saint-

Pierre de Fontmars. Le 29 janvier 1247, Raimond-Bernard de Montpeyroux et son épouse Galbores lui reconnaissent le mas de Pleaux. Enfin, le 20 avril 1248, cet abbé Guillaume afferma aux frères Pierre et Pons de Claret le mas de la Boissière. Il mourut le 7 avril 1249, d'après le Nécrologe. N'oublions pas de dire que sa pierre tumulaire dans le cloître porte les armes des Roquefeuil; ce qui semblerait prouver que le défunt était bien ce moine de Marseille que les moines de Gellone détestèrent tout d'abord à cause de ses crimes.

34. — Guillaume IV des Deux-Vierges, moine d'Aniane, élu et confirmé abbé de Saint-Guillem, donne en acapit, le 28 avril 1249, à B. J. et à P. de la Salle le mas de la Verune, et le 25 janvier suivant, reçoit l'hommage de Bertrand de Soubès. En 1250, le 30 mai, il pourvut aux nécessités des frères infirmes; six jours après, il visita le monastère de Saint-Pierre de Sauve, et, la même année, fit un accord avec Bertrand d'Auriac, abbé de Valmagne, touchant Fontmars. Trois ans après, de concert avec Raimond de Valhauquès, évêque de Béziers, il ratifia tout ce que Guillaume Lombard, recteur de Saint-Amans de Pouzols, et Raimond de Saint-Martial, prieur de Saint-Vincent de Popian, avaient décidé au sujet des dîmes et des limites respectives de ces deux églises. Le 16 mars 1256, il acheta quelques biens de Geoffroi, seigneur de Faugères. On le voit ensuite témoin de la satisfaction faite au monastère d'Aniane par les syndics de la communauté de Gignac et du jugement porté contre eux le 11 juillet 1257 par le susdit évêque de Béziers. Trois ans plus tard, en collaboration avec Raimond, abbé de Saint-Thibéry, et avec d'autres abbés, il fait de sages et utiles règlements pour le monastère d'Aniane. Le 23 mars 1261, il admet à participer aux prières et aux suffrages de son abbaye, le roi de Navarre, comte de Champagne, et sa famille, et le prie en retour de recommander lui-même et son couvent au pape ainsi qu'à ses amis. La même année, il reçoit l'hommage de Jean Jourdan. Le 7 juillet 1263, il approuve un compromis passé entre Pierre de Conques, prieur de Saint-Martin de Montpeyroux, et un prêtre nommé Jean, touchant la chapelle de Sainte-Marie de Carrigues. L'année suivante, le 29 mai 1264, il promulgua, pour la discipline régulière de sa maison, des statuts que le pape Clément IV approuva à Pérouse, le 3 décembre suivant. Il s'éleva ensuite entre cet abbé d'une part, et Pons, évêque de Béziers, et son archidiacre Raimond d'autre part, une

contestation touchant les dîmes de l'église de Murviel; un arbitrage qu'il accepta formellement y mit fin en 1266. Par ordre du pape Clément IV, Bernard de Montmirat, abbé de Montmajour, mit notre Guillaume en possession de Saint-Saturnin, au diocèse de Nîmes (3e année du pontificat de ce pape). Le 18 mars 1268, Guillaume fait quelques acquisitions de Bernard d'Aixe, chevalier; la même année, il approuve une convention signée entre le recteur de Saint-Sauveur de Larzac, et Bérenger de Roquelongue, chevalier. En 1270, le 19 avril, il donne à bail quelques mas; le 14 juin 1272, il approuve une vente faite à un tisserand nommé Guillaume. Dans le chapitre conventuel qu'il tint le 30 mai 1276, il fit statuer que l'argent des moines défunts, qui n'aurait pas été consigné à la sacristie, serait employé aux besoins du monastère; mais dans le chapitre général tenu le 29 mai 1280, il fit revivre l'ancien usage d'après lequel tous les ans, chaque prieur résignait ses bénéfices entre les mains de l'abbé, réglant toutefois que cette résignation n'aurait lieu que du vœu de l'abbé et de ses successeurs. La même année, il s'excuse de ne pouvoir assister à un concile provincial auquel il avait été invité. La même année encore, Paul de Mandagot, chevalier, lui reconnaît la moitié du territoire dénommé *los Cros de Mandagost*, et lui céda sa juridiction de quelque sorte qu'elle fût sur Montpeyroux. Le 4 janvier 1282, des arbitres choisis par Bérenger, évêque de Lodève, par notre Guillaume, abbé de Saint-Guillem, et par le seigneur de Montpeyroux, déterminèrent les limites entre les possessions de l'abbaye de Gellone et Saint-Jean de Fos. Deux ans après, le même évêque et le même abbé remirent le soin de résoudre une autre question de juridiction à Raimond Véret, sacristain de Lodève, à Guillaume de Saint-Jean, prieur du val Pompignan, et à Jacques de Bernis, jurisconsulte; ceux-ci ayant vu les lieux, et ouï les raisons de part et d'autre, décidèrent en faveur de Gellone (V. leur sentence dans Plantavit, p. 228 et suiv.). En 1286, Guillaume IV reconnaît avoir reçu de Guillaume de Roquelongue, prieur de Saint-Martin de Montpeyroux, 22 livres melgoriennes pour une taille faite à la suite d'une composition entre Bérenger, ancien évêque de Lodève, et lui-même. Enfin, au nom de cet abbé, le sacristain Pierre de Bonneval achète à Guillaume, fils de Pierre de Montdardier, chevalier, l'entière juridiction sur le mas de Renauden. Des auteurs placent la mort de Guillaume des Deux-Vierges en l'année 1284, et admettent deux abbés succes-

sifs du même nom depuis Guillaume de Roquefeuil. Le Nécrologe du monastère, sous le 3 des nones d'avril, établit très-bien qu'il n'y en eut qu'un qui mourut le 3 avril 1289.

35. — GUILLAUME V DE MOSTUEJOULS, né au village du même nom, situé près de Saint-Romain du Tarn, dans le diocèse de Rodez, sortait d'une famille remarquable par sa noblesse et par son illustration. On croit qu'il fut élevé à l'abbatiat de Saint-Guillem en 1289; du moins, en cette année, le 26 avril, reçoit-il les hommages de plusieurs vassaux, d'après les registres de l'abbaye. Le 21 juin 1290, il assigne au clerc Pons de Maurel une portion de pain et de vin pour en jouir en bénéfice sa vie durant. Le 12 septembre 1291, il fit, par acte particulier, une gratification à frère Jean de Roquefeuil, prieur de Londres. Dans les actes du concile de Béziers, le 29 octobre 1299, il est fait mention de G., abbé de Saint-Guillem le Désert. On le rencontre encore en 1301 dans une circonstance importante; c'est lorsqu'il coupe les cheveux à Raimond de Mostuejouls, fils de son frère, prenant l'habit monastique. On sait que ce Raimond devint ensuite cardinal de l'Église romaine, et fut enseveli sous un magnifique mausolée au côté droit du maître-autel de Saint-Guillem, le 22 avril 1335. Guillaume était mort déjà en 1303; en effet, dans l'assemblée tenue à Montpellier le 25 juin de cette année, par plusieurs prélats, pour adhérer à l'appel que Philippe le Bel interjetait au concile général, on voit la signature de Guillaume de Conques, procureur de Saint-Guillem le Désert, le monastère étant vacant.

36. — BERNARD II DE BONNEVAL, docteur en décrets et prieur de Saint-Martin de Montpeyroux, n'étant encore que moine, fut absous en 1290 par un rescrit pontifical, des censures et châtiments qu'il avait encourus pour des fautes de sa jeunesse. Guillaume de Mandagot, archevêque d'Embrun, le laissa pour vicaire général dans ce diocèse, lorsque le pape Boniface VIII l'appela, en 1297, à Rome pour la rédaction du *Sexte*. Bernard habitait à Aniane, lorsque les députés du monastère de Gellone lui apportèrent l'acte de son élection. Il n'accepta pas d'abord et demanda du temps pour réfléchir, comme le prouve un écrit donné dans l'église Saint-André du même lieu le 14 juin 1303. Deux ans après son installation, il fit prendre en assemblée capitulaire une décision qui honore son goût pour les lettres : désormais, les pierres précieuses ayant appartenu aux abbés et aux moines défunts devaient devenir la propriété

de la fabrique, leurs livres entrer dans la bibliothèque du cloître et les ornements de l'abbé enrichir la sacristie; chaque année, le soin de l'armoire aux livres devait être confié à deux moines qui n'en pourraient remettre à personne sans le consentement du chapitre (29 mai 1305). Le 9 juin de l'année suivante, il fit appel à Arnaud de Saint-Marcel, prêtre-cardinal et camérier du pape, des injonctions à lui faites par Gaillard de Malemort et Guibert de la Marche, archidiacres de l'Église de Limoges. Le 12 mai 1311, il paya 60 sous la moitié du moulin de Brunant. Deux ans après, un brevet du roi Philippe donna à l'abbé de Saint-Guillem, pour toute la vallée de Gellone, la connaissance des premiers appels. Enfin, le 30 novembre 1315, cet abbé reçut par procureurs les hommages de Raimond Rosset et de Pierre Fabre. Bernard de Bonneval mourut le 8 juillet 1317 en cour romaine, après avoir institué des prières annuelles pour le repos de son âme, ainsi que le mentionne le Nécrologe. Sa pierre tombale, placée, devant l'autel de Notre-Dame du Rosaire, porte cette inscription : *Anno Incarnationis Domini, MCCCXVII, VIII id. julii obiit reverendus in Christo pater dominus Bernardus de Valle Bona S. Guillelmi abbas, qui rexit hoc monasterium XIIII annis;cujus anima requiescat in pace. Homo, qui me aspicis! Quod sum, eris; quod es, fui. Dic* Pater noster *pro anima mea. Mundi Salvator, animæ sis ejus amator.* « L'an de l'Incarnation du Seigneur 1317, et le 8 juillet, mourut le Révérend Père en Christ Bernard de Bonneval, abbé de Saint-Guillem, qui gouverna ce monastère pendant 14 ans. Que son âme repose en paix. Homme, qui me regardes, tu seras ce que je suis ; j'ai été ce que tu es. Récite un *Notre Père* pour mon âme. Sauveur du monde, montrez-vous l'ami de son âme. » Sa crosse abbatiale se voit au musée archéologique de Montpellier.

37. — Raimond IV de Serignan, d'abord moine de Gellone, devient prieur de Gourdaignes, au diocèse d'Uzès, par la volonté expresse du pape Jean XXII. En 1317, il avait été élu abbé de Saint-Guillem, car c'est en cette qualité qu'il s'excuse de ne pouvoir assister au concile de Béziers. Le 19 août 1320, son procureur Guillaume de Conques présenta au seigneur de la Tour, chapelain du Pape, une quittance établissant que les cens dus par son monastère à la Chambre apostolique avaient été payés jusqu'en 1298. Nous le voyons conférer deux prieurés le 28 mai 1322. Un nouveau bref de Jean XXII, du 2 avril 1324, le

transféra au siége abbatial de Saint-Gilles, sur lequel son passage est marqué par divers documents de 1326, et par une charte du 7 mai 1330. Toujours par la même volonté pontificale, il devient ensuite abbé de Psalmodi, monastère qu'il régit jusqu'en 1352, première année du règne d'Innocent VI. En 1337, il avait été délégué avec Arnaud de Lauzières, abbé de Saint-Sauveur de Lodève, par Benoît XII, pour unir le prieuré de Corconne à la mense d'Aniane.

38. — Doyen d'Uzès, issu de la noble et illustre famille des seigneurs de ce nom, fut d'abord moine de Gellone avant d'être nommé abbé de Saint-Pierre de Sauve. Une bulle donnée par Jean XXII à Avignon le 23 avril 1324, le ramena à Gellone dont il devint abbé. Au mois de novembre de la même année, il institua pour son procureur général Raimond de Monterran. Le 14 février 1328, il ajouta aux revenus et retrancha aux charges de l'office de cellerier du consentement de sa communauté. Baluze, dans son recueil des *Vies des Papes d'Avignon*, tome XI, col. 546, reproduit une lettre de B., abbé de Saint-Guillem, et des moines de Gellone, au cardinal Raimond de Mostuejouls, autrefois moine au même lieu, pour lui offrir leurs hommages et leurs prières; la date en est le 29 mai 1328. Or, à ce moment-là, Doyen siégeait à Saint-Guillem. C'est donc D. et non pas B. qu'il faut lire, c'est du reste ce qu'a fait dom Claude Estiennot qui rapporte la même lettre d'après le Cartulaire de Gellone. Cet abbé, le 28 novembre 1331, reçut l'hommage de Raimond de Minulan; le 31 mai 1332, il institue un précenteur. De son temps, le pape Benoît XII, par un bref du 7 avril, permit à Jean Albi, anachorète de Lodève, d'élever un autel dans l'oratoire qu'il avait construit au-dessous de la paroisse de Saint-Barthélemi.

Fredol de Madières jura fidélité le 14 mai 1338 à Doyen, qui, le 10 janvier 1344, confirma aux syndics de la commune de Saint-Guillem la faculté que le roi leur avait accordée de construire des ponts au lieu dit *Lo Prat*. Le 28 mai de la même année, il tint un chapitre général où furent discutés et réglés certains points litigieux entre lui et le chambrier, touchant la juridiction. Le 9 novembre 1346, il consentit à l'exécution de certaines lettres apostoliques du pape Clément. Nous savons qu'il siégea au moins jusqu'au 15 janvier 1347. Le Nécrologe ne fait pas mention de lui.

39. — Guillaume VI de Leschamel fut mis par Clément VI

à la place de Doyen. Son gouvernement fut excessivement court, car il mourut le 17 mars 1383. Sous le 16 des calendes d'avril, le Nécrologe s'exprime ainsi à son sujet : « Mort de dom Guillaume de Leschamel, autrefois abbé, pour l'âme de qui tous les prêtres doivent célébrer. Il a légué au couvent 50 florins d'or, de très-belles *Décrétales* et le *Sexte* avec les *Clémentines*. On doit dire pour lui avec solennité l'office des morts. »

40. — Raimond V, prieur de Ceireste, de l'Ordre de Saint-Benoît, nommé successeur de Guillaume VI par Clément VI, le 8 avril 1348, en vertu d'une bulle datée d'Avignon, reçut du même pape la permission d'être béni le jour de la fête de saint Jean-Baptiste, 24 juin suivant. Sur le point de se rendre à Rome pour visiter les lieux saints, il établit, le 30 avril 1350, deux vicaires généraux au temporel et au spirituel, pris parmi ses moines. Il vécut jusqu'en 1361, comme il résulte des lettres du pape Innocent VI lui donnant un successeur; mais aucun de ses actes n'est parvenu jusqu'à nous.

41. — Pierre V de Roquefeuil, d'abord prieur de Villecroze, au diocèse de Fréjus, est nommé abbé de Saint-Guillem par une bulle du pape Innocent VI, donnée à Avignon, le 10 novembre 1361. Dix ans après, le 5 décembre 1371, il approuve la donation du mas des Utes faite à son chambrier par le noble homme André Aybrand. Il meurt le 26 mars 1374 ou mieux 1375 suivant notre manière actuelle de compter. Sous le 7 des cal. d'avril, le Nécrologe s'exprime ainsi : « L'an de la Nativité de Notre Seigneur, trépassa le Révérend Père en Christ seigneur de Roquefeuil. Il a institué son obit. »

42. — Hugues IV d'Aussac, noble Languedocien, est mentionné abbé de Saint-Guillem dans les registres d'Aniane en 1378. Il est probablement cet abbé de Gellone que Guillaume d'Aigrefeuille, cardinal du titre de Saint-Etienne *au mont Cœlius*, chargea de ses affaires dans le diocèse de Cologne. Baluze donne l'acte de cette délégation dans son recueil des *Vies des Papes d'Avignon*, tom. II, col. 850. Hugues occupa jusqu'au 1er mars 1387. Le Nécrologe du monastère en fait l'éloge et cite les riches dons qu'il avait faits en mourant à l'abbaye, savoir : *Six marcs d'argent, un très-beau calice, deux burettes, une pièce d'étoffe de laine historiée, un tapis, deux mitres, des gants de soie, des ornements, une nappe de soie et des sandales de même.*

43. — Renaud, abbé de Gellone et conseiller du roi, reçoit,

le 30 avril 1388, la mission de percevoir un subside de trois francs dans les sénéchaussées de Toulouse, de Carcassonne, etc. Le 12 et le 13 septembre 1389, il reçoit l'hommage des habitants de Saint-Pargoire. En 1393, il remplit les fonctions de définiteur dans l'assemblée générale des Bénédictins des provinces d'Auch et de Narbonne. Deux ans après, le chapitre général de l'ordre, tenu le 10 mai 1395, le nomma visiteur des monastères des diocèses de Béziers, de Lodève, d'Agde et de Maguelone. Le 30 mai 1397, il déposa sur l'autel de Saint-Guillem les clés et toute juridiction, et, dans un chapitre général, défendit de nommer un capitaine, si ce n'est de son consentement et de celui du couvent. En 1401, il était absent, peut-être à Rome, et Jacques Carisine, cellerier, administrait l'abbaye en son nom. Par lui-même ou par son délégué, il pourvoyait insuffisamment à l'entretien de ses moines; c'est pourquoi ceux-ci firent choix, le 4 juillet 1407, de procureurs qui accusèrent l'abbé en cour romaine, devant le souverain Pontife : leurs griefs furent trouvés justes, et Renaud fut excommunié. Il existe en effet une sentence d'absolution portée le 10 septembre 1423, par Louis, évêque de Maguelone, délégué par François, archevêque de Narbonne; laquelle décharge Renaud de l'excommunication et des censures qu'il avait encourues pour ne pas payer à ses moines ce que justement il leur devait. Ceux-ci avaient donc obtenu satisfaction, et le 28 février 1424, ils révoquèrent les pouvoirs de leurs procureurs. Il paraît toutefois que Renaud ne revint pas à une meilleure conduite; car le pape Martin V, ayant appris que cet abbé administrait négligemment les biens de son monastère, que même il les dilapidait, ordonna à Pierre Morosini, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominica*, d'informer sur la vie de Renaud et de procéder d'office contre lui. Pierre mourut avant d'avoir accompli sa mission que le pape confia à Guillaume Fillastre, cardinal du titre de Saint-Marc : celui-ci retira pour un temps tout gouvernement à l'accusé. Alors le souverain Pontife craignant que le monastère ne souffrît de cet état de choses, institua à la prière des religieux, un économe ou administrateur de Saint-Guillem, Guillaume de Cénaret, par une bulle datée de Genezani, au diocèse de Palestrine, le 27 juillet 1426. Renaud mourut bientôt après, et Guillaume devint abbé.

44. — GUILLAUME VII DE CÉNARET appartenait à une famille dont le chef avait le titre de baron; il avait été prieur des Vans,

dans le diocèse d'Uzès, était bachelier en décrets et prêtre, c'est ce que nous apprend la bulle de Martin V, qui l'institue abbé en 1426. Il eut, avec la communauté de Saint-Jean de Fos, un différend que des arbitres choisis de part et d'autre décidèrent le 7 juin 1428. Le 30 mai de l'année suivante, il assigna au chambrier une chambre fixe. Le 2 mars 1445, il fut délégué par le chapitre provincial des bénédictins pour visiter le monastère de Saint-Pons de Tomières et le couvent de religieuses de la même ville; dans l'accomplissement de cette fonction, il se montra rigide et ferme défenseur de la stricte observance. Nous le voyons le 1er mai 1448 au nombre des quatre présidents d'un chapitre tenu à Béziers. De graves contestations s'étant ensuite élevées entre lui et le clergé de Lodève, il en donna connaissance et les soumit au souverain Pontife Calixte III qui, le 10 juillet 1455, nomma des juges pour les terminer. Guillaume mourut le 18 mars 1458. Suivant le Nécrologe, il légua beaucoup d'ornements au monastère, et cette libéralité lui valut des prières annuelles.

45. — Gérenton de Montjaux, prêtre, moine de Gellone et prieur de Popian, fut élevé à la dignité d'abbé de Saint-Guillem, par une bulle de Pie II du 6 septembre 1458. Les moines l'avaient d'abord élu et avaient demandé au pape son institution, pour laquelle il paya 130 sous à Jacques Thebaldi, cardinal du titre de Sainte-Anastasie. Nous ne connaissons que deux actes de son administration. Le 28 mai 1463, de concert avec son chapitre, il ratifia la transaction que son prédécesseur avait faite avec la communauté de Saint-Jean de Fos, et le même jour de l'année suivante, il reçut l'hommage de noble homme Bernard du Fesc.

46. — Jean Ier de Corguilleray, évêque de Lodève, obtint, en 1465, l'administration perpétuelle de Saint-Guillem. Il est, croyons-nous, le premier qui ait gouverné Gellone à ce titre. Du consentement du chapitre, le 4 janvier 1485, il donne en fief à Jean Chaudon la maison de Jourmac. Suivant la bulle de Boniface VIII, qui commence par ces mots *Cum singula*, Jean décréta et statua, de concert avec son chapitre, le 27 juillet 1488, que l'abbé de Gellone ne pourrait conférer des bénéfices qu'à ses moines; Innocent VIII, par une bulle du 8 février 1489, confirma cette convention. En 1487, il avait séparé la mense abbatiale de la mense conventuelle. Nous le voyons ensuite établir dans le monastère une manière de vivre plus rigoureuse, et enrichir la bibliothèque de quelques manuscrits, entre autres,

du Pontifical de Jean, patriarche d'Alexandrie. Il mourut en 1488, comme nous l'avons dit aux *Evêques de Lodève*, page 412 de ce volume.

47. — GUILLAUME IX BRIÇONNET, évêque de Lodève, gouverna au même titre que le précédent. Le 10 mars 1490, les moines réussirent à faire remettre entre les mains du roi tous les fruits de l'abbaye, et cet état de choses dura jusqu'à ce que Guillaume révoqua la collation du prieuré de Saint-Martin de Montpeyroux, faite à un étranger. Il siégeait encore en 1515, d'après les registres d'Aniane. En 1516 ou 1517, il résigna en faveur du suivant, en se réservant la faculté de conférer tous les bénéfices.

48. — MICHEL Ier BRIÇONNET, évêque de Nîmes, est abbé commendataire de Saint-Guillem au moins dès l'an 1517; car en cette année, il reçoit de son prédécesseur la vicairie des bénéfices dépendant de l'abbaye de Gellone. Le 27 mai de la même année, il donne en *acapit* le moulin de Lascour. En 1536, il permet de recevoir un novice à la profession monastique. Nous avons dit ailleurs qu'il passa ensuite au siége épiscopal de Lodève en 1560, et qu'il mourut en 1574, âgé de 97 ans.

49. — CLAUDE BRIÇONNET, évêque de Lodève, devient abbé commendataire de Saint-Guillem, par suite de l'abdication en sa faveur de Michel Briçonnet. Le 28 juin 1554, il transige avec ses moines au sujet des aliments quotidiens. De son temps, les moines de Gellone, pour soustraire à la fureur des hérétiques les reliques des saints, les chartes et les autres choses précieuses que possédait leur maison, en emportent une partie avec eux à Lodève, et enterrent le reste dans le cimetière de l'église Saint-Barthélemi. La tempête passée, ils rétablissent chaque objet à sa place. Claude mourut en 1576, comme nous l'avons dit dans la série des évêques.

50. — ANTOINE MARTIN, abbé commendataire de Juilly et de Saint-Guillem le Désert, institue pour son procureur, le 31 mars 1579, le frère Pierre Philippi, cellerier. Il mourut cette même année ou au commencement de la suivante.

51. — LAURENT DUPONT, abbé commendataire de Gellone, de concert avec ses moines, réunis en chapitre général, le 28 mai 1582, renouvelle et confirme à ceux-ci la faculté que leur avait donnée Claude Briçonnet, de disposer de leurs biens par testament. Le 25 mars 1592, il confère à frère Pierre Philippi le prieuré de Sainte-Marie de Garrigue, et le 5 novembre de l'année sui-

vante, à frère Etienne de Lavallette, l'office d'aumônier. Il résigna bon nombre d'années avant sa mort; car dès 1596, il avait un successeur, et le Nécrologe mentionne son trépas au 22 décembre 1612.

52. — MICHEL II DE LA ROQUE, le 6 juillet 1596, donne frère Antoine de Lavallette pour adjoint, au prieur de Saint-Pierre de Marou, et, le 28 mai 1598, du consentement du chapitre, il reçut comme confrère le prieur de Saint-Jean de Fos.

53. — SCIPION DE ROQUEFEUIL, le 3 juin 1601, institue pour son vicaire frère Etienne Philippi, cellerier, à qui, le 13 décembre 1606, il donne le prieuré de Sainte-Marie de Garrigue. Le 19 juillet 1608, il accorde au couvent la faculté de racheter le moulin de la Font, que son prédécesseur avait aliéné. Le 28 février 1610, il fit d'autres concessions à ses moines, qui s'étaient prêtés à ce que le prieuré de Marou, dépendant du monastère de Gellone, fût uni à la maison professe des Jésuites de Toulouse. Le Nécrologe le mentionne ainsi : « *Le* 3 *mai* 1611, *mourut le Révérend Père et seigneur Scipion de Roquefeuil, abbé de ce monastère.*

54. — JEAN II DE BONZI, cardinal de la sainte Eglise romaine et évêque de Béziers, eut en commende l'abbaye de Saint-Guillem en 1611. Le 22 mai 1621, il obtint du parlement de Toulouse l'autorisation d'employer en achats de meubles sacrés et en réparations au monastère, le sixième des revenus qu'avait produits l'abbaye depuis dix ans. Il mourut le 4 juillet de cette année (V. aux *Evêques de Béziers*, page 179 de ce volume).

55. — THOMAS DE BONZI succéda à son oncle Jean, et comme évêque de Béziers et comme abbé commendataire de Gellone. Le 28 juillet 1622, il chargea son vicaire général, Jacques de Catastin, chanoine de Béziers, de prendre en son nom, possession du monastère. Celui-ci sous-délégua à cet effet Charles Gourges, et la cérémonie fut accomplie le 9 août suivant. Déjà le 7 juillet de la même année, Thomas, par l'entremise du même vicaire, avait transigé avec ses moines au sujet de leurs pensions et des réparations du monastère. Au temps de cet évêque-abbé eut lieu un événement très-important : le 24 mai 1626, les moines de Saint-Guillem, décidés à rappeler dans leur maison l'ancienne discipline régulière, se réunirent en chapitre général et décidèrent d'adopter la réforme des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur. Thomas de Bonzi approuva cette résolution, le 4 décembre 1627, et mourut le 27 août 1628 (V. p. 184).

56. — (PIERRE) HENRI AUTEMAR DE VIRES, aumônier du roi, nommé abbé commendataire de Saint-Guillem, est institué par bulle pontificale du 12 février 1628, et prend possession le 15 juillet 1629. En exécution du dessein arrêté sous son prédécesseur, il traita, le 3 janvier 1632, avec dom Grégoire Tarisse, supérieur général de la Congrégation de Saint-Maur, des moyens de rétablir à Saint-Guillem la discipline primitive de l'Ordre. Le 19 décembre 1636, il reçut l'hommage de noble Bernardin de la Tude. Le 23 septembre 1644, frère Sylvestre Perreciot, religieux de la Congrégation de Saint-Maur, accompagné de quelques-uns de ses confrères, prit possession du monastère de Saint-Guillem, avec le consentement de Henri Autemar. Ce dernier, le 25 février 1655, établit pour vicaire général frère Pierre de Roquefeuil, précenteur, et vécut jusqu'au 19 juin 1675. Il fut inhumé dans le sanctuaire de l'église de Saint-Pargoire, du côté de l'épître.

57. — FRANÇOIS EUGON DE FOURCHAUD est nommé abbé commendataire de Saint-Guillem par le souverain Pontife, sur la présentation du roi Louis XIV. Le 15 août 1675, il chargea son frère Gaspard Eugon de Fourchaud de percevoir en son nom les revenus du monastère qu'il ne vit sans doute jamais. Il décéda à Paris, au mois de janvier 1682.

58. — GASPARD EUGON DE FOURCHAUD, frère du précédent, est nommé par le roi en sa place, en 1682. Il prend possession en 1685, et meurt à Saint-Pargoire, où il est enterré, le 2 juillet 1698.

59. — LOUIS DE LA TOUR DU PIN DE MONTAUBAN, de l'illustre famille dauphinoise de ce nom, docteur en théologie, chanoine et comte de Lyon, succède à Gaspard Eugon le 14 août 1698, et prend possession par le ministère du recteur d'Aspiran qu'il établit procureur et vicaire au temporel. Devenu évêque de Toulon le 15 août 1712, il fut sacré à Lisieux, le 6 novembre suivant, et mourut dans son diocèse le 12 septembre 1737 (Voir aux *Abbés d'Aniane*, t. I[er], p. 373).

60. — ANTOINE DE LASTIC. Né en 1709, dans le diocèse de Saint-Flour, et deuxième fils de François de Lastic, chevalier, seigneur, comte de Sieurac, vicomte de Murat, etc., et de Marie de la Roche-Aymon, il obtint le prieuré d'Allanche pendant qu'il faisait ses études et était vicaire général de son oncle, évêque de Tarbes, depuis archevêque de Narbonne, cardinal et archevêque de Reims, quand, par brevet du 4 avril 1738, l'ab-

baye de Saint-Guillem le Désert lui fut donnée en commende. Nommé le 14 octobre 1739, à l'évêché de Comminges, il fut sacré à Paris, le 9 octobre 1740, fut transféré le 16 novembre 1763 au siége épiscopal de Châlons-sur-Marne, et nommé en même temps abbé de Montierender en ce diocèse. Il n'eut pas le temps de prendre possession de ces bénéfices. Préconisé dans le consistoire du 19 décembre 1763, il mourut le 23 de ce même mois, à peine âgé de 54 ans.

61. — JEAN-GABRIEL DE BENOÎT DE LA PRUNARÈDE. Issu d'une noble famille du diocèse de Lodève, il était fils de Gabriel Benoît de la Prunarède, major du régiment de Noailles, et d'Isabeau de la Treille-Fozières. Il avait reçu les ordres mineurs à Paris, le 25 mai 1736, lorsqu'il fut nommé, en 1737, prieur de Saint-Robert-des-Filles, au diocèse d'Albi, devint ensuite vicaire général de Montpellier, obtint, en 1741, l'abbaye de Saint-Guillem le Désert, et mourut à l'âge de 61 ans, le 4 mai 1770.

62. — JEAN-FÉLIX-HENRI DE FUMEL, évêque de Lodève, obtint en février 1781, l'abbaye de Saint-Guillem demeurée pendant dix années aux économats (Voir page 468 de ce vol.).

SAINT-SAUVEUR DE LODÈVE.

Le monastère de Saint-Sauveur, de l'Ordre de Saint-Benoît, fut fondé dans la ville même de Lodève, à la fin du Xe siècle, par l'évêque saint Fulcran, dans le testament duquel on lit qu'il a l'intention d'établir un monastère dans le sein de la ville de Lodève, *près des autels qui y sont consacrés en l'honneur du Sauveur du monde et de sa sainte apparition, en l'honneur aussi de l'Ascension du Seigneur et de sa croix sacrée et vivifiante.* A cet effet, il lègue à ce lieu des églises et d'autres biens, à la condition *que des moines vivant en commun et y servant Dieu, prieront pour le repos de son âme.* Le testateur veut encore que Matfred, évêque de Béziers, soit le proviseur, le père, l'ordonnateur et le défenseur de ce monastère, qui devra rencontrer dans tous les chanoines de Saint-Genès de Lodève, des aides et des protecteurs. Bernard de la Guionie, dans la vie de saint Fulcran admise par les Bollandistes, raconte autrement cette fondation. Plantavit et François de Bosquet ont adopté son récit. D'après ces auteurs, saint Fulcran ne fit que transférer un monastère de Bénédictins d'un endroit peu favorable à un autre qui l'était da-

vantage, c'est-à-dire près de l'église cathédrale construite en l'honneur de la sainte croix, consacrée ensuite en l'honneur du saint Sauveur, par l'évêque Thierri, enfin relevée de ses ruines et enrichie par saint Fulcran aux dépens de son patrimoine. Mais, dans ce cas, qui avait fondé le monastère primitif? en quel lieu, à quelle époque? Ces questions demeurent sans réponse.

Presque rasée par les calvinistes au XVIe siècle, cette abbaye sortit de ses décombres et subsista jusqu'à la Révolution. Elle a donné son nom au quartier de la ville où elle était élevée. Les bâtiments en ont disparu et ont fait place à une belle maison. Son cimetière se trouve aujourd'hui converti en jardin. Le pape Urbain V, par une bulle du 1er février 1365, l'avait soumise à Saint-Victor de Marseille. Les chartes et divers autres monuments nous ont fourni la liste d'abbés qui va suivre.

Abbés.

1. — BERMOND, selon Plantavit, fut le premier abbé de Saint-Sauveur. Il siégeait, dit Bernard de la Guionie, lorsque saint Fulcran transféra le monastère de sa situation primitive hors de la ville, dans le voisinage de sa cathédrale alors presque ruinée.

2. — AGELMAR, homme prudent et lettré, était chanoine avant de prendre l'habit monacal, et c'est lui que saint Fulcran mit à la tête du monastère de Saint-Sauveur qu'il venait de transférer. En 987, avec l'abbé de Joncels, il signe au testament du saint évêque, aux derniers moments de qui il assiste en 1006.

3. — HUGUES, cité comme abbé de Saint-Sauveur en 1030, sous l'épiscopat d'Odimbel, évêque de Lodève. Les archives de Gellone le mentionnent fréquemment; ainsi, en 1033, il est témoin dans l'acte par lequel Gillette cède Cantaloup aux moines de Saint-Guillem. De son temps, un nommé Dieudonné, donne à l'autel de Saint-Sauveur deux mas, sis dans le comté de Béziers, au lieu d'Orquettes (*Orcariolas*); la charte de cette donation porte cette date : Seconde férie, 12 des cal. d'avril, sous le règne du roi Henri. Cette date, à notre avis, doit correspondre au lundi 21 mars 1037.

4. — PONS EBLES, d'abord doyen de Gellone, devient abbé de Saint-Sauveur au temps où Pierre était abbé de Gellone, et

Guillaume, abbé de Psalmodi. Il fut aussi abbé de Joncels et prieur de Sauve et mourut le 24 mars.

5. — Guillaume Ier, abbé de Saint-Sauveur, au temps où Rostaing et Bernard de Prévinquières occupaient le siége épiscopal de Lodève (d'après le Pontifical de cette Eglise), c'est-à-dire entre les années 1054 et 1078.

6. — Bérenger Ier, d'après le même recueil, gouvernait en 1078 le monastère de Lodève, du temps des évêques Bernard de Prévinquières et Dieudonné de Caylus.

7. — Augier, renonça en 1120 à ses droits seigneuriaux sur certains habitants, en faveur de l'abbaye de Gellone. Une bulle du pape Calixte II de 1123, lui confirme les biens de son monastère. En 1126, il assiste à un plaid tenu à Loupian, et où il s'agissait de restituer à saint Thibéry l'église de Bessan. Deux ans après, Bermond, évêque de Béziers, lui donna l'église du lieu de Saint-Félix. En 1129, nous le voyons présent à une assemblée d'évêques tenue à Loupian. En 1133, il est témoin d'une donation faite au monastère de Silvanès, et en 1138, de l'établissement d'un chapitre de chanoines réguliers au Mont-Cornils.

8. — Bérenger II était abbé de Saint-Sauveur en 1144. L'année suivante, Guillaume Guérin, son épouse Adélaïde et leur fils, vendirent à son abbaye tout ce qu'ils possédaient au mas de la Bastide. Le 11 décembre 1146, il est témoin au testament de Guillem, seigneur de Montpellier; il l'est également, vers l'an 1150, à un jugement rendu par Pierre Ier, évêque de Lodève. En 1151, Pierre de Madale ou de Magalas lui céda ce qu'il possédait au village d'Autignac.

9. — Raoul, en 1153, intervient en qualité d'arbitre à un accord conclu entre l'évêque de Lodève et l'abbé de Gellone touchant leurs créances respectives sur diverses églises. On n'en sait pas autre chose.

10. — Raimond Ier, que Plantavit surnomme *de Cant*, paraît comme abbé en 1164, où le pape Alexandre III, par une bulle spéciale, confirme, après les avoir énumérées, toutes les concessions faites au monastère de Lodève. En 1173, Armand d'Archimbeau se fait moine à Saint-Sauveur, du consentement de son épouse Ermessinde; Raimond lui donne l'habit et en reçoit la donation du mas de Romiguières. Un procès lui survint avec Pétronille, abbesse de Nonenque, touchant les dîmes et les prémices de Saint-Bauzile; procès auquel des arbitres mirent fin en 1177. Enfin, le 3 août 1180 (*al.* 1182), il acheta, pour le prix

de 1370 sous melgoriens, tout ce que Fredol de Pignan possédait au lieu de Peret.

11. — ADEMAR ou AIMAR, d'abord moine d'Aniane, devient ensuite abbé de Saint-Sauveur de Lodève sans perdre sa première qualité, ainsi qu'on le conclut d'une transaction passée entre les religieux d'Aniane et ceux de Saint-Ruf, acte où Ademar est mentionné au nombre des moines d'Aniane.

12. — AIMERI Ier était abbé en 1187, lorsque, du vœu d'Ademar, abbé d'Aniane, Guillaume de Valhauquès vendit à Pierre Case quelques biens situés à Poujols. Il est cité en 1185 dans une charte d'Aniane. En 1204, il reçut de Guillaume, évêque de Béziers, un fief que Pons de Lieuran tenait de ce dernier.

13. — PIERRE Ier, élu abbé de Saint-Sauveur, reconnut à Pierre, évêque de Lodève, tout ce que son monastère possédait dans le Lodévois ; en même temps il lui rendit les hommages dus en la manière accoutumée, et lui paya un *marabotin* d'or (1204). La même année, il fit un échange avec cet évêque, comme Plantavit le raconte avec détails, page 103 de sa *Chronologie*.

14. — AIMERI II. Le 6 novembre 1206, il fait un nouvel échange avec Pierre Frotier.

15. — DOMINIQUE, abbé en 1209, sous l'épiscopat de Pierre de Lodève. C'est peut-être lui qui, étant élu par les moines, fut obligé de céder la place au suivant.

16. — BOGON, nommé abbé de Saint-Sauveur par l'évêque Pierre de Lodève, fut cause d'une vive contestation entre ce prélat et les moines qui s'étaient choisi un autre abbé. Arnaud, abbé de Cîteaux et légat du Siége apostolique contre les Albigeois, délégua deux arbitres qui, en 1209, décidèrent que l'évêque était le vrai maître du monastère, et que les moines ne pouvaient rien sans son avis ; en conséquence, ceux-ci durent agréer la nomination de Bogon. On trouve cet abbé mentionné dans des documents de 1219, et c'est sans doute par suite d'une altération de nom qu'on lit *Bernard*, abbé, au lieu de Bogon, dans une charte de 1216.

17. — RAIMOND II DE SAINT-JEAN traite, en 1231, avec le sacristain de Saint-Genès, touchant les droits de visite en l'église de Saint-Martin de Combes.

18. — PIERRE II DE SEGUIER, le 10 juin 1244, cède à l'évêque de Lodève le droit de conférer l'office de notaire de son monastère, mais se réserve le droit de présenter à cet office. En

1257, pris pour arbitre par Guillaume, évêque de Lodève, et par Guillaume des Deux-Vierges, abbé de Saint-Guillem, il prononça en faveur du premier que la juridiction sur Arboras lui appartenait. Trois ans après, les cens et dîmes sur Romiguières étant devenus un motif de procès entre son monastère et celui de Saint-Pierre de Joncels, il fit les concessions nécessaires pour terminer le différend. En 1261, l'évêque Raimond et les chanoines de Saint-Genès lui accordèrent la libre faculté d'amener des eaux à Saint-Sauveur et de les en faire sortir. En 1265, il transigea avec Jourdan, abbé de Joncels. Dix ans plus tard, il fit un échange avec Agnès de Claviers, abbesse de Nonenque, donnant à celle-ci l'église de Saint-Bauzile pour en recevoir l'église de Saint-Etienne de Rougas. Il se fit représenter par un procureur au concile qui se tint à Béziers en 1280. Pierre de Seguier décéda le 6 octobre 1283, mais on ne lit que ceci dans le Nécrologe de Saint-Guillem le Désert : « Le 2 des nones d'octobre, mort de seigneur Pierre de Seguier, abbé de Lodève. »

19. — Ermengaud de Vincaires, d'abord moine de Villemagne et prieur de Rèdes, est nommé abbé de Saint-Sauveur, le 17 octobre 1283, par l'évêque Bérenger de Boussagues, conformément à la décision prise en 1209, par Arnaud, abbé de Cîteaux, et malgré l'opposition des moines. Nous ne savons du reste rien du gouvernement de cet abbé.

20. — Bernard Ier, abbé en 1294, envoya un procureur au concile de Béziers, tenu cette année-là. Il fut un des prélats, qui, dans l'assemblée de Montpellier, le 25 juillet 1303, adhérèrent à l'appel que Philippe le Bel interjetait au concile général. Le 9 décembre de la même aunée, il rendit hommage à l'évêque de Lodève.

21. — Begon, élu abbé en 1309, d'après les registres du monastère, pourrait bien être le même personnage que Bogon dont nous avons parlé précédemment, et qui siégeait en 1209 : l'altération d'un chiffre expliquerait l'erreur que nous supposons.

22. — Bernard II, transigea en 1313 avec le sacristain Aimeri. On le voit ensuite en 1315 et en 1316. En cette dernière année, il jura obéissance et respect à l'évêque diocésain.

23. — Jean Ier, en 1317, d'après les archives du monastère.

24. — Celvard, en 1320, d'après Plantavit.

25. — Bernard II eut avec Jean de la Tixeranderie, évêque de Lodève, et au sujet du bois de Marquerose, un démêlé, que des arbitres terminèrent en 1323. Trois ans plus tard, il s'excuse

de ne pouvoir assister au concile de Béziers. Nous omettons ici Déodat ou Dieudonné, que l'on dit, sans en apporter aucune preuve, avoir siégé en 1325 et années suivantes.

26. — ARNAUD DE LAUZIÈRES, abbé de Saint-Sauveur de Lodève, est élu définiteur au chapitre général des bénédictins, tenu dans le monastère de Saint-Thibéry, en 1329. Nous avons déjà dit ailleurs, qu'en 1337, le pape Benoît XII le délégua, avec Raimond, abbé de Psalmodi, et ci-devant de Saint-Guillem le Désert, pour unir le prieuré de Corconne à la chambrerie d'Aniane. En 1338, il prêta serment de foi et hommage à Bertrand du Mas, évêque de Lodève. Ensuite en 1341, il devint abbé de Saint-André d'Avignon, monastère plus connu sous le nom de *Saint-André de Villeneuve-lez-Avignon*, et qu'il gouverna jusqu'à sa mort, arrivée après l'année 1352.

27. — ETIENNE administre l'abbaye de Saint-Sauveur en 1344 et en 1348, d'après les actes pontificaux d'Avignon et les archives d'Aniane.

28. — GUILLAUME II était abbé jusqu'à la 9e année du pontificat d'Innocent VI, c'est-à-dire jusqu'à l'an 1361, d'après les notes de D. Suarez. Il mourut en cette année.

29. — PIERRE III, institué abbé par une bulle d'Innocent VI, en 1361, était alors infirmier de Saint-Sauveur de Lodève. En 1364, il promet obéissance à l'évêque Aimeri.

30. — ARNAUD, cardinal de la sainte Eglise romaine, ne fut que quelques mois abbé de Saint-Sauveur, et devint prieur de Loubens par suite d'une permutation avec Giraud de Louveau, titulaire de ce dernier bénéfice. C'est ce que nous empruntons au savant Suarez, mais en ajoutant que nous ignorons absolument ce qu'était cet Arnaud, à moins toutefois qu'il ne fût Arnaud Bernard de Montmajour, patriarche d'Alexandrie, que, d'après Frizon, Urbain V créa cardinal, et qui mourut de la peste en 1369.

31. — GUIRAUD ou GIRAUD DE LOUVEAU, prieur de Loubens, au diocèse de Pamiers, devient abbé de Lodève par suite d'un échange fait avec le cardinal Arnaud.

32. — BERNARD IV, abbé en 1379.

33. — G., mentionné en 1417, dans les archives de Saint-Sauveur.

34. — CELVARD gouvernait le monastère de Lodève en 1423; en effet, en cette année le procureur de l'évêque Michel voulut visiter l'abbaye, l'abbé Celvard contesta au visiteur certains droits que celui-ci prétendait appartenir à l'évêché; de là con-

troverse ; l'évêque eut la sagesse de leur imposer silence à tous deux (*Recueil des actes épiscopaux de Lodève*).

35. — PIERRE IV, abbé depuis 1423 jusqu'à 1430, d'après les archives du monastère.

36. — GUILLAUME III, de 1430 à 1436.

37. — PIERRE V, abbé en 1436 et en d'autres années suivantes.

38. — JEAN II DE BOSQUET (*al.* DE GASQUET), prévôt de l'Église de Carcassonne, est abbé de Saint-Sauveur de Lodève en 1464, année où il est élu abbé de Montolieu : mais il ne posséda jamais cette dernière dignité.

39. — BERTRAND DE MORILLON (Plantavit l'appelle BERNARD), occupe depuis 1470 au moins, jusqu'à 1490, où il résigna en faveur de son neveu.

40. — ANTOINE DE MORILLON, mis à la place de son oncle paternel Bertrand, en 1490, eut l'abbaye de Lodève en commende jusqu'en 1496.

41. — PIERRE VI, abbé de 1496 à 1516.

42. — JEAN III DE MORLHON, et non de MORILLON, comme le veut Plantavit, prend la crosse en 1517, et meurt le 11 mars 1520.

43. — MICHEL GAUCELIN, passe de l'office de chambrier à la dignité d'abbé, le 26 mars 1521. Il siégeait en 1522, d'après un document conservé aux archives du monastère.

44. — HENRI D'ALBON, fils de Guillaume d'Albon et de Gabrielle de Saint-Priest, avait pour frère Antoine d'Albon, abbé de l'Ile-Barbe. Lui-même était chanoine et comte de Lyon, et grand-prieur de l'Ile-Barbe, alors sécularisée. Le Laboureur nous le donne comme ayant obtenu Saint-Sauveur de Lodève en commende, vers l'an 1525. Il mourut avant le 5 janvier 1560.

45. — PIERRE VII DE PRUD'HOMME, moine du lieu, est élu abbé en 1528, et gouverne au moins jusqu'en 1561.

46. — HECTOR DE NELOVILLE ou de LIGNÉVILLE (car on trouve ces deux formes de son nom), avait Saint-Sauveur en commende dans les années 1563 et 1566.

47. — GUITARD DE RATTE, de Montpellier, conseiller au parlement de Toulouse, vicaire général de l'Eglise de Montpellier, abbé de Saint-Chinian et de Val-Richer, obtint encore le monastère de Lodève en commende, après Hector de Lignéville. Guitard, en 1597, devient évêque de Montpellier et meurt le 7 juillet 1602 (Voir tome I[er], page 230).

48. — LOUIS DE RATTE, neveu du précédent et chanoine de

Montpellier, obtient l'abbaye de Saint-Sauveur en commende après la mort de son oncle, et la conserve jusqu'en 1647.

49. — Clément de Bonzi, évêque de Béziers, abbé commendataire de Saint-Sauveur de Lodève depuis 1647, jusqu'à sa mort arrivée le 6 octobre 1659 (Voir page 186).

50. — Pierre VIII de Bonzi, neveu du précédent à qui il succède en 1659, sur le siége épiscopal de Béziers, et comme abbé commendataire d'Aniane et de Saint-Sauveur. Il résigne cette dernière abbaye en 1672, lors de sa promotion au cardinalat (Voir page 188).

51. — Valentin de Bigorre succède immédiatement au précédent en 1672, et siége jusqu'à sa mort en 1697.

52. — Jacques-Antoine Phelypeaux, évêque de Lodève et abbé de Saint-Sauveur, occupe de 1697 à sa mort en 1732 (Voir page 464).

53. — François le Noir, théologal de l'Eglise de Montpellier, est nommé abbé commendataire de Saint-Sauveur de Lodève, par brevet royal du 14 juin 1732, proclamé à Rome le 2 décembre 1733, et mis en possession le 17 du même mois.

54. — N. de Douzainville, vicaire général de Dax, nommé abbé de Saint-Sauveur de Lodève, en octobre 1779, fut le dernier abbé de Saint-Sauveur de Lodève.

GORJAN.

Au pied du mont Gorjan planté de vignes et d'oliviers auprès des murailles de Clermont-l'Hérault, sur le territoire de la paroisse rurale de Saint-Etienne, fut fondé, en 1350, un couvent de femmes. Soixante-deux ans auparavant, l'évêque de Lodève, Bérenger de Guitard, avait établi au même lieu une collégiale de quatre chapelains qui y célébraient l'office divin, lorsque Anglic ou Anglesian de Lauzières, chevalier, fils d'Arnaud, seigneur de Lauzières, obtint du pape Clément VI l'autorisation d'établir un nouveau monastère, et de Robert de la Vie, évêque de Lodève, l'église de Saint-Etienne de Gorjan, pour réaliser son pieux dessein. Dès 1347, sous l'épiscopat de Bertrand Dumas, il s'était engagé à doter cette église de revenus suffisants pour entretenir huit religieuses de l'Ordre de Saint-Benoît; mais à la condition expresse que lui-même et ses héritiers après lui auraient seuls et à perpétuité le droit d'y nommer l'abbesse. Vers le milieu du XVIe siècle, les protestants détruisirent entièrement ce couvent,

dont les pieuses habitantes s'en allèrent errant çà et là, sans demeure fixe. Deux ou trois d'entre elles cependant se retirèrent ensemble dans une maison de la ville, où elles pratiquèrent leur règle autant que le leur permettait l'absence d'un prêtre. D'autres du même ordre, mais réformées, étant venues les joindre, il leur fut donné une abbesse. Celle-ci saisit l'occasion d'établir dans ce couvent, pour ainsi dire nouveau, la réforme de la Congrégation de Saint-Maur. Elle y réussit si bien, que depuis, les religieuses ne s'écartèrent de leur règle, *pas même de l'épaisseur d'un ongle* (c'est l'expression des auteurs de la *Gallia christiana*). Au témoignage du dominicain Jean-Jacques-Percin de Montgaillard, qui écrivait en 1693, l'évêque de Lodève, François de Bosquet, répétait fréquemment : *Il n'y a pas de couvent en France où la règle soit plus dévotement observée. Etant à Rome, j'ai dit bien des fois au souverain Pontife Innocent X : Dans mon diocèse de Lodève, je suis frappé d'admiration en voyant que les moines de Saint-Guillem le Désert et les vierges de Gorjan, suivent en notre siècle la règle du saint père Benoît, aussi rigoureusement qu'on la suivait au temps où cet Ordre illustre, nouvellement établi au Mont Cassin, était dans sa ferveur primitive avant de se répandre dans l'univers entier*. La liste des abbesses que nous donnons ici est le fruit du dépouillement des archives du monastère.

Abbesses.

1. — Isabelle de Guillem, née près de Gorjan d'une famille noble, fut nommée par Anglic de Lauzières, première abbesse du couvent qu'il venait de fonder. Robert de la Vie, évêque de Lodève, approuva volontiers ce choix et donna à l'élue la bénédiction solennelle le 24 août 1350. A la cérémonie assistèrent : Arnaud de Guillem, ancien abbé de Saint-Sauveur de Lodève, et alors abbé de Saint-André de Villeneuve-lez-Avignon ; et Bérenger de Mourèze, moine de cette dernière abbaye et prieur de Roquefort, l'un et l'autre parents d'Anglic et le premier frère d'Isabelle. Tous deux firent au couvent naissant des dons considérables, en vases sacrés, ornements sacerdotaux, argent monnoyé, etc. Arnaud choisit alors même l'église de Gorjan pour le lieu de sa sépulture. Isabelle gouverna heureusement son monastère jusqu'à sa mort arrivée en 1366.

2. — Imberte de Conas, abbesse de 1366 à 1377. Julien en

fait mention dans son *Histoire chronologique des Seigneurs de Clermont*; elle avait été une des huit religieuses fondatrices.

3. — GUILLEMETTE Ire, en 1378.

4. — GUILLEMETTE II DE LAUZIÈRES, de la famille des fondateurs du couvent, avait la dignité d'abbesse en 1410.

5. — BRINDE ou BERTRANDE, en 1447.

6. — EGLINE DE VISSEC, issue de la noble famille de ce nom, gouvernait Gorjan en 1480.

7. — FÉLICIE DE GERLY, abbesse en 1493.

8. — VAURIE DE ROQUEFEUIL, de la noble maison de Roquefeuil, d'où sont sortis plusieurs évêques, est mentionnée abbesse de Gorjan dans des documents de l'an 1520. En 1524, René du Puy, évêque de Lodève, lui fit don d'une maison qu'il avait à Clermont.

9. — MARTHE DU PUY OU DEL PUECH gouvernait Gorjan en 1540. Elle eut la douleur de voir les jours mauvais qui éclairèrent le triomphe de l'hérésie de Calvin à Clermont, et par suite, la dispersion de sa communauté et la ruine de son monastère.

10. — LIETTE DE PRADINES était en 1580, abbesse de Gorjan. Par ses soins, l'abbaye se releva de ses ruines, mais ce ne put être sur l'emplacement de l'ancienne. La difficulté des temps ne permettait pas qu'une maison religieuse de femmes demeurât exposée à la campagne aux insultes et au brigandage des calvinistes, devenus à cette époque très-puissants. Le couvent fut rétabli dans l'intérieur de la ville, un peu au-dessus de la fontaine. Depuis ce temps jusqu'à la Révolution, les Bénédictines occupèrent ce nouveau local, et s'y agrandirent peu à peu, à mesure que leurs ressources assez médiocres le leur permirent.

11. — LOUISE Ire DE GRAS, religieuse dominicaine de Sainte-Praxède, fut nommée à l'abbaye de Gorjan en 1597, et la gouverna jusqu'en 1660. Elle eut à souffrir une assez dure persécution de la part du maréchal de Thémines qui la contraignit à céder la place à Françoise de Lauzières. Elle se retira dans son ancien couvent, mais ne fit pas moins tous ses efforts pour aider la nouvelle abbesse dans la réforme de Gorjan.

12. — FRANÇOISE DE LAUZIÈRES DE THÉMINES devint, en 1600, abbesse de Gorjan par le crédit du maréchal de Thémines, son parent. Dix ans après, à l'aide des PP. Sébastien Michaëlis, réformateur de l'Ordre de Saint-Dominique, et Dubelly, prieur du même Ordre à Clermont, elle entreprit avec succès la réforme

de son monastère. Le dimanche, 11 septembre 1611, une assemblée du conseil de la ville, autorisa les Pères Récollets à fonder un couvent sur les ruines de l'ancien monastère de Gorjan que leur céda Françoise de Thémines. « N'y restait, dit l'acte de donation, que bien peu de murailles sans y être rien à couvert, sinon un peu de l'église, qu'encore de tous côtés elle était ruinée et percée à jour tant à la voûte que des côtés. » Françoise mourut le 16 septembre 1631.

13. — Gabrielle de la Vergne de Tressan, fut élue le 17 septembre 1631, et gouverna le monastère jusqu'à sa mort, qui arriva le 30 juin 1672. Elle mérita les éloges de ses contemporains pour le zèle et le soin qu'elle mit à rétablir et à maintenir la discipline dans sa communauté. Ses efforts furent récompensés, et elle eut la douce consolation de voir entrer dans son couvent plusieurs jeunes filles d'une haute naissance, et qui y avaient été attirées plus par l'exemple de ses vertus que par l'injonction de leurs familles.

14. — Louise II de la Vergne de Tressan de Monteynard, sœur de Louis de la Vergne, évêque du Mans, succéda, en 1672, à sa tante, dont elle n'eut pas seulement la dignité, mais ce qui vaut mieux, les mérites et les vertus. La mort la ravit à la terre le 9 mai 1705.

15. — Catherine de Drouillet fut nommée abbesse de Gorjan par M. d'Estrées, principal héritier de la famille de Lauzières. En même temps, M. de Lauzières nommait à la même charge N... de Gaïan d'Albenas. Celle-ci prit possession, mais n'exerça jamais. Quant à Catherine, après trois ans d'abbatiat, elle s'en démit entre les mains de M. d'Estrées. Aussitôt N. de Gaïan essaya de s'installer à sa place, mais elle échoua.

16. — Anne Polinier, désignée abbesse de Gorjan par M. d'Estrées, après l'abdication de Catherine de Drouillet, en 1608, surmonta facilement la compétition de N. de Gaïan, et jouit pleinement de sa dignité.

17. — Rose de Murviel siégea jusqu'en 1758.

18. — Françoise-Elisabeth de Galifet. Née dans le Gévaudan, elle était nièce du P. Galifet, de la Compagnie de Jésus, qui lui inspira de bonne heure le goût de la vie religieuse. Elle entra dans l'abbaye de Bénédictines de Marvejols au diocèse de Mende, et s'y distingua par une piété exemplaire et par une grande fidélité à la règle. Choisie en 1758 pour succéder comme abbesse de Gorjan à Rose de Murviel, elle fut présentée à M.

de Fumel, évêque de Lodève, par Madame Pulchérie-Adélaïde-Diane-Thérèse de Castellane Saint-Juers, veuve de Henri de Lauzières, marquis de Thémines, et tutrice de son fils aîné Antoine-Paul de Lauzières-Thémines. Sa nomination éprouva quelques difficultés de la part du prélat qui pensait que le gouvernement était dans l'intention de supprimer l'abbaye de Gorjan, puisqu'une lettre de cachet du 21 novembre 1750 avait notifié à l'abbesse précédente, Rose de Murviel, la volonté du roi, de ne plus recevoir de novices. Sur le pourvoi au conseil du roi, en date du 10 mars 1759, Madame de Galifet prit cette année possession du siége abbatial.

Lorsqu'elle fut installée, la maison était en décadence, les ressources diminuaient chaque jour, et elle ne put que soutenir les derniers instants de l'existence de son abbaye. La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, alors dans la ferveur de son origine, lui fournit l'occasion de ranimer la communauté expirante. Elle fit prendre à ses sœurs le titre de *Bénédictines du Sacré-Cœur*; elle dédia un autel au Cœur de Jésus et adopta dans toute leur étendue les règles données par son pieux parent pour cette pieuse dévotion. M. de Fumel associa son zèle à celui de l'abbesse de Gorjan, et en peu de temps, la dévotion au Sacré-Cœur devint générale dans tout le diocèse. A la faveur de cette quasi-réforme, les religieuses de Gorjan se relevèrent d'une manière assez brillante. Françoise-Elisabeth de Galifet n'assista pas à l'extinction définitive de l'abbaye, car elle mourut en 1790, mais elle peut être considérée comme la dernière abbesse de Gorjan, et son nom est demeuré en vénération dans le pays.

19. — N. DE CASTELLAN, nommée en 1790, se disposait à continuer l'œuvre de Madame de Galifet et à faire de son couvent un asile de piété et de ferveur, une source féconde de charité et d'aumônes, et une maison d'éducation pour les jeunes Clermontaises, lorsque les lois révolutionnaires, qui supprimaient les ordres religieux, vinrent l'expulser avec ses filles de son établissement et fermer son monastère.

On sait que les Bénédictines de Gorjan habitèrent successivement les bâtiments dont on a fait l'hôpital actuel et ceux qui avoisinent la chapelle de Notre-Dame de Gorjan : les deux églises fondées par ces religieuses servent encore au culte, et leurs murs peuvent encore redire aux fidèles les chants pieux dont ils retentirent pendant plusieurs siècles.

FIN DU DIOCÈSE DE LODÈVE.

LA

FRANCE PONTIFICALE

(GALLIA CHRISTIANA).

DIOCÈSE DE SAINT-PONS DE TOMIÈRES.

Saint-Pons est une petite ville du Bas-Languedoc, l'une des sous-préfectures du département de l'Hérault, située dans un vallon, entourée de montagnes riches en beaux marbres. C'est à cela qu'elle doit, d'après les auteurs, son nom de Tomières, du mot grec *Tomos*, instrument de fer avec lequel on coupe, on taille, *quod in Tomeriarum territorio marmora exscinduntur*. La petite rivière du Jaur la traverse par le milieu et a sans doute contribué à créer dans le pays une manufacture de laines considérable. Tomières ou Saint-Pons est à 12 myriamètres 6 kilomètres O.-S.-O. de Montpellier. Cette ville doit tout ce qu'elle a eu de renommée et de prospérité, elle doit même son nom actuel à la célèbre abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît dont nous allons esquisser l'histoire, depuis sa fondation jusqu'à son érection en évêché par bulles du 18 février 1318.

Elle fut fondée en 936 par Raimond ou Pons Ier, comte de Toulouse, et par Garsinde, sa femme. Dans la charte de fondation que rapportent Catel, et la *Gallia christiana* d'après lui, il est dit que Raimond, comte de Toulouse, duc et marquis d'Aquitaine, et son épouse Garsinde, afin de pouvoir échapper aux flammes éternelles de l'enfer, pour le remède et le salut de leurs âmes, pour le père et la mère du fondateur, et pour le salut de tous ses parents, donnent à Dieu tout-puissant, à sainte Marie mère de Dieu, aux bienheureux apôtres Pierre et Paul, au glorieux martyr saint Pons, et par eux au monastère de Tomières, à son abbé et à ses moines, tant présents que futurs,

tout l'alleu et les droits domaniaux qu'ils ont sur le territoire de Tomières, avec l'église de Saint-Martin, plusieurs autres villages avec leurs églises, leurs dîmes, prémices, oblations, cimetières, et autres biens énumérés dans ladite charte. Cette donation fut faite au mois de novembre 936 de l'Incarnation du Seigneur, la première année du règne de Louis (d'Outre-mer). La plupart des terres ou églises concédées étaient situées dans le diocèse de Narbonne, et quelques autres dans l'Albigeois aux environs de Vielmur. Les constructions du monastère et de l'eglise de Saint-Pons avancèrent rapidement, et moins d'une année après la charte de fondation, le duc pria Aimeri, archevêque de Narbonne, ainsi que les évêques Guisand de Carcassonne, Raoul de Béziers, et Thierri de Lodève, de venir les bénir; ce qu'ils firent le 15 août 937. Ces prélats déclarèrent alors excommuniés tous ceux qui oseraient attenter quelque chose contre le monastère de Saint-Pons, que Raimond Pons soumit à l'Eglise romaine et au pape Léon VII qui la gouvernait alors, avec promesse que ce monastère leur paierait tous les cinq ans une somme de cinq sous en signe de reconnaissance. Raimond déclare enfin, par cet acte, l'abbaye de Saint-Pons libre et exempte, en sorte que ni le roi, ni aucun prince, ni aucun évêque ne puisse exercer aucune domination tant sur elle que sur ses dépendances.

On prétend que le comte Raimond Pons fit apporter de Nice à Tomières une partie considérable des ossements du saint martyr Pons; et en effet, on y célébra toujours depuis cette translation le 15 juin. Ces reliques furent dispersées avec plusieurs autres qu'on y conservait, lorsque, en 1567, l'église et l'abbaye subirent le pillage des calvinistes.

Jusqu'ici nous n'avons pas dit comment le monastère fut peuplé. Le pieux fondateur avait prié Arnoul, abbé de Saint-Géraud d'Aurillac, abbaye qui était alors dans une grande régularité, de lui donner un certain nombre de ses religieux pour établir à Saint-Pons la règle de Saint-Benoît. Cet abbé, consentant volontiers à seconder les intentions du duc, lui accorda sa demande et nomma pour premier abbé de Saint-Pons de Tomières un de ses plus chers disciples nommé Oger, qui fut solennellement investi par les évêques assemblés pour la consécration de l'église. Dans la lettre de demande à l'abbé de Saint-Géraud, Raimond dit formellement qu'il prend le nom de Pons par dévotion envers le saint martyr qui l'a illustré,

Ob cujus nomen, dit-il, *sic et ipse vocor*. Il avait enfin écrit au souverain Pontife pour lui dire, entre autres choses relatives à sa fondation : « Mais vous, ô Evêque des évêques, Léon, pape universel, et tous vos successeurs, je mets cette œuvre à vos pieds, afin que, de même que vous avez le pouvoir de lier et de délier, ainsi, je vous en prie au nom des saints Apôtres, vous soyez favorable à Saint-Pons, aux moines et à leurs bienfaiteurs, que vous les absolviez, que vous vous mettiez entre eux et leurs ennemis, que vous condamniez ces derniers, partout où ma volonté testamentaire aura été produite devant les princes. » Cette lettre fut signée par tous les évêques qui devaient bientôt se réunir en concile à Ausède, c'est-à-dire par Aimeri de Narbonne, par Guisand de Carcassonne, par Raoul de Béziers, par Thierri de Lodève, par Reinaud de Nîmes, par Dagbert d'Agde, par Wadalde d'Elne, par Pons de Maguelone, par Hugues de Toulouse, enfin par Raimond et sa femme Garsinde, et par cinq ou six abbés.

Par un diplôme accordé aux sollicitations du comte de Toulouse, et daté de Laon (des auteurs ont lu à tort *Lugdunum* au lieu de *Laudunum*), le 2 août, la 4e année de son règne, le roi Louis d'Outre-mer prit le monastère de Saint-Pons sous sa protection royale et spéciale. Bientôt, Aimeri, archevêque de Narbonne, du consentement de son chapitre, donna à la nouvelle abbaye plusieurs églises avec leurs dîmes, prémices et oblations, ensemble tout droit ecclésiastique, sauf les droits synodaux : fait en 940, au mois d'août, la quatrième année du règne de Louis. A cet acte signèrent, outre l'archevêque Aimeri et ses chanoines, les évêques de la province, et après eux, Dagbert, abbé de Sorèze, Arnoul d'Aurillac et d'autres abbés, puis le duc Pons et son épouse. Dans la même année, Raoul, évêque de Béziers, donna à Saint-Pons, à son abbé Oger et à ses moines, l'église de Sainte-Marie de Tomières et d'autres églises. Il est à remarquer ici, que ces deux actes de donation portent la même année de l'ère chrétienne 940, et le même mois d'août, tandis que le premier est daté de la troisième année du règne de Louis, et le second, de la quatrième. Il y a évidemment erreur sur l'un ou sur l'autre : mais la chose n'est pas d'une grande importance.

Ainsi favorisée à l'envi par les seigneurs et par les évêques, l'abbaye de Saint-Pons grandit rapidement en richesses et en possessions territoriales, sans que la régularité y souffrît de la

prospérité matérielle. Plusieurs évêques voulurent lui soumettre des monastères de leurs diocèses. Citons celui de Lavaur qui devint plus tard évêché; Vielmur, couvent de femmes de l'Ordre de Saint-Benoît, alors dans le diocèse d'Albi, ensuite dans celui de Castres; le monastère de Saint-Martin de Lez au diocèse de Narbonne et plus tard d'Alet; la vieille abbaye de Saint-Pierre de la Benèche, au diocèse de Toulouse, qui ne fut plus tard qu'un simple prieuré; le monastère de Montolieu, dans le diocèse de Carcassonne; le monastère de Saint-Pierre de Caunes, dans l'archevêché de Narbonne; celui de Saint-Chinian de la Corne, alors dans le diocèse de Narbonne, plus tard dans le diocèse de Saint-Pons de Tomières; le monastère de Saint-Martin de Montredon, dans le même archevêché, et plusieurs autres, énumérés dans une bulle donnée par Luce III et confirmée par une autre de Pie II, datée de Mantoue, le 22 novembre 959, la seconde année de son pontificat. Les maisons religieuses qui n'étaient pas soumises à la jeune et déjà célèbre abbaye de Saint-Pons cherchaient à s'associer aux prières de ses habitants. Nous lisons en effet, dans le Nécrologe de cette maison : *Le jour d'avant les ides de juin, office pour les frères de Fontfroide de notre société ; le 3 des calendes de juillet, office pour les frères du siége de Maguelone ; le 8 des calendes d'août pour nos frères du siége de Carcassonne* ; en retour, le Nécrologe de Carcassonne porte : *Le jour d'avant les calendes de juin nous faisons le mystère* — facimus mysterium — *pour nos frères défunts de l'église de Tomières; le 4 des nones d'août, pour nos frères de l'église de Nant; aux nones d'août, qu'on secoure un pauvre, à l'intention de nos frères du siége de Toulouse; le 3 des nones de septembre, pour nos frères du monastère de Saint-Antonin de Pamiers; le 5 des ides de septembre, pour nos frères de Sainte-Marie de Cassan; aux calendes d'octobre, pour nos frères de Saint-Cyrice; aux nones d'octobre pour nos frères de Sainte-Foi de Conques; le 8 des calendes de décembre, pour nos frères de Saint-Guillem, d'Aniane, et autres de notre société*. N'oublions pas les religieuses de Saint-Pons dont il est fréquemment fait mention dans ce Nécrologe, l'une d'entre elles surtout, Louise de la Coste, prieure, pour l'âme de qui, ainsi que pour l'âme de son père, de sa mère et de ses parents, avaient lieu un office et une procession, le 7 des calendes de septembre (26 août).

De Saint-Pons sortirent bien des personnages remarquables

pour gouverner soit des abbayes, soit des évêchés, soit des archevêchés. L'illustre monastère fut encore signalé à la postérité par Sanche, fils de Bérenger *le Courbe*, comte de Barcelone. Sanche, d'abord moine de Saint-Pons, fut ensuite prieur de Saint-Benoît de Bages, maison située près de Manrèze. En 1093, Sanche, roi d'Aragon', *enflammé par le Saint-Esprit*, offrit à notre abbaye', Ramire, son troisième fils, *avec cette dévotion et cette foi qui animaient Abraham lorsqu'il offrait son fils à Dieu :* ce sont les termes de l'acte de donation en faveur de Saint-Pons, de plusieurs droits et propriétés situés principalement dans le territoire de Huesca. Le prince vécut pendant quarante ans, dans ce monastère, et y reçut la prêtrise, puis ses frères, Pierre et Alphonse étant morts sans enfants, il fut appelé au trône par les grands du royaume. Le pape Anaclet le releva de ses vœux pour le bien de l'Aragon ; mais Ramire quitta, dès qu'il le pût, les grandeurs qui l'ennuyaient (*regni pertæsus*) et revint à la vie monacale pour le reste de ses jours. Les auteurs espagnols l'appellent indifféremment *El Rey*, *Dom Ramire*, *el Monje* ou *El Frayle*.

Abbés de Saint-Pons.

1. — OGER. Ainsi qu'il vient d'être dit, Oger, moine de Saint-Géraud d'Aurillac fut désigné par l'abbé Arnoul, pour venir, avec un certain nombre de ses frères, habiter le monastère de Saint-Pons que Raimond Pons, comte de Toulouse, venait de faire bâtir. Il en fut béni abbé, malgré lui, par les évêques réunis pour la dédicace de l'église qu'on venait d'achever, c'est-à-dire en 937. Nous avons vu qu'en 940, Aimeri, archevêque de Narbonne, et Raoul, évêque de Béziers, lui firent des donations importantes. En avril 942, le vicomte Otton lui céda plusieurs propriétés qu'il avait dans les diocèses de Rodez et d'Albi. La perte des documents a frustré l'histoire des autres faits qui concernent cet abbé. On a avancé, d'après le Nécrologe de Saint-Pons de Tomières, qu'Oger mourut le 2 octobre 940 ; mais la donation à lui faite par le vicomte Otton en 942, prouve que cette date est erronée. Une difficulté plus sérieuse se présente : le diplôme du roi Louis donné à Laon, la quatrième année de son règne, c'est-à-dire en 939 ou en 940 et au mois d'août, pour confirmer les immunités du monastère porte : *Cui (monas-*

terio) præest domnus abbas Odo una cum norma monachorum. Il y aurait donc eu à Saint-Pons, en 940, un abbé du nom de Odon. Mabillon se demande : Oger s'appelait-il aussi Odon? ou bien les copistes n'ont-ils rencontré que la lettre initiale du nom d'Oger et en ont-ils fait Odon?... A ces conjectures, les auteurs de la *Gallia christiana* en ajoutent une autre : Ne pourrait-il se faire que Oger, ordonné abbé contre son gré, se soit subrogé Odon, tout en gardant le titre abbatial, d'autant mieux qu'un Odon a signé avec cinq autres abbés une lettre de l'archevêque de Narbonne écrite en cette année, sans que, il est vrai, le nom de son monastère soit désigné?... Quoi qu'il en soit, il faut bien se garder de confondre cet Odon avec Odon, abbé de Cluny. Les deux personnages, si tant est que celui de Saint-Pons ait existé, n'ont rien eu de commun que le nom. Notons encore que le Nécrologe de Saint-Pons ne mentionne aucun abbé appelé Odon.

2. — Aimeri était abbé en 949. Estiennot l'appelle *Saucronus*, ce qui était peut-être son surnom. Sous son administration se tint à Narbonne un plaid au sujet de la moitié d'un alleu situé à Ginestas, bourg du comté de Narbonne, lequel alleu les moines de Saint-Pons de Tomières avaient acquis par don d'un certain Alphaire. Ce plaid eut lieu le jour des ides de mai (15 mai), l'an de l'Incarnation du Seigneur 955 et le premier du règne de Lothaire. Un nommé Udalgaire intenta un procès aux moines sur le même sujet; à un jour fixé les deux parties comparurent à Narbonne devant l'archevêque Aimeri et devant la vicomtesse Richilde. Les moines sommés de produire l'acte et les témoins de la donation, firent intervenir les aumôniers d'Alphaire défunt, qui déposèrent de sa validité. Après cela, Udalgaire, par crainte de Dieu et par amour pour Saint-Pons, se désista de ses prétentions et déclara qu'il n'inquiéterait plus les moines là-dessus, *ni maintenant ni désormais, ni légalement, ni en justice ni autrement.*

L'abbé Aimeri vivait encore en 971, si l'on en croyait l'histoire de Saint-Pons; mais il faut en rabattre, ainsi qu'on le verra ci-après. Son anniversaire est noté dans le Nécrologe au 13 juin, jour où l'on faisait l'office pour le repos de son âme.

3. — Geoffroi. Cet abbé est connu par la donation qu'il fit à l'archevêque de Narbonne Aimeri en 969, d'après les archives capitulaires de l'église métropolitaine. Le Nécrologe au 20 juillet s'exprime ainsi sur son compte : *Le 13 des calendes d'août, mort*

de dom Geoffroi (Gaufridus), *de son vivant abbé de cette église.* C'est à ce jour qu'on célébrait l'office pour lui.

4. — ARNOUL siégeait en janvier 972. Le Nécrologe constate sa mort sous la date du 9 ou 10 avril.

5.— HUGUES. Un abbé de ce nom souscrivit avec Frotaire, évêque d'Albi, à une charte d'une donation faite par Garsinde, veuve de Raimond Pons, au monastère de Tomières, sous le règne de Lothaire. C'était l'abbé de Saint-Pons. Son anniversaire est noté dans le Nécrologe au 9 mai.

6. — RAIMOND, abbé de Saint-Pons est mentionné comme témoin en 987, dans la charte par laquelle, à la prière d'Ameil, évêque d'Albi, Pons, comte d'Albi, érige en église le bourg de Vioux en Albigeois, y appelle des clercs avec Benoît pour abbé.

7. — ADHÉMAR. L'abbé Adhémar est nommé dans le testament de Roger, comte de Carcassonne, en 1002 et non pas en 1062, comme le dit Catel.

8. — JURAND ne nous est connu que par l'histoire de Saint-Pons. Il gouverna le monastère depuis le mois d'octobre 1025 jusqu'à sa mort, arrivée le 17 janvier 1043. Son anniversaire était fixé à ce jour.

9. — GARNIER succéda à Jurand en janvier 1043, et vécut jusqu'au 13 ou 14 mars 1060.

10. — FROTARD est cité comme abbé de Saint-Pons au commencement de 1061. En cette année, la comtesse Raingarde avec sa fille Ermengarde, son gendre Raimond et sa sœur Adélaïde, transmettent au monastère de Tomières, et à son abbé Frotard et à ses moines, l'alleu de Thou (*Tonneum*). La charte de cette cession est du 3 janvier; elle fut faite en présence de Frotaire, évêque de Nîmes, de Guillaume, abbé de Caunes, et d'autres témoins. Ainsi le rapporte Mabillon dans ses *Annales*, tom. IV, p. 616. En 1066, Frotard fut témoin, avec plusieurs évêques et abbés, de la collation de l'abbaye de Saint-Gilles, faite à saint Hugues, abbé de Cluny et à ses moines, par la comtesse Almode et par son fils Raimond, comte de Rodez, de Narbonne et de Nîmes. En 1068, il assista au concile de Toulouse dans lequel il s'agit de rendre à l'évêque de Lectoure une église qui avait été jadis siége épiscopal, et que les moines de Saint-Sever avaient transformée en monastère. La même année, il prit part aux travaux du concile de Girone. Le 16 janvier 1070, Bernard, comte de Bésalu, donna à l'abbé Frotard et à l'abbaye de

Saint-Pons, le monastère de Saint-Martin de Lez, en propre, libre et franc alleu, s'engageant à ne pouvoir lui-même retirer sa donation. « Que si, est-il dit dans la charte, lui, comte, ou toute autre personne de l'un ou l'autre sexe, veut retirer ou prendre quelque chose des biens et droits cédés, qu'il le rende au double et soit traité comme sacrilége. »

Le 7 septembre 1071, Frotard est mentionné comme présent à une transaction passée entre Guillaume, comte de Toulouse, et Raimond, comte de Barcelone et de Carcassonne. Le 25 janvier de l'année suivante, la 4e du règne de Philippe Ier, Bernard de Raimond céda à notre abbé son alleu de Saint-Julien de Vinassan, le château de Montmirat et d'autres biens énumérés dans l'acte de cession. En 1073, Frotard reçut d'un certain Aucher et de sa femme Etiennette, un alleu situé au lieu de la Cour, dans le comté de Narbonne. En 1077 ou environ, Roger, comte de Foix, donna à notre abbé, par une charte que les Bénédictins ont insérée aux Preuves de la *Gallia christiana*, tome VI, colonne 80, l'église paroissiale de Saint-Pierre, de Saint-Jean et de Saint-Saturnin, située dans un faubourg de Foix. Cette église avait été autrefois abbatiale, et le bienheureux abbé Arnier y avait été enseveli. En cette année et le 18 juin, nous lisons que Frotard fut adjoint à Amat, évêque d'Oléron, envoyé en Espagne par le pape Grégoire VII, dans l'intérêt des droits pontificaux et de la discipline ecclésiastique en cette contrée. Il montra dans cette ambassade tant de qualités excellentes, et mérita si bien de l'Eglise romaine, que le même souverain Pontife, en une lettre adressée aux Espagnols, et datée de Carpineto, le 4 des calendes de juillet, indiction XVe, l'appelle *homme vénérable, d'une foi et d'une pureté de mœurs éprouvées*. Il est aussi qualifié de *très-illustre*, par Pons-Gaubert et par Emma, son épouse, dans la charte où ils donnent à Dieu, à Saint-Pons et à l'abbé Frotard, la moitié d'une église, nommée la Chapelle, et sise près le cours d'eau de Lauzat (1078). La même année, il souscrivit à l'acte d'une donation faite au couvent de Saint-Etienne de Banyuls, par Bernard, comte de Bésalu et par son épouse Ermengarde.

L'année d'après, il fut de nouveau député en Espagne, par Grégoire VII, pour réconcilier entre eux les fils de Raimond-Bérenger, comte de Barcelone. Vers ce temps encore, de concert avec Matfred, évêque de Béziers, avec Guitard Loup et autres nobles personnages, il jugea une contestation qui divisait Etienne, abbé de Conques, et Bermond, évêque d'Agde; ce dernier

prétendait à d'injustes droits seigneuriaux sur le fief de Saint-Sauveur et Sainte-Foi, à Palais, près d'Agde. Guillaume, comte de Toulouse, de Carcassonne et d'Albi, fit des générosités à l'abbé Frotard et à l'abbaye de Saint-Pons, dans une charte du 16 juin 1080; acte dans lequel Anne, épouse du comte Pons, son père, et Almode, sa mère, sont nommés comme prenant part à la donation. Le 26 février 1082, Pierre, comte de Melgueil, Almode, son épouse, et leurs enfants, lui donnent l'église de Saint-Martin de Balaruc. Raimond, vicomte de Narbonne, imita ces exemples de munificence, et, par une lettre du mois de septembre suivant, céda en pur don, à Frotard, tout ce qu'il possédait sur le territoire de Bisont, à l'endroit qu'on appela depuis *La Bastide Rouairoux*. L'année suivante, indiction V[e], et le 23 juillet, nous le voyons mentionné comme témoin dans une charte, par laquelle Guillaume, comte de Toulouse, rétablit dans leur église les chanoines réguliers de Saint-Saturnin, qui en avaient été expulsés. Raimond, comte de Rodez, de Narbonne et de Nîmes, garantit en 1085 à notre abbé toutes les possessions de son abbaye, situées sur les divers diocèses de sa juridiction, et s'engagea à prendre désormais la défense des moines de Saint-Pons. La même année, le 27 avril, Frotard souscrivit à une charte où Pierre, comte de Melgueil, donne à l'Eglise romaine le comté de Substantion, que plus tard il reçut du Saint-Siége en fief avec l'évêché de Maguelone. Le 1[er] juillet 1089, notre abbé obtient un privilége du pape Urbain II. L'année suivante il est témoin d'un accord entre le comte de Toulouse et le comte de Narbonne.

C'est de son temps que Sanche, roi d'Aragon, offrit à Dieu son fils Ramire dans le monastère de Saint-Pons, pour qu'il y prît l'habit monacal (3 mai 1093). Plusieurs des disciples de Frotard furent appelés de l'obscurité du cloître aux hautes fonctions cléricales. Ainsi le moine Pierre, français de nation, malgré la résistance que lui inspirait l'humilité, alla occuper le siége épiscopal de Pampelune; Bérenger, fils d'Aimeri IV, vicomte de Narbonne, et de Mathilde, avait aussi été moine de Saint-Pons avant d'être fait abbé de la Grasse, vers 1115; Pons, fils de Pierre, comte de Melgueil, fut d'abord profès dans notre abbaye, avant d'entrer à Cluny, dont il devint abbé en 1109.

Le pape Urbain II écrivit à Frotard une lettre où il le blâme d'avoir usurpé des églises soumises à la juridiction de l'archevêque de Narbonne, de recevoir des personnes excommuniées

par ce prélat et par d'autres, et enfin d'avoir entrepris de placer un évêque sur le siége de Jacca, sans l'aveu du même métropolitain. Vers le même temps, l'évêque de Barcelone se plaignit aussi de ce que Frotard lui avait enlevé des monastères : alors le pape enjoignit à notre abbé d'aimer et de respecter l'archevêque de Narbonne comme étant son supérieur et son père spirituel, lui annonçant qu'il commet son légat Reinier pour terminer toutes ces affaires par une sentence à laquelle l'abbé devra se soumettre sans pouvoir en appeler au Siége apostolique. Nous ignorons quelles furent cette sentence et l'issue de ces différends.

En 1095, Frotard approuva et signa la constitution rédigée par ordre d'Urbain II dans le concile de Plaisance, pour le monastère de Saint-Gilles. Il soutint énergiquement la cause d'Isarn, évêque de Toulouse, contre son clergé; sa prudence et sa dextérité dans ce conflit délicat, firent triompher le droit du prélat (1096). En cette même année, le 1er avril, il reçut en don de Rigaud Die et de son épouse, le village de Burgs, situé sur la paroisse de Saint-Amand. En cette année encore, il acquit par échange la chapellenie de Zuda dans la ville de Huesca et la donna à Simon, abbé de Mont-Aragon de l'Ordre de Saint-Augustin : ainsi le rapporte Aynsa. Catel a recueilli la copie d'un acte du mois d'août 1098, duquel il résulte que Isarn, évêque de Toulouse, donna à notre Frotard, pour être restaurée, l'église de Lavaur fondée, dit-on, jadis par saint Alain, et alors presque ruinée. Depuis ce temps, cette église demeura prieuré de Saint-Pons jusqu'au moment où l'une et l'autre furent érigées en évêché par le pape Jean XXII. La même année, une contestation s'éleva entre notre abbé et l'évêque de Jacca, au sujet de la ville même de Jacca, que les rois d'Aragon avaient concédée à l'abbaye de Saint-Pons; le 1er décembre suivant, par un jugement de Pierre, roi d'Aragon, de Pierre, évêque de Huesca, et de l'archevêque de Tarragone, il fut décidé que l'évêque de Jacca transporterait ailleurs son siége épiscopal. Vers cette époque enfin, l'évêque de Huesca, donna à Frotard l'église de Saint-Pierre le Vieux, où fut établi un couvent peuplé de nos moines. Le grand et illustre abbé avait, durant son administration, rétabli la discipline régulière, dans un grand nombre de monastères d'Espagne et d'Aquitaine. Il mourut, plein de jours le 20 août 1099, d'après trois Nécrologes : le Nécrologe de Saint-Pons, celui de Grandselve et celui de Saint-Gilles. On prétend que ce dernier était conservé, jusque dans ces derniers temps dans la

bibliothèque des Frères-Prêcheurs de Chambéry. Avant le pillage de l'abbaye de Saint-Pons par les calvinistes, on voyait la statue en marbre blanc de l'abbé Frotard sur son tombeau, à gauche du maître-autel. Il avait siégé 45 ans ou environ. On célébrait sa mémoire par un service général le 20 août.

11. — PIERRE Ier, successeur de Frotard, siégeait en 1100, comme il résulte d'un acte du mardi 21 août, par lequel Bernard, vicomte de Minervois, offre au monastère de Saint-Pons son fils aîné Raimond, pour y prendre l'habit dans l'année, en même temps qu'il donne comme dot de son fils à l'abbé Pierre les terres de Cesseras, d'Arguzac, de Montaudarié, etc., sises dans le Minervois. L'année suivante 1101, et le 19 mars, Bertrand, archevêque de Narbonne, lui remet, pour être restaurée et ordonnée, l'abbaye de Saint-Chinian. Sur les prières de Bérenger, moine de Saint-Pons, et de son père Aimeri, vicomte de Narbonne, le même archevêque, le 7 février de la même année, donna à notre abbé, du consentement de son chapitre, plusieurs églises de son archidiocèse. Le vicomte Aimeri ne voulut pas se borner à servir les intérêts de l'abbaye par sa haute influence; il contribua personnellement à l'enrichir, non-seulement en lui confirmant toutes ses possessions sur ses terres, mais encore en y ajoutant un alleu situé sur la paroisse de Saint-Saturnin de Bizanet : le tout du consentement de Mahaude, son épouse, et de ses enfants, pour le repos de l'âme de son père Bernard, de son aïeul Bérenger et de son oncle paternel Pierre Bérenger, et pour son fils Amauri qu'il avait offert à l'abbé Pierre pour en recevoir l'habit de profès. Cette donation est datée de l'an 1103 de l'Incarnation du Seigneur, et du 3 des cal. de mai, férie cinquième; mais il y faut lire férie quatrième, car en cette année, le 29 avril était un mercredi. Les signataires de cet acte furent, outre le vicomte Aimeri, Mahaude, son épouse, et leurs enfants, Bertrand, archevêque de Narbonne, Bernard, vicomte de Minervois, avec son fils Pierre, et d'autres.

En ce temps aussi Adelgaire, évêque d'Albi, donna à l'abbé Pierre et aux moines de Saint-Pons l'église de Saint-Remèze de Lautrec, *pour y vaquer au service divin*, avec cette condition que sur les revenus provenant à cette église des oblations des fidèles, le moine et le chapelain qui la desserviraient, paieraient, chaque année, lors du synode de Pâques, cinq sous à l'évêque d'Albi. Mabillon place cette concession vers l'an 1045, mais il se trompe certainement; car Adelgaire ne fut évêque

d'Albi que sur la fin du onzième siècle, et son successeur immédiat, Arnaud de Cessenon, le 20 mai 1103, donna à notre monastère, en retenant un cens annuel, et du consentement de son chapitre, l'église de Lacaune; donation qui fut confirmée en 1118 par Bernard Athon, vicomte de Béziers et d'autres lieux, en présence d'Arnaud, évêque de Carcassonne, et de Benoît, son archidiacre. Mahaude, vicomtesse de Narbonne, avec ses enfants fit, le 27 novembre 1121, abandon de tous ses droits sur cette église, en faveur de notre abbé et de ses moines. Nous avions omis de constater que le pape Pascal II, se trouvant à Troyes en Champagne où il présidait un concile, donna, le 23 juin 1107, une bulle par laquelle il confirme tous droits et possessions de l'abbaye de Saint-Pons, et que, la même année, ce pontife écrivit à notre abbé et à l'abbé d'Alet pour leur défendre d'admettre en leur communion les personnes excommuniées par Richard, archevêque de Narbonne, avant qu'elles n'eussent été absoutes.

Notre Pierre assista à Toulouse, au concile où se réunirent les archevêques, évêques et abbés de la Gothie, de la Gascogne, de l'Espagne et de la Bretagne, convoqués par le pape Calixte II, le 8 juin 1119. Au mois de novembre 1124, une certaine Anne, qui n'est pas autrement connue, de concert avec son mari Hugues et leurs fils Raimond et Pierre, fit abandon à notre abbé de tout ce qu'elle pouvait prétendre sur l'église de Lacaune et ses appartenances. Enfin, en 1129, l'abbé Pierre écrivit une procuration, et mourut le 28 mars 1130, d'après un très-ancien Nécrologe qui se trouve à la bibliothèque impériale. L'histoire de Saint-Pons indique son décès au 27 de ce mois.

12. — Aimeri II n'est point mentionné dans l'histoire de Saint-Pons; mais on le trouve en des actes de 1138 et de 1143. En cette dernière année, Udalgaire, vicomte de Fenouillèdes, fils de la vicomtesse Mantellisse, et sa femme Ponce, offrent à cet abbé leur fils Gerbert pour qu'il en reçoive l'habit monacal.

13. — Pierre II est connu pour la confirmation que lui fit vers 1145, un certain Maffre de Combres, fils de la dame Anne dont il est parlé ci-dessus, du don de l'église de Lacaune, et ce, en présence de l'abbé de Saint-Victorien; son anniversaire est noté au 13 août.

14. — Bérenger Ier est mentionné au mois de novembre 1146, sous le pontificat d'Eugène III, dans l'histoire de Saint-Pons. Selon toute probabilité, c'est pendant qu'il tenait la crosse ab-

batiale que se rallumèrent les querelles entre l'Eglise de Narbonne, d'un côté, et les abbayes de Tomières et de la Grasse d'autre part. Les abbés de ces monastères, sans consulter l'archevêque, instituaient des recteurs dans les églises qui leur étaient soumises; bien plus, ils admettaient à la participation des choses saintes, les personnes que ce prélat avait excommuniées. Le souverain Pontife interdit sévèrement aux deux abbés de persévérer dans ces errements, et leur ordonna d'exécuter le décret d'Urbain II, son prédécesseur, en vertu duquel les recteurs à instituer en charge d'âmes devaient se présenter à l'archevêque pour être par lui examinés, faute de quoi l'autorité apostolique les frappait d'excommunication. Bérenger, si l'on en croit l'ouvrage cité, vivait encore en novembre 1159; mais dans ce cas, il avait abdiqué plusieurs années auparavant, comme il est prouvé ci-après.

Le Nécrologe mentionne sa mort au 13 des calendes de décembre, qui est le 19 novembre, et non pas le 20 comme l'a dit l'auteur de l'*Histoire de Saint-Pons*. Le Nécrologe du prieuré de Cassan, sans doute par erreur d'un copiste, a indiqué son décès au 20 décembre.

15. — RAIMOND Ier DE DOURGNE fut élu le 12 août 1151, 14e année du règne de Louis VII, et souscrivit en 1158 à une exemption accordée au monastère de Saint-Eugène de Vioux, par Raimond, comte de Toulouse (d'après les archives de l'archevêché d'Albi). On le trouve la même année avec Guillaume, abbé de Saint-Chinian, dans une ancienne charte de Silvanès. En cette année encore, Sicard, vicomte de Lautrec, lui offre son fils pour moine et en même temps lui donne le mas de Barthe. En 1161, Raimond assista au concile de Toulouse, assemblée composée de cent Pères, tant évêques qu'abbés, et des rois de France et d'Angleterre. Alexandre III y fut reconnu pape légitime et Victor déclaré antipape. L'année d'après, notre abbé se trouve au concile de Montpellier que tint le même Alexandre III : Victor y fut retranché de la communion des fidèles, puis l'archevêque de Narbonne, Pons d'Arse, reçut l'onction épiscopale des mains mêmes du pontife. Le 15 août 1163, il donna, du consentement de ses moines, un alleu sis dans le territoire de Margnès, au monastère de Silvanès. Deux ans plus tard, c'est-à-dire en 1165, nous le voyons au concile assemblé à Lombers, dans le diocèse d'Albi, contre les hérétiques qui se nommaient *Bonshommes*, et il signa la sentence qui les con-

damnait (d'après le registre de l'Inquisition). Au mois de juillet 1170, il fut témoin de l'accord intervenu entre Isarn de Dourgne et ses frères Pierre et Begon d'un côté, et le neveu de notre abbé de l'autre; lui-même transige l'année suivante avec le chapitre de Sainte-Cécile d'Albi. En 1171 et le 4 janvier, par l'arbitrage de Pons, archevêque de Narbonne, de Bernard, évêque de Béziers, et de Guillaume, évêque d'Albi, fut terminée une contestation entre Roger, vicomte de Béziers, et l'abbé Raimond. L'abbé se plaignait de ce que Roger avait détruit et pillé son monastère durant la guerre, et de ce qu'il en avait exigé l'énorme somme de trente mille sous melgoriens. Le vicomte se plaignait de son côté de ce que l'abbé avait fait construire le château de la Salvetat au voisinage de ses terres, sans son consentement et contre la volonté de son père. Suivant la sentence arbitrale, ils se pardonnèrent réciproquement, et le vicomte consentit que l'abbaye de Saint-Pons jouît à l'avenir sans contradiction du château de la Salvetat, qu'il promit de prendre sous sa protection, à condition que l'abbé lui ferait tous les ans, et à ses successeurs, une albergue de 50 cavaliers, ou lui donnerait à son choix 50 sous melgoriens. L'abbé donna de plus au vicomte, la somme de 2000 sous melgoriens, et lui céda les autres fiefs qu'il possédait dans le domaine de l'abbaye. Enfin le vicomte consentit qu'on rétablît le monastère de Saint-Pons et qu'on l'enfermât de murailles. On trouve dans ce fait l'origine de la ville de Saint-Pons et de celle de la Salvetat. L'acte est daté du lundi, quatrième jour de janvier 1171, et prouve qu'on ne comptait pas toujours alors également le commencement de l'année depuis Pâques.

L'année suivante, notre abbé donna l'habit religieux à deux époux, Hugues de Raimond et Raimonde qui, d'un commun accord, voulurent quitter le monde pour se consacrer à Dieu. Il vivait encore en 1180, d'après l'histoire souvent citée qui place son anniversaire au 15 février. Un ancien Nécrologe de Saint-Pons, conservé à la bibliothèque impériale, porte ce qui suit : « Le 15 des cal. de mars, mourut Raimond, abbé de cette maison qu'il avait gouvernée 29 ans, 5 mois et trois jours. » S'il n'y a point erreur dans cette affirmation, il faut fixer en juillet 1151 l'abdication du précédent abbé et dire que Raimond de Dourgne mourut le 15 février 1181. La *Gallia christiana* parle d'un autre Nécrologe où on lit : « Le 16 des cal. de mars, inhumation de dom Raimond de Dourgne, de son vivant abbé de cette église.

16. — Ermengaud, abbé de Saint-Pons, obtint vers 1182 une bulle du pape Luce III, où sont énumérées toutes les possessions et les églises soumises à l'abbaye, et où tous leurs priviléges sont confirmés. Pie II renouvela ensuite ces déclarations. Nous voyons cet abbé pris pour arbitre en 1192 avec Aimeri, abbé de Candeil, dans une contestation soulevée entre Guillaume de Pierre, évêque d'Albi, et Bérenger, abbé de Villemagne, au sujet de plusieurs églises, parmi lesquelles celles de Saint-Gervais et de Saint-Pierre de Neyran. Il siégea jusqu'à l'année 1205, où il fut élevé à l'évêché de Béziers (Voir page 72).

17. — Guillaume Ier reçut en 1208, en faveur de Saint-Martin de Lez, une donation de Gui de Marsan, dont le frère entra en religion dans notre abbaye. Guillaume mourut en cette même année, le 23 septembre, suivant le Nécrologe qui s'exprime ainsi sous cette date : « Mort de Guillaume, abbé de ce lieu; il gouverna l'église de Saint-Pons trois ans et dix mois. »

18. — Bérenger II est mentionné dans des chartes de l'Eglise de Narbonne, aux années 1212 et 1213.

19. — Robert de la Serre ou de Serran. Il fut élu le 13 novembre 1216. Des écrivains l'ont appelé Raimond, induits en erreur sans doute par la lettre initiale de son nom, sur le cartulaire de Saint-Just de Narbonne, à l'année 1219. Il mourut, le 25 février 1220, au monastère de Grammont, près Limoges, où un monument sépulcral en marbre lui fut élevé. La *Chronique de Grammont* dit de lui : Le 5 des cal. de mars, mourut Robert de Serran, abbé de Saint-Pons de Tomières, il fut inhumé au haut du cloître de Grammont, devant la porte de la chapelle de Saint-Etienne, l'an de grâce 1220, et on lui fit cette épitaphe en deux vers :

Virtutum donis, titulo quoque relligionis,
Floruit in populo qui jacet hoc tumulo. »

D'autre part, le Nécrologe de Saint-Pons porte le même jour : « Le 5 des cal. de mars de l'an du Seigneur 1220, mourut Robert, abbé de ce lieu; il gouverna cette maison 3 ans, 3 mois et 12 jours. »

20. — Guillaume II de l'Ile succéda immédiatement à Robert. En 1221, il donna l'habit religieux à une jeune fille nommée Calva, fille de Pons Riquier de Villeneuve, près Béziers. Le couvent de Sainte-Madeleine de Saint-Pons, où elle entrait, ne

possédait rien en propre; les sœurs recevaient chaque jour des moines ce qu'il leur fallait pour se nourrir et se vêtir : c'est pourquoi le père de Calva donna à l'abbé, pour sa dot, un fonds de terre. Le 18 octobre 1224, Guillaume fit une société de prières avec l'abbé et les moines de Nant. La même année, la famille Martamisia octroya à notre Guillaume les bois, champarts et tous les droits qu'elle avait sur la Bastide-Rouairoux. La même année encore, l'abbé de Saint-Pons assista, avec les évêques et les autres abbés de trois provinces, au concile réuni à Montpellier, pour travailler à la réconciliation du comte de Toulouse et de ses alliés avec l'Eglise romaine. Deux ans après, 1226, il fut choisi avec Benoît, abbé de la Grasse et Alboin, abbé de Saint-Hilaire de Carcassonne, pour présider à l'assemblée des bénédictins de la province de Narbonne, assemblée qui se tint à Saint-Thibéry, mais une maladie dont il souffrait alors l'empêcha de s'y rendre; ses deux collègues présidèrent seuls; néanmoins la bulle où le pape Grégoire IX confirme les statuts de discipline régulière rédigés dans cette réunion, est adressée à notre abbé comme aux deux autres. L'année suivante, nous le trouvons mentionné dans une ancienne charte de l'Eglise de Béziers; en 1230, il est témoin dans une transaction passée entre Durand, évêque d'Albi, et Pierre, archevêque de Narbonne, sur la délimitation respective de leurs diocèses; lui-même traite, le 14 septembre de cette année, avec l'évêque d'Albi, au sujet de l'église de Nages et des dîmes des paroisses de Saint-Remèze de Lautrec, de Saint-Sauveur de Brousse, et de Saint-Jean de Prades; le surlendemain, il reçut de Raimond de Fraissines, prévôt de l'église cathédrale Sainte-Cécile d'Albi, le don de deux parts des dîmes de Cannac et de Laforêt, à charge de payer chaque année au donataire, deux setiers d'huile d'olive (*Archives de l'Eglise d'Albi*). Dom Martène avance que Guillaume siégeait encore en 1238, année où il transigea avec Durant, évêque d'Albi, sur certaines dîmes; mais il vaudrait mieux lire 1228. Quoi qu'il en soit, il quitta le monastère de Saint-Pons pour se faire chartreux; on dit même qu'il devint prieur de la Chartreuse du Glandier, dans le Limousin. Le Nécrologe de notre abbaye le mentionne ainsi : « *Le* 19 *des cal. de décembre, mourut Guillaume de l'Ile, autrefois abbé de cette église.* » Les auteurs de la *Gallia christiana*, suivant en cela l'écrivain de l'*Histoire de l'Eglise de Saint-Pons*, proposent de lire ici 19 *des cal. de janvier*, ou 14 décembre.

21. — PIERRE III siégeait en 1228. Le 28 janvier 1235, il reçut l'hommage d'Arnaud de Villespassans, et au mois de septembre 1240, fut nommé exécuteur testamentaire de Bérenger, seigneur de Puisserguier, avec Mabille, épouse du testateur, et d'autres. Il signa à cet acte comme témoin requis (Trésor royal des chartes, *titres de Puisserguier*, No 2). Pierre mourut le 19 mai 1241, et le Nécrologe à cette date indique ainsi son décès : *Mort de l'abbé Pierre, qui a gouverné cette maison pendant* 13 *ans*.

22. — PONS Ier DE PÉZENAS, élu abbé de Saint-Pons le 19 juin 1241, assista, le 18 avril 1243, au concile de Béziers. Raimond, comte de Toulouse, y déclara solennellement que le Saint-Siége étant vacant, et l'appel qu'il y avait interjeté ne pouvant par conséquent être jugé, il s'en rapportait entièrement à l'assemblée, tant au sujet de son appel que de la sentence des Frères-Prêcheurs qui l'excommuniait, dans l'espérance qu'on lui rendrait justice. La *Collection* de Labbe a omis ce concile. Le 7 avril 1247, Trencavel céda au roi de France, Louis IX, entre les mains du sénéchal de Carcassonne, les vicomtés de Béziers et de Carcassonne, et tout ce que lui et ses prédécesseurs avaient possédé dans les diocèses de Narbonne, Agde, Maguelone, Nîmes et Albi. L'archevêque de Narbonne et les évêques de Béziers et de Carcassonne, protestèrent aussitôt publiquement devant le sénéchal, tant en leur nom qu'en celui de tous les abbés et de toutes les Eglises de leurs diocèses, contre tout ce qui pourrait leur être préjudiciable dans cette cession, avec réserve de tous les droits auxquels Trencavel était tenu envers eux. Les abbés de Saint-Pons, de Villemagne, d'Aniane, de Saint-Paul de Narbonne et de Saint-Aphrodise de Béziers, souscrivirent à cette protestation. Notre abbé, en vertu du privilége accordé par les souverains Pontifes à sa dignité, présida à l'élection de l'abbé de Saint-Chinian, après la mort d'Arnaud de Cruzy. Raimond de Figuières, élu abbé, vint à Saint-Pons le 5 janvier 1251, et là, à genoux et les mains jointes, il promit à Pons, abbé de Tomières, obéissance et soumission. Le 15 mars de la même année, Pons acquit d'Aimeri de Peyre le lieu du Crouzet, pour une somme d'argent. L'année suivante, il fit trois chartes pour l'église de Lacaune et autres biens dépendants du monastère, puis mourut le 24 septembre 1252. D'après le Nécrologe, il avait siégé 11 ans, 4 mois et 5 jours.

23. — GUILLAUME III DE PAULHAN gouvernait Saint-Pons en 1253, lorsqu'une sentence de l'abbé de la Grasse, à ce spéciale-

ment délégué par l'assemblée des bénédictins, lui donna juridiction sur l'abbé et les moines de Saint-Chinian de la Corne. Cette disposition, sur la demande de Guillaume, fut plus tard confirmée par le pape Innocent IV. En 1255, il assista à l'assemblée générale des évêques et abbés de la province de Narbonne, où le roi saint Louis promulgua une ordonnance en 39 articles, en faveur des habitants des deux sénéchaussées de Carcassonne et de Beaucaire. Il vivait encore au mois de décembre 1258, mais alors il avait abdiqué depuis deux ans, ainsi qu'on va le voir. Le Nécrologe place son anniversaire au 23 septembre.

24. — PONS II. Dans les Preuves de l'*Hist. génér. de Languedoc* (t. III, col. 522) on trouve une pièce émanée du roi Louis IX et qui porte pour titre : *Assignat* de Trencavel, auparavant vicomte de Béziers, et la date du mois de juin 1256. Il y est fait mention de l'abbé de Saint-Pons avec cette initiale P.; Guillaume n'occupait donc plus le siége abbatial. Dom Martène a vu notre Pons dans les archives de Narbonne, à l'année 1258. Le 18 octobre de l'année suivante, ainsi qu'il résulte d'une charte que rapportent les Bénédictins, auteurs de la *Gallia christiana*, Pons admet Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, et frère de saint Louis, à la participation des prières, jeûnes et autres bonnes œuvres des moines de Saint-Pons. Le 7 février 1267, il obtint du pape Clément IV une bulle qui confirmait toutes les donations faites à son abbaye et les priviléges à elle accordés par les papes Luce III et Innocent IV. En 1271, il désigna à l'archevêque un recteur pour l'église de Prades. L'année suivante, il prêta serment au roi, pour le temporel du monastère (D'après les archives royales de Carcassonne). Il cessa de vivre le 28 novembre 1276, jour où était fixé son anniversaire.

L'*histoire de l'Eglise de Saint-Pons* place ici un abbé du nom de Geoffroi, en 1285, et en fixe même l'anniversaire au 20 juillet. Nous allons voir qu'en cette année le siége était occupé par le suivant.

25. — RAIMOND II DE CASTRES est nommé dès 1276, comme témoin du serment prêté par Guillaume de Moustier, chevalier, à l'évêque d'Albi (Archives de Narbonne). Le même recueil de titres nous le montre encore aux années 1277 et 1280. En 1285, il traite avec Bernard de Castanet, évêque d'Albi, pour l'institution de chapelains dans les églises soumises à Saint-Pons, et à la suite de ce que nous pourrions appeler un concordat, il donne,

le 26 mai de cette année, aux prieurs dépendant de lui dans le diocèse d'Albi la faculté de désigner à l'évêque les vicaires perpétuels et les chapelains des églises dont il est question. En 1287 et au mois d'octobre, il transigea avec les habitants de Saint-Pons, et l'année suivante, il rendit bénéficiaire le haut domaine de Valras. En 1298, il obligea les possesseurs de biens sur le terroir de Langlade à reconnaître par écrit qu'ils les tenaient de lui en fiefs. Un bref qu'il obtint en 1299, le 23 juin, du pape Boniface VIII, lui servit à défendre victorieusement les droits de sa juridiction contre l'official de Narbonne. La même année, Aimeri, vicomte de Narbonne, ayant succédé à son père, Aimeri V, rendit hommage direct au roi pour les fiefs que ses prédécesseurs avaient tenus autrefois des archevêques de cette ville ou d'autres suzerains ecclésiastiques. Un concile fut aussitôt convoqué à Béziers, les évêques de la province s'y rendirent en personne ou par leurs députés; les abbés de la Grasse, de Saint-Pons de Tomières, de Saint-Guillem le Désert et de Joncels s'y trouvèrent aussi en personne et signèrent une lettre collective au roi Philippe le Bel pour le supplier de rendre justice à l'Église de Narbonne. La solution de cette affaire se trouve dans une ordonnance royale datée de l'abbaye de Longchamps, le jeudi après *les Brandons*, ou le premier jeudi de Carême 3 mars 1300. Cette solution, toutefois, n'étant que partielle, l'archevêque de Narbonne dut entrer en pourparler avec le vicomte. La suite de cette grave contestation ne saurait trouver place ici.

En 1300, notre abbé Raimond fit convoquer par le crieur public à jour fixe tous les habitants de Saint-Pons âgés de 14 ans et plus, pour en faire le recensement : ceux qui manquèrent à l'appel subirent une amende. La même année, il lutta pour défendre l'indépendance de son abbaye contre Gilles Aycelin, archevêque de Narbonne : là-dessus intervint un jugement du pape Boniface VIII, et Raimond de Castres dut transiger avec le métropolitain en 1308 (d'après les archives de Narbonne). Nous ne savons pas l'année de sa mort, mais nous ne nous écarterons guère de la vérité en la plaçant au 18 septembre 1310, eu égard à la première date de son abbatiat, et à la teneur de la note suivante dans le Nécrologe : « *Mort de dom Raimond de Castres, abbé de ce lieu, qu'il gouverna pendant* 33 *ans*, 11 *mois et douze jours.* » Son anniversaire est du reste fixé au 18 septembre avec cette note : *Fit processio in pavimento.*

26.— Pierre IV Roger. Il avait succédé à Raimond II au moins

dès l'an 1311 ; car en cette année le pape Clément V lui permit d'emprunter 5,000 livres d'argent pour les besoins de l'abbaye. La même année, à la suite d'une cession ou d'une donation faite par Arnaud de la Roquecesière et par Guillaume Jourdan de Cournuéjouls, il acquit tous droits et domaines féodaux sur la Salvetat. En 1317, il céda lui-même à titre de bénéfice quelques biens sis sur le territoire de la Bastide, et c'est quelques mois après, que de dernier abbé de Saint-Pons, il devint le premier évêque de ce siége. Nous devons ici nous arrêter un peu avant de passer à l'histoire des évêques de ce diocèse.

Le pape Jean XII venait de créer quatre nouveaux évêchés en démembrant celui de Toulouse, dont déjà Boniface VIII avait distrait celui de Pamiers. D'autre part, l'évêché de Toulouse était devenu archevêché, et par conséquent l'archevêché de Narbonne perdait de ce fait deux suffragants, celui de Toulouse et celui de Pamiers. En même temps, le prieuré de Saint-Alain de Lavaur, de l'Ordre de Saint-Benoît, et le prieuré de Saint-Maurice de Mirepoix, furent érigés en évêchés : or, le premier prieuré dépendait de l'abbaye de Saint-Pons de Tomières, le second, de Saint-Victor de Marseille. Le pape dédommagea les deux abbayes de la perte qu'elles faisaient, chacune d'un prieuré important. Restait à indemniser l'archevêque de Narbonne ; ce que le pape fit en divisant son diocèse en trois. Il créa d'abord un évêché à Limoux en 1317 et y nomma Durand pour premier évêque ; mais sur les représentations de l'archevêque de Narbonne que ce nouveau suffragant ne contentait pas, il supprima l'évêché de Limoux et en créa deux autres, l'un dans l'abbaye de Saint-Pons de Tomières et l'autre dans celle de Notre-Dame d'Alet, toutes deux de l'Ordre de Saint-Benoît et du diocèse de Narbonne. Il les érigea en cathédrales par une bulle datée d'Avignon, le 18 février de la seconde année de son pontificat, année 1318. Il fixa, le 1er mars suivant les limites du nouveau diocèse de Saint-Pons, lequel se trouva borné en tous sens par ceux de Castres, d'Albi, de Narbonne et de Béziers. Les principales localités étaient la Voute, Riols, Aigues-Vives, Minerve, Angles, la Salvetat, Olargues et Cruzy.

La nouvelle cathédrale de Saint-Pons eut un chapitre qui, en 1790 était composé de l'archidiacre, l'aumônier et le précenteur, et de quinze chanoines, auxquels il faut ajouter le théologal qui ne jouissait point d'un titre canonial. L'archidiaconé, seule dignité, était électif par le chapitre et confirmatif par l'évêque,

qui nommait aux canonicats alternativement par semaine, avec le chanoine en tour. Les deux personnats, c'est-à-dire, l'aumônerie et la précentorerie étaient à la nomination de l'évêque. Le bas-chœur était composé d'un maître de cérémonies, de 14 prêtres dont 10 devaient être habiles musiciens, de 4 enfants de chœur, de deux clercs sacristains et d'un bédeau. Il n'y avait point de séminaire dans le diocèse, qui comprenait 41 paroisses formant 40 communautés. Le revenu de l'évêché était de 35,000 livres, et sa taxe en cour de Rome, à 3,450 florins.

La discipline qui avait fait la splendeur de l'abbaye de Saint-Pons continua à y fleurir après l'érection de son Eglise en cathédrale jusqu'en 1567. Cette année, un jeudi 1er octobre, les Calvinistes excités par quelques habitants ennemis des moines, et ayant à leur tête le vicomte de Saint-Amans, pénétrèrent dans le monastère par la porte contiguë au palais épiscopal ; les moines purent sauver leur vie; mais la sainte maison subit la plus horrible dévastation. Tous les meubles sacrés ou profanes, pillés ou détruits; les reliques des saints polluées, les archives dépouillées des trésors historiques qu'elles contenaient ; l'abbaye démolie et rasée ; l'église admirable de grandeur et de monuments artistiques ravagée ; trois clochers sur quatre renversés, et les cloches elles-mêmes devenues la proie de ces vandales sacriléges : telles furent les suites de l'invasion des sectaires. Ce n'était pas assez pour leur rage : le couvent de femmes situé dans le faubourg de Sainte-Magdeleine, fut également mis à sac et renversé de fond en comble : les religieuses avaient néanmoins échappé à la mort en prenant la fuite à temps. Le testament d'Arborea, vicomtesse de Narbonne, les nomme, en 1577, les dames de Saint-Pons. Le chapitre régulier de la cathédrale se trouvant ainsi dispersé par la destruction de la vénérable abbaye, il fut besoin de la reconstituer en le sécularisant. C'est ce que fit le pape Paul V en 1612, sur les suppliques réitérées de l'évêque de Saint-Pons, Pierre de Fleyres, des moines et du roi très-chrétien Louis XIII. La bulle de sécularisation des chanoines, quant à la discipline, et quant à l'habit, fut promulguée le 22 octobre 1616, par l'official de Narbonne à ce délégué. Les formalités du *visa* royal et de l'enregistrement par les parlements de Toulouse et Paris, durèrent jusqu'en septembre 1661. Alors seulement la bulle dont il s'agit sortit son plein et entier effet. La magnifique abbaye de Saint-Pons avait vécu 725 ans.

La ville et l'évêché de Saint-Pons portaient pour armoiries :

d'argent, à un orme de sinople fûté de sable adextré d'un S et senestré d'un P de même.

L'ancienne cathédrale de Saint-Pons a subi depuis sa construction première, au Xe siècle, bien des réparations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Elle n'offre rien de remarquable, cependant elle conserve des boiseries précieuses, ouvrage de la Renaissance, dû probablement à Alexandre Farnèse, qui, en devenant évêque de Saint-Pons, en 1514, continua dans la cathédrale les embellissements commencés par ses prédécesseurs. Nous comprenons difficilement comment il se fait que ces boiseries ont échappé aux ravages des protestants, qui, en 1567, détruisirent en grande partie cette église. Mais il est encore plus difficile de croire ces sculptures postérieures au XVIe siècle, tant le travail en est large, la composition heureuse et le choix des ornements original.

L'histoire de Saint-Pons a été écrite sous le titre de : *Histoire des évêques de Saint-Pons*, par un chanoine de cette Eglise qui a gardé l'anonyme. M. Percin de Montgaillard, évêque de Saint-Pons, la fit publier à Béziers en 1703, in-4°, et c'est de cette histoire qui ne forme qu'une mince brochure, ainsi que de divers titres des églises et monastères voisins, que après les frères de Sainte-Marthe et les Bénédictins, nous-mêmes, avons extrait la série des abbés et des évêques de cette Eglise, en la complétant jusqu'à la suppression du siége.

ÉVÊQUES DE SAINT-PONS DE TOMIÈRES.



I. — PIERRE Ier ROGER (1318-1323).

On croit que Pierre Roger était fils de Pierre Roger, seigneur de Rosiers, dépendance du château de Maumont, près d'Aixe en Limousin. Très-probablement il fut oncle d'un autre Pierre Roger devenu pape sous le nom de Clément VI. De dernier abbé de Saint-Pons, il devint évêque de cette ville lors de l'érection de ce siége par le pape Jean XXII, la seconde année de son pontificat. Il promit en cette qualité à la chambre apostolique le 1er juillet 1318, et le vendredi 20 octobre suivant, il prêta serment d'obéissance à Bernard, archevêque de Narbonne. On ne connaît plus autre chose de son épiscopat qu'une sentence arbitrale qui copartageait certains biens indivis, entre la mense épiscopale et la mense capitulaire : sentence que notre évêque ratifia le 28 décembre 1323; sa mort arriva en 1324.

Pierre Roger portait pour armoiries : *d'argent, à la bande d'azur, accompagnée de six roses de gueules.*

2. — RAIMOND D'APREMONT DE ROQUECORNE. (1324-1345).

Raimond d'Apremont était fils du seigneur de Roquecorne, d'une des plus nobles familles de l'Agénais. D'abord moine à la Chaise-Dieu, il devint abbé de Gaillac au diocèse d'Albi, mais lors de l'érection de l'abbaye de Sarlat en évêché par bulles du 9 janvier 1318, le pape Jean XXII l'en nomma premier évêque. Sa préconisation est du 2 juillet de cette année. Ayant pris possession de son siége, Raimond visita son diocèse et le divisa pour en organiser l'administration en sept archiprêtrés : deux en deçà de la Dordogne, Saint-André et Audrix ; cinq en delà, qui sont Daglans, Paleyrac, Capdrot, Bouniagues et Flaugeac. La mense épiscopale de fondation nouvelle ne pouvant se suffire, Rai-

mond obtint le 7 août 1319, d'y réunir le doyenné d'Issigeac. Il n'est pas inutile de relater ici quelques passages de la bulle qui autorise cette union et que nous trouvons dans Baluze (*Vitæ Pap. Aven.*, tome II, p. 339) : « Considérant que la mense épiscopale de Sarlat n'a pas des revenus suffisants pour faire honneur à son état et ne peut ainsi faire face aux charges qui lui incombent, d'après ce que dit la demande à nous faite, nous unissons, incorporons et appliquons de ce jour et à perpétuité, par faveur spéciale, à l'évêque actuel de Sarlat et à tous ses successeurs, le doyenné d'Issigeac du diocèse de Sarlat, que notre cher fils, Bertrand du Pouget, cardinal, a reconnu tenir à vie de la concession apostolique ; doyenné dont les revenus et provenances peuvent se monter au plus à 800 livres tournois ; et sera cette union faite, emportant tous les droits et appartenances du doyenné, à la mort ou par cession dudit cardinal, ou de quelque façon que le doyenné vienne à vaquer, l'évêque de Sarlat pourra aussitôt et librement en prendre possession et en jouir... Donné à Avignon, le 7 des ides d'août, la troisième année de notre pontificat. » C'est en vertu de cette bulle que les évêques de Sarlat ont toujours joui du doyenné d'Issigeac.

Cette même année 1319, se produisit un autre embarras pour le nouvel évêque. Un trop grand nombre d'enfants des deux sexes et sortis des meilleures familles de la province venaient lui demander à être reçus en religion ; or, il n'avait pas de quoi les nourrir au couvent : il les refusa, les parents insistèrent, et l'évêque, du consentement de son chapitre, arrêta qu'il ne recevrait plus de moines avant que le nombre de ceux qui existaient ne fût réduit à 50. Les embarras d'argent n'étaient pas terminés. En 1321, son diocèse manquait d'ornements sacerdotaux et d'autres objets nécessaires au culte divin. Pour se procurer des ressources, et du vœu de son chapitre, il décréta que tous les revenus des bénéfices vacants s'appliqueraient pendant cinq ans aux besoins du diocèse, sauf la pension due aux vicaires qui rempliraient lesdits bénéfices. La même année, il annexa quelques prieurés à l'office du cellerier ; il disposa le palais épiscopal, comme on l'a vu longtemps, pour qu'on y pût tenir les synodes et autres assemblées ecclésiastiques. Il restaura le château de Temniac, et construisit l'église, avec la chapelle souterraine, qu'il dédia à la Vierge. Il s'occupa aussi de l'hôpital fondé quelques années auparavant par Robert de Saint-Michel, abbé de Sarlat, et le fit participer à ses libéralités. Enfin, après avoir gouverné l'Eglise

de Sarlat pendant 6 ans, 4 mois et 19 jours, il passa à l'Eglise de Saint-Pons de Tomières, en 1324. Cette année fut fondé par quelques nobles des environs de Sarlat le couvent des Prêcheurs de Beauvoir.

Le cardinal Bertrand vivait toujours, et percevait toujours les revenus du doyenné d'Issigeac. Raimond, dont les ressources devenaient de plus en plus insuffisantes, avait demandé sa translation à un autre siége. Il l'obtint, l'effectua en vertu d'une bulle du 21 novembre 1324, et promit à la Chambre apostolique le 24 décembre suivant.

Trois ans après, une contestation s'éleva entre lui et son chapitre sur la division des biens de la mense épiscopale et de la mense capitulaire : l'une et l'autre partie en référèrent à l'autorité pontificale. Une bulle donnée à Avignon en 1327 cassa et annula la sentence arbitrale que le précédent évêque, Pierre Roger, avait approuvée. Le 29 octobre 1335, Raimond visita pastoralement l'abbaye de Saint-Chinian, et y célébra une messe solennelle. Le 25 mai de l'année suivante, il statua que l'église paroissiale de Saint-Martin du Jaur, jusque-là administrée par des vicaires annuels soumis au monastère, serait érigée en titre et aurait un recteur perpétuel. La même année, notre évêque fut nommé conservateur à vie des priviléges de l'Ordre de Cîteaux. On le trouve mentionné le 4 septembre 1339 dans une charte conservée aux archives impériales de Paris, registre 72. Vers ce temps, des prétentions contraires sur des points de juridiction divisèrent Ermengaud, infirmier de l'église de Saint-Pons, et la prieure du couvent de Sainte-Madeleine situé dans le faubourg. Raimond députa Supéran de Poilhes pour juger entre les contestants; celui-ci donna gain de cause à la prieure, le 28 juin 1344.

Le second évêque de Saint-Pons mourut le 15 septembre 1344 : cette date est celle donnée par l'*histoire de Saint-Pons* que nous avons plusieurs fois citée, mais les auteurs de la *Gallia christiana* assurent que l'historien l'a ainsi fixée plutôt par conjecture qu'avec des preuves, parce que, disent-ils, cet auteur a lu dans le Nécrologe de Saint-Pons : *XVII cal. oct* (15 sept.) *obiit D. Arifons episcopus*. On voit que l'année manque ainsi que le nom du siége. Baluze pense que Arifons était plutôt un évêque de Carpentras. L'opinion du célèbre érudit ne nous semble pas mieux fondée. Il s'agit bien ici dans le Nécrologe de Raimond d'Apremont, et le nom de ce prélat a été tout simplement es-

tropié par un maladroit copiste qui a lu *Arifons* où il fallait lire *Apremons*.

Ce prélat portait pour armoiries : *de gueules, au lion d'or couronné d'azur*.

3. — ÉTIENNE D'AUDEBRAND ou DE CHAMBERET (1345-1349).

Etienne Audebrand ou d'Audebrand, appelé aussi de Chamberet (*de Cambarutis*), appartenait à une noble famille d'Auvergne, et d'abord moine à Saint-Allyre, au diocèse de Clermont, il devint prieur de Thuret près d'Aigueperse, maison dépendant de cette abbaye. Les historiens rapportent, et après eux, Papire Masson, dans sa *Vie* du pape Clément VI, que Pierre Roger, religieux de la Chaise-Dieu, revenant de l'université de Paris à son monastère, fut arrêté dans la forêt de Randan par une troupe de voleurs qui le dépouillèrent de tout, même de ses habits. En cet état le malheureux moine chercha un asile à Thuret, village voisin où le prieur Etienne Audebrand, quoique ne jouissant que d'un médiocre revenu, l'accueillit et le traita avec autant de libéralité que s'il eût connu dès lors les hautes destinées que la Providence réservait à son hôte. Il le garda plusieurs jours chez lui, l'entourant de soins attentifs, et, au départ, lui donna des vêtements et de l'argent pour achever son voyage. « Et quand donc, lui dit Pierre Roger en le quittant, quand donc pourrai-je vous récompenser et vous rendre tout le bien que je reçois aujourd'hui de vous? — Quand vous serez pape, répondit en riant Audebrand. » Or, ce qu'il regardait comme impossible arriva en effet. Pierre Roger, devenu pape le 6 mai 1342, sous le nom de Clément VI, se souvint de son bienfaiteur et l'appela près de lui à Avignon. Bientôt il le nomma abbé de la Celle, au diocèse de Troyes, puis évêque de Mont-Cassin le 13 mars 1343, ainsi que le constatent les archives du Vatican. Deux ans après, le siége épiscopal de Saint-Pons étant venu à vaquer par la mort de Raimond de Roquecorne, une bulle du 13 février 1345 y appela Audebrand. Le 11 janvier 1347, Clément IV le fit son camérier, et la bulle qui lui confère cet emploi le qualifie en même temps d'évêque de Saint-Pons de Tomières. Il porte également ces deux titres dans des lettres de cette année écrites par Pasteur, archevêque d'Embrun, et par Guillaume, évêque de Chartres. Baluze (*Vitæ Pap. Aven.*) certifie avoir vu l'original de ces

ettres dans les archives de l'archevêché de Narbonne. Le *Livre les payements* aux archives du Vatican, sous la date du 7 janvier 1348, lui donne également les titres de camérier du pape et d'évêque de Saint-Pons.

Clément VI le fit aussi son trésorier, ainsi que l'atteste un titre du 9 juillet 1348, conservé au Vatican, et qui porte qu'Etienne Audebrand, au nom de ce souverain Pontife et de l'Eglise romaine, paya à Jeanne, reine de Naples et comtesse de Provence, une somme de 80 mille florins d'or, pour la vente que cette princesse avait fait précédemment au pape de la ville d'Avignon et de ses dépendances, vente traitée par Guillaume de Malsec, autre camérier de la cour pontificale.

Transféré par une bulle du 7 janvier 1349, à l'archevêché d'Arles, Etienne Audebrand ne fit que passer sur ce siége; car le 23 décembre 1350, il fut pourvu du riche archevêché de Toulouse, qu'il gouverna jusqu'au jeudi 25 mars 1361, époque de sa mort. C'est la date qu'on trouve dans le cartulaire de Saint-Pons de Tomières, mais le Nécrologe de cette même Eglise, qui lui donne à tort le surnom d'*Albani*, indique son décès au 26 du même mois de mars. Pendant son épiscopat à Toulouse et en 1356, le couvent de Sainte-Eulalie ou de la Merci, jusqu'alors hors de l'enceinte de la ville, fut établi dans la ville même par les soins de frère Pons de Barreil, toulousain, général de cet Ordre.

Etienne Audebrand portait pour armoiries : *d'azur, à deux fasces d'or, accompagnée en chef de trois besans d'argent.*

4. — GILBERT (1349-1351).

Gilbert a longtemps manqué au catalogue des évêques de Saint-Pons de Tomières; son existence fut révélée par une lettre de Clément VI où l'on voit qu'Etienne Audebrand ayant été transféré au siége d'Arles, le pape donne pour évêque à l'Eglise de Saint-Pons Gilbert, abbé de Saint-Aphrodise à Béziers. Cette lettre, datée de 1349, se trouvait dans le chartrier de Narbonne, au témoignage de dom Martène. Gilbert ou Guelbert ou encore Guilabert, aurait même promis à la Chambre apostolique, dès 1348, d'après le registre du Vatican; mais il est à croire que cette date est, selon l'ancienne manière de commencer l'année. Les archives de Narbonne portent qu'en 1349 Pierre, archevêque de cette ville, écrivit à Gilbert et à ses autres suffragants, que l'é-

vêque de Carcassonne, persévérant dans sa méchanceté, il venait de l'excommunier.

La même année encore, Gilbert, évêque de Saint-Pons, est mentionné dans un vieux document de l'abbaye de Silvanès. Il paraît que ce siége vint à vaquer en 1351 ; car la lettre de convocation au concile de Béziers, adressée par Pierre, archevêque de Narbonne, à ses suffragants, porte pour Saint-Pons : *Aux prudents hommes prieur et membres du chapitre de Saint-Pons* (V. Labbe, *Coll. des conciles*, tom. XI, 2e part., col. 1920), et il n'y est rien dit de l'évêque Gilbert : ce qui indique assez que cet évêque était mort ou n'occupait plus son siége. C'est de lui qu'il s'agit sans doute dans le Nécrologe de Sauve-Majeure, sous la date du 23 juin et où il est nommé *Guilabertus S. Pontii Tomeriensis?* La qualité du défunt n'est pas énoncée. On peut donc être fondé à dire que la mort de Gilbert arriva le 23 juin 1351.

5. — PIERRE II DE CANILLAC (1353-1361).

(Voir au 1er volume, *Evêques de Maguelone,* page 161).

6. — JEAN Ier DE ROCHECHOUART (1361-1381).

Pierre de Canillac ayant été transféré du siége de Saint-Pons à celui de Maguelone, le pape Innocent VI, par une bulle du 29 janvier 1361, la neuvième année de son pontificat, désigna pour lui succéder Jean de Rochechouart, évêque de Couserans.

Issu d'une très-ancienne et illustre maison, sortie de celle des vicomtes de Limoges, et qui a pris son nom de la terre de Rochechouart en Limousin, Jean de Rochechouart était le deuxième fils de Jean Ier, vicomte de Rochechouart, seigneur de Tonnay-Charente, conseiller et chambellan du roi, tué à la bataille de Poitiers, le 10 septembre 1356, et de Jeanne de Sully, dame de Courbéfy. Son frère Louis, vicomte de Rochechouart, gouverneur de Limousin, de Berry et de Périgord pour le roi d'Angleterre, secoua ensuite le joug étranger et servit la France pour le recouvrement de la Guyenne, où le prince de Galles le fit prisonnier en 1368.

Jean, destiné par sa famille à la carrière ecclésiastique, obtint en janvier 1359 l'évêché de Couserans et deux ans après, celui de Saint-Pons. Le 18 mai 1362, il assistait à un chapitre

général de cette Eglise, où fut échangé le prieuré de la Livinière, possédé alors par Bernard de Molières, contre celui de Saint-Crépin uni à la mense épiscopale. Au mois de mai 1368, il se fit représenter au concile de Lavaur composé des prélats de trois provinces, et la même année, obtint du pape Urbain V, contre les usurpations abusives de Pierre de la Judie, archevêque de Narbonne, un rescrit que Raimond de Saint-Gemme, évêque de Castres, fut chargé de mettre à exécution. Il assista, en avril 1374, au concile provincial de Narbonne.

Il résulte de plusieurs actes passés sous son épiscopat que Jean de Rochechouart résidait assidûment dans son Eglise, et prenait un soin paternel du peuple que la Providence lui avait confié. Il dégagea des mains du prince de Galles la terre de Tonnay-Charente, que le vicomte Louis son frère lui avait engagée. Lorsque Bertrand de Chanac, archevêque de Bourges, fut créé, en 1381 patriarche de Jérusalem, Jean de Rochechouart fut désigné pour lui succéder : mais comme Bertrand conserva encore quelque temps sa première Eglise, Jean ne paraît guère avoir été définitivement installé à Bourges, qu'en 1388, puisque le 2 juin de cette année, le *Livre des obligations*, sous Clément VII, le qualifie d'évêque de Saint-Pons de Tomières, archevêque élu de Bourges. Quoi qu'il en soit, Jean n'occupa que fort peu de temps ce siége, et dès le 9 juin 1391, on le trouve transféré à l'Eglise d'Arles. Divers actes font mention de lui le 2 décembre 1393, le 3 avril 1395, le 22 avril 1398. Dans les premiers temps de son épiscopat, le diocèse d'Arles perdit une de ses plus précieuses reliques. Le prieur de Notre-Dame de Grâce des Alyscamps enleva furtivement le corps de saint Honorat, et l'emporta au monastère de Ganagobie, diocèse de Sisteron, puis à Lérins, le 20 janvier 1392. Ce fut toujours en vain que l'Eglise d'Arles revendiqua depuis le trésor qu'elle avait perdu.

Jean de Rochechouart, que Ciaconius, Frizon et d'autres auteurs disent avoir été compris dans la dernière promotion de cardinaux faite par Clément VII, le 25 janvier 1394, ne paraît pas dans les archives du Sacré-Collége. Son cardinalat a été jugé très-douteux par les plus habiles critiques, et par suite, on ne peut dire que notre prélat ait été créé évêque d'Ostie. Frizon indique sa mort en 1402; mais des titres dont l'authenticité ne saurait être contestée fixent le décès de Jean de Rochechouart, archevêque d'Arles, au vendredi 13 septembre 1398. Quelques temps auparavant, il avait fait son testament à Villeneuve-lès-

Avignon, et par cet acte avait fondé, dans la cathédrale de Saint-Pons de Tomières, un double anniversaire qui devait avoir lieu le 11 août et le 26 décembre. Un Nécrologe particulier de cette Eglise mentionne ce fait en ces termes : *Le 3 des ides d'août et le 7 des calendes de janvier, obit de Monseigneur Jean de Rochechouart, évêque de cette Eglise.* S'il faut en croire le journal que nous a laissé l'arlésien Bertrand Boisset, ce prélat fut inhumé chez les Chartreux. Marie de Blois, mère de Louis II, roi de Sicile et comte de Provence, parente de Jean de Rochechouart, s'empara de la dépouille de ce prélat, d'une valeur de plus de 15,000 écus.

Les armoiries de Jean de Rochechouart étaient : *fascé, enté ou nébulé d'argent et de gueules, de six pièces.*

7. — DOMINIQUE DE FLORENCE (1381-1391).

Ce prélat naquit avant le milieu du XIVe siècle, non pas à Marseille comme le prétendent les auteurs de la *Gallia christiana*, mais suivant la plupart des historiens provençaux, à Aix, rue Esquicho-Mousquo, aujourd'hui rue Adanson, et était probablement fils ou neveu de Jean de Florence, reçu en 1359, maître-rational en la Chambre des comptes de Provence. Sa famille était noble et existait encore à Marseille dans le dernier siècle. Il embrassa l'institut de Saint-Dominique dans la maison de cet Ordre à Saint-Maximin en Provence, ses mérites l'avaient fait élever à la dignité de provincial, lorsque Clément VII, ou plutôt Robert de Genève, que beaucoup de pays et surtout la France regardaient comme le pontife légitime, le prit pour confesseur. Ces fonctions ne pouvaient manquer de lui ouvrir toute grande la carrière des dignités ecclésiastiques. En effet, nommé d'abord en 1379 à l'évêché d'Albi, il fut transféré à celui de Saint-Pons en 1381, d'après les registres du Vatican, où on lit qu'il promit à la Chambre apostolique le 24 juillet de cette année. Le pontife, qui appréciait de plus en plus les talents diplomatiques de Dominique, sa science, sa piété et sa parole persuasive, l'envoya en qualité de légat auprès du roi de Castille. Dominique remplit sa mission avec le succès espéré, il releva le roi de l'excommunication qu'il avait encourue, et ménagea entre ce prince et le roi de France une paix qui fut conclue le 27 mai 1391. L'année suivante, il revint à son premier siége, et promit à la Chambre apostolique le 9 novembre 1392 pour Guillaume son prédéces-

seur. Enfin, une bulle de Jean XXIII, datée du mois de septembre 1410, le nomma au siége métropolitain de Toulouse dont il fut mis en possession le 12 mai suivant par le prévôt Nicolas.

Le roi de France le chargea en 1412 d'aller offrir la paix à Bernard d'Armagnac qui causait de graves désordres dans la province de Languedoc, et qui accepta une trêve jusqu'au 1er mars 1413.

Si l'on doit ajouter foi au chroniqueur Bardin, Dominique de Florence tint, en 1412, avec François de Conzié, archevêque de Narbonne, un concile dans l'abbaye de Saint-Hilaire pour réprimer les actes des commissaires du roi, Jourdain Calmettes, juge de Villelongue, du damoiseau de Saint-Loup, viguier de Béziers, et de maître Elie de Folleval, procureur en la sénéchaussée de Carcassonne, qui avaient été envoyés pour procéder à des informations sur la conduite des moines noirs ou bénédictins. Il fut décidé dans ce concile qu'on excommunierait les commissaires royaux, et qu'on porterait des doléances au pied du trône sur ces usurpations sacriléges de la puissance spirituelle. Ces doléances ne furent point accueillies par le prince, et le concile se sépara. Tous ces faits n'étant appuyés que sur un seul témoignage peuvent ne pas avoir une entière certitude.

Dominique de Florence, dont le nom se trouve mentionné ne 1411 et en 1420 dans les archives de la Cour des comptes de Paris, assista en 1414 avec deux de ses suffragants, les évêques de Lavaur et de Pamiers, au concile général de Constance. Il était de retour à Toulouse en 1416, puisque le 14 avril de cette année, il entendit au cloître des Jacobins un discours de saint Vincent Ferrier, et le 16 de ce mois, jour du jeudi-saint, il reçut dans son palais le célèbre prédicateur qui, devant tout le peuple, y guérit un paralytique. En novembre 1417, l'archevêque de Toulouse se déclara en faveur de la reine Isabeau de Bavière et du duc de Bourgogne, et entraîna un grand nombre de citoyens. Il convoqua une assemblée des trois Etats de Languedoc, que les officiers du roi Charles VI, attachés au dauphin, eurent beaucoup de peine à empêcher.

En 1418, Dominique approuva la fondation du collége de Maguelone faite déjà depuis longtemps à Toulouse. Plein de zèle pour le culte de saint Thomas d'Aquin, il renouvela le décret de l'un de ses prédécesseurs, Jean de Cardaillac, pour la célébration de la fête de ce docteur le 7 mars. Par lettres du 20 mars 1420, le dauphin Charles institua à Toulouse un parlement

et en nomma premier président Dominique de Florence qui, le 29 mai suivant, célébra à la métropole, pour l'installation de cette cour souveraine, une messe du Saint-Esprit à l'issue de laquelle, s'étant dépouillé de ses ornements pontificaux, il se revêtit de la pourpre de président. Accompagné du clergé séculier et régulier et des membres de l'assemblée nouvelle, il se rendit processionnellement sous un dais porté par les capitouls à la salle du palais des comtes où devait se tenir la première audience. S'étant placé sur une estrade ornée de fleurs de lis, il donna lecture des lettres du dauphin, installa les nouveaux conseillers et ouvrit ainsi la cour du parlement.

Cette dignité nouvelle faillit devenir fatale à Dominique de Florence. Au mois de juin de cette année, un certain Philippe Guerbaud, âgé de 33 ans, se laissa aller à proférer d'horribles blasphèmes contre le Sauveur et sa sainte Mère. Ceux qui se trouvaient avec lui, s'éloignèrent épouvantés; un seul nommé Bardon, parut partager son insolence. L'affaire fut portée au parlement, qui, dans son audience du 14 de ce mois, par l'organe de son premier président, condamna Guerbaud à avoir la langue et la tête coupées devant le portail de l'église métropolitaine, et Bardon à être livré à l'inquisiteur qui le condamna à jeûner en prison pendant trois mois le mercredi et le vendredi de chaque semaine. A peine l'arrêt eût-il été rendu que tout le clergé séculier et régulier se leva contre l'archevêque et les conseillers-clercs, comme ayant encouru l'irrégularité par la prononciation d'une sentence capitale. On allait vite dans les conséquences à déduire : il n'était plus permis au prélat d'exercer ses fonctions, tout ce qu'il pouvait faire devenait frappé de nullité, il fallait procéder à une nouvelle élection, on en parlait de toutes parts et on écrivit en ce sens. Dominique entreprit sa justification dans un long discours qu'il prononça dans son église métropolitaine, et où il ne manqua pas de citer plusieurs exemples pris dans les récits de la Bible. A la fin de son discours, il lança une sentence d'excommunication contre tous ses accusateurs, et ceux-ci ne manquèrent pas d'appeler de cette sentence au futur concile et au Saint-Siége lui-même. Instruit de cette affaire, le pape Martin V députa Guillaume de Chalençon, évêque du Puy pour donner *ad cautelam* l'absolution à l'archevêque et aux conseillers-clercs; mais le président du parlément, Jean de Saint-Etienne, ne voulut pas que le commissaire du pape donnât cette absolution en pleine cour de par-

lement, et elle fut octroyée devant les familiers du prélat.

Dominique qui venait d'approuver la fondation du collége de Mirepoix à Toulouse, vit avec affliction la conduite de son clergé dans cette circonstance, il dut porter en secret ses plaintes au Siége apostolique sur le relâchement des mœurs de ses chanoines et sur les désordres qui régnaient dans sa métropole, puisque à cette époque, par ordre de Martin V, et de concert avec Jean Belin, évêque de Lavaur, il composa et publia des statuts pour la réforme de son chapitre et pour favoriser par tous les moyens possibles la science théologique de son clergé. Il s'occupa aussi de plusieurs réparations à exécuter dans sa cathédrale. Par son testament qu'il fit en 1421, il laissa une somme d'argent considérable, ses meubles et ses manuscrits, au couvent des Dominicains de Saint-Maximin où il avait pris l'habit de l'Ordre.

Après avoir gouverné pendant onze ans son Eglise, Dominique de Florence mourut à Toulouse le 17 mars 1422, et fut inhumé dans l'église des Jacobins, près de la tour du clocher. Prélat savant et éloquent, il avait, ainsi que nous l'avons vu, embrassé d'abord le parti bourguignon ; mais il ne tarda pas à l'abandonner pour se ranger du parti du dauphin, qui parut faire grande estime de sa personne.

On lit à son sujet dans le Nécrologe de Saint-Pons : *Le VIII des ides d'août, office pour l'âme de Dominique, évêque d'Albi.*

Dominique de Florence portait pour armoiries : *d'argent, à une fasce de sable chargée de trois molettes du premier émail.*

8. — AIMON Ier SÉCHAL (1393-1397).

Dominique de Florence quittant l'Eglise de Saint-Pons pour reprendre sa première épouse, l'Eglise d'Albi, Aimon Séchal, patriarche de Jérusalem, fut nommé, le 18 mars 1393, administrateur perpétuel de l'Eglise de Saint-Pons. Dans l'assemblée du clergé de France tenue à Paris, le 2 février 1395, sous Charles VI, pour traiter de l'union entre les parties que divisait le schisme, Aimon, évêque de Saint-Pons et patriarche de Jérusalem, prit rang après le président Simon de Cramaud, patriarche d'Alexandrie, et en ce moment administrateur de l'Eglise de Carcassonne. Il occupa ce siége jusques à l'année 1397, où il fut transféré à l'Eglise de Tarentaise, le 20 ou le 26 septembre (les auteurs diffèrent sur la date).

Aimon, devenu archevêque de Tarentaise, obtint de l'antipape Benoît XIII un canonicat pour son neveu Jean de Bertrand, docteur ès-lois, et fit faire une croix double qu'on portait chaque jour dans l'église de Saint-Pierre. Il occupa ce nouveau siége jusqu'à sa mort arrivée le 27 septembre 1404. On lit dans le Nécrologe de Saint-Pons de Tomières : « *Le V des calendes d'octobre mourut Monseigneur Aimon*, *patriarche de Jérusalem.* »

Il portait pour armoiries : *de sable*, *à trois fusées d'argent.*

Il est important de bien distinguer l'évêque Aimon dont nous venons de parler d'un autre Aimon surnommé de Nicolaï avec lequel on le confond souvent. Ce dernier obtint aussi l'évêché de Saint-Pons de Tomières d'où il passa à l'archevêché d'Aix, comme nous le dirons ci-après. Voici ce qui les fera reconnaître l'un et l'autre. 1° Aimon de Nicolaï ne monta sur le siége de Saint-Pons qu'après l'extinction du grand schisme d'Occident. C'est une bulle de Martin V, datée du 14 mars 1421 qui le transféra du siége de Huesca en Aragon. Il avait été auparavant évêque de Senez. 2° Cet Aimon ne porte nulle part le titre de patriarche de Jérusalem, et mourut en juin 1443, comme le prouvent son épitaphe et le Nécrologe de l'Eglise d'Aix, tandis que l'évêque Aimon qui nous occupe, fut en même temps patriarche de Jérusalem et archevêque de Tarentaise, et sa mort eut lieu en 1404. Il eut pour successeur Hugues des Roberts qui signa en 1409 aux actes du concile de Pise, en qualité de patriarche de Jérusalem, et le 23 septembre 1405, Aimon de Chalant, cardinal du titre de Sainte-Cécile, occupait l'archevêché de Tarentaise.

9. — PIERRE IV RAVOT (1397-1408).

Pierre Ravot ou de Rabat, mais nullement Raban, comme quelques-uns le nomment, fut appelé le 2 mai 1398 à l'évêché de Saint-Pons, suivant les frères de Sainte-Marthe et l'*Histoire des évêques de Saint-Pons*, mais la date de sa nomination doit être avec plus de raison fixée au 3 décembre 1397, puisqu'il est prouvé par le registre de Benoît XIII (Pierre de Lune) que ce jour-là un Pierre, dont le surnom n'est pas donné, fut transféré de l'Eglise de Carpentras à celle de Saint-Pons de Tomières. Ce registre ajoute que Pierre succédait à Saint-Pons à Jean de Brogni, cardinal de Viviers, mais ceci prouve seulement que le cardinal

eut en commende l'évêché de Saint-Pons durant quelques mois de 1397, depuis la translation d'Aimon à l'Eglise de Tarentaise jusqu'au 3 décembre. Il est vrai aussi que le même registre assure qu'un évêque Pierre fut transféré de Mâcon à Saint-Pons de Tomières, le 2 avril 1398; mais cette translation n'eut pas lieu, car ce Pierre, qui se nommait Pierre de Juys, conserva jusqu'en 1412 le siége de Mâcon, tandis que le nôtre, Pierre Ravot, d'après ce même document, promit et reconnut pour ses prédécesseurs Aimon et Dominique, le 2 mai 1398.

Pierre Ravot appartenait à l'Ordre de Saint-François, lorsqu'en 1377 il fut appelé à l'évêché d'Alet, qu'il quitta presque aussitôt pour le siége de Carpentras. La faveur de Benoît XIII dont il se montrait zélé partisan le fit nommer par ce dernier à l'évêché de Saint-Pons de Tomières. Le clergé de France, voulant faire enfin cesser l'horrible schisme qui déchirait l'Eglise, résolut en cette année 1398 de refuser obéissance à l'un et à l'autre des papes compétiteurs, jusqu'à ce qu'il fut créé un pape reconnu de tout le monde chrétien. Pierre Ravot écrivit le 7 mars à Benoît XIII, une lettre qui se trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque de Colbert (*Cod.* 813) et qui commence ainsi : « *Très-saint Père, le 2 de ce mois, dans l'hôtel Saint-Pol, en présence du roi et des seigneurs ducs, le seigneur de Palestrine a proposé au nom du Sacré-Collége la voie du concile.* »

En 1402, devant les ambassadeurs du roi d'Aragon et les députés de l'université de Toulouse qui avaient parlé en faveur de Pierre de Lune, et que le roi Charles VI avait appelés à Paris, Pierre Ravot prononça un discours très-véhément contre la soustraction qu'on demandait. Voyant dans l'assemblée les cardinaux de Malsec, de Saluces et de Thurey qui résidaient à Paris depuis plus de trois ans, il les prit à partie, et il leur soutint en face que si le pape venait à mourir, ils n'auraient pas droit d'en élire un autre, parce qu'ils s'étaient rendus coupables de lèse-majesté, en usant de violence contre le souverain Pontife, Boniface, leur seigneur. L'invective mortifia fort les trois cardinaux; le cardinal de Malsec entreprit de se justifier lui et ses collègues, et rejeta toute la faute sur la populace d'Avignon qui avait porté les choses à l'excès contre le pape.

Un dévouement si opiniâtre eut sa récompense. Pierre de Lune nomma Pierre Ravot son référendaire, et cassant l'élection canonique de Vital de Castelmoron, sacré le 5 mai 1402 arche-

vêque de Toulouse, il conféra ce siége à l'évêque de Saint-Pons, ce qui fit naître entre les deux prélats compétiteurs, un démêlé scandaleux, où les opérations militaires vinrent bientôt appuyer les censures. L'université de Toulouse prit part pour Pierre Ravot, car elle soutenait la cause de Benoît XIII. Cédant à l'orage, Vital de Castelmoron se retira à Bourges, et son départ ainsi que l'obédience rendue peu après à Benoît XIII par le roi de France, ranima les espérances de Pierre Ravot. Celui-ci, après avoir disposé toutes choses pour l'exécution de ses desseins, fixa au 14 novembre 1406 son installation sur le siége métropolitain. Pierre de Cardonne, protonotaire du pape, et Jean Corneille, docteur-régent et lieutenant d'Aimeri Nadal, abbé de Saint-Sernin et recteur de l'université, assemblèrent dans l'église des Cordeliers une centaine de professeurs, docteurs, écoliers, parmi lesquels on voyait des chanoines, des religieux et divers ecclésiastiques.

Cette troupe armée se rendit à la cathédrale Saint-Etienne pour installer Pierre Ravot, tandis que, d'un autre côté, Philippe Bonne, juge-mage, y accourait pour s'opposer à la publication des bulles. Aussitôt les docteurs et les écoliers se précipitèrent sur lui et sur les autres officiers en faisant usage de leurs armes. Meurtri de coups, foulé aux pieds de ses agresseurs, Philippe Bonne mourut des suites de ses blessures. Bien d'autres encore reçurent de graves horions. Au milieu de ce tumulte, les bulles furent publiées, et à la tête d'une bande d'étudiants, Pierre de Cardonne alla les afficher dans toutes les paroisses de la ville. Une excommunication fut en même temps publiée contre Vital de Castelmoron et ses partisans. Instruit de ces violences, le parlement de Paris délégua à Toulouse le chevalier Pierre des Essarts pour en arrêter les auteurs, et par arrêt du 28 juillet 1407 déclara tous leurs biens confisqués.

Dans l'intervalle de tous ces débats, Benoît XIII se trouvant à Marseille au mois de juin 1404, avait fait partir pour Rome cinq ambassadeurs dont les deux premiers étaient Pierre Ravot et Pierre de Zagarriga, évêque de Lérida. Ces envoyés étaient chargés de traiter avec Boniface IX, devant lequel ils se présentèrent le 22 septembre de cette année. Dans cette première audience, Pierre Ravot porta la parole, exposa avec force tous les malheurs du schisme et pressa Boniface de travailler sincèrement à l'extinction de ce scandale, le conjurant d'accepter la voie d'une conférence avec Benoît XIII. Le pape voulut prendre

du temps pour répondre à ces propositions que goûtaient assez les cardinaux de son obédience. Une nouvelle audience qu'il accorda le 29 septembre aux ambassadeurs de son rival, ne fit que l'aigrir davantage, et la fièvre s'étant jointe aux douleurs de la pierre dont il était tourmenté, il mourut le 1er octobre suivant. Ce décès était bien propre à terminer la division qui régnait dans l'Église, si l'on s'y fut prêté avec un vrai désir de réussir, mais les cardinaux romains se préparaient à faire une nouvelle élection. Ils furent bientôt témoins d'une violence faite à Pierre Ravot, chef de l'ambassade, et à ses quatre collègues. Malgré leur sauf-conduit, le gouverneur du château Saint-Ange, parent du pape défunt, les fit arrêter et conduire dans la forteresse. Les cardinaux allèrent promptement demander leur délivrance, mais l'officier, homme aussi cruel qu'intéressé, ne l'accorda qu'au bout de quelques jours, après avoir tiré de ses prisonniers une rançon de 5,000 florins d'or. Les envoyés de Benoît ne pouvant plus demeurer à Rome, parce que le terme de leur sauf-conduit allait expirer, se retirèrent à Florence, et pendant ce temps, les cardinaux romains élisaient Côme Méliorati, qui prit le nom d'Innocent VII. Pierre Ravot et ses collègues revinrent à Nice, le 11 avril 1405, auprès de Benoît XIII, et lui firent le rapport de leur négociation en n'oubliant rien de ce qui pouvait relever la sagesse de leur conduite et rendre odieuse celle des Romains. C'est ce rapport qui servit de fonds à tous les manifestes que Benoît répandit partout pour mettre les princes et les peuples dans ses intérêts.

Ce fut après cette ambassade que Pierre Ravot était venu se mettre en possession de l'archevêché de Toulouse, mais la neutralité entre les deux obédiences ayant été acceptée et proclamée par Charles VI, le 12 janvier 1408, Pierre Ravot se vit aussitôt chassé de Toulouse et de la province. L'évêque de Saint-Pons n'en demeura pas moins fidèle à Benoît XIII qui, le samedi, 22 septembre 1408, le comprit dans la nomination de cinq cardinaux qu'il fit à Perpignan, où il s'était retiré. Bientôt après, le pape Alexandre V adressa aux fidèles et au clergé de Toulouse des lettres apostoliques qui approuvaient l'élection de Vital de Castelmoron, et cassaient et annulaient la nomination de Pierre Ravot, et tout ce que ce dernier avait fait avec son prétendu titre d'archevêque. Le 21 octobre 1408, le concile national de France réuni à Paris déclara Pierre Ravot partisan notoire et complice de Pierre de Lune qu'il qualifiait des titres

odieux de *schismatique* et d'*hérétique*, et déclara impétrables tous les bénéfices qu'il tenait de l'antipape. Pierre Ravot dut alors quitter l'évêché de Saint-Pons, mais ne survécut pas longtemps à cette défaite. Il mourut en 1409, pendant le concile de Pise.

Pierre Ravot portait pour armoiries : *pallé d'argent et de gueules de six pièces, au chef échiqueté d'argent et de sinople.*

10. — GEOFFROI DE POMPADOUR (1409-1420).

Pierre Ravot venait d'être dépossédé de l'évêché de Saint-Pons par le concile de Paris, le 21 octobre 1408. Par ordre du roi Charles VI, le chapitre de cette Église s'assembla pour procéder à l'élection de son successeur, et le 16 février 1409, à la pluralité des voix, fut nommé Geoffroi de Pompadour, fils de Ramnulf Hélie, second du nom, seigneur de Pompadour, et de Constance de la Marche, sa seconde femme. Il avait été conseiller au Parlement de Paris, depuis le mois d'août 1400 jusqu'au 31 décembre 1408. Son élection fut contestée; mais le vicaire général de François de Conzié, archevêque de Narbonne, délégué à cet effet par lettres de ce prélat, datées de Villeneuve-lès-Avignon, le 25 février de cette année, n'eut aucun égard aux protestations et confirma, le 15 mars suivant, le choix du chapitre. En conséquence, Geoffroi, reçut la consécration épiscopale le 9 juin 1409, des mains de Pierre Saupin, évêque de Bazas, remplaçant le métropolitain François de Conzié, assisté de Bertrand de Maumont, évêque de Béziers, et de Pierre Neveu, évêque de Lavaur. Toutefois, le registre du pape Alexandre V ne mentionne son élévation à l'épiscopat que le 12 février 1410, mais ce retard s'explique par les protestations contre la validité de l'élection faite auprès du pontife romain qui ne les jugea qu'à cette dernière date, en déboutant les opposants.

Deux ans avant sa promotion au siége de Saint-Pons, Geoffroi de Pompadour avait été l'un des trente-six députés du roi et de l'Église de France auprès de Benoît XIII, à Avignon, et auprès de Grégoire XII, à Rome, pour travailler à l'extinction du schisme. Plus tard, en 1415, il se rendit avec la même mission auprès du roi d'Aragon. Nous ne savons rien de ce qu'il fit pour son diocèse durant les onze ans qu'il en fut chargé. Il le quitta le 21 octobre 1420, d'après le registre de Paul V, pour passer à celui de Carcassonne.

Le 7 décembre 1423, il ordonna la réunion à la chartreuse de Castres, alors nouvellement fondée, de la chartreuse de Sainte-Marie de Loubatière, que les ravages de la soldatesque et des brigands aventuriers avaient presque entièrement ruinée. Le 28 février 1424, il céda les droits qu'il avait à Saint-Paul, Pierre-Buffière et Chabanes, à Gouffier son neveu, que le 26 janvier 1426, il maria à Isabelle de Comborn. Le 28 juillet 1427, le jour de la fête des saints Nazaire et Celse, patrons de l'Église de Carcassonne, il voulut être reçu membre de la confrérie de Sainte-Anne, comme le témoigne un vieux catalogue de cette société. En 1430, il assista au concile provincial de Narbonne tenu dans la chapelle de Sainte-Madeleine, du palais archiépiscopal. Vers 1435, de concert avec ses coévêques de la province de Narbonne, il écrivit au concile de Bâle pour obtenir que l'élection de Gérard à l'évêché de Saint-Pons fût confirmée. Désirant séculariser son chapitre jusqu'alors régulier, il obtint l'aveu du roi et l'autorisation du pape Eugène IV, et cette transformation mémorable eut lieu en 1439. Les détails s'en trouveront plus naturellement dans l'*Histoire du diocèse de Carcassonne*. Le 28 août 1442, Geoffroi de Pompadour institua un vicaire perpétuel dans l'église de Saint-Michel, à la nomination du chapitre et à la prière de la reine Marie, femme du roi Charles VII. Il mourut, d'après les registres du Vatican, le 1er janvier 1446, et on lit dans le Nécrologe de la chartreuse de Castres : « *Aux calendes de janvier, mourut Geoffroi, évêque de Carcassonne, qui unit à cette maison de Beauvoir tous les biens et les droits de la maison de la Loubatière.* » Geoffroi voulut qu'un obit fut célébré à son intention le 10 mars et le 16 septembre de chaque année. La messe devait être chantée, ainsi le constate le Martyrologe de l'Église de Carcassonne.

Geoffroi de Pompadour portait pour armoiries : *d'azur, à trois tours d'argent, maçonnées de sable.*

Le jour, le mois et l'année, où, d'après le registre de Paul V, Geoffroi de Pompadour quittait le siége épiscopal de Saint-Pons, PAUL DE SADE, évêque de Marseille, était, d'après le même document, transféré sur ce même siége ; mais cette dernière translation ne fut jamais effectuée. Il est certain, en effet, que Paul de Sade, successeur de Guillaume le Tort, évêque de Marseille, mourut possesseur de son évêché le 28 février 1433.

11. — AIMON DE NICOLAÏ (1421-1422).

Né à Aix, vers le milieu du XIV[e] siècle, d'une ancienne famille originaire de Saint-Andéol, dans le Vivarais, et qui compte parmi ses membres plusieurs personnages distingués dans la magistrature et dans l'Eglise, Aimon, Ammon ou Aimar de Nicolaï prit, dans sa jeunesse, l'habit de l'Ordre de Saint-Dominique et fut d'abord prieur du couvent des religieuses Dominicaines de Nazareth ou de Saint-Barthélemi à Aix. Son talent pour l'administration lui procura les premières charges de son institut, et, deux fois, il fut nommé provincial. C'est pendant l'exercice de ces fonctions qu'il mérita les bonnes grâces de l'antipape Clément VII, qui l'arracha à l'obscurité du cloître pour le placer dans les dignités de l'Eglise. Clément lui donna le siége épiscopal de Senez, en 1390. Benoît XIII, son successeur, le transféra, en 1397, à l'évêché d'Huesca en Aragon, et non point d'Ostie, comme l'ont écrit quelques historiens, et après l'extinction du grand schisme d'Occident, le pape Martin V, par une bulle du 14 mars 1421, le désigna pour succéder dans l'évêché de Saint-Pons de Tomières à Geoffroi de Pompadour, qu'il avait, au mois d'octobre précédent, transféré à l'Eglise de Carcassonne.

Aimon ne gouverna pas un an et demi l'Eglise de Saint-Pons de Tomières pour laquelle il ne paraît pas avoir fait beaucoup. Il échangea ce siége le 12 juin 1422, avec Guillaume, cardinal Fillastre, et vint aussitôt prendre possession de l'église métropolitaine d'Aix, sa ville natale. Isabelle de Lorraine, femme du roi René, comte de Provence, instruite de son habileté dans le maniement des affaires, l'envoya à Naples pour y gérer en son nom, pendant la détention de son mari, fait prisonnier le 2 juillet 1431, à Bulgnéville, par Antoine de Vaudémont, son cousin, qui lui disputait la couronne de Lorraine. Les éloges qu'Aimon mérita en cette circonstance font honneur à ses lumières et à sa prudence dont il eut plus d'une fois l'occasion de faire connaître l'étendue.

De retour à Aix, lorsque le 14 février 1437, le roi René recouvra pleinement sa liberté, Aimon, qui avait eu toute la confiance de Louis III d'Anjou, roi de Sicile et de Naples, mort le 4 novembre 1434, ne mérita pas moins celle de son frère et

successeur. Ce prince sut reconnaître les services que le prélat lui avait rendus, et grâce à ses libéralités, l'archevêque d'Aix put faire réparer l'église des Frères-Prêcheurs qu'avait fortement endommagée un tremblement de terre. Ce fut lui qui, le jeudi 19 décembre 1436, reçut le roi René chanoine de Saint-Sauveur, et le serment qu'il prêta solennellement dans l'église métropolitaine, en présence d'un grand nombre de seigneurs, de sauvegarder et maintenir les droits, franchises et libertés de cette Eglise. Par une fausse interprétation de ces mots : *Rex in manibus R. in Christo patris et Domini Aquensis archiepiscopi,* les Bénédictins ont attribué cette installation à Robert, successeur d'Aimon, dans l'archevêché d'Aix, et en ont conclu que ce dernier avait, dès cette année, donné la démission de son siége. L'initiale R. qu'on trouve dans le procès-verbal de cette cérémonie ne peut être expliquée ici que par le mot *Reverendi* ou *Reverendissimi*, et ainsi que le constate l'épitaphe d'Aimon, ce prélat garda l'archevêché jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée le samedi 15 juin 1443. On l'inhuma dans une chapelle qu'il avait fait construire en l'honneur de saint Mitre, dans son église métropolitaine, à laquelle il avait légué une somme assez considérable pour la confection d'une châsse destinée au chef de ce saint martyr d'Aix, et une très-belle custode pour le Saint-Sacrement.

Sur le marbre de son tombeau avait été gravée une épitaphe dont voici la traduction : « *Ici repose Aimon de Nicolaï, professeur de théologie de l'Ordre des Frères-Prêcheurs et leur provincial dans cette province, successivement évêque de Senez, d'Huesca et de Saint-Pons de Tomières, et enfin archevêque de cette sainte Église d'Aix, fondateur de la présente chapelle, qui retourna vers le Seigneur le* 15 *juin* 1443. *Priez pour lui.* » Le Nécrologe d'Aix parle de ce prélat dans les termes suivants : « *L'an* 1443 *et le* 15 *juin, mourut Monseigneur Aimon Nicolaï, par la miséricorde de Dieu, archevêque de la sainte Eglise d'Aix, qui a laissé une somme pour le repos de son âme et celle de ses parents, et pour le service de la chapelle qu'il avait fondée derrière le grand autel de cette présente église en l'honneur du très-saint et très-glorieux martyr Mitre. Et le* 18e *jour du mois de mai* 1464, *le chef du dit saint Mitre fut extrait du tombeau, en présence de R.* (évérend) *Père en Dieu et seigneur Jean de Gothon, évêque de Fréjus, de deux seigneurs chanoines et des syndics de cette ville.* »

Aimon de Nicolaï portait pour armoiries : *d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de trois étoiles d'or, 2 en chef, 1 en pointe.*

12. — GUILLAUME III FILASTRE ou FILLASTRE (1421-1422).

Né en 1348 à la Suze, petite ville du diocèse du Mans, ou, selon Charles Ménard et l'abbé Ménage, à Huillé, près de Durtal, au diocèse d'Angers, Guillaume Filastre ou Fillastre, issu d'une famille originaire de Bourgogne, fit ses études à l'université d'Angers, et son mérite l'éleva à la dignité de doyen de la collégiale de Saint-Symphorien de Reims, puis à celle de doyen de l'église métropolitaine de cette ville, fonctions dans lesquelles il fut installé en vertu de l'autorité apostolique, le 8 mars 1392. Il enseigna à Reims la théologie et les mathématiques, fonda une bibliothèque, fit rebâtir l'école de théologie et achever à ses frais une des tours de la cathédrale.

Député en 1406 aux assemblées du clergé de France, qui se tinrent en présence du roi Charles VI, il y fit l'apologie de l'antipape Benoît XIII, et blâma la France, qui s'était soustraite à son obédience. Son zèle lui valut ensuite les faveurs de la cour romaine. Le pape Jean XXIII le nomma cardinal-diacre du titre de Sainte-Marie ; puis, le 6 juin 1411, cardinal-prêtre de la sainte Eglise du titre de Saint-Marc. Il lui fit donner le prieuré de Saint-Ayoul de Provins, et l'archiprêtré de l'église de Saint-Jean de Latran. Toutefois, Guillaume ne se montra pas plus favorable à ce dernier souverain Pontife, et quoi qu'il eût, en 1406, condamné la voie de cession ou d'abdication volontaire, il conseilla, le 5 juin 1417, l'abdication de Jean XXIII, et la déposition de Benoît XIII comme la voie la plus courte et la plus sûre pour rendre la paix à l'Eglise. Il contribua ensuite puissamment à l'élection de Martin V, qui le députa en France, avec le cardinal Jourdain des Ursins, archevêque de Naples, pour y faire cesser toutes les dissidences.

Ce souverain Pontife le nomma, en novembre 1420, archevêque d'Aix, dont Guillaume prit possession le 1er janvier 1421, et qu'il ne garda, comme administrateur, que jusqu'au 12 juin 1422, époque où lui fut donnée l'administration perpétuelle de l'Eglise de Saint-Pons de Tomières. De retour à Rome, il y fit bâtir un palais auprès de l'église de Saint-Chrysogone, dont il était protecteur, et dans laquelle il fut inhumé à sa mort, arrivée à l'âge

de 80 ans, le samedi 6 novembre 1428. Sur son tombeau fut gravée une épitaphe dont voici la traduction :

« *Tombeau de Guillaume, cardinal-prêtre du titre de Saint-Marc, né dans le diocèse du Mans, protecteur de l'église de Saint-Chrysogone, ancien doyen de Reims, docteur en l'un et l'autre droit. Que Dieu ait son âme qu'il créa, la nature a ici ce qui lui appartient, attendant la résurrection et la vie éternelle pour l'une et pour l'autre, car il faut que ce qui est corruptible soit revêtu d'incorruptibilité et que ce corps mortel soit revêtu d'immortalité. Il mourut à l'âge de* 80 *ans, le* 6 *novembre de l'an du Seigneur* 1428. »

Guillaume Fillastre était un des hommes les plus remarquables de son époque. Outre ses connaissances profondes en droit civil et canon, il possédait parfaitement les langues anciennes et leur littérature. Il a traduit quelques livres de Platon et a fait sur Pomponius Mela des notes qui, restées manuscrites, sont conservées dans la bibliothèque de Reims. Il s'occupa aussi de cosmographie dans un temps où cette branche des connaissances humaines n'offrait qu'une tradition fort obscurcie de la science transmise par l'antiquité. Ce fut probablement cette communauté d'études qui le lia avec le savant cardinal Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai. Fillastre composa des commentaires sur le texte de Ptolémée, qui éclaircissent singulièrement l'histoire des notions géographiques que l'on avait alors touchant les parties septentrionales de l'Europe. Ces précieux documents font partie d'une cosmographie de l'auteur grec qui n'a point été publiée et que possède la bibliothèque de Nancy. Ce manuscrit, intitulé simplement : *Cl. Ptolomœi cosmographia*, est de format in-4° et présente 214 feuillets dont 160 sur vélin et 54 en parchemin. Il se trouve inscrit sous le n° 11. La première partie contient seulement la traduction latine de la géographie de Ptolémée par Jacques Angelo de Florence qui dut l'écrire de 1409 à 1410. Fillastre en devint possesseur vers 1417. Les cartes géographiques de la seconde durent être exécutées dix ans plus tard, vers 1427, mais c'est surtout la onzième carte de l'Europe, intercalée entre la première et la deuxième carte de l'Afrique, qui doit attirer l'attention des savants ; elle est accompagnée d'un texte précieux, dû à Fillastre. « Cette onzième carte de l'Europe, dit M. Raymond Thomassy[1], fait faire à l'histoire de la géographie

[1] Raymond Thomassy. *Guillaume Filastre considéré comme géo-*

des premières années du XVe siècle d'immenses progrès en nous révélant l'idée que l'on avait alors du Groënland et des régions septentrionales, si peu connues à cette époque. » Nous n'ajouterons pas avec cet auteur que Fillastre se place naturellement, sinon à côté, du moins immédiatement après son contemporain, Pierre d'Ailly; l'auteur de l'*Imago mundi* a suivi scrupuleusement dans leurs opinions les auteurs anciens; il n'a d'autre mérite, pour ainsi dire, à nos yeux que d'avoir dirigé en partie la pensée de l'immortel Christophe Colomb. Plus heureux, Pierre d'Ailly, son contemporain, a pu ajouter un chapitre nouveau à l'histoire de la géographie.

Le cardinal Guillaume Fillastre portait pour armoiries : *de gueules, au rencontre de cerf d'or, à la bordure dentelée de même.*

13. — VITAL DE MAULÉON (1428-1435.)

Vital de Mauléon, né d'une noble famille de Gascogne fut nommé évêque de Rodez en 1416; mais il ne fit son entrée solennelle dans sa ville épiscopale que l'année suivante, et exigea du clergé une contribution pour les frais de cette cérémonie. Il passa dix ans (1416-1426) en contestation avec son chapitre; le 14 septembre 1426, Raimond Mairose, cardinal, évêque de Castres, élu juge-arbitre par les parties, mit enfin un terme à leurs discussions fâcheuses. Mais avant que cette querelle ne fut apaisée, une autre était née entre l'évêque et Jean IV, comte d'Armagnac, parce que le comte voulait traiter, quant aux devoirs et aux droits féodaux, les vassaux de l'évêque et de l'Église de Rodez, comme ses propres vassaux : un arbitrage y mit également fin, le 12 mars 1418. En 1422, Vital avait ratifié et confirmé un échange entre le chapitre de sa cathédrale et Alcas de Saunhac, seigneur de Belcastel. En 1428, onzième année du pontificat de Martin V, il obtint de l'évêque de Montauban, commissaire de Jourdan, évêque d'Albano, la permission de vendre quatre tours d'argent pour le produit être employé aux besoins de son Église. Par une lettre datée de Rome, *de sa maison d'habitation, le* 5 *février* 1428, il donne quelques ordres à son vicaire général au sujet du prieuré d'Alpuech; cette lettre prouve qu'aux premiers jours de cette année, il occupait encore

graphe à propos d'un manuscrit de la géographie de Ptolémée (Extrait du *Bulletin de la Société de géographie*, février 1842).

le siége de Rodez, qu'il céda bientôt à Guillaume de Latour d'Oliergues, pour passer à celui de Saint-Pons. C'est aussi vers ce temps qu'il fut nommé patriarche d'Alexandrie.

La bulle qui opéra la translation de Vital est de Martin V, la douzième année de son pontificat, le 3 des nones de décembre, d'après Baluze; c'est-à-dire du 3 décembre 1428. Qu'on n'y oppose pas un titre du 19 octobre 1430, où il est dit : 1° que Guillaume (de Latour d'Oliergues) accède à la demande faite par la comtesse d'Armagnac et Bernard d'Armagnac, son fils, de l'union de l'église de Saint-Martin de Poulhac à la collégiale de Notre-Dame d'Aurillac, au diocèse de Saint-Flour, en conformité d'un diplôme du pape Martin V; 2° que cette demande avait essuyé un refus de la part de Vital, patriarche d'Alexandrie, administrateur de l'évêché de Saint-Pons de Tomières et évêque de Rodez. Cette objection est sans force; car le refus date sans doute d'une époque antérieure au remplacement de Vital par Guillaume sur le siége de Rodez; de plus, Vital pouvait encore agir en qualité d'évêque de Rodez, par suite d'un accord entre Guillaume, à qui il avait cédé son évêché, et entre Pierre d'Estaing, élu par le chapitre. Au reste, le registre de Martin V fait foi que le 10 janvier 1429, Vital était qualifié administrateur perpétuel du diocèse de Saint-Pons et patriarche d'Alexandrie. En cette même année, il fut intronisé en grande pompe à Tomières et veilla à l'exécution du testament de son prédécesseur, selon les minutes de Pierre de Gleyses, tabellion à Saint-Pons, fol. 168. Les archives de l'évêché et du chapitre, contiennent trois actes émanés de ce prélat en 1432. Son épiscopat finit avec sa vie, vers le commencement de 1435.

Vital de Mauléon portait pour armoiries : *de gueules, au lion d'or armé et lampassé de sable.*

14. — GÉRAUD DE CHARRAS OU DE BRICOGNE (1435-1463).

Géraud de Bricogne ou *de Charras*, comme le surnomment les frères de Sainte-Marthe, issu d'une famille originaire du diocèse de Rouen, était, avant son élévation à l'épiscopat, conseiller du roi, archidiacre de Laon, et abbé de Saint-Aphrodise de Béziers depuis le 14 septembre 1428. Il donna, le 10 septembre 1431, au nom de son monastère un reçu de quinze sous tournois, d'après les registres du Parlement de Toulouse. Eugène IV le

créa évêque de Pamiers, et, le 2 avril 1435, lui accorda la faculté d'unir l'église paroissiale de Vaux à la cathédrale. La même année, Géraud reçut le serment de foi et hommage que lui prêta Gaston, comte de Foix, pour le château de Pamiers et autres biens de domaines et de juridiction indivis; puis, en vertu d'une bulle du même pape, il réduisit de dix-huit à douze le nombre des chanoines de sa cathédrale. Il passa à l'évêché de Saint-Pons de Tomières, le 16 avril 1435, d'après le registre des provisions d'Eugène IV. Pendant que le pape disposait ainsi du siége que la mort de Vital de Mauléon avait laissé vacant, le chapitre en disposait aussi par l'élection et y appelait Aimar. La compétition fut portée devant le concile alors assemblé à Bâle: l'élection d'Aimar fut par les Pères déclarée nulle et la nomination de Géraud, confirmée en 1437, conformément à la demande collective des évêques de la province de Narbonne. Deux actes authentiques relatés par l'ancienne *Gallia christiana*, tome II, prouvent néanmoins que Géraud conserva l'administration du diocèse de Pamiers jusqu'en 1436, de même que la lettre écrite en sa faveur au concile de Bâle prouve qu'il était de famille noble. Ce dernier point, dit l'historien de Saint-Pons, est encore attesté par d'autres documents et par les missions qu'on lui confia. Ainsi, en 1436, il fut député par le concile de Bâle avec plusieurs évêques auprès du roi Charles VII, pour lui présenter les décrets de l'assemblée. On sait que ces décrets servirent de base à la Pragmatique-sanction de Bourges.

Sous son épiscopat, et probablement par ses soins, une transaction passée devant ce même concile de Bâle rendit à la sacristie capitulaire de Saint-Pons, qui en avait joui depuis longtemps, la chapelle de Saint-Ascicle et de Sainte-Victoire, située *extra muros* de Perpignan (18 juillet 1439). De cette année à 1460, on trouve dans les archives de l'évêché et du chapitre de nombreux titres qui attestent que Géraud résidait assidûment et administrait en vigilant pasteur. Ainsi, le 22 décembre 1445, il conféra le prieuré de Saint-Pierre-le-Vieux dans la ville de Huesca, en Aragon, et dépendant de son Église, à Guillaume de Salamon, moine profès de Saint-Pons; et le 7 janvier suivant, il le nomma au vicariat perpétuel de ce même lieu. Le 4 août 1447, il accorda quarante jours d'indulgence à tous ceux qui viendraient à l'autel érigé sous l'invocation de saint Roch, dans l'église paroissiale de Saint-Martin du Jaur, implorer le secours de cet illustre confesseur le jour de sa fête, 16 août.

En 1452, le 4 avril, il confère le prieuré de Lacaune, et, le 17 avril suivant, le vicariat perpétuel d'Olargues. Le 18 juin 1456, par ordre du roi, furent payées à Jean de Longroy, neveu de Géraud, vingt livres, pour services rendus en Languedoc. Le 22 novembre 1459, le pape Pie II accorda aux prières de notre prélat la confirmation de tous les priviléges concédés à son Église et énumérés dans un diplôme de Luce III.

Géraud de Bricogne siégeait encore en 1469, comme l'attestent des actes publics reçus cette année par Antoine de la Caze, tabellion de Saint-Pons; mais il ne siégeait plus le 18 juillet de cette année, ainsi qu'on le verra dans la notice qui suit. Nous ne pouvons fixer plus exactement la date de sa mort.

Le Nécrologe de l'Église de Tomières porte : *Le 7 des cal. de novembre, mort de madame la mère de monseigneur Géraud de Bricogne, autrefois évêque de cette Eglise.*

Cet évêque avait pour armoiries : *d'argent à une croix de gueules.*

15. — PIERRE DE TREIGNAC DE COMBORN (1465-1467).

Issu de l'illustre famille de Comborn en Limousin, Pierre était, ce nous semble, fils de Guichard de Comborn, quatrième du nom, seigneur de Treignac, et de Louise d'Anduze, et avait pour frère, Jacques de Comborn qui occupa le siége épiscopal de Clermont. Pourvu d'un canonicat dans l'Église d'Évreux par Pasquier de Vaux qu'il n'imitait que trop dans son enthousiasme pour le roi d'Angleterre, il fut appelé par ce prince à l'évêché de Chartres pour lequel des bulles lui furent données dans le consistoire du 18 août 1441. Les frères de Sainte-Marthe et plusieurs historiens de cette ville ne l'ont point mentionné dans leurs catalogues, mais les registres de la Chambre des comptes de Paris citent dans la même année sa prestation de serment de fidélité au roi. Pierre de Comborn prit possession du siége le 5 janvier 1442, mais il ne l'occupa que peu de temps. Les registres du Vatican indiquent, au 28 janvier 1443, sa proposition en consistoire pour l'évêché d'Évreux, et sa préconisation le 9 février suivant.

Presque aussitôt le pape Eugène IV, nous ignorons pour quel motif, lui donna pour vicaire général, chargé d'administrer au spirituel le diocèse, Raoul Herbert, maître ès-arts et bachelier en droit. Ainsi fait évêque, Pierre prêta serment de fidélité au

roi, le 8 juillet de cette même année, à Poitiers, et les registres du Parlement de Paris témoignent qu'il y siégea comme évêque d'Évreux, en mars 1444.

Aucun document historique ne constate qu'il ait pris personnellement possession du siége à cette époque ; on voit au contraire qu'il eut pour compétiteur Guillaume de Flocques, en faveur duquel fut rendu un arrêt du Parlement, le 14 août 1447. Lorsque les Anglais eurent été expulsés de la Normandie, Pierre poursuivit son procès contre ce dernier, et, après avoir épuisé tous les degrés de juridiction, il obtint, au bout de dix années, un arrêt qui lui permettait d'occuper le siége d'Évreux, et mettait au néant toutes les prétentions de Guillaume de Flocques. En vertu de ce titre, Pierre de Comborn autorisa Guillaume de Canteleu à prêter en son nom serment au chapitre, le 20 septembre 1456, et Pierre confirma en personne le serment de son procureur, le 30 janvier de l'année suivante.

Il est certain que le 15 mai 1457, Pierre de Comborn reçut du roi, par les mains de Roger Canu, un cierge de douze livres qui lui était dû à ce titre pour la prévôté d'Évreux, le jour de la Chandeleur, 2 février. Guillaume le Boucher lui remit, au nom du roi, cette même redevance le 3 mars 1458, et ce prince s'acquitta envers lui dans son hôtel épiscopal de Condé, de la redevance annuelle d'un cerf et d'un sanglier pris dans la forêt de Breteuil.

Les archives de l'abbaye d'Obazine située au diocèse de Limoges, mentionnent Pierre, évêque d'Évreux, comme administrateur perpétuel de ce monastère, à la date du 4 avril 1460, et son nom se trouve encore en 1461, sur divers titres authentiques recueillis par Gaignières. En 1462, et en 1463, Pierre souscrivit à deux actes en faveur de l'abbaye de Saint-Leufroi, et le 10 juin de cette dernière année, Pierre de Main, abbé de Cadouin, recouvra par son intermédiaire la célèbre relique du Saint-Suaire, que, pendant les guerres de la fin du siècle précédent, on avait transférée à Toulouse. Le 18 juillet suivant, il établit à Évreux deux vicaires généraux dont un conféra, en décembre, une prébende à Pierre de Serres. Déjà à cette époque, Pierre de Comborn avait été transféré à l'évêché de Saint-Pons de Tomières. Il ne paraît pas toutefois avoir pris immédiatement possession de cette Église où il eut à triompher de deux compétiteurs successivement élus par le chapitre cathédral, savoir : Raimond, qu'un registre de la Chambre des comptes cite comme

mort évêque de Saint-Pons en février 1464, et Jean, à qui les actes consistoriaux donnent pour successeur, en 1465, Pierre, administrateur du diocèse d'Évreux et évêque élu de Saint-Pons. Des bulles lui furent accordées en cette qualité par le pape Paul II, le 20 mai 1466, et par acte de ce même jour, une rente annuelle de cent cinquante écus lui fut assignée pour sa renonciation à l'évêché d'Évreux.

Ce qui est certain, c'est que des titres authentiques déposés dans l'étude d'Antoine de la Caze, notaire à Saint-Pons, et datés de 1465, constataient que cette année, deux religieux remplissaient les fonctions de vicaires généraux capitulaires de cette Église, le siége vacant, et que, cette même année, d'autres titres qualifient d'évêque Pierre, nommé expressément Pierre de Comborn, dans plusieurs actes reçus en 1466, par Corbière, notaire audit Saint-Pons; quoi qu'il en soit, il ne gouverna pas longtemps ce nouveau diocèse, puisqu'il mourut au mois de septembre 1467. La maison de Comborn se fondit plus tard dans celle de Pompadour, par suite du mariage d'Élisabeth, dernière héritière de cette vicomté. Outre l'administration d'Obazine, Pierre de Comborn eut aussi celle de Beaulieu, au diocèse de Limoges, puisque, en 1445, il obtint pour sa possession un arrêt contre Bérard de Marsillac, arrêt où il est qualifié évêque d'Évreux.

Pierre de Comborn portait pour armoiries : *de gueules, à deux lions léopardés d'or.*

16. — ANTOINE Ier BALUE (1467-1501).

Antoine Balue naquit au bourg d'Angle, en Poitou, d'un tailleur ou d'un meunier. Il eut pour frère le fameux Jean Balue, évêque d'Angers, longtemps premier ministre de Louis XI, et mort cardinal-évêque d'Albano. Antoine allait succéder à ce frère, sur le siége d'Évreux, où depuis 1464, il avait un canonicat et sa nomination avait été confirmée le 7 juillet 1467, lorsque l'évêché de Saint-Pons étant venu à vaquer par la mort de Pierre de Comborn, il obtint sans peine, grâce à ce même frère, d'y être promu, le 20 ou le 30 octobre suivant. Il est mentionné le mercredi, 8 janvier 1472. En même temps que l'évêché de Saint-Pons, il possédait le prieuré de Saint-Nicolas de la Couture dans l'archiprêtré de Bouin, au diocèse de Poitiers, prieuré qui dépendait de l'abbaye de Saint-Florent de

Saumur; c'est à ce dernier titre qu'il transigea, le 21 juillet 1477, avec Jean de Raimond, recteur de la paroisse de Longpré. Dans ce compromis, il se nomme *frère Antoine*, évêque de Saint-Pons, d'où l'on peut induire qu'il avait embrassé la profession monastique avant son épiscopat. Les archives de l'Église d'Angers nous apprennent aussi, que le 7 août 1482, il présenta au chapitre de cette Église des bulles du pape Sixte IV, qui privaient son frère, alors tombé en disgrâce, de son évêché d'Angers et de l'administration d'autres bénéfices. Le 9 juillet 1491, il fut convenu entre lui et son chapitre qu'il lui abandonnait les dépouilles des moines défunts qui lui revenaient, et que les religieux de leur côté, tiendraient l'évêque quitte du vêtement et de la nourriture de quatre d'entre eux.

L'*Histoire de l'Église de Saint-Pons* place la mort de ce prélat au 1er décembre 1493, ajoutant que c'est ce jour qu'a lieu son anniversaire; mais dans le Nécrologe du chapitre on lit: « Le jour d'avant les ides de novembre, mourut seigneur Antoine Balue, de son vivant, évêque de Saint-Pons de Tomières, et l'on sonne toutes les cloches (*et pulsantur omnia cymbala*). » Le jour est donc douteux; l'année de cette date est-elle plus certaine? Non, aux yeux du moins de l'historien que nous avons cité, qui a imaginé deux Antoine pour combler la lacune de 1493 à 1501. Citons-le encore. « Les auteurs, dit-il, se sont trompés jusqu'à présent sur cet évêque. Parce qu'il a le même nom que son prédécesseur, ou de deux ils n'en ont fait qu'un, ou ils ont supprimé le dernier. Or, les minutes du notaire Bérenger de la Caze, reconnaissent un second Antoine, évêque de Saint-Pons, depuis le 14 janvier 1494, et qui a pour surnom *Gaudet.* » Voilà bien tout ce qui établit l'existence des deux Antoine. Malheureusement pour le système de notre écrivain, Antoine Balue n'est pas décédé en 1493, et dès lors rien n'en subsiste. Guillaume de Clermont-Lodève, évêque dont nous allons parler, obtint l'évêché de Saint-Pons par la concession d'Antoine Balue, en novembre ou décembre 1501 : de ceci, fait foi le registre du pape Alexandre VI. D'autre part, il est certain qu'Antoine Balue vivait encore en 1503; une lettre tirée des archives de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Vendôme, l'établit absolument; on y lit: « Sachent tous que nous, Antoine Balue, évêque de Saint-Pons, avec la permission de Monseigneur Robert, archevêque de Tours, avons le 1er juin 1503, dans la chapelle de Saint-Thomas, archevêque et martyr, paroisse de Saint-Martin de Boussay, de ce

même diocèse de Tours, donné la tonsure cléricale à notre cher fils en Jésus-Christ, Antoine de Cravant, ayant l'âge requis, et noble paroissien de Saint-Martin de Boussay. » C'est donc certainement toujours le même Antoine qui, le 25 janvier 1498, termina une querelle soulevée entre lui et son chapitre en abandonnant le tiers de son revenu pour restaurer la cathédrale. C'est encore lui qui, en 1500, conféra deux prieurés dépendant de son évêché; celui d'Escosse, situé dans le diocèse de Pamiers, et celui de Sainte-Madeleine d'Octavian, près de Malagas, diocèse de Béziers. Il abdiqua l'année suivante en faveur de Guillaume de Castelnau-Clermont-Lodève. Nous avons vu qu'il vécut au moins jusqu'en 1503 : après cette date, nous ne savons plus rien de lui. Il est présumable qu'il mourut le 12 novembre ou le 1er décembre 1503.

Antoine Balue avait pour armoiries : *d'argent, au chevron de sable, accompagné de trois têtes de lion de gueules, lampassées d'azur.*

17. — FRANÇOIS-GUILLAUME DE CASTELNAU-CLERMONT-LODÈVE (1501-1502).

(Voir tome Ier, aux *Évêques d'Agde*, pages 506 et suivantes).

18. — FRANÇOIS DE LUXEMBOURG (1502-1507).

Fils de Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes, chevalier de la Toison-d'or, et de Marie de Berlaymont, François fut d'abord chanoine de l'Église du Mans dont son oncle, le cardinal Philippe de Luxembourg, était évêque. Il avait vingt ans à peine et n'était que sous-diacre et protonotaire apostolique, quand, sur la demande du roi Louis XII, il fut élu évêque de Saint-Pons. Le pape Alexandre VI le confirma à Rome, par une bulle donnée le 5 octobre 1502, d'après l'*Histoire de Saint-Pons*, ou mieux le 16 novembre, d'après le registre pontifical. Par une lettre du 5 décembre de la même année et datée de Loches, le roi transmit cette bulle au Parlement de Toulouse, au sénéchal de Carcassonne et à tous les magistrats qu'elle concernait pour qu'ils eussent à l'enregistrer et à s'y conformer. Le 22 décembre, François de Luxembourg prit possession de son siége par procureur, et le 1er avril suivant, prêta entre les mains du

roi serment de foi et hommage pour le temporel de son Église. Depuis lors nous ne savons rien de lui jusqu'à sa translation, si ce n'est que, en 1505, Michel-Ange Le Franc lui dédia un volume de vers. D'après le registre du pape Jules II, notre évêque passa à l'évêché du Mans, le 27 janvier 1507, par la cession de son oncle le cardinal qui partait pour l'Italie et qu'il y suivit, après avoir, le 19 février suivant, prêté serment de fidélité au roi. A peine arrivé dans la Ville éternelle, il y tomba malade et mourut le 9 septembre 1509. Ses évêchés de Saint-Pons et du Mans, résignés aux mains du souverain Pontife, revinrent à son oncle Philippe, cardinal de Luxembourg.

Il portait pour armoiries : *d'argent, au lion de gueules, la queue fourchée et nouée, passée en sautoir, armé, lampassé et couronné d'or.*

19. — PHILIPPE DE LUXEMBOURG (1509-1511).

Thibaud, seigneur de Fiennes, père de Philippe de Luxembourg, s'était fait moine, après la mort de sa femme, Philippe de Melun, et d'abbé d'Igny, était devenu évêque du Mans. Son fils devait lui succéder sur ce même siége et en occuper bien d'autres.

Philippe, né en 1445, avait donc 32 ans lorsqu'il obtint l'évêché du Mans après la mort de son père, arrivée le 1er septembre 1477. En 1483, il siégea aux États de Tours, et en 1495, dans la même ville, il officia aux funérailles de Charles-Orland, fils du roi Charles VIII. Le 3 février de l'année suivante, il est postulé comme évêque de Térouanne. Cette postulation, quoique vivement appuyée par le roi, fut d'abord repoussée par le Pape qui ne préconisa Philippe pour cette Eglise que le 12 novembre 1498. Cependant ce même pontife, Alexandre VI, l'avait créé cardinal dès le 21 janvier 1496. Ciaconius, au contraire, rapporte cette création au 27 décembre 1497, en ces termes : « *L'an du Seigneur* 1497, *le* 6e *de son pontificat, et le* 6 *des cal. de janvier, le pape Alexandre VI, à Rome, créa un seul cardinal qui fut Philippe de Luxembourg, évêque du Mans en France, fait cardinal-prêtre des saints Marcellin et Pierre, sur les prières du roi Charles VIII.* » Nous savons et devons consigner ici que Frizon et Bondonnet fixent la promotion de Philippe au cardinalat au mois de janvier 1498. La divergence des auteurs sur ce point est d'ailleurs de peu d'importance. Frizon surtout ne se

pique pas d'exactitude. La résistance du pape au sujet de l'évêché de Térouanne s'explique sans doute par la prétention de Philippe à cumuler les revenus épiscopaux de ce siége avec ceux du Mans, et peut-être aussi parce qu'Antoine de Créqui lui disputait ce siége. Il y réussit cependant : sans cesser d'être évêque du Mans, il prit en personne possession de l'évêché de Térouanne, le 31 mai 1502, et se rendit ensuite à Saint-Omer, le 9 juin. Nous le voyons plus tard au Mans et en divers autres lieux. Il célébra les obsèques de Gui XV, comte de Laval et de Montfort, mort le 15 mai 1500, à Laval, et le 23 mai 1505, donna le pallium à François de Rohan, archevêque de Lyon. Cette cérémonie eut lieu au Mans, dans la chapelle de la Vierge, à la cathédrale. En 1507, il part pour Rome, et se démet de l'évêché du Mans en faveur de son neveu, François de Luxembourg, déjà évêque de Saint-Pons. Nous avons vu ci-dessus, qu'en 1509, le décès de ce prélat rend à la fois vacantes cette dernière Église et celle du Mans. Philippe les demande et les obtient toutes deux sans renoncer à celle de Térouanne. Il avait fait ramener au Mans le corps de son neveu, pour l'inhumer dans la cathédrale. Le 26 octobre de cette année, Jean des Hayes, prêtre chanoine et doyen de Saint-Pierre du Mans, prit possession de l'évêché de Saint-Pons, au nom de Philippe, résidant à Rome et qui conserva ce troisième siége jusqu'en 1511, année où il le céda à François-Guillaume de Castelnau. Son épiscopat à Saint-Pons n'a laissé que fort peu de traces, il n'est question de lui que dans les actes d'un synode diocésain, tenu au mois de mai 1511, et dans la collation d'une aumônerie, faite le 10 septembre suivant, et encore faut-il peut-être attribuer ce dernier fait au cardinal de Castelnau, que depuis deux mois la cession de Philippe avait rendu évêque de cette Église. Pour en finir avec ce qui concerne ce court et vide épiscopat, disons par anticipation, que le 9 mars 1514, le chapitre s'étant assemblé après les vêpres, dénonça l'excommunication lancée contre Raimond de Thezan, moine de l'Église de Saint-Pons, pour une somme de 15,000 livres qu'il s'était indûment arrogée pendant qu'il était vicaire général au spirituel et économe au temporel du cardinal Philippe, et de son prédécesseur François de Luxembourg.

En 1512, moins d'un an après avoir cédé l'évêché de Saint-Pons, et au mois de juin, avoir consacré à Laval le cimetière de Saint-Venerand, Philippe obtint en compensation l'évêché d'Arras, qu'il abandonna en 1515, pour être aussitôt nommé, par le

pape, évêque d'Albano et de Frascati. L'année suivante, il fut envoyé comme légat *à latere* en France, et arriva à Paris le 29 janvier 1517, pour réclamer, dit-on, l'abrogation de la dernière Pragmatique. La même année, il couronna la reine Claude. Outre les évêchés que nous avons énumérés, il possédait encore plusieurs bénéfices donnant des revenus importants : c'était donc un des prélats les plus riches du royaume; mais il dépensait aussi sans compter et se trouva plus d'une fois à court d'argent. Le manuscrit de Gaignières (Num. 170, p. 295), nous fournit une pièce assez curieuse; c'est une lettre au roi dans laquelle il lui demande de *lui appointer comme sera son bon plaisir, pour avoir, à ses commandements, accompagné l'ambassade du roy de Hongrye par l'espace de quatre moys ou plus; pour laquelle chose*, ajoute-t-il, *ay fait grans frais et mises, desquelles vous plaise avoir souvenance, comme me promissez à Ancenys et depuis à Laval, y avoir regard, quand tendriez l'estat de voz finances. Pourquoi, Sire, je vous supply qu'il vous plaise avoir souvenance de moy, et de moy appointer, comme sera vostre bon plaisir; et en ce faisant de plus en plus seroy obligé de vous obéir promptement en tout ce qu'il vous plaira me commander. Aidant Notre Seigneur qu'il vous doint, sire, bonne vie et longue. Escrit au Mans, le xiiij jour de décembre.*

Vostre très-humble chappelain et subjet. Phil. *év. du Mans.*

Nous ne savons quelle est cette ambassade de Hongrie, et ne connaissons aucun document qui s'y rapporte. M. Charrière ne la mentionne pas dans les Prolégomènes de ses Négociations entre la France et le Levant. On voit que les missions coûteuses que remplit notre cardinal sous les rois Charles et Louis, et pour lesquelles il n'y avait pas alors d'allocations régulières, durent en absorber les revenus, quoique très-considérables. Il était d'ailleurs d'une générosité peu commune, et il la prouva jusque dans son testament rapporté par Lecorvaisier, en ordonnant la fondation de deux colléges, l'un à Paris et l'autre au Mans. Du reste, il importe de rappeler comme preuve de la générosité de Philippe de Luxembourg, qu'il renonça volontairement à l'administration des abbayes de Saint-Vincent du Mans, de Saint-Martin de Séez, et de Jumiéges, ainsi qu'aux revenus afférents à ces trois crosses pour les unir à la Congrégation de Chézal-Benoît.

Il mourut au Mans, le 2 juin 1519, et fut enseveli dans sa ca-

thédrale avec cette épitaphe : *Hic jacet corpus illustrissimi Philippi a Luxemburgo S. R. E. presbyteri cardinalis, legati a latere in Gallia, episcopi Cenomanensis, qui obiit quarto nonas junii MCXIX.*

Sous l'épiscopat de Philippe de Luxembourg, on publia avec son approbation un livre d'Heures, intitulé : *Les présentes Heures à l'usaige du Mans au long sans rien requérir avec les miracles Nostre-Dame et les figures de l'Apocalipse des triumphes de Cesar*, Paris, 1510, in-8°, gothique, avec figures.

Guillaume Ledoyen, notaire à Laval, mort en 1537, dans sa *Chronique* rimée, qu'on trouve en manuscrit à la Bibliothèque impériale, sous le n° 1081, s'exprime ainsi à la même date :

Et le second du moys de juing,
Atropos par son art maling
Osta la vie au bon pasteur,
Du Mans évesque et protecteur,
Cardinal et légat en France,
Lequel vivoit sans arrogance,
Ame de tout son populaire,
Saige, discret, de bon affaire;
C'est Philippe de Luxembourg...

Le cardinal-évêque du Mans portait pour armoiries : *d'argent, au lion contourné de gueules, la queue fourchée, nouée et passée en sautoir.*

20. — FRANÇOIS-GUILLAUME DE CASTELNAU-CLERMONT-LODÈVE, POUR LA SECONDE FOIS (1511-1514).

(Voir précédemment).

21. — ALEXANDRE FARNÈSE (1514-1534).

La famille Farnèse, que quelques auteurs croient sortie d'Allemagne, et qui plus vraisemblablement était originaire de Toscane, fut connue avantageusement depuis Rainuce, l'un de ses auteurs, qui avait en 1288 commandé avec gloire les troupes de l'Eglise. Elle devait l'être bien plus encore par le rejeton dont nous avons à parler. Alexandre Farnèse naquit à Canino le 29 fé-

vrier 1468, et était fils de Pierre-Louis Farnèse, seigneur de Montalto, et de Jeanne Gaétana de Sermonetta, parente de Boniface VIII. Dès sa première jeunesse, il s'adonna à la culture des belles-lettres à Rome, sous la direction du fameux Pomponius Lœtus; puis à Florence dans le palais de l'illustre Laurent de Médicis. Il fit surtout de grands et rapides progrès dans la langue latine et dans la langue grecque. C'est dans cette dernière ville qu'il gagna l'amitié de Jean de Médicis qui fut pape sous le nom de Léon X. De retour à Rome, il entra dans la chancellerie apostolique, et Innocent VIII le nomma protonotaire du Saint-Siége. Plus tard, Alexandre VI, qui l'avait apprécié avant de monter à son tour sur la chaire de Saint-Pierre, le fit son trésorier, évêque de Montefiascone et de Corneto, et cardinal-diacre du titre des saints Cosme et Damien, le 20 septembre 1493. Etant légat à Viterbe, Alexandre reçut dans son palais Charles VIII, roi de France, allant reconquérir le royaume de Naples. Jules II lui donna l'évêché de Parme, la légation de l'Ombrie et il prit le titre diaconal de Saint-Eustache quand Jean de Médicis eut été élu pape, sous le nom de Léon X. C'est des mains d'Alexandre Farnèse, son ami, que Léon voulut recevoir la tiare. Ce pontife le fit aussitôt évêque de Frascati, puis par une bulle du 27 août 1514, la seconde année de son règne, il le nomma évêque de Saint-Pons, à la suite de la cession du cardinal de Clermont. Farnèse en prit possession par son procureur Jean d'Arnuci, doyen d'Alexandrie, et auditeur pontifical, qu'il institua pour son vicaire général dans des lettres où il se qualifie évêque et seigneur de Saint-Pons, prieur commendataire de Saint-Pierre de Venerque et de Sainte-Marie de Maravals, au diocèse de Toulouse. En 1518, Léon X donna à notre prélat Nicolas-Melchior, dominicain, évêque *in partibus* de Cyrène, pour auxiliaire dans le gouvernement de ses divers diocèses. Tout son temps, en effet, était pris par les missions que lui confia ce pape ainsi que son successeur Clément VII. Ce dernier l'avait en telle estime, qu'étant un jour en danger de mort, il dit publiquement: « Si le souverain pontificat pouvait se transmettre par testament, c'est à Alexandre Farnèse que je le lèguerais. » Ces paroles ne devaient pas être perdues. En effet, Clément VII ayant quitté ce monde le 26 septembre 1534, un conclave de 35 cardinaux appela notre évêque à lui succéder le 13 octobre suivant. Il était alors doyen du Sacré-Collége, évêque d'Ostie, après avoir occupé successivement les siéges de Sabine, de Palestrine et de Porto.

Alexandre Farnèse devenu Paul III, n'oublia pas son humble épouse, l'Eglise de Saint-Pons; car en témoignage de l'affection qu'il lui portait, même en la quittant pour l'Eglise universelle, il accorda un jubilé de sept ans à tous ceux qui, confessés et contrits, visiteraient la cathédrale de Saint-Pons le dimanche de la Passion ou la fête de l'Assomption de la sainte Vierge, et qui feraient quelque aumône pour achever cette basilique. Lui-même, durant son épiscopat, avait consacré à cette œuvre des sommes considérables prises sur ses revenus.

Il ne convient point au but de cet ouvrage de poursuivre la biographie de ce grand homme depuis son élévation au rang suprême de Pontife de l'Eglise universelle. Il nous suffira de dire qu'il se mit aussitôt à poursuivre avec énergie les trois principaux objets qui l'occupèrent pendant son pontificat : la destruction de l'hérésie et la réforme sérieuse de l'Eglise, le rétablissement de la concorde entre l'empereur Charles-Quint et le roi de France, François Ier, et enfin l'élévation de sa propre famille. Il commença par remédier à beaucoup d'abus de la cour romaine, et publia en 1536 la bulle *In Cœna Domini* pour relever l'autorité ecclésiastique et aussi cette même année les bulles de convocation du concile général de Trente. Nous terminerons donc en quelques mots. Paul III siégea 15 ans et 29 jours; sa mort arriva le 20 novembre 1549. Les dernières années de sa vie furent attristées par l'ingratitude de ceux de ses proches qu'il avait le plus comblés de bienfaits. S'il avait sacrifié au népotisme, il l'expia dès cette vie. Paul III aimait la poésie et correspondit avec les savants de son temps, Erasme, Sadolet et autres.

Alexandre Farnèse portait pour armoiries : *d'or, à 6 fleurs de lis d'azur*, 3, 2 et 1.

22. — MARINO GRIMANI (1534).

Né à Venise, Marino Grimani appartenait à l'une des plus puissantes familles patriciennes qui donna plusieurs doges à cette célèbre république. Il était neveu du cardinal Domenico Grimani qui nous a laissé un admirable exemple de piété filiale, et qui, en 1517, se le fit donner pour coadjuteur dans le patriarcat d'Aquilée. Marino lui succéda dans ces fonctions le 27 août 1523, et le pape Clément VII le décora de la pourpre dans le consistoire du 5 mai 1527. Marino ne fut cependant proclamé que le 6 février 1528. Comme il se trouvait alors absent pour

les affaires de son Eglise, Clément VII ne put lui remettre le chapeau que dans le consistoire du 21 janvier 1529, et il lui donna ce jour-là le titre presbytéral de Saint-Vital qu'il échangea successivement contre ceux de Saint-Marcel et de Sainte-Marie au delà du Tibre. Marino Grimani occupa tour à tour les évêchés de Porto, de Zéneda suffragant d'Aquilée, dont il conserva toujours le patriarcat, et aussi de Citta di Castello, dans les Etats de l'Eglise. Le catalogue des patriarches d'Aquilée le qualifie encore patriarche de Constantinople.

Comme si ce n'était point assez de tous ces nombreux évêchés dont le cardinal fut à la fois pendant quelque temps titulaire, lors de l'élévation d'Alexandre Farnèse sur la chaire de Saint-Pierre, il lui succéda sur le siége de Saint-Pons, et sa nomination, suivant les registres du Vatican, est du 13 novembre 1534. Marino ne garda ce dernier évêché qu'une semaine; il le céda à François Guillaume de Castelnau de Clermont-Lodève. Le pape Paul III le nomma légat de l'Ombrie et de Pérouse, et le chargea de plusieurs missions importantes, soit auprès du roi François Ier, soit auprès de l'empereur. Ses diocésains de Zéneda portèrent contre lui diverses plaintes à la république de Venise au sujet de certains droits seigneuriaux qu'il voulait s'arroger sur leur ville; aussi les historiens vénitiens ont-ils fait remarquer, avec quelque raison, que Marino avait plus de talents pour traiter les affaires temporelles que pour les affaires spirituelles.

Le cardinal Marino Grimani, qu'on peut à peine compter parmi les évêques de Saint-Pons, mourut à Orviéto le mardi 28 septembre 1546, mais son corps, après avoir été quelque temps déposé dans la cathédrale de cette ville, fut apporté à Venise pour y être inhumé sous un magnifique tombeau en marbre dans l'église de Saint-François de la Vigne, à gauche du cardinal Domenico son oncle. En 1529 il avait obtenu, pour coadjuteur d'Aquilée, Marc Grimani, son frère; mais celui-ci étant mort avant lui en 1545, le siége patriarcal fut occupé en 1546 par son neveu Jean Grimani, dont le décès arriva en 1592.

Ami et protecteur des lettres, le cardinal Marino Grimani est auteur d'un excellent ouvrage sur les Epîtres de Saint-Paul.

Il portait pour armoiries : *pallé d'argent et de sinople de huit pièces, le deuxième pal d'argent, chargé d'une croix potencée de gueules.*

23. — FRANÇOIS-GUILLAUME DE CASTELNAU DE CLERMONT-LODÈVE, POUR LA 3e FOIS (1534-1539).

(Voir précédemment, p. 374.)

24. — JACQUES DE CASTELNAU DE CLERMONT-LODÈVE. (1539-1586).

Ce prélat appartenait à la famille tout à la fois très-noble et très-ancienne de Castelnau et de Clermont-Lodève; son père, Pierre, était seigneur de Clermont et lieutenant de roi en Languedoc; sa mère se nommait Marguerite de Latour. Gui son frère fut sénéchal de Carcassonne. Le 24 mars 1539, en vertu de la cession à lui faite par son oncle le cardinal de Clermont, il fut reconnu évêque de Saint-Pons. Il ne vint pas, en personne, prendre possession de son siége; et une lettre signée de lui et datée de Paris le 10 mars 1540, nous apprend qu'il nomma pour son vicaire général au temporel et au spirituel Michel Sarret, prévôt de l'Eglise de Montpellier. Dans cette lettre, Jacques se qualifie évêque et seigneur de Saint-Pons, et prévôt de l'Eglise de Toulouse. Il était de plus à cette époque abbé commendataire de Saint-Florent de Saumur au diocèse d'Angers, de Bonneval au diocèse de Rodez, et de Sainte-Marie de Candeil au diocèse d'Albi.

Le 12 août 1548, Jacques de Castelnau fut désigné par le roi, avec quelques autres évêques pour aller remplacer au concile de Bologne des prélats que la maladie avait contraints de revenir en France. En 1551, il fit la visite complète de sa ville épiscopale et de toutes les églises de son diocèse; puis il permit, de concert avec son chapitre, aux syndics de Saint-Pons, de prendre dorénavant le titre de consuls et de porter la robe et le manteau rouges : des lettres patentes de Henri II confirmèrent cette permission en 1552. Sous son épiscopat, en 1567, les Calvinistes, ayant à leur tête le vicomte de Saint-Amans, profanèrent l'église cathédrale et renversèrent de fond en comble le monastère qui y était adossé. Dix ans se passent sans que la Chronique nous conserve rien des actes de ce prélat. En 1577, Jean de Mandajors, son vicaire général, préside les Etats généraux de Languedoc, comme étant le fondé de pouvoirs de l'évêque le plus anciennement sacré. En 1585, Jacques de Castelnau concède

aux habitants de la Bastide la faculté de nommer tous les ans trois consuls qui pourront porter en cérémonie le manteau en drap mi-partie rouge et noir. L'année suivante, il fit un accord avec son neveu, Alexandre de Castelnau, qui lui disputait les biens de François, baron de Lombers, son frère défunt : il abandonna à son adversaire les biens litigieux, s'en réservant seulement l'usufruit à vie. Il mourut le 11 septembre 1586 dans la 47e année de son épiscopat.

Il portait pour armoiries : *fascé d'or et de gueules, au chef d'argent chargé de cinq hermines de sable.*

25. — PIERRE-JACQUES VI DE FLEYRES (1587-1633).

Pierre-Jacques de Fleyres naquit à Espalion, diocèse de Rodez, vers le milieu du XVIe siècle, et était fils de Jean de Fleyres, juge de la baronnie de Calmont, et d'Anne d'Ozilis. Plusieurs membres de sa famille qui possédaient la seigneurie de Bozouls en Rouergue, exercèrent pendant longtemps les fonctions de juges de la baronnie de Calmont-d'Olt, et la maison qu'ils habitaient, d'assez belle apparence, est encore debout, à gauche de l'église paroissiale.

D'abord prieur de Saint-Paul de Massuguiès au diocèse d'Albi, Pierre de Fleyres fut élevé en 1587 au siége épiscopal de Saint-Pons de Tomières, et préconisé à Rome par le pape Sixte-Quint le 15 juin de cette année. Il fit prendre possession du siége par procureur le 13 août suivant. Les archives de l'Eglise de Saint-Pons ont conservé deux rescrits d'Henri de Montmorency, duc et pair, maréchal de France, gouverneur du Languedoc, rescrits donnés l'un à Beaucaire le 21 novembre 1589, et l'autre à Béziers le 3 novembre 1590. Tous deux ordonnaient aux officiers royaux de mettre Pierre de Fleyres en possession de ses revenus. Ces précautions n'étaient pas superflues : la turbulence des religionnaires avait rallumé celle des petits nobles et la cupidité des roturiers, si bien que depuis trois ans, la plupart des biens de l'Eglise de Saint-Pons avaient été distraits de son domaine et retirés des mains de ses fermiers. Pierre, alors rassuré, et guéri d'ailleurs de maladies qui le retenaient, vint en personne dans son diocèse en 1591, et depuis lors, s'appliqua sans emphase mais avec fruit à bien gouverner son troupeau. Il assista cette même année aux Etats de Languedoc que le duc de Montmorency avait convoqués à Pézenas, et fut chargé d'aller pré-

enter au roi le cahier des doléances rédigé par cette assemblée. En 1609, il assiste au concile de Narbonne dont il signe les actes; et l'année suivante à l'assemblée du clergé de France lorsqu'il commençait à être question de séculariser le chapitre de Saint-Pons. Déjà, sur la demande de notre évêque, sans doute, Henri IV avait sollicité du pape cette sécularisation; Louis XIII reprit ces instances le 22 septembre 1610; enfin, en 1612, la cour de Rome autorisa les religieux capitulaires de Saint-Pons à quitter l'habit monacal pour celui de chanoines séculiers.

Le 4 août 1623, l'évêque Pierre de Fleyres institua dans le faubourg de Sainte-Marie de Nazareth, distant d'un mille de l'abbaye de Saint-Chinian, mais appartenant au capiscol de cette maison, une confrérie en l'honneur de la très-sainte Vierge Marie. L'abbé Félicien, les moines de Saint-Chinian et bon nombre d'habitants de Saint-Pons s'y enrolèrent aussitôt. Pierre de Fleyres présida les Etats de Languedoc qui s'ouvrirent à Béziers dans le réfectoire des Carmes le 12 mars 1625. A cette époque, ses infirmités ne lui permettant plus de se livrer aux fonctions épiscopales, il avait depuis près de quatre ans obtenu pour coadjuteur son neveu Jean-Jacques de Fleyres. Nonobstant ces infirmités cependant, Henri, duc de Montmorency, gouverneur de Languedoc comme son père, réussit à le faire entrer en même temps que quelques autres évêques dans le parti de Gaston, duc d'Orléans, contre le premier ministre de Louis XIII. Le roi envoya pour combattre les rebelles, les maréchaux de la Force et de Schomberg. Les partis en vinrent aux mains le 1er septembre 1632 sous les murs de Castelnaudary. Montmorency fut vaincu, fait prisonnier, conduit à Toulouse où le parlement lui fit son procès, condamné à perdre la tête et exécuté le 30 octobre de la même année.

Au mois de mars 1633, le roi promulgua contre les coupables une amnistie dont furent toutefois exceptés plusieurs évêques, notamment celui de Saint-Pons. Richelieu demanda aussitôt au pape une commission afin de pouvoir les punir d'une façon exemplaire. Le pape l'accorda. Les quatre commissaires qui furent désignés, ouvrirent leur tribunal au couvent des Grands-Augustins à Paris le 22 mai suivant. Les évêques d'Alet et de Saint-Pons comparurent; mais Pierre de Fleyres mourut pendant l'instance le 25 juin 1633. Sa dépouille mortelle fut inhumée au milieu du chœur de sa cathédrale, et son neveu et successeur institua un anniversaire pour le repos de son âme.

Pierre de Fleyres portait pour armoiries : *barré d'or et de gueules.*

26. — JEAN-JACQUES DE FLEYRES (1633-1652).

Jean-Jacques de Fleyres, neveu du précédent évêque, était fils de Jacques de Fleyres, seigneur de Bozouls, et d'Antoinette de Gaubert de Caminade, sœur de Jean de Gaubert, procureur général au parlement de Toulouse. Coadjuteur de son oncle en 1621, il le représenta en cette qualité à l'assemblée du clergé de Bordeaux en cette même année. L'année suivante, il fut sacré par Alphonse del Bene, évêque d'Albi, sous le titre d'évêque de Troie *in partibus infidelium*, et succéda enfin à son oncle en 1633. Son épiscopat ne fut pas bruyant, et nous aimons à penser qu'il faut dire de lui comme des peuples : Heureux ceux qui n'ont pas d'histoire! Cependant, en 1650, il fut délégué par la province de Narbonne à l'assemblée du clergé de France qui se tint à Paris.

Jean-Jacques de Fleyres que le roi avait, en 1646, nommé abbé commendataire de Saint-Martial, au diocèse de Limoges, mourut en 1652 et fut déposé dans le tombeau de son oncle. Outre son anniversaire qu'il avait fixé comme celui de son oncle au 25 juin, il avait fondé trois messes solennelles annuelles pour cet anniversaire, et une autre messe pour chaque semaine.

Ce prélat avait pour armoiries : *barré d'or et de gueules, parti d'argent à une branche de sinople chargée de trois fraises de gueules, au chef d'azur chargé d'un croissant d'or, accosté de deux étoiles du même.*

27. — MICHEL TUBŒUF (1653-1664).

Michel Tubœuf, fils de Simon Tubœuf, avocat au parlement de Paris, et de Marie Talon, appartenait, comme on le voit, à une bonne famille de robe. Il eut pour frère Jacques Tubœuf, intendant des finances du royaume et reçu président en la chambre des comptes de Paris le 14 novembre 1643. Michel ayant pris les ordres, devint aumônier du roi, abbé commendataire de Saint-Urbain au diocèse de Châlons et prieur de Saint-Jean de Dammartin. C'est à ce dernier titre qu'il fut député par la province de Paris à l'assemblée du clergé de France tenue en 1641 à Mantes. Lors de l'assemblée suivante, qui eut lieu en

1645, il fut élu agent général du clergé de France, et dans celle qui se tint à Paris en 1650, il remplit les fonctions de secrétaire. Nommé par le roi à l'évêché de Saint-Pons, le 20 juin 1653, il fut sacré à Paris, dans l'église de la Sorbonne, le dimanche de *Quasimodo*, 12 avril 1654. Aussitôt après son sacre, il se rendit dans son diocèse pour donner toutes ses forces au fardeau qu'il avait accepté. Nous le voyons aux Etats généraux de Languedoc tenus à Montpellier en 1654 et en 1655. Deux ans après, il se trouve à ceux qui sont tenus à Pézenas. C'est à peu près à cette dernière date qu'Alphonse de Simiane de la Coste, fils du président au parlement du Dauphiné, et successeur de son oncle sur le siége abbatial de Saint-Chinian, fit reconnaissance à l'évêque Michel pour son abbaye, entre les mains de Pierre de Bousquat, chanoine et précenteur de la cathédrale en même temps que vicaire général de l'évêque.

Depuis quelque temps déjà une opposition d'abord sourde, puis ouverte de la part des chanoines et des habitants tracassait Michel Tubœuf. Il se lassa à la fin de ces vexations et demanda sa translation. Il l'obtint et passa, en juillet 1664, à l'évêché de Castres, qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 16 avril 1682. Un magnifique palais épiscopal élevé par ses soins dans ce dernier diocèse; l'église qu'il avait fait commencer, témoignent assez de son goût pour les arts et de sa générosité.

Michel Tubœuf avait pour armoiries : *d'argent à trois alérions de sable*, on les voit sculptées sur le grand portail muré des anciennes cuisines et écuries du palais épiscopal de Castres, faisant face à la place dite des Ormeaux, vis-à-vis de l'escalier du midi.

28. — PIERRE-JEAN-FRANÇOIS DE PERCIN DE MONTGAILLARD (1664-1713).

La maison de Percin, d'origine normande, était l'une des plus illustres d'Angleterre où elle posséda longtemps les premières dignités. Les seigneurs de cette maison, plus connus aujourd'hui sous le nom de comtes de Northumberland, passèrent en Guyenne avec le prince de Galles, plus tard Edouard IV, et l'un d'entre eux, Arnaud de Percin, s'établit en Gascogne. Ses descendants y possédèrent de mâle en mâle et sans interruption jusqu'à la révolution, la seigneurie de Seran, de Montgaillard et autres lieux. Pierre-Jean-François de Percin de Montgaillard naquit à Toulouse le 29 mars 1633, du mariage de Pierre-Paul

de Percin, baron de Montgaillard, etc., et de Françoise de Murviel. Mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie, son père, pourvu par Louis XIII du gouvernement de Brême dans le Milanais, fut décapité pour avoir rendu cette place, faute de munitions. Sa mémoire fut toutefois réhabilitée, et son deuxième fils qui de bonne heure avait fait paraître d'heureuses dispositions fut élevé aux honneurs ecclésiastiques.

Docteur de Sorbonne et abbé de Saint-Marcel au diocèse de Cahors depuis 1657, M. de Montgaillard fut, en avril 1664, appelé à l'évêché de Saint-Pons en même temps que Michel Tubœuf était transféré à l'évêché de Castres. Le pape Alexandre VII confirma sa nomination par bulles du 12 janvier 1665, et le nouveau prélat fut sacré le 12 juillet suivant dans l'église des religieuses de Sainte-Marie de Chaillot par Jacques-Adhémar de Monteil de Grignan, évêque d'Uzès, assisté de Roger de Harlay de Césy, évêque de Lodève, et de Guillaume de Boux, évêque de Dax, nommé à l'évêché de Mâcon [1]. Le 31 octobre de la même année, il prit solennellement possession du siége et échangea avec le chapitre les serments ordinaires. En 1667, il se démit de son abbaye de Saint-Marcel pour ne pas cumuler des bénéfices, en cela plus rigoureux observateur des canons que bien d'autres prélats de son temps. Pierre de Montgaillard fut un des dix-neuf évêques qui, en 1667, signèrent la lettre adressée au pape Clément IX, pour la défense des évêques d'Alet, de Pamiers, de Beauvais et d'Angers, opposés à la souscription du Formulaire exigée par la bulle d'Alexandre VII du 15 février 1665. En 1677, il écrivit une lettre au pape Innocent XI pour le féliciter de son élévation au souverain pontificat. Après quelques compliments, il exposa à Sa Sainteté ses idées particulières sur l'état de l'Église de France, par rapport au jansénisme et à la signature du Formulaire qu'il lui proposa de supprimer. Le pape répondit à cette lettre par un bref du 24 août 1677, conçu en termes généraux, qui ne renferment rien de bien précis relativement aux objets traités dans la lettre de l'évêque de Saint-Pons : « Les évêques, y était-il dit, doivent travailler à éloigner les embûches

[1] Les auteurs de la *Gallia christiana* ont puisé dans la *Gazette de France* les détails de ce sacre ; mais ils n'ont point fait attention que le 12 juillet 1665, l'évêché de Mâcon se trouvait vacant par le décès de Jean de Lingendes qui avait eu lieu le 2 mai précédent. On ne devait donc pas dire que l'un des évêques assistants était l'évêque de Mâcon.

des hérétiques qui rôdent sans cesse autour des brebis du souverain Pasteur et leur tendent toujours de nouveaux piéges. »

La même année, M. de Montgaillard écrivit au pape une nouvelle lettre, conjointement avec Gui de Sève de Rochechouart, évêque d'Arras, pour lui dénoncer diverses propositions soutenues par des casuistes de la Compagnie de Jésus. Cette lettre n'était cependant pas sortie de la plume des deux prélats; elle avait eu pour rédacteur principal le fameux Nicole, auquel tous deux avaient eu recours. L'année suivante (1678), Jean de Vintimille du Luc, évêque de Toulon, ayant condamné le Rituel d'Alet comme il l'avait été à Rome le 9 avril 1668, l'évêque de Saint-Pons crut pouvoir prendre la défense de cet ouvrage et celle de Nicolas Pavillon, évêque d'Alet, dans une lettre qu'il adressa à l'évêque de Toulon. Ce dernier répondit à cette lettre, et Pierre de Montgaillard y répliqua par une autre du 19 août de la même année 1678. Cette seconde lettre forme un traité complet divisé en deux parties : l'évêque de Saint-Pons montre dans la première qu'un métropolitain ne peut condamner un de ses suffragants, sans l'avoir entendu, et sans avoir observé toutes les formalités requises en ce cas; dans la seconde, le prélat prend de nouveau la défense du Rituel d'Alet. Un anonyme fit sur cette lettre des *Observations* qui ont été imprimées et qui sont favorables à Jean de Vintimille. Ce prélat répondit en peu de mots à l'évêque de Saint-Pons, en promettant d'examiner sa lettre à loisir. Mais dans cet intervalle, les *Observations* dont nous venons de parler, ayant été imprimées, Pierre de Montgaillard crut devoir y répondre plus au long. Enfin, il parut de secondes *Observations* dues à la plume d'un théologien. Elles donnèrent lieu à un nouvel écrit de l'évêque de Saint-Pons, intitulé : *Extrait de plus de six vingts faussetés, ou menteries, ou falsifications, ou erreurs*, etc. Cet extrait est fort long.

Cette affaire n'était pas encore terminée que Percin de Montgaillard se trouva engagé dans une autre qui n'eut pas de moindres suites pour lui. Il avait dressé, pour l'année 1681, un *Ordo* ou *Directoire des offices divins*. Quelques membres de son clergé s'en plaignirent au pape à cause des changements que le prélat y avait faits, soit dans les offices, soit dans les fêtes. M. de Montgaillard l'ayant appris, écrivit à ce sujet au cardinal de Grimaldi, archevêque d'Aix, une lettre qui a été imprimée, et que cette Eminence accueillit bien. Le cardinal, en lui ré-

pondant, le loua beaucoup sur la connaissance qu'il avait des matières ecclésiastiques, et l'évêque de Saint-Pons, regardant ces éloges comme un avis que le cardinal lui donnait de se justifier par des canons et par des faits tirés de la discipline de l'Eglise, composa un ouvrage intitulé : *Du droit et du pouvoir des évêques de régler les offices divins dans leurs diocèses, suivant la tradition de tous les siècles depuis Jésus-Christ jusqu'à présent* (1668), petit in-8°. Avec cet ouvrage qui fut censuré à Rome, *donec corrigatur,* on trouve les factums que le prélat fit distribuer au parlement de Toulouse, pour la défense du *Directoire* de son diocèse, sur l'appel comme d'abus qu'en avait fait Gabriel de Thézan d'Olargues, archidiacre de Saint-Pons et conseiller-clerc à ce parlement. Les difficultés contre ce droit des évêques y sont discutées avec une profonde érudition, et il y est solidement traité des offices du dimanche et de la férie, de la disposition du calendrier, etc. Ces factums sont au moins en partie l'œuvre de Percin de Montgaillard lui-même. Après ces factums, au nombre de trois, on trouve quelques autres pièces, notamment le placet que l'évêque de Saint-Pons présenta à Louis XIV, sur la même affaire, pour se justifier des faits avancés contre lui par l'archidiacre de son Eglise.

Par le même décret du 27 avril 1701, qui condamnait jusqu'à correction son ouvrage sur le droit et le pouvoir des évêques de régler les offices divins dans leurs diocèses, la congrégation romaine de l'*Index* condamna divers autres écrits de Pierre de Montgaillard. Ce furent une Instruction contre le schisme des prétendus réformés — le *Proprium Sanctorum*, *Directoria ac Calendaria Sancti Pontii Ecclesiæ et diœcesis*, *ab anno* 1681, le Recueil des factums et autres pièces qui ont servi à la défense du calendrier du diocèse de Saint-Pons; — une Instruction pastorale sur différentes questions, touchant les fonctions hiérarchiques, avec l'Ordonnance qui a donné lieu à ces questions et un parallèle de la doctrine des Récollets et de celle du prélat; — une Ordonnance portant défense à ses diocésains d'assister aux offices divins dans l'église des Récollets; — une Lettre adressée aux évêques de France sur les difficultés de traiter par accommodement l'affaire qu'il avait avec les Récollets; — et une autre Lettre aux archevêques et évêques de l'Eglise gallicane pour servir d'éclaircissement à ce que l'on a publié contre lui.

Le 31 octobre 1706, Pierre de Montgaillard adressa à son diocèse un Mandement qui portait le long titre suivant : *Mande-*

ment de M. l'évêque de Saint-Pons touchant l'acceptation de la bulle de N. S. P. le Pape Clément XI sur le cas signé par 40 *docteurs, avec la justification des* 23 *évêques, qui, voulant procurer la paix à l'Eglise de France, en* 1667, *se servirent de l'expression du silence respectueux pour marquer la soumission qui est due aux décisions de l'Eglise, sur les faits non révélés, avec les moyens de rétablir à présent cette paix.* Le seul titre de ce Mandement est une preuve indubitable que Pierre de Montgaillard le publiait avec l'intention de combattre la bulle de Clément XI, *Vineam Domini Sabaoth*, et de justifier ce qu'elle avait condamné dans le fameux cas de conscience. Tout cet ouvrage se réduisait à quatre erreurs principales : 1° Selon ce prélat, l'hérésie du livre de Jansénius n'était pas encore condamnée, et la question de droit était encore en son entier. On n'avait condamné que le pur calvinisme. 2° On ne doit aux décisions de l'Eglise sur les faits dogmatiques non révélés aucune soumission d'esprit, mais seulement celle du silence respectueux. 3° On peut jurer en signant le Formulaire purement et simplement, quoiqu'on ne croie pas ce qui y est contenu touchant le livre de Jansénius. 4° Le fait de Jansénius étant une question des plus frivoles, elle ne peut être un fondement légitime à l'Eglise pour fulminer aucune censure.

Ainsi Pierre de Montgaillard ne recevait la bulle qu'après avoir justifié tout ce qu'elle condamne et après avoir rétabli tout ce qui fait le jansénisme. Bien d'autres articles pourraient être relevés dans cet ouvrage ; mais pour n'être pas trop long, nous nous bornerons à indiquer les suivants : il dit, page 13, que l'Eglise approuve et désapprouve les mêmes auteurs, et pages 3, 14, 23, 25, 26 et 63, que l'évidence d'un particulier le peut dispenser de la croyance intérieure. A la page 9, il donne, comme un nouveau dogme, auquel il a eu raison de s'opposer, l'inséparabilité du droit et du fait de Jansénius, quoique l'Eglise, par ses décisions réitérées, les ait unis d'un nœud indissoluble. Enfin, il prétend, page 76, que, selon plusieurs théologiens, saint Thomas n'a pas eu d'autre nécessité opposée à la liberté et au mérite que l'impuissance de vouloir et de ne pas vouloir. Et non-seulement, Pierre de Montgaillard donne ainsi atteinte au droit, sur la troisième proposition, mais ce qui est plus pernicieux, il fournit encore des expédients pour les soutenir toutes, par la liste qu'il mit à la fin de son Mandement des termes équivoques, dont, selon lui, sont composées les cinq propositions.

Par le précis de ce Mandement, il est aisé de connaître que l'acceptation que semble faire le prélat de la bulle de Clément XI, étant accompagnée d'une si hardie justification du silence respectueux, est une vraie dérision; en un mot, que cet écrit est une espèce de manifeste qui tendait à perpétuer le trouble de l'Eglise et de l'Etat. Aussi fut-il condamné par un bref du 18 janvier 1710, avec trois autres écrits du prélat adressés à Fénelon. Il fut même question à cette époque de soumettre l'auteur à un jugement canonique. Ces trois autres écrits sont intitulés : *Lettre à Mgr l'archevêque de Cambrai, où il justifie les dix-neuf évêques qui écrivirent*, en 1667, *au pape et au roi, au sujet des célèbres évêques d'Alet*, *de Pamiers*, *de Beauvais et d'Angers. — Nouvelle lettre qui réfute celles de Mgr l'archevêque de Cambrai touchant l'infaillibilité du Pape. — Réponse à la lettre de Mgr l'archevêque de Cambrai.* Ces trois écrits furent condamnés par un bref de Clément XI, du 8 janvier 1710, comme contenant des doctrines et propositions fausses, pernicieuses, scandaleuses, séditieuses, téméraires, schismatiques, sentant l'hérésie et tendant évidemment à éluder la constitution récemment publiée pour l'extirpation de l'hérésie jansénienne.

Au milieu de tous ces travers d'esprit, Pierre de Montgaillard était conséquent avec sa doctrine austère. Quant à ses mœurs, elles furent toujours pures et mortifiées. Modeste dans le vêtement, frugal dans sa nourriture, il put secourir bien des pauvres tant qu'il vécut et leur laisser encore des largesses par un testament tout entier en leur faveur. Il fut, disent les auteurs de la *Gallia christiana*, en résumé, le modèle des évêques et comme l'abrégé de toutes les vertus qui leur conviennent. Ces éloges sont peut-être quelque peu exagérés, nous devons toutefois reconnaître que Pierre de Montgaillard ne cessa jamais d'édifier par sa conduite les fidèles et le clergé de son diocèse.

La paroisse de Saint-Martin du Jaur était trop étendue pour que les fidèles pussent participer facilement et promptement aux sacrements et aux autres secours spirituels : il la divisa en deux, et y ajouta même une église auxiliaire. Presque octogénaire, il quitta cette vie, le 13 mars 1713, mais une lettre de sa main trouvée dans les archives du Vatican, prouve cependant qu'avant de mourir, l'évêque de Saint-Pons fit sa soumission à Rome, et rétracta ses erreurs jansénistes.

Outre les ouvrages que nous avons signalés ci-dessus, on a

encore de Pierre de Montgaillard : *Instruction sur le sacrifice de la messe*, 1687, in-12, et une *Lettre* écrite au commandant des troupes employées contre les prétendus réformés en Languedoc, où il condamne les communions forcées. Le ministre Jurieu l'a insérée dans sa Pastorale du 1er mars 1688.

Pierre Percin de Montgaillard portait pour armoiries : *d'argent, à une tige de trois brins de persil de sinople*. C'était, on le voit, des armoiries parlantes.

29. — JEAN-LOUIS DE BALBES DE BERTON DE CRILLON (1713-1727).

Jean-Louis de Balbes de Berton de Crillon naquit en 1684 au château de Crillon, au comtat Venaissin, dont sa famille possédait la seigneurie depuis le 28 mars 1557, et qui fut érigé en duché par bulles apostoliques du 27 septembre 1725. Il était fils de Philippe Marie de Berton, marquis de Crillon, et de Françoise de Saporta de Châteauneuf. Dominique-Laurent, son frère, devint, en 1722, évêque de Glandève, et François, leur oncle, après avoir occupé le siége de Vence, mourut archevêque de Vienne, le 30 octobre 1720. Vicaire général de ce dernier prélat, Jean-Louis, par brevet royal du 25 juillet 1710, succéda à l'illustre Fléchier, comme abbé commendataire de Saint-Etienne de Baigne, au diocèse de Saintes, et fut nommé, le 22 avril 1713, à l'évêché de Saint-Pons de Tomières. Ayant obtenu ses bulles en cour de Rome, il fut sacré le 15 octobre de cette année dans l'église du noviciat des Jésuites de Paris par François de Crillon, son oncle, alors évêque de Vence, assisté de Louis-François-Gabriel de Hénin-Liétard, évêque d'Alais, et de François-Honorat de Beauvilliers de Saint-Aignan, évêque de Beauvais.

M. de Crillon fut loin de soutenir les appelants, et l'opposition qu'il leur fit se traduisit par plusieurs Mandements qui déplurent fort aux jansénistes. Les évêques de Lavaur et de Vabres suivirent son exemple, aussi, par arrêt du 20 février 1719, le parlement de Toulouse déclara qu'il y avait abus dans les Mandements des trois prélats et fit défense aux archevêques et évêques de son ressort, de faire de semblables Mandements sous les peines de droit.

Le 17 mars 1720, il prit part comme prélat assistant à la cérémonie du sacre de Joanne de Saumery, évêque de Rieux,

faite dans l'église métropolitaine de Toulouse, et le 14 septembre de cette année, il présenta au roi Louis XV les cahiers de la province de Languedoc, en qualité de député des Etats. Jean-Louis, par brevet royal du 30 juillet 1727, fut désigné pour l'archevêché de Toulouse. Préconisé dans le consistoire du 1er octobre suivant, il obtint ses bulles le 22 décembre, et après avoir prêté serment de fidélité au roi, dans la chapelle du château de Marly, le 19 janvier 1728, il reçut le pallium dans le consistoire du 25 du même mois et vint aussitôt prendre possession de son nouveau siége. Une députation des capitouls était venue le complimenter à Saint-Pons, mais M. de Crillon arriva incognito dans sa ville métropolitaine. Les rigueurs de la saison ayant réduit à la misère la plupart des habitants des campagnes, il fit ouvrir les portes de son palais et distribuer du pain à tous ceux qui en demandaient. Cette même année et le 3 juillet, il rendit une ordonnance, par laquelle tous les prédicateurs et confesseurs du diocèse étaient tenus de se présenter à l'archevêché pour signer le Formulaire d'Alexandre VII. A la suite de cette ordonnance, il publia les statuts décrétés dans un synode diocésain qu'il avait tenu, pour ranimer le zèle de son clergé dans l'observance de la discipline ecclésiastique. Député, en 1735, à l'assemblée générale du clergé de France, il harangua, le 5 juin, jour de l'ouverture, le roi, la reine et le dauphin : « Plus l'esprit de liberté et d'indépendance fait de nouveaux progrès, dit-il alors à Louis XV, plus nos soins et nos travaux auront besoin du secours de votre autorité et plus nous ferons agir la juste confiance que nous avons en Votre Majesté. » Le 8 octobre 1735, il devint abbé de Cherlieu, au diocèse de Besançon, et se trouva cette même année député de la province de Toulouse à l'assemblée du clergé de France, dont il fut un des présidents.

Transféré à l'archevêché de Narbonne par brevet royal du 31 août 1739, il fut préconisé pour cette illustre métropole dans le consistoire tenu en novembre suivant, et prêta de nouveau serment de fidélité au roi le 30 mars 1740. Ce prélat eut encore l'honneur d'être, en juin suivant, l'un des présidents de l'assemblée du clergé, où l'avait député la province de Narbonne. Le 13 mai 1742, il fut reçu prélat commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, sa nomination ayant été faite dans le chapitre tenu par le roi, le 12 janvier de cette année, et assista en février 1745 à l'assemblée du clergé de France, où la présidence lui fut encore déférée. En 1750, il se démit de l'abbaye de Baigne et mourut à Avignon dans la 67e année de son âge, le 15 mars 1751.

Ce prélat avait l'esprit des lettres, l'esprit des affaires et l'esprit de conversation. Une profonde connaissance des hommes, son éloquence naturelle, l'art de gagner les cœurs et l'amour de l'ordre, lui avaient acquis la confiance générale de la province de Languedoc. Il fut surtout vivement regretté des Toulousains, dont il avait su se concilier la vénération par la bonté de son cœur, par son affabilité et par la tendresse paternelle qu'il conserva pour eux, même après sa translation au siége métropolitain de Narbonne.

M. de Crillon portait pour armoiries : *Coticé d'or et d'azur.*

30. — PAUL-ALEXANDRE DE GUENET (1727-1769).

Paul-Alexandre de Guenet, naquit en 1688 à Rouen, d'une noble famille qui a fourni plusieurs conseillers au parlement de cette ville, et vint faire ses études à Paris au séminaire Saint-Sulpice. Il y reçut les ordres mineurs le 6 avril 1710 des mains de Humbert Ancelin, ancien évêque de Tulle, et dès que la prêtrise lui eût été conférée, il devint vicaire général du diocèse de Chartres. C'est dans ces fonctions que Louis XV jeta les yeux sur lui et le nomma à l'évêché de Saint-Pons par brevet royal du 9 septembre 1727. Préconisé pour ce siége dans le consistoire tenu à Rome le 22 décembre suivant, il obtint des bulles dans un autre consistoire le 25 janvier 1728 et fut sacré dans la cathédrale de Chartres le 7 mars de la même année par Charles François Desmontiers de Merinville, évêque de cette ville. Il prêta le 14 de ce mois entre les mains du roi le serment de fidélité d'usage. Des affaires le retinrent à Paris, et ce ne fut que le 18 septembre suivant qu'il lui fut possible de venir en personne prendre possession de son siége.

Ce prélat assista plusieurs fois aux assemblées générales du clergé de France, et ce n'était que dans cette circonstance qu'il se permettait d'enfreindre les lois de la résidence. En 1758, on soupçonna M. de Guenet d'être l'auteur d'un écrit intitulé : *Réflexions d'un évêque du Languedoc sur quelques nouveaux arrêts du parlement de Toulouse.* Cette cour souveraine continuait alors ses exploits en faveur du jansénisme. Par un arrêt longuement motivé, elle ordonna des informations contre cet écrit, et l'évêque de Saint Pons ayant publié un Mandement d'adhésion à une Lettre pastorale de M. de Beaumont, archevêque de Paris, *sur l'autorité de l'Eglise*, le parlement de Toulouse

rendit un autre arrêt pour condamner ce Mandement, sur le rapport de M. de Bastide, conseiller-clerc et prédicateur du roi. La conscience de M. de Guenet lui fit toujours refuser les abbayes ou bénéfices qu'on voulut lui conférer, et après un sage gouvernement de quarante années, il s'endormit dans le Seigneur le 3 septembre 1769, en sa 82e année, et au milieu des regrets unanimes du clergé et des fidèles, pleuré surtout des pauvres qu'il aima toujours à secourir. On l'inhuma dans sa cathédrale.

Paul-Alexandre de Guenet portait pour armoiries : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois dauphins d'argent, deux en chef adossés.*

31e ET DERNIER. — LOUIS-HENRI DE BRUYÈRES-CHALABRE (1769-1795).

Louis-Henri de Bruyères-Chalabre, né en 1731, dans le diocèse de Saint-Papoul, était le deuxième fils de Jean Emeric de Bruyères, deuxième du nom, baron de Chalabre, capitaine et gouverneur-né de ces châteaux, appelé le comte de Bruyères, et de Marie de Saint-Etienne de Caraman, dame de la Pomarède, baronne du dit lieu. Vicaire général de Carcassonne, il fut nommé le 1er novembre 1753 abbé commendataire de l'Absie, au diocèse de la Rochelle, et la province ecclésiastique de Toulouse l'envoya comme député du second ordre à l'assemblée générale du clergé de 1755.

A la mort de M. de Guenet, il fut, par brevet royal du 25 décembre 1769, désigné pour l'évêché de Saint-Pons. Préconisé dans le consistoire du 29 janvier 1770, il obtint ses bulles le 12 mars et fut sacré à Paris le 22 avril de la même année. Le lendemain, il prêta serment de fidélité au roi et ne tarda pas à venir prendre possession du siége qu'il occupa jusqu'aux mauvais jours de la Révolution. Forcé d'abandonner son troupeau non sans l'avoir prémuni contre les dangers que lui faisaient courir les innovations schismatiques de l'Assemblée nationale constituante, toujours fidèle à la devise que sa famille portait dans ses armoiries : *Sola fides sufficit*, il se vit bientôt obligé de quitter la France. Ce fut en Angleterre qu'il fixa sa résidence et à Londres qu'il termina son existence en 1795.

Ce prélat portait pour armoiries : *d'or au lion de sable, la queue fourchue, nouée et passée en sautoir.*

GRANDS-PRIEURS DE L'ÉGLISE DE SAINT-PONS.



Tant que l'Eglise de Saint-Pons fut régulière, les grands-prieurs y tinrent le premier rang après l'évêque; mais dès qu'elle eût été sécularisée par une bulle du 18 juin 1612, la primauté passa aux archidiacres. C'est donc ici le lieu de parler des uns et des autres. Malheureusement, le monastère ayant été brûlé le 29 septembre 1567, avec presque toutes ses archives, nous ne connaissons qu'un très-petit nombre de grands-prieurs.

1. — GÉRAUD Ier DE CORNEILLAN était grand-prieur en 1339, d'après l'*Index* communiqué aux auteurs de la *Gallia christiana*, qui ont soin de faire remarquer que c'est probablement 1539 qu'il faut lire au lieu de 1339 (Voir plus bas, N° 6).

2. — BERTRAND DU PUY, prieur de Saint-Pons, est mentionné présent au chapitre général et annuel tenu à Saint-Pons le 18 mai 1362.

3. — RIGAUD D'EBRARD, en 1444.

4. — PONS DE CARDAILLAC, licencié en décrets, est appelé grand-prieur le mercredi 8 janvier 1472, suivant notre comput.

5. — WISSARD, en 1521.

6. — GÉRAUD II DE CORNEILLAN, docteur en droit et abbé de Saint-Thibéry, était grand-prieur de Saint-Pons et vicaire général de l'évêque au mois de mai 1535.

7. — JEAN-BAPTISTE ABONDIO est désigné grand-prieur par le roi en 1544, tandis que le chapitre nomme à cette dignité François Dupuy.

8. — TRISTAN DE THEZAN, en 1564.

9. — PIERRE DE CABROL est élu grand-prieur le 20 septembre 1597.

ARCHIDIACRES DE SAINT-PONS DE TOMIÈRES.



1. — Pierre de Cabrol, par décision expresse de la bulle pontificale qui sécularise l'Eglise de Saint-Pons, quitte en 1612 son titre de grand-prieur pour celui d'archidiacre, tout en demeurant le premier après l'évêque. Dans les lettres de promulgation de cette bulle (22 octobre 1616) il est parlé de son trépas récent.

2. — Henri de Thezan de Pujol, d'abord moine de Saint-Pons, est élu archidiacre le 19 septembre 1616, et il en porte le titre dans l'acte de publication de la bulle qui sécularise les religieux de Saint-Pons. Il fut aussi abbé de Joncels (Voir page 250).

3. — Joseph-Gabriel Ier de Thezan de Pujol, bachelier en théologie et abbé de Joncels, devint archidiacre de Saint-Pons, le 24 janvier 1645, par la cession de son oncle (Voir page 250).

4. — François-Gabriel II de Thezan d'Olargues, conseiller au parlement de Toulouse et abbé de Villemagne, prit possession de l'archidiaconat de Saint-Pons en 1669, par la résignation que lui en fit son oncle. Il mourut à Toulouse le 2 septembre 1704. Nous avons parlé de sa querelle avec Pierre de Montgaillard, et une lettre qu'il adressa à ce sujet au pape Innocent XI fut condamnée à Rome par décret du 27 avril 1701.

5. — Charles-Maurice de Percin de Montgaillard, docteur de Sorbonne, chanoine et aumônier de Saint-Pons, grand-vicaire de son oncle Pierre-Jean-François, évêque de Saint-Pons, fut élu archidiacre de cette Eglise le 5 septembre 1704. Il remplit également les fonctions d'official du diocèse, et à l'époque de la publication de la *Gallia christiana*, préparait un ouvrage qui devait avoir pour titre : *Codex canonum selectorum*. Rien ne nous indique que ce travail ait vu le jour.

6. — N. de Pardaillan était archidiacre en 1767, et occupait encore ces fonctions lorsque la Révolution supprima le diocèse. Avant son élection, l'archidiaconat était, pendant plusieurs années, demeuré en litige entre divers concurrents.

ABBAYES DU DIOCÈSE DE SAINT-PONS.



Il existait une fort ancienne abbaye appelée de *Saint-Laurent en Olibegio* ou *de Saint-Laurent de Vernazobre*, et fondée vers 794, par Aignan qui en fut le premier abbé, avant de devenir le premier abbé du monastère de Caunes. Elle subsista indépendante pendant environ cent ans, puis fut soumise à celle de Saint-Chinian, à l'époque où Froja en était abbé, c'est-à-dire vers 893. Il en était ainsi du moins en 897, d'après les souscriptions au concile de Notre-Dame du Port. Deux ans après, 899, les deux monastères n'en faisaient plus qu'un; puisque Charles le Simple, dans un document venu jusqu'à nous, nomme expressément *le monastère de Saint-Aignan confesseur et de Saint-Laurent martyr* : Bera en était abbé à ce moment.

Outre l'abbaye de Saint-Aignan, appelée vulgairement Saint-Chinian, et qui était de l'Ordre de Saint-Benoît, une autre abbaye a subsisté jusqu'à la Révolution, c'est celle de Fontcaude, de l'Ordre des Prémontrés. Nous allons faire brièvement la monographie de ces deux abbayes.

SAINT-CHINIAN.

Saint-Chinian (en latin *Sancti Aniani oppidum*), est une petite ville du Bas-Languedoc, département de l'Hérault, située entre Narbonne et Saint-Pons, à cinq lieues de la première et à deux de l'autre. « On l'a surnommée de *la Corne*, dit Lamartinière, à cause de la grande quantité de tanneurs qu'on y trouve et qui mettent leurs cuirs à pendre à des cornes de bœuf. » Le monastère auquel elle doit sa naissance, fut fondé sous Louis le Débonnaire. Le climat en étant fort doux et le site très-agréable, elle fut vite peuplée, et ne tarda pas à absorber son aîné, le monastère de Saint-Laurent établi par Aignan, ainsi que nous venons de le rapporter. Comment le nom du fondateur du premier passa au second, c'est ce qu'il serait difficile de dire. Quoi qu'il en soit, les deux abbayes, situées près du même petit cours d'eau, le Vernazobre, et voisines l'une de

l'autre, ont une origine différente, deux fondateurs différents et ne furent réunies en une seule que par un diplôme de Charles le Simple.

Nous connaissons le fondateur et l'époque de la fondation du monastère de Saint-Chinian, par une ordonnance du 1er août 826, rendue par Louis le Pieux et par son fils Lothaire en faveur de l'abbé Durand. Il y est dit formellement que Durand a commencé l'établissement d'une abbaye dans un lieu favorable, appelé Holatian, à lui concédé par l'empereur Louis, qu'il y a réuni un bon nombre de moines à qui il a donné pour abbé un certain Woica; qu'enfin il a muni cette abbaye de serviteurs, de livres, de meubles et d'autres choses utiles : l'empereur ayant pour agréables cette fondation et cette dotation, déclare prendre sous sa protection immédiate le monastère avec tout ce qui lui appartient, et vouloir qu'à la mort du premier abbé, les moines puissent lui élire un successeur selon leur règle. *Fait à Kiersy-sur-Oise*, *dans le palais royal*, *aux calendes d'août*, *la treizième année du règne de Louis très-pieux et de Lothaire*, *indiction IV*. Cette ordonnance est rapportée par Mabillon (tom. II, des *An. Bened.*, page 724), par les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* (tom. I, *prob.* page 64) et par la *Gallia christiana* (tom. VI, aux pièces justificatives.)

La discipline s'affaiblissant avec le temps dans cette maison, on crut devoir la soumettre à l'abbaye de Saint-Pons, en 1101, et ce fut l'archevêque de Narbonne, Bertrand, qui opéra ce changement. Il est même probable que Saint-Chinian commença alors à relever de la métropole elle-même, au moins jusqu'en 1182 : une bulle de Luce III le prouverait. En 1365, nous le voyons soumis à Saint-Victor de Marseille. En 1629 elle adhère à la congrégation réformée de Saint-Maur. Toutes ces transformations auront mieux leur place dans les notices que nous consacrons aux abbés.

Abbés de Saint-Chinian.

1. — Woica. Ici, nous trouvons que les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*, sont pour ce que nous avons dit sur Durand, diacre et notaire, fondateur de l'abbaye de Saint-Chinian et sur Woïca qui en fut le premier abbé. Ils confirment également les indications que nous avons tirées du diplôme de Louis le Débonnaire. Le Durand, dont il s'agit ici,

était un de ces nobles clercs, ou (comme on commençait à s'exprimer), de ces abbés qui suivaient le roi à la cour et à la guerre, pour lui rendre des services relatifs à leur ministère et vaquer aux exercices du culte divin.

2. — Richefroi qui obtint de Charles le Chauve, le 5 juin 844, un privilége dont la teneur se trouve dans les pièces justificatives de la *Gallia* (tom. VI, col. 74).

3. — Froja ou Froïa, *du consentement de toute la communauté du monastère de Saint-Chinian*, vendit le 2 mars 894 à l'abbé Renuffe et à toute la communauté de Saint-Jean-Baptiste de Montolieu, deux champs avec leurs *casals*, ensemble les entrées et les sorties, sous le règne de Charles le Simple. Ce Froïa est certainement le même abbé de Vernazobre, dont il est fait mention dans les actes du concile de Notre-Dame du Port, tenu le 8 avril 897, son monastère étant simplement appelé *S. Laurentii Vernaduprensis*, tandis que celui de Saint-Chinian est désigné, deux ans après, sous le nom de *Monasterium S. Aniani confessoris et S. Laurentii confessoris*, dans le diplôme sus-mentionné de Charles le Simple, et où il est fait mention de l'abbé Bera, qui va suivre (899). Cette réunion de titres donnés au même monastère établit, si l'on a égard à ce qui précède, que c'est vers 898 que l'union des deux se consomma. Nous disons *l'union*, mais non la *confusion*; car à cette dernière date, nous lisons dans la charte de Charles le Simple, à propos de ces deux monastères : *Quod siti sunt in territorio Narbonensi*. En 899, Froïa n'était plus abbé de l'abbaye de Saint-Laurent. De tout quoi il faut conclure que l'on aura pris parfois saint Aignan, évêque d'Orléans et patron de l'abbaye de Saint-Chinian, pour Aignan, fondateur et abbé de celle de Saint-Laurent. Le voisinage des deux abbayes, leur situation dans le même diocèse, près du même ruisseau, le Vernazobre, tout cela aura beaucoup aidé à les faire prendre l'une pour l'autre.

4. — Berane ou Bérard ou Béra siégeait en 899, d'après les lettres de franchise et de protection royale données par lui en faveur du monastère de Saint-Aignan, confesseur, et de Saint-Laurent, martyr, de son vénérable abbé Berane et de ses successeurs. Ces lettres sont datées *du 8 des ides de juin, indiction 2, septième année du très-sérénissime roi Charles, et la seconde de son règne comme pleinement successeur d'Eudes*. Cette date indique bien le 6 juin 899, et ces lettres se trouvent dans le *Spicilège* de dom d'Achéry, tom. XIII, pag. 265, et

parmi les preuves de la *Gallia christiana*, tom. VI, col. 76. Bérane est bien certainement le premier abbé de ces deux monastères réunis.

5. — SICARD I[er] acheta en son nom et au nom de la communauté de Saint-Chinian, la moitié d'une terre labourable sise au territoire de Sariège, et que lui vendirent un certain Alderic, sa femme Richilde et leurs enfants (1045 ou 1046).

6. — GÉRAUD. Le vicomte de Narbonne Bérenger et sa femme Garsinde lui confirmèrent l'alleu que leur fils lui avait cédé sur le territoire de Saint-Chinian. (La date manque et Géraud n'est placé ici que par conjecture.)

7. — ERMENGAUD. Les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc* signalent, en 1101 et 1103, deux actes de Bertrand, archevêque de Narbonne. « Par le premier, ce prélat donna au mois de janvier de cette année, à l'abbaye de Saint-Pons de Tomières, plusieurs églises de son diocèse, du consentement de ses chanoines, à la prière de Béranger, moine de ce monastère, etc. Par le second, Bertrand et ses chanoines voulant rétablir la régularité dans l'abbaye de Saint-Chinian, où elle était fort déchue, l'unissent le 19 mars suivant à celle de Saint-Pons, en présence des évêques Pierre de Carcassonne, Isarn de Toulouse et Godefroi de Maguelone... Ermengaud, moine de Saint-Pons, fut alors élu abbé de Saint-Chinian. » Cet abbé était un homme simple, modeste, faisant fleurir la discipline et les bonnes mœurs dans son abbaye : c'est du moins le témoignage que lui rendirent ses moines, lorsque après son décès arrivé en 1129, ils firent part à Arnaud, archevêque de Narbonne, du choix qu'ils avaient fait de Guillaume, en le suppliant de ratifier leur élection. Ce dernier fait nous indique que la soumission de Saint-Chinian à l'abbaye de Saint-Pons ne fut pas un fait aussi vite consommé qu'on l'a cru d'abord.

8. — GUILLAUME I[er]. Il nous paraît bon de traduire ici la substance de la lettre des moines de Saint-Chinian à laquelle il vient d'être fait allusion. « A Arnaud, archevêque de Narbonne, le petit troupeau de Saint-Chinian offre honneur comme à un père et crainte comme à un maître. — Nous faisons savoir à votre dignité que notre abbé Ermengaud, homme humble et modeste, a quitté naguère cette vie. Ne voulant pas, comme un troupeau sans pasteur, errer longtemps à l'abandon et manquer des soins vigilants d'un bon berger; d'un seul cœur, d'une seule âme, et d'une seule volonté, les genoux pliés à terre devant

Dieu qui connaît les cœurs, nous avons prié pour obtenir un père qui connût et pratiquât la loi de Dieu et la règle de Saint-Benoît. A la fin de notre prière faite les larmes aux yeux, nous nous sommes levés, et sans avoir auparavant prononcé aucun nom, comme si nous avions parlé d'après un pacte, tous d'une seule voix avons nommé un d'entre nous, père et seigneur, prêts à lui être soumis et à lui obéir durant notre vie entière, comme le commande le bienheureux Benoît. » Or, cet abbé, c'était Guillaume ou Guillem Ier, élu vers 1129. Nous ne saurions dire combien de temps il tint la crosse, ni combien de temps il vécut.

9. — PIERRE Ier D'ADAG ou D'ADAC ou peut-être d'AGDE, siégeait en 1140, d'après le quatrième volume de l'*Inventaire des archives* de l'archevêché de Narbonne.

10. — GUILLAUME II siégea au moins de 1152 à 1167, car dans cet intervalle il engagea plusieurs propriétés du monastère. En 1155, il plaida avec Pons, évêque de Carcassonne, au sujet de l'église de Saint-Etienne de Cabrierettes et perdit son procès par sentence d'Adrien IV. Nous le trouvons encore abbé en 1158, dans une charte de Silvanès, et en 1166 dans un document rapporté par dom Martène.

11. — PIERRE II, au mois de mars 1175, vendit à Guillemette, abbesse de Rieunette, tous les droits qu'il avait à Villenouvette; on le trouve encore en 1178 et en 1203, engageant des biens de l'abbaye. Sans doute qu'il en était réduit à ces moyens extrêmes par les dommages que les hérétiques albigeois avaient causés dans le pays, et que ce motif lui fit vendre, en 1208, à l'archevêque de Narbonne, l'alleu de Capestang.

12. — ARNAUD DE CRUZY est abbé en 1230. Au mois d'avril de l'année suivante, Bernard de Salles, son bailli, vendit à l'abbaye la part d'impôt qu'il avait à percevoir sur une terre sise au territoire de Sariége. Arnaud termina par une transaction en 1248, un différend soulevé entre lui et l'archevêque de Narbonne. Il est probable, mais nullement certain qu'il gouverna jusqu'en 1252, époque où fut élu le suivant.

13. — RAIMOND Ier DE FIGUIÈRES était un ami, un favori du roi de Majorque, seigneur de Montpellier : ce qui expliquerait au besoin que le 5 janvier 1252, en présence de Pons, abbé de Tomières, il fut élu abbé du monastère de Saint-Chinian. Aussitôt après, il alla à Saint-Pons, auprès du susdit Pons, abbé, et là, ployant les genoux et joignant les mains, il promit soumission

et obéissance. Sous son administration les moines de Saint-Chinian obtinrent d'Innocent IV, le 13 juin 1252, une bulle donnée à Assise, qui leur permettait l'usage de la viande. En 1258, Raimond transigea avec Jacques, archevêque de Narbonne, au sujet des églises de Saint-Nazaire de Gabian et de Saint-Julien de Lapejan, près Capestang. Une vieille inscription qu'ont lue les auteurs de la *Gallia christiana* prouve que cet abbé, né à Saint-Pons, fit commencer la construction du cloître de son abbaye en 1260. En 1265, il contracta avec Raimond de Salles, damoiseau, au sujet des limites du territoire de Saint-Chinian, et Richard, abbé de Notre-Dame de Quarante fut nommé arbitre. Le registre de la maison le mentionne en 1279, et son nom se trouve, le 31 mai de la même année, dans les archives de la Chambre des comptes de Paris, où on lit qu'il administrait par procureurs le monastère de la Grasse, au diocèse de Carcassonne. Il ne figure nulle part après 1289.

14. — Arnaud II, semble avoir siégé depuis la mort du précédent jusqu'à la fin du XIIIe siècle. Nous voyons, en effet, qu'en 1298, une grande contestation s'élève entre l'archevêque de Narbonne, l'abbé de Saint-Pons et notre Arnaud : les deux premiers revendiquaient chacun pour soi la juridiction sur Saint-Chinian, et le dernier soutenait contre chacun d'eux qu'il n'était pas sous leur dépendance. Rien ne nous apprend quelles suites eut cette affaire : un arrangement la termina selon toute apparence.

15. — Bernard Ier de Pons avait promis d'abord de fournir à son couvent 80 livres tournois annuelles, pour les companages [1], les pitances et les anniversaires, sans préjudice des vivres de cuisine, du pain et du vin; à cela il promit d'ajouter bientôt soixante sous tournois, le sel et quelques autres choses (15 février 1301). Le 19 novembre 1302, Pierre de Vendres, chambrier de Saint-Chinian, vendit pour une redevance annuelle de 140 piles de blé sa part des moulins d'Estrechous.

16. — Pons est abbé en 1305 et en 1307. En cette dernière année, il conclut un accord avec Aimeri, vicomte de Narbonne, au sujet de certains biens et droits litigieux à Cruzy.

17. — Pierre III, le 28 février 1313, traite avec ses moines, dont le nombre est fixé à douze, d'une pension annuelle qu'il

[1] Les companages étaient tout ce que l'on mangeait avec le pain, tels que la viande, les légumes, les fruits, les confitures, etc.

devra leur payer. En 1315, il ordonna de célébrer dans son monastère la fête du Corps du Christ avec octave. C'est à tort que les Bénédictins ont prétendu que Pierre, le premier, fit observer cette fête avant sa célébration par l'Église tout entière, puisqu'une bulle d'Urbain IV, en 1264, en avait fixé l'époque et la célébration. La même année, le 15 juillet, il augmenta de vingt livres la pension à distribuer à ses moines. La chambrerie étant devenue vacante, il en appliqua une partie des revenus à l'église de Saint-Martin de Cébazan, au vestiaire, aux prieurés de Sainte-Marie d'Aires et de Saint-Jean d'Orte, ainsi qu'à la prévôté de Sainte-Croix de Cruzy, institutions qu'il venait de réoganiser à nouveau du consentement du chapitre et dont il disposa en faveur de certains membres du monastère. Par le même acte du 18 avril 1318, il ordonna de célébrer désormais dans le monastère et avec octaves les fêtes solennelles des saints Pierre et Paul, et de saint Jean-Baptiste. Le 25 septembre 1322, de sa propre autorité et de celle du couvent, il confirma la transaction qui définissait les droits du chambrier de Saint-Chinian sur les habitants du lieu de Cébazan. En 1317, il avait assisté en personne ou par procureur au concile de Béziers, et souscrivit en 1327, aux actes d'un autre concile tenu dans la même ville. Charles IV, roi de France, lui confirma, en 1324, les priviléges et concessions à lui accordés ou à ses prédécesseurs. Une bulle de Jean XXII, donnée, le 30 mai 1331, à Avignon, déclare que le monastère de Saint-Chinian ne dépend en rien de l'Eglise romaine. Enfin, dans le chapitre des abbés de la province de Narbonne, chapitre célébré à Saint-Thibéry, le jeudi 18 mai 1329, Pierre fut nommé *définiteur* avec les abbés d'Aniane et de Lodève.

18. — Sicard II, le 30 juillet 1340, augmenta de 17 livres tournois les honoraires de ses moines. L'année suivante, et le lundi 7 mai, le chapitre provincial des abbés et prieurs des églises cathédrales ou monacales de l'Ordre de Saint-Benoît dans les provinces de Narbonne, de Toulouse et d'Auch, chapitre célébré à Carcassonne, portait ce statut qui est le 16e : « *Item*, les dénonciations portées contre Jean d'Ayron, Guillaume de Cambanon, Sicard et quelques autres moines de Saint-Chinian, ont été, par les abbés de Lezat, de Joncels, de Saint-Hilaire et de Saint-Ferme, présidents du présent chapitre, remises au visiteur du monastère, pour, en place et de l'autorité desdits présidents et de la sienne propre, punir et châtier lesdits moines

ainsi qu'ils le méritent. » Cette affaire nous est très-peu connue, et il est impossible de savoir quel en fut le résultat.

19. — Pierre IV de Boyer, né à la Redorte dans le diocèse de Narbonne, était moine et chambrier de Saint-Chinian, le 29 octobre 1335, comme le prouve l'acte de la visite du monastère faite, à cette date, par Raimond, évêque de Saint-Pons; le même document mentionne comme prieur de ce monastère un Bernard de Boyer, proche parent sans doute du chambrier. Celui-ci devint abbé en 1350. Cinq ans après, nous le voyons présider à Carcassonne avec trois autres abbés le chapitre général des moines de Saint-Benoît des provinces de Narbonne et d'Auch. Il fut le premier des présidents d'un autre chapitre provincial tenu ensuite au même lieu, et en cette qualité, il était conservateur et juge de droit commun et député par le Siége apostolique contre tous ceux qui auraient commis des injustices au préjudice des biens et personnes dépendant du chapitre; mais Pierre délégua tous les pouvoirs que lui conférait sa présidence sur les causes, procès et affaires à Pierre, abbé de Joncels (9 février 1362). Il fut encore définiteur en d'autres chapitres et visiteur de quelques monastères de la Septimanie jusqu'en 1364, où il fut nommé à l'évêché d'Orviète d'où il passa à celui de Vaison en 1370. Après avoir gouverné pendant six ans ce diocèse, il retourna à sa première Église en 1376. Son attachement au parti de Clément VII (Robert de Genève) le fit déposer par Urbain VI, en 1378. On a de lui quelques poèmes, et un commentaire sur la règle de Saint-Benoît, que l'on conservait en manuscrit dans la bibliothèque de l'abbaye de Souillac (Voir Trithème (*De viris. illust. Ord. Bened.*, chap. 134), et Jacques Van Haëften (*Disquis. monast.*, *lib.* 2, *tractatu* 5, *disquis.* 3).

20. — Arnaud III de Verdale succéda à Pierre. La bulle du pape Urbain V qui le crée abbé, est datée d'Avignon la troisième année de son pontificat, c'est-à-dire du 6 novembre 1364, au 6 novembre 1365. Le même pontife soumit, le 23 janvier de cette dernière année, à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, à ses abbés et à sa discipline régulière, les monastères de Saint-Chinian et de Saint-Sauveur, des diocèses de Saint-Pons et de Lodève, avec tous leurs prieurés, leurs maisons, leurs granges, tous leurs droits, dépendances et personnes tant séculières que régulières. Le 27 septembre suivant, l'abbé Arnaud et son couvent acceptèrent cette disposition pontificale, mais il ne paraît pas qu'elle ait aussitôt sorti son effet. En 1370, notre abbé est

éfiniteur du chapitre provincial. En 1374, Grégoire XI, dans ı vue de réformer la discipline ecclésiastique, tint rigoureuseıent la main à la célébration des conciles provinciaux. Pierre e la Judie, archevêque de Narbonne, dut donc se conformer ux prescriptions du Pontife et convoquer non-seulement les vêques ses suffragants, mais encore tous les abbés et prélats xempts, même ceux de l'Ordre de Cîteaux. Arnaud de Saint-hinian s'y trouva, avec Pons de Saint-Thibéry, Pierre de Jonels, Etienne de Quarante, et d'autres. En 1376, Arnaud est un les présidents d'un chapitre tenu cette année. En 1379, un chaitre provincial ordonne, par son 14e statut, la réforme et la vi-ite du monastère de Saint-Chinian, et en charge les abbés de aint-Hilaire et de Saint-Polycarpe. Le 6 avril 1388, l'abbé rnaud traite avec les habitants de Cruzy, sur la manière lont ils paieront à son abbaye les dîmes et les prémices du lé, des olives, des vendanges, des agneaux, du chanvre, etc. Le 10 septembre 1391, il déclare par écrit avoir reçu de noble Guillaume Bernard de Durfort, seigneur de Villesèque au diocèse de Carcassonne, 150 francs d'or qu'il lui devait pour l'arrentement de ce monastère; furent témoins de ce reçu, Guillaume de Sicard, moine de Saint-Chinian, noble Bertrand le Bernard, seigneur de Verdale, et d'autres. Le même jour et a même année, Guillaume de Durfort déclara avoir reçu d'Arnaud, abbé de Saint-Chinian, la susdite somme de 150 francs l'or, pour la dot de Cécile Bernarde, son épouse et nièce de l'abbé. La même année encore et le 18 novembre, notre abbé léclare avoir reçu 100 francs d'or de Guillaume de Sicard, moine et ouvrier à Saint-Chinian, pour rentes dues à son monastère.

21. — Sicard III, en 1400, assigna certains revenus à la mense conventuelle.

22. — Jean Ier fut un des quatre définiteurs du chapitre provincial, tenu à Carcassonne, dans la maison des Frères-Prêcheurs, le 16 mai 1401. Cette assemblée lui confia le soin de visiter les monastères de Saint-Thibéry, de Villemagne, de Lodève, de Joncels et d'Aniane, et le désigna d'avance pour être, avec les abbés de Sorèze, de Montolieu et de Saint-Polycarpe, président du prochain chapitre provincial. Il envoya, en 1409, un procureur au concile de Pise, réuni pour l'extinction du schisme. Nous le trouvons encore parmi les présidents du chapitre provincial en 1410, qui furent, outre notre abbé, les

abbés de Simorre, de Saint-Polycarpe et de Villemagne. Il garda la crosse jusqu'en 1415, et même jusqu'en 1430, si l'on peut ajouter foi à une ancienne charte de Narbonne que cite dom Martène.

23. — RAIMOND II, d'après quelques auteurs, gouvernait Saint-Chinian en 1425. Ce qui est certain, c'est que le 1er juillet 1443, il gagna un procès contre les habitants de Cruzy, qui lui refusaient la dîme des olives. En 1444, il partagea la présidence du chapitre provincial, tenu à Carcassonne, avec les abbés G. de Caunes, G. de Saint-Hilaire et G. de Sorèze. En 1448, il fut définiteur dans un autre chapitre. Une charte de la maison le mentionne encore, le 23 juillet 1452; mais à cette date il n'était plus abbé, car le suivant siégeait déjà.

24. — RENAUD DE VALON était abbé de Saint-Chinian en 1450, d'après le registre de la Chambre des comptes de Paris. Le 14 juin 1462, il renouvela avec les habitants de Saint-Chinian le traité de 1315, par lequel ceux-ci étaient tenus de payer, à l'abbé, une pension annuelle de trente livres. Le 9 juin 1465, il pactisa pour le bien de la paix avec ces mêmes habitants, au sujet des droits que l'abbaye avait sur eux.

25. — ANTOINE DE NARBONNE, issu d'une très-noble famille, fut un des présidents des chapitres généraux tenus en 1490 et en 1495, le premier dans le monastère du Mas d'Azil, le second dans l'église de Notre-Dame de la Daurade, à Toulouse.

26. — JEAN II DE LA GARDE fit le 16 décembre 1517, le recensement des biens de l'abbaye, en présence du sénéchal de Carcassonne et de Béziers. Dans un acte d'emphythéose, passé entre lui et Bernard d'Aubussargues, sacristain et prieur claustral de Saint-Chinian, le 24 mai 1518, l'abbé Jean porte le surnom de *de la Coude;* mais en 1552, nous le retrouvons surnommé *de la Garde*. A cette dernière date, il ne siégeait plus depuis longtemps, ainsi qu'on va le voir par le suivant.

27. — GUILLAUME III DE CAISSAC, sortait de la noble famille de ce nom, en Auvergne, et était frère de Nicolas de Caissac, seigneur de Sedages, de Marmagnac et d'autres lieux. La première année de son abbatiat, 1540, il fit le recensement des biens de l'abbaye et jura fidélité au roi; ou mieux, comme le veulent certains auteurs, le 17 mars 1540, son vicaire institua des procureurs généraux chargés de dresser, pour être présenté au roi, le recensement de la mense abbatiale. Le 27 novembre 1542, il conféra l'office de sacristain à frère Gui de Joumeaux. Deux ans

après, 8 juin 1544, il institua frère Etienne Pigeaire, moine de Saint-Chinian, son vicaire général au spirituel et au temporel; le 28 mars 1547, ce même Etienne n'était plus vicaire général de l'abbé, car la collation de l'office d'infirmier lui fut faite par Antoine du Moulin, moine et alors lui-même vicaire général. On peut conclure que Guillaume ne résidait guère dans son abbaye : nous le trouvons en effet, le 2 octobre 1549, établi dans la maison de son père, à Sédages, paroisse de Marmagnac, dans le diocèse de Saint-Flour. De là il confère l'office de chambrier du monastère de Saint-Chinian à frère Pierre Vitalis, moine de la même abbaye. Nous ne le voyons plus mentionné que dans une circonstance, c'est le 10 juillet 1554, lorsque frère Etienne Pigeaire, infirmier et prieur claustral de Saint-Chinian, et en outre vicaire général de l'abbé Guillaume de Caissac, permet à Pierre de Tabouriech d'élever un colombier dans une des terres lui appartenant.

28. — GEORGES D'ARMAGNAC, cardinal-évêque de Rodez, administrateur des diocèses de Vabres et de Lectoure, fut le premier abbé commendataire de Saint-Chinian. Il en garda le gouvernement cinq mois à peine, puis il abdiqua en faveur du suivant et mourut le 21 juillet 1585.

29. — NICOLAS DE SALERNE, florentin, protonotaire apostolique, devint abbé de Saint-Chinian par la résignation que lui fit de cette dignité le cardinal Georges d'Armagnac. Installé le 24 avril 1555, il fit, le 3 février 1559, de nouvelles conventions avec ses moines pour la quotité et le mode de paiement de leurs pensions, et ceux-ci prirent en conséquence diverses résolutions, entre autres, celle de prendre leurs repas dans le même réfectoire. L'abbé eut à lutter contre eux jusqu'en 1562.

30. — HIPPOLYTE D'EST, né le 24 août 1509, cardinal de Ferrare et archevêque de Narbonne, déjà pourvu des abbayes de Fontfroide et de Fontcaude, obtint en commende celle de Saint-Chinian, en 1562, et la conserva jusqu'en 1572. Certes, ces dix ans furent dix ans bien difficiles : les réformés faisaient rage dans toute la France et en particulier dans le Bas-Languedoc, sur les églises, les couvents et les abbayes. Celle de Saint-Chinian fut presque entièrement détruite le 29 septembre 1567, par une troupe de calvinistes, à la tête desquels marchait le baron de Faugères. L'abbé Hippolyte d'Est ne put en commencer la restauration qu'en aliénant le domaine de Sariège, en 1571. Cet abbé commendataire mourut à Rome le 2 décembre 1572, et nous ne

connaissons plus d'abbé titulaire de Saint-Chinian jusqu'à Jean Pelet, qui paraîtra en 1587. Il faut croire qu'il n'en fut pas nommé, et que l'abbaye fut confiée à un économe pour être relevée de ses ruines. Les travaux de reconstruction s'avançaient, lorsque, en 1578, un calviniste, nommé Bacon, et habitant du petit village de Pierrerue, à deux lieues de Saint-Chinian, vint de nouveau détruire et piller l'abbaye. L'année suivante, 1579, un habitant de Saint-Chinian du nom de Dicher, écrivit à Jérôme Tudesque, clerc de Reggio, docteur et vicaire général, tant de l'abbaye que du diocèse de Narbonne, au sujet des ouvrages de fortification commencés et détruits. Le 28 avril 1581, noble Jacques Pelet, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de la Verune, procureur de noble Jean de la Mosson, conseiller du roi et gouverneur des ports de la province de Narbonne, en outre économe de cette abbaye, en engagea les fruits pour cinq ans; et des lettres patentes royales l'en établirent administrateur pendant ce même laps de temps, c'est-à-dire de 1582 à 1587.

31. — Jean III Pelet, fils d'Etienne Pelet et de Jeanne d'Orléans, docteur en droit, chanoine de Montpellier et abbé commendataire de Saint-Chinian, est appelé *frère Jean* en 1587, dans le registre de la Chambre des comptes de Paris : cette appellation donnerait à penser qu'il appartenait à quelque institut régulier. Le 13 mars de la même année, il créa pour son vicaire général et spécial, frère Louis Cabrol, moine et sacristain de son abbaye. Celui-ci, le 18 juin 1590, au nom de l'abbé et en faveur des habitants de Saint-Chinian, déclare renoncer au droit de prendre un pain sur vingt-trois cuits au four de l'abbaye, four *banal*, et ne plus en exiger qu'un sur trente. Frère Nicolas Dicher, fut mis en possession de l'office de capiscol, par le même vicaire général, le 14 septembre 1592. Le 21 janvier suivant, l'évêque de Saint-Pons conféra, sur la désignation verbale de Louis Cabrol, la vicairie perpétuelle de Saint-Celse (d'autres disent de Sainte-Marie de Barthe) sise au lieu de Saint-Chinian, au prêtre Jean Baudonna. Jean activa la restauration des édifices du monastère, tant que dura son gouvernement, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, ou jusqu'à sa résignation, en 1595.

32. — Guillaume IV Pelet de la Verune, était cousin du précédent; car il était fils de Jacques Pelet dont il a été parlé à la suite de l'abbatiat du cardinal Hippolyte d'Est, et Jacques Pelet était le frère du Jean Pelet qui précède. Il obtint la crosse après ce dernier, et prit possession par procureur, le 15 mars

1595, pour la quitter l'année suivante. Il fut aussi prévôt de l'église cathédrale de Montpellier et vicaire général de l'évêque qui occupait alors cette Eglise.

33. — Guitard de Ratte, évêque de Montpellier et précédemment aumônier du roi, fut nommé à l'abbaye de Saint-Chinian, par brevet royal du 15 février 1596. L'année suivante, comme les moines de cette abbaye refusaient d'obéir à frère Jacques de Rives, vicaire général de Saint-Victor de Marseille, et député à ce titre pour réformer, entre autres monastères, celui dont nous nous occupons, le parlement de Toulouse, par un arrêt du 8 octobre 1597, les condamna à se soumettre. Ce même arrêt fût renouvelé, le 14 août 1606, et bien après la mort de Guitard, contre l'économe nommé à l'abbaye (Voir diocèse de Montpellier, t. I, p. 230).

34. — Pierre de Reveilhes, chanoine de l'Eglise de Paris, est nommé abbé de Saint-Chinian, par une lettre pontificale du 10 mai 1606, et prend possession par procureur, le 28 avril 1608. Pendant ce temps, Jean Roger, bachelier en décrets, moine du Mas-Garnier, provincial des monastères des deux provinces de Toulouse et de Narbonne, et constitué dans celui même de Saint-Chinian ; sur la demande des moines, on décréta l'union à la congrégation des Exempts, le 16 juin 1607. Toutefois, à preuve que cette union ne passa pas en fait, nous voyons frère Henri Fornier, moine de Saint-Victor, faire la visite de notre monastère en 1615, 1616 et 1617. Le 19 avril de cette dernière année, le siége abbatial était vacant, d'après les archives de la Chaise-Dieu, d'où il conste que Pierre de Reveilhes étant mort le 6 mars 1616, et son successeur n'ayant pas encore pris possession, le visiteur confirma le 19 avril 1617, l'élection d'un prieur, formula des statuts et fit d'autres actes d'administration, sans que personne s'y opposât. Pierre avait fait réparer un dortoir et quelques autres parties des édifices du couvent.

35. — Félicien du Faure, chanoine de l'Eglise de Grenoble, fut désigné abbé par le roi, confirmé par le souverain Pontife en octobre 1616, et prit possession de son siége le 2 mai de l'année suivante. Le 9 juin 1620, il souscrivit à l'union de son monastère à la congrégation de Saint-Maur, sur les instances du prieur Pierre de Tabouriech, du sacristain Louis de Bosquat et du chambrier Antoine Belot. L'union faite, les susnommés l'approuvèrent, ainsi que Pierre Tailhade, Antoine Gizard et François Grenier, le 18 juillet 1623. Cependant le contrat n'en

fut définitif que le 24 février 1624. Jean-Grégoire Tarisse, prieur de Cessenon, et depuis général de la Congrégation de Saint-Maur, fut un des principaux auteurs de cette réformation. Deux des moines réformés travaillèrent jusqu'en 1629 à obtenir l'accroissement de revenus nécessaire à l'entretien d'un plus grand nombre d'entre eux : ce fut en vain. A cette dernière date, six autres religieux se rendirent à Toulouse dans le même but; mais la peste ravageant la ville, ils furent forcés de séjourner presque quarante jours dans l'ermitage du faubourg Sainte-Marie de Nazareth; enfin ils furent reçus dans la maison que, dès 1624, le sacristain Louis de Bosquat leur avait cédée, et qui était contiguë à l'église (18 février 1629). Grâce aux libéralités de ce même sacristain et de son neveu Pierre de Bosquat, les moines n'avaient manqué de rien, ni de vivres, ni de meubles, sacrés ou profanes; ils furent remboursés des frais de leur voyage, et purent construire de nouveaux bâtiments. En 1623, ce généreux bienfaiteur avait renoncé à sa pension de moine en faveur de la congrégation réformée de Saint-Maur, ne retenant que son office de sacristain; encore le céda-t-il à cette congrégation, le 8 août 1629, après en avoir fait constater tous les droits et avantages, en présence des envoyés du roi dans les territoires de Saint-Chinian et de Cessenon. Le frère Pierre de Feynes, céda aussi, vers ce temps et dans la même intention, sa pension monacale; bien d'autres religieux imitèrent dans la suite ces exemples. Félicien du Faure, sous qui avait eu lieu cette suite d'heureux événements, mourut en 1629. Cet abbé, d'une justice et d'une amabilité parfaites, avait consacré le sixième des revenus de l'abbaye à la réparation du monastère, augmenté de soixante livres la pension du prieur claustral, et donné, en 1622, cent livres pour exercer l'hospitalité envers les pèlerins ou voyageurs.

36. — Louis de Gordes de Simiane de la Coste, chanoine de l'église cathédrale de Grenoble et vicaire général de l'évêque de cette ville, obtint la commende de notre monastère, le 14 novembre 1630, et en prit possession le 11 juin 1631. Déjà les cellules des religieux et les divers bâtiments étaient achevés; le cloître allait l'être aux frais de la congrégation de Saint-Maur, et comme l'église du couvent menaçait ruine, il fut résolu qu'on en construirait une autre plus grande et plus magnifique, dont la première pierre fut posée en 1647. Eléonore de Thézan, veuve de François Roger, baron de Ferrals, voulut être inhumée dans

la vieille église, et laissa 1,200 livres pour une messe perpétuelle à célébrer pour le repos de son âme (28 octobre 1640). Louis de Gordes se démit en faveur du suivant en 1654. Il était aussi prieur et seigneur de la Grand, d'après l'*Histoire généalogique et chronologique des grands officiers de la couronne*, t. II, p. 255, et c'est à ces divers titres qu'on le voit député du clergé aux Etats généraux, le 25 janvier 1645.

37. — ALPHONSE DE SIMIANE DE LA COSTE, fils de François de Simiane, président au parlement du Dauphiné, et neveu du précédent, obtint, par la renonciation de son oncle, l'abbaye de Saint-Chinian, à laquelle le nomma un brevet royal, confirmé par le pape, le 9 juillet 1657, et prit possession le 29 novembre de la même année. Sous son administration, l'église dont nous avons vu poser les fondements en 1647, s'acheva, grande et élégante, en 1664 : l'abbé y contribua pour 7000 livres, et la consécration solennelle en fut faite le 9 juillet 1667. L'année suivante, toujours par le zèle des Bénédictins de Saint-Maur, un chœur magnifique y fut ajouté. Alphonse mourut à Paris, au mois de juin 1681. Il est l'auteur de quelques ouvrages assez remarquables, publiés sous le nom de l'abbé de Saint-Firmin.

38. — JEAN IV DE ROSE DE LA CHEVALLERIE, clerc du diocèse de Paris, fut désigné abbé par le roi, le 12 juin 1681, confirmé par lettres apostoliques, le 23 novembre 1684, et prit possession le 29 novembre 1685. Il mourut au mois d'octobre 1728.

39. — CHARLES-LÉONCE-OCTAVIEN D'ANTHELMY, évêque de Grasse depuis 1726, fut nommé abbé de Saint-Chinian, par brevet royal du 25 décembre 1729, et mourut à Grasse, le 21 octobre 1752, à l'âge de 86 ans. Il était aussi abbé commendataire de Saint-Honorat de Lérins.

40. — DENYS PÉGUILHAN DE LARBOUST, vicaire général de Meaux, maître de l'Oratoire du roi de 1757 à 1769, abbé de Breuil-Benoît au diocèse d'Evreux en 1763; conseiller d'Etat, en 1768, fut nommé abbé de Saint-Chinian en 1752, et mourut en 1789.

41. — N. DE SAINT-GEYRAT, chanoine, théologal de l'Eglise de Saint-Pons et vicaire général de ce diocèse, obtint en 1789 la commende de l'abbaye de Saint-Chinian; mais la Révolution ne tarda pas à le dépouiller de ce bénéfice.

ABBAYE DE FONTCAUDE.

L'abbaye de Fontcaude, de l'Ordre des Prémontrés, fille de Combelongue, en Gascogne, doit sa première origine à Bernard de Clermont et à son frère Arnaud, qui, de concert avec Guillaume de Rochefort et ses deux frères Bertrand et Bernard; de concert aussi avec un autre Bernard de Durfort, tous illustres et riches seigneurs, donnèrent le lieu de Fontcaude, dans le comté de Béziers et alors du diocèse de Narbonne, à frère Guillaume de Nant, moine de Valcrose, dans le diocèse de Maguelone, à condition de ne prendre sur ce lieu qu'autant de terrain que trois paires de bœufs pourraient en labourer et cultiver. Cette donation eut lieu en 1154. Pons d'Arse, archevêque de Narbonne, la ratifia le vendredi après la Pentecôte, 5 juin 1164, et non pas 1154, comme le rapportent les *nouvelles Annales* de l'Ordre des Prémontrés; puisque Pons d'Arse ne monta sur le siége de Narbonne qu'en avril 1162. Le pape Alexandre III la confirma à son tour, par deux bulles données l'une à Sens et l'autre à Montpellier, et qui nous apprennent qu'aussitôt après l'octroi du lieu, des moines venus de Valcrose avaient élevé près de Fontcaude une église sous l'invocation de la sainte Vierge, et s'y étaient établis pour servir Dieu selon leur règle.

Les donateurs ne tardèrent pas à se repentir (à tort ou à raison), non de leur générosité, mais de l'avoir exercée envers Valcrose; ils voulurent reporter la concession à Combelongue. L'auteur des *Annales Ordinis Præmonstratensis* attribue ce revirement aux intrigues de certains clercs et d'un convers de Maureilhan. Quoi qu'il en soit, ces donateurs arrachèrent violemment de leur séjour les premiers habitants de Fontcaude, et mirent à leur place des Prémontrés de Combelongue. Les expulsés portèrent leurs plaintes et doléances aux pieds d'Alexandre III, alors de passage à Montpellier, et lui demandèrent vengeance ou réparation de l'injustice gratuite qu'ils subissaient. Le pontife prit leur cause en main, et avant de retourner à Rome, il commit Pons, archevêque de Narbonne, et Guillaume, évêque de Béziers, pour juger l'affaire, avec ordre de faire le plus tôt possible restituer Fontcaude au prieur de Valcrose, ou bien de lui faire obtenir une juste indemnité; ceux qui résisteraient à leur

sentence devaient être frappés sans appel du glaive de l'excommunication. Ceci fut décrété le 6 août 1164.

Les évêques délégués acceptèrent le mandat; mais leur mission était fort difficile à accomplir. Bernard et Guillaume de Caouls, Bérenger de Nissan et Bernard de Durfort, n'avaient pas employé la violence pour céder à la première injonction : le différend traîna en longueur malgré les efforts persévérants des juges conciliateurs. Les fondateurs ne voulaient ni renvoyer les nouveaux moines de Combelongue ni indemniser ceux de Valcrose. Enfin, l'an 1179, ce long procès fut terminé par la transaction suivante, acceptée par Jean, évêque de Maguelone, par Bernard, évêque de Béziers, par Rigaud, abbé de Combelongue, par Pierre, prévôt de Maguelone, et par Pierre, prieur de Valcrose : « L'église de Valcrose, au diocèse de Maguelone, sera » désormais et à toujours absolument libre et indépendante, » quant aux personnes et quant aux choses, de manière qu'aucun dignitaire ou frère, soit de Combelongue, soit de Fontcaude ou de tout autre maison de Prémontrés, ne puisse la » revendiquer, ou pour un motif quelconque se la soumettre. » *Item*, l'église de Fontcaude sera désormais et à toujours absolument libre et indépendante, quant aux personnes et quant aux choses, de manière que ni le prieur de Valcrose, ni ses » moines, ni l'évêque de Maguelone, ni son prévôt, ni aucun des chanoines de son Eglise, ne pourront exercer aucune domination sur ladite maison de Fontcaude, laquelle instituée et gouvernée selon la règle de saint Augustin, de l'Ordre des Prémontrés, vaquera dores et déjà au service de Dieu, sous l'obéissance de l'abbé de Combelongue, autant qu'elle lui est due. » La délégation donnée par Alexandre III, à l'archevêque de Narbonne et à l'évêque de Béziers, sert à prouver que c'est vers 1164 ou 1165 que les Prémontrés de Combelongue furent établis à Fontcaude.

Cette abbaye, située dans une riante vallée, à seize kilomètres sud-est de Saint-Pons, se composait autrefois de bâtiments vastes et magnifiques, et elle donna à l'Eglise des personnages importants, parmi lesquels l'abbé Bernard, qui s'illustra par des ouvrages remarquables contre l'hérésie des Albigeois, les nouveaux Manichéens. Lors des guerres qui désolèrent le Languedoc, entre calvinistes et orthodoxes, une bande de réformés, conduite par Bacon, fils d'un maréchal-ferrant de Pierrerue, s'abattit sur le monastère et le renversa de fond en com-

ble. En 1579, le zèle de l'abbé l'avait fait renaître de ses ruines, lorsqu'une nouvelle attaque de sectaires le démolit encore, ensevelissant sous les décombres ou livrant aux flammes la plus grande partie de ses archives. Cette perte fut irréparable et expliquera pourquoi la série des abbés est incomplète et pourquoi sur ceux que nous citerons il y a si peu de détails. Pour la troisième fois cependant, bâtiments, cloître, dortoirs, sortirent de terre, et Fontcaude, à travers des phases diverses, a duré jusqu'à la Révolution.

Notre série d'abbés est prise partie du Nécrologe, partie des documents échappés à la rage des sectaires, et qu'a recueillis le R. P. d'Auterive, d'abord prieur, puis abbé du monastère.

Avant le double pillage qu'il subit, Fontcaude possédait de nombreuses et précieuses reliques de saints. L'incendie n'en respecta guère que la mâchoire inférieure de saint Laurent à laquelle furent dues d'éclatantes guérisons.

Nomenclature des Abbés.

1. — BERNARD Ier paraît être le premier abbé de Fontcaude; car nous le voyons jouissant de cette dignité en 1172. Il est témoin en 1182, d'une donation faite au monastère d'Aniane par Bérenger de Puisserguier, et en 1188, d'une transaction passée entre Arnaud, abbé de Combelongue, et Guillaume, abbé de Vajal : de cet accord furent juges-arbitres Fulcran, évêque de Toulouse, Odon, abbé de Bolbonne, et Guillaume de Cantès, prévôt de Saint-Etienne de Toulouse. C'est aussi vers ce temps que le pape Luce III déclara l'abbaye de Fontcaude soumise à la juridiction de l'archevêque de Narbonne. Ce Bernard est l'auteur d'un traité *contre les Albigeois*, publié à Ingolstadt, 1614, in-4° (Voir le tome XXIV de la *Biblioth. Patrum*, édition de Lyon, page 1585).

2. — PIERRE Ier DE GÉRAUD siégeait en 1193 : car c'est vers cette année qu'il promit obéissance à Bérenger, archevêque de Narbonne. En 1204, de l'aveu de Raimond, évêque de Marseille, deux moines de Fontcaude fondèrent ou relevèrent ce diocèse l'abbaye de Sainte-Marie d'Huveaune, du même Ordre des Prémontrés.

3. — JEAN Ier DU PUY était abbé en 1205. Deux ans après, Alamande de Villespassans légua par testament, à notre monastère, une propriété bénéficiaire qu'elle avait à Capestang.

4. — SANCTIUS Ier est abbé en 1212.

5. — RAIMOND était abbé de Fontcaude lorsqu'en 1219 il souscrivit à la charte d'une fondation faite en faveur du chapitre de Saint-Just par Aimeri, vicomte de Narbonne (d'après les archives cap. de Narbonne).

6. — BÉRENGER Ier vendit certains biens ou droits à Pierre, archevêque de Narbonne, pour 500 sous melgoriens, en l'année 1228. Il siégeait encore en 1231.

7. — GUILLAUME DAVI.

8. — PIERRE II, en 1238.

9. — FRANÇOIS DE BORIE accepta, vers 1247, le don que Raimond de Valhauquès, évêque de Béziers, et Guillaume de Casouls, l'un et l'autre seigneurs de Casouls, lui firent de 300 seterées de terre sur le territoire de Casouls.

10. — JEAN II DE CIREY, en 1256.

11. — SANCTIUS II, en 1280. Il sortait de Combelongue.

12. — BÉRENGER II DE BESSAN siégea de 1290 à 1315.

13. — MARC succède en 1315 à Bérenger. Guillaume de Minerve et Marthèse sa femme lui firent, en 1327, donation de tout ce qu'ils possédaient à Cazal-Viel près de Cessenon.

14. — JEAN III obtint en 1333, de Limburge, vicomtesse de Narbonne, un droit de pâturage sur le territoire de Puisserguier. Il est mentionné présent à l'acte de la visite faite par l'évêque de Saint-Pons, Raimond, le 29 octobre 1335, du monastère de Saint-Chinian. Il exerça, en 1341, les droits de paternité sur l'abbaye de Sainte-Marie d'Huveaune, dont l'abbé et le chapitre conventuel lui promirent obéissance. Est-ce le même abbé Jean, surnommé de *Curius* Curey, qui devint ensuite abbé de la Case-Dieu, et mourut en 1371 ? Les auteurs de la *Gallia christiana* inclineraient à le penser. En tous cas, nous devons comme eux indiquer le rapprochement de noms et de date. Voici donc ce qu'on lit dans le Nécrologe de la Case-Dieu : *Le 7 des calendes d'octobre, obit de Jean de Curey de pieuse mémoire, 13e abbé de cette église, et qui fut auparavant abbé de Fontcaude. Il décéda l'an du Seigneur MCCC LXXI.*

15. — RAIMOND Ier FORESTIER est abbé de 1344 à 1360.

16. — PIERRE III DE MARSEILLAN est abbé en 1360.

17. — HERIMAGNE remplace Pierre III en 1370, et meurt sept ans après.

18. — RAIMOND II, est abbé vers 1377.

19. — BÉRENGER III D'OLONZAC à qui succéda le suivant.

20. — Frère JACQUES I[er] DE CARRET est nommé administrateur perpétuel de Fontcaude en 1400. Le monastère était alors presque inhabité; l'abbé recruta des moines et fit des novices pour le repeupler. Une mort prématurée l'enleva à son œuvre de restauration après sept ans de gouvernement.

21. — JACQUES II DE SAINT-JULIEN est institué abbé en 1407, et meurt en 1414.

22. — JOSEPH I[er] DE CIREY gouverna pendant vingt ans le monastère de Fontcaude et dix ans et demi ce même monastère avec l'abbaye de la Case-Dieu. C'est l'avis de quelques auteurs; mais l'histoire de la Case-Dieu ne faisant aucune mention de ce fait de cumul, et la série de ses abbés étant sans lacune à cette époque, il y a lieu de laisser à ces auteurs leur avis pour ce qu'il vaut. Joseph I[er] de Cirey cessa de vivre le 1[er] juillet 1434.

23. — PIERRE IV mourut le 27 août 1440.

24. — JOSEPH II doit être placé ici d'après le Nécrologe.

25. — BERTRAND I[er] DUMAS devint abbé en 1460, et cessa de l'être en 1483.

26. — BERTRAND II DUMAS était neveu du précédent qui résigna l'abbatiat et auquel il succéda le 11 mars 1483. Son élection fut confirmée par l'abbé de Combelongue. Il passa dans l'autre vie en 1511.

27. — BERNARD II fut élu en cette même année 1511 et siégea jusqu'à sa mort arrivée en 1539.

28. — JEAN IV DUMAS est le premier commendataire désigné par le roi en vertu des concordats. Le pape Paul III le confirme, puis aussitôt le nomme évêque de Gozarta. Sous les années 1547 et 1565, il est mentionné comme faisant en même temps les fonctions de procureur ou de vicaire général de Dominique du Gabre, évêque de Lodève. Sous son administration, le monastère fut incendié par les hérétiques; mais le zélé prélat réussit à le faire bientôt renaître de ses cendres. En 1578, il résigna cette abbaye au fils de son frère.

29. — BARTHÉLEMI DUMAS, neveu du précédent, fut confirmé, le 15 octobre, par bulle du pape Grégoire XIII, sous cette condition qu'il porterait le costume et mènerait la vie que prescrivent les règles de l'Ordre (1578). Il se conforma à cette condition jusqu'au moment où il se démit en faveur du fils de sa sœur.

30. — FRANÇOIS II BONET obtint ses bulles du souverain Pontife Paul V, le 12 mai 1600, et siégea jusqu'en 1638.

31. — HERCULE DE LORT DE SERIGNAN fut nommé par le roi aussitôt confirmé par Urbain VIII en 1638.

32. — FRANÇOIS III DE LORT DE SERIGNAN, proche parent ι précédent, fut nommé à sa place en 1673, et le 27 février cette année, l'official de Saint-Pons, Louis de Massaure, ulut bien l'autoriser à ne pas porter l'habit de l'Ordre, pour 'il pût conserver son patrimoine et mieux s'occuper de la restration du monastère. Au bout d'un an, il résigna en faveur son frère Gabriel.

33. — GABRIEL DE LORT DE SERIGNAN, chanoine de Narnne, fut nommé par le roi à la dignité qu'abdiquait son re François. La cour pontificale confirma sans délai cette nonation, et il fut intronisé en 1674. Il conserva la crosse jus'en 1724, année où il la céda au fils de son frère.

34. — LOUIS-CÉSAR DE LORT DE SERIGNAN succéda à son cle en 1724, et céda à son tour en 1728.

35. — LOUIS-ALEXANDRE-MARIN DE KERBRINGAL, clerc du ocèse de Saint-Pol de Léon, est nommé abbé par le roi, au mmencement de juin 1728.

36. — R. P. SALVAN D'AUTERIVE, abbé régulier, est nommé r le roi au mois d'août 1731. C'est lui qui, d'abord prieur de ntcaude, a dressé la liste des abbés de ce monastère.

37. — N. DE LISLE, vicaire général du diocèse de Nevers et and-archidiacre de cette Église, obtint l'abbaye de Fontcaude, 1784, et la posséda jusqu'à sa suppression par l'Assemblée nstituante.

FIN DU DIOCÈSE DE SAINT-PONS DE TOMIÈRES.

DIVISION ECCLÉSIASTIQUE EN 1790.



PAROISSES DU DIOCÈSE DE MONTPELLIER.

Depuis 1756, en vertu d'une ordonnance de François-Renaud de Villeneuve, évêque de Montpellier, le diocèse était divisé en neuf archiprêtrés, indépendamment des églises de la ville. Ces archiprêtrés étaient : Montpellier, — Assas, — Baillargues, — Brissac, — Cournonterral, — Frontignan, — Restinclières, — Tréviers, — Viols.

Archiprêtré de Montpellier, comprenant, outre le chef-lieu, 16 paroisses, chapelles ou prieurés, savoir : Castelnau, — Celleneuve, — Grabels, — Juvignac, — Lates, — la Vérune, — Montauberon, — Montels-lès-Montpellier, — Montferrier, — Pérols, — Saint-Georges d'Orques, — Saint-Hilaire près Montpellier, — Saint-Jean de Védas, — Saint-Marcel, — Soriech, — Villeneuve.

Archiprêtré d'Assas, comprenant 10 paroisses : Baillarguet, — Clapiers, — le Crez, — Guzargues, — Jacou, — Prades, — Saint-Clément, — Saint-Gély du Fesc, — Saint-Vincent de Barbeyrargues, — Teyran.

Archiprêtré de Baillargues, comprenant 16 paroisses : Candillargues, — Castries, — Lansargues, — Leyrargues, — Lunel-Viel, — Lunel-Ville, — Mauguio, — Montels près Lunel, — M u-daison, — Saint-Aunès d'Auroux, — Saint-Brès, — Saint-Denis de Ginestet, — Saint-Just, — Saint-Nazaire, — Valergues, — Vendargues.

Archiprêtré de Brissac, comprenant 12 paroisses : Agonès, — le Causse de la Selle, — Cazilhac, — Frouzet, — Ganges, — Gorniès, — Pegairolles, — la Roque-Ainier, — Saint-André de Buèges, — Saint-Bauzille de Putois, — Saint-Etienne d'Yssensac, — Saint-Jean de Buèges.

Archiprêtré de Cournonterral, comprenant 7 paroisses : Cournonsec, — Fabrègues, — Montbazin, — Murviel, — Pignan, — Poussan, — Saussan.

Archiprêtré de Frontignan, comprenant 4 paroisses : Balaruc-les-Bains, — Gigean, — Mireval, — Vic.

Archiprêtré de Restinclières, comprenant 17 paroisses : Beaulieu, — Boisseron, — Buzignargues, — Campagne, — le Petit-Galargues, — Garrigues, — Montaud, — Saint-Christol, — Saint-Drézéry, — Saint-Geniès, — Saint-Hilaire de Beauvoir, — Saint-Jean de Cornies, — Saint-Seriès, — Saturargues, — Saussines, — Sussargues, — Vérargues.

Archiprêtré de Tréviers, comprenant 10 paroisses : Alayrac, — Cazevieille, — Fontanès, — Lauret, — les Matelles, — Saint-Bauzille de Montmel, — Sainte-Croix de Quintillargues, — Saint-Jean de Cuculles, — le Triadou, — Valflaunès.

Archiprêtré de Viols, comprenant 13 paroisses : Aniane, — Argelliers, — la Boissière, — le château de la Roquette, — Combaillaux, — Montarnaud, — Murles, — Puéchabon, — Saint-Étienne de Gabriac, — Saint-Martin de Londres, — Saint-Paul et Valmale ou de Montcamel, — Saugras, — Valhauquès.

Il résulte du tableau ci-dessus que les neuf archiprêtrés comptaient ensemble 114 paroisses en y comprenant leurs chefs-lieux.

DIOCÈSE D'AGDE.

Le diocèse d'Agde s'étendait le long de la côte de la Méditerranée, qui le bornait au sud, et avait à l'est le diocèse de Montpellier, et au nord et à l'ouest celui de Béziers. Il comprenait au dernier siècle vingt paroisses ou communautés dans le tableau des anciens diocèses du Languedoc. Ces vingt paroisses étaient : Agde, *ville*, — Aumes, *bourg*, — Bessan, *ville*, — Bouzigues, — Castelnau du Guers, — Cette ou mieux Sète, *ville*, — Conas (réuni dans le XVIIIe siècle à Pézenas), — Florensac, *ville*, — Loupian, — Marseillan, — Mèze, *ville*, — Montagnac, *ville*, — Nézignan l'Evêque, — Pézenas, *ville*, — Pinet, — Pomérols, — Saint-Pons de Mauchiens, — Saint-Thibéry, *ville*, — Valmagne ou Villeveyrac, — Vias.

Outre ces paroisses, il y avait encore cinq annexes.

DIOCÈSE DE BÉZIERS.

Le diocèse de Béziers était divisé en trois archiprêtrés, dans lesquels n'étaient point comprises les églises de la ville épiscopale, savoir : Saint-Nazaire et Saint-Celse, *cathédrale*, — Saint-Aphro-

dise, *collégiale*, — Saint-Jacques, *abbatiale*, — Sainte-Madeleine, *paroissiale*, — Saint-Félix, *annexe*. Les trois archiprêtrés avaient pour chefs-lieux : Boussagues, — Cazouls, — le Pouget; et contenaient ensemble 103 paroisses et 30 annexes.

Archiprêtré de Boussagues, comprenant 43 paroisses ou annexes : Clairac, — Avène, — Rieussec, — Serviès, — Autignaguet, — les Ayres, — Bedarieux, — Brenas, — Camplong, — Caunas, — Carlencas, — Colombières la Gaillarde, — Ceilles, — Campillergues, — Douch, — Dio, — Graissessac, — Hérépian, — Joncels, — Lunas, — Levas, — Mas-Blanc, — Sainte-Madeleine de Monis, — Mas de Mourié, — Nissergues, — Nize, — le Poujol, — Pézènes, — Ourgas, — Vinas, — Rouvignac, — Rocosels, — Saint-Sixt, — Frangouille, — Saint-Etienne de Mursan, — Ferreiroles, — Saint-Martin de Clemensan, — Saint-Barthélemi d'Arnoye, — Soumartre, — Taussac, — Villemagne, — Valquières, — Valmascle.

Archiprêtré de Cazouls, comprenant 46 paroisses ou annexes : Autignac, — Abeilhan, — Bassan, — Boujan, — Badones, — Campagnoles, — Colombiers, — Cers, — Corneilhan. — Causses, — Cabrerolles, — Caussiniojouls, — Coulobres, — Clairac, — Espondeilhan, — Lespignan, — Lignan, — Laurens, — Lieuran, Béziers, — Maraussan, — Maureilhan, — Montadi, — Murviel, — Magalas, — Montblanc, — Portiragnes, — Pailhès, — Puimisson, — Puissalicon, — Ramejan, — Roquebrun, — Ceps, — Ribaute, — Servian, — Sauvignan, — Serignan, — Saint-Geniès, — Aureilhan, — Divisan, — Ladarès, — Thézan, — Vendres, — Villenouvette, — Villeneuve, — Valros, — Vieussan.

Archiprêtré du Pouget, comprenant 44 paroisses ou annexes : Aumelas, — Alignan du Vent, — Aspiran, — Adissan, — Belarga, — Caux, — Campagnan, — Cazouls-l'Hérault, — Cabrières, — Cardonnet, — Cabrias et Causses d'Amelas; — Fontès, — Fos, — Faugères, — Fouzillon, — Gignac, — Gabian, — Lesignan-la-Cèbe, — Lieuran-Cabrières, — Margon, — Nisas, — Neffiès, — Popian, — Plaissan, — Puilacher, — Pouzolles, — Paulhan, — Peret, — Pouzols, — Roujan, — Roquessels, — Rouvièges, — Tourbes, — Tressan, — Vendémian, — Vaillan, — Usclas, — Teulet, — Silva, — Bibian, — Sissan, — Carcarès, — les Crozes, — Saint-Pargoire.

DIOCÈSE DE LODÈVE.

Le diocèse de Lodève comprenait 53 paroisses faisant 50 communautés : Arboras, — Aubagne et la Vernède, — le Bosc, — Brenas, — Brignac et Cambous, — Canet, — le Caylar, *ville*, — Celles, — Ceyras, — Clermont, *ville*. — La Coste, — le Cros, — Fozières, — Notre-Dame de la Garrigue, — Jonquières, — Lauroux, — Lauzières ou Lieusère-Octon, — Liausson, — Lodève, *ville*. — Malavieille, — Montpeyroux, — Mourèze, — Nébian, — Olmet, — Parlatges, — Pégairolles, — les Plans, — Poujols, — le Puech d'Aubaigues, — les Rives, — Salasc, — Soumont, — Sorbs, — Soubès, — Saint-André, *ville*, — Saint-Etienne de Gourgas, — Saint-Félix, — Saint-Félix de l'Héras, — Saint-Guillem le Désert, — Saint-Guiraud, — Saint-Jean de Fos, — Saint-Jean de la Blaquière ou de Pleaux, — Saint-Martin de Castries, — Saint-Martin de Combes, — Saint-Maurice, — Saint-Michel, — Saint-Pierre de la Fage, — Saint-Privat, — Saint-Saturnin, — la Vacquerie, — la Valette, — Usclas, — Villecun.

DIOCÈSE DE SAINT-PONS DE TOMIÈRES.

Le diocèse de Saint-Pons de Tomières était séparé au nord, du diocèse de Castres par la montagne de l'Espinouse, et situé entre ce dernier diocèse et ceux de Béziers, de Narbonne et de Lavaur. Il comprenait 41 paroisses formant 40 communautés, savoir : Agel, — Aigne, — Aigues-Vives, — Angles, — Assignan, — Azillanet, — Beaufort, — Berlou, — Boisset, — Cassagnolles, — Cébazan, — Cessenon, — Cesseras, — Cruzy, — Félines, — Ferrals, — Ferrières, — le Fraisse, — la Bastide-Rouairoux, — la Caunette, — la Livinière, — la Salvetat, — la Voûte, — le Soulier, — Marniès, — Minerve, — Montouliers, — Olargues, — Olonzac, — Oupia, — Pardaillan, — Pierrerue, — Prémian, — Rieussec, — Riols, — Saint-Chinian, — Saint-Martin de Larson, — Saint-Pons de Tomières, — Siran, — Vélieux, — Villespassans.

Depuis la réunion des cinq diocèses en un seul, le diocèse de Montpellier, les circonscriptions ecclésiastiques ont quelque peu varié. Certaines paroisses n'appartiennent plus au diocèse de Montpellier, ce sont celles d'Angles, de la Bastide-Rouairoux et

de Marniès qui, incorporées dans le département du Tarn, appartiennent en conséquence au diocèse d'Albi. En retour, l'arrondissement de Montpellier a reçu du diocèse de Nîmes 4 paroisses ou communautés : Claret, — Marsillargues, — Sauteyrargues, — Vacquières ; — et du diocèse d'Alais 3 paroisses ou communautés : Moulès et Baucels, — Ferrières, — Montoulieu.

L'arrondissement de Béziers a pris au diocèse de Narbonne 7 communautés : Capestang, — Creissan, — Montels, — Nissan, — Poilhes, — Puisserguier, — Quarante, — et au diocèse de Castres 4 communautés : Castanet, — Saint-Gervais, — Saint-Gervais Terre-Foraine, aujourd'hui Rosis, — Saint-Geniès de Varensal.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Les ouvrages du genre de celui-ci, hérissés de noms et de dates sont toujours susceptibles d'améliorations et de corrections. C'est ainsi qu'on trouve dans chaque volume de la *Gallia christiana*, des feuilles supplémentaires qui, sous le titre *Addenda et emendanda* offrent des rectifications et des additions nombreuses. Très-inférieur aux illustres Bénédictins sous le rapport de l'érudition, je tâche de les imiter du moins dans les scrupules de leur conscience.

Tome Ier.

Page 49, ligne 17, *au lieu de* : Nous ne voyons pas d'autre localité qui mieux qu'Assignan..... *lisez* : Nous ne voyons pas d'autre localité qui mieux qu'Ausède, convienne à rendre ce nom latin. Il ne reste plus rien de cet ancien village situé près de Saint-Pons.

Page 50, ligne 17, *au lieu de :* Pierre de Mergueil, *lisez :* Pierre de Melgueil.

Même page : *ajouter à la notice :* Pierre de Melgueil portait pour armoiries *: d'argent, au chef de sable.*

Page 57, lignes 5 et 6 : *au lieu de :* Saint-Marcel de *Frayres*, de Notre-Dame *de Osorio*, *lisez :* Saint-Marcel des Frères, de Notre-Dame d'Ozières.

Page 73, ligne 23, *au lieu de :* 31 décembre 1058, *lisez :* 31 décembre 1158.

Page 227, notice d'Antoine de Subjet-Cardot, *lisez :* Antoine de Subjet-Cardot naquit le 7 octobre 1514, à Château-Renard, village des environs d'Avignon.

Page 373, *remplacer le 63e abbé d'Aniane par l'article suivant :*

63. — PIERRE-ARMAND BLOUIN sur lequel les auteurs de la *Gallia christiana* n'ont donné aucun renseignement est qualifié abbé d'Aniane le 14 août 1703. Déjà depuis le 26 avril 1686, il possédait en commende l'abbaye d'Obazine, au diocèse de Limoges. Il mourut à Paris, à l'âge de 58 ans, le 7 juin 1723, sur la paroisse de Saint-Jean en Grève. Son frère, François Blouin fut abbé de Saint-Vincent de Bourg sur mer, au diocèse de Bordeaux, et un troisième frère fut gouverneur de Versailles.

Page 435, ligne 17, *au lieu de :* rendu à cet effet, avant 1106, *lisez :* rendu à cet effet en 1103 à Cabrials.

Page 445, ligne 7, *au lieu de :* Guillaume de Fabrigoules, *lisez :* Guillaume de Fabrègues.

Page 449, ligne 14, *au lieu de :* Saint-Pierre de Fabiran, *lisez :* Saint-Pierre de Papiran, à Saint-Julien de Bragalanque.

TOME II.

Page 33, ligne 29, *au lieu de :* 19. — MATFRED II ou MAINFROI (986-1110), *lisez :* 19. — MATFRED II ou MAINFROI (986-1010).

Page 41, ligne 39, *au lieu de :* frappèrent anathème les envahisseurs, *lisez :* frappèrent d'anathème les envahisseurs.

Page 123, ligne 26, *après ces mots :* dame de Salmiech, vicomtesse de Cadars, *ajoutez :* Un mémoire déposé dans les archives de cette maison la nomme Maralde ou Mathilde de Caylus.

Page 218. *Rectifier comme suit la liste des archidiacres :*

14. — JEAN IV DE BADERON DE MAUSSAC. Fils de Charles de Baderon, baron de Maussac et de Jeanne de Maumont, il était prêtre, docteur en l'un et l'autre droit et occupe depuis 1625 jusqu'en 1663, etc.....

15. — JACQUES II DE BADERON DE MAUSSAC, naquit à Corneillan le 3 juillet 1631, et était fils de Jacques de Baderon, 1er du nom, baron de Maussac, et de Marguerite d'Espagne. Prêtre, docteur en théologie et chanoine, il devient grand-archidiacre par l'abdication, etc.

16. — JEAN V DE BADERON DE MAUSSAC était fils de Jean-Fran-

çois de Baderon, baron de Maussac, et de Marie de Lort-Sérignan qu'il avait épousée le 24 juillet 1673. Il était prêtre, docteur, etc.

17. — JACQUES (*alias* JEAN) III DE BADERON DE MAUSSAC, neveu du précédent, lui succéda.

18. — FRANÇOIS DE BARRÈS, etc.

Page 275, ligne 22, *ajoutez :* Monsieur Crouzat a publié en 1859, in-8°, l'*Histoire de Roujan et du prieuré de Cassan.* C'est un bon livre à consulter.

Page 508, *rectifier comme suit la série des abbés de Saint-Guillem le Désert :*

62. — ALPHONSE-HUBERT LATIER DE BAYANNE, né à Valence en Dauphiné, le 30 octobre 1739, obtint en 1770 l'abbaye de Saint-Guillem le Désert, et devint auditeur de rote pour la France, en cour de Rome, le 7 mai 1773. En 1780, il échangea cette abbaye pour celle de Saint-Pierre de Hautvilliers, au diocèse de Reims. La Révolution l'en dépouilla, mais comme les fonctions dont il était pourvu auprès du Saint-Siége sont presque toujours un degré pour arriver au cardinalat, il fut en effet revêtu de la pourpre romaine, le 9 août 1802. Il n'accepta toutefois cette haute dignité qu'après avoir obtenu l'agrément du roi Louis XVIII, qui résidait alors à Mittau, en Courlande. Rentré peu de temps après en France, le cardinal de Bayanne obtint un siége au sénat, le 6 avril 1813, ce qui ne l'empêcha pas de voter l'année suivante, la déchéance de Napoléon Ier. Créé pair de France par Louis XVIII, il assista pendant les Cent-Jours à la cérémonie du Champ-de-Mai, et cependant à son retour, le roi ne lui garda pas rancune de cette défection. Rétabli sur la liste des pairs de France, il refusa toutefois de siéger dans le procès du maréchal Ney, et mourut à Paris, le 26 juillet 1818. Ses obsèques eurent lieu à Saint-Germain des Prés. Pendant qu'il habitait Rome, il publia en italien une brochure intéressante et rare, intitulé : *Discorso sopra la mal'aria e le mallattie che cagionano principalmente in varie spiaggie d'Italia,* Rome, 1793, in-8° de 76 pages. Il y attribue la *mal'aria* de quelques contrées d'Italie aux exhalaisons de la terre, et pour s'en garantir, il conseillait de n'habiter que des localités dont le voisinage fût pavé.

63. — JEAN-FÉLIX-HENRI DE FUMEL, évêque de Lodève, obtint, en février 1781, l'abbaye de Saint-Guillem le Désert (Voir, *page* 468 *de ce volume*).

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.



Les chiffres romains indiquent le volume, et les chiffres arabes la page.

ÉVÊCHÉS.

ABBAYES.

ARCHIDIACRES.

NOTICES.

PRÉVÔTS.

GRANDS-PRIEURS.

ÉVÊQUES.

ABBÉS. — ARCHIDIACRES. — PRÉVÔTS. — PRIEURS.

Abbesses et Prieures.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

DU DIOCÈSE DE MONTPELLIER.

NOUVELLE ADDITION.

A la page 219, remplacer l'article *François de Barrès* par le suivant :

François de Barrès. Né à Pouzolles, canton de Ronjan, en 1714, il fut chanoine et grand-archidiacre de la cathédrale de Béziers. Déjà, depuis le 20 juin 1750, il était pourvu d'un office de conseiller-clerc au parlement de Toulouse, et il partagea le sort de cinquante-deux de ses confrères, tombés sous la hache révolutionnaire à Paris, pour avoir, dit le jugement, prit part aux arrêts liberticides des parlements, notamment à ceux rendus par le parlement de Toulouse, les 25 et 27 septembre 1790. Barrès, que son âge et ses vertus eussent dû faire épargner, si la vieillesse et la vertu eussent été des titres à la pitié des tyrans qui gouvernaient alors la France, fut exécuté le 7 juillet 1794. Il était, en 1790, membre de la chambre souveraine du clergé pour la province de Toulouse.

Bar-le-Duc. — Contant-Laguerre, imprimeur-éditeur.

